This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491290

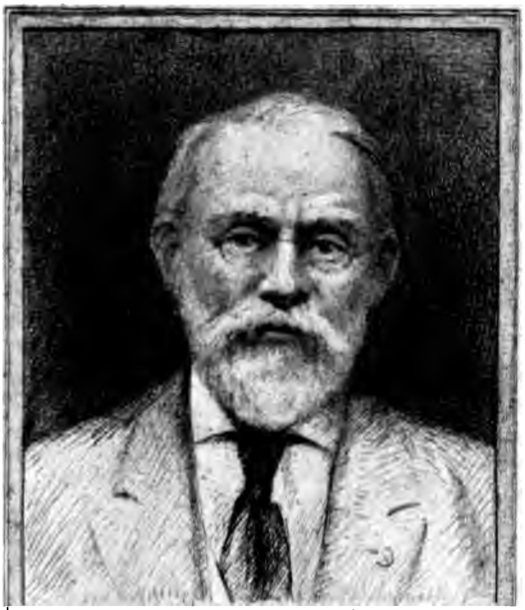

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.A115

ACADÉMIE D'AIX

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

TOME XVII

Aix-en-Provence
GARCIN ET DIDIER, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Rue Manuel, 20.
1897

24339

ÉLECTION

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BOYER

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Au titre de Membre d'Honneur

RAPPORT DE M. GUILLIBERT.

MESSIEURS,

L'élévation au Cardinalat de Mgr Boyer n'a pas été sans faire naître parmi nous une grande satisfaction, j'oserai même ajouter, une réelle fierté. L'éminent évêque appartient à notre Compagnie depuis plus de 25 ans ; son départ d'Aix n'a point affaibli les liens qui l'attachaient à ses confrères, et de l'antique chaire de Sidoine Apollinaire, comme aujourd'hui du siège de *Primat d'Aquitaine* où l'a appelé la volonté expresse du Pape, l'Académie n'a cessé de recevoir de lui les témoignages d'un souvenir fidèle et d'une bienveillance qui nous honore.

Je n'ai pas à rappeler ici les remarquables qualités de savoir et de jugement, le dévoûment infatigable à ses hautes fonctions, l'entente admirablement sagace des besoins actuels des âmes qui, en élevant par le seul éclat du mérite, l'Archevêque de Bourges aux premiers rangs

du clergé de France, le désignaient naturellement à la dignité suprême de Prince de l'église.

C'est au seul point de vue de la collaboration du Cardinal Boyer aux travaux de l'Académie, et de sa part d'action dans le mouvement littéraire, dont Aix a toujours été et demeurera le foyer en Provence, qu'a dû se borner l'examen de la Commission dont j'ai à vous présenter le rapport (1).

L'enseignement supérieur, l'un des traditionnels apanages de notre capitale universitaire, brillait d'un particulier éclat dans les dernières années de l'Empire. Nos trois Facultés formaient un faisceau de science et de travail fortement uni, pour inspirer à la jeunesse le culte de la vérité, du droit, des lettres et des arts. A la tête de la Faculté de théologie se trouvait M. le chanoine Boyer, de qui plusieurs générations d'étudiants avaient apprécié, aux réceptions hebdomadaires de l'Archevêché, l'affabilité et les marques d'intérêt alors qu'il était attaché à la personne de Mgr Chalandon.

Les titres qui recommandaient le laborieux et aimable professeur de dogme aux suffrages de l'Académie furent présentés par M. Bonafous, l'éminent et regretté doyen de la Faculté des lettres. M. Boyer, reçu le 28 mars 1870, ne tarda pas à acquérir dans la Compagnie une légitime prépondérance, qui lui valut d'entrer au bureau dès l'année suivante et d'y demeurer jusqu'à son départ d'Aix.

---

(1) La commission était composée de MM. de Magallon, président, chanoine Figuières, ancien professeur-doyen de la Faculté de théologie, Guillibert, secrétaire-rapporteur.

Il avait apprécié, comme ils le méritent, les avantages de notre bibliothèque particulière. Comprenant les fruits à retirer d'investigations suivies dans nos collections, assez rares, des travaux publiés par les Académies de France et de l'étranger, il s'appliqua, comme archiviste, à un classement méthodique et fort simple de nos richesses en livres. Nous bénéficions de cette organisation, elle facilite les recherches et permet, sans numérotage de volumes, d'avoir aisément le document désiré.

La présidence fut confiée à M. le doyen Boyer durant les années 1876 et 1877. L'Académie n'eut qu'à se louer de l'impulsion qu'il donna à ses travaux. A cette époque remonte l'admission au titre de membres honoraires de M. Beaune, ancien procureur général, de M. Zévort, ancien recteur. Les allocutions élevées prononcées en ces circonstances par Mgr Boyer ont été avec soin conservées en nos procès-verbaux.

Son discours de présidence à la séance publique du 26 juin 1876 eut un succès remarqué. Il reste dans nos annales comme une page d'honneur et constitue un monument précieux de nos archives. Mgr Boyer y résume en quelque sorte l'histoire de notre Académie, en montrant son rôle dans le passé et son influence heureuse et de réelle utilité pour notre cher pays de Provence.

Vous ne serez point surpris qu'un nouveau Majoral du Félibrige signale plus particulièrement à votre souvenir les considérations si justes de l'orateur sur le culte ininterrompu dans l'Académie de notre idiôme national et sur le sujet de concours proposé dès 1811 : De l'in-

fluence de la langue provençale sur les littératures de la France et de l'Italie, cette langue classique toute tissée d'images et d'harmonie « qui réfléchit si bien l'âme de la Provence. »

La page finale de ce beau discours, où l'auteur évoque l'amour de la grande et de la petite patrie, ces deux sentiments intenses essentiellement corrélatifs, est à vous citer presque en son entier :

« Ah ! oui, aimer son pays de tout son cœur, consacrer sa vie entière à servir la gloire de la grande patrie à laquelle on appartient, assurément oui, c'est là un devoir sacré pour tout homme. Et ce n'est pas en France, ce n'est pas à la Provence qu'il peut convenir de démontrer la nécessité d'un sentiment dont la source se cache au fond de toutes les âmes. Mais ce sentiment général d'amour laisse à chacun, assurément aussi, le droit et le devoir d'envelopper d'une affection particulière le coin de terre sur lequel la Providence a placé son berceau ; à chacun le droit et le devoir d'aimer d'un amour spécial le pays qui le reçut à sa naissance. Car toutes ces affections-là sont corrélatives.

« Et c'est pourquoi il est permis à la Provence de garder souvenance de ses gloires personnelles d'autrefois ; c'est pourquoi il lui est permis de ne point oublier, par exemple, que ce fut chez elle que la civilisation aborda la première ; que la première, elle reçut le bienfait d'une religion et d'une morale divines ; que sa langue, vieux débris du langage de peuples illustres, a été le type des premières langues de l'Europe ; de se souvenir

enfin que les hommes justement célèbres qui, en si grand nombre, sont sortis de son sein, font l'orgueil de son nom ; et que tous ces souvenirs lui imposent le devoir de connaître et de faire connaître tout ce qui peut encore ajouter à son honneur et à son illustration.

« Et ce qu'il faut bien savoir, Messieurs, c'est que c'est la grande nation elle-même, c'est la France qui stimule cette fidélité du souvenir : c'est elle qui encourage dans leurs travaux, dans leurs recherches, toutes les Sociétés particulières d'études qui, à l'heure actuelle, ont leur siège dans toutes nos villes. Eh pourquoi donc cela ? Parce que c'est de tous les souvenirs, parce que c'est de toutes les gloires disséminées sur notre sol, que se compose la gloire totale de la France. »

Dans la séance publique du 5 juillet 1877, M^gr^ Boyer appela l'attention de l'assemblée sur le concours d'irrigation ouvert par l'Académie à l'occasion de l'adduction dans le territoire d'Aix des eaux du Verdon. S'occupant ensuite de l'ensemble de nos études habituelles il en précisa, on ne peut mieux, l'esprit et la nature :

« L'Académie fait, dit-il, son œuvre en silence. Le bien ne fait pas de bruit, a dit quelqu'un. Cet aphorisme d'un sage pourrait être la devise de notre Compagnie. Tous les membres qui la composent n'ont d'autre but que de vivre intellectuellement, que de se rapprocher par la méditation, par l'étude, par l'effort, des immuables principes du beau et du bien. Et lorsque parmi nous, l'effort de l'intelligence est couronné de quelque succès, ce succès est de bon aloi parce que pour l'obtenir, on n'a

MARIUS REINAUD

GRAVEUR PROVENÇAL

Par F. VIDAL.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE REINAUD

Par Raymond FERRIER.

Il nous plaît de dire ici en manière de préface que c'est à la suite de l'Exposition provençale d'Aix, lors des fêtes du 4me centenaire de la réunion de la Provence à la France, en 1887, que nous vint la pensée d'une biographie de Marius Reinaud.

Nous avions été peiné de ne voir exposer de cet artiste, aussi modeste qu'habile dans l'art de la gravure au burin et à l'eau-forte, qu'une très minime partie de ses œuvres, malgré notre insistance et celle d'autres bons Aixois.

Et nous fûmes encouragé à écrire les pages qui suivent, sur un graveur essentiellement provençal,

par bien des amateurs et des artistes, notamment par M. Lucien Gautier, un des premiers élèves du maître ainsi délaissé.

Cet aquafortiste distingué, qui, lui, a quitté Aix pour Paris, a voulu nous apporter le concours de son précieux talent, en gravant de son habile pointe la sympathique physionomie de Marius Reinaud. Ce beau portrait ne contribuera pas peu à faire vivre le nom de Reinaud pour l'honneur et la gloire de la ville d'Aix.*

* *Physionomie très justement exprimée en général, surtout dans les yeux ; ses contemporains en sont frappés, tellement tout est ressemblant. « Les travaux de la gravure de ce portrait, faisait remarquer un de ceux-ci, et des plus autorisés, ont été conduits d'une pointe si libre, si facile, que l'on est à se demander si la figure est terminée. » En effet, en examinant avec attention les hachures espacées qui modèlent la joue droite et le cou, on comprend que le graveur a voulu sortir des règles connues et des méthodes consacrées ; mais chaque trait est juste et porte coup, pour facilement donner à notre personnage sa double physionomie de douceur et de finesse.*

(La planche-cuivre fait partie de la collection d'un amateur d'Aix.)

MARIUS REINAUD

GRAVEUR PROVENÇAL

Bien des cités, en France, ont écrit en lettres d'or, pour les transmettre à la postérité, les noms de ceux de leurs enfants qui ont brillé dans les belles-lettres ou qui ont cultivé les sciences et les arts glorieusement. Dijon, Lyon, Aix-en-Provence, pour ne signaler que trois des principaux foyers intellectuels et artistiques de Province, comptent par centaines leurs célébrités intellectuelles.

En ce qui touche plus particulièrement l'art de la gravure, Abbeville, Nancy, Lyon, l'emportent, assurément, sur les autres centres, et par le nombre et par le talent hors ligne des graveurs qui ont vû le jour dans ces dernières villes.

L'ancienne capitale de la Provence, que l'on a, à si juste titre, surnommée l'Athènes du Midi, nous paraît prendre rang immédiatement après la patrie des Claude Lorrain, des Callot, des Mellan, des Audran, avec les nombreux maîtres du burin qu'elle a produits. Si ceux-ci ne sont pas, en tout point, comparables aux grands artistes dont s'enorgueillit l'Ecole française, leur œuvre est assez important,

croyons-nous, pour assigner aux graveurs aixois une place des plus honorables, au moins parmi les maîtres secondaires.

En effet, les Coussin père et fils, les quatre Cundier, Sébastien Barras, les nobles amateurs de Lagoy * et Boyer d'Aiguilles (ce dernier travaillant à Aix avec l'Anversois Coelmans), et dans le siècle actuel, Esprit Gibelin, François Peyron, Etienne Beisson, J.-F. Porte,** ne sont-ce pas là des noms qui ont quelque reflet, à côté d'autres rayonnants de gloire, et que la postérité ne saurait davantage oublier !

Tous ces précurseurs de Reinaud n'ont pu que l'enhardir au début de sa longue et laborieuse carrière. Malgré tout, il a failli rester dans l'oubli, un oubli bien immérité, avec ses concitoyens les Maretz, les Grégoire, les Muraire, les Anthelme ; pourtant, son œuvre, si correct, si intéressant, si vaste, ne pouvait échapper à l'attention des vrais connaisseurs en cette partie des beaux-arts.

Parmi les initiateurs de notre artiste, sans chercher hors de la Provence, et même sans sortir du département des Bouches-du-Rhône, nous ne saurions résister au désir de

* Le marquis J.-B. de Lagoy, exécuteur testamentaire de Piquet de Méjanes, qui légua en 1786 sa riche bibliothèque à la ville d'Aix, où les amateurs admirent, à côté du carton de Saint-Vincens, de la galerie de Boyer d'Aiguilles — luttant avec un véritable bonheur de burin avec ses collaborateurs,— un superbe recueil de quarante-sept eaux-fortes de De Lagoy, si rares et si recherchées. Ces planches sont fidèlement gravées d'après les dessins originaux des grands maîtres.

** L'auteur d'*Aix ancien et moderne* grava à l'eau-forte dans ses moments de loisir ; nous avons vu de lui maintes épreuves gravées, d'une finesse de pointe aussi originale que spirituelle, dont les cuivres sont dans les collections de M. de Bresc.

citer, à Marseille, les Gautier-Dagoti, les Laurent père et fils,* ainsi qu'à Arles, Couvay, Roullet et le fameux Balechou.

La majeure partie de ces maîtres, plus ou moins célèbres, ont eu la bonne fortune de voir leur œuvre échapper à l'oubli du temps, le soin jaloux qu'y ont apporté quelques amis des arts les aidant à cela ; leur renommée, au contraire, grandit encore, semble-t-il, de temps à autre, par tant d'Expositions méridionales, par la conservation de bien des chefs-d'œuvre dans les Musées et cabinets, d'amateurs patriotes, et par de nombreux travaux bibliographiques.

Il n'en était pas de même, jusqu'à présent, de Marius Reinaud, qui a travaillé durant un si long temps, presque uniquement pour l'amour de l'art. Confiné dans son lieu natal, il était satisfait des sympathies, de l'admiration, dirions-nous presque, de ses concitoyens, qui l'avaient certainement en très haute estime, et semblait ne pas se douter qu'avec une légitime ambition il aurait pu, lui aussi, s'élever à la fortune, à la gloire peut-être !

C'est que la soif du gain n'a jamais dévoré ce cœur d'élite ; l'ambition elle-même était loin de hanter son esprit délicat, — alors qu'un courant funeste entraîne, de nos jours, tant de chercheurs plus ou moins habiles, plus ou moins récompensés.

Toutefois on ne s'explique guère qu'aucun Dictionnaire des

* Marseille possède un jeune artiste d'un grand talent, Valère Bernard, le majoral félibre, auteur du poème-album « La Guerro », avec illustrations magistrales.

illustrations françaises, aucune Biographie artistique, voire aucun Manuel d'amateur d'estampes, ne mentionne ce nom si aimé, si populaire chez nous ; on omet ainsi, bien à tort, un homme qui fit un grand et beau labeur et qui mériterait, pour le moins, une bonne mention dans les livres spéciaux. L'oubli est injuste et impardonnable.

Plus heureux, Roullet et Balechou, entre autres, ont dans le *Plutarque Provençal* * une biographie des plus exactes, due à la plume autorisée de l'Arlésien Jacquemin, sans parler de plusieurs travaux analogues, pages des plus attachantes, comme la notice d'Alphonse Meyer sur le paysagiste Constantin, cet autre artiste si original, si fécond, qui ressemble sur tant de points à notre graveur, avec qui il avait quelque peu travaillé sur le cuivre. — Quant à Reinaud, c'est à peine si Parrocel, dans sa série de volumes sur l'*Art dans le Midi*, note rapidement son nom.

Selon la mesure de nos forces, et à l'aide de nos relations, soit avec la famille de l'artiste, si obligeante, soit avec des dilettanti aixois (parmi lesquels il nous est agréable de nommer le bibliophile Paul Arbaud, le vicomte d'Estienne de Saint-Jean, l'orfèvre-iconophile Raymond Ferrier), nous voudrions, si faire se peut, combler une fâcheuse lacune ; nous essayerons donc de photographier le mieux possible cette figure amie du travail, du devoir — et du clocher, ajouterons-nous, — aimable physionomie qu'on a trop oublié de regarder.

* *Le Plutarque Provençal, vies des hommes et des femmes illustres de la Provence ancienne et moderne,* publiées par A. Gueidon. Marseille, 1855-1858 ; 2 vol. gr. in-8°, avec portraits.

Marius Reinaud, pour qui l'a connu, était bien un rejeton des plus vivaces de ces vieilles générations d'artistes qui se sont succédées à Aix, dans toutes les branches du savoir. Les cabinets de riches amateurs, de collectionneurs persévérants, de savants antiquaires, ces innombrables richesses des Rascas de Bagarris, des Peiresc, des Mazaugues, jusqu'à Piquet de Méjanes, Fauris de Saint-Vincens, de Fabregoule, ne pouvaient qu'exciter dans le pays ce goût inné des beaux-arts que nos concitoyens ont fidèlement conservé.

Marius Reinaud est né à Aix le 27 octobre 1795 et y est décédé le 3 mars 1868, dans sa 72° année. C'est au n° 6 de la rue Miséricorde, où ses ateliers de gravure et de lithographie avaient été depuis peu transférés de l'hôtel de Mons (sur le Cours), qu'il succomba à une affection de grippe qui fit bien des deuils pendant ce même hiver. A voir cet homme si actif, si fortement constitué, et ayant toujours eu la vie la plus réglée, on aurait pu croire qu'il atteindrait une plus longue vieillesse et ferait encore bien des travaux précieux.

L'art fut la passion et le culte de toute sa vie, peut-on dire avec la plus grande exactitude :

> Oui, Marius Reinaud fut un heureux mortel :
> Artiste il était né, vécut et mourut tel.

Son père était orfèvre,* graveur sur métaux, et faisait quelque commerce d'objets rares ou curieux, qu'il savait

* Le bibliophile Jacob, dans ses *Curiosités de l'histoire de l'art*, dit avec raison que l'orfèvre manie le burin comme le graveur, et qu'il est essentiellement artiste ; presque sans transition il devient graveur.

découvrir principalement à Marseille, et dont il avait le facile placement à Aix ; les amateurs lui payaient en beaux écus des trouvailles qui, le plus souvent, ne lui avaient pas coûté « quatre sous, » selon l'expression pittoresque de l'ancien pressier lithographe de la maison. *

C'est que l'humble travailleur avait des connaissances techniques peu vulgaires lui permettant de vite apprécier ce qu'il rencontrait dans ses visites, et ne reculait devant aucune peine, aiguillonné qu'il était par le souci de subvenir aux besoins d'une nombreuse famille.

On affirme qu'il faisait toujours à pied la longue course d'Aix à Marseille, refusant les occasions qu'on lui offrait d'éviter les fatigues de la route, et qu'il revenait de même, emportant soigneusement sous sa veste les planches, tableautins et autres pièces de prix que les connaisseurs devaient se disputer.

C'était aux premières années de l'Empire. A cette époque encore, les enfants suivaient volontiers la carrière de leur père, et celui-ci se faisait le plus souvent un honneur et une gloire de transmetre à son premier-né les traditions de ses ancêtres. C'était ainsi que, tout jeune, Marius reçut des mains de l'auteur de ses jours le premier burin avec lequel il devait faire bientôt des chefs-d'œuvre ; le jeune ouvrier burineur, en sa foi robuste, se fut volontiers écrié avec le poète :

* Notre cousin M. Curet y a travaillé pendant vingt ans, et nous tenons de lui force renseignements utiles. — Tout jeune, quand nous allions le voir à sa presse, combien étions-nous heureux du don de quelque épreuve d'*image* !

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Cet outil des premiers débuts fut pieusement conservé, et c'était toujours avec un nouveau plaisir que Reinaud le considérait, nous racontait un de ses anciens collègues de la commission de l'école de Dessin de notre ville, M. Alexis de Fonvert. Il le montrait, animé d'un juste orgueil, désignant aussitôt du doigt les premiers travaux qu'il avait exécutés avec son secours et qu'on voyait étalés avec tant d'autres sortis plus tard de son atelier.

Hâtons-nous de dire qu'il n'avait hérité de son père que d'un goût bien prononcé pour les beaux-arts, sans aucun esprit mercantile, et que sa simplicité poussée à l'extrême et sa modestie excessive n'étaient égalées que par sa passion du travail et l'amour des siens. Son cadet, ainsi que leur troisième frère, Jules, avec qui il avait fondé, vers 1831, la première lithographie établie à Aix, s'occupait aussi de gravure, mais spécialement des travaux de commerce.*

* La lithographie Reinaud a été unique à Aix pendant un quart de siècle ; la seconde fut celle de M. Martin, en 1885, puis vint M. Pascal ; plus tard M. Nolane, dont l'atelier disparut par la suite, de même que celui de M. Reinaud. Il y a peu, M. Giraud créa un établissement pour l'impression musicale, atelier disparu aussi. Pour compléter l'historique de la lithographie à Aix, disons que les maisons Remondet et Ely ont, dans ces derniers temps, annexé à l'art de Gutemberg celui de Senefelder ; ce qui porte à cinq le nombre des lithographies aixoises, y compris celle de l'école nationale d'Arts et Métiers. — Reinaud, on le voit, a eu des successeurs pour le métier.

Dans leur enfance, les frères Reinaud, dont le tempérament était essentiellement artiste, étaient élèves de la Maîtrise métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix, où ils avaient eu pour condisciples d'autres excellents Provençaux dont le souvenir nous est cher, parmi lesquels il nous est doux de nommer le chanoine Charbonnier, auteur du *Magnificat des Noëls*.

Dans sa monographie attrayante de notre manicanterie,* M. l'abbé Marbot raconte, à propos de cadet Reinaud et de la princesse Pauline, alors en villégiature à la Mignarde, au terroir d'Aix, un fait qu'on nous permettra de reproduire.

Lors d'une visite que la sœur de Napoléon Ier fit à cette célèbre école, fière de Campra et de Félicien David, après que le petit virtuose eut fini de chanter, elle se contenta de lui taper sur les joues, en lui disant : « Tu chantes bien. » Mais, pas le moindre bâton de sucre d'orge pour le brave clergeon.

L'historiographe consciencieux, lui, n'a garde d'oublier « le graveur émérite que Paris n'eut point dédaigné, et dont la réputation ne put être arrêtée que par une modestie excessive. »

* *Notre Maîtrise métropolitaine, son histoire*, par l'abbé E. Marbot. — Nous aimons à noter ici les noms des deux fidèles amis des Reinaud, également les nôtres, qui sont aujourd'hui à la tête de ce modeste conservatoire : le maître de chapelle Henri Poncet, musicien diplômé, et le chanoine directeur Chave, *felibre de la Pastouralo*. (Remplacé par l'abbé Victor Mille, il a depuis rendu son âme à Dieu, dernièrement).

Tout jeune encore, Marius Reinaud, grâce aux leçons de son ami Constantin, de Clérian père, directeur de l'école de dessin, et grâce aussi à ses rapports suivis avec son cousin le peintre et graveur habile Belliard, s'était fait remarquer par son talent, — talent précoce d'une finesse de burin remarquable alliée à une science précise du dessin.

Le comte de Forbin, qui recherchait avec une rare bienveillance tous les artistes de mérite, et surtout les artistes provençaux, ne tarda pas à donner à son compatriote les marques les plus flatteuses de sa satisfaction, pour quelques eaux-fortes et quelques sujets gravés dont il lui avait fait hommage.

De même, Granet, l'éminent Aixois (qui nous fait si volontiers songer à cette autre illustration locale, Jean-Baptiste Vanloo), ne devait pas méconnaître le graveur distingué, et celui-ci ne pouvait pas ne point rechercher l'amitié de l'illustre peintre de la lumière ; il devint bientôt son traducteur le plus scrupuleux et le plus fidèle.

Déjà, le portrait de Granet qu'il grava, en 1812, d'après un dessin de Ingres, ainsi que, d'après le même, celui du comte de Forbin, furent on ne peut plus remarqués, autant par la finesse et l'expression de la physionomie, que par la pureté des tailles et un modelé délicat ; ils mirent fort en relief le faire de Marius Reinaud et dénotèrent chez lui une manière qui lui aurait assuré de très grands succès, s'il s'était voué à cette spécialité.

L'auteur des portraits, Ingres, fut enchanté du jeune Reinaud ; aussi Granet écrivait-il de Rome à son ami Clérian : « Je compte le remercier et lui dire combien ses dis-

positions sont grandes. J'ai parlé au général Miollis * pour son père.... J'ai parlé aussi au général du fils. Dans ce moment, l'on fait un ouvrage sur les antiques de la villa Miollis. Lorsque l'ouvrage sera plus avancé, et qu'il s'agira de la gravure, je mettrai de nouveau sous les yeux du général les mérites de notre jeune homme. »

La haute protection de Granet ne fut d'aucune utilité, à Rome, pour Marius Reinaud, et il faut le regretter, car les voyages et l'étude des maîtres l'auraient aidé à se perfectionner ; par contre, elle lui servit assez à Aix.

On rapporte que lorsqu'il passa au conseil de révision, on ne voyait aucun cas de réforme à ce conscrit si bien planté. Mais, sur l'insistance de l'un des examinateurs (des mieux placés, sans doute), il fut déclaré impropre au service militaire ; et le président reconnut alors avec à-propos que, plutôt que d'en faire un médiocre soldat, il valait cent fois mieux conserver un bon artiste au pays.

Cet épisode ne rappelle-t-il pas celui du chansonnier Pierre Dupont qui, à une revue passée par un prince du sang, fut trouvé portant, dans son sac de soldat, musique et poésies ? Le chantre inspiré des *Bœufs*, des *Louis d'or*, fut bientôt rendu à sa lyre, comme notre protégé si méritant fut laissé à ses planches sculptées.

* Le général comte Miollis, né à Aix en 1759. Presque au centre du cimetière de cette ville se trouve le mausolée du gouverneur de Rome, qui fut en même temps l'un de nos plus braves généraux et un archéologue passionné. — Coïncidence remarquable, un autre de nos concitoyens, le général comte de Rostolan, inhumé à la Rostolane (Puyricard), fut également gouverneur de Rome sous le second Empire et eut bien des encouragements pour les artistes aixois.

Exempt de toute préoccupation, à partir de ce moment le jeune homme se voua entièrement à l'art, à cet art des Callot, des Audran, des Barras, dont il avait eu dès sa plus tendre enfance le noble sentiment.

C'est alors qu'il consacra son burin à cette belle suite d'eaux-fortes, d'après des dessins et des tableaux de notre compatriote Granet, estampes que tous les amateurs admirent. Ce sont surtout des vues de Rome, telles que « le Colysée », qui a été reproduit dans la *Vie des Peintres*, de Charles Blanc, la « Porte Saint-Sébastien, à Rome », ainsi que la « Rue de Carchiano », et nombre d'autres, dont les planches sont conservées à Aix pour la plupart.

Indépendamment de ces vues, il reproduisit aussi d'une manière magistrale différents tableaux de l'illustre peintre, tels que « la Fornarina », le « Chœur des Capucins à Rome », ce chef-d'œuvre qui excita l'admiration au Salon de 1819 ; Charles Blanc en parle magnifiquement, disant que les têtes couronnées se le disputèrent, et que l'auteur fut obligé d'en faire seize répétitions, fait unique dans l'histoire de l'art. Il ajoute que Louis XVIII fit appeler Granet, lui remit la croix de la Légion d'honneur, et, parlant à plaisir de cet « intérieur », lui dit qu'il venait d'apprendre qu'on avait cru entendre éternuer un de ses moines. La royale plaisanterie mit le comble à la réputation du peintre aixois que Reinaud a traduit si heureusement.

Aussi, ce morceau de calcographie, bien que ne mesurant que quelques centimètres de hauteur et de largeur, n'a-t-il pas été des moins remarqués à l'Exposition provençale des beaux-arts tenue à Aix en 1887. Il est digne d'être conservé au Louvre parmi tant de trésors de ce genre.

On admirait à la même Exposition un digne pendant, le « Cloître de Saint-Sauveur à Aix », d'après le même, dont le cuivre en parfait état reflète si remarquablement et le célèbre monument historique et l'œuvre du grand maître du pinceau.

Marius Reinaud était, vers 1820, dans la belle éclosion de son talent, et le voilà devenu le graveur attitré de Granet, par le beau labeur où il avait accolé à ce nom glorieux le sien, quasi obscur naguère.

Indépendamment de cette série dénotant un talent réel pour les arts du dessin et une connaissance parfaite des ressources de la pointe, il exerça son burin, aussi ferme que gracieux, sur des sujets non pas très différents, mais empruntés à d'autres artistes. C'est ainsi qu'il grava « Santa Maria Novella » à Florence d'après M. le comte A. de Forbin.* Il n'a été tiré de cette magnifique planche que fort peu d'épreuves : elle est en la possession du généreux M. Ferrier, qui a voulu dernièrement en offrir une épreuve personnelle à M. Georges Duplessis, conservateur du département des Estampes, à Paris. Ce dernier a fait un choix des plus judicieux de 60 estampes gravées par Marius Reinaud, pour la Bibliothèque Nationale; de même, notre

* *Portefeuille du comte de Forbin,* directeur général des Musées de France. Paris, Chalamel, 1855 ; g[d] in-4°. — Outre la lithographie représentant le splendide cloître de Florence, on en trouve dans ce curieux recueil, deux autres nous intéressant peut-être davantage : « l'Abbaye de Sylvacanne, » de notre arrondissement, et le « Cloître de Saint-Sauveur à Aix ». Ce dernier cuivre est conservé religieusement par M. R. Ferrier.

Méjanes fit pareil achat de 100 pièces du cher Aixois, à la suite de l'Exposition provençale de 1887.

Aujourd'hui, le cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède 123 pièces de l'habile graveur, puisque, indépendamment de cette acquisition, il en avait reçu 50 en don, de M. Boblet, le 25 août 1852, et qu'il avait acquis dans une vente, le 9 juillet 1880, 12 vues d'Italie.

On ne peut qu'être reconnaissant envers l'éminent conservateur M. Georges Duplessis, qui s'est empressé d'acquérir de la nièce de l'artiste, M^lle^ Coullouret, cette série complémentaire. En somme, la moitié environ de l'œuvre gravé de Marius Reinaud est conservée maintenant dans ce riche dépôt de la Nationale, et les deux tiers à la Bibliothèque d'Aix, si l'on y comprend les planches dont sont ornés maints et maints ouvrages relatifs à la Provence.

Le chiffre de 300 pièces environ que nous connaissons est la preuve d'un travail énorme ; elles ont servi, avec tant et de si obligeantes communications, à la dresse du catalogue aussi complet que possible, que nous sommes heureux de publier, enfin.*

Marius Reinaud a produit aussi divers autres ouvrages détachés, dont les plus importants sont un sujet pastoral

* Depuis la lecture de la présente étude, en séance de l'Académie, nous avons pu obtenir ce catalogage artistique, avec la large collaboration de cet expert sapiteur qui a nom Raymond Ferrier. Et nous ne saurions parler de notre société littéraire et artistique, sans ajouter que son président actuel, M. J. de Magallon, fait hommage chaque année, à tous ses confrères, d'une nouvelle et charmante eau-forte représentant quelque Vue de Provence.

d'après le peintre lyonnais Advinent, plein de finesse et de légèreté, et une composition de grand style, d'après Boher, traitée magistralement.

Mais ce que nous ne saurions oublier de citer, c'est la reproduction du fameux tableau dit de la Miséricorde,* d'Aix (aujourd'hui bureau de Bienfaisance, rue Gaston-de-Saporta), qui orne la notice écrite par le chanoine Thaneron.**

C'est là incontestablement un chef-d'œuvre de gravure ; cette physionomie de *Mater Dolorosa*, son attitude, ses mains, ses vêtements, tout est rendu à s'extasier devant un tel morceau ; et notons que les scènes évangéliques qui l'encadrent, sept miniatures de quelques centimètres carrés seulement, sont autant de merveilles rehaussant le sujet principal de Notre-Dame.

Reinaud avait une prédilection marquée pour l'image de la Vierge et, à l'instar de certains artistes célèbres, il faisait volontiers poser ses nièces. Tant sa ferveur était grande pour l'exécution des gravures de piété, qu'on peut dire qu'elles égalaient, si elles ne les surpassaient point, ses autres genres de travaux.

* Donné par le cardinal Grimaldi au P. Yvan, fondateur des Religieuses de N.-D. de Miséricorde, et par la R. M. Pin, dernière survivante des Miséricordines d'Aix, au Bureau de Bienfaisance.

** *Notice sur la très vénérée image de Notre-Dame des Sept Douleurs rétablie et conservée dans la chapelle de la Miséricorde de la ville d'Aix.* Aix, Nicot, 1854 ; 8 pages in-8° — (Mince et rarissime brochure, sur papier commun, avec couverture sur même papier, avec les deux magnifiques planches de Reinaud « N.-D. des Sept Douleurs » et le portrait du « P. Yvan »).

J. Martin Imp. à Aix

MICH.

Sans quitter la pièce majeure qui nous occupe, nous devons ajouter que les Dames de la Miséricorde, dont la maison-mère jadis établie à Aix, est aujourd'hui à Paris, voulant, il y a peu, à la suite d'une visite pieuse au berceau de leur ordre, vulgariser ce chef-d'œuvre du graveur aixois, durent se contenter, n'ayant su retrouver ici le prototype précieux,* d'en faire refaire le cuivre par un maître parisien, mais combien inférieur à l'auteur du merveilleux cuivre provençal !

Nous sommes assez heureux pour ajouter que nous avons pu acquérir récemment celui-ci ; il est entre nos mains, ainsi que le portrait du « P. Yvan », faisant son pendant dans la plaquette citée plus haut.

Parmi les possesseurs des pièces originales de Reinaud, indépendamment de M. Ferrier, le plus fortuné entre tous, nous citerons MM. d'Estienne de Saint-Jean, du Roure, de Lagoy, Guillibert, Arbaud, Thumin, ce dernier à Marseille. Les riches galeries Arbaudines contiennent la « Vue de l'ermitage de Roquefavour », sur acier, et les beaux portraits « de Forbin », et « Granet ».

Ceux-ci nous amèneront à nous occuper de cet autre genre de travaux dont nous avons parlé en passant. Combien de portraits remarquables dus au burin de ce maître provençal?

* Nous tenons ce fait d'un éminent ami en relation avec tous les chercheurs, collectionneurs et littérateurs de notre chère Provence, qui avait, comme toujours, mis fort obligeamment et sa science et son urbanité au service des religieuses franco-provençales dans leur pèlerinage en Provence : nous avons nommé notre confrère L. de Berluc-Pérussis.

Albin, Guyon, La Bretenière, de Lestang-Parade, de Mazenod, Pascalis, Piquet de Méjanes, Terrasson, le P. Yvan, ce dernier ornant la plaquette sur la Miséricorde, sont là autant de témoins attestant hautement le talent spécial du nouveau Cundier.*

Nous devons une mention toute particulière au portrait du « Marquis de Méjanes », placé en tête de la *Notice sur la Bibliothèque d'Aix*, par E. Rouard. Ce portrait est malheureusement sur petit format, comme la plupart des autres ; mais on peut dire qu'il a été l'un des plus savamment gravés, car l'artiste sextien s'y est intéressé jusqu'à rendre de sa fine pointe les moindres plis de la peau, montrant un véritable art dans le modelé des chairs et une très heureuse expression de vie. Le buste de Méjanes par Houdon, dont il s'est inspiré, décore notre vaste bibliothèque. Reinaud se surpassa dans cette reproduction.

Aussi, le savant et regretté bibliothécaire eut-il recours maintefois au même burin pour les planches de ses divers travaux d'archéologie.

Et l'Académie d'Aix l'employa presque constamment pour ses Mémoires, en même temps que plusieurs de ses membres y recouraient pour leurs publications individuelles : il suffira de citer l'important *Armorial des Communes de Provence*, par Louis de Bresc, avec ses sept cents blasons.

* Portraits des Provençaux célèbres, à la Méjanes. Recueil factice, 3 vol. gd-in-f° renfermant nombre d'estampes de graveurs aixois dont le *Manuel de l'Amateur*, de Le Blanc, énumère longuement l'œuvre : 60 pièces de Jacques Cundier, mais aucune de A.-B. Cundier.

Marius Reinaud excellait aussi pour rendre, et par le crayon et par la pointe, les vues d'Aix et de la Provence, telles que « la Tour d'Aigosy », le « Calvaire de Lambesc », celui de « Marseille, le « Port », de cette ville, celui de « Toulon », et des sites des Alpes, souvent ravissants, notamment une « Vue de Digne ».

Nous avons dit combien il était heureusement inspiré par les sujets de piété ; de même, il aurait compté parmi les maîtres pour le portrait en France, s'il avait affectionné davantage ce genre, ou si ses occupations multiples de gravure et de lithographie ne l'en avaient matériellement empêché.

Est-ce par position, est-ce par caractère, qu'il n'adopta pour ainsi dire aucun genre ? Peut-être le métier avait-il quelque peu dévié, altéré même, un talent précoce, qui aurait certainement atteint les plus hautes sommités de l'art. N'avait-il pas marqué précisément sa vocation de bonne heure, par ces interprétations si fidèles de Granet, par ces vues d'Italie et autres ?

Nous avons comme preuve de tant d'aptitude la carte-adresse de la maison commerciale Marius Reinaud. Qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant, la loupe en main, sur cette pièce mignonne, témoignage d'un grand talent d'exécution.

Au premier plan, un vaste rideau aux larges plis, soulevé par trois génies ailés, sur lequel on lit l'adresse de Marius Reinaud ; la gauche du bas de ce même rideau, soulevé très heureusement (un coup de vent peut-être), laisse apercevoir la silhouette de notre chère ville d'Aix. Et sans effort aucun, nous découvrons de ce côté le clocher de

Saint-Sauveur, la tour de l'Horloge, celle du Saint-Esprit ; à droite, est le clocher de Saint-Jean, à la forme svelte, élancée, et enfin dans le fond, borné par des collines, se dessine parfaitement la tour de la Queirié et la fameuse montagne Sainte-Victoire.

Cette petite pièce, beaucoup moins grande que la main, présente une véritable richesse dans la composition ; car ici, ce n'est plus une traduction, c'est le génie direct de notre artiste se déployant librement dans le choix du sujet si heureusement conçu.

Maintenant, si nous passons au travail matériel de cette pièce, nous ne pouvons que constater combien pointe et burin y sont associés avec délicatesse et amour ! On voit, on sent, que c'est un témoignage de reconnaissance donné par l'artiste à sa ville natale, qui veut la glorifier, en mêlant son nom à la cité provençale qui l'a vu naître, prospérer et mourir.

Que d'admiration n'avons-nous pas encore pour cette autre pièce au cadre exigu : « La Maison de retraite, à Saint-Joseph, près Aix » ! Le temps semble se couvrir ; de gros nuages s'amoncellent à la gauche du spectateur ; les éclairs s'éteignent, les ombres se diffusent. Seul, le premier plan est éclairé dans toute sa vigueur d'intensité, donnée par un pan de ciel que les nuages n'ont point encore enveloppé.

Quel vaste paysage dans un si petit format ! En bien examinant l'ensemble de cette estampe, miniature aussi comme la précédente, on y remarque un effet doux, tranquille, dont le mystère invite à la rêverie. *O beata solitudo, o sola beatitudo ;* c'est bien là le sens de l'inscription latine mise au

bas de cette petite gravure, interprétée avec infiniment de bonheur par Marius Reinaud.

Tout l'œuvre, l'œuvre entier, presque, de cet artiste est sur petit format : il n'a pas voulu donner de l'envergure à ses planches ; on dirait que son caractère d'extrême modestie était ainsi concentré, comme le plus souvent l'était le burineur dans son cadre local.

Quel contraste ne voyons-nous pas ici entre le maître et son principal élève ! Nous ne parlerons pas du célèbre paysagiste Constantin, qu'il avait initié à son art et dont on se dispute encore les admirables productions, un demi-siècle après sa mort. Bornons-nous à citer comme élève de notre célèbre graveur, l'aquafortiste Gautier, dont la réputation a franchi Manche et détroit, et dont les grandes estampes trouvent si facilement acquéreurs à Londres comme à New-York.

C'est un hommage rendu à la mémoire de Marius Reinaud que de reproduire presque *in extenso* la lettre suivante de son élève Lucien Gautier, « ce brave cœur », publiée dans l'une des principales revues artistiques de Paris : *

« Né à Aix-en-Provence, le 8 janvier 1850, mes parents peu fortunés voulurent, tout en me donnant une éducation relative, et à cause du penchant que je semblais avoir pour le dessin, me faire suivre les cours à l'école spéciale et gratuite de la ville. J'y eus assez de succès pour intéresser à mon avenir le directeur de l'école. Il aurait voulu me faire concourir au *Prix Granet*, consistant en

* L'*Art*, revue hebdomadaire illustrée ; directeur et rédacteur en chef Eugène Véron, 28 novembre 1880.

une pension faite à un élève pour venir à Paris suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts ; mais la médiocrité de cette pension, jointe à la position de mes parents, ne me permit pas de mettre ce projet à exécution. Il fallait avant tout me donner un état qui pût au plus tôt me permettre de n'être à charge à personne. C'est alors que l'on me plaça chez mon vénéré maître, M. Marius Reinaud, bien connu dans le Midi de la France par ses gravures de dévotion et par ses eaux-fortes de l'œuvre de Granet et de celle de Constantin, ses amis.

« Le but de mes parents était de me faire apprendre la gravure commerciale. Mais le contact de mon maître, qui était avant tout artiste, l'empressement que je mis à partager ses idées, me conquirent à un tel point son amitié, que je négligeai la gravure de commerce pour ne plus m'occuper avec lui que de dessins à la plume. J'oubliai tout pour ne m'inspirer que des eaux-fortes de mon maître et de la superbe collection qu'il avait amassée. Cela ne fit pas l'affaire de ma famille.

« Pour apprendre le métier plus prosaïque et plus lucratif alors de photographe, je dus quitter mon maître... J'ai toujours conservé pour son souvenir une grande vénération. Sa simplicité et ses mœurs patriarcales sont passées en proverbe dans mon pays. Malheureusement, une trop grande modestie l'a empêché, comme tant d'autres, d'acquérir une fortune...

« Le peu de loisirs que ma place (dans une administration, à Paris) me procure, je les consacre à la gravure. Cela m'est assez pénible, c'est surtout le soir qu'il me faut travailler... »

Le rédacteur de l'*Art*, M. Paul Leroi, se félicite d'avoir découvert M. Gautier, qui « fait preuve d'une magistrale crânerie » ; et que la presse anglaise a tout particulièrement distingué dans un unanime concert d'éloges. Il termine en disant :

« Il est très fort ce jeune aquafortiste qui ne peut consacrer à son art que ses trop rares loisirs, et qui prend sur ses veilles pour produire de temps en temps une de ces créations sincères, d'une originalité puissante, comme son « Petit bras de la Seine »... Notre Revue pourra publier toute une série de planches nouvelles que va graver expressément pour elle l'ancien élève de Marius Reinaud. »

Ce témoignage d'admiration, de reconnaisssance pour le maître n'est-il pas touchant ? La mémoire du grand artiste provençal, presque oublié, méconnu, comme nous le disions au début de notre étude biographique, est ainsi noblement gardée.

De même, avons-nous dit, son œuvre fécond est aujourd'hui conservé dans les richissimes dépôts de la Bibliothèque Nationale à Paris, de la Méjanes à Aix, comme chez bien des délicats, des admirateurs passionnés de notre compatriote.

Souhaitons que le Musée de la Ville, où l'on remarque tant d'œuvres intéressantes, contienne aussi un choix des plus belles œuvres de Marius Reinaud.

Et nul doute que la Municipalité, si soucieuse de nos gloires artistiques, littéraires, scientifiques, ne veuille, au plus tôt, rendre un hommage à cette illustration locale, soit en donnant le nom de Marius Reinaud à l'une de nos rues,

où tous les arts brillent déjà largement, soit en faisant revivre par le marbre ou le pinceau cette figure amie du pays et de l'art, une des figures les plus nobles de la noble cité de Sextius.

CATALOGUE

DE L'ŒUVRE DE REINAUD

Faire connaître un artiste provençal et distingué tel que l'a été Marius Reinaud par les détails de sa vie, ainsi que vient de le raconter avec tant d'érudition l'honorable académicien F. Vidal, c'est lui assigner l'estime que dans notre chère Provence les gens de goût et l'opinion publique se plaisent toujours à accorder au vrai mérite.

Mais, pour juger entièrement de la fécondité artistique du dessinateur-graveur, nous ne pouvons mieux faire, avant de donner la description de son œuvre gravé, que de dire quelques mots sur ses compositions originales dessinées.

D'abord et toujours de très petite dimension, les dessins originaux du Maître étaient traités soit à la mine de plomb, soit à la sépia, lavés d'encre de Chine; et comme il devait lui-même être le fidèle « interprétateur » par le burin ou la pointe, de son sentiment et de ses intentions, il n'hésitait pas à terminer et finir complètement pour en avoir une appréciation juste et vraie.

Tous sont tracés avec grand soin, le contour ferme et délicat est arrêté d'une main sûre, renforcé dans

ses ombres d'un lavis léger ou intense — selon le cas — afin d'en obtenir tout l'effet désiré et cherché.

Aussi, quiconque, ayant le sentiment de l'art, examine avec attention ces originaux, remarque aisément, dans la touche et le procédé, combien ces petits chefs-d'œuvre sont admirables de science, de pureté, en même temps que très personnels.

En ce qui concerne son œuvre gravé, nous n'avons nulle prétention de croire notre travail complet, bien que nous ayons puisé nos renseignements dans les cartables de nos amateurs aixois et notre propre collection formée depuis plus de trente années.

La tâche était par trop difficile, même impossible, dirons-nous, pour supposer un seul instant avoir tout vu, découvert et décrit en ce qui concerne l'œuvre si multiple du Maître.

Que l'on nous pardonne donc notre modeste entreprise, dictée absolument par la plus pure affection envers ce consciencieux et habile artiste que nous avons beaucoup connu et souvent fréquenté.

R. F.

DIVISIONS DU CATALOGUE

1° Pièces provençales, comprenant : Portraits, Sujets religieux, Sujets profanes, Vues, Paysages, Genre ;
2° Portraits non provençaux ;
3° Vues, Paysages, Genre ;
4° Sujets religieux ;
5° Sujets profanes.

—

Abréviations :

P. en H.	veut dire :	Pièce en hauteur.
P. P. en H.	«	Petite pièce en hauteur.
P. en L.	«	Pièce en largeur.
P. P. en L.	«	Petite pièce en largeur.

—

Les planches cuivre ou acier gravées par Marius Reinaud étant encore en majeure partie dans les collections de nos amateurs aixois, nous les mentionnerons par les abréviations suivantes :

Possesseurs	Abréviations
La Planche cuivre est dans la collection de M. Paul Arbaud.	La Pl. c. est dans la coll. P.A.
La Planche cuivre est dans la collection de M. Léopold Durand.	La Pl. c. est dans la coll. L. D.
La Planche cuivre est dans la collection de M. François Vidal.	La Pl. c. est dans la coll. F.V.
La Planche acier est dans la collection de M. Raymond Ferrier.	L. Pl. A. est dans la coll. R.F.

Les mêmes abréviations seront observées pour indiquer les amateurs en possession de dessins originaux.

PIÈCES PROVENÇALES

PORTRAITS. — SUJETS RELIGIEUX. — SUJETS PROFANES.
VUES. — PAYSAGES. — GENRE, ETC.

PORTRAIT DE Mgr DE BELZUNCE.

P. en H.

Le portrait, comme l'éloge et l'oraison funèbre de l'immortel Évêque de Marseille, ont été faits par bien des auteurs. Henri-François-Xavier Belzunce de Castel-Moren est né au château de la Force en Périgord, en 1671 ; mort en 1755.

J.-A. CONSTANTIN, *peintre.*

D'après GRAS.

P. lithographiée en H.

Né dans la banlieue de Marseille en 1756, mort à Aix en 1844. Fit de sérieuses études à Rome et revint à Aix pour être nommé directeur de notre école de dessin. Chevalier de la Légion d'honneur.

Peintre paysagiste de talent, a surtout excellé dans ses dessins lavés d'encre de Chine, dont la touche et les effets se rapprochent énormément des productions du premier grand maître traducteur de la nature, Claude Lorrain.

Cinq essais de gravure ont été faits par Constantin, parmi lesquels nous citerons le plus heureux, intitulé : *Le canal d'Istres.*

LE COMTE DE FORBIN L.-N.-P.-A.

DIRECTEUR DES MUSÉES DE FRANCE.

D'après INGRES.

P. en H.

Portrait à mi-corps vu de trois-quarts, légèrement tourné

à droite. Tête nue, figure intelligente très heureusement exprimée par une très grande justesse dans les travaux de la pointe ; d'ailleurs notre graveur a voulu porter sa science de traduction dans la figure pour négliger presque l'habit dont il est vêtu, portant déjà les insignes de la Légion d'honneur.

Né à La Roque-d'Antheron (B.-du-R.) en 1777, mort à Paris en 1841.

Elève de Boissieu et de David, membre de l'Institut, directeur général des musées royaux et officier de la Légion d'honneur, a exposé aux salons de peinture de 1800 à 1840.

Il existe dans la collection d'un amateur de notre ville un essai de gravure de A. de Forbin représentant *la tour Haute-Rive en Dauphiné ;* en examinant de près cette rarissime épreuve on sent l'influence de son premier maître Boissieu.

Une très rare épreuve de 1er état existe dans les nombreuses collections de l'obligeant commandant H. Guillibert, où l'on voit ce même portrait déjà décrit avec le ruban de la Légion d'honneur *à la droite* de la boutonnière de son habit.

La Planche cuivre est conservée à Aix dans la collection de M. Paul Arbaud.

LE CHEVALIER GRANET, *peintre,*
MEMBRE DE L'INSTITUT.
D'après INGRES.
P. en H.

Vu de face légèrement tourné à gauche, tenant une palette rectangulaire dans sa main droite.

L'ensemble de ce portrait est un peu plus poussé que celui du Comte de Forbin son ami, ce qui ne nuit nullement au bon effet de l'ensemble.

Né à Aix-en-Provence en 1775, mort en 1849, élève de Constantin et de David, comtemporain de M. le Comte de Forbin, qui, par sa protection, le fit entrer dans l'atelier de David, passa de longues années à Rome, retourna à Paris, où

47.
ns-

tie
ent

ent
l'en
les

par
ups
de
lue.

sant
l'une

vert

l'on
ment
ssion
ns de

UNIV. OF MICH.

à dr
expr
poin
tradu
il est
Né
Paris
El
teur
neur
Il
essai
Rive
épre
Un
breu
où l'
Légio
La
de M

Vu
rectan
L'en
du Co
bon et
Né à
Const
Forbi
David

il fut très remarqué dans ses expositions de 1799 à 1847. Chevalier de la Légion d'honneur en 1819, membre de l'Institut en 1830.

Il a légué à sa ville natale sa fortune et la majeure partie de ses tableaux pour en former un musée actuellement installé.

Granet n'a gravé qu'une seule planche, assez sèchement exécutée, représentant un Intérieur d'Auberge. Nous n'en connaissons que deux rares épreuves conservées dans les collections de MM. Paul Arbaud et R. Ferrier.

JACQUES GASSIER,

AVOCAT AU PARLEMENT DE PROVENCE.

D'après Maurin.

P. en H.

Ce célèbre avocat au Parlement de Provence, annobli par Louis XVI en 1777, est né à Brignoles en 1730 et mort à Aups (Var) en 1811. Le chef de cette famille, François-Jules de Gassier, fixé à Aix, est allié aux MM. de Bresc et de Berluc.

LE MARQUIS DE MÉJANES.

D'après Houdon.

P. en H.

Le portrait du Marquis de Méjanes est en buste reposant sur un piédouche, vu presque de face, tête couverte d'une abondante chevelure rejetée en arrière.

Il est vêtu d'un simple habillement négligemment ouvert devant la poitrine ainsi que le collet de sa chemise.

En examinant attentivement la touche de ce portrait l'on sent dans la conduite des travaux de la pointe un sentiment exquis de délicatesse pour en arriver à traduire l'expression de surprenante vérité. Il était difficile de rendre avec plus de

bonheur le modelé des chairs de cette intelligente figure qui fut notre Mécène aixois. *

Le modèle en marbre qui servit à Marius Reinaud est un chef-d'œuvre du statuaire Houdon.

PORTRAIT DE M. DE PARADE MELCHIOR DE LESTANG.

D'après A. DE PARADE.

P. en H.

La famille des Chevaliers de Malte Alexandre et Melchior de Lestang-Parade, remonte au XI° siècle et compte des savants, des magistrats ; l'un d'eux fut consul d'Aix en 1764.

J.-J.-P. PASCALIS,

AVOCAT A AIX.

P. ovale en H.

Ce portrait orne le remarquable ouvrage de M. Ch. de Ribbe : « Pascalis, étude sur la fin de la constitution provençale » ; Paris, Dentu, 1854, in-8°.

PORTRAIT DE MARIUS REINAUD,

GRAVEUR A AIX.

D'après BELLIARD, son ami.

P. lithographiée en H.

Vu de face légèrement tourné à gauche.

Pièce assez rare dont nous ne connaissons que 4 ou 5 épreuves.

Physionomie douce et souriante que le crayon de notre maître a très heureusement rendu.

Il existe chez l'honorable M^lle^ Aubert, fille du regretté président du tribunal de commerce à Aix, un admirable des-

* Il était l'oncle des Marquis de Lagoy qui, eux aussi, se sont illustrés dans la gravure à l'eau-forte, la numismatique et les sciences.

sin lavé d'encre de Chine, ayant de grandes analogies avec le portrait que nous venons de décrire.

Mlle Aubert a bien voulu nous confier cet original pour en faire prendre une copie, que M. C. Michaud a exécuté à la plume avec un talent inimitable.

LE ROI RENÉ.

P. lithographiée en H.

Reproduction fidèle de la statue de notre bon Comte de Provence exécutée par David et érigée en 1823, que nous voyons encore actuellement sur le Cours d'Aix.

Seulement, le dessin de notre artiste ayant été traduit sur la pierre lithographique par un nommé Ogier, certaines parties peuvent provoquer la critique. Qu'il nous suffise de relever cette particularité sans entrer dans les détails qui nous entraîneraient trop loin.

LE PÈRE A. YVAN.

P. en H.

Le P. Antoine Yvan né à Rians en 1576, mort à Aix en 1653, avait fondé dans cette ville le monastère des Dames de la Miséricorde dont la maison-mère est aujourd'hui à Paris. Voir la Notice « N.-D. des Sept Douleurs », par le chanoine Thaneron. Aix, imp. Nicot, 1851, in-8°.

SAINTE MADELEINE.

P. en H.

La Sainte est assise dans une grotte, accoudée de son bras droit sur des rochers, pleurant et gémissant.

A sa droite, une tête de mort et une croix penchée.

Dans le haut et hors de la composition on lit : *A la Sainte-Baume*, dans le bas : *Ste Madeleine,* etc.

Le dessin original lavé de sépia et la planche cuivre font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

NOTRE-DAME DE LA SEDS.

P. en H.

Cette Vierge si populaire et si vénérée dans notre ville est debout, tenant l'enfant Jésus à sa droite et le sceptre à sa gauche ; elle est vêtue d'une robe richement brodée en feuilles vignes et raisins ; sa tête couronnée est surmontée d'une auréole de dix-sept étoiles qui, ressortant sur un fond noir, forme un très bel effet. Dans le haut et hors de la composition on lit : *Notre-Dame de la Seds,* et, dans le bas, une inscription et annotation en huit lignes.

Le ravissant dessin original de cette Vierge est fait à la mine de plomb et admirablement traité.

NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS ou DE MISÉRICORDE A AIX.

P. en H.

Pour le tableau reproduit par ce chef-d'œuvre de Marius Reinaud, voir :

Roux-Alphéran. « Les Rues d'Aix » (ouvrage se trouvant dans toutes les bibliothèques provençales) ;

Le chanoine J. Thaneron. Notice sur la vénérable image de N.-D. des Sept Douleurs dans la chapelle de la Miséricorde de la ville d'Aix (plaquette rarissime en notre possession ainsi que la planche gravée et celle du P. Yvan).

AUX AMIS DE LA PAIX.

P. en rond dont la partie basse seulement est encadrée dans une bordure ornementée.

Une vaste perspective, dominée par des maisons et platanes, représente sans doute une ancienne voie de Marseille. Au 1er plan, des bornes en pierre rapprochées, dont deux sont reliées par une chaîne ayant pour but d'empêcher l'accès des voitures.

Au 1er plan, des marchandes d'oranges vendant à divers acheteurs.

Vaste étiquette de boîte ronde pour confiseur.

UNE BASTIDE EN PROVENCE AUX ENVIRONS D'AIX.

P. lithographiée en L.

Si un Aixois, connaissant bien son territoire, se transporte par le souvenir sur la route d'Italie, entre le moulin à eau du pont des Trois-Sautets et le hameau de Palette, il trouvera à sa gauche une bastide à deux toitures inégales avec sa façade principale visant au midi, percée de neuf ouvertures, et ayant sur le devant une terrasse soutenue par une vaste et haute muraille.

Cette construction est faite sur des rochers épars, mais dont les intervalles sont pittoresquement remplis par des chênes kermès.

A droite du spectateur, un bouquet de pins venant aboutir près de la bastide.

Un tel sujet champêtre ne pouvait que tenter notre maître.

Le velouté du procédé et la dégradation des divers plans donnent à cette composition, traitée en croquis, la vraie sincérité d'un de nos sites provençaux les plus agrestes, les plus ensoleillés.

Telle est l'épreuve que nous avons vue et mieux voulu contrôler, en nous transportant sur place. A peu de chose près tout existe encore, sauf le bouquet de pins disparu et la transformation des fenêtres du 1er étage, qui primitivement étaient de style Henri II.

CARTE COMMERCIALE D'ADRESSE DE MARIUS REINAUD, GRAVEUR.

P. P. en L.

Voir page 33.

CARTE DU CERCLE DU COMMERCE D'AIX.

P. en L.

Dans un ovale en largeur, bordé d'un encadrement carré, laissant aux quatre angles intérieurs un espace restreint dans lequel notre graveur a su loger tous les attributs du commerce.

Au centre on lit : *Cercle du Commerce M.* XX. *sociétaire*.

Ce genre de cartes artistiques est malheureusement aujourd'hui bien peu en faveur.

UNE ÉTIQUETTE DE CONFISEUR.

P. ovale en L. *lithographiée.*

Au centre de cet ovale composé de fleurs, rocailles et enroulements on lit : *Giraud-Ginésy Fres, confiseurs, sur le Cours, 42, à Aix (Provence).*

Une des rares lithographies que le maître avait daigné exécuter, laissant ordinairement ces sortes de travaux moins artistiques à son frère Jules Reinaud.

La pierre lithographique est conservée dans la collection d'un amateur de notre ville.

AU FIDÈLE BERGER.

P. en rond encadrée dans une bordure ornementée.

Au centre, tout près de deux pieds d'arbres, une bergère est assise, tenant une houlette de sa main droite ; elle semble écouter les serments d'amour qu'un berger lui fait à genoux, la main portée au cœur et tenant lui aussi la houlette de sa main gauche.

Entre les deux personnages, un chien caressant sa maîtresse ; tout à côté, deux moutons couchés.

On remarque à la droite du fond un château dans les ombrages, plus un rocher.

Les armes de France occupent la partie inférieure du centre, et plus bas on lit : *Dusouchet, breveté,* etc.

Vaste étiquette de boîte ronde pour confiseur.

PLAN ET DESSIN DE LA FENÊTRE ET DE LA BOISERIE A SAINT-JEAN-DE-MALTE A AIX.

P. lithographiée en II.

La fenêtre absidale de Saint-Jean-de-Malte semble remonter au XIV^e siècle. Aveuglée au XVII^e par le prieur Viany, elle a été réouverte en 1858, et ornée, l'an d'après, d'une belle verrière. Une notice lui a été consacrée par M. Alexis de Fonvert dans le tome IX des *Mémoires* de l'Académie d'Aix.

La boiserie, toute moderne, du chœur de Saint-Jean, a été installée peu après la verrière.

Plus récemment (1895), la rosace qui surmonte le portail de Saint-Jean, et que les Chevaliers de Malte avaient également obstruée, a été réouverte à son tour.

QUELQUE CHOSE, S'IL VOUS PLAIT.

D'après J. Gaut.

P. lithographiée en II.

Une mendiante accroupie, tenant un enfant au maillot, tend sa main gauche aux passants. Un jeune garçon, tête nue, grelotte de froid, car la neige couvre complètement le sol.

Tout nous porte à croire que la scène se passe dans une de nos rues d'Aix, car nous reconnaissons dans le lointain la silhouette aiguë du clocher de Saint-Jean dominant parmi les nombreuses toitures blanchies de neige.

Lithographie faisant partie de la suite du journal illustré ayant pour titre *Le Cygne* fondé à Aix en 1840, comprenant 65 numéros parus, devenus très rares aujourd'hui.

Notre maître, quoique très peu porté pour la gravure sur pierre, n'hésita pas, sur les sollicitations qui lui furent adressées, d'y collaborer de son habile crayon pour une très large part, en compagnie des Clérian, J. Gaut, Gras, etc.

VUE D'AIX-EN-PROVENCE.

P. en R.

La ville d'Aix se déploie dans son plus grand parcours, à gauche, le clocher de Saint-Sauveur, la grande horloge, Saint-Jean *extra muros*, Saint-Esprit et Saint-Jean, tous les clochers apparaissent facilement aux yeux du spectateur ; plus loin, les Trois-Moulins actuellement démolis, la tour de la Queirié et enfin le mont Sainte-Victoire.

Au 1er plan et à droite, des jardins maraîchers ; à gauche, une allée d'ormeaux allant aboutir à l'entrée du Cours.

Vaste étiquette de boîte ronde pour confiseur.

La Planche cuivre est encore entre les mains de l'industriel, M. Barthélemy, confiseur, à Aix, qui l'avait spécialement commandée pour lui-même à Marius Reinaud.

CLOITRE DES CAPUCINS DE SALERNES.

D'après Clérian.

P. lithographiée en L.

Au centre du fond, la perspective du cloître sous lequel marche un religieux paraissant lire son bréviaire.

Sur le devant du 1er plan, deux colonnes soutenant des arceaux à moitié ruinés par un incendie survenu en 1789.

Croquis de premier jet et nullement recherché.

Nous croyons ce cloître situé dans le Var ayant appartenu en 1850 à la famille Pontevès.

VUE DE DIGNE.

P. en R. *encadrée dans une double bordure de feuilles d'acanthes et de lauriers.*

La ville de Digne est vue à droite du spectateur, au pied des montagnes ; le clocher qui domine est la cathédrale ; dans le centre, plusieurs montagnes, dont certaines sont couvertes de neige ; la première colline, c'est-à-dire celle touchant les maisons de gauche, et derrière les plus grands ar-

bres du 2me plan, est la colline dite de Saint-Vincent, où les habitants et étrangers grimpent pour recueillir ces petites pierres étoilées connues sous le nom de pierres de Saint-Vincent.

A gauche de l'estampe, un vaste pont à sept arches sous lequel coule la Bléone.

Vaste étiquette de boîte ronde pour confiseur.

ERMITAGE DE ROQUEFAVOUR.

P. en L.

Nous ne pouvons mieux faire que de redire ce que nous avons écrit sur ce sujet dans le journal l'*Echo des Bouches-du-Rhône* du 26 juin 1887.

« L'Ermitage de Roquefavour, près d'Aix, dessiné et gravé par M. Reinaud, pièce précieuse s'il en fut, qui décèle bien tout le talent de son auteur. M. Reinaud partit un jour d'Aix et se rendit à cet ermitage si souvent visité ; là, choisissant un point de vue favorable, il dessina ce site charmant qu'il reproduisit ensuite sur acier. Que de finesses dans tous les détails du dessin ! la pointe unie au burin a attaqué le métal avec légèreté ou vigueur, selon l'effet cherché. Les effets de perspective sont nets et délicats, les lumières et demi-teintes sont aussi savamment comprises et exécutées ; en un mot, il est impossible, ce nous semble, de rendre avec plus de bonheur et de vérité cette nature si pittoresque et rocheuse qui caractérise si bien notre belle Provence. Cette œuvre seule prouve jusqu'à quel degré de force pouvait atteindre notre artiste, et quand bien même elle aurait été unique, nous n'aurions pas hésité à la décrire. »

Il existe dans la coll. R. F. quatre épreuves d'état très intéressantes à consulter.

La planche acier est dans la coll. P. A.

ENVIRONS D'AIX.

P. lithographiée en L.

Paysage d'après nature dessiné et gravé par le maître, re-

présentant l'ancien pont de la Torse sur la route d'Italie, ombragée dans cette partie par de vieux arbres séculaires.

A droite, la légendaire tour d'Aygosi, que tout paysagiste a dû dessiner.

Le suave dessin lavé de sépia est conservé dans la collection d'un amateur de notre ville.

FONTAINE DE VAUCLUSE.

P. en R.

Gigantesque site rocheux, de forme circulaire.

Dans la partie basse du fond, on remarque une vaste et sombre excavation d'où jaillit une immense source *(la Sorgue)* qui vient couler jusqu'au devant de l'estampe.

A droite du spectateur, l'on remarque des fabriques de papier établies sur les bords de la rivière.

Au sommet de la montagne, les ruines d'un château.

Dans le bas et hors de la composition, on lit les noms du confiseur *Cognasse Beaupré,* qui avait commandé la planche à notre graveur.

Pièce très heureusement traitée et peu commune.

VUE DE MARSEILLE.

P. P. en H.

Composition ayant de grandes analogies avec les mêmes vues de Marseille déjà décrites, seulement notre artiste ne manquait jamais d'y apporter quelques changements, par additions ou variantes.

VUE DE MARSEILLE.

P. dans un ova'e en L.

Composition entourée d'attributs maritimes et commerciaux. Au centre le port chargé de vaisseaux, bornée au fond par des maisons, le fort Saint-Jean, et finalement les collines de la Nerthe.

MAISON DE RETRAITE A SAINT-JOSEPH,
près Aix (B.-du-R.).
P. P. en L.

Voir page 34.

VUE DU PONT-DE-L'ARC, *près d'Aix.*
P. en L. *lithographiée par E. de Cabre.*
D'après un dessin de Marius REINAUD.

Charmant paysage représentant un site des environs d'Aix, fait d'après nature.

Le centre du fond est occupé par le pont de l'Arc à deux arches, sous lequel coule la rivière du même nom. A droite, les rives plantées de chênes et joncs. Au 1er plan, deux pêcheurs dont l'un prépare son filet, l'autre pêchant à la ligne.

Au bas de l'épreuve, on lit à gauche : *M. Reinaud del ;* à droite, *Lith. de E. de C.*

L'établissement des presses lithographiques de E. de Cabre était installé sur le Cours à Aix.

Nous avons cru pouvoir comprendre dans notre catalogue et devoir indiquer aux amateurs cette pièce ayant la rare particularité d'être composée et exécutée par deux artistes différents.

VUE DU PORT ET DE L'ARSENAL DE TOULON.

P. en L.

A droite et à gauche, des vaisseaux en cours de construction ; au centre du 2me plan, un navire que les ouvriers calfats réparent ; le lointain est indiqué par la mer chargée de six vaisseaux alignés de front.

Composition très animée.

VUE DU PORT DE MARSEILLE.
P. en L.

Au bas dans le centre, le port dallé sur lequel reposent

des marchandises que des portefaix sont en train de charger ; au 1er plan, trois marchands juifs et syriens débattent les prix.

Au 2me plan, la mer bordée à droite et à gauche de maisons.

Jolie composition d'un bon effet.

PAYSAGE.

D'après Pillement.

P. en L.

Site des environs d'Aix, entièrement rocheux, au milieu duquel coule en cascade la rivière de l'Arc, dont la vue est prise au quartier dit les Bains-de-Langesse.

Au bas on lit : ***Dédié à M. Gassier, Nre à Aix.***

Pièce peu répandue.

CLOITRE DE SAINT-TROPHIME A ARLES.

D'après Granet.

P. en H.

Vaste corridor voûté au milieu duquel cinq capucins dans de différentes attitudes conversent.

A droite, les arcades du cloître en perspective sont soutenues par de petites colonnes, surmontées de riches chapiteaux sculptés.

Il est difficile de mieux rendre sur une surface plane l'illusion du fuyant, si heureusement obtenu dans ce sujet.

LA TOUR D'AYGOSI.

P. en H.

Charmante estampe dessinée et gravée par notre maître aixois, d'une pointe minutieuse et facile.

Cette tour date du XIVe siècle et doit son nom aux Aygosi qui la possédèrent pendant plusieurs siècles.

Le dessin original à la mine de plomb, d'après lequel cette

pièce a été gravée, fait partie de la collection d'un amateur de notre ville.

L'érudit et consciencieux M. Roux-Alphéran a écrit une très intéressante notice à ce sujet.

VUE DE VAUCLUSE.

P. lithographiée en H.

Charmante composition représentant l'entrée de ce petit village que l'on distingue dans le fond.

Au 1er plan, un vaste pont à deux arches inégales, sous lequel coule *la Sorgue.*

CLOITRE DE SAINT-SAUVEUR A AIX,

D'après GRANET.

P. en L.

Presque au centre, une galerie en perspective allant aboutir à une porte actuellement murée. Sous cette galerie, cinq capucins dans des attitudes différentes, conversent et prient. A droite du 1er plan, une vaste ouverture de forme ogivale donne accès à la sacristie et au cloître, si intéressant à étudier dans sa construction datant du XIme siècle.

Bien des sculptures, statues et autres détails figurant sur cette eau-forte, ne se voient plus actuellement, mais elles existent toujours et n'ont été que déplacées pour être mises en meilleures places, assignées par M. Revoil, architecte diocésain.

Par les travaux très serrés de l'outil, notre graveur a su obtenir des effets très vigoureux qui, faisant opposition aux parties éclairées, charment l'œil et rendent bien la pensée de la peinture originale, faisant partie du cabinet de M. le chevalier A. de Lestang-Parade.

La planche cuivre appartient à la coll. R. F.

UNE ÉTIQUETTE DE PHARMACIEN.

P. en L.

Représentant la fontaine de la place des Prêcheurs à Aix.

Sur notre principale place, la superbe fontaine de Chastel frappe immédiatement le spectateur. A droite, l'église de Sainte-Madeleine dessinée avant la façade actuelle ; à gauche, des maisons en bordure qu'ombrage une ligne parallèle d'ormeaux.

Divers groupes circulent sur la place en nombre, et tout cela contenu dans un espace de 6 × 4 centimètres !

L'érudit M. de Magallon, président de l'Académie d'Aix, graveur dans ses rares moments de loisir, a très savamment gravé ce même sujet à l'eau-forte, mais dans de plus grandes dimensions et sous un autre point de vue. Cela lui a permis de payer un tribut d'affectueux souvenir à sa famille, en comprenant dans sa composition la maison de ses aïeux faisant le coin de la place des Prêcheurs et de la rue Saint-Louis, où est né le père Paul de Magallon, ancien officier d'état-major, restaurateur en France de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.

MONNAIES, MÉDAILLES ROMAINES ET PROVENÇALES

illustrant les ouvrages sur la numismatique
par M. le Marquis Roger de Lagoy.
Réunion d'environ 7 planches en hauteur.

Toutes ces monnaies sont gravées avec un art infini, donnant l'illusion du métal, surtout celles au profil des empereurs romains, de si caractéristique et mâle énergie.

Nous ne doutons pas qu'avec le concours de notre maître graveur, les savants ouvrages du marquis n'aient eu un véritable attrait, car ici l'intelligence du texte est puissamment secondée par de précieux et fidèles fac-similés.

PAROISSE MÉTROPOLITAINE DE S^t-SAUVEUR A AIX.

P. P. ovale en H. *servant d'estampille, représentant l'Ascension.*

UN TAMBOURIN.

P. P. en H.

Charmante petite vignette représentant notre instrument de prédilection sur lequel on bat avec une baguette pour indiquer le temps fort de la mesure de nos airs provençaux chantés sur le flûtet.

Si on détaille les travaux de la gravure accomplis sur cet objet minuscule, on est étonné du rendu et de la finesse d'exécution offrant de réelles difficultés, car contrairement aux habitudes du maître, la planche, ou pour mieux dire le « polytypage », a été exécuté sur bois pour le livre *Lou Tambourin*. Il appartient à l'honorable académicien auteur de l'intéressante biographie qui précède.

TOMBEAU DE M^lle PORTE.

D'après J. F. PORTE.

P. en R.

Sous un saule-pleureur, un tombeau surmonté d'une urne funéraire à demi voilée par un crêpe.

Précieux souvenir que l'auteur d'*Aix ancien et moderne* avait dessiné lui-même et confié à notre graveur pour en avoir la reproduction.

TOMBEAU DE ANDRÉ ABELLON.

P. en H.

Pierre sépulcrale sur laquelle est gravée la statue en pied du religieux dominicain (actuellement l'*église Sainte-Madeleine à Aix)* dont la figure est complètement effacée, en outre les inscriptions figurant en bordure à droite, à gauche et au bas de la composition.

Gravure, en tête de la notice sur André Abellon, par Roux-Alphéran.

TRÈS-BIEN.

P. en H.

Récompense destinée aux élèves d'un pensionnat d'Aix.

MATER DIVINÆ GRATIÆ.

P. en H.

Quoique d'un très petit format, les travaux de la gravure n'en sont pas moins admirablement traités.

La Vierge debout, parée d'un riche vêtement brodé d'or, tient à sa gauche l'Enfant Jésus et à sa droite un sceptre chargé de fleurs.

A l'extrémité du haut, et dans les deux angles, on voit le chiffre de Marie et un cœur percé du glaive.

Hors de la composition on lit : PAROISSE SAINTE-MADELEINE D'AIX. *Mater divinæ gratiæ, ora pro nobis.*

SAINT DOMINIQUE RECEVANT LE SAINT ROSAIRE.

P. en H.

Composition ayant quelque analogie avec le tableau placé à l'église de la Madeleine à Aix dans la nef de gauche, peint par J. Daret.

SAINT HONNORAT.

P. en H.

Dans un paysage, le saint évêque est vu debout, couvert des habits pontificaux, coiffé de la mître, tenant la crosse pontificale de sa main gauche.

Au fond du paysage vers la gauche, l'église de Saint-Honnorat surmontée de son clocher aigu.

Cet évêque exerça ses pieuses fonctions dans la ville d'Arles, où il y mourut le 15 janvier 429.

Enterré dans le cimetière des Aliscamps auprès de saint Trophime, ses restes mortels y reposèrent jusqu'en 1391,

puis furent transférés dans l'Ile de Lérins, qui depuis cette époque porte le nom de Saint-Honnorat.

A Aix, la place Saint-Honoré possède contre l'une de ses maisons formant le coin de la place du même nom et de la rue des Gantiers, une niche renfermant la statue de saint Honnorat, que les habitants du quartier ont fait ériger pour perpétuer le souvenir d'un miracle que le saint fit dans ces parages.

Enfin, tout près le gigantesque aqueduc de Roquefavour existe l'ermitage agreste que les touristes ne manquent pas de visiter. Il est sous le patronage et porte le nom de *Ermitage Saint-Honnorat.*

ARMOIRIES DE Mgr RAILLON,

ARCHEVÊQUE D'AIX.

P. en H.

Une des rares vignettes sur bois gravées par notre maître.

LE SOURD ET MUET DE PEYROLLES, BENOIT PAUL.

P. en H.

Buste vu de face, légèrement tourné vers la droite. La figure, modelée avec une grande finesse, exprime et rend bien la caractéristique de l'idiotie. En outre, la vétusté du chapeau et de l'accoutrement décèlent chez ce malheureux la pauvreté ou pour mieux dire la misère. Deux christs en croix sont passés et soutenus dans son gilet.

Pièce peu commune.

PORTRAIT DE M. TOPIN,

DIRECTEUR DU COLLÈGE D'AIX.

D'après ADVINENT.

En tenue officielle. L'intelligente figure de ce portrait-buste se montre de face, légèrement tourné à gauche ; la physio-

nomie est si vivante, de grands yeux et la bouche, où réside toujours l'expression, sont rendus avec une telle justesse, que l'on peut croire à une véritable ressemblance.

UN COIN DE PAYSAGE

D'après Mlle Aglaé CONSTANTIN.

P. en hauteur lithographiée.

A droite, un groupe de trois bouleaux aux branches développées et pendantes. A gauche, au troisième plan, un pont d'une seule arche et les restes d'un château ruiné.

Sur le devant, un ruisseau baigne le pied des bouleaux et anime ce paysage.

VIGNETTE DU PENSIONNAT DES RELIGIEUSES URSULINES DE LA MAISON D'AIX.

P. en H.

Charmante composition allégorique, représentant la Sagesse récompensant la Vertu.

SAINTE THÉRÈSE.

D'après le GUERCHIN.

P. en H. *dont le tableau original est déposé au Musée d'Aix.*

Le dessin lavé d'encre de Chine et la planche cuivre font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

DIPLOME DE L'ACADÉMIE D'AIX.

P. en L.

Vaste composition allégorique, représentant les attributs des Sciences, Arts, Agriculture et Belles-lettres admirablement groupés, que des rameaux de lauriers et oliviers enlacent.

Au centre, un flambeau éclaire de ses nombreux rayons toutes les parties de ce sujet, presque entièrement entouré de nuages.

A droite et à gauche, des couronnes de lauriers tombent en chûte et retenues entre elles par une banderolle sur laquelle on lit tous les grands noms qui nous sont chers ayant illustré la Provence, tels que les Peiresc, Méjanes, Portalis, etc., etc.

Au centre du bas, les armes de la ville d'Aix surmontées de la devise : *Generoso sanguine parta.*

Quoique non signée, la pièce qui nous occupe est trop intéressante pour ne point appeler l'attention des observateurs.

Ainsi, les procédés employés dans les travaux de la gravure nous paraissent tenir du sentiment de Reinaud. Mais parmi leurs variétés, nous remarquons une profusion telle de pointillé aux bords extrêmes des nuages, que, sachant combien il n'en usait qu'avec modération, nous en sommes déconcertés, au point de nous faire douter presque de l'entière paternité de cette planche.

A part cette observation, nous reconnaissons volontiers toutes les qualités de son burin hardi et moelleux, précisant avec une juste convenance le mouvement des figures et formes de ces attributs, si multiples et si divers, répandus dans cette superbe composition.

Et, si plus haut nous avons émis certains doutes sur l'entière exécution de cette planche, hâtons-nous de lui en attribuer toutes les parties capitales et essentielles, car elles donnent à l'ensemble une telle harmonie, que le spectateur est charmé d'y voir toutes les ressources de l'art employées pour en faire un de ses meilleurs œuvres digne d'être présenté à notre docte Académie d'Aix.

La planche est conservée dans les Archives de l'Académie d'Aix. Elle a figuré, l'an dernier, à l'exposition du Livre, à Marseille.

PORTRAITS NON PROVENÇAUX

PORTRAIT D'UN ARCHEVÊQUE.

D'après André Martin, sourd-muet.

P. ovale en H.

Ce prélat est en buste, vu de face, tête nue, vêtu du camail sur lequel repose la croix pectorale.

C'est la seule épreuve avant la lettre que nous ayons eue sous les yeux.

ALLEMAND *(J. J. messire).*

D'après André Martin, sourd-muet.

P. en H.

Dans un ovale en hauteur, le portrait du directeur de l'Œuvre de la Jeunesse de Marseille est vu de trois-quarts, tourné légèrement vers la droite, coiffé d'un bonnet de chœur et vêtu du surplis, les yeux fermés et en attitude de méditation.

ALBINI, *missionnaire.*

P. en H.

Portrait buste, vu de trois-quarts, tourné à droite ; une croix avec Christ passé dans sa ceinture.

BRETENIÈRE GABRIEL.

P. en H.

Portrait buste, vu de face ; le personnage lit un feuillet sur lequel est écrit : *Justus ex fide vivit.*

M. FAUVET, *missionnaire.*

P. ovale en H.

Portrait buste, vu de profil, tourné à gauche, coiffé de l'ancien bonnet et vêtu du surplis.

GRÉGOIRE XVI.

P. lithographiée en H.

Portrait buste, vu de face, camail d'hermine, étoile brodée d'or, avec attributs pontificaux.

GILUANI VÉRONIQUE *(bienheureuse).*

P. en H.

La Sainte est vue de face, la tête couronnée d'épines penchée vers une croix, qu'elle soutient de sa main gauche portant la marque des stigmates.

La planche fut commandée à notre graveur par les Capucins d'Aix qui, sans doute, l'ont encore.

GUYON C.

P. en H.

Portrait buste vu de profil, tourné à gauche, tête nue, vêtu du surplis.

La planche cuivre appartient à M. Pourcel, prote de l'imprimerie Remondet, à Aix.

VUES, PAYSAGES, GENRE

ABBAYE DE SYLVACANNE.

D'après A. de Forbin.

P. en H.

Sous un vaste arceau architectural, un pâtre tête nue est adossé contre l'un des piliers de droite, essayant de tirer de son flageolet les réminiscences de nos chansons provençales.

L'écho doit certainement les lui répéter, à en juger par les profondeurs immenses de ces ruines pittoresques, à demi recouvertes d'herbes folles qu'enlacent des plantes grimpantes.

Au premier plan, une source qui sort abondamment d'une pierre portant encore quelques restes de sculpture, vient couler dans un vaste bassin.

L'aspect des ruines de cette abbaye évoque les pieux souvenirs de notre Provence, où le culte religieux était si profondément enraciné.

La même pièce existe lithographiée dans l'ouvrage intitulé : *Portefeuille de Forbin*, déposé à la bibliothèque Méjanes ; mais nous préférons de beaucoup l'eau-forte que nous venons de décrire, car la liberté de la pointe et la sentimentale docilité du burin concourent à indiquer toute la véritable valeur de l'œuvre peinte par A. de Forbin.

Pièce très rare.

CAMPAGNE DE ROME.

D'après Granet.

P. en L.

Une vaste maison de campagne bâtie à gauche et communiquant avec d'autres fabriques par un pont élevé et couvert.

A droite, un paysage agreste, borné dans le fond par des groupes d'arbres.

Pièce très rare.

LE COLISÉE.

D'après Granet.

P. en L.

Au premier plan, une des nombreuses entrées, en forme de voûte cintrée, donne accès à cet immense amphithéâtre, bâti par Vespasien dans de telles proportions que 80,000 personnes pouvaient s'y placer pour assister au combat des gladiateurs et des bêtes féroces.

A droite de cette entrée, deux capucins s'entretiennent sur le seuil de l'habitation. Un peu à gauche, deux religieux du même ordre cheminent vers le fond du Colisée, dont on voit les restes ruinés.

Ci-contre l'épreuve gravée de la composition que nous venons de décrire.

Le cuivre fait partie de la collection R. F.

Ce même sujet a été traité plusieurs fois très heureusement, mais avec variantes et même en renversant la composition.

CHOEUR DES CAPUCINS A ROME.

D'après Granet.

P. en L.

Dans un vaste chœur aux voûtes surbaissées, on voit, à droite et à gauche, des capucins récitant leur office. Au centre, un lutrin surmonté d'une croix est entouré de deux officiants et de deux enfants de chœur ; au premier plan à droite, un capucin prosterné.

Toute cette scène religieuse est éclairée par une fenêtre du fond, qui donne un effet de jour des plus saisissants.

Quelle pieuse et silencieuse animation dans ce sujet, perspective effet de jour (prédilection chérie du peintre), tout

est harmonieux ; mais aussi quel consciencieux traducteur n'a-t-il pas eu pour interpréter et répandre par la gravure une aussi belle composition !

La planche cuivre fait partie de la collection M. F. Vidal.

CLOITRE SANTA-MARIA-NOVELLA A FLORENCE.

D'après A. de Forbin.

P. en L.

Sous une vaste galerie de style roman, circulent quatre religieux, le premier se dirigeant vers la gauche, deux autres groupés, dont l'un, homme d'épée coiffé d'une toque à aigrette, se penche confidentiellement vers un capucin ; au fond, un moine en méditation.

Contre le pilier du premier plan à gauche, un bénitier ; à droite, quelques vases avec arbustes et un fauteuil de style Louis XIII.

La gravure de cette planche a été exécutée avec grand talent, et, si l'on peut dire, avec affection ; car gentilhomme compositeur et humble graveur se connaissaient !

D'ailleurs on peut voir dans la collection R. F. la réunion du dessin original très fini, lavé d'encre de Chine, de la planche cuivre et de l'épreuve que nous venons de décrire.

On pourra ainsi constater la précieuse fidélité existant de toute façon dans ces trois mêmes sujets.

Pièce rarissime.

LA CRUCHE CASSÉE.

D'après Advinent.

P. en L.

Au centre, une jeune fille pieds nus, jupons courts, caresse de ses mains une vache debout qu'elle vient de traire. Une autre vache, couchée près de la première, rumine : derrière la jeune fille, un chien en train de laper le lait répandu sur le sol, qu'une cruche cassée contenait.

A gauche, une chèvre couchée, et un peu plus loin, sous un grand arbre, une fontaine dont le jet sort d'une tuile et coule dans un bassin, autrefois d'ablution, formée d'une seule pierre sculptée de goderons avec un médaillon buste au milieu.

A droite, une entrée ouverte donnant accès dans un intérieur de ferme, borné dans le fond de bâtisses diverses.

La pointe de notre graveur a été ici tellement facile et pittoresque, son burin si brillant, que l'on sent et voit pour ainsi dire la couleur de l'original.

C'est la plus grande pièce que le maître ait gravé.

La planche fait partie de la collection d'un amateur de Marseille.

ENVIRONS DE ROME.

D'après GRANET.

P. en L.

Une construction, percée à son extrémité de deux fenêtres lucarnes grillées, se trouve à droite bâtie sur des rochers percés en souterrains.

A gauche, un portique voûté, sous lequel deux hommes conversent, donne accès à un autre passage. Le centre est occupé par un portique plus petit que le précédent. Au-dessus une composition religieuse sculptée en bas-relief.

C'est une des plus heureuses traductions de notre graveur.

L'original appartenait à M. le chevalier Alexandre de Lestang-Parade, et le cuivre fait partie de la collection R. F.

VUE D'UNE ENTRÉE A ROME.

D'après GRANET.

P. en L.

Une des nombreuses portes de Rome affectionnées du peintre ; sa forme architecturale est déterminée par quatre colonnes. Au-dessus du portique, on lit : S P Q T.

A droite, une croix montée sur un fût de colonne isolé.

Six personnages disséminés animent cette composition.

ENVIRONS DE ROME.

D'après Granet.

P. en l.

A droite une muraille romaine taillée en bossage ; au-delà, une fontaine dont les deux canons coulent dans un bassin, au bord duquel un homme est penché.

A gauche, des édifices élevés, reposant sur des remparts crénelés.

Les épreuves sur chine sont avec raison très recherchées.

LA FORNARINA.

D'après Granet.

P. en h.

Intérieur d'une boulangerie, dont les voûtes sont soutenues par des colonnes. Presque au centre, on remarque un ouvrier occupé à tisonner le feu du four.

A droite, un homme endormi devant une table chargée de huit pains.

A gauche, tout près de la colonne isolée, une femme et un homme portant un cartable conversent ensemble.

Lè jour vient de droite et éclaire vivement les parties qui le reçoivent.

La légende du siècle passé a voulu attribuer les amours de Raphaël à la visite que fit dans ce modeste intérieur l'immortel peintre qu'avait frappé la beauté de Marguerite — son vrai nom. — Elle devint sa maîtresse sous le nom de Fornarina (fournière).

C'est d'après les données de cette légende que Granet a composé son tableau, si bien interprété par notre graveur aixois.

La planche cuivre fait partie de la collection de M. Léopold Durand.

VUE D'UNE GALERIE DU COLISÉE.

D'après Granet.

P. en L.

Fragment du célèbre et antique monument, dont on ne voit qu'une partie des galeries circulaires.

Au 1er plan à droite, deux capucins paraissent converser.

Au fond à gauche, une porte à claire-voie, par laquelle deux personnages vont passer.

L'effet de jour se projette vivement contre les voûtes de la galerie de droite, pour laisser à tout le restant la valeur de son obscure tranquillité.

Nous avons vu le cuivre conservé chez M. Léopold Durand, amateur distingué, qui, guidé par son goût, a su la mettre en bonne place sous son jour le plus favorable et très soigneusement encadré.

Dans ces conditions, nous n'hésitons pas à le préférer de beaucoup, sous son châtoyant aspect métallique, à maintes peintures de l'école moderne.

UNE GROTTE A ROME.

D'après Granet.

P. en L.

Vaste excavation pratiquée dans les rochers formant voûte. Neuf à dix marches y ont été pratiquées.

A droite, une ouverture, sous laquelle est un capucin, donne le jour parcimonieusement dans cette grotte.

Pièce extrêmement rare.

GALERIE D'UN CLOITRE A ROME.

D'après Granet.

P. en H.

A droite, une galerie de six arcades, sous laquelle deux groupes de capucins conversent.

Pièce lumineuse et d'un très bel effet.

La planche cuivre a fait partie de la coll. R. F., et le dessin original lavé d'encre de Chine figure dans le précieux album de M^me^ la marquise Edmond de Lagoy.

RUE DE CARCHIANO.
D'après GRANET.
P. en H.

Voir page 27.

UNE RUE A ROME.
D'après GRANET.
P. en H.

A droite, une perspective de rue, coupée dans son parcours par un arceau supportant une maison. Sous l'arceau, un homme se dirigeant vers le fond de la rue.

A gauche, une volée de douze marches conduisant à une autre maison, sur le seuil de laquelle deux hommes conversent.

Composition très ensoleillée et fort bien traduite.

RUINES ROMAINES.
D'après A. DE FORBIN.
P. en H.

Sous un vaste arceau supportant les ruines d'un vieux monument, derniers vestiges d'une somptueuse architecture, deux hommes se tendent les mains.

Le fond admirablement rendu est borné par des bâtisses ruinées à peine indiquées.

Au bas à droite, en dehors du trait carré, on lit : *M^ius^ Reinaud S^t^ 1812.* A gauche : *A Forbin inv^t^ pour M. Clérian.*

Malgré que les épreuves composant l'œuvre gravé dont nous donnons description soient *toutes* signées de Marius Reinaud, nous mentionnons particulièrement celle-ci comme portant en outre de la signature habituelle du graveur, celle

encore de l'illustre compositeur avec dédicace à son ami Clérian, autre artiste aixois de véritable talent.

Dessin sepia original et épreuve de cette pièce existent encadrées cote à cote sous un seul verre dans la collection de feu M. H. Gibert, conservateur du musée d'Aix.

Pièce très rare.

UNE RUINE ROMAINE.

D'après GRANET.

P. en L.

Restes de constructions ruinées, occupant presque la totalité de l'estampe.

A droite, une porte voûtée, vers laquelle se dirige un homme.

A gauche, deux hommes encore, dont l'un appuyé sur un bâton, semblent diriger leurs pas au loin.

Nous avons vu chez un amateur de notre ville une rare épreuve portant dans la marge du bas, sous le trait carré, l'inscription suivante : *Dédié à M^{me} la comtesse Thibaudeau, protectrice des Arts, par son très respectueux serviteur, M^{is} Reinaud.*

UN SOUTERRAIN A ROME.

D'après GRANET.

P. en L.

Vastes voûtes éclairées par un soupirail venant du fond.

Les épreuves sont peu répandues.

VUE DU TIBRE AUX ENVIRONS DE ROME.

D'après A. DE FORBIN.

P. en H.

Ce fleuve tient presque la totalité de l'estampe, car les ruines d'un vaste château (peut-être de la villa Madame)

émergent de l'eau même, qui reflète fort heureusement ces vieux restes d'architecture.

A droite, deux pins parasol, contre l'un desquels un homme est adossé.

La peinture originale appartenait à M. le comte A. de Parade, et les épreuves de la gravure sont peu communes.

LE VIATIQUE.

D'après Granet.

P. en H.

Sous les voûtes d'une église, on voit un prêtre en surplis, portant le viatique ; il est dirigé vers la droite accompagné d'un enfant de chœur soutenant un espèce de dais en forme d'ombrelle à très long manche.

A gauche des deux marches d'escalier du 1er plan, un homme à genoux tient un cierge allumé ; plus loin, des fidèles agenouillés.

Le jour, si cher à Granet, vient de droite et donne tout l'heureux effet voulu à cet intérieur que le graveur a fort bien rendu.

La planche cuivre fait partie de la collection de M. Léopold Durand.

JÉSUS ENFANT
adoré par les Anges

UNIV. OF MICH.

SUJETS RELIGIEUX

Le nombre en est si grand qu'il nous est impossible d'en donner le détail pour chaque composition.

Nous ne nous y résignons qu'à regret, car tous, après examen, sont remarquables, et un volume entier ne nous suffirait peut-être pas pour en donner l'intéressante description.

Cependant, nous ne devons point passer sous silence certaines particularités saillantes ou inconnues, que nous indiquerons au fur et à mesure qu'une pièce mentionnée l'exigera.

Par conséquent, nous donnons sommairement ci-après la nomenclature des titres que comporte chaque sujet et tels qu'ils sont indiqués par l'artiste lui-même.

ACCEDITE AD EUM.
IN SIMPLICITATE.
CHRISTUS DOMINUS.
CHRISTUS PER COMMUNIONEM.
PP. en H. *et en* L.

Suite complète de quatre sujets religieux variés, représentant chacun un des épisodes de la vie de Jésus enfant.

Tous sont admirablement traités et rendus dans le goût du précieux graveur de Longueil.

On peut voir chez un amateur de notre ville la réunion de ces quatre suaves dessins originaux, lavés de sepia et rehaussés d'or, plus les quatre planches réunies sur un même acier.

A ÉTÉ REÇU MEMBRE DE L'ASSOCIATION
DU TRÈS SAINT, ETC., ETC.

P. en H.

Marie en buste, tenant de sa main gauche un cœur enflammé.

Au-dessous, le titre précité, plus une prière en seize lignes.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

A LA MÉMOIRE DU VÉNÉRABLE ABBÉ DON AUGUSTIN
DE L'ESTRANGE.

P. lithographiée en H.

A droite, un mausolée ombragé par un saule-pleureur. A gauche, Don Augustin faisant signe, de sa main gauche, vers le mausolée, à un enfant à genoux.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

UN ANGE CONDUISANT UN PETIT ENFANT.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

BEATA MARTHA.

P. en H.

A gauche, la Tarasque ayant déjà dévoré la moitié du corps d'un enfant.

La Sainte dompte tout à coup l'animal par l'attouchement du goupillon béni.

BENE.

P. en H.

Récompense accordée dans les pensions.

Ovale formé de branches de lis surmonté de Saint-Louis-de-Gonzague considérant un crucifix.

Dans le bas, une palme.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

BÉNIE SOIT LA SAINTE IMMACULÉE CONCEPTION.

P. en H.

La Vierge debout sur la boule du monde, écrasant, à travers le croissant, le serpent ; tout autour des petits anges ailés, dans des attitudes différentes.

La suavité de cette composition et la grâce dans la pose de la Vierge nous rappellent de bien près la célèbre Vierge sculptée par Chastel, que nous voyons dans l'église de la Madeleine à Aix.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

C'EST UNE LOI.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant un tombeau surmonté d'une croix.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

CŒUR BLESSÉ DE MARIE.

P. P. en H.

La Vierge tient de sa main gauche un cœur enflammé, traversé par un poignard.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

CŒUR IMMACULÉ.

P. en H.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

CŒUR TRÈS SAINT DE MARIE, INTERCÉDEZ POUR NOUS.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

COEUR SACRÉ DE JÉSUS.

P. P. en H.

Jésus vu de face à mi-corps, la tête penchée vers la gauche, tient de sa main droite un cœur enflammé.

Petite composition très soignée, tirée à plusieurs milliers d'épreuves.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

COEUR SACRÉ DE JÉSUS, AYEZ PITIÉ DE NOUS.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

CONGRÉGATION DES ENFANTS DE MARIE.

P. en H.

Dans un ovale de lys, flanqué aux quatre extrémités d'attributs religieux, se trouve au centre deux cœurs enflammés, dont l'un est traversé d'un glaive, l'autre entouré d'une couronne d'épines et surmonté d'une croix.

Ce sujet était, lors de sa création, sur deux pages se faisant vis-à-vis, l'une pour la composition précitée, l'autre ne contenant absolument que le texte gravé du règlement de la Congrégation.

Combien de fois n'avons-nous pas vu cette image, mais toujours avec le texte supprimé.

Le ravissant dessin original lavé d'encre de Chine fait partie de la collection R. F.

CONSÉCRATION A LA SAINTE-VIERGE.

G. P. en H.

La Vierge, debout dans les nuages, écrase de son pied le serpent.

Au bas, des chrétiens et chrétiennes reçoivent les rayons célestes et offrent à la Vierge des couronnes.

Dans l'ovale bordant la composition, sont écrits maints versets des apôtres.

Des attributs d'église figurent aussi en nombre.

Un amateur de notre ville possède la planche cuivre, plusieurs intéressantes épreuves d'états, enfin le dessin original lavé d'encre de Chine.

CROIX DE MISSION.

P. en H.

Le dessin original lavé à l'encre de Chine fait partie de la collection d'un amateur de notre ville, ainsi que la planche.

DESCENDIT CUM EIS.

P. en H.

Saint-Joseph vêtu en charpentier est en train d'équarrir une pièce de bois sur son banc de menuisier.

Au bout du banc, le petit Jésus debout considère une minuscule croix.

La Vierge entre les deux, causant.

Cette touchante scène de famille eut un énorme succès dans la vente des épreuves, aussi le graveur refit-il deux fois la même planche cuivre.

Toutes deux sont conservées dans la collection R. F., plus le dessin original à la mine de plomb.

DIEU SEUL TOUJOURS VIVRA.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

LES SIX DIMANCHES.

P. en H.

La Vierge debout tend les bras à Saint-Louis-de-Gonzague, qui la supplie à genoux.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

ECCE AGNUS DEI.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

ENFANT JÉSUS COUCHÉ SUR LA CROIX.

P. en H.

Jésus est couché presque complètement sur sa croix, soutenant sa tête de son coude gauche ; il parait méditer sur les angoisses de sa-future passion.

EXALTATION AU SACRÉ-CŒUR.

P. en H., *cintrée dans le haut.*

FIDELIS DEUS, PER QUEM EST.

G. P. en H.

Au centre, dans les nuages, le Seigneur, entouré de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph.

Dans le bas, une foule de religieux adorant le groupe divin. L'un d'eux tient un livre ouvert, sur lequel on lit : *Ad majorem Dei gloriam-Consti Socie Jesus.*

Une des plus grandes compositions du maître, dont la Pl. c. fait partie de la coll. R. F.

FONS LACRYMARUM.

P. en H.

Dans un ovale formé d'épines les instruments de la Passion. La Vierge, vue de face, tient un voile à la main et pleure sur la future passion que doit subir son divin Fils.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

HIERONIMO DE S.-J.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

IL N'EST PAS EN SURETÉ.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant un lion couché.
La Pl. A. est dans la coll. R. F.

IL RÉVÈRE LE SOLEIL LEVANT.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant un éléphant élevant sa trompe vers le soleil.
La Pl. A. est dans la coll. R. F.

IMMACULÉE CONCEPTION.

P. en H.

Dans un ovale, composé de lys et de roses, la Vierge est vue debout, la tête entourée d'une auréole d'étoiles, les bras étendus et rayonnants.
Très jolie composition rappelant complètement la Vierge miraculeuse que l'on voit sur les médailles.
La Pl. A. est dans la coll. R. F.

ITE AD JOSEPH, ETC.

P. en H.

Saint-Joseph pieds nus porte dans ses bras l'Enfant Jésus.
La Pl. C. est dans la coll. R. F.

JE MÉPRISE TOUT LE RESTE.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant une main tenant une couronne.
La Pl. A. est dans la coll. R. F.

JÉSUS AGONISANT.

P. en H.

Le Christ va expirer sur la croix. A ses pieds, la Vierge ayant le cœur transpercé d'un glaive. Tout à côté, un disciple, et dans le fond la ville de Jérusalem.

JÉSUS ENFANT ADORÉ PAR LES ANGES.

P. en H.

Belle composition, tenant beaucoup de l'école italienne.

La Sainte Famille est vue dans un paysage. Saint-Joseph, debout appuyé sur un bâton, et la Sainte-Vierge assise au pied d'un arbre, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus, que des anges prosternés viennent adorer, en lui présentant les instruments de sa future passion, contenus dans une corbeille.

L'enfant saisit un clou et paraît le considérer.

Quelle suavité dans toutes ces figures, et particulièrement dans l'expression de la physionomie virginale de la Mère du Sauveur !

Il fallait au maître une véritable habileté dans le maniement de la pointe pour conserver, dans ce charmant sujet, toutes les qualités de finesse et de précision, que n'excluent ni le sentiment ni la grâce.

Ci-contre l'épreuve de la composition que nous venons de décrire.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

JÉSUS EN CROIX.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

P. ovale en H.

JE SUIS PARTOUT EXPOSÉ A SES COUPS.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant un chêne déraciné par la foudre.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

JÉSUS TENANT DE SES DEUX MAINS UNE CORDE.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

JE VAIS AU GRÉ DU VENT.

P. en H.

Allégorie religieuse, représentant un vaisseau aux voiles gonflées par le vent.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

JE VOUS ADORE, O CROIX.

P. P. en H.

Composition minuscule, où figure le Sauveur crucifié, que Sainte-Marthe adore.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

LIGORI (LE BIENHEUREUX ALPH. DE)

D'après OLIVE, statuaire à Aix.

P. en H.

Le portrait de cet évêque est vu de face, la tête penchée à gauche, les bras croisés sur la poitrine ; tout à côté, la crosse et la mître.

ALPHONSUS DE LIGORIO.

P. en H.

Variante de la même composition déjà décrite.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

LAISSEZ VENIR A MOI CES PETITS ENFANTS.

P. en H.

Jésus occupe le centre de l'estampe, appuyant sa main droite sur l'épaule d'un petit enfant. Une femme s'avance et lui présente son enfant, qui tend les bras pour arriver au Seigneur.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.

P. en H.

Composition de plusieurs personnages adorant la Vierge debout, couronnée par deux anges.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

MARIE MÈRE DE DOULEURS.

P. lithographiée en H.

Répétition avec variantes de Notre-Dame de Miséricorde à Aix, mentionnée page 42.

MATER DOLOROSA.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

MON FILS, DONNEZ-MOI VOTRE CŒUR.

P. en H.

MONSTIA TE ESSE MATREM.

G. P. en H., *dans un ovale composé de lys.*

A gauche, Saint-Louis-de-Gonzague dans les nuages, les mains jointes, implore la Sainte-Vierge. Au-dessous, des chrétiennes vêtues de blanc élèvent une corbeille remplie de roses et de cœurs, surmontée d'une plante de lys en fleur.

Composition très heureuse.

Le dessin original à la mine de plomb fait partie de la collection d'un amateur de notre ville.

MORT DE SAINT-JOSEPH.

P. en H.

Composition traitée quatre fois de différentes manières, mais toutes représentent les derniers moments de l'agonie de Saint-Joseph.

Sujet ayant eu, lors de son apparition, un énorme succès de vente.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

NISI EFFICIAMINI SICUT PARVULUS ISTE.

P. en H.

Composition représentant la Nativité.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

NOTRE-DAME DE BELLE VUE.

D'après ANDRÉ del Sarto.

P. en H.

NOTRE-DAME DU ROSAIRE, PRIEZ POUR NOUS.

P. en H.

Très jolie composition, contenue dans une vaste rose sur tige. Les quinze feuilles de la rose représentent chacune un des quinze mystères admirablement rendus, malgré l'exiguité de la place ; enfin, au centre, Saint Dominique recevant de la Vierge et de l'Enfant Jésus le Saint Rosaire.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

NOTRE-DAME DE CONSOLATION D'HYÈRES.

P. en H.

NOUS VAINCRONS PAR CES SIGNES.

P. en H.

O COEUR IMMACULÉ DE JÉSUS, JE VEUX, ETC., ETC.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

OPTIMÉ.

P. en H.

Bon point ou récompense accordée dans les pensions.

Ovale formé de branches de lys surmontées de la Vierge avec l'Enfant Jésus offrant une couronne de lauriers.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

PAUL, JEAN, JACQUES,

MARTYRS DU JAPON.

P. en H.

Les trois saints sont vus de mi-corps, dans les nuages, portant chacun une grande croix.

Au-dessous, une prière, suivie d'une petite composition représentant uue palme et une croix reliées par un chapelet.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

PENSÉE DIVINE.

P. en H.

Un cœur, duquel émergent trois fleurs de pensée, contenant chacune une inscription chrétienne.

PRAYEZ TO THE BLESSED EST.

P. P. en H.

La Vierge, entourée de chrérubins, écrase de son pied droit le serpent.

A droite, un ange tenant une banderolle sur laquelle on lit : *Marie a été conçue sans péché.*

PRÉCIEUX SOUVENIR, SI VOUS ÊTES FIDÈLES (LA CÈNE).

P. en H.

Composition faite et gravée dans le goût de l'Ecole italienne.

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

PRIÈRE A LA SAINTE CROIX.

P. en H.

Deux pièces gravées en rouge mordoré.

A gauche, tous les attributs de la Passion (sauf les clous) renfermés dans une auréole rayonnante. A droite, le chiffre du Christ et les trois clous renfermés aussi dans une auréole rayonnante.

Combien peu de personnes doivent encore avoir ce petit sujet !

PRINCE DES APOTRES.

P. en H.

Saint Pierre et Saint Paul, debout et adossés contre une colonne carrée, portant chacun leurs attributs.

Très bonne composition, mais peu réussie dans les travaux de la gravure.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

QUI EST SEMBLABLE A DIEU ?

P. en H.

Composition représentant Saint Michel terrassant le démon.

Prévoyant le succès, notre artiste n'a pas hésité de la graver sur une planche acier, laquelle fait partie de la collection R. F.

QU'ILS SOIENT CONSOMMÉS EN UN.

P. en H.

Deux cœurs enflammés dans les nuages.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

RÈGLEMENT DES VACANCES.

P. en H.

La Vierge, tenant l'Enfant Jésus, offre à Saint Louis-de-Gonzague le scapulaire.

Plus bas, un jeune élève à genoux devant un autel.

En outre de la description qui précède, figure à droite et à gauche le texte gravé du règlement des vacances, de sorte que cette image devient une espèce de triptyque.

Combien de gens ont déchiré le texte gravé, pour ne conserver absolument que le sujet.

RODRIGUES ALPHONSUS EN PRIÈRE.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

ROSAIRE (LE).

P. ronde entourée de quinze petits médaillons.

Le sujet capital est au centre, représentant la Vierge donnant un chapelet à Saint Dominique et soutenant de sa main gauche l'Enfant Jésus, lequel offre de ses deux mains une rose à Sainte-Catherine.

Ce sujet est entouré de quinze médaillons, contenant chacun un des quinze mystères.

Composition très heureuse et habilement gravée, dont les épreuves sont devenues fort rares.

Un fragment très fini du dessin original et la planche cuivre font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

SACRÉ COEUR DE JÉSUS.

P. en H.

Jésus en buste est vu de face, portant la main gauche sur sa poitrine, au centre de laquelle est le Sacré Cœur enflammé.

Composition complètement entourée de nuages.

La planche cuivre et le dessin original font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

SACERDOS ALTER CHRISTUS.

Grande P. en H.

Une des plus grandes et heureuses compositions religieuses du maître, représentant le fond d'une église, ayant dans son architecture de grandes analogies avec notre Métropole d'Aix.

Aussi la planche cuivre originale fut immédiatement vendue à l'éditeur Pillet, de Paris, qui en a répandu les épreuves surtout à l'étranger.

SAINTE ANNE.

P. en H.

Sainte Anne, assise dans un fauteuil de forme antique, enseigne la Sainte Vierge agenouillée écoutant.

Suave composition d'intimité, dont les épreuves sont peu répandues.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT BERNARD,

ABBÉ DE CLAIRVAUX.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT BRUNO.

P. ovale en H.

Le Saint est vu de profil, lisant un livre, appuyé sur une tête de mort.

Une des pièces les plus soignées du maître.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SCAPULAIRES.

P. en H.

Composition chrétienne sur étoffe, dont le maître avait tiré un grand parti commercial.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINT ELZÉAR ET SAINTE DELPHINE.

P. en H.

Debouts et somptueusement vêtus, Saint Elzéar et Sainte Delphine ont chacun le bras élevé vers le Saint-Esprit, rayonnant dans les nuages au-dessus de leur tête.

Au bas de l'estampe et au centre, les armes accolées des deux familles. Au-dessous une banderolle sur laquelle on lit : *Noli me tangere.*

Variante, suggérée par M. Théodore de Fonvert, à la devise bien connue des Sabran : *Noli imitare leonem.*

La Pl. est de la collection de la famille Sabran de Pontevès.

SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT-FRANÇOIS BORGIA.

P. en H.

Le Saint à genoux adore l'hostie supportée par un calice.

A ses genoux, la couronne et le sceptre.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS.

P. en H.

A droite, le Saint agenouillé sur des nuages, adorant le signe du Christ rayonnant de gloire.

A gauche, une banderolle soutenue par des anges, sur laquelle on lit : *Hic est qui multum orat pro populo.*

SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS.

APÔTRE DU VELAY.

P. en H.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT IGNACE ÉCRIVANT LES SAINTS EXERCICES.

P. en H.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINT IGNACE DE LOYOLA.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT JEAN-BAPTISTE ET L'AGNEAU.

P. en H.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

P. en H.

Le Saint montre et soutient de ses deux mains un feuillet. A droite, un aigle.

SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE ADORANT LE CHRIST.

P. en H.

SAINTE-MARIE DU COEUR.

P. en H.

La Vierge est agenouillée au pied de la croix, les mains jointes et le cœur percé d'un glaive.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINTE-MARIE, APPRENEZ-NOUS A FAIRE ORAISON.

P. en H.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINTE PHILOMÈNE.

P. en H.

La Sainte repose dans une châsse, une branche de lys à la main.

Au-dessus, trois petits médaillons contenant une des scènes de son martyre ; enfin, à la partie supérieure, la Sainte montant aux cieux, entourée de petits anges, dont deux lui donnent la couronne du martyre.

Composition très fournie en scènes, attributs et figures, car nous n'avons pas tout décrit.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

SAINT ROCH, PRIEZ POUR NOUS.

P. P. en H.

Le Saint est assis sur une pierre, l'auréole sainte sur sa tête, regardant avec extase un rayon lumineux qui lui vient du ciel.

A gauche, son chien lui apportant un pain.

SAINT ROCH.

P. en H.

Variante du même saint déjà décrit.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SAINT ROSAIRE.

Quinze pièces en H.

Les quinze planches du Saint Rosaire en quinze mystères font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

SI QUELQU'UN VEUT VENIR A MOI.

P. en H.

Le Christ est vu portant sa croix et dirigeant ses pas vers la droite.

Du même côté, sur la partie élevée, les trois croix du Calvaire.

SAINTE ROSSOLINE DE VILLENEUVE.

P. lithographiée en L.

Au milieu d'un vaste tombeau de forme architecturale, se trouve la châsse de la Sainte, que l'on voit vêtue des habits religieux, les mains étendues sur la poitrine soutenant une couronne de roses.

A droite et à gauche de la composition, on lit deux prières dont l'une en latin, l'autre en français.

Sainte Rossoline, religieuse de l'ordre de Cîteaux, était la sœur d'Hélion de Villeneuve, élu grand maître des Chevaliers de Rhodes en 1323.

Son nom et ses reliques sont en grande vénération parmi les religieuses populations du Var.

SAINT SIMON STOCK RECEVANT LE SCAPULAIRE.

P. en H.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SAINT STANISLAS KOSKA.

P. P. en H.

Le Saint tient avec respect le petit Enfant Jésus, que la Sainte Vierge vient de lui confier.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SOUVENEZ-VOUS.

P. en H.

Une fleur de pensée, avec allégorie chrétienne ; au-dessous, une tête de mort.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

SOUVENIR DU JUBILÉ DE 1826.

P. en H.

Saint Rodriguez est à genoux, récitant le Rosaire et adorant la Vierge et l'Enfant Jésus.

SOUVENIR DE RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE.

P. en H.

Composition en rond.

Au centre, un évêque, assis devant les marches d'un autel, exhorte un prêtre agenouillé devant lui.

Pièce entourée de divers attributs d'église.

SOUVENIR DE PREMIÈRE COMMUNION.

P. en H.

Composition allégorique représentant un intérieur d'église un jour de première communion.

Bien des épreuves de cette pièce sont répandues dans nos familles provençales, car le maître a plusieurs fois répété ce sujet avec variantes.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SOUVENIR DE PREMIÈRE COMMUNION.

P. en H.

Variante de la même composition déjà décrite.

La Pl. C. est dans la coll. R. F.

SOUVENIR DE PREMIÈRE COMMUNION.

P. en H.

Autre variante de la même composition déjà décrite.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX.

Quatorze pièces en H.

Suite de quatorze compositions différentes résumant toutes les phases douloureuses de la passion du Sauveur.

Ces quatorze pièces sont peu communes.

LE TEMPS EST COURT.

P. en H.

Un sablier, et au-dessous une colonne et un tronc d'arbre brisés.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

TOUT FINIT SOUS LE SOLEIL.

P. en H.

Composition chrétienne et allégorique, résumant la fin de tout dans ce bas monde.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

TOUTE LA GLOIRE DE LA FILLE DU ROI, etc.

P. en H.

Le dessin original à la mine de plomb et la planche cuivre font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

VERTUS THÉOLOGALES.

P. en H.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

LA VIERGE MONTANT AUX CIEUX.

P. en H.

La Mère du Sauveur s'élève dans les nuages et traverse les rayons célestes, le regard élevé vers les cieux, la main droite portée vers son cœur.

Sous elle, un ange soutenant le groupe des nuages sur lequel la Vierge repose.

Une des dernières compositions du maître.

On voit réunis chez un amateur de notre ville le suave dessin original à la mine de plomb, la planche cuivre et les épreuves avant et après la lettre de cette belle idée religieuse.

LA VIERGE ET L'ENFANT JÉSUS TENANT UNE BOULE ET UN LIVRE.

P. en H.

VIERGE SAINTE, DU HAUT DES CIEUX.

P. en H.

A gauche dans les nuages, la Vierge tenant l'Enfant Jésus. A ses pieds, Saint Louis et Louis XVI, rois de France, et plus bas, la France personnifiée allégoriquement par une reine couronnée ayant à ses pieds une sphère sur laquelle figurent les armes de France.

VIE INTÉRIEURE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

P. en H.

La Vierge vue de face, les bras croisés, le regard élevé au ciel.

La Pl. c. est dans la coll. R. F.

VOILA CE CŒUR QUI A TANT AIMÉ LES HOMMES.

P. en H.

Sur le sol aux dalles de marbre, Sainte Marie est en extase

devant le Sauveur, qui lui apparaît en lui montrant son cœur.

A droite, quatre chérubins dans les nuages.

VOICI LE FIDÈLE ET PRUDENT SERVITEUR.

P. en H.

Allégorie représentant les rois de toutes les nations, venant adorer le Père Éternel.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

VOUS ÊTES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE, etc.

P. P. en H.

Malgré l'exiguité du format, notre artiste a su y enfermer treize personnages. Le sujet est Jésus au milieu de ses apôtres. S'adressant du geste à l'un d'eux, Jésus lui dit : *Vous êtes Pierre*, etc.

Le dessin original et la planche cuivre font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

VOUS ME DONNEZ VOS CŒURS, O JÉSUS, O MARIE.

P. en H.

Dans un ovale composé de roses et lys, la Vierge à mi-corps soutient de ses deux mains l'Enfant Jésus debout.

La Pl. A. est dans la coll. R. F.

VOUS NOUS MONTREZ, O JOSEPH...

P. P. en H.

Cette petite composition eut un tel succès que la première planche fut rapidement usée.

Notre artiste en refit une deuxième, semblable, mais sur acier.

Les deux planches font partie de la collection d'un amateur de notre ville.

VRAI PORTRAIT DE SAINT IGNACE.

P. ovale en H.

Le Saint est vu presque de face ; au-dessous, dans un cartouche, est écrit : *O quam sordet terra, quum cœlum aspicio.*

SUJETS PROFANES

ATTRIBUTS DE COMMERCE.

P. en H.

Au 1er plan, les attributs commerciaux, composés de balles de coton, tonneaux, fruits, caducée, etc.

Au 2^{me} plan, la mer portant un vaisseau aux voiles déployées.

Au fond, un phare.

AURELIUS IN PACE.

P. en L.

Jeune homme mort étendu dans un linceul ; à ses pieds, un vase ayant la forme d'un brûle-parfum. Sous la pierre soutenant le coussin, on lit : *Aurelius in pace.*

BOUTIQUE D'UN PATISSIER.

P. en L.

Devanture en bois, de forme architecturale, montée sur quatre colonnes entre lesquelles des vitrines intercalées contenant des gâteaux, pièces montées, etc.

BILLET A ORDRE.

P. en travers.

En tête, une vignette représentant Esculape en pied ; à sa droite, un grand palmier, dont le tronc est entouré d'un serpent.

Très jolie composition qui, bien que commerciale, est très soignée.

BILLET DE SATISFACTION.

P. en L.

Couronne composée de feuilles de chêne et glands.

UNE BALANCELLE SUR L'EAU.

P. lithographiée en L.

Une femme demi-nue, jouant de la harpe éolienne, est assise dans une balancelle terminée à l'un des bouts par un col de cygne.

Un ange, le trident en main, dirige l'embarcation.

Illustration d'un livre provençal.

ÉTUDE DE BŒUF, CHÈVRE ET MOUTON.

P. en L.

Ces trois animaux sont dirigés et cheminent vers la droite du spectateur.

Les têtes sont bien vraies, et les travaux serrés de la pointe rendent et donnent, avec une exactitude surprenante, la finesse des poils.

On croirait voir une gravure de V. Hollar.

La planche cuivre fait partie de la collection R. F.

UNE ÉTIQUETTE DE CHOCOLATIER.

P. en L.

Dans le haut de l'étiquette, une Renommée portant de son bras gauche une banderolle où on ne lit encore aucune inscription.

Dans le bas, un petit amour broyant du chocolat sur la pierre.

UNE ÉTIQUETTE DE FLEURISTE.

P. en H.

Dans la partie haute de cette estampille figurent deux

petits amours aux ailes de papillon, garnissant une corbeille de fleurs.

Petit sujet très habilement composé.

ÉTIQUETTE DE PARFUMEUR.

P. P. en rond.

Composition représentant une femme en buste, très décolletée, assujettissant à son chapeau une branche de jasmin.

Il existe des épreuves en couleur.

FLEURS DES CHAMPS.

D'après H. C.

P. en H.

Une fleur d'iris et son bouton d'une suite faisant partie d'un ouvrage sur la botanique.

MOÏSE.

D'après Boher, *statuaire.*

G. P. en H.

Le législateur des Hébreux est vu de face, la jambe droite agenouillée et la main élevée à la hauteur de la tête.

Cette dernière est fortement caractérisée par une large et abondante barbe et chevelure très savamment massées.

La manière du procédé de l'outil est ici peu habituelle au maître : c'est tantôt l'ampleur des tailles de C. Mellan pour tout-à-coup les délaisser, en abordant dans la figure la touche mâle et sûre de Van Dick.

La traduction de cette statue marbre d'après Boher, est certainement rendue avec une grande hardiesse de burin ; mais combien ce Moïse, aux tons libres et durs, est loin de la finesse spirituelle et amoureuse du portrait du marquis de Méjanes !

MISE NANOUN.

P. P. en B.

Bonne femme vue par derrière, cheminant dans la campagne, appuyée de sa main gauche sur un bâton, et un broc à sa main droite.

C'est le titre qu'avait donne notre artiste a cette petite pièce, qui certainement date de ses débuts.

ODEON.

P. en travers

Representant une carte d'invitation.

A droite et a gauche, des attributs de musique très finement gravés.

Le centre est en blanc, et réservé pour y inscrire le nom de l'invité.

RECUEIL DES COSTUMES DES ENVIRONS DE ROME.

D'après E. L.

Réunion de 20 a 25 lithographies, représentant les divers costumes italiens de l'epoque (1810 a 1815).

SOMMEIL EN DILIGENCE.

D'après GRAS.

P. lithographiee en L.

La scène se passe dans l'interieur de nos anciennes diligences trainees par trois ou quatre chevaux.

Un homme profondement endormi s'est laissé aller tout d'un coup de la tête sur l'epaule de sa voisine qui, surprise, lève les yeux au ciel de frayeur et peut-être de pudeur.

Cette petite aventure comique porte certainement à sourire, mais nous avouons franchement que ce genre ne convenait nullement a notre graveur.

TOMBEAU D'UN JEUNE ENFANT.

P. en rond.

Monument funéraire surmonté d'une urne couverte, au pied de laquelle une couronne d'immortelles est placée.

La face de la pierre tumulaire porte une longue inscription en vers.

Composition entourée de cyprès et saule-pleureur, très habilement gravée.

VICTIME DU CHOLÉRA MORBUS PESTILENTIEL DE MOSCOU.

P. lithographiée en travers.

Cadavre d'un homme étendu sur un matelas ; la face tuméfiée exprime bien les douleurs de la terrible maladie.

Pièce faisant sans doute partie d'un ouvrage médical.

VIGNETTES VARIÉES DE LIVRE.

Toutes en H.

Toutes représentent des épisodes de charité, de dévouement, etc. Destiné à l'illustration de livres de prix scolaires.

Bien des choses nous resteraient à dire sur la fécondité artistique de notre graveur provençal, car si nous avons eu l'honneur de faire connaître l'œuvre du maître, nous devrions aussi parler d'une autre spécialité de gravure en intaille sur métal ordinairement précieux, tel que le cachet de bureau ou celui porté en breloque.

Leur exécution offre toujours de grandes difficultés, car il faut non seulement creuser très profondément le métal, mais encore comme toujours graver les figures, attributs, etc. à l'envers, afin d'obtenir à la cire d'Espagne une empreinte d'un beau relief et dans son véritable sens.

Cette difficulté était facilement vaincue par le talent de notre maître qui, vu la fréquence des commandes n'avait point hésité de graver d'avance des poinçons minuscules sur acier pour transporter ensuite à petits coups de marteau de ciseleur leurs empreintes dans les creux préalablement ménagés dans la matière.

Ces poinçons et ciselets, au nombre de 300 environ, sont en notre possession, tous, très intéressants à étudier, car ils représentent les figures ou attributs de nos armoiries provençales, et bien souvent un poinçon de la grosseur d'une tête d'épingle a été transformé et sculpté avec un art inouï en tête de lion !

Combien nous avons vu de fois sur les bureaux ces petits chefs-d'œuvre symbolisant les noms et titres de nos sympathiques fa-

milles aixoises ; combien de fois, notre profession d'orfèvre aidant, nous ont-elles montré leurs mobiliers de luxe, en nous soumettant leur argenterie artistique bien souvent signée de nos orfèvres provençaux du siècle passé, et gravée en dernier lieu des armoiries ou initiales du dernier possesseur par Reinaud qui, mû d'un sentiment de respect et d'admiration pour ces pièces si habilement conçues et ciselées, venait y ajouter par la finesse et l'énergie de son burin une beauté de plus en gravant le motif qui lui était commandé.

Mentionnons, pour terminer, un autre genre affectionné de notre artiste qu'il pratiquait dans ses rares moments de loisir, en signalant ses camées-reliefs gravés sur coquille ou corail.

Circonscrits comme toujours dans de très petites dimensions, ses profils si purs, sculptés et modelés d'un goût sûr et délicat, évoquent les souvenirs de la Grèce antique et nous donnent une juste idée de la beauté, en nous faisant saisir les traits distinctifs qui la caractérisent (1).

C'est certainement la spécialité artistique qu'il a le moins exercé et répandu, mais par les rares spécimens existant encore dans notre

(1) *En 1680, M. Lauthier, riche collectionneur et antiquaire à Aix, ami et rival dans la curiosité du célèbre Peiresc, chez lequel il avait fait maintes acquisitions de nombreux camées (entre autres, le fameux cachet de Michel-Ange), vendit à la France sa superbe et unique collection qui prit rang parmi* les pierres gravées du Cabinet du Roi. (Mariette, 1750.)

ville, nous avons acquis non seulement la preuve irréfutable que dans l'art de la gravure Marius Reinaud n'a rien ignoré, mais encore, ce qui est bien plus précieux, l'attestation certaine de sa supériorité artistique que bien peu de graveurs pourront atteindre.

APPENDICE

JOSEPH PITTON DE TOURNEFORT.

P. en rond.

Portrait vu presque de face, légèrement tourné vers la gauche, en buste, vêtu de soie et couvert d'un manteau bordé d'hermine moitié ouvert, laissant voir la décoration du Saint-Esprit dont il fut honoré en 1698.

La mâle figure très bien modelée indique l'intelligence, et sa barbe aussi bien que sa chevelure très fournie nous révèlent une robuste constitution.

Dans cette pièce, les travaux de la gravure ont été simultanément conduits avec le secours de l'eau-forte et du burin selon la nature de l'objet à rendre et imiter, tel que la soie, l'hermine, etc.

L'épreuve qu'il nous a été donné de voir porte en outre de la signature du graveur la date de 1814, ce qui nous indique suffisamment l'heureuse précocité du talent de notre artiste aixois.

Les épreuves sont recherchées et peu communes.

Né en 1656, mort en 1708, ce célèbre botaniste parcourut

toute la région méridionale, particulièrement le Languedoc, le Dauphiné et la Provence, pour y découvrir et étudier les plantes et en faire une classification spéciale pour chaque contrée.

Son nom est une des gloires de la ville d'Aix, car ses nombreux ouvrages sur la botanique font bien souvent encore foi chez les savants s'occupant spécialement de la science si abstraite sur l'histoire naturelle de la botanique.

La planche cuivre originale est conservée dans les nombreuses collections de notre sympathique secrétaire de l'Académie, M. le baron Hippolyte Guillibert.

LOUISE-MARIE DE BOURBON PENTHIÈVRE,

DUCHESSE D'ORLÉANS.

D'après GUIS.

P. en rond.

Portrait buste vu de face, coiffée d'un bonnet de dentelles canonées, le corps est vêtu d'un fichu canoné aussi, dans le goût du fichu Marie-Antoinette.

Pièce médiocrement gravée, assez rare à rencontrer dans les collections, cependant un amateur de notre ville en possède deux épreuves, avant et avec la lettre.

ARMORIAL DES COMMUNES DE PROVENCE.

Par M. LOUIS DE BRESC, *avocat.*

Planches en H.

Bien que ce précieux ouvrage ait été déjà cité page 32, nous ne pouvons résister d'en donner une description détaillée et même des faits inédits sur cette œuvre de si longue haleine qui fut une des dernières de la vie de notre graveur.

Le frontispice représente une Renommée sonnant de la

trompette, de sa main gauche étendue elle tient encore une autre trompette contre laquelle est suspendu un étendard flottant où l'on remarque au centre un écusson couronné sans aucun signe héraldique, cet étendard est retenu à l'une de ses extrémités par une branche de lauriers.

Au bas, quatre couronnes murales indiquant d'une manière précise par le nombre des tourelles les attributions de communes, cantons, sous-préfectures et préfectures.

Quant aux blasons, au nombre de 600 environ, tous sont lithographiés avec grand soin, particulièrement les espèces de chaque animal et les minutieux attributs.

Rien ne doit nous étonner dans cette perfection si fidèle, car presque tous ces blasons ont été dessinés de la main de l'auteur, l'érudit académicien M. Louis de Bresc qui, patiemment, et dirons-nous avec art, exécutait à la plume les armes respectives de chaque commune.

Soutenu d'un aussi puissant concours, notre artiste graveur, malgré qu'il fût bien près du déclin de sa vie, ne pouvait qu'être encouragé de transmettre sur la pierre ce qui était aux trois-quarts fait, c'est-à-dire composition et dessin.

Et si l'auteur attribue le principal mérite de son ouvrage aux planches gravées par Marius Reinaud, hâtons-nous d'édifier nos sympathiques lecteurs en rendant à chacun la part qui lui est due dans la collaboration intime de l'auteur et du graveur, l'un, en ce qui concerne la composition dessinée, l'autre dans l'exécution gravée.

LE STUDIUM PAPAL

DE TRETS *

AU XIV[me] SIÈCLE

Par M. l'abbé CHAILLAN.

Les institutions d'enseignement public ont, sous les Grecs et les Romains, brillé du plus vif éclat en Provence. Mais, avec les invasions des Barbares, changent étonnamment les mœurs et cesse presque tout entière cette haute influence scientifique, littéraire, artistique. Le maintien de l'indépendance nationale, les luttes pour la défense du sol entraînent l'abandon des études, et il nous faut arriver au règne de Charlemagne pour les voir renaître sous le génie si puissant de cet empereur.

S'ouvrent ensuite, auprès des églises capitulaires et dans les cloîtres, des retraites favorables à l'instruction. Moines et évêques, durant la période fort compliquée du moyen-âge, parviennent à les faire refleurir au milieu des grandes villes, et même, parfois, rayonner jusque dans des paroisses rurales.

* Trets, chef-lieu de canton, 3000 habitants, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

La présence, au XIV^{me} siècle, de la cour papale à Avignon accentue encore et vivifie très puissamment dans nos contrées le goût du savoir et d'une civilisation épurée.

La vieille abbaye de Saint-Victor de Marseille avait acquis au près et au loin une telle réputation, qu'à partir du XI^{me} siècle, de tous les points du Midi on s'était adressé aux Abbés de cette église pour instruire les intelligences, sanctifier les âmes, restaurer les monastères tombés en décadence.

Région fortement marquée aux empreintes celto-ligurienne, grecque, romaine ; territoire, semble-t-il, de la *civitas* d'Arles ; propriété des comtes de Provence d'abord, puis de la famille vicomtale de Marseille, la vallée de l'Arc supérieur, était devenue, aux XII^{me} et XIII^{me} siècles, une vallée essentiellement monacale.

Les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Victor y tenaient plus de vingt églises exemptes de complète juridiction épiscopale, avec Trets pour chef-lieu de domination. *

La ville de Trets avait alors une population notablement plus importante que celle d'aujourd'hui, comme le prouvent des restes d'anciens dénombrements trouvés dans les greffes de Provence, et aussi la taxe des affouagements, enfin certaines pièces de la commune.

Au surplus, ses remparts fraîchement construits et

* *Recherches historiques sur Trets et sa vallée,* 1 volume in-8°, par l'abbé CHAILLAN, page 67 et suiv.

refaits (1330-1363), les nombreuses tours carrées, s'élevant de distance en distance avec leurs mâchicoulis ; le large fossé, les grandes portes ogivales surmontées de créneaux et parées d'une terrasse reliant l'entier périmètre des fortifications : tout cet ensemble d'architecture médiévale caractérisait cette époque batailleuse, tourmentée et en portait admirablement la signature.

Urbain V (Guillaume de Grimoard), nous le savons par son propre témoignage, était venu, tout jeune, à Marseille, s'initier à la vie religieuse et y professer solennellement la règle de Saint-Benoît; plus tard, en 1361, il y retourna comme Abbé.

Il connaissait donc par lui-même la richesse des possessions terriennes de son Ordre à Trets.

Devenu Pape il s'empressa d'accorder des privilèges plus insignes encore que ceux de ses prédécesseurs au lieu même où avaient afflué tant de dons. *

Sacré et couronné à Avignon le 6 du mois de novembre 1362, le bienheureux Urbain ordonne, par une lettre du 13 avril 1363, d'établir à Trets six religieux, outre le prieur.

Le prieuré de Trets, ajoute le document pontifical, est assez bien pourvu de bénéfices et de terres pour nourrir convenablement le nombre de moines sus-désignés, et notre désir formel est d'y faire célébrer le culte divin avec plus de décence et de majesté. **

* Cart. St-Vict. 18, 110, 111, 113, 115, 288, 32, etc.

** Reg. Vatic. 261, f. 122 v°, epist. 75.

En cette même année 1363, le docte Pape, ami particulier de tous les savants, bienfaiteur incomparable d'un grand nombre de maîtres, soutien unique de plus de mille écoliers, élevés, chaque année, à ses frais, fonda dans ce même Trets une Ecole conventuelle, sorte de collége supérieur, préparatoire aux grandes Universités, où l'on enseignait aux clercs, à des moines, et même à plusieurs prêtres, la grammaire, les belles-lettres, la « dialectique » ou philosophie et la théologie élémentaire. *

De rares actes de l'époque nous avaient à peine révélé l'existence de ce centre d'étude. Nous connaissions par les actes de nos notaires le nom de *magister* Castelan, de Trets, qui était le barbier-perruquier de cette nombreuse communauté. (1363-1364.)

Une curieuse délibération du conseil municipal de Marseille, datée du mois de novembre 1363, nous montrait la supplique de l'opulente cité auprès du Souverain-Pontife pour faire admettre au *Studium* du *castrum* de Trets quelques clercs marseillais sans fortune.

Et c'était tout !

Heureusement, pour satisfaire notre curiosité, une gerbe d'une dimension inattendue avait été engrangée au Vatican depuis des siècles. C'est là, au milieu de trésors uniques pour les sources de l'histoire, que nous sommes allé l'admirer, la cueillir, la dépouiller.

Au profit de l'histoire nationale et provençale, des

* Délibération du conseil municipal de Marseille, 16 novembre 1363. — Actes des notaires.

diocèses de Marseille et d'Aix, et aussi de tous nos concitoyens, nous lui donnons le grand jour de la publicité. L'incomplaisance à garder plus longtemps pour nous seul une pareille trouvaille et à en thésauriser en quelque sorte les résultats nous aurait paru excessive et trop légitimement blâmable. Aussi c'est toute la moelle et comme l'entier froment de la gerbe vaticane, ornée de son parfum et de son vernis d'antiquité, que nous tenons à communiquer au public savant.

Le manuscrit des archives vaticanes forme un volume de 301 feuillets de papier de chiffes. Sa hauteur est de 24 centimètres, sa largeur de 17 centimètres. Il est recouvert d'un parchemin aussi blanc et aussi propre que s'il était récent. Son titre est : *Rationes Scholarum de Tritis* 1364-1366. Il a été écrit au jour le jour, à fur et mesure des besoins et des évènements, comme un véritable « *livre de raison.* »

Le rédacteur a laissé en blanc plusieurs feuillets ou portions de feuillet. Sa transcription en a été faite avec soin, et nous en avons même confié la collation aux archivistes-paléographes les plus autorisés des archives du Vatican.

D'ailleurs l'authenticité apposée à la copie que nous livrons est une garantie de scrupuleuse exactitude.

Dans cette préface nous désirons tout simplement désigner les chapitres et chefs de matière inscrits au

volume du XIV^{me} siècle, et, aussi, mettre en relief certains articles, pièces ou faits plus intéressants.

Le savant qui lira cette publication ne s'étonnera pas de notre méthode. Il préfèrera, sans aucun doute, connaître le texte intégral sans s'attarder longtemps à un avant-goût et à une traduction inutiles.

L'idée générale connue, quelques notes explicatives sur les principaux actes renfermés dans ce recueil, suffisamment développées, rien de plus utile, rien de plus profitable aussi, que de recourir de suite aux détails, aux compléments de renseignements, en un mot, au texte latin lui-même.

De ce texte il se peut que certains mots romano-barbares, si divers, selon chaque localité, aient été corrompus par le défaut de règles fixes, d'emploi ou de lecture, mais nous croyons que l'erreur sera minime et nous voulons accéder sans réserves à toutes les critiques judicieuses.

Les vingt-cinq premiers feuillets du manuscrit sont des indications relatives aux étudiants, à leurs noms, à leurs pensions pleines, nulles ou partielles. Et comme l'abbaye de Saint-Victor de Marseille avait acquis des prieurés innombrables, l'érudit s'explique pourquoi figurent au *rationaire* de Trets des clercs venus non seulement des provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix, d'Embrun, d'Avignon, mais encore des prieurés ou églises disséminés dans les diocèses de Rodez, de Mende, de Nîmes, de Vabres, d'Uzès, de Viviers, d'Agde, de Chartres.....

Plus de vingt comtés étaient représentés au *Studium*

dirigé par les Bénédictins, et la seule petite ville de Trets, bien favorisée, certes, par le Pape, comptait dix clercs étudiants « avec pension. »

En deux années scolaires (1363-1364) s'étaient succédé à Trets les recteurs Astorge de *Cayraco*, Bernard Guidon, Déodat Jordan. *

Le nombre total des candidats qu'ils avaient reçus dépasse 200; mais par suite de décès ou d'autres motifs le chiffre des écoliers restant, mentionnés au *livre de raison*, en juin 1364, est de 180 (fol. 11 v°.)

155 « avec pension. » **
14 « *ad expensas proprias.* »
11 « *sine pensione.* »

Nous ne signalerons pas, ici, les noms de ces écoliers et de leurs pays d'origine. Il sera bien facile de prendre la page première et de les suivre diocèse par diocèse, souvent paroisse par paroisse, et, toujours famille par famille.

Les fils de la noblesse des villes et des campagnes y sont confondus avec les fils de la classe des tenanciers privilégiés et des serfs.

* Si Pierre de *Areabaudosa* a été directeur de l'école pontificale de Trets (f. 285 v°), il est possible qu'il n'exerçât cette charge que par intérim ou comme adjoint et suppléant. En tous cas, c'est en qualité de procureur qu'il figure sous le priorat de Déodat Jordan.

** Ces premiers devaient payer la modeste rétribution de 4 florins ; mais un certain nombre les promettaient sans les donner, et le Pape, toujours libéral, agréait facilement leurs excuses.

Les seconds étaient taxés à 10 florins.

Quant aux derniers, ils jouissaient de la gratuité absolue.

Tous ces clercs-écoliers n'étaient pas destinés à la vie sacerdotale ou monastique. Urbain V en envoya plusieurs étudier le droit ou la médecine, et il en mit d'autres en leur place, comme on le lit en plusieurs passages de notre document. L'Université de Bologne était la plus renommée de l'époque. Le Pape fit rechercher à Trets les étudiants qui, étant peu fortunés, avaient le plus de talent et de disposition pour les sciences, les dirigea sur cette ville fameuse, fournit à tous leurs besoins. (f° 7 v°.)

Ces faits confirment ce que tous les historiens racontent du bienheureux Urbain, à savoir qu'il était généreux et prodigue envers les jeunes gens voués aux sciences ; ces actes aussi démontrent que les docteurs et maîtres du collège de Trets professaient avec le plus grand succès le haut enseignement littéraire et philosophique.

Ces maîtres et serviteurs se trouvaient au nombre de dix-sept. (f° 12 v°.) Ils habitaient avec leurs disciples un établissement situé à l'entrée occidentale du *castrum* de Trets, à l'abri des remparts * et confrontant la porte de *Clastre* à l'occident ; la fontaine de *Clastre* et le jardin dit, plus tard, de *René*, au nord ; du midi la petite place triangulaire décorée aujourd'hui de gracieux acacias ; enfin, du levant la rue Centrale et l'église claustrale de la Trinité.

Cet emplacement répond actuellement à celui du bureau de poste de Trets, de la mairie, de la salle d'audience

* Archives de la famille de Forbin d'Oppède.

du juge de paix, * des immeubles Mayen, Jean-Baptiste Baille et du château de Clastre. **

Il occupe un vaste espace, ou, comme disaient les Romains, une île entière enfermée entre quatre voies. Cependant quoique important un pareil carré de hautes constructions ne suffisait point à l'installation ainsi qu'aux besoins de toutes les personnes ou choses du *Studium* pontifical ; c'est pourquoi le manuscrit nous indique l'arrentement de plusieurs *hospicia* voisins.

Pour établir une communication facile on perfore les murs et on jette un pont sur la rue. Ce système de pont couvrant les rues de ses arcades se trouve commun à Trets, et de nos jours encore, on remarque à plusieurs endroits du pays ces singuliers portiques traditionnels soutenant des maisons qui tombent de vétusté.

La deuxième partie des *Rationes Scholarum* s'étend

* Monsieur André, ex-maire de Trets, avait bien voulu, sur notre demande, promettre de donner une place plus digne à trois débris d'inscription et de sculpture gothiques. Ils ont servi longtemps, tout récemment encore ils servaient de degrés aux escaliers qui conduisent du prétoire à l'antichambre du secrétariat de la Mairie.

Ces morceaux de dalle funéraire provenaient de la chapelle claustrale si voisine.

Sur cette dalle était figuré un personnage en pied, vêtu d'une robe longue. Autour de l'image se développait en bordure une épitaphe dont il ne reste plus que les mots :

DE TRITIS.... ORATE....

c'est-à-dire « de Trets .... priez .... (pour lui ?) ».

Les lettres sont de la fin du XIV[e] siècle.

** Voir sur ce château acquis un instant par les Foresta, au XVI[e] siècle, notre étude sur les religieux de Saint-Victor, à Trets.

du feuillet 25 au 43 v°. Elle est intitulée : achat des provisions par Déodat Jordan, recteur du *Studium* de Trets. Ce recteur venait d'arriver à notre *Castrum*.

Camérier de l'abbaye de Saint-André, près Avignon, il avait laissé les bords du Rhône, et s'était rendu à son nouveau poste dans l'espace de deux petites journées, en passant « par le port * de Noves, » sur la Durance. (30-31 mai 1364).

Cela prouve qu'au moyen-âge les voyageurs pouvaient aller vite s'ils y tenaient.

Avec le journal des comptes de Déodat Jordan il nous est permis de connaître les noms des propriétaires vendeurs qui font au *Studium* de Trets offre et livraison du blé, du seigle, de l'huile, des moutons, des porcs salés, du poisson en conserve, des chandelles, etc. Le prix de ces marchandises est exactement inscrit comme aussi la quantité et le coût des lentilles, fèves, pois-chiches, œufs, noix, figues, amandes, fromage, sel, foin, avoine...

Sur l'ensemble de ces données on peut faire quelques observations afférentes aux personnes et aux choses.

Le mouton ainsi que le porc étaient très communs, puisqu'il est, à chaque jour, question de ces animaux pour la nourriture des élèves et des serviteurs.

Le bœuf n'apparaît qu'aux grandes fêtes ; on y mange encore des perdrix et des lapins.

L'agneau est servi, tout le printemps, aux malades et convalescents.

* *Portus*. — Lieu où l'on passe un bac. — Ducange.

La fabrication du fromage avait pris un certain développement. Aussi l'Ecole papale qui en faisait une bonne consommation se pourvoyait auprès des petits établissements voisins appelés *cellæ caseorum*. La réserve du réfectorier était toujours abondante, et malgré l'imminence du transfert des étudiants il en tenait encore 72 livres et demi, à la fin du mois de mai. Cette réserve disparut en grande partie au milieu du trouble extrême causé par les préparatifs du déménagement. Aussitôt dans l'église de Trets on lance l'excommunication contre les auteurs de ces pilleries.

Plusieurs notes de compte nous font connaître les espèces de poissons salés qu'on servait à la table de Trets : thons, dorades, mulets.

Quant aux poissons frais ils sont invariablement désignés *in globo* par les termes trop vagues pour notre curiosité : *pisces recentes*.

Toutes ces fournitures arrivaient des côtes de Provence : les unes, nous le savons exactement, des pêcheries de Marseille, et les autres, le registre de Charles I^er^ nous l'apprend, des pêcheries de Nice et d'Arles.

Le sel dont la fabrication et le commerce avaient pris une grande extension en Provence, dès le XI^me^ siècle, était apporté au couvent de Trets par des *sommetiers* de *Valencia* (?) et surtout de Gardanne.

Enfin quant au froment, au vin, à l'huile, tous les villages de la vallée de l'Arc supérieur en étaient abondamment pourvus, et presque tous, même Saint-Maximin, s'empressaient d'offrir leurs produits au puissant recteur.

Plusieurs noms des anciens producteurs du XIV^{me} siècle sont, aujourd'hui encore, très honorablement connus dans notre région. Mentionnons, entre cent autres, Audric, Négrel, Icarden, Maynier, Milon, Vézian, Porte, Girard ou Giraud, Rostan, Bernard, Castellan.

La plus grande partie de notre document est la troisième, qui se rapporte aux dépenses ordinaires et quotidiennes du *Studium* de Trets. (52 v° à 263 v°).

Ici la nature des articles n'est pas d'une riche variété ; cependant sous cette uniformité de détails, parfois fatigante pour le lecteur, se cachent de très précieux renseignements.

Pendant une année entière (de juin 1364 à juin 1365) le *livre de raison* relate le nombre de personnes qui, chaque jour, ont pris part aux repas. Ce qu'on a mangé, ce qu'on a bu, ce qu'on a acheté de particulier pour tel maître ou tel écolier, rien n'échappe à l'investigation et à la note du dépensier : tout le menu s'y trouve.

A la fin du mois, récapitulation du chiffre des convives et des dépenses ; à la fin de l'année, addition totale des hôtes, *comestores*, des fournitures, des objets de consommation, du prix, du volume, des pièces, des denrées servies...

Voici quelques exemples de la carte à manger, pris çà et là, dans cette longue liste de mets.

Dimanche 2 juin 1364. (fol. 53).

« Nous avons mangé :

« Un mouton de la bergerie du *Studium*.

« Condiments du potage, 20 deniers.

« Trois livres de bacon.

« Aux malades, 3 sous de viande légère et variée.

« Fromage pour le directeur et les maîtres.

« 325 pains, valant 3 *setiers*, * et au surplus, l'oblation de l'église.

« Nous avons bu 23 *escandaux* ** de vin dont 12 font une millerole et 18 une sommée ou charge de vin.

« 163 commensaux.

« Une livre d'huile pour la lampe.

« Une demi-livre de chandelles. »

* Cette mesure de capacité (sextarium) a varié avec le temps et les lieux, dit Ducange, qui ne cherche pas à la connaître d'une manière complète. — *Diligentius perscrutari per tempus non licet.*

M. L. Blancard qui a étudié magistralement la question des monnaies et mesures provençales, au XIII[e] siècle, assure que les « setiers locaux avaient des contenances diverses ; il se trouvait même le setier à blé, seigle, et celui à avoine et orge. »

Pour le calcul et l'indication des contenances des mesures, voir pages 347, 350, etc.

— *Essai sur les monnaies de Charles I, comte de Provence, par L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.*

Voir encore *Tavernier*. Usages et règlements locaux.

Notre *rationaire* dit aussi, quelquefois, « ...mensure Tritis... »

** L'*escandal* ou *escandau* (Duc. Gl. Fr.) était une subdivision de la millerole.

Sa dimension, quoique variant avec les villes, était en moyenne, environ le quart de la millerole. — Le douzième serait donc de beaucoup dépassé ici...

Aucun renseignement extérieur, très précis, n'est venu, malgré nos recherches et nos demandes, confirmer le texte de notre *rationaire*.

Mais en additionnant le nombre des *scandalia* bus durant tout le mois de juin 1364, nous sommes arrivé au total de 669. Ce chiffre

Mardi 4 juin. Un mouton de la communauté. Potage de brouet. Viande pour les malades, 2 sous 7 deniers. Bacon, 4 livres. Fromage au recteur ainsi qu'aux maîtres. 340 pains, valant 3 *setiers*, 3 *cartayrols*.

Vin, 23 *escandaux*. — Demi-livre de chandelles.

163 commensaux.

Mercredi 19 juin. Viande salée, 28 livres. Viande pour les infirmes, 28 deniers. Potage aux herbes du jardin du *Studium*. Poissons frais, 2 sous. Une demi-livre d'huile. 322 pains, valant 3 *setiers*, 1 *panal*.

Vin, 23 *escandaux*. Demi-livre de chandelles.

164 commensaux.

Vendredi 28 juin. Potage aux herbes. — Œufs, 4 sous. — Autre plat d'herbage pour les malades, 4 deniers. — Fromage pour tous les hôtes. — Une livre d'huile.

300 pains valant 3 *setiers*, 1 *panal*.

Vin, 22 *escandaux*. Une demi-livre de chandelles.

159 commensaux.

divisé par 12 donne bien exactement les 55 milleroles, 9 scand. inscrits au *summa* du fol. 67 v°. — Voir aussi fol. 31-31 v°, etc.

Nous remercions vivement à ce sujet, MM. Ch. de Ribbe, L. Blancard et F. Mistral de leurs communications aussi savantes qu'obligeantes.

« Dans mes recherches, nous écrit l'illustre F. Mistral, j'ai trouvé que l'*escandau* est le 1/4 de la millerole ; seulement, au mot *escandoli* ou *escandueli* de mon dictionnaire provençal-français, j'ai mis ceci : « nom générique de *toutes les petites mesures* pour les liquides, pour l'huile en particulier, v. escandau. » et je donne là comme citation : *manja soun bèn en escanduèli*, dissiper son bien *petit à petit*. »

Samedi 29 juin. — Poissons frais, 3 sous, 4 deniers. — Œufs, 3 sous, 8 deniers. — Potage de brouet au fromage. — Herbage pour les infirmes. — A l'écolier Monet malade, un poulet, 10 deniers. — Une livre et demi d'huile.

315 pains, valant 3 *setiers*, 1 *panal.*

Vin, 21 *escandaux* et demi. Une demi-livre de chandelles.

157 commensaux.

Journées festivales des 25 et 26 décembre 1364.

« Mercredi, jour natal du Seigneur, j'ai dépensé 100 livres de bœuf, 60 livres de mouton et 4 livres de viande salée. — Bon potage de diverses épices prises chez l'apothicaire. — Plat d'œufs pour le professeur Jean et un écolier. — Fromage au prieur ainsi qu'aux maîtres. — Deux lapins, 5 sous, et une perdrix, 18 deniers. — Desserts variés. — 314 pains, valant 3 *setiers*, 1 *panal*, 1 *othène*, (?) outre les oblations de l'église. 25 *escandaux* de vin. — 4 livres de chandelles.

Toût cela pour 145 commensaux !

Jeudi, lendemain de Noël, 75 livres de bœuf, 50 livres de mouton, 3 livres de porc salé. — Potage aux poireaux du jardin. — Deux perdrix, 3 sous. — Moutarde, 12 deniers. — Fromage aux professeurs.

250 pains, valant 3 *setiers* et, au surplus, l'oblation faite par les fidèles à l'église.

24 *escandaux* de vin ; 3 livres de chandelles.

142 commensaux. »

Si le chiffre des pensionnaires a baissé durant ces

quelques jours de fêtes, les oblations des fidèles sont, au contraire, bien généreuses. Cette coutume antique qui voulait que les chrétiens offrissent spontanément à l'autel, du pain et du vin, avait subi des modifications à travers les temps. * La piété du peuple de Trets n'avait point eu besoin, comme ailleurs, des décrets conciliaires pour continuer à verser chaque dimanche et solennité des dons abondants de pain en l'honneur de Dieu et des pauvres « entre lesquels les moines de Trets avaient gloire d'avoir rang. »

La table de l'Epiphanie mérite une mention pour la quantité des mets et des vins ; mais une diversité plus digne de remarque s'applique à la durée du Carême dans le *Studium* de Trets. Il s'étend sur les sept semaines pleines qui précèdent Pâques, ce qui fait 48 jours de jeûne ou d'abstinence. **

Cette pratique de prolongation de pénitence était sans doute de libre dévotion ; il ne paraît pas du moins qu'elle ait jamais été regardée comme une obligation rigoureuse et générale. Dans d'autres églises le Carême n'avait pas même quarante jours.

A l'Ecole de Trets le dimanche du *Carniprivium* passé on ne servait plus de viande aux valides jusque à Pâques, sans discontinuer et sans excepter les dimanches.

* Thomassin. *Discipline de l'Eglise.*

** « XXIIII^a die febroarii — prima die Quadragesime » — (fol. 201 v°). « XIII^a aprilis die dominica que fuit dies Phaca. » (f. 229).

De ces nombreuses pages, par moment fastidieuses, consacrées à peu près uniquement à la répétition des mêmes choses culinaires, notre publication fait un choix. Il est suffisamment complet pour permettre de formuler un jugement sur l'ensemble, d'une part ; et par ailleurs, il évite l'ennui d'une interminable série ou énumération d'aliments, d'objets, de faits identiques.

Les quelques curiosités à détacher encore de ces étranges éphémérides de la cuisine, dont la copie intégrale est entre nos mains, sont les suivantes :

Chaque personne avait une ration moyenne d'environ presque trois-quarts de litre de vin par jour.

L'apothicaire était généralement épicier. Figues, poivre, moutarde, piments et tous les aromes ou substances condimentaires sortaient de sa boutique.

Trets comptait trois apothicaires, ce qui prouve que cette profession était lucrative.

Les goûts provençaux du XIV^me^ et du XIX^me^ siècle restent bien les mêmes pour la soupe à l'huile avec les poireaux, oignons et surtout l'ail.

Les fêtes de Sainte Marie-Magdeleine et de Saint Jean-Baptiste se célébraient avec éclat.

A celle-ci on montait au prieuré forestier de l'ermitage de Saint-Jean-du-Puy qui conserve encore une inscription de ce XIV^me^ siècle ; à celle-là on s'unissait de cœur aux Dominicains dont le couvent et l'église de Saint-Maximin retentissaient de louanges envers cette illustre femme de l'Évangile.

Tous les arts, tous les penseurs, tous les saints du

moyen-âge avaient rivalisé de zèle pour honorer l'Eucharistie. Depuis quelque temps s'était introduit et généralisé dans les églises l'usage des tabernacles et des ostensoirs pour y conserver et exposer le Saint Sacrement. A Trets, dans l'église claustrale de la Trinité, qui servait aux étudiants du Pape, une belle lampe brille devant le tabernacle. La quantité d'huile brûlée a une note particulière dans notre manuscrit :

Oleum pro lampade ecclesie !

Quand un étranger de marque visitait l'Ecole papale on achetait du pain blanc de la ville pour les hôtes placés à la table d'honneur. Le service, la cordialité, l'abondance ne laissaient rien à désirer.

Ainsi le 31 mars 1365 arrive au *castrum* de Trets Astorge de *Cayraco*, inspecteur pontifical.

On offre aux convives, qui se trouvaient juste cent, un potage de fèves et un potage aux épinards.

Poissons frais, 6 sous, 11 deniers ; dorades salées, mulets, thon en conserve.

Ces quatre plats de divers poissons exigent 3 livres d'huile.

Pour les malades, 20 deniers de chevreau.

Dessert de noix.

Pains, 180, valant 2 *setiers* ; et en outre, 2 sous, 9 deniers, de pain blanc.

Vin, 21 *escandaux* !

Deux livres de chandelles.

Une réception d'un autre genre est signalée le samedi 19 octobre 1364.

208 commensaux boivent deux milleroles et demi de vin. Les œufs forment le plat de résistance.

Pendant qu'elle mange le fromage servi à tous, ce jour-là, la jeunesse écolière, iradiée, braque des regards vivement curieux sur une dizaine d'avocats, de juges, de scribes arrivés d'Aix, *quia fuit disputacio propter principium Studii.*

Enfin le quatrième et dernier chapitre est consacré *aux dépenses extraordinaires*, faites pour l'Ecole d'Urbain V, à Trets.

C'est un morceau qui enrichit notre connaissance des mœurs, de la société, de la géographie du XIV^{me} siècle.*

En examinant, en effet, les innombrables éléments d'information, éparpillés dans ces pièces de comptabilité, (263 v° à 301) on enregistre certains faits ou circonstances qui jettent quelque lumière sur des usages domestiques, moraux, économiques, religieux, lois, institutions, opinions, préjugés, organisation sociale, scolaire, croyances des peuples, etc. Sur tous ces sujets, l'esprit sagace, attentif, peut démêler des parcelles de vérités historiques.

Avec les grandes lignes de notre Ecole supérieure, sorte de Faculté, de Trets, cette partie, la plus intéres-

* Le *Studium de Tritis* (1364) pourrait faire l'objet de plusieurs rapprochements avec le *Studium generale* ou Université d'Aix, en Provence, fondée aux premières années du XV^{e} siècle. Cette Université vient de trouver en M. F. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, un historien sûr, exactement et complètement informé. Son premier volume, le seul qui ait encore paru, contient des faits d'un caractère propre et d'une physionomie bien originale.

sante du manuscrit, nous fait savoir des détails qui agrandissent encore l'œuvre pontificale.

Pour permettre d'apprécier cet exposé, il n'est pas indifférent de rapporter quelques points particuliers.

La femme est excessivement robuste et laborieuse à Trets. Nettoyer le blé, faire des plantations de choux, d'oignons, de poireaux, d'épinards, porter sur sa tête des trousses de paille, laver les tonneaux pour le vin, servir de manœuvre aux maçons. Voilà son travail et sa tâche propre.

Le recteur, qui avait presque toute l'année des femmes au service du prieuré, leur comptait 8 à 10 deniers par jour, selon les saisons et le genre d'ouvrage.

Le bât pour les bêtes de somme ; la selle pour le cavalier ; l'évaluation des cordes pour sonner les cloches ; le traitement annuel de certains professeurs, du perruquier, du buandier ; l'honoraire des visites du médecin ; le prix de la poix, des verres, clefs, serrures, lanternes, toiles, tables, portes, chaussures, et même des *urinalia*, tout est minutieusement noté. Sont également à signaler coutumes spéciales d'achats et ventes à l'encan ; mesures de capacité, poids et monnaies ; gages du menuisier, du boulanger et de l'agriculteur ; du meunier, du forgeron et du peintre ; factures des ouvriers tailleurs, cordonniers, fustiers, maçons, cuisiniers, coupeurs de bois, tonneliers, sommetiers, et, en général, des mercenaires et serviteurs.

Ameublement : lit confortable, matelas, courtes-pointes, couvertures de parade, lingerie de chambre assortie.

Harnacherie, maréchalerie : licols divers, sangles,

clous, fers, paumelles, bourre, coton non filé, étoupe.

Infirmerie : emplâtres et onguents, remèdes, ustensiles et objets de malade.

Services de table et batterie de cuisine : tranchoirs, stock considérable d'écuelles en bois, verres, plateaux de différent volume, nappes, essuie-mains pour le réfectoire, marmites, jattes, jarres, vases de toute dimension et de tout nom...

En lisant ce chapitre, les gens d'église retiendront les lignes destinées aux ornements et costumes religieux : coules, tuniques, cottelles et autres vêtements de moine, avec la nature, la quantité de l'étoffe, le prix même de la confection.

Ils feront aussi la part de la sacristie et de la chapelle : sorte de nappes et tapis brodés, frangés, candélabres, lampes, fioles, patènes, plats en cuivres, aiguières en étain, vases et coupes variés.

Les étudiants sauront bien souligner, eux, les espiègleries de leurs prédécesseurs qui, parfois, s'égaraient, aux heures indues, dans la cuisine et le réfectoire, ou s'échappaient du *Studium*, en sautant par les fenêtres non barrées.

Aux saints évêques, aux pieux catholiques une pensée d'encouragement viendra en considérant les dispositions testamentaires si généreuses du prélat Bertrand Besaudun en faveur de l'église et de l'*hospicium* de la Trinité de Trets.

Les Juifs, nombreux dans le prieuré de Trets, avaient un quartier à part et une petite synagogue dans la ville.

Leur empressement à offrir des services au *Studium* est remarquable. Outre le tailleur qui appartenait à ce peuple, nous devons relever quelques domestiques, plusieurs fournisseurs de blé, de vinaigre et surtout un aide-médecin, infirmier, *physicus*.

Ce singulier personnage se disait très attaché à l'établissement, mais à la vérité, c'était un âpre demandeur de florins.

Durant l'épidémie qui fit au *Studium* une peur terrible et un ravage profond au point de motiver la décision du changement du local scolaire, Dians Losal s'employa activement au soin des soixante malades. Et comme le médecin interne de la communauté ne pouvait suffire à un mal si général, notre Juif fit l'office de médecin suppléant. Le recteur Déodat crut le récompenser largement en lui présentant une gratification de 12 livres. Il se trompa, car il écrit : *Et adhuc non contentatur !* Et le Juif trouva que ce n'était pas assez.

Ce qui précède nous amène à dire qu'un médecin reconnu et nommé par le Pape ou son délégué résidait à l'Ecole. Ses collègues de la ville de Trets et les trois apothicaires installés aussi à Trets, ne parvenaient point à calmer, à pacifier sa conscience, relativement à la responsabilité de l'affection bizarre dont souffrit, à un moment, la moitié de la jeunesse écolière.

Inmaniati, furiosi seu incensati erant... et ligabantur... tel est le texte.

Deux praticiens de Saint-Maximin, Isnard Brun et Pierre Gavandin, arrivent à Trets, en juillet 1364. Une

consultation a lieu ; des remèdes sont ordonnés et administrés, mais les chandelles brûlées et les processions ou réunions de prières faites en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie semblent surtout opérer de parfaites guérisons.

Candele cere oblate in processionibus... et altari beate Marie... quia miraculose videbantur sanari (fol. 287 v°.)

Rien ne frappe plus, au milieu de ces chiffres et emplois d'argent de notre budget scolaire, que la vie active et les courses sans fin du recteur de Trets.

Ce n'est pas que les voyages fussent alors aussi rares qu'on le suppose ordinairement. On n'aimait guère plus à rester en place dans l'antiquité que de nos jours.

Au moyen-âge, les étudiants, en grand nombre, qui se rendaient auprès des professeurs connus, dans des villes où florissaient les études, les pèlerins qui visitaient l'un après l'autre tous les sanctuaires notables, les gens qui voyageaient par nécessité ou par plaisir trouvaient à la porte des localités de quelque importance et des hôtelleries et des loueurs de roussins ou de mules.

Sur les routes mêmes, notre texte nous l'apprend encore, étaient des « bégudes » ou logis qui essayaient d'attirer les voyageurs et les passants par des enseignes aussi bizarres qu'engageantes.

Donc Déodat Jordan parcourait sans cesse la vallée de l'Arc et de la Durance. Il pensait qu'un maître administre bien lorsqu'il traite et voit ses affaires de ses propres yeux.

En onze mois il fait cinq voyages à Avignon et se rend à Pertuis, Manosque, Aix, Puyloubier, Rousset, Saint-Maximin, etc., plusieurs fois. Ces itinéraires, vieux de plus de cinq siècles, nous font retrouver d'abord avec une sorte d'étonnement les noms de paroisses, de hameaux et même de simples fermes qui n'ont point changé, et ensuite nous aident, dans leurs apparences insignifiantes, à reconstituer la physionomie de nos contrées au XIV^{me} siècle.

Le 28 juin 1364, il part, traverse Salon et gagne Avignon. Son but est de rapporter de l'argent, acheter des provisions, faire choix d'un professeur.

Quatre compagnons le suivent et protègent sa bourse bien garnie ; *erant mecum Ludovicus*, *Perrinus*, *Guillelmus et Iohannes de Rivo pro sociando quia ferebam pecuniam*.

Les frais de ce déplacement qui dura treize jours s'élèvent à 9 livres, 3 sous, 8 deniers. Et encore sur ce prix on amena un maître qu'on était allé prendre à Orange.

Le 9 septembre et le 27 novembre, nouveau départ pour Avignon, nouvelle visite à la Cour du Pape, nouvelles instructions sur la direction scolaire, enfin copieux encaissement de florins destinés à la nourriture des pensionnaires de Trets. Ces deux absences furent, l'une de huit jours et l'autre de neuf jours. Elles coûtèrent, celle-là 72 sous, et celle-ci 6 livres, 15 deniers.

Deodat Jordan était prêt, le 10 mars 1365, à retourner à Avignon, mais les graves évènements de son *Studium* l'empêchent de réaliser son dessein. Aussitôt il confie à

un messager fidèle et sûr la mission de porter une lettre au Trésorier papal pour lui demander conseil et lumière sur la conduite à tenir vis-à-vis des dépenses des malades. Le dévoué Jean de Rive qui, récemment, avait fait déjà le trajet, exécute les ordres de son supérieur et reçoit 16 sous tant pour ses débours que pour sa récompense.

A la date du 2 avril nous revoyons le recteur infatigable sortir de Trets. Cette fois il accompagne l'inspecteur pontifical Astorge de *Cayraco*.

L'escorte de ces deux dignitaires se compose de quatre cavaliers. Ils prennent, tous les six, leurs montures et se dirigent sur Aix. Le dîner, dans cette ville, coûte 28 sous et, à Pertuis, le droit de péage, 7 sous. Au soir du même jour et durant la journée du lendemain 3 avril, on reçoit l'hospitalité au monastère appartenant à l'Abbé de Mont-Majour, dans la ville de Pertuis. *

Le vendredi 4 avril, la petite caravane se remet en marche et traverse la rivière à Cadenet. La redevance de 6 sous payée, elle atteint Mallemort.

L'hôtelier de ce lieu est fort raisonnable et ne demande que 20 sous, 6 deniers.

Mais à Saint-Remy, où l'on dîne, le samedi 5 avril, il faut débourser 30 sous.

Le même jour, dans l'après-midi, Châteaurenard exige 6 sous pour son tarif de passage, et le soir, les voyageurs sont heureux de souper et coucher à Avignon.

* Conf. *Gallia christiana*.

Ce détour singulier, au milieu de localités qui n'étaient pas précisément sur la ligne directe du point de départ et d'arrivée ne constitue pas une énigme. Il avait pour but formel, nous le savons, de rechercher si Pertuis ou Saint-Remy étaient des centres propres à l'installation du *Studium* d'Urbain V.

Trets, en effet, venait d'être condamné : les avis des médecins consultants de Trets et de Saint-Maximin, les rapports de l'inspection et des enquêtes attestaient que la situation était défavorable.

Les trois journées que Déodat Jordan passe dans la cité papale sont intégralement prises par de sérieuses conférences avec ses supérieurs.

Rentré à Trets le 9 ou le 10 avril, il en repart le lundi, 14 du même mois, et c'est à Manosque qu'il se rend. La ville de Manosque, en effet, vient d'être choisie par Urbain V pour être le siège de son *Studium*.

A l'opération de ce transfert le recteur met un entrain, une énergie, une accélération quî dût singulièrement attrister nos anciens compatriotes de Trets.

Cinq personnes demeurent avec lui, à l'auberge de Jacques Simon à Manosque, pendant quinze jours, avec une pension quotidienne de 18 sous.

Le 1er mai 1365, il est procédé à la réception des locaux affectés aux étudiants du Pape. Ils sont situés à côté même de la rue de Saint-Sauveur qui subit un nettoyage et un nivellement complet. *

* Cette *rue* de Saint-Sauveur devait, probablement, conduire à l'*église* de Saint-Sauveur regardée, de tout temps, comme la première et la plus importante église de Manosque.

Le 8 mai, on commence le déménagement de l'Ecole de Trets. La lingerie et certains meubles sont expédiés à Manosque sur dix bêtes de somme, mais une grande partie des provisions est vendue à Trets même.

Mandé à Avignon l'actif directeur y descend en toute hâte le 13 du mois de mai. Il remonte quelques jours après à Manosque pour diriger les travaux de réparation du *Studium*, et aussi pour recevoir les déménageurs.

Un groupe de dix-neuf écoliers venus, le 20 mai, d'Avignon, de Pont-de-Sorgue, de Carpentras, de Moustiers, forme le noyau de l'institution nouvelle. Ils sont là, au large, avec leur maître, Pierre, les quelques jeunes gens qui ont brigué les places laissées vides par la mort ou l'entrée de leurs collègues aux grandes Universités de l'époque ; mais cette calme retraite sera de courte durée.

Correctement sellé, un cheval attend avec impatience son maître devant la porte de l'Ecole papale de Manosque. Déodat paraît, monte, s'en va rapidement vers Mirabeau, traverse la Durance, dîne à Saint-Paul et soupe le soir du même jour à sa maison de Trets. C'était le 27 mai.

Le transfert définitif et total se trouve fixé au mardi 3 juin, après les fêtes de Pentecôte.

Ce jour-là, dit le texte, *recessit Studium domini nostri Pape de Tritis in quo Studio erant* C *et* X *persone...*

La chaussée étroite de Trets à Rians fut donc rem-

plie et parcourue par des piétons, des cavaliers et treize montures aux lourdes charges.

Tout ce monde de clercs, bruyant et printanier, salue le *claustrum* scolaire où on laissait quelques malades, la chapelle de la Trinité pleine de pieux souvenirs, puis défile dans cette plaine si célèbre par le triomphe de Marius sur les Ambro-Teutons.

Après l'antique Pourrières et le sauvage ravin qui forme la base du *podium*, appelé vulgairement *Pain de Munition*, au milieu de la grâce infinie de la nature forestière, on s'arrête aux sources qui bordent le chemin pour y prendre une première réfection.

La grande halte, le grand dîner où l'on mange le mouton apporté de Trets a lieu au village de Saint-Paul.

Hélas ! cette après-midi-là, il est impossible de passer la Durance sur le pont des barques, car la rivière ne se trouve point couchée, paresseuse, sur son large lit de pierrailles, mais, la turbulente, s'étant grossie, au contraire, de tous les torrents inondés des Alpes, écume et gronde contre la muraille et contre les obstacles amoncelés par les eaux en furie. *Durencia erat magna !*

Le *Studium* en entier dut souper et coucher dans la petite localité de Saint-Paul. Malgré toutes les recherches on ne trouve que quatorze lits. Les élus s'en saisissent avec joie tandis que la centaine de jeunes voyageurs restant se repose avec non moins de gaieté sur le foin des greniers.

Le lendemain, mercredi, 4 juin, sur la rive droite de la Durance, dans l'allégresse matineuse du jour, éclatent

les timbres d'or des écoliers caquetant et babillant le long des bataillons de pins, de bouleaux et de peupliers.

Halte à la bégude de Beaumont ! (*Beguda belli montis*) Le brouhaha exquis de l'imprévu, le délicieux entrain d'une partie en pleine campagne, les tapageuses causeries, tout cela vivant, coloré, ruisselant, chantait et pétillait avec les copieuses libations distribuées par l'hôtelier et la fascination des paysages alpestres baignés encore des ondées de l'orage. On paye 16 sous, 10 deniers, à Beaumont, *in potu*, et d'un trait, la plus grande partie de la troupe atteint la ville de Manosque.

C'est un doux repos que le foyer domestique après une longue excursion, mais combien plus, lorsque l'inconnu ajoute le charme de ses surprises.

Cette Ecole de Manosque, plus grande, peut-être, et sans doute, mieux comprise sous le rapport de l'hygiène et du confortable que celle, là-bas, du vieux *Tritis* bien affligé ; cette chapelle, ces arceaux du réfectoire, le grand escalier, les armoiries pontificales d'Urbain V, peintes à quatre endroits des bâtiments, ces larges pièces fraîchement aménagées, tout cet ensemble de l'art ou de la nouveauté devait singulièrement éveiller les esprits curieux des maitres et disciples. Nous les laissons tous à leur installation, à leurs recherches et à leurs études dans cette demeure de la rue de Saint-Sauveur de Manosque. Qu'ils y demeurent en paix !

Ces notes, où nous avons essayé d'indiquer le plan et comme la substance du rationaire *de Déodat, administrateur du* Studium *de Trets, sont bien imparfaites.*

Le lecteur pourra s'informer lui-même, et les compléter par le texte qui suit cette introduction.

Parmi tant de comptes, de chiffres, d'abréviations, d'énumérations d'objets divers, au milieu du labeur infini des investigations si complexes, des calculs de cet état des recettes et des dépenses, il est difficile qu'il ne manque point quelque chose.

« Rem esse arduam, *disait Pline,* vetustis novitatem dare..... obscuris lucem..... fastiditis gratiam, omnibus vero naturam, et naturæ suæ omnia.»

Mais servir la cause de la vérité et de l'histoire, rendre hommage à un Pape français, incomparable protecteur des sciences et de la vertu ; faire connaître une institution provençale, très florissante, du moyen-âge, nous a paru une œuvre utile autant que patriotique.

Et le conseil d'amis éclairés, la confiance surtout qu'on serait indulgent pour nos fautes ou nos lacunes, ont vaincu nos hésitations et nous ont déterminé à publier ce modeste travail.

DIEU daigne le bénir !

Fol. 3 **Sequitur numerus scolarium studentium in studio de Tritis pro domino nostro Papa, necnon servitorum eiusdem.** *

Primo de diocesi Aquensi. **

Dominus Johannes Florentii, presbiter de Ruppe. — Item Valentinus Porte, filius Symonis Porte de Aquis. — Item Laurentius Durandi de Aquis.— Item Gauffridus Gauhoni de Aquis. — Item Petrus Bedocii de Tritis. — Item Anthonius Carilocis de Aquis. — Item Raimundus Maure de Cella. — Item Petrus Bauerie de Aquis.—Item Stephanus Peuthenati, filius magistri Petri Peuthenati.

* Archives du Vatican, n· 253. *Collectoriæ.*

Le Pape fondateur du *Studium* de Trets est Urbain V (1362-1370).

** Comme la dépravation de la langue de la basse latinité fut extrême, le nombre des formes corrompues des termes latins — localités, personnes, objets, etc. — devient infini. Nous ne croyons donc pas devoir nous départir de l'orthographe que notre copie et la collation nous ont gardée.

La plupart des lieux cités sont faciles à identifier. — Si quelques rares noms embarrassent, nous renvoyons l'érudit, le chercheur, à notre Monographie de la vallée de l'Arc supérieur et surtout aux Cartulaires de Saint-Victor de Marseille. Dans la préface et les appendices de cette très savante publication, se trouvent à peu près toutes les explications souhaitables.

Au surplus, pour les circonscriptions de plusieurs diocèses, il y aura, peut-être, utilité et profit — dans certains cas — à comparer les limites données par ladite publication Guérard et celles contenues dans le *rationaire* de Déodat Jordan.

Diocesis Marssiliensis.

Guillelmus Ricani. — Guillelmus Dominici de supra. — Borgondio Borgondionis de Ruppevaria. — Fulco Robaudi. — Bertrandus Gauterii de Albanea. — Fulco Bonasse de Masalgis. — Petrus Oliuarii de Sezarista.

Summa istius pagine, XVI ad pensionem.

Fol. 3 v° *Diocesis Tholonensis.*

Guillelmus Egidi de Correriis. — Jacobus Ricani de Correriis. — Bertrandus Dragoneti. — Guillelmus Bessoni. — Ludovicus Fresqueti.

Diocesis Foroiuliensis.

Anthonius Sclaponi.—Raimundus Peyroneti. —Anthonius Morreti de Villa-Croza. — Johannes de Hermo de Foroiulio. — Nicholaus Gileberti de Bariolis.

Diocesis Grassensis.

Guillelmus Clarimondi. — Albertinus Aleti. — Petrus Genesii. — Johannes Amalrici.— Jacobus Apion.

Diocesis Ventiensis.

Jacobus Dalmacii. — Honoratus de Malvarichis.— Johannes de Ysran. — Audembertus Raps. — Bartholomeus Gralhe.

Summa istius pagine ad pensionem, XX.

Fol. 4. *Diocesis Regensis.*

Oliuarius Durandi de Tergantia. — Ludovicus Lompis. — Petrus Gomberti. — Petrus de Castronovo. — Johannes Vincentii.

Diocesis Dignensis.

Johannes Thausii de Sancto Vincentio. — Ludovicus Martini de Tornastio. — Hugo Blaquerie de Janea.— Franciscus Citardi de Teyns — Johannes Barrii.— Martinus Castellani.

Diocesis Aptensis.

Hugo de Cellone *. — Johannes de Bernardis. — Rupertus, filius Sancie Ruperte de Combis. — Johannes Symonis. — Franciscus Cene. — Bertrandus Raspaudi.

Summa istius pagine ad pensionem, XVII.

Fol. 4 v° *Diocesis Sistantensis.*

Franciscus Martini. — Isnardus Feraudi. — Ludovicus Rostagni. — Ludovicus Muti. — Jacobus Langerii. — Capitolus Pontini.

Diocesis Senecensis.

Alviasius Gauterii de Collemartio. — Guillelmus de Bononia. — Bertrandus Genovesii. — Jacobus de Castroforti.

Diocesis Carpentoratensis.

Mannetus Costantii. — Armandus Costantii. — Suffridus Cellerii. — Laurentius Pantaleonis. — Hugo Geraldi. — Anthonius Basterii.

Summa itius pagine ad pensionem, XVI.

Fol. 5. *Diocesis Niciensis.*

Petrus Isnardi. — Raimundus Maure.

Diocesis Cavallionensis.

Jacobus Benayas. — Anthonius Ricani. — Guillelmus de Turre. — Gerandetus Guillelmi.

De diocesibus aliis.

Jacomardus de Tromariis. — Livinus Midalli de Ponte-Sorigie. — Bernardus de Molendino.

Diocesis Gladatensis.

Bertrandus Feria de Balmeta. — Anthonius Correrii. — Isnardus Sarralleni — Guillelmus Botini.

Summa istius pagine ad pensionem, XIII.

* Voir fol. 19, et conf. fol. 107 : Note.

Fol. 5 v° *Extra numerum.*

Hugo de Monte Calmo. — Petrus Bonihominis de Celbono fuit receptus cum litera domini mei domini Thesaurarii. — Thomas Manentis de Cumbris.

De civitate Marssilliensi.

Johannes Joli. — Audembertus Marcelli. — Mannetus Marcelli. — P. Bomfilii. — Ponsonus Geraldi. — Hugo Ruffi. — Johannes Crote. — Raimundus Aymerici de Marsillia, ad expensas proprias.

Avinionensis diocesis.

Anthonius Silvestri de Ponte-Sorige. — Johannes Bubuli. — Guillelmus Bruni. — Johannes Arrioti. — Bernardus de Molendino.

Ad eorum proprias expensas sunt isti :

Jacobus Cene, filius domini Jacobi Cene, venit die XXVIII[a] mensis Octobris. — Bartholomeus, filius magistri Durandi de Romanhaco, venit predicta die.

Summa istius pagine ad pensionem, XV.

Item ad expensas proprias, tres.

Fol. 6. Anthonius Bernardi aptensis fuit receptus prima die Decembris, ad expensas domini mei domini Avinionensis. — Bertrandus Vachos de Varra Claromn. diocesis, nepos magistri Johannis de Fraxino qui debet rendere (sic) [respondere] pro ipso, ad expensas proprias. — P. Thome de Avinione, ad expensas proprias.

Recepti ultra numerum.

Primo Poncetus Nayme, monachus. — Hugo Effercioni de Sancto Paulo. — Pontius Textoris. — Anthonius Rolati. — Johannes Tayre. — Petrus Gory.

Hii qui secuuntur sunt de Castris Marssiliensibus presentati per literam domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano :

Johannes Lonis de Monte. — Ludovicus Ascandi de Sex-

furnis. — Anthonius Bancardi Castri de Tadro. — Johannes Barneri de Nantis. — Johannes Martini de Sezarista.

Summa istius pagine ad pensionem, XII.

Item duo ad expensas proprias.

Fol. 6 v°. *Monachi Marss.*

Dominus Petrus Januarii olim subprior. — Gaucelinus de Oliolis. — Bernardus Pistoris. — Bresonus de Santo Germano. — Guillelmus Ricardi de Sancto Maximo. — P. de Mommatono.

Memoria clericorum receptorum in studio de Tritis per dominum Bernardum Guidonis sunt hii qui secuuntur.

Primo die ultima mensis Decembris, de mandato domini mei domini Thesaurarii, fuit receptus :

Johannes Cunelli. — Guillelmus Blanchi de Avinione. — Johannes Thornani de Thesato. — Petrus Palpanini de Amayca. — Johannes Pagani monachus marss. — Johannes Gauterii Ruthen. diocesis. — Bertrandus Rebolli, alias barralli, Vasionensis diocesis. — Mattheus de Valleta, Nemurcensis diocesis, debet providere sicut unus monachus sancti Victoris. — Geraldus Guillelmi de Arnano, monachus sancti Eusebii.

Summa istius pagine VII, ad expensas domini nostri sine pensione.

Item, VIII ad expensas consuetas.

Fol. 7. Die XXª mensis Januarii, de mandato domini nostri pape, fuerunt recepti infrascripti de loco de Tritis :

Primo Johannes Capolerii de Tritis. — Pascalus Pascalis de Tritis. — Petrus Andati de Tritis. — Jacobus Graperii de Tritis. — Bartholomeus Artiselli de Tritis. — Jacobus Milonis de Tritis. — Mannetus Gautelini [Gantelmi ?] de Tritis. — Lompar (sic) prima.

Item de Urasalgis. — Bernardus Lantardi de Insula. — Bartholomeus Calvario. — Pontius Chaudo. — Johannes Berini de Sancto Maximo. — Bertrandus Ricordi. — Jacobus Bo-

nerii, Dignensis diocesis. — Honoratus de Cimeria, Sancti Andree monachus. — Johannes Barylini, ad eius expensas proprias. — Bertrandus de Sancto Stephano. — Petrus Mahoni. — Anthonius Rostagni. — Ludovicus de Avinione. — Johannes Isnardi. — Guillelmus Lonthosii.

Summa istius pagine ad pensionem, XXII.

Item unus ad expensas proprias.

Fol. 7 v°. Secuuntur clerici infrascripti recepti per me Deodatum Jordani, camerarium Sancti Andree.

Primo Johannes de Frays de Brina fuit receptus die VII[a] Julii, ad expensas domini nostri pape cum litera domini mei domini Thesaurarii.

Item VII[a] die Julii, fuit receptus Melhonus, de Sparrono, monachus psalmodien, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Item fuit receptus Petrus de Perris de Tholon, die XII[a] Junii, ad expensas domini nostri pape, cum litera domini mei domini Bernardi de Santo Stephano, cum pensione consueta, loco illius qui ivit Bononiam.

Item die predicta Junii, fuit receptus, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, et cum pensione consueta, Jacobus Jordani, loco illius qui ivit Bononiam.

Summa istius pagine, unus sine pensione.

Item tres cum pensione.

Fol. 8. Item die octava Julii fuerunt recepti Raimundus Durandi. — Berengarius Manthea, clerici Vabrensis diocesis, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri, cum introytu consueto soluto.

Item XI[a] die Julii, fuit receptus Guillelmus de Cadafalco *

* Si ce Guillaume, clerc écolier, à Trets, ami et confident du recteur, est originaire de *Cabassol*, il n'est pas indifférent de relever son nom et celui de sa ferme de *Cadafalco*, près Vauvenargues. (Cadafalco-Cabassol ? près Vauvenargues, Bouches-du-Rhône, dit le Cartulaire de Saint-Victor.)

cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, cum pensione solita.

Item XVIII[a] die Julii fuit receptus Mattheus de Mazeria, ad expensas suas proprias, cum litera domini mei domini Thesaurarii, et magister Johannes de Fraxino solvet pro eo.

Item XXV[a] die Julii, fuit receptus Guillelmus de Ruppeacuta, Uticensis diocesis, ad expensas domini nostri pape, ad relationem domini mei domini Avinionensis, cum litera domini mei domini Thesaurarii. *

Item XIIII[a] die mensis Augusti, fuit receptus Raymundus Stephani, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Summa, IIII ad pensionem.

Item unus ad expensas proprias.

Item unus sine pensione.

Fol. 8 v° Item prima die Septembris, fuit receptus Guillelmus quiquiranni de Celone, per literam domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Item XX[a] die Septembris, fuit receptus Guillelmus Gay de Avinione, ad expensas suas proprias, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item die XXV[a] Septembris, fuit receptus Johannes Biesca, monachus Marss, ad expensas domini nostri pape, cum litera domini mei domini Thesaurarii, soluto introytu consueto.

Item XIII[a] die Octobris, fuit receptus Johannes Motoni, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri pape, sine pensione.

* Cette correspondance entre Avignon et Trets devient très fréquente ; mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu encore mettre la main sur quelques-unes des nombreuses lettres échangées avec les divers administrateurs de l'École papale.

Item die predicta Octobris, fuit receptus Petrus Virgilii de Pratellis, Avinionensis diocesis, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Item die XV[a] Octobris, fuit receptus Giraldus Aymerici, clericus Vabrensis, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Summa istius pagine, III cum pensione. — Item, II ad expensas proprias. — Item unus sine pensione.

Fol. 9. Item XX[a] die dicti mensis Octobris, fuerunt recepti : Johannes et Giraldus Radulphi fratres, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas eorum proprias. Solverunt : XVI florenos ceue.

Item XXVIII[a] die Octobris, fuit receptus Guillelmus Cayrelerii de Marssillia, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Item Mono Aymes de Marssilla fuit receptus cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Guillelmi Cayrelerii predicti.

Item XXIX[a] die Octobris, fuit receptus Anthonius Laurentii de Jocis, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, cum pensione assueta, loco Petri Jpro (sic) clerici.

(Item IX die Novembris fuit receptus Reginaldus Bessini, Carnotensis diocesis, ad expensas domini mei domini Thesaurarii et provideatur sibi de omnibus necessariis quia dictus dominus meus Thesaurarius pro eo integraliter rendebit.) *

Summa istius pagine, duo ad expensas proprias. Item unus ad pensionem, quia alter est loco unius suprascripti.

Fol. 9 v°. Item IX[a] die Novembris, fuit receptus Guillelmus

[1] Les lignes entre parenthèses ont subi un grattage, parce que, sans doute, leurs indications ont été exactement reproduites au fol. 10, 4° ligne.

Tesserii clericus, Mimatensis diocesis, ad expensas domini nostri pape, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad pensionem consuetam.

Item XVIII[a] die Decembris, fuit receptus Johannes de Rivo clericus, Vivariensis diocesis, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta, loco Stephani Peuthenati clerici deffuncti.

Item dicta die Decembris fuit receptus dominus Ludovicus Vidi, ad expensas proprias, cum litera domini mei domini Bernardi.

Item II[a] die Januarii, fuit receptus Mattheus Sugoreti, monachus Sancti Victoris Marss, loco domini Petri de Monte Motono, monachi dicti monasterii, de mandato domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ad expensas domini nostri pape, et sine pensione.

Item IX[a] die Januarii, fuit receptus per me Deodatum Jordani, priorem de Tritis, Guillelmus Momani, clericus Neumasensis diocesis, ad expensas proprias, cum litera domini mei domini Thesaurarii, et pro ipso debet rendere pro florenis auri, X.

Summa istius pagine, unus ad pensionem. — Item duo ad expensas proprias, quia alii sunt loco supranominatorum.

Fol. 10. Item Johannes Aldini de Agento fuit receptus ad expensas domini nostri pape, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Jacobi Jordani clerici deffuncti.

Item dicta die fuit receptus Reginaldus Bessini, Carnotensis diocesis, ad expensas domini mei domini Thesaurarii, et provideatur sibi de omnibus necessariis, quia dominus meus Thesaurarius pro eo integraliter respondebit.

Item XXI[a] die Januarii, fuit receptus Johannes Valencie de Marssilia, clericus ad expensas suas proprias, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item XXIX[a] die Januarii, recepi dominum Rostagnum de

Muris, cum litera domini mei domini Thesaurarii, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta.

Item VII' die Februarii, recepi Gaucelinum Vesnani, loco Johannis Mari de Sezerista, expensis domini nostri, cum pensione et cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item VIII' die Februarii, recepi dominum Johannem Textorem et Raimundum de Nonvilla, loco Petri Genesii, et domini Johannis Florentii clericorum, ad expensas domini nostri, cum pensione et cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Summa istius pagine, unus sine pensione. — Item alter ad expensas proprias; alter cum pensione, quia alii sunt loco, nomine et vice suprascriptorum.

Fol. 10 v°. Item XXVIII· die Februarii, fuit receptus Jacobus Juliani de Sancto Carmato, loco Coterii clerici deffuncti, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item prima die Maii, recepi Johannem Cadema. — Johannem Boquerii monachus (sic) Marssillie, loco Bartholomei Artiselli et Lompers prime (sic), clericorum predictorum de Tritis, ad pensionem solitam.

Item X^a die mensis Maii, fuit receptus Raimundus Ricardi de Bimanto, loco Luquinii Midalli clerici deffuncti, ad expensas domini nostri pape cum pensione consueta, et cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item dicta die recepi Raimundum Dinaudi ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Thomatii Manenti, clerici deffuncti.

Item dicta die recepi Petrum Audiffredi de Miromari, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Petri Virgilii, clerici deffuncti.

Item dicta die recepi Blasium Giraudi de Miromari, ad expensas domini nostri pape cum pensione consueta, cum

litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Johannis Crivelli, clerici deffuncti.

Hic non ponitur summa, quia supranominati sunt nomine et vice suprascriptorum.

Fol. 11. Item dicta die recepi Gumbertum Valati de Chaldas Aygas, ad expensas domini nostri pape, cum pensione tamen consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Petri Bonifilii, clerici deffuncti.

Item dicta die recepi Bernardum Verdone de Amantio clericum, ad expensas domini nostri, cum pensione consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Antonii Basterii deffuncti.

Item dicta die, recepi Fulconem Borgondionis de Aquis, ad expensas domini nostri pape, cum pensione consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, loco Guandi de Insula, clerici deffuncti. *

Item XII' die Maii, recepi dominum Guillelmum Garini monachum, loco Johannis Batri, clerici, ad expensas domini nostri, cum pensione consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item dicta die, recepi Petrum Guilaberti ? monachum Marssillie, loco Audiberti Regis clerici, ad expensas domini nostri, cum pensione consueta cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Hic non ponitur summa quia supranominati sunt nomine et vice suprascriptorum.

Fol. 11 v°. *Anno secundo.*

Item die sabbati, XXI' die Junii, recepi dominum Jacobum Helie, presbiterum, ad expensas domini nostri pape,

* Tous ces clers défunts furent victimes de la terrible maladie qui, en mars et avril, fit un ravage si considérable à notre *Studium*. Plus loin, dans le cours de cette publication, se trouvent les détails complémentaires de l'événement.

cum pensione, tamen consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano.

Item die predicto recepi Antonium Bastacii de Sex-furnis, ad expensas domini nostri pape, cum pensione tamen consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, et de mandato domini nostri pape.

Item die predicto recepi Raimundum Textorem de Sezarista, ad expensas domini nostri pape, cum pensione tamen consueta, cum litera domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, et de mandato domini nostri pape.

Summa istius pagine, III cum pensione.

Summa scolarium supradictorum ad pensionem, VII. XX. XV. (sic). — Item summa scolarium predictorum, ad expensas proprias, XIV. — Item summa scolarium sine pensione, XI. — Summa summarum omnium scolarium, IX. XX.

(La page 12 est en blanc).

Fol. 12 v°. *Secuntur servitores continui scolarium studii dicti domini nostri.*

Primo : Rector Studii.

Magister Liuinus, Clerici medicus. Magister Johannes de Fraxino. Magister Petrus Massabonis. Magister Giraudus Charrelli. Dominus Rostagnus Chamboni, magister. Dominus Durandus Ribonis, magister. Magister Stephanus. Dominus Petrus de Areabaudoza, buticularius. Johannes Giraudi, subpincerna. Perrinus Rebolli, pistor. Petrus Alamanni, cocus. Sulhardus Coquine, Clericus rector. Duo servitores infirmorum. Johannes Blancard, saumaterius.

Summa dictorum servitorum, XVII (sic).

Les pages 13 - 13 v° ; 14 - 14 v° ; 15 - 15 v° ; 16 - 16 v° ; 17 - 17 v° sont en blanc.

Fol. 18. Sequitur recepta pecunie a Reverendo in Christo patre et domino domino meo Thesaurario, seu ab aliis infrascriptis, pro expensis faciendis pro scolaribus et ser-

vitoribus studii de Tritis, pro domino nostro papa, per me Deodatum Jordani, camerarium Sancti Andree Avinionensis diocesis, rectorem et administratorem dicti studii, de anno domini millesimo III c° LXIIII° et finito anno LXV°.

Primo die mercurii, que fuit dies XXIXª die mensis Maii, recepi a domino Guillelmo Glorie, centum florenos camere.

Item die VIIIª mensis Junii, recepi Aquis, pro cambio IIII. XX florenorum de camera reductorum in florenos del grayle quia Tritis florenum de camera nolebant recipere nisi pro XVI solidis, videlicet IIII florenos del grayle, VII sol., IIII den.

Item VIIIª die Julii, recepi a domino Jacobo de Sala, collectore Aquensis et Ebredunensis provinciarum, per manus domini Gaucelini de Sala, eius fratris, videlicet sexcentos florenos auri, signo del grayle. *

Item dicta die recepi a domino Guillelmo Glorie, trecentos florenos auri, signo del grayle.

Summa istius pagine, mille IIII^or^ floren., del grayle, VII sol. et IIII^or^ den.

Fol. 18 v°. Item die XVIII^a^ Septembris, recepi a domino Guillelmo Glorie, sexcentos florenos auri de Santencia (sic).

Item Vª die Decembris, recepi a dicto domino Guillelmo Glorie ** IIII^c^ XX flor. del grayle.

* L'attention des numismates, des économistes et des adeptes de l'histoire provençale se portera, sans doute, sur les documents qui vont suivre : les uns et les autres pourront rapprocher ces données des recherches métrologiques et monétaires de l'éminent M. L. Blancard sur notre Provence.

Nous souhaitons que les questions de mesure, de prix, de salaire, de pouvoir de la monnaie, de sa valeur relative et comparée, leur procurent quelque intérêt.

** La note ou indication de ces deux lignes se trouve transcrite sur la marge du feuillet, avec un signe correspondant au mot *Glorie*. Ces sortes d'additions sont rares dans le manuscrit. — L'écriture, bien soignée, reste d'ailleurs la même.

Item VIII· die Aprilis, recepi a dicto domino Guillelmo Glorie, pro permutacione studii de Tritis domini nostri pape Manuasce facienda, videlicet trecentos flor. camere, quos florenos reduxi Avinione in florenos del grayle, quia florenum de camera nolebant recipere in provincia nisi pro XVI sol. et VIII den. et habui pro cambio, XXI floren. cum dimidio, del grayle.

Summa istius pagine, M IIIc XLI flor. cum dimidio, del grayle.

Summa universalis omnium summarum receptarum supradictarum pecunie sive florenorum del grayle (sic), IIm IIIc XLV flor. XV sol. II den.

Fol. 19. ***Sequitur recepta pecunia scolarium studii de Tritis pro domino nostro papa receptorum tempore meo et pro introitu novo.***

Primo XIIa die Junii recepi a Jacobo Jordani de Sancto Anniaco, clerico. . . . . IIII florenos

Item XXVIa die Junii recepi ab Hugone de Sallon, clerico . . . . IIII fl.

Item XXVIII· die dicti mensis recepi a Petro de Perris, clerico . . . . IIII fl.

Item VII· die Julii recepi a Raimundo Durandi et a Berengario Manenpha, clericis. VIII fl.

Item Xa die Julii recepi a Guillelmo de Cadefalco, clerico . . . . IIII fl.

Item XIIII· die Augusti recepi a Raimundo Stephani, clerico . . . . IIII fl.

Summa istius pagine, XXVIII flor.

Fol. 19 v°.

Item XXVIII· die Septembris recepi a Johanne Bieschà, monacho . . . . . . IIII fl.

Item XXa die Octobris recepi a Giraudo et Johanne Redulphi, fratribus, qui sunt ad eorum expensas proprias, videlicet . . . . XVI fl.

Item XXVIII' die Octobris recepi a Guillelmo Cayrelerii de Massilia, clerico . . . IIII fl.

Item eadem die recepi a Giraudo Aymerici clerico, Vabrensis diocesis . . . . . . IIII fl.

Item XXIXª die dicti mensis recepi ab Anthonio Laurencii, clerico . . , ... IIII fl.

Item dicta die recepi a Petro Virgilii, clerico . . . . IIII fl.

Item ultima die dicti mensis recepi a Mattheo de Manseria qui est ad eius expensas proprias . . . . X fl.

Item IX' die Januarii recepi a Guillelmo Innovarii, clerico . . . . IIII fl.

Item XXIª die recepi a Johanne Valencia, clerico, qui est ad eius expensas proprias . X fl.

Summa istius pagine, LX fl.

Fol. 20.

Item XXIXª die dicti mensis Januarii recepi a domino Rostagno de Muris, clerico. . IIII fl.

Item XXVIII' die mensis Februarii recepi a Jacobo Juliani, clerico . . . . IIII fl.

Item Iª die Marcii recepi a Cathulano alias Johanne Boquerii monacho Massilie, clerico. IIII fl.

Item II' die dicti mensis recepi a Johanne Dominici de Forch, clerico . . . . . . IIII fl.

Summa istius pagine, XVI fl.

Fol. 21. *Sequuntur soluciones clericorum dicti studii et de secundo anno*

Primo recepi a Bartholomeo de Romanhaco, clerico, qui est ad ejus expensas proprias et pro secunda annata . . . . X fl.

Item a Jacobo Cena recepi pro secunda annata, qui est ad eius expensas proprias . . X fl.

Item recepi a Petro Thome pro secunda annata, qui est ad eius expensas proprias . X fl.

Item recepi ab Olivario Durandi, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Boerii, clerico pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Luquino Metali, clerico, pro II' annata. . . . . II fl.

Item recepi ab Anthonio Silvestri, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Hugone Ruffi, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Joli, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Summa istius pagine, LII fl.

Fol. 21 v°.

Item recepi a Fulcone Bonasse, clerico, pro secunda annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Morre, clerico, pro II' annata . . . . , . II fl. **del grayle**

et duos . . . . **de grozeta?**

Item recepi a Bertrando Raspaudi, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Francisco Sicardi, pro II' annata, videlicet . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Coterii, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Arioti, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Francisco Martini, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Rutrelli, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Ludovico Martini, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Riperti, pro IIᵃ annata . . . . III fl.

XII sol. — debet IIII sol.

Summa istius pagine, XXXIX fl. XII sol.

Fol. 22.

Item recepi a Poncio Giraudi, clerico, pro IIᵃ annata. , ... IIII fl.

Item recepi ab Hugone de Monte Caldo, clerico, pro IIᵃ annata, et per manus Bonifantis Judei . . , ... IIII fl.

Item recepi a Jacobo Matris, clerico, pro IIᵃ annata et per manus dicti Bonifantis iudei. IIII fl.

Item ab Anthonio Cariloci, clerico, pro IIᵃ annata, recepi . . . . IIII fl.

Item recepi a Guillelmo Dominici, clerico, pro IIᵃ annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Raimundo Peyroneti, clerico, pro IIᵃ annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne de Hermo, clerico, pro IIᵃ annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Petro Bonihominis, clerico, pro IIᵃ annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Amalrici, clerico, pro IIᵃ annata . . . . IIII fl.

Item a Thomacio Manenti pro IIᵃ annata. I fl. quia dicessit

Item recepi a Siffredo Celerii, clerico, pro IIᵃ annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Ludovico Frasqueti, clerico, pro IIᵃ annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Bernardo de Molendino, clerico, pro IIᵃ annata. . . . . IIII fl.

Summa istius pagine, XLIX fl.

Fol. 22 v°.

Item recepi a Giraudo, monacho clerico, pro IIª annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Jacobo Benaya, clerico, pro IIª annata. . . . . IIII fl.

Item recepi ab Hugone Balquerie, clerico, pro IIª annata . . . . IIII fl.

Item a Giraudo Guillelmi, clerico, pro IIª annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Guillelmo Biomi, clerico,pro IIª annata, per manus Bonifantis Judei . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Bouis, clerico, pro IIª annata, et per manus Guillelmi Marini. . . . . IIII fl.

Item recepi a Ludovico de Sex-Furnis, clerico, pro IIª annata, et per manus Guillelmi Marini . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Barnerii, clerico, pro IIª annata . : . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne de Isia, clerico, pro IIª annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Bertrando Rebolli, clerico, pro IIª annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Ricani, clerico, proIIª annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Bergerii, clerico, pro IIª annata . . . . II fl.

Item recepi a Gaufrido Gauhoni ? clerico, pro IIª annata . . . . IIII fl.

Summa istrius pagine, L fl.

Fol. 23.

Item recepi a Capiti Ponsili, clerico, pro IIª annata. . . . . IIII fl.

Item ab Auduberto Marcelli, clerico, pro IIª annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Valentino Porte, clerico, pro II' annata . . . . IIII florenos

Item recepi ab Isnardo Faraudi, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Symeonis, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Jacobo Habelbe, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Sclaponi, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Laurentio Duranti, clerico, pro II' annata, IIII fl., et per manus Velegoni, sabaterii de Tritis.

Item recepi a Johanne Thaucii, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi ab Honorato de Malvanis, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a domino Jacobo Dalmacii, presbitero et clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Ludovico Mitri, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Cayre, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Summa istius pagine, LII fl.

Fol. 23 v°.

Item recepi a Guillelmo Cabielli, clerico, pro II' annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Ludovico de Avinione, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Johanne Milonis, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Bartholomeo Calverie, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a Petro Ardeniti, clerico, pro II' annata . . . . IIII fl.

Item recepi a magistro Petro Clarimonti, pro IIa annata filii sui clerici . . . . IIII fl.

Item recepi a Nicholao Guilaberti, clerico, pro IIa annata. . . . . IIII fl.

Item recepi a Fulcone Borgondionis, clerico, pro IIa annata . . . . IIII fl.

Item recepi ab Anthonio Bernardi de Apta, clerico, pro IIa annata . . . . II fl.

Item recepi a Bartholomeo Gralha . . . . II fl.

Item recepi a Rostagno Avessuti. . . . . II fl.

Item recepi a Moneto Constancii . . . . IIII fl.

Item recepi a Guilelmo de Turre . . . . III fl.

Item recepi ab Anthonio Lautardi . . . . III fl.

Item recepi a Bertrando Genosii. . . . . III fl.

Summa istius pagine, LI flor.

Fol. 24. Summa universalis omnium summarum supradictarum pecunie recepte clericorum, III^{c} IIII^{xx} XVII flor., XII solidos.

Summa omnium summarum supradictarum receptarum tam a domino meo domino Thesaurario seu ab aliis, mandato eius, quam a scolaribus suprascriptis, videlicet in summa : II^{m} VII^{c} XLIII florenos, signo del grayle, XI soli[dos], VI dena[rios].

Item recepi, ex precio, CXXXIII milhayrelas, VIII scandalia et medii (?) vini per me venditi, de vino provisionis per me empti, IIII^{xx} milhayrelas, precio cuiuslibet XIIII solidos, videlicet Hugoni Regordi, et Petro Negrelli, LIII milhayrelas, VIII scandal. medium, precio milhayrel, XVI solidos, IIII^{xx} XVIII libras, XIX solidos, IIII denarios, que valent reducte ad florenos de grayleto, computando XV solidos, octo denarios pro floreno, CXXVI flor. V sol. IIII denar.

Et sic constat quod est totalis recepta pecuniarum unde-

cumque receptarum et reductarum ad dictos florenos de grayleto, II^{m} VIII^{c} LXX flor. I sol. II den. (*)

(Le fol. 24 v° est en blanc).

Fol. 25. Sequuntur emptores (?) provisionum bladi, vini, mutonum, carnium salsarum, caseorum, olei, salis et aliarum rerum per me Deodatum Jordani factarum pro scolaribus et servitoribus studii de Tritis pro domino nostro papa, inceptis a die II^{a} mensis Junii in antea, anno domini M^{o} III^{co} LXIIII^{o}, ut sequitur, et finit de anno domini M^{o} III^{co} LXV^{o}, die prima Junii inclusive.

Primo recepi a domino Petro de Areabaudoza, baiulo panis et vini, XXXIX sestarias farine.

Fol. 25 v° *Emptio bladi.*

Primo, die mercurii, V^{a} die Junii, emi a Dousana Capolene de Tritis, XVIII sesteria annone, precio sest., VI solidos — valent CVIII sol.

Item die sabbati, VIII^{a} die Junii, emi a Raimundo Audrici de Tritis, IIII^{xx} II sest. annone, precio sest. V sol. XI den. — valent XXIIII libr. V sol. II den.

Item die veneris, V^{a} Julii, emi a domino Hugone Giraudi, monacho Massilie, IIII^{xx} sest. annone, precio sest. V sol. — valent XX lib.

Summa istius pagine, IX^{xx} sest. annone, valent XLIX lib. XIII solid. II den.

Fol. 26. Item die veneris, XIX^{a} die dicti mensis Julii, emi

(*) Ceux qui alignent une longue et minutieuse comptabilité, dit Ducange, dans sa préface du *Glossarium*, sont inévitablement exposés à tomber dans quelque erreur. En présence de l'immense travail d'arithmétique de notre *rationaire*, c'est bien le cas et le lieu de réclamer, avec confiance, l'indulgence du lecteur pour les quelques fautes de calcul qui pourraient être portées dans le texte même ou bien produites par le fait des collationneurs ou par notre fait propre.

a Guillelmo Marini et Raimundo Audrici de Tritis, III^{c} sest. annone, precio cuiuslibet sest. V sol. IIII den. — Summa, IIII^{xx} libr.

Item die iovis, XXII^{a} die Augusti, emi a domino Guillelmo Maure, monacho massiliensi in loco de Rosseto, videlicet XLVIII sest. annone precio cuiuslibet sest. V sol. IIII den. — Summa, XII lib. XVI sol.

Summa istius pagine, III^{c} XLVIII sest. annone.

Valent IIII^{xx} XII libr. XVI sol.

Fol. 26 v°. Item XXIIII^{a} die Augusti, emi a Raimundo Marcelli de Rosseto, in loco de Rosseto (*), XX sest. anone, precio cuiuslibet sest. V sol. X den.— Summa, CXVI sol. VIII den.

Item XXVI^{a} die Augusti, que fuit dies lune, emi a Guillelmo Giraudi de Podionier (sic), VIII sest. anone, precio cuiuslibet sest, VI sol. — Summa, XLVIII sol.

Item XXVII^{a} die dicti mensis, emi a Johanne Aurili de Podionerio (sic), XXX sest. anone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — Summa, IX lib.

Item emi ab Hugone Baudili de Podionerio, XX sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — Summa, VI lib.

Item dicta die, emi a Petro Manelha de Podionerio, L sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. — Summa, XV lib.

Summa istius pagine, VI^{xx} VIII sest. annone. Valent XXXVIII lib. IIII sol. VIII den.

Fol. 27.

Item die mercurii, XXVIII^{a} Augusti, emi a Berengario sartoris de Porreriis, XX sest. annone, precio cuiuslibet sest. V. sol. X den. — Summa, CXVI sol. VIII den.

Item dicta die, emi ab Anthonio Artiselli de Tritis, X sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. — Summa, LX sol.

(*) L'Ordre de saint Benoît avait des prieurés dans toutes les paroisses, dont les propriétaires ci-mentionnés vendent à l'Ecole de Trets leurs produits divers.

Item die iovis, XXIXa die Augusti, emi a Jacobo Myla de Podionerio, IIII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. minus II den. — Summa, XXIII sol. IIII den.

Item dicta die, emi a Bartholomeo de Ortica de Tritis, XXI sest. annone, precio cuiuslibet sest. V sol. XI den. — Summa, VI lib. IIII sol. III den.

Summa istius pagine, LV sest. annone.

Valent XVI lib. IIII sol. III den.

Fol. 27 v°.

Item dicta die, emi ab Hugone Prime, XII sest. annone, precio VI solid. cuiuslibet sestarii.

Summa, LXXII solid.

Item emi ab Alacta de Porreriis, II sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — Summa, XII solid.

Item XXXa die dicti mensis, que fuit dies veneris, emi a domino Hugone Girardi monacho Marssilie, videlicet VII sest. annone, precio cuiuslibet sest. V sol. X den. — Summa, XL solid. X den.

Item IIa die Septembris, emi a Comprato Judeo, LIII sest. cum dimidio annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. II den. obol. — Summa, XVI lib XII solid. III obol.

Item dicta die, emi a domino Hugone Girardi, monacho Marssilie, XXXIX sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. — Summa, XI lib. IIII sol. VI den.

Summa istius pagine, CXIII sest. et medium de annona. Valent XXXIIII lib. XVII den. obol.

Fol. 28.

Item dicta die, emi a camerario Marssilie XXX sest. annone, precio cuiuslibet sestar. VI sol. — Summa, IX lib. — Solvit pro eo dominus Anthonius de Podionerio.

Item dicta die, emi a Raimundo Fabri de Podionerio, videlicet IIII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. in loco. — Summa, XXIIII solid.

Item dicta die, emi a domino Johanne Bolfenii habitatorie

de Podionerio, videlicet XVIII sest. annone, precio predicto supra proximo. — Summa, CVIII solid.

Item die veneris, VIa die Septembris, emi a Comprato Gardi Iudeo, de Tritis, videlicet LXII sest. cum dimidio annone, precio cuiuslibet sest. VI sol.— Summa, XVIII lib. XV solid.

Item die sabbati, septima die Septembris, emi a Guillelmo Manelha de Podionerio, videlicet XXI sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — Summa, VI lib. VI solid.

Summa istius pagine, VIxx XV sest. et medium annone. Valent XL lib. XIII sol.

Fol. 28 v°.

Item dicta die, emi a Guillelmo Amalrici de Podioloberio, videlicet VI sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — Summa, XXXVI solid.

Item die dominica, VIIIa die Septembris, emi a Bonifacio Vesuati de Podionerio, videlicet XXX sest. annone, mensure Tritis, precio cuiuslibet sest. V solid. XI den. — Summa, VIII lib. XVII sol. VI den.; — dominus Anthonius pro eo.

Item die veneris, XXVIa Septembris, emi a Raimundo Rebelli, LXXIX sest. annone, precio cuiuslibet sest. V solid. VIII den. — valent XXII lib. VII sol. VIII den.

Item dicta die, emi a dicto Raimundo Rebelli de Tritis, centum sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — valent XXX lib.

Summa istius pagine, IIc XV sest. annone.

Valent LXIII lib. XIIII den.

Fol. 29.

Item dicta die, emi a Johanne de Rosseto, IIII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — valent XXIIII solid.

Item XXVIIIa die dicti mensis, emi a Guillelmo de Porreriis, VII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. III den. — Valent XLIII sol. IX den.

Item dicta die, emi a Jacobo de Grauseleriis, IIII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. — valent XXIIII solid.

Item emi a dicto Jacobo, V sest. annone, precio cuiuslibet sest V sol. IX den. — valent XXVIII solid. IX den.

Item dicta die, emi a Petro Tortati de Podionerio, XVI sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — valent IIII lib. XVI solid.

Item dicta die, emi a canonico de Podionerio, XL sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — valent XII lib.

Item XXX^{a} die Septembris, emi a Rostagno Amelii de Porreriis, VII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. III den. — valent XLIII sol. IX den.

Summa istius pagine, IIII^{xx} III sest. annone.

Valent XXV lib. III den.

Fol. 29 v^{o}.

Item die martis, prima die Octobris, emi a domino Hugone Girardi monacho Massilie, II^{c} et I sest. I quart. annone, precio cuiuslibet sest. VI solid. — valent LX lib. VII sol. VI den.

Item ab alia parte, LXXII sest. annone, precio predicto. Valent XXI lib. XII sol.

Item de siligine, XLIII sest, precio cuiuslibet sest. IIII solid. VI den. — valent IX lib. XIII sol. VI den.

Item dicta die, emi a dicto domino Hugone Girardi, de consegallo, LXXVIII sest. I quatrinum, precio cuiuslibet sest. V solid. — valent XIX lib. XI sol. III den.

Item die iovis, III^{a} die Octobris, emi a Rostagno Berengarii de Podionerio, IIII sest. annone, precio cuiuslibet sest. VI sol. — valent XXIIII solid.

Summa istius pagine, III^{c} IIII^{xx} XVIII sest. et medium. Valent CXII lib. VIII sol. III den.

Fol. 30.

Summa universalis annone, consegallis, siliginis emptis XXXIX sest. farine traditis per dictum dominum Petrum de Areabaudosa, MVI^{c} IIII^{xx} XV sest. et medium.

Valent in summa, exceptis dictis XXXIX sest. farine, IIII^c LXXII lib. II sol. I' den. obol. provincial. computando florenum pro XV solidis, VIII denariis. Valent VI^c II flor. X solid. X den. obolum.

Fol. 30 v°.

Recepta vini traditi per dictum dominum Petrum de Areabaudosa mihi camerario predicto, scilicet CXXXVII melayrolas vini, videlicet II' die Junii.

Fol. 31. *Emptio vini.*

Primo die veneris, septima die Junii, emi a magistro Stephano Castellani de Tritis, XIII melayrolas vini minus uno scandalo et medium et uno denario, precio cuiuslibet melayrole, XV sol. — Summa, X lib. VIII sol. ob.

Item die sabbati, VIII' die Iunii, emi a magistro Johanne Castellani, notario de Tritis, XLII melayrolas cum dimidia et duas partes unius scandali vini, precio cuiuslibet melayrole, XV solid. — Summa, XXXII lib. XIII sol. IIII den.

Item die iovis, I' die Augusti, emi a Bartholomeo Fresquerii de Sancto Maximo (sic), LXXVI melayrolas et quartam partem unius vini, precio cuiuslibet melayrole, XVI sol. — Summa, LXI lib.

Summa istius pagine, VI^{xx} XII milayr. V scand. et unum tercium III ob. — que valent CIIII lib. XVI den. ob.

Fol. 31 v°.

Item dicta die, emi a magistro Petro Praerii de Sancto Maximino, XX metretas vini, precio cuiuslibet metrete, XVI sol — Summa, XVI lib.

Item XXIIII die Septembris, emi ab Hugone Donzelli de Tritis, VI malayrolas et mediam et IIII scandals (sic) et duas partes unius vini, precio cuiuslibet malayrole, I fl. de cena. Valent CVIII sol. II den.

Item dicta die, emi a Raymundo Rebe[illegible], LI melayrolas vini, precio cuiuslibet I flor. — valent XL lib. XVI sol.

Item XXVa die Septembris, que fuit dies mercurii, emi L melayrolas vini ab Anthonio Borini de Sancto Maximino, in loco de Tritis, precio cuiuslibet melayrole XVI sol. — Summa, XL lib.

Summa istius pagine, VIxx VII melayrolas, X scandals et duas partes unius.

Valent CII lib. IIII sol. II den.

Fol. 32.

Item emi a Beatrice Gauceline, II melayrolas, I scandalium cum dimidio vini, precio milhayrole XVI sol. — valent XXXIIII sol. I den.

Item die martis, die Ia Octobris, emi a Johanne Bianeti de Sancto Maximino, IIIIxx millayrolas vini, precio cuiuslibet millayrole, XIIII sol. — valent LVI lib.

Item dicta die, emi a Bomperio (sic) Fresquerie de Sancto Maximino, C melayrolas viui, precio cuiuslibet, XIIII sol. — valent LXX lib.

Summa istius pagine, IXxx II melayrolas, I scandalium et medium. Valent VIxx VII lib. XIIII sol. I den.

Fol. 32 v°.

Item dicta die, emi ab Anthonio Augerii de Sancto Maximo (sic), XXVII melayrolas vini, precio cuiuslibet portate Tritis, XVI solid. VIII den. — valent XXII lib. X solid.

Item dicta die, emi a magistro Bonefilio Judeo, I melayrolam et medium, I scandalium cum dimidio de acceto, precio milayrole VIII solid. — valent XIII sol.

Item XXIIIa die Octobris, emi a priore de Oleriis, XXX melayrolas vini, precio cuiuslibet XIIII sol. VIII den. — valent XXII lib. portato Tritis.

Summa istius pagine, LVII milayrolas.

Valent XLIIII lib. X solid.

Item summa de aceto, I milayrolam, VII scand. et medium. Valent XIII sol.

Summa universalis pagine, XLV lib. III solid.

Fol. 33.

Item dicta die, emi a Jacobo Castellani de Sancto Maximino, X milayrolas vini, precio XV sol. I den. — valent VII lib. X sol. X den. portate Tritis.

Item dicta die, emi ab Isnardo Valentie, XXIII milayrolas vini, precio cuiuslibet XV solid. I den. portate Tritis. Valent XVII lib. VI sol. XI den.

Summa istius pagine, XXXIII milayrolas.

Valent XXIIII lib. XVII solid. IX den.

Fol. 33 v°

Item dicta die, emi a Petro Valencie de Sancto Maximino, XX melayrolas, precio cuiuslibet XV solid. I den. — valent XV lib. XX den.

Item dicta die, emi a Dalmneg uxore Petri Chays, III melayrolas, precio cuiuslibet, XV solid. I den. — valent XLV solid III den.

Item XXV^{a} die Octobris, emi a Basterio de Sancto Maximino, I melayrolam medium, precio melayrole, XV solid. I den. — valent XXII sol. VII den. ob.

Item dicta die, emi ab Anthonio Borini, I millayrolam cum dimidio, XVII den. precio millayrole, XV solid. I den. — valent XXIII sol. XI den. obol.

Summa istius pagine, XXVI melayrolas, I scandalium.

Valent XIX lib. XIII solid. VI den.

Fol. 34.

Item die iovis, XXIII^{a} die Octobris, emi a Vesiano Rabic de Sancto Maximino, videlicet L melayrolas vini, precio cuiuslibet melayrole, XVI solid. portate Tritis. Valent XL libras.

Item die veneris, XXIIII^{a} die, emi a magistro Bonofilio Judeo, I melayrolam de aceto, precio VIII solid.

Item a dicto Judeo, emi VIII scandalia de aceto, precio V sol. IIII den.

Summa istius pagine, L melayrolas vini. Valent XL libras.

Item summa de aceto, I melayrolam, VIII scandals. Valent XIII sol. IIII den.

Fol. 34 v°.

Item die lune, IIII^{a} die Novembris, emi a Guillelmo Bertrandi de Podio-Luperio, XIIII metretas vini portatas Tritis, precio cuiuslibet, XIIII sol. II den. — valent IX lib. XVIII solid. IIII den.

Item emi centum^{xx} millayrolas vini, precio cuiuslibet XVI solid. — valent IIII^{xx} XVI lib.

Item dicta die, emi ab Alacta Capolene, XIX mellayrolas, I scandal vini et II den. precio cuiuslibet melayrole, XVI sol. — valent XV lib. V solid. VI den.

Summa istius pagine, CLIII melayrolas, I scand. II den.— valent VI^{xx} I lib. III solid. X den.

[Summa universalis vini empti et traditi per dictum dominum Petrum, videlicet IX^{c} II melayrolas et VII scandals et medium.

Valent in summa, exceptis CXXXVII melarolis traditis per dictum dominum Petrum, videlicet V^{c} LXXXIIII lib. IIII sol. VIII den. ob.

Item summa de aceto, III melayrolas, III scandal. et medium. Valent XXVI sol. IIII den.] (*)

Summa universalis tocius vini et aceti tam empti et quam reperti, IX^{c} I melayrolas, XI scandals.

Summa universalis tocius precii vini et aceti emptorum, V^{c} LXXXV lib. XI solid. IIII den. — valent in floren. del grayle VII^{c} XLVII flor. VIII sol. VIII den.

Recepta mutonum per dominum Petrum Areobaudosa traditorum michi camerario predicto, videlicet XXII mutones.

(*) Les trois articles de cette parenthèse sont effacés dans le *Codex* papal, sans doute parce qu'il y a erreur de chiffres.

Recepta carnium salsarum traditarum per dictum dominum Petrum michi camerario predicto, videlicet XVI bacones et medium ponderantium XV quintals.

Fol. 36. *Emptio porcorum.*

Primo XIII^{a} die Decembris, emi, in Sancto Maximino, XII^{cim} porcos, precio XXII lib. XVI sol. quos porcos feci salsare, ponderantes XIII quintales, II lib. et mediam.

Summa istius pagine, XII^{cim} porcos. Valent XXII lib. XVI solid.

Summa universalis porcorum salsorum, XXVIII baconos [et] medium ponderantes XXVIII quintals, II lib. et mediam.

Valent, exceptis XVI baconibus et medio traditis per dictum dominum Petrum, XXII lib. XVI solid. dicte monete. Valent in flor. de grayleto XXIX flor. I sol. VIII den.

Fol. 37. ***Receptio olei traditi per dictum dominum Petrum de Areabaudosa michi camerario predicto et viventi in dicto prioratu, videlicet LXI lib. oley.***

Emptio oley.

Item II die Octobris, emi XXIIII libr. olei, precio cuiuslibet lib. XV den. — valent XXX solid.

Item XII^{a} die Novembris, emi a Guillelmo Marini de Tritis, II mellayrolas olei antiqui, precio cuiuslibet XLVIII sol. VI den. — valent IIII lib. XVII sol.

Item III die Januarii, emi ab Anthonio Borini de Sancto Maximino, III melayrolas et mediam olei novi, precio melayrole, XLIIII sol. — valent VII lib. XIIII sol.

Summa universalis olei empti traditi per dictum dominum Petrum, VII milayrolas, XIII lib.— valent, exceptis LXI lib. traditis per dictum dominum Petrum, XIIII lib. XII den. — valent in flor. de grayleto, XVII flor. XIIII sol. VIII den. dicte monete.

Fol. 37 v°. *Sequitur emptio candelarum*

Primo die III^a Junii, recepi a domino Petro de Areabaudosa videlicet unum quintale, XX libr. candelarum.

Item ultima die Septembris, emi a Bertrando Prime de Tritis, III$^{\cdot}$ quintalia candelarum, precio cuiuslibet quintalis IIII libr. XIX sol. VIII den. — valent XIIII libr. XIX sol.

Item III$^{\cdot}$ die Januarii, emi a Cibilia, uxore Bertrandi Prime condam, I quintale, LXXXVII lib. III quart. libre, precio quintalis, IIII libr. XIX sol. — valent IX libr. V sol. VII den. obol.

Summa universalis omnium candelarum, VI quintalia, VII libr. III quart. libre. Valent, exceptis uno quintale, XX lib. traditis per dictum dominum Petrum de Areabaudosa, videlicet XXIIII lib. IIII sol. VII den. obol.

Valent in flor de grayleto XXX flor. XIIII sol. VII den. obol. dicte monete.

Le fol. 38 est en blanc.

Fol. 38 v°. *Sequitur emptio provisionis piscis salssati.*

Primo XXVII die mensis Januarii, emi ab Anthonio Borini de Sancto Maximino, II^m C dauratas salsatas.

Item CLIIII mugilos salsatos, precio XIII libr. VI sol. VIII den.

Item dicta die, emi a dicto Anthonio, duas barrilas de tonina salsatas, pro precio XLVIII sol.

Item XXX^a die dicti mensis Januarii, emi a dicto Anthonio, VI^c auratas salsatas, precio LXVIII sol.

Summa universalis istius pagine, XIX libr. II sol. VIII denar. — valent in flor. de grayleto XXIIII flor. VI sol. VIII den. dicte monete

Fol. 39. *Sequitur emptio provisionis leguminum.*

Primo XX^a die Augusti, emi ab Hugone Regordi de Sancto Maximino, XIIII sest. de fabis, precio cuiuslibet sest. VIII sol. III den. — valent CXV sol. VI denar.

Item dicta die, emi a dicto Hugone Regordi, II sest. de lentilhis, precio cuiuslibet sest. XIIII solid. — valent XXVIII solid.

Summa istius pagine, XVI sest. leguminum. Valent VII lib. III solid VI den.

Fol. 39 v°.

Item die martis, I[a] die Octobris, emi VI sest. cum dimidio de cisseribus albis, precio cuiuslibet sest. XIIII sol.—valent IIII lib. XI solid.

Item dicta die, emi XI sest. et medium de lentibus, precio cuiuslibet sest. IX solid. — valent CIII sol. VI den.

Item dicta die, emi I sest. I cartieyra de fabis, precio sest. VIII sold. — valent X solid.

Summa istius pagine, XIX sest. I cartieyra leguminum. Valent X lib. IIII sol. VI den.

(*) Summa universalis leguminum emptorum, XXXV sest. I cartieyra. Valent XVII lib. VIII solidos.

Valent in flor. de grayleto XXII flor. III sol. IIII den.

Fol. 40. *Emptio provisionis nucum.*

Primo XXIII[a] die Octobris, emi ab Hugone Laugi de Vruhon (sic), II sest. de nucibus, precio cuiuslibet sest. III solid. — valent VI solid.

Item dicta die, emi a Bertrando Bartholomei dicti loci, V pannales de nucibus, precio V solid.

(*) Sur la marge du manuscrit, en face du vocable *summa*, se trouvent les lettres *apro* avec une barre horizontale les surmontant. C'est une main étrangère qui a écrit, avec une encre différente, ce mot à signe abréviatif. D'aprés le jugement des deux distingués paléographes du Vatican qui ont fait la présente collation, *apro* voudrait dire tout simplement *approbo*, et serait, apparemment, la marque approbative du contrôleur pontifical appelé à vérifier les comptes du *rationaire*.

La même formule se retrouve fol. 40-40 v°; 41 v°; 42; 43-43 v°; etc.

Item dicta die, emi a Raimundo de Sparrono de Podio — Nerio, VI sest. benales (?), I sest. ras. et mediam pannalem de nucibus, precio sest. III sol. IIII den. — valent XXII sol, IX den.

Item XXV^a die Octobris, emi a Moneto Raynaudi de Vruhon, I sest. de nucibus, precio III sol. IIII den. — valent III sol. IIII den.

Summa istius pagine, XI sest. et medium de nucibus. Valent XXXVII sol. I den.

Summa universalis nucum emptarum, XI sest. medium.

Valent XXXVII sol. I den. — valent in flor. de grayleto, II flor. V sol. IX den. dicte monete.

Fol. 40 v°. *Emptio provisionis caseorum.*

Primo, XIX^a die Junii, emi a Petro Minorum, III quintalia et X lib. caseorum, precio cuiuslibet quintalis, XLV sol. — valent VI lib. XIX sol. VII den.

Item X^a die Septembris, emi a Johanne Garnerii, tria quintalia caseorum, precio cuiuslibet quintalis, L sol. — valent VII lib. X sol.

Item, XII die Decembris, emi tria quintalia caseorum, precio cuiuslibet quintalis, XLIX sol. VIII den. — valent VII lib. IX sol.

Summa istius pagine, IX quintalia, X libr. caseorun. Valent XXI lib. XVIII sol. VII den.

Summa universalis caseorum emptorum, IX quintalia, X lib. — valent XXI lib. XVIII sol. VII den.

Valent in flor. de grayleto, XXVIII flor. dempto uno denario.

Fol. 41. ***Recepta salis tradite per dictum dominum Petrum michi camerario predicto, videlicet unum sest. die III^a Junii.***

Sequitur emptio provisionis salis.

Primo, X^a die Junii, emi a Romano Auduberti de Va-

lencia (*), X sest. et med. et III octavas salis, precio cuiuslibet sest. II solid. VI den. — valent XXVIII vsolid. II den. pe. [picte vel pecie]

Item dicta die, a Bertrando Carnuli dicti loci, emi VI sest. salis et tres octavas, precio predicto. Valent XVI sol. demptis III pe.

Item VI die Septembris, emi a Petro Textore dicti loci, V sest. et medium et I octavam salis, precio predicto. Valent XIIII sol. III pe.

Item XIIIa die Octobris, emi a Ruffo de Gardana, IIII sest. I octavam de sale, precio X sol. VIII den.

Item dicta die Octobris, emi a Petro Novelle de Gardana, tria sest. et III carterias salis, precio cuiuslibet sest. II sol. VI den. — valent IX sol. IIII den. obol.

Summa istius pagine, XXX sest. medium, III octav. salis.

Valent LXXVII solid. II den. III pe.

Fol. 41 vo.

Item die X Decembris, emi a Petro Novelle de Gardana, V sest. salis et octavam, precio cuiuslibet sest. II sol. VI den. — valent XII sol. IX den. III pce.

Item X die Febroarii, emi I sest. III carterias salis, precio sest. III sol. IIII den. — valent V sol, X den.

Summa istius pagine, XII sest. III carterias et I octava salis. Valent, exceptis ultimis VI sestar. XVIII sol. VII den. III pe.

Summa universalis salis empte et tradite (sic), XXXVII sest. III carterias. Valent, excepto uno sest. tradito per dictum dominum Petrum, IIII libre, XV sol. X den. obol.

Valent in flor. de grayleto VI flor. XII, X den. obolum.

Fol. 42. *Emptio feni.*

Primo, X die Junii, emi a Bertrando Capolerii, XL quin-

(*) Le manuscrit porte bien *Valencia*.

talia feni, precio cuiuslibet quintalis, II sol. VI den. — valent C sol.

Item dicta die, emi XLII quintalia feni a domino Hugone Girardi, precio cuiuslibet quintalis cum portu, II sol. VIII den. — valent CXII sol.

Summa istius pagine feni empti, IIII^{xx} II quintalia. Valent X lib. XII sol.

Summa universalis feni empti, IIII^{xx} II quintalia. Valent X libr. XII solid.

Valent in flor. de grayleto, XIII flor. VIII sol. IIII denar.

Fol. 42 v°. Recepta civate invente in prioratu de Tritis et michi camerario tradite per dominum Petrum de Areabaudosa videlicet, *XXVII sest. civate.*

Sequitur emptio provisionis civate.

Primo die veneris, V^{a} die Julii, emi a domino Hugone Girardi, monacho Massilie, XXIIII sest. civate, precio cuiuslibet sest. V sol. — Summa VI libr.

Item die iovis, XXII^{a} die Augusti, emi a domino Guillelmo Maure, monacho Marsilie, in loco de Rosseto, videlicet XXV sest. et duas partes unius sest. civate, precio cuiuslibet sest. V sol. IIII den. — Summa, VI libr. XVI sol. X den.

Summa istius pagine, LXXVI sest. II partes unius sest. — valent, exceptis XXVII sest. per dictum dominum Petrum traditis, XII lib. XVI sol. X den.

Fol. 43.

Item II^{a} die Septembris, emi a Guillelmo Payrolerii, XL sest. civate, precio cuiuslibet sest. V sol. X den. — Summa, XI lib. XIII sol. IIII den.

Item dicta die, emi XII sest. et medium civate, precio cuiuslibet sest. V sol. X den. —valent LXXII sol. XI den.

Item X^{a} die Septembris, emi LIX sest. et medium civate, precio cuiuslibet sest. V sol. X den. — valent XVII lib. VII sol. I denar.

Summa istius pagine, CXII sest. — valent XXXII libr. XIII sol. IIII den.

Summa universalis civate empte et tradite per dictum dominum Petrum de Areabaudosa, videlicet IX^{xx} VIII sest. et duas partes unius sest. — valent in summa, exceptis XXVII traditis per dictum dominum Petrum, videlicet XLV libr. X sol. II den.

Valent in floren. de grayleto LVIII flor. I sol. VI den.

Fol. 43 v°.

Summa universalis omnium emptarum provisionum predictarum in pecunia, MII^{c} XLVII lib. III sol. obolum.

Valent in flor. de grayle, MV^{c} IIII^{xx} XII flor. del graylibe (sic), XIX den. I obolum, computato floreno pro XV sol. VIII den.

(Les autres pages sont en blanc).

Fol. 52 v°. Sequuntur expense ordinarie in studio de Tritis pro scolaribus dicti loci pro domino nostro papa incepte a die secunda mensis Junii in antea per me Deodatum Jordani camerarium Sancti Andree, prope Avinionem, anno domini millesimo CCC° LXIIII^{to} et die predicta ordinate ut infra sequitur et de moneta provinciali, et finiendo anno sexagesimo quinto, die prima Junii inclusive.

In sequentibus expensis continentur expense pecunie ordinarie carnium rescentium, salsarum, bladi, vini et candelarum de cevo, salis, oley, casei et numerus comestorum.

Fol. 53. *Sequuntur expense ordinarie.*

Iunius.

Anno domini millesimo CCC° LXIIII^{to} et die secunda mensis Junii que fuit dies dominica, comedimus unum mutonem de aueri studii.

Item posui pro cepis in potagio XX den. — Item pro carnibus, infirmis, III solid.

Item de carnibus salsis, III lib. — Item de caseo, rectori et magistris.

Item de oleo pro lampade, I libr.

Comedimus panes, III^{c} XXV — valent III sest. et oblationem ecclesie. Bibimus de vino, XXIII scand.—et XII^{cim} valent mellayrol. — et XVIII scand. valent saumata vini (*).

Item de candelis, mediam lib.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 53 v°.

Junius. Item die lune, III^{a} die Junii, comedimus de carnibus salsis, XXX libr.

Item in potagio de herbis orti nostri. Item pro carnibus, rectori et magistris et infirmis, IIII sol.

Item de caseo, rectori et magistris.

Comedimus panes, III^{c} X — valent III sest. III quart. Bibimus de vino, XXIII scand. et medium

Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 54.

Junius. Item die martis, IIII^{a} die Junii, comedimus unum mutonem aueris (sic) studii.

Item in potagio de brodio. Item de carnibus pro infirmis, II sol. VI den. — Item de carnibus salsis, IIII lib.

Item de caseo, rectori et magistris.

Comedimus panes, III^{c} XL — valent III sest. III quart.

Item de vino, XXIII scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 54 v°.

Junius. Item die mercurii, V^{a} die, comedimus de carnibus salsis, XXIX lib. — Item de carnibus pro infirmis, II sol. VI den.

Item emi de ovis, II sol. — Item expen[dimus] de oleo, mediam libram,

(*) Voir : Introduction, p. 13, notes 1 et 2.

Comedimus panes, III^c XLVIII —valent III sest. III quart. —Bibimus de vino, XXIIII scand. — Item de candelis, mediam libram. Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 55.

Junius. Item die iovis, VI^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris studii. Item de carnibus salsis, III lib. et mediam. Item in potagio de brodio. Item de carnibus, infirmis, II sol. VIII den. — Item de caseo, rectori et magistris.

Comedimus panes, III^c V — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 55 *v°*.

Junius. Item die veneris, VII^a die, emi de piscibus, VIII sol. — Item emi de ovis, III sol. IIII den. — Item in potagio de caseo liquefacto cum aqua toti tinello, cum speciebus quas habuimus de apothecario.

Item emi de spinargiis pro infirmis, II den.—Item expendi de oleo, II libras.

Comedimus panes, IIII^c — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 56.

Junius. Item die sabbati, VIII^a die Junii, expendi de piscibus die veneris preterita emptis. Item de caseo, toti tinello. Item emi de ovis, II sol. IIII denar. — Item emi de spinargiis, infirmis, IIII den. — Item expendi de oleo, I lib.

Item in potagio de herbis orti nostri.

Comedimus panes, III^c XII — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXV.

Fol. 56 v°.

Junius. Item die dominica, IX^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris studii.

Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item in potagio de brodio. Item pro petrocillo, II den. — Item emi de carnibus, infirmis, II sol. VIII den.—Item de caseo, priori et magistris. Item de oleo pro lampade, I libram.

Comedimus panes, III^c IIII — valent III sest. et oblacione ecclesie. Bibimus de vino, XXIIII scandal.—Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 57.

Junius. Item die lune, X^a die Junii, expendi de carnibus salsis, XXVIII libr. — Item emi de carnibus, rectori et magistris et infirmis, de mutone, IIII sold. VI den. — Item emi de spinargiis, infirmis, II den.

Item in potagio de herbis orti nostri. Item emi de ovis, VIII den. — Item de caseo, rectori et magistris.

Comedimus panes, III^c L — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 57 v°.

Junius. Item die martis, XI^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris nostri. Item emi de carnibus, infirmis, III solid. — Item emi de spinargiis, dictis infirmis, II den.— Item de caseo, priori et magistris.

Item de carnibus salsis, III libras et mediam. Item in potagio de brodio.

Comedimus panes, III^c XL — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIIII scandal.—Item expendi de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 58.

Junius. Item die mercurii, XII[a] die Junii expendi de carnibus salsis, XXVIII libr. — Item emi de carnibus, infirmis, II sold. — Item pro herbis in potagio, XVI denar. — Item expendi de oleo, mediam libram. Item emi VII pullos pro provisione infirmorum, VII sol. — Item pro piscibus, priori et magistris, II solid.

Comedimus panes, III[c] XXVIII — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIII scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 58 v°.

Junius. Item die iovis, XIII[a] die Junii, comedimus unum mutonem aueris nostri. Item emi de carnibus, infirmis, II solid. — Item in potagio de brodio. Item de carnibus salsis, IIII libr. — Item pro petrocillo, II den. — Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, III[c] XLV — valent III sest. III quart.— Bibimus de vino, XXIIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 59.

Junius. Item die veneris, XIIII[a] die Junii, emi de piscibus, VI sol. III den. — Item emi de ovis, infirmis, II sol. VI den. — Item pro spinargiis, dictis infirmis, IIII den. — Item expendi de oleo, II lib. — Item in potagio de herbis orti nostri.

Comedimus panes, III[c] LV — valent III sest. III quart. — Bibimus de vino, XXIII scandal.— Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVII.

Fol. 59 v°.

Junius. Item die sabbati, XV[a] die, emi de piscibus, IIII sol. II den. — Item emi de ovis, pro infirmis, XVI den. —

Item in potagio de avenaco, infirmis, habito de apothecario.

Item in potagio, tinello, de herbis orti nostri. Item expendi de oleo, I libram et mediam.

Comedimus panes, III^c LXVIII — valent III sest. III quart — Bibimus de vino, XXIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXV.

Fol. 60.

Junius. Item die dominica, XV^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris nostri. Item in potagio de brodio. Item de carnibus salsis, IIII libr. — Item emi de carnibus, infirmis, II sol. — Item de caseo, priori et magistris. Item de oleo pro lampade, I libram.

Comedimus panes, III^c LVIII — valent III sest. I oc[t]henam (*) et oblacionem ecclesie. Bibimus de vino, XXIIII scandal.

— Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVIII.

Fol. 60 v°.

Junius. Item die lune, XVII^a die Junii, expendi de carnibus salsis, XXVII lib. — Item in potagio de herbis orti nostri. Item emi de carnibus, infirmis, XVIII den.

Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, III^c XXVII — valent III sest. I pal. I ochena. Bibimus de vino, XXIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXV.

Fol. 61.

Junius. Item die martis, XVIII^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris nostri. Item in potagio de brodio. Item de carnibus salsis, V libr. — Item emi de carnibus, infirmis, XVI den. — Item de caseo, priori et magistris.

(*) L'interprétation proposée pour certains mots abrégés de notre texte s'applique à ces mêmes mots chaque fois qu'ils reparaissent dans la présente publication.

Comedimus panes, III^c XXXI — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 61 v°.

Junius. Item die mercurii, XIX^a die Junii, expendi de carnibus salsis, XXVIII lib. — Item in potagio de herbis orti nostri. Item emi de carnibus, infirmis, XX den. — Item emi de piscibus, II solid. — Item de oleo, mediam libram.

Comedimus panes, III^c XXII — valent III sest. I pal. [panalem] [palmam] ? — Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIIII.

Fol. 62.

Junius. Item die iovis, XX^a die Junii, comedimus unum mutonem aueris nostri.

Item in potagio de brodio. Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item pro Laurencio Panthaleonis scolari, infirmo, mediam libram oley pro vigilando.

Item de caseo, priori et magistris. Item emi de carnibus, infirmis, XX den.

Comedimus panes, III^c XXVII — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXIII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIII.

Fol. 62 v°.

Junius. Item die veneris, XXI^a die Junii, comedimus in potagio de herbis orti nostri. Item de potagio de avenaco apothecarii, infirmis. Item emi de ovis, III solid. X den. — Item expendimus de caseo in tinello superius empto. Item de oleo, I libram.

Comedimus panes, III^c XXIIII — valent III sest. I pal.

I ochena. Bibimus de vino, XXII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXV.

Fol. 63.

Item die sabbati, XXIIª die Junii, comedimus in potagio de herbis orti nostri, et pro infirmis, de dictis herbis. Item emi de ovis, III sold.— Item expendi de caseo in tinello superius empto. Item de oleo, I libram.

Comedimus panes, IIIc X — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXII scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXIIII.

Fol. 63 v°.

Junius. Item die dominica, XXIIIª die Junii, comedimus unum mutonem averis studii. Item emi de carnibus pro infirmis, XVIII den. — Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item pro lavando ventrem mutonis predicti, IIII den. — Item pro IIIIor rafanis, II den. — Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, IIIc II — valent III sest. I ochenam et oblacionem ecclesie.

Item de candelis, mediam libram. Bibimus de vino, XXIII scand.

Fuimus comestores, CLXV.

Fol. 64.

Junius. Item die lune, XXIIIIª die Junii, que fuit nativitas beati Johannis Baptiste, comedimus unum mutonem averis nostri, modici valoris.

Item emi de carnibus pro infirmis, XVIII den. — Item de carnibus salsis, IIII libr. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, priori et magistris. Item pro petrocillo, VI den. — Item emi de carnibus in cero [sero], XVI denar.

Comedimus panes, IIc LXXX et oblationem ecclesie — va-

lent III sest. et medium. Bibimus de vino, XXII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXVIII.

Fol. 64 v°.

Jnnius. Item die martis, XXV^{a} die Junii, comedimus de carnibus salsis, XXVIII lib.—Item de carnibus pro infirmis, XVIII den. — Item emi de herbis pro potagio, VIII denar. —Item emi de carnibus in cero,priori et magistris, XVI den. — Item de caseo priori et magistris.

Comedimus panes, III^{c} XX — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXII scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLX.

Fol. 65.

Junius. Item die mercurii, XXVI^{a} die, expendi de carnibus salsis, XXVII lib.—Item emi de carnibus pro infirmis, XX den. — Item emi de piscibus, II sol. VI denar. — Item de herbis in potagio, VIII denar.—Item de oleo, mediam libram. Item de caseo superius empto.

Comedimus panes, III^{c} X—valent III sest. I pal.—Bibimus de vino, XXII scandal. et medium. Item de candelis, mediam lib.

Fuimus comestores, CLXI.

Fol. 65 v°.

Junius. Item die iovis, XXVII^{a} die Junii, comedimus unum mutonem averis nostri. Item de carnibus salsis, III libras et mediam. Item in potagio de brodio. Item de caseo, priori et magistris. Item emi de carnibus, pro infirmis, XVIII den.— Item pro lavando ventrem mutonis predicti, IIII den.

Comedimus panes, III^{c} X—valent III sest. I pal.—Bibimus de vino, XXII scandal et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXI.

Fol. 66.

Junius. Item die veneris, XXVIII[a] die Junii, comedimus in potagio de herbis orti nostri. Item emi de herbis pro infirmis, IIII den. — Item emi de ovis, IIII sol. — Item expendimus de caseo in tinello, superius empto. Item de oleo, I libram.

Comedimus panes, III[c] — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXII scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLIX.

Fol. 66 v°.

Junius. Item die sabbati, XXIX[a] die Junii, emi de piscibus, III sol. IIII denar. — Item emi de ovis, III sol. VIII den. — Item in potagio de brodio cum de caseo superius empto. Item emi de bletis pro infirmis, IIII denar.— Item emi unum pullum pro Moneto Constancii scolari, infirmo, X den. — Item expendimus de caseo pro companagio, superius empto. Item de oleo, I libram et mediam.

Comedimus panes, III[c] XV — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXI scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLVII.

Fol. 67.

Junius. Item die dominica, XXX[a] die Junii, comedimus unum mutonem averi nostri. Item de carnibus, infirmis, XX den. — Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item pro lavando ventrem mutonis predicti, IIII den. — Item de caseo priori et magistris. Item in potagio de brodio in tinello. Item in potagio de bletis, pro infirmis, II denar. — Item de oleo pro lampade, I libram.

Comedimus panes, II[c] LX — valent III sest. et oblacionem ecclesie. Bibimus de vino, XXII scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLVII.

Fol. 67 v°.

Summa summarum expensarum tocius mensis Junii predicti, a die secunda usque ad finem mensis.

Primo, de annona, CII sest. et medium. Item de vino, LV melayrolas, IX scandalia (*). Item, XIII mutones. Item de carnibus, gallinis, herbis infirmorum, LX solid. X denarios. Item de ovis, XXVI sol. VIII den. — Item de piscibus rescentibus, XXVIII solidos, III denarios. Item de potagio, IIII solidos, IIII den.—Item de oleo, XVI libras et mediam. Item de candelis, XIIII lib.—Item de carnibus salsis, II quintalia, LXXV lib. et med.

Fuerunt comestores, IIII[m] VII[c] L.

Fol. 70 v°. *Julius* (**).

Item die iovis, IIII[a] die Julii, comedimus unum mutonem, averis nostri. Item emi de carnibus pro infirmis, XX den. — Item de carnibus salsis, III lib. et mediam. Item de caseo, priori et magistris. Item in potagio tinello et infirmis, de

(*) En additionnant le nombre des *scandalia* de ce mois de juin, et en divisant le total par 12, on trouve exactement 55 milleroles, 9 scand. — La preuve de l'assertion ou attribution étrange du fol. 53, ligne 11, semble donc bien faite. Voir, d'ailleurs, les autres mois de l'année scolaire ; voir aussi fol. 31-31 v°, etc., etc.

(**) Pour ne pas répéter les mêmes menus, à peu près chaque jour identiques, et rédigés dans des termes presque similaires, durant une année entière (juin 1364 à juin 1365), nous croyons devoir omettre ici une grande partie des éphémérides de la cuisine.

Mais si nous voulons éviter une nomenclature fastidieuse de mets et de repas, nous ne saurions jamais consentir à priver le savant de tout ce qui peut être utile à l'histoire. Aussi, afin de donner une idée complète de l'ensemble de cette partie du manuscrit relative aux consommations journalières, nous reproduirons le total ou *summa* de chaque mois, et nous choisirons, dans chacune des semaines, tout ce qu'il y a de plus particulièrement intéressant.

brodio. Item de oleo pro vigillando infirmis incensatis, III quart. — Item posui pro uno pullo, pro Johanne de se (sic), Petro Bonifilii et Moneto Constancii, X den. — Item eadem die, posui pro provisione in pullis, pro infirmis, X solid.

Comedimus panes, III^c X — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CLXI.

Fol. 71.

Julius. Item die veneris, V^a die, posui pro piscibus, VI sol. — Item emi de ovis, IIII sol. IIII den. — Item pro herbis in potagio, XII den.—Item in potagio, infirmis, de avenaco cum amicdalis, de apothecario. Item de oleo, II lib. — Item de oleo pro vigilando infirmis incensatis (*), I quart.

Comedimus panes, III^c II — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XXII scand. et medium. Item de candelis, III quart.

Fuimus comestores, CLIX.

Fol. 76 v°.

Julius. Item die martis, XVI^a die Julii, comedimus unum mutonem, aueris nostri. Item de carnibus salsis, IIII libras.

(*) Ce mot apparaît pour la première fois en ces deux journées, 4 et 5 juillet 1364. Il exprime une maladie curieuse et bien effrayante, comme on peut le voir aux pages 284-285 et surtout 287 v°. Le 6 juillet, un samedi, arrivent de Saint-Maximin les deux médecins Isnard Brime et Pierre Gavaudan, fol. 266 v°.

Mandés à Trets par maître Jean de Fraxine, en l'absence du directeur parti pour Avignon, ils visitent les malades-*incensati* — et reçoivent pour honoraires 42 sous, 8 deniers.

Plusieurs écoliers sortent du *Studium* le lendemain, 7 juillet, et le chiffre des commensaux descend de 151 à 132. Fol. 72 etc.

Ce licenciement partiel sauve momentanément l'Ecole de Trets, et la brillante rentrée d'octobre est loin de faire penser à la décision ultérieure si désastreuse pour la prospérité de notre pays.

Item in potagio de brodio. Item posui pro ficubus, IIII denarios. Item pro bletis, infirmis, II denarios. Item pro ovis uni infirmo, II denarios. Item de oleo pro vigilando dicto infirmo, I quart. — Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, III[c] II — valent III sest. — Bibimus de vino, XXI scandal. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CXXXVII.

Fol. 79 v°.

Julius. Item die lune, XXII[a] die Julii, que fuit festum beate Marie Macdalene, comedimus unum mutonem emptum, XV sol. — Item de carnibus salsis, IIII libras. Item de caseo, priori et magistris. Item in potagio de brodio. Item expendi unum pullum pro Isnardo Fernandi, infirmo, superius emptum.

Comedimus panes, II[c] XXXII — valent III sest. — Bibimus de vino, XXI scandal. — Item de candelis, mediam libram, I quart.

Fuimus comestores, CXXXV (*).

Fol. 80 v°.

Julius. Item die mercurii, XXIIII[a] die Julii, que fuit vigilia (**) beati Jacobi, comedimus de caseo in tinello su-

(*) Sainte Madeleine était, à cette époque, fêtée avec la plus grande ferveur dans notre Provence. Les Bénédictins de Trets s'unissent donc aux Dominicains de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin pour glorifier l'illustre pénitente de l'Evangile. Contre l'usage du lundi des premiers mois, on sert un mouton à la table des écoliers de la Trinité.

Sur le culte rendu à sainte Madeleine, voir le *Gallia christiana novissima*, par Albanès. T. I, diocèse d'Aix, préface et pp. 21, 51, etc.

(**) Jeûne ou abstinence en l'honneur de saint Jacques, aujourd'hui disparu de la pratique de l'Eglise, comme d'ailleurs bien d'autres jours consignés dans ce manuscrit, et dont l'observateur pourra faire la remarque.

perius empto. Item pro bletis, infirmis, II den. — Item posui pro ovis, III sol. X den.—Item pro herbis in potagio, X den. — Item de oleo, mediam libram.

Comedimus panes, II^c XLII — valent III sest. — Bibimus de vino, XXI scand. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CXXXV.

Fol. 81.

Julius. Item die iovis, XXV^a die Julii, comedimus unum mutonem emptum, XV sol. — Item de carnibus salsis, V lib. — Item in potagio de cucurbitis (*) orti nostri. Item de caseo, priori et magistris. Item pro prunis in tinello, XII den.

Comedimus panes, II^c XXXVIII — valent III sest. — Bibimus de vino, XX scand. et X den. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CXXXVIII.

Fol. 85.

Summa summarum expensarum tocius mensis Julii predicti.

Primo, de annona, LXXXXV sest. III cart.— Item de vino, LII melhayrolas, VI scand. — Item de carnibus rescentibus, novem mutones averis nostri, et quinque emptos, quos quinque constiterunt LXXIIII sol. — Item de carnibus salsis, II quintalia, LXVIII lib. et med.—Item de carnibus, gallinis, pullis, herbis, pro infirmis, LXXI sol. VI den. — Item de ovis, XLIIII sol. IIII den. — Item pro piscibus, XXVIII sol. VI den.— Item de potagio, VII sol. IIII den.— Item de oleo, XVIII lib. — Item de candelis, de cevo [sevo], XVI libras et mediam.

Fuerunt comestores, IIII^m III^c XLVI.

(*) Les diverses espèces de cucurbitacées viennent à merveille dans la plaine de Trets, tandis que la sauvage vallée de Valvènes *(vallis venarum)* rapportait une copieuse récolte de prunes exquises.

Fol. 86 v°. *Augustus.*

Augustus. Item die iovis, prima die Augusti, incepi habere carnes ab Andrea Borgonhoni ad libras (*). Expendi dicta die, de carnibus mutonis, XXXVIII lib. precio cuiuslibet libre, III den. cum obolo. Item de carnibus salsis, IIII libras. Item in potagio de cucurbitis orti nostri. Item de caseo priori et magistris. Item pro ovis, pro vino, Rostagno Avessuti, IIII denarios.

Comedimus panes, II^c^ XXIX — valent III sest. — Bibimus de vino, XIX scand. et medium. Item de candelis, III quart. libre.

Fuimus comestores, CXX.

Fal. 93 v°.

Augustus. Item die mercurii, XIIII^a^ die Augusti, expendi quia fuit vigilia Assumptionis beate Marie, pro ovis, X sol. IIII den. — Item in potagio de ciceribus superius emptis. Item de oleo, I libram cum dimidia. Comedimus panes, II^c^ V—valent III sest.—Item bibimus de vino, XIX scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CXXXIII.

Fol. 94.

Augustus. Item die iovis, XV^a^ die, que fuit festum Assumptionis beate Marie, expendimus de mutone, XLV libras, cum augumento quod est IIII lib. in dicta summa inclusive. Item de carnibus salsis, III lib. — Item in potagio de cucurbitis orti nostri. Item de caseo, priori et magistris.

(*) Déodat Jordan renonce à faire engraisser des moutons dans la bergerie du prieuré, et commence à acheter de la viande à la boucherie. Apparemment, dans ce dernier système, il y avait avantage ou plus grande facilité pour l'économe, à un moment où les chaleurs, les vacances et surtout la maladie ne permettaient pas de prévoir du soir au lendemain le nombre exact des hôtes du *Studium*. L'expérience ayant réussi, on continua cette coutume.

Comedimus panes, IIc XXV — valent II sest. et medium et oblacionem ecclesie. Bibimus de vino, XIX scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores, CXXXIII.

Fol. 96.

Augustus. Item die lune, XIX' die Augusti, expendi de carnibus salsis, XXVII lib. — Item expendimus de mutone, quia fuit disputatio (*), XIIII libr. — Item pro caulibus in potagio, IIII den. — Item posui pro ovis, XVI den. — Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, IIc LX — valent III sest. — Bibimus de vino, XX scandal. — Item de candelis, III quart.

Fuimus comestores, CXXXVII.

Fol. 102 v°.

Summa summarum expensarum tocius mensis Augusti predicti.

Primo, de annona, IIIIxx XII sest. III carteyr. — Item de vino, LII melhayrolas, IX scandal. — Item de carnibus rescentibus, VI quintalia, LXV lib. — Item de carnibus salsis, II quintalia, XXIX libras et medium. Item pro infirmis, de carnibus, gallinis, pullis et herbis, VIII sol. V denarios. Item pro ovis, LXXVIII solidos, VII denarios. Item de piscibus rescentibus, LV sol. X den.—Item de potagio, VII sol.—Item de oleo, XXIII libras, I quart. — Item de candelis de cevo, XXIII lib. I quart.

Fuerunt comestores, IIIIm IIc LXXIII.

Fol. 107. . Septembris (sic).

Septembris. Item die veneris, VIa die Septembris, posui pro piscibus, XI sol. VI den. — Item pro herbis, in potagio, XII den.—Item de oleo, II lib.—Item pro lampade, I libram.

(*) Voir fol. 130 ; et Ducange.

Item expendi in cero (*), de ovis superius emptis. Item de caseo superius empto, in tinello.

Comedimus panes, IIc XLVIII — valent III sest.— Bibimus de vino, XIX scandal. et medium. Item de candelis, mediam libram. Fuimus comestores, CXLIII.

Fol. 110 v°.

Septembris. Item die veneris, XIIIa die Septembris, expendi in potagio, de cepis hospicii. Item expendi de ovis superius emptis. Item expendimus de caseo superius empto, in tinello. Item expendimus de oleo, I libram. Item pro lampade ecclesie (**), I libram. Item pro lampade cellarii, duabus vicibus, III quart. — Item posui pro boracgis, magistris et infirmis, IIII den.

Comedimus panes, IIc LX — valent III sest. I ochena.

Bibimus de vino, XX scandal. et medium. Item de candelis, III quart.

Fuimus comestores, CXLV.

Fol. 112.

Septembris. Item die lune, XVIa die Septembris, expendimus de carnibus salsis, XXX lib. — Item expendimus de mutone, X lib. — Item posui pro herbis in potagio, XII den. —Item de caseo, magistris. Item eadem die, emi de ovis pro provisione, III sol. V den.

Comedimus panes, IIc LXVI — valent III sest. I quart. — Bibimus de vino, XV scandal. — Item de vino mediocri, VIII

(*) Pour *in sero*. Ce changement de lettre — quelquefois une addition ou retranchement de mots — est assez fréquent dans le texte, comme d'ailleurs, dans les actes latins de cette époque si pervertie de goût.

(**) Il s'agit de la lampe qui brûlait devant le tabernacle où reposait la Sainte Eucharistie.

scandal. (*) quod vinum fuit prioratus et nichil decostitit. Item de candelis, I libram.

Fuimus comestores, CL.

Fol. 115 v°.

Septembris. Item die lune, XXIII[a] Septembris expendi de carnibus salsis, XXIX libr. — Item de mutone emi, cum macellarius non haberet, II sold. VIII den. — Item in cero huius modi ? a macelario nostro, de mutone, VI lib. (**) — Item expendi in potagio de herbis orti nostri. Item de caseo, priori et magistris. Item de oleo pro lampade, I lib.

Comedimus panes, II[c] LXXX — valent III sest. I quart. — Bibimus de vino puro, XVI scandal.—Item de vino mediocri, VI scandal. — Item de candelis, I libram.

Fuimus comestores, CLVII.

Fol. 116.

Septembris. Item die martis, XXIIII[a] die Septembris, expendi de mutone, LVIII lib. cum augmento quod est III lib. et duas partes libre in dicta summa inclusive. Item de carnibus salsis, III lib.— Item in potagio de caulibus orti nostri cum de brodio. Item de caseo, priori et magistris. Item de oleo pro vigillando in camera magistri Johannis medici (***), I libram.

Comedimus panes, III[c] LI—valent III sest. I pal. I ochena.

(*) Ce mélange de *vin pur* avec un petit *vin piqué* — vino mediocri — qui ne coûtait rien au procureur, dura quelques semaines. La ration était alors un peu plus abondante.

(**) Le boucher de la maison n'ayant pas de viande ce matin là, on en chercha ailleurs pour dîner ; mais le soir on retourna chez André Borgondion qui put vendre 6 livres de mouton.

(***) On peut juger, par l'ensemble du texte, de l'attention, pleine de sollicitude, du médecin interne et de l'administration scolaire pour les pauvres malades du *Studium*. V. fol. 221, note, etc.

Bibimus de vino puro, XVIII scandal. et tertium. Item de vino mediocri, V scandal. — Item de candelis, I libram.

Fuimus comestores, CLXVI.

Fol. 119 v°.

Summa summarum expensarum tocius mensis predicti Septembris.

Primo, de annona, IIIIxx XVII sest. III ochenas. Item de vino, XLV melayrolas, XI scand. II ter. — Item de carnibus rescentibus, VII quintalia, II libras et mediam. Item de carnibus salsis, II quintalia, LXXIIII lib. — Item pro infirmis, IIII sol. X den. — Item pro ovis, XI sol. IX den. — Item pro piscibus, XXVIII sol. IIII den. — Item de oleo, XIIII lib. III quart. et medium. Item de potagio, VII sol. I den. — Item de candelis, XXVII lib. I quart.

Fuerunt comestores, IIIIm Vc XXVII.

Fol. 129 v°. *Octobris (sic).*

Item die veneris, XVIIIa die Octobris, emi de ovis pro provisione hospicii, IIII sol. VI den.— Item expendi de caseo, in tinello, superius empto. Item in potagio de caulibus orti nostri. Item de oleo, I libram. Item expendi de ovis superius emptis.

Comedimus panes, IIIc LXII — valent IIII sest. III ochenas. Bibimus de vino, XXIII scandalia. Item de candelis, I libram, I quart.

Fuimus comestores, CLXXVI.

Fol. 130.

Octobris. Item die sabati, XIXa die Octobris, emi pro provisione hospicii, de ovis, XVI sol. II den.—Item expendi, in, potagio, de herbis orti nostri. Item expendi de ovis, superius emptis, duas partes, quia fuit disputacio (*) propter

(*) Le 19 août il y eut aussi *disputacio,* mais l'apparat, d'après le *rationaire*, fut beaucoup plus humble, et la réunion moins importante.

principium studii et fuerunt mio...? [minores ?] et advocati de Aquis qui sunt numero X, cum eorum sociis. Item expendi de oleo, II lib. et mediam. Item expendi de caseo superius empto, in tinello. Item pro camera magistri Johannis, mediam libram oley.

Comedimus panes, IIII^c — valent V sest. I ochena. Bibimus de vino, II milayrolas et mediam. Item de candelis, I libram et mediam.

Fuimus comestores, II^c VIII.

Fol. 130 v°.

Octobris. Item die dominica, XX^a die Octobris, expendi de mutone, LXIII lib. cum augumento quod est IIII librarum in dicta summa inclusive. Item de carnibus salsis, IIII libras. Item in potagio de caulibus orti nostri. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, III^c XXXII—valent IIII sest. III ochenas. Bibimus de vino, XXIII ? scandalia et medium. Item de candelis, I libram et mediam.

Fuimus comestores, CLXXVII.

Fol. 131.

Octobris. Item die lune, XXI^a die Octobris, expendi de mutone, LIX lib. — Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, priori et magistris. Item solvi pro tribus gallinis antiquis, pro infirmitate Gaucelini de Cluiol [is ?] monachi, VII sol. VI den.

Comedimus panes, III^c LV — valent IIII sest. I pal. — Bibimus de vino, XXIIII scandalia. Item de candelis, I libram et mediam.

Fuimus comestores, IX^xx III.

Fol. 135 v°.

Octobris. Item die mercurii, XXX^a die Octobris, expendi de carnibus salsis, XXIX lib. — Item in potagio de caulibus, orti nostri. Item emi de ovis, III sol. IIII den. — Item de

dictis ovis expendimus. Item de oleo, unam libram. Item de caseo superius empto.

Comedimus panes, III^{c} LXX — valent IIII sest. I pal. — Bibimus de vino, XXIIII scand. — Item de candelis, III lib.

Fuimus comestores, IX^{xx} II.

Fol. 136 v°.

Summa summarum expensarum tocius mensis Octobris predicti.

Primo, de annona, CXX. XIIII (sic) sest. I eia, [emina] I ochena. Item de vino, LIX melayrolas, IX scand.—Item de carnibus rescentibus, X quintalia, XVIII lib. et mediam. Item de carnibus salsis, I quintale, LXXXXVI libr. — Item pro infirmis, XXV sol. — Item de ovis, XLVIII sol. IIII den. — Item pro piscibus, XXXVI sol. VIII den. — Item de oleo, XXI lib. et mediam. Item de candelis, XLVIII lib. I quart.

Fuerunt comestores, V^{m}IIII^{c} LXVI (*).

Fol. 138 v°. *Novembris (sic).*

Novembris. Item die veneris, prima die Novembris, que fuit festum omnium Sanctorum, expendi de piscibus, XIX sol. — Item in potagio de ciceribus superius emptis. Item de oleo, II lib. — Item de caseo superius empto. Item de oleo pro lampade, I lib.

Comedimus panes, IIII^{c} II—valent IIII sest. I eia, I ochena. Bibimus de vino, XXIIII scand. — Item de candelis, II lib.

Fuimus comestores, CLXXXV.

Fol. 139.

Novembris. Item die sabati, II^{a} die Novembris, expendi de piscibus, XI sol. II den. — Item in potagio, de cepis hospicii. Item de oleo, II lib. — Item de caseo superius empto.

(*) Octobre est, ce semble, le plus brillant mois du *Studium*. La moyenne des commensaux ou pensionnaires atteint 180 par jour. Les courtes vacances finissaient à saint Luc ; mais les fêtes de l'Eglise assuraient dans le cours de l'année d'assez nombreux loisirs.

Item expendi de ovis superius emptis, pro infirmis. Item de oleo, pro camera magistri Johannis, mediam libram.

Comedimus panes, XXXIX — valent I sest. et ultra de oblacionibus (*) ecclesie. Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, II lib.

Fuimus comestores, IX^{xx} VIII.

Fol. 139 v°.

Novembris. Item die dominica, tertia die Novembris, expendi de mutone, LX lib.—Item de carnibus salsis, III lib. et mediam. Item in potagio de caulibus orti nostri. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, LXX et ultra de oblacionibus panis ecclesie — valent dicti panes I sest. — Bibimus de vino, XXIIII scand. et medium. Item de candelis, I libram et mediam.

Fuimus comestores, IX^{xx} X.

Fol. 153 v°.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis Novembris predicti.

Primo, de annona, VI^{xx} VII sest. — Item de vino, LIX melayrolas et medium scandal.— Item de carnibus rescentibus, X quintalia, III lib. et mediam. Item de carnibus salsis, I quintale, LIII libras et mediam. Item pro infirmis, V sol. VI den.—Item de ovis, XLI sol. VII den.— Item de piscibus, LI sol. I den. — Item de oleo, XXIII lib. et mediam. Item de candelis, LVIII lib. I quart.

Fuerunt comestores, V^{m} III^{c} IIII^{xx} XI.

Fol. 158 v°. *Decembris (sic).*

Decembris. Item die veneris, VI^{a} die Decembris, posui

(*) Les offrandes que les laïques de Trets présentaient à l'autel étaient aussi considérables que régulières. Certain dimanche et quelques jours de fêtes, la charité des fidèles fournissait un et même deux tiers du pain nécessaire à la communauté.

pro piscibus, VII sol. — Item expendi de herbis orti nostri, in potagio. Item de oleo, II lib. — Item expendi de ovis superius emptis. Item pro erangis?, VI den. — Item de caseo superius empto, in cero.

Comedimus panes, III^{c} LV — valent IIII sest. I cart. — Bibimus de vino, XXII scand. et medium. Item de candelis, II lib.

Fuimus comestores, CLXXIII.

Fol. 164.

Decembris. Item die martis, XVII^{a} die Decembris, expendi de minutis porcorum interfectis lune precedenti. Item in potagio de cepis hospicii, cum de brodio dictorum minutorum et de speciebus quas habuimus de apotechario. Item de caseo, priori et magistris. Item pro boracgis, infirmis, II den.

Comedimus panes, III^{c} LXXIIII — valent IIII sest. I pal.— Bibimus de vino, XXIIII scand. — Item de candelis, III lib.

Fuimus comestores, CLXXVI.

Fal. 167 v°.

Decembris; vigilia natalis Domini. Item die martis XXIII^{a} que fuit vigilia natalis Domini, expendi de piscibus, XXI den. —Item emi de ovis pro provisione, XXIII sol.— Item emi de spinargiis pro infirmis, IIII den. — Item in potagio tinello, de fabis superius emptis. Item de oleo, II lib.

Comedimus panes, II^{c} IIII^{xx} V — valent III sest. I pal. I octena. Bibimus de vino, XIX scand. — Item de candelis, II lib.

Fuimus comestores, CXLV.

Fol. 168.

Decembris. Festum natalis Domini. Item die mercurii, XXV^{a} die Decembris, expendi de bove, C lib. — Item de mutone, LX lib. — Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item in potagio de piperata cum speciebus habitis ab apotechario. Item expendi pro magistro Johanne et uno scolari, de ovis

superius emptis. Item de caseo, priori et magistris. Item de clareya (sic) de apothecario, V quart. — Item de nelis (sic). Item emi duos cuniculos, V solidos. Item emi unam perdicem, XVIII den.

Comedimus panes, III^{c} XIIII — valent III sest. I pal. I ochena et oblaciones ecclesie. Bibimus de vino, XXV scand. — Item de candelis IIII lib.

Fuimus comestores, CXLV (*).

Fol. 168 v°.

Decembris. Item die iovis, XXVI^{a} die Decembris, expendi de bove, LXXV lib. — Item de mutone, L lib. — Item de carnibus salsis, III lib. — Item in potagio de porris orti nostri. Item emi duas perdices, III sol. — Item de mostaria pro provisione, XII den.— Item de clayreya et de nellis (**) de apothecario. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, II^{c} L — valent III sest. et oblacionem ecclesie. Bibimus de vino, XXIIII scandal. — Item de candelis, III libras.

Fuimus comestores, CXLII.

Fol. 171 v°.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis Decembris predicti.

Primo, de annona, VI^{xx} V sest. III quart. — Item de vino, LIX melayrolas, I scand. et medium. Item de carnibus rescentibus, IX quintalia, IIII^{xx} VI lib. — Item de carnibus salsis, I quint. II lib. — Item pro cuniculis et perdicibus et pro sinapi pro natale Domini, IX sol. VIII den. — Item pro infirmis, III sol. V den. — Item de ovis, LII sol. IX den. —

(*) A noter qu'une quarantaine d'étudiants sont en vacances, probablement ceux dont les familles demeuraient le plus près de Trets. Malgré cela, une montagne de victuailles et de flacons ou pots divers s'élève, en l'honneur du jour natal du Seigneur, sur les tables du réfectoire pontifical.

(**) L'*e* de *nellis* est barré au-dessus.

Item de piscibus. XXXVII sol. I den. — Item de oleo. XXIX lib. Item de candelis. LXXVII lib. I quart. — Item de mostaria. XVII den.

Fuerunt comestores. V^{m} IIII^{xx} III.

Fol. 175 r°. *Januarius.*

Januarius (*). Item die lune, VI^{a} die Januarii que fuit festum Ephiphanie Domini, expendimus de mutone, LXX lib. cum augmento quod est XXX librarum in dicta summa inclusive. Item de bove, X lib. — Item de carnibus salsis, III lib. — Item in potagio de porris orti nostri. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes. III^{c} LX — valent III sest. I pal. I cart. — Bibimus de vino, XXV seand. — Item de candelis, III lib.

Fuimus comestores. CL.

Fol. 185 r°.

Item die dominica, XXVI^{a} die Januarii, expendi de mutone, LXII lib. et mediam. Item de carnibus salsis, IIII lib.— Item in potagio pro conventu, de porris orti. Item in potagio pro priore et magistris, de rapis superius emptis. Item pro herbis, infirmis, II den. Item de caseo priori et magistris.

Comedimus panes. III^{c} IIII^{xx} I — valent IIII sest. III cart. — Bibimus de vino, XXIIII. — Item de candeiis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores. LX^{xx} IX (**).

Fol. 188 r°.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis Januarii predicti.

(*) Le premier janvier, qui est un mercredi, tout se passe comme à l'ordinaire, et, à la table du refectoire, on ne sert qu'un peu de bacon Mais le lundi, 6 janvier, solennite de l'Épiphanie, on fait un petit festin

(**) Le chiffre des convives se retrouve encore très eleve en cette fin de janvier 1365

Primo, de aññona, VI^{xx} XIII sest. et medium. Item de vino, LX melhayrolas, I scand. — Item de carnibus rescentibus, X quintalia, LIX lib. et mediam. Item de carnibus salsis, I quintale, IIII^{xx} lib. et mediam. Item pro infirmis, VI sol. VI den.— Item de ovis, XL sol. I den.—Item de piscibus, XLII sol. IIII den. — Item de oleo, XXXIII lib. et mediam. Item de candelis, IIII^{xx} III lib. et mediam (*). Item de potagio, VI sol. II den.

Fuerunt comestores, V^{m} III^{c} LXXI.

Fol. 190 v°. *Februarius.*

Februarius. Item die dominica, II^{a} die Februarii, que fuit purificatio beate Marie (**), expendi de mutone, LXXVI lib. cum augmento quod est XIII lib. in dicta summa inclusive.

Fol. 199 v°.

Februarius. Item die iovis, XX^{o} die Februarii, expendi de mutone, LXX lib. cum augmento quod est X lib. in dicta summa inclusive. Item de carnibus salsis, III lib. — Item in potagio de porris orti nostri. Item pro infirmis de borracgis, II den.— Item de hedulò pro infirmis, II sol. VI den.—Item de caseo priori et magistris. Item pro provisione infirmorum, pro tribus gallinis, VII sol (***).

Comedimus panes, III^{c} LX — valent IIII sest. et medium. Bibimus de vino, XXIII scand. — Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, IX^{xx}.

(*) En été, on usait une demi-livre de chandelles, tandis qu'en plein hiver, mention est faite d'environ trois livres, par jour. La proportion varie, évidemment, avec les saisons.

(**) La paroisse de Trets a, pour titulaire, la Purification de la Sainte-Vierge.

(***) Ces derniers prix sont particulièrement élevés en comparaison surtout des cotes du siècle précédent.

Fol. 201.

Februarius. Item die dominica, XXIIIª die Februarii, que fuit carniprivium (*), expendi de mutone, IIII^{xx} XIIII lib. cum augmento. Item de carnibus salsis, IIII lib. — Item in potagio de porris orti nostri. Item pro infirmis, de caprito, III sol. IIII den. — Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, III^{c} XL — valent IIII sest. I pal.—Bibimus de vino, XXIIII scandal. — Item de candelis, III lib.

Fuimus comestores, IX^{xx}.

Fol. 201 v°.

Februarii (sic). Item die lune, XXIIIIª die Februarii, prima die quadragesime (**), expendi de auratis salsis supra emptis. Item pro infirmis, de ovis supra emptis. Item pro Bernardo, Gaucelino, Medulione, monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VIII...

Item in potagio de caulibus orti nostri. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de oleo, II lib.— Item de ficubus supra emptis. Item de nucibus supra emptis. Item pro infirmis aliis scilicet tribus, I gallina supra empta.

Comedimus panes, II^{c} LX — valent III sest. — Bibimus de vino, XXII scandal.

Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, VIII^{xx} XV.

(*) *Hanc dominicam ante carnes tollendas vocat Missa Mosarabum.* --- Ducange.
Un menu très copieux fut servi aux convives en ce dernier dimanche de gala, avant la fête de Pâques.

(**) Pendant ce carême de 1365 qu'on fit, à Trets, durer 48 jours, il y eut maigre complet pour les valides. Aucun aliment gras ne parut à leur table depuis le 24 février jusqu'au 13 avril exclusivement. En faisant la lecture de toute cette première semaine, on acquiert la connaissance des six autres qui la suivent, tant la ressemblance du service est parfaite.
La communauté fut fort éprouvée par ce long jeûne et cette particulière abstinence, et, dans l'espace d'un mois, près de 100 places d'écoliers furent vacantes au réfectoire.

Fol. 202.

Februarii. Item die martis, XXV[a] die Februarii, expendi de auratis salsis supra emptis. Item pro Bernardo, Gaucelino, monachis, pro una gallina, III sol.—Item in potagio de rapis supra emptis. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de oleo, II lib. — Item de nucibus supra emptis. Item pro infirmis, de cabrito, III sol.

Comedimus panes, II[c] L — valent III sest. — Bibimus de vino, XXII scandal. — Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, CLXXV.

Fol. 202 v°.

Februarii. Item die mercurii, XXVI[a] die Februarii, expendi de auratis supra emptis. Item emi de piscibus rescentibus, II sol. VIII den. — Item pro Gaucelino, Bernardo, monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VIII den. — Item pro aliis infirmis, de caprito, III sol. — Item in potagio de cisceribus supra emptis. Item de oleo, II lib. — Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de nucibus supra emptis.

Comedimus panes, CLXXX — valent II sest. et med.— Bibimus de vino, XXI scand.—Item de candelis, II lib. et med.

Fuimus comestores, CLXII.

Fol. 203.

Februarii. Item die iovis, XXVII[a] die Februarii, expendi de auratis supra emptis. Item in potagio de rapis supra emptis. Item pro Bernardo et Gaucelino monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VIII den.

Item de oleo, II lib. — Item in potagio, pro aliis infirmis, de spinargiis (*) orti nostri. Item de nucibus supra emptis.

(*) Les épinards et les navets constituaient des plats ou des potages très-appréciés. Ils étaient servis quelquefois à toute la communauté, mais bien souvent les épinards étaient réservés aux malades et aux maîtres qui en étaient très friands.

... *Spinargia pro gaudio Religiosorum.....*

Comedimus panes, II^c L — valent II sest. I pal. — Bibimus de vino, XXI scand. — Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, CLXI.

Fol. 203 v°.

Februarii. Item die veneris, XXVIII^a die Februarii, expendi de auratis supra emptis. Item de piscibus rescentibus, IIII sol. — Item in potagio de fabis supra emptis. Item pro Bernardo, Gaucelino monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VI den. — Item pro aliis infirmis, de caprito, XVI den. — Item de oleo, II lib. et mediam. Item de spinargiis orti nostri, pro potagio. Item de nucibus supra emptis.

Comedimus panes, II^c LX — valent III sest. — Bibimus de vino, XX scandal. — Item de candelis, II lib. et med.

Fuimus comestores, VIII^xx.

Fol. 204.

Summa summarum expensarum omnium tocius mensis Februarii predicti.

Primo, de annona, CXVI sest. I quart. — Item de vino, LIIII meJhayrolas, IIII scand. — Item de carnibus, rescentibus, IX quintalia, XXXI lib. — Item de carnibus salsis, I quintale, XIX lib. — Item pro infirmis, LXIIII sol. VI den. — Item de ovis, XLIX sol. II den. — Item de piscibus, XV sol. VI den. — Item de oleo, XXXII lib. et med. — Item de candelis, LXX lib. et med. — Item de potagio, II sol. X den.

Fuimus comestores, V^m LXXIII.

Fol. 206. *Marcius.*

Marcius. Item die sabati, prima die Marcii, expendi de auratis salsis superius emptis. Item de piscibus rescentibus, III sol. — Item in potagio de rapis supra emptis. Item in potagio de lenthis supra emptis. Item de oleo, II lib. — Item de alleis, II den. — Item pro Bernardo, Gaucelino, monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VIII den. — Item pro vigilando infirmis, de oleo, II lib. — Item de nucibus supra emptis.

Comedimus panes, II^c XV — valent II sest. et med. — Bibimus de vino, XXI scand. — Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, CLX.

Fol. 206 v°.

Marcius. Item die dominica, IIª die Marcii, expendi de auratis supra emptis. Item de mugillis salsis superius emptis. Item de piscibus rescentibus, II sol. XI den.— Item de eruga pro provisione, VIII den. — Item in potagio de cisceribus supra emptis. Item de oleo, II lib. — Item pro Bernardo, Gaucelino monachis infirmis, pro una gallina, III sol. — Item pro infirmis, de hedulo, II sol.— Item de nucibus supra emptis. Item de ficubus emptis.

Comedimus panes, II^c XX — valent II sest. et mediam. Bibimus de vino, XXI scand. — Item de candelis, II lib. et mediam.

Fuimus comestores, CLX.

Fol. 219.

Marcius. Item die iovis, XXVIIª die Marcii, expendi de auratis supra emptis. Item de mugillis supra emptis. Item de tonina salsata supra empta. Item de potagio de fabis supra emptis. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de mostaria, II den.—Item de oleo, II lib. — Item de camera magistri Johannis, med. lib. oley. Item pro Johanne domini Astorgii (*), pro una gallina, III sol. — Item de nucibus supra emptis.

Comedimus panes, VII^{xx} VIII — valent II sest. — Bibimus

(*) Ce Jean d'Astorge, dont il est déjà parlé fol. 216 v°, appartenait, peut-être, à la famille Astorge de *Cayraco*, ancien recteur du collège de Trets (fol. 288).

Un *Astorge* de Petra fut aussi viguier et seigneur de Trets à la fin de ce XIV^e siècle et au siècle suivant.

de vino, XII scand. et medium. Item de candelis, I lib. et mediam.

Fuimus comestores, IIII^{xx} XVI.

Fol. 221.

Marcius. Item die lune, ultima die Marcii, venit dominus Astorgius (*) ad castrum de Tritis. Expendi de piscibus rescentibus, VI sol. XI den. — Item expendi de auratis salsis supra emptis. Item de mugillis supra emptis. Item de tonina supra empta. Item in potagio de fabis supra emptis. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de oleo, III lib.— Item de nucibus supra emptis. Item pro infirmis, de hedulo, XX den.

Comedimus panes, IX^{xx} — valent II sest. — Item de pane albo ville, pro domino Astorgio, II sol. IX den.—Bibimus de vino, XXI scand. — Item de candelis, II lib.

Fuimus comestores, C.

(*) L'état sanitaire devint de plus en plus mauvais à Trets : la diminution des élèves suivant les classes et mangeant à la table commune s'accentue tous les jours. Le mal étrange dont souffraient écoliers et certain maître effraie le recteur Deodat Jordan. Une estafette part pour Avignon. Aussitôt arrive l'inspecteur papal. Astorge de *Cayraco* ouvre une enquête. Des médecins sont appelés en consultation (fol. 284). La question du transfert du *Studium* est vivement débattue. On redouble d'attention pour les malades ; aucun soin, aucun remède n'est épargné pour leur soulagement et guérison. En plein carême, même durant la semaine sainte, poulets, agneaux, pigeons, chevreaux, légumes recherchés, pâtes fines d'apothicaires, mets succulents, pain blanc de la ville, fruits exotiques, tout est prodigué aux hôtes de l'infirmerie du *Studium*. Mais ce qui leur réussit le mieux fut, lisons-nous dans le texte, la série des processions et les riches offrandes de cierges en cire, en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Le médecin interne de la communauté déclare que les nombreux infirmes — *incensati seu furiosi* — paraissaient guéris miraculeusement par la bienheureuse Vierge Marie : *Maria miraculose videbantur sanari* (fol. 287 v°).

Fol. 221 v°.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis Marcii predicti.

Primo de annona, LXIX sest. III quart. — Item de vino, XLII melhayrolas, XI scand. — Item de piscibus rescentibus (*), CV sol. VIII den. — Item pro infirmis, III lib. XIX sol. II den. — Item de oleo, IIII^{xx} III lib. III quart. — Item de candelis, LX lib. et mediam. — Item de potagio, IIII sol. X den. — Computato pane domini Astorgii et erugua.

Fuerunt comestores, III^{m}VII^{c} XLVI.

Fol. 223. *Aprilis.*

Aprilis. Item die martis, prima die Aprilis, expendi de auratis supra emptis. Item pro piscibus rescentibus, XV sol. Item de mugilis supra emptis. Item de tonina salsa supra empta. Item in potagio de cisceribus supra emptis. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de risu, XX den. — Item pro infirmis, de hedulo, X den. — Item de oleo, II lib. et mediam. Item de nucibus supra emptis.

Comedimus panes, II^{c} III — valent II sest. — Bibimus de vino, XVIII scandal. — Item de pane albo, pro domino Astorgio, II sol. IX den. — Item de candelis, III lib.

Fuimus comestores, C ; fuit dominus Astorgius.

Fol. 228.

Aprilis. Item die veneris, XI^{a} die Aprilis que fuit dies veneris sancta. Item de tonina salsa supra empta. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de oleo. Item de nucibus supra emptis (**).

(*) Poissons frais et huile forment, durant ce mois, une somme assez importante.

(**) Le régime maigre suivi à l'établissement conventuel était confortable. Outre des légumes variés et abondants il y avait tous les jours du carême deux ou trois espèces de poissons salés ou en conserve, et presque tous les jours du poisson frais. Les figues et les noix y remplacent le fromage. Quant aux œufs ils apparaissent *très-rarement*.

Comedimus panes, IIII^{xx}XVIII — valent I sest. III cart. — Bibimus de vino, X scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, IIII^{xx}.

Fol. 229.

Aprilis. Item die dominica, XIII^{a} die Aprilis, que fuit dies Phaca (sic) (*) expendimus de mutone, XXIX lib. — Item emi unum hedulum, VIII sol. — Item de carnibus salsis, II lib. — Item in potagio de herbis orti nostri.

Comedimus panes, IIII^{xx} XVIII. — valent I sest. I pal. et oblacionem ecclesie. Bibimus de vino,XIIII scand. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, IIII^{xx} VII.

Fol. 234 v°.

Aprilis. Item die iovis, XXIIII^{a} die Aprilis, expendi de mutone, XXXII lib. — Item de carnibus salsis, II lib. — Item pro infirmis, de cabrito, XIIII den. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, magistris.

Comedimus panes, II^{c} IX — valent II sest. III cart. — Bibimus de vino, XIII scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CXX.

Fol. 238.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis Aprilis predicti.

Primo de annona, LXV sest. -- Item de vino, XXXIIII melhayrolas, I scandal. — Item de piscibus rescentibus, XLIX sol. VIII den. - - Item pro uno hedulo in pascha, VIII sol. — Item de carnibus rescentibus, III quintalia, LXXXXVII lib. —Item de carnibus salsis, IIII^{xx} lib. et mediam. Item pro infirmis, XVIII sol. VIII den. — Item de ovis, X sol. II den. — Item de potagio, II sol. IIII den. — Item de oleo, XXXIIII lib. et mediam. -- Item de candelis, XXXVII libras.

Fuerunt comestores, II^{m} IX^{c} LVII.

(*) On voit que l'agneau traditionnel de Pâques n'est pas oublié à la table des écoliers de Trets.

Fol. 252. *Mayus* (*).

Item die dominica, XXVa die May, expendi de mutone, XLVII lib. — Item de carnibus salsis, III lib. — Item in potagio, de caulibus orti nostri. Item pro infirmis, de hedulo, VIII den. — Item de caseo supra empto, pro magistris.

Comedimus panes, IIc XX — valent III sest. I cart. — Bibimus de vino, XX scandal. et medium. Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CL.

Fol. 252 v°.

Mayus. Item die lune, XXVIa die, expendi de mutone, XL lib. — Item de carnibus salsis, II lib. — Item pro infirmis, unum pullum, X den. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, magistris, supra empto.

Comedimus panes, IIc X — valent III sest. I pal. — Bibimus de vino, XIX scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CXLIX.

Fol. 253.

Mayus. Item die martis, XXVIIa die May, expendi de mutone, XLV lib.—Item de carnibus salsis, III lib.—Item pro infirmis, de caprito, X den. — Item in potagio de caulibus orti nostri. Item de caseo, magistris.

Comedimus panes, IIc X — valent III sest. III cart. — Bibimus de vino, XX scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CLII.

Fol. 253 v°.

Mayus. Item die mercurii, XXVIIIa die Maii, expendi de

(*) Voici la dernière semaine que les écoliers du *Studium* d'Urbain V passèrent au *Castrum* de Trets. Nous la donnons toute entière et, dorénavant, jusqu'à la fin du manuscrit, le texte sera imprimé dans son intégralité absolue.

Il importe de remarquer ici, qu'en ce mois de mai, il n'y avait presque plus d'étudiants malades à Trets. Au réfectoire, le chiffre des commensaux se trouvait monté à 150 !

carnibus salsis, XXII lib. — Item emi de ovis, IIII sol. — Item in potagio de caulibus orti nostri. Item in potagio, pro magistris, de lentibus supra emptis. Item de oleo, mediam lib. — Item de allis, IIII den. — Item de caseo supra empto.

Comedimus panes, II^c XLI — valent III sest. II cart. — Bibimus de vino, XX scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CL.

Fol. 254.

Mayus. Item die iovis, XXIX^a die May, expendi de mutone, XLV lib. — Item de carnibus salsis, III lib. — Item pro infirmis, de hedulo, VIII den. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, II^c XXVII — valent III sest. I cart. — Bibimus de vino, XX scandal. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CXLVIII.

Fol. 254 v°.

Mayus. Item die veneris, XXX^a die May, expendi de piscibus, II sol. VIII den. — Item expendi de ovis, III sol. — Item in potagio de herbis orti nostri. Item de oleo, II lib. et mediam. Item de oleo pro lampade, med. lib.

Comedimus panes, II^c XXXV — valent III sest. — Bibimus de vino, XX scand. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CXLVIII.

Fol. 255.

Mayus. Item die sabati, ultima die May, expendi de ovis pro tinello, V sol. — Item in potagio de fabis, supra emptis. Item in potagio, pro magistris, de cisceribus supra emptis. Item de oleo, II lib. et med.

Comedimus panes, II^c XL — valent III sest. — Bibimus de vino, XX scand. — Item de candelis, I lib.

Fuimus comestores, CXL.

Fol. 255 v°.

Summa summarum omnium expensarum tocius mensis

May predicti et inclusa prima die Junii futuri mensis proximi.

Primo de annona, I°IIxx XIX sest. III quart. — Item de vino, LI melhayrolas, III scandal. — Item de carnibus rescentibus, VII quintalia, XXII lib. — Item de carnibus salsis, I quintale, V lib. — Item pro infirmis, VII sol. IIII den. — Item de ovis, XXXI sol. X den. — Item de piscibus rescentibus, XXVI sol. — Item de potagio, IIII den. — Item de oleo, XXIII lib. — Item de candelis, XXXI lib. et mediam.

Fuerunt comestores, IIIIm VIc XXVIII (*).

Fol. 256.

Junius. Item die dominica, prima die Junii que fuit dies Pentecostes, expendi de mutone, LX lib et mediam. Item de carnibus salsis, II lib. — Item in potagio de brodio. Item de caseo, priori et magistris.

Comedimus panes, Ic XXX — valent II sest. I pal. — Bibimus de vino, XII scandal. — Item de candelis, I lib. et mediam.

Fuimus comestores, CXL.

Fol. 257.

Sequuntur summe omnium expensarum ordinariarum predictarum.

Primo summa universalis annone supradicte ordinarie expense est videlicet MIIc LX sest. II octavas annone. Item summa universalis vini expensi ordinaria est videlicet VIc XXVII milayrol. VIII scandal. vini et II terc.

Item pro degusto (sic) Vc melhayrol. vini novi per me empti, ut in computis provisionum supra lacius continetur, tam pro portu tam pro adulhando quam pro semo (sic) et pro lia, et computato pro quolibet centenario melhayrole videlicet octo melhayrole diminuuntur de supra dicta emptione vini XL melhayrole quibus additis et inclusis in

(*) Se lit l'abréviation *apro* à la marge des folios 238 ; 255 v° ; 258-258 v° ; 259-259 v°, etc. — Cf. fol. 39 v°, note.

summa supra expensa in ordinario est summa totalis vini expensi et devastati, VI LXVII melhayrol. VIII scandal. II tercia.

Fol. 257 v°.

Item summa carnium rescentium supradictarum expensarum ordinariarum videlicet XXVII mutones et LXXV quintalia, IIII lib. mutonis, precio quintalis, XXX sol. IIII den. computando pro libra III den. cum obolo. Item II quintalia, XVII lib. bovis, precio quint. XXVI sol. computando pro libra III den. -- valent in summa in pecunia, exceptis XXII mutonibus per dominum Petrum de Areabaudosa traditis, dicte carnes mutonis et bovis et inclusis LXXIIII sol. solutis pro precio quinque mutonum videlicet CXX lib. VI sol. V den. — valent in florenis del grayle CLIII flor. IX sol. V den. computato floreno pro XV sol. VIII den.

Item summa pro perdicibus et cuniculis et uno hedulo pro festis natalis domini et pache, videlicet XVII sol. VI den.

Fol. 258.

Item summa carnium salsarum supradictarum emptarum in provisione expensarum ordinariarum, XXX quintal, IIII^{xx} IIII lib.

Item summa expensarum predictarum pro infirmis, tam pro gallinis, pullis et aliis carnibus et herbis, videlicet XVIII lib. XV sol. VIII den. — valent in florenis del graylhe XXIIII flor. demptis IIII den. — Item summa summarum expensarum de ovis, XXI lib. XV sol. IX den. — valent in florenis del graylhe XXVII flor. XII sol. IX den.

Item summa expensarum ordinariarum piscium rescentium videlicet XXV lib. IIII sol. XI den, — valent in florenis del graylhe XXXII flor. III sol. VII den.

Fol. 258 v°.

Item summa expensarum supradictarum oley in provisionibus, III^{c} LIII libr. III cartayr. et medium libre. Videlicet VII melhayrol. XVIII lib. III quart. et medium libre.

Est autem sciendum quod XLVIII libre faciunt melhayrol. oley.

Item summa expensarum supradictarum candelarum emptarum in provisionibus, videlicet V quintal. XLVII lib. III quart.

Item summa expensarum supradictarum in potagio, computata mostaria, XLIII sol. VIII den.—valent II flor. XII sol. IIII den.

Item pisces salsati empti in provisione sunt expensi, exceptis CXX auratis et media barilha de tonina.

Item summa expensarum supradictarum leguminum emptorum in provisione, XXV sest. I quart. tam de fabis quam cisseribus et lentibus.

Item summa expensarum nucum emptarum in provisione, X sest. et medium.

Item summa expensarum supradictarum caseorum emptorum in provisione, VIII quintal. XXXVII lib. et media.

Fol. 259.

Item summa expensarum supradictarum salis empti in provisione, videlicet XXXVI sest. III carterias.

Item summa expensarum supradictarum feni empti in provisione, IIII^{xx} II quintal.

Item summa expensarum supradictarum ficuum emptorum scripta in computis apothecarii, II quint. X libr.

Item summa expensarum supradictarum civate empte in provisione, videlicet IX^{xx} VIII sest. et II partes unius sesterii.

Item summa omnium comestorum supradictorum videlicet, LV milia VI^{c} XI.

Fol. 259 v°.

Item summa universalis summarum omnium supradictarum provisionum et expensarum ordinariarum in pecunia : MIIII^{c} XXXVI lib. VI sol. IX den. Videlicet MVIII^{c} XXXIII flor. signo del grayle, IX sol. IX den.

(Les autres pages sont en blanc).

Fol. 263 v°.

Sequuntur expense extraordinarie per me Deodatum Jordani camerarium Sancti Andree facte pro scolaribus et servitoribus domini nostri pape in studio de Tritis; et incepte a die XXX° mensis may in antea, anno domini millesimo CCC° LXIIII^{to}, et finiendo anno LX quinto, et die prima mensis Junii inclusive; et die predicta ordinata ut infra sequitur de moneta provinciali (*).

Fol. 264. *Expense extraordinarie.*

Mayi (sic). Primo die veneris, XXX^a die Mayi, accessi apud castrum de Tritis pro gubernando studium de Tritis, pro domino nostro papa.

Primo expendi in itinere, eundo Tritis, XXIIII sol. computando portum de Novis.

Item die sabbati, VIII^a die Junii, misi dominum Hugonem Giraudi pro cambiando aliquos florenos de camera in florenis de cena, Aquis; expendi, III sol.

Iem die lune, X^a die Junii, posui pro tribus aiols (sic) mulo nigro, XII den.

Item pro corda campane cum qua pulsatur ad mensam, VI den.

Summa istius pagine, XXVIII sol. VI den.

Fol. 264 v°.

Junius. Item eadem die emi duo vitra, IIII den.

Item eadem die emi de acutis ad aptandum ianuam stabuli, VIII den.

(*) Le chapitre des impenses extraordinaires est plein de renseignements et de profit : chaque page, presque chaque ligne nous révèle des faits curieux. Complétant admirablement ce qui a été dit au cours des titres antérieurs, il achève de nous informer d'une façon détaillée et précise des coutumes, usages, industries, etc. de la vie du moyen-âge. On ne saurait donc trop arrêter l'attention sur les matières décrites dans ces derniers feuillets.

Item die iovis, XIIIa die Junii, solvi Alasaycie uxori Thomacii que stetit duobus diebus cum dimidio ad mundandum centum cisteria bladi, II sol. VIII den.

Item eadem die solvi Johanni de Alesto basterio, qui aptavit bastos mulorum et pro una forma basti novi, XIIII sol.

Item die veneris, XIIIIa die Junii, emi duo cloquearia de cupro ponderantia III lib. III quart. precio pro libra, IIII sol. — valent XV sol.

Item eadem die, emi unam vanoam ad inquantum, XXV sol.

Summa istius pagine, LVII sol. VIII den.

Fol. 265.

Junius. Item emi unum alium pannum scacatum, XVII sol.

Item emi unum chalonum listatum et unum copertorium de linido, XX sol. VIII den.

Item die sabbati, XVa die Junii, emi a magistro Johanne Payrolerii unam mensuram de cupro pro mensurando oleum quod expenditur, IIII sol.

Item dicta die posui pro duobus vrinalibus (sic), XVI den.

Item eadem die solvi Alasaycie uxori Thomacii que stetit V diebus ad interfodendum caules et cepas et ad removendum thoras de dicto orto et ad scandandum lentes, dando sibi pro dieta, XII den. — valent V sol.

Item die lune, XVIIa Junii, emi de clavis pro uno tabulario II sol. II den.

Summa istius pagine, L sol. II den.

Fol. 265 v°.

Junius. Item eadem die, emi unum crunellum, XX den.— Item die martis, XVIIIa die Junii, solvi pro duobus circulis in duobus broquis, XVI den.

Item eadem die emi unam cenglam mulo nigro, II sol. VI den.

Item die mercurii, XIX^a die Junii, posui pro uno circulo inferrato orti, VIII den.

Item die XXVIII^a Junii, accessi Avinionem pro habendo pecuniam et faciendo provisiones, et pro habendo unum magistrum qui erat studio necessarius, quod steti tam in eundo Sallonem, Avinionem et Auraycam pro habendo dictum magistrum, et steti XIII diebus ; expendi IX lib. III sol. VIII den. — Erant mecum dominus Ludovicus Veteris, Perrinus pistor, Guillelmus de Cadafalco et Johannes de Rivo pro sociando, quia ferebam pecuniam pro faciendo provisiones.

Summa istius pagine, IX lib. IX sol. X den.

Fol. 266.

Junius. Item ultima die Junii, que fuit dies dominica, posui pro capsanis et reguis? muli nigri, VIII sol.

Julius. Item die sabati, VI^a die Julii, solvi uxori Thomacii que stetit per X dies in orto ad mundandum thoras et ad interfodendum cepas et caules, dabam sibi pro dieta, XII den. — valent X sol.

Item eadem die, solvi Bertrando Prime qui stetit in dicto orto ad plantandos porros in dicto orto, III sol.

Item eadem die emi unam amphoram, VIII den.

Item emi unam ollam terream, VIII den.

Item eadem die, feci ponere unum circulum in uno parvo broqueto, solvi IIII den.

Summa istius pagine, XXII sol. VIII den.

Fol. 266 v°.

Item eadem die solvi magistris Ysnardo Bruni et Petro Gavanda[i?]ni medicis de Sancto Maximino, qui venerunt ad castrum de Tritis, de mandato magistri Johannis de Fraxino, me absente qui eram Avinione pro negociis studii pro infirmitate quam paciebantur scolares qui efficiebantur inmaniaci sive incensati, ad ponendum remedium in dicta

infirmitate. Dictus magister Johannes dictos medicos quesitum mandavit. Solvi pro eorum salariis, LXII sol. VIII den. Item solvi pro loquerio duorum ronsinorum dictis medicis, pro duobus diebus, XIII sol.

Item pro expensis famulorum et animalium solvi V sol. II den.

Item solvi Petro Aycardi de Tritis pro tribus cordis seu tortoreriis et una barderia, VIII sol. III den.

Summa istius pagine, IIII lib. IX sol. I den.

Fol. 267.

Julius. Item die mercurii, X[a] die Julii, emi unam ollam terream, VIII den.

Item eadem die, solvi Alasaycie uxori Thomacii que stetit duobus diebus in orto pro plantando caules et porros, XX den.

Item eadem die, emi centum cretos pro computando cum una bursa in qua tenebantur, solvi VIII sol. IIII den.— Item emi unam lanternam ferream, IX sol. IIII den.—Item solvi Johanni de Alesto basterio qui reparavit unum bastum et posuit formam novam et aptavit unam cellam equorum, XIIII sol.

Item die sabbati, IIII[a] die Julii, emi unam parvam ollam terream pro infirmis, IIII den.

Summa istius pagine, XXXIIII sol. IIII den.

Fol. 267 v°.

Item die mercurii, XVIII[a] Julii, posui pro duobus urinalibus, XVI den.

Item pro uno cayrello calibis pro securi saumalerii, XII den.

Item eadem die solvi Bertrando Audiberti fabro pro ferramentis animalium videlicet a die secunda mensis Junii preteriti usque ad XX[am] diem mensis Julii inclusive ac etiam pro una secure nova, XXI sol.

Item die lune, XXIIa (*) die mensis Julii, ivi ad Sanctum Maximinum pro emendo vinum et pro quadam questione quam quidam de Valensolia mihi faciebat de mulo ruffo qui asserebat esse suum ; expendi, XIIII sol.

Item die mercurii, XXIIIIa die dicti mensis, solvi pro portu CCC cister. annone que emeram a Guillelmo Marnii? et a Raymundo Autriti*, XVI sol. VIII den.—Item solvi diversis mulieribus pro portu provisionis palearum, nam palee nichil decostiterant, quia fuerunt de prioratu.

Summa istius pagine, CV sol.

Fol. 268.

Julius. Item die martis, XXXa Julii, solvi domino camerario Massilie, pro sex cucullis monachorum Massilie, de mandato domini Bernardi de Sancto Stephano, IIII lib. V sol. IIII den.

Item dicta die emi sex duodenas scutellarum et duas cissoriorum de fusta, XXIII sol. VIII den.

Item pro clavis ad faciendum portam fontis, XVI den. Item pro una duodena vitrorum, II sol. — Item dicta die pro ligaminibus saccorum, II den.

Item eadem die solvi tribus mulieribus pro mundando bladum que steterunt tribus diebus, dabam eis pro dieta IX den. cuilibet — valent VI sol. IX den.

Item die mercurii, ultima die Julii, posui pro tribus cenglonis mulorum, IX den.

Item pro una gavedeta, XX den.

Summa istius pagine, VI lib. I sol. VIII den.

Fol. 268 v°.

Augustus. Item die iovis, prima die Augusti, locavi Alasayciam uxorem Thomacii pro interfodendo porros orti studii, XVI den. — Item eadem die loquavi unum hominem pro fodendo in dicto orto, sine victu, II sol.

(*) Voir fol. 79 v°.

Item feci mutare annonam de uno granerio in alium, duabus mulieribus, dedi eis VI den.

Item die sabbati, IIIa die Augusti, emi sex cabelludas pro ollis, XVI den.—Item eadem die emi duo repositoria urinalium, XX den.

Item locavi duas mulieres tribus diebus ad enrestandum cepas et ad extraendum dictas cepas, dabam cuilibet XII den. — valent VI sol.

Item emi de scopis, duas lib. et III quart. XXII den.

Item misi pro solvendo pecuniam dominum Petrum pro vino empto in Sancto Maximino, expendit XX den.

Summa istius pagine, XVI sol. IIII den.

Fol. 269.

Augustus. Item die lune, Va die Augusti, locavi Anthonium Eme pro imbugando vasa cellarii in domo claustrali et Petri Capolerii, XVI den.

Item unam lib. de scopis emi pro penoro, VIII den.

Item die iovis, VIIIa die Augusti, locavi Guillelmum Guandi duobus diebus in orto ad fodendum et ad plantandum caules, dedi pro dieta XII den. — valent II sol.

Item eadem die, solvi uni mulieri que iuvit dictum hominem, VIII den.

Item eadem die, emi unum embutum cupreum ponderantem unam lib. unum quartum et medium, V sol. VI den.

Item pro duobus picariis terreis, XVI den.

Item emi de caulibus pro plantando unam tabulam orti, solvi III sol. II den.

Summa istius pagine, XIIII sol. VIII den.

Fol. 269 v°.

Augustus. Item die veneris, IXa die Augusti, locavi Garinum de Tritis pro fodendo unam tabulam orti, solvi XVI den.

Item die lune, XIIa die Augusti, solvi magistris Johanni

de Morlacio et Guillelmo de Balma fusteriis de Auriolo, et magistro Johanni Gin[r?]ardi fusterio de Gardana, tam pro circulis et amarinis vasis necessariis, tam pro aptando vasa cellariorum in quibus vina studii fuerunt reposita videlicet XI lib. XII sol. VI den.

Item dicta die feci finale computum cum Ferando Garini apothecario de Tritis, quod a secunda die Junii mensis preteriti usque ad XXIX diem dicti mensis Junii assendit, apothecaria quam recepi pro scolaribus domini nostri pape, quam sibi solvi predicta die videlicet VI lib IIII sol. IX den.

Item die sabbati, XVIIa die Augusti, locavi duos homines ad curandum puteum orti quatuor diebus, videlicet Guillelmum Giraudi et eius sororium, dando sibi pro dieta, XVI den.—valent X sol. VIII den.

Summa istius pagine, XVIII lib. IX sol. III den.

Fol. 270.

Augustus. Item dicta die Augusti accessi apud Pertusium pro habendo unum repetitorem necessarium scolaribus domini nostri pape, et postea reveni Aquis pro habendo unam litteram a domino senescallo ut baiulus de Sancto Maximino non se intromitteret de mulo ruffo studii, nec daret aliquod impedimentum, cum quidam homo de Valansolia dictum mulum dicebat esse suum, et tam eundo quam ibidem stando et redeundo steti tribus diebus, expendi XXXV sol.

Item eadem die, locavi duas mulieres pro cerclando porros et interfodendo caules, dabam eis pro dieta, X den.— valent XX den.

Item eadem die, posui pro vitris quia cyphi erant fracti, XVI den.

Item emi V urinalia precio cuiuslibet, VIII den.— valent III sol. IIII den.

Item solvi pro reppo pro faciendo repositoria dictorum urinalium, XX den.

Summa istius pagine, XLIII sol. VI den.

Fol. 270 v°.

Augustus. Item die martis, XXª die Augusti, feci finale computum cum Andrea Pascalis, semelatore de Tritis, quod a die secunda mensis Maii usque ad presentem diem solvi pro sotularibus dominorum Petri Faunerii ?, Petri de Montematono, Bernardi pistoris, Gaucelini de Cluiolis ?, Biasoni de Sancto Germano, Hugonis Giraudi, monachorum Marcilie, magistri Johannis de Fraxino, domini Petri de Arcabaudosa, Petri Alamani coqui, Johannis Pascalis ortolani, et Johannis de Rivo clerici, videlicet LI sol. VI den.

Item die mercurii, XXIª Augusti, emi tres ceras, alias sarralhas, pro necessitate studii, solvi XI sol. VI den.

Item die iovis, XXIIª Augusti, ivi apud castra de Podio-Leberio et de Rosseto pro emendo bladum, et in loco de Rosseto recepi bladum per me emptum ; expendi II sol. VI den.

Item die veneris, XXIIIª Augusti, emi duas sarrias, precio IX sol.

Summa istius pagine, LXXIIII sol, VI den.

Fol. 271.

Augustus. Item die sabbati, XXIIIIª die Augusti, emi a Guillelmo Marino et Raymundo Audrici unam botam, unam capsam, unam portam, et duas tabulas pro necessitate studii, precio LXIIII sol. — Item emi de accutis pro ianua fontis, II sol. IIII den.

Item dicta die, solvi pro portu VIIII^{xx} sestaria (sic) bladi, VI sol. VI den.

Summa istius pagine, LXXII sol. X den.

Fol. 271 v°.

Septembris (sic). Item die mercurii, IIIIª die Septembris, feci aptare unam culcitram et unum matalacium uxori Mosse Judea, solvi sibi XVI den.

Item emi duos canonos sive encas (sic) pro vasis, V den.

Item die veneris, sexta die Septembris, solvi magistro Johanni Manganelle fusterio pro salario suo, qui stetit duobus diebus cum dimidio, pro studio, ad faciendum rastellos ubi reponatur panis et ad aptandum scanna tinelli videlicet XI sol.

Item pro portu VII^{xx} III mellayrolas, I scandal. vini de Sancto Maximino, precio cuiuslibet mellayrole vini, II sol. X den. — solvi Anthonio Botini et Moneto Chabaudi, XX lib. V sol. X den. I ob. [obolum]. Item pro portu IIII sest. de fabis, II sest. lenticularum, solvi dicto Anthonio Botini, VI sol.

Summa istius pagine, XXI lib. IIII sol VII den. obol.

Fol. 272.

Septembris. Item die sabbati, VII^{a} die Septembris, solvi Petro Visquerie et Guillelmo Houda et Andree Fornerio qui steterunt per tres dies in orto ad fodendum et ronpendum quamdam partem orti, dabam cuilibet pro dieta, II sol. — valent XVIII sol.

Item die lune, IX^{a} die Septembris, accessi Avinionem pro habendo pecuniam pro provisionibus vini faciendis; expendi tam eundo quam Avinione morando et redeundo pro octo diebus, LXXII sol.

Item emi Avinione II longerias magnas et IIII^{or} manutergia necessaria studio, solvi XXXIII sol.

Item emi XII^{cim} scutellas, XII^{cim} graletos, II platellos, duas pitalphas magnas, III fialas su aygaderias de stagno ponderantia LVIII marcos, VII uncias, solvi pro quolibet marco XXII den. — valent V lib. VII sol. IX den.

Summa istius pagine, XI lib. X sol. IX den.

Fol. 272 v°.

Septembris. Item die martis, X^{a} die Septembris, solvi Petro Visquerie et Guillelmo Houde qui steterunt in orto pro rumpendo petras, videlicet Petrus Visquerie per tres dies et dictus Guillelmus per duos dies, dando sibi pro dieta XX den. — valent VIII sol. IIII den.

Item eadem die, posui pro una ochena in grana spinargiorum pro seminando in orto, XII den. — Item pro grana petrocilli, IIII den.

Item die veneris, XIII^a^ die Septembris, solvi Alasaycie Cepete que mundificavit mapas hospicii, XX den.— Item eadem die, solvi Biatrici de Trieuas et Cecilie Boysete que steterunt per duos dies ad interfodendum caules in orto et porros ; dabam eis, pro dieta, X den. — valent III sol. IIII den.

Item die lune, XVI^a^ die Septembris, locavi Garinum Toardi pro imbugando vasa et rasclando in cellario Petri Capolerii, solvi sibi XVI den.

Summa istius pagine, XVI sol.

Fol. 273.

Septembris. Item die martis, XVII^a^ die Septembris, locavi Raymundum Guis et unum puerum pro lavando et vushulando vasa cellarii Petri Capolerii, quibus dedi II sol. VIII den.

Item die iovis, XIX^a^ die Septembris, emi unam amphoram, XX den.

Item pro vitris, VIII den.

Item eadem die, conveni cum Thomacio Cotheti āpsfhat (sic) pro removendo duas claperias et restringendo alios lapides qui in dicto orto erant, pro quo solvi sibi XVIIII sol. II den.

Item posui pro ligaminibus in saccis, IIII den.

Item die predicta solvi Beatrici de Trieuas et Cecilie Boysete pro duobus diebus que steterunt pro mundando bladum, pro expensis hospicii; dabam eis, pro dieta, X den. — valent III sol. IIII den.

Summa istius pagine, XXVI sol. X den.

Fol. 273 v°.

Septembris. Item die veneris, XX^a^ die Septembris, tradidi de mandato domini Bernardi de Sancto Stephano, pro vestiario, de anno domini millesimo CCC° LXIII° , videlicet do-

mino Petro S[F?]aunerii, II cannas de panno alto. Item domino Petro de Monmatono, II cannas, I palmum. Item Bernardo pistoris, XIII palmos, precio cuiuslibet canne, XXXII sol. — Item Gaucelino de Cliuolis, XII palmos blanqueti. Item Brasono de Sancto Germano, XII palmos. Item Guillelmo Regordi, XII palmos blanqueti, monachis Sancti Victoris, precio cuiuslibet canne, XXVIII sol. VI den.—valent XV lib. X sol. III den.

Item pro facturis cotardiarum dominorum P. Saunerii, Petri de Monmatono, Bernardi pistoris, Brasoni, Guillelmi Regordi et Gaucelini monachorum, solvi sutori XX sol.

Summa istius pagine, XVI lib. X sol. III den.

Fol. 274.

Septembris. Item die mercurii, XXV[a] die Septembris, solvi Bertrando Auduberti fabro pro ferraturis animalium, videlicet a die XXI[a] mensis Julii usque ad XXVIII[am] mensis Septembris, XX sol.

Item eadem die, solvi eidem Bertrando pro ferrando duas fenestras in tinello et coquina de cladato ferri, ne scolares per predictas fenestras possent intrare nec exire, XXII sol.

Item eadem die, solvi eidem fabro pro duobus anellis de ferro positis in duobus ushetis, XVI den.

Item die iovis feci aptare saccos uxori Thomacii, solvi sibi pro filo et labore suo, XVI den.

Summa istius pagine, XLIIII sol. VIII den.

Fol. 274 v°.

Septembris. Item die lune, ultima die Septembris, posui pro una sengla minuta mulo nigro, II sol.—Item eadem die misi dominum Petrum de Areabaudosa in Sancto Maximino pro emendo vinum pro provisione, cum ronsino, expendit IIII sol.

Item eadem die predicta, solvi pro anno domini millesimo CCC° LXIIII° et de solucione Sancti Micaëlis proximi prete-

riti, pro vestiario dominis Petro Saunerii, Petro de Monmatono, Gaucelino de Cliuolis, Bernardo pistoris, Brezono, Guillelmo Regordi, monachis Marcilie, videlicet cuilibet, VI fl. — valent XXVIII lib. XVI sol.

Item expendi de mandato domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, in reparationibus hospiciorum et ecclesie prioratus de Tritis, quia dominus Bernardus Guidonis, olim rector studii de Tritis receperat pro reparatione dictorum hospiciorum et ecclesie, videlicet XLV flor. a Bertrando Besauduni (*) ; solvi pro dictis reparationibus factis Jacobo Teulerii, Guillelmo Ricordi, Johanni Manganelle, Stephano Pilibonis, Stephano Castellani, Raymundo Bosse, Ġiperio de Auriole, Guillelmo Templi, videlicet LII flor. et medium et ultra — valent XLII lib.

Summa istius pagine, LXXI lib. II sol.

Fol. 275.

Octobris (sic). Item die veneris, IIII^a^ die Octobris, solvi diversis mulieribus pro portu II^c^ XXV sest. et medium, computando pro quolibet sestario I obolum —valent X sol. III den.

Item dicta die, computavi cum Andrea Pascalis semellatore, solvi pro sotularibus magistrorum Johannis de Fraximo (sic), Liuini medici, Petri Massabonis, VI monachorum, Petri Alamanni coqui, domini Petri de Areabaudosa et domini Ludovici qui stetit in cellario, videlicet XLIIII sol. IIII den.

Item die sabbati, V^a^ die Octobris, solvi Raimundo Guis pro tribus diebus quos steterat ad fodendum et ad aportandum unam botam vini de domo Rebolli, et aliam de domo Broquerii, dabam sibi, pro dieta, XX den. — valent V sol.

(*) Ce Bertrand Besaudun peut, vraisemblablement, être l'ancien chanoine de Toulon, devenu, sous le Pape français Clément VI, archevêque de Gênes. Né dans une de ses terres de Saint-Maximin, d'après l'*Italia sacra,* il avait, à Trets, des possessions territoriales. Sa nièce, Bonifacette Besaudun, s'était mariée à un d'Agout de Roquefeuil — Trets. — Cf. Les seigneurs de Trets, p. 152.

Item die mercurii, IX^{a} die Octobris, conduxi Guillelmum Girardi qui stetit duobus diebus pro refodendo et seminando duas tabulas orti de spinargiis, dabam sibi, pro dieta, XVI den. — valent II sol. XIII den.

Summa istius pagine, LXII sol. III den.

Fol. 275 v°.

Octobris. Item die lune, XIIII^{a} die Octobris, emi unam palam ferream, V sol.

Item eadem die, emi unum cabatium, XX den.

Item eadem die, emi unum seponum cum clave in porta coquine.

Item die iovis, XVI^{a} Octobris, conduxi Guillelmum Girardi pro interfodendo caules et cerclando et fodendo in orto, et stetit duobus diebus ; dabam sibi, pro dieta, XIIII den. — valent II sol. IIII den.

Item posui pro uno pergameno ad faciendum accidentia in generali, XVIII den.

Item die lune, XXI^{a} die Octobris, emi unum morterium a Raimundo Audrici, X sol.

Item eadem die, solvi pro duobus pergamenis (*) ad scribendum accidentia in latino et romantio pro scolaribus, XVIII den.

Summa istius pagine, XXIIII sol.

Fol. 276.

Octobris. Item eadem die, solvi Petro Chaudey qui stetit in nemore pro sindendo ligna duobus diebus, III sol. IIII den.

Item eadem die, solvi pro una olla terrea, II den.

Item pro IIII^{or} senglonis pro bastis mulorum, XII den.

Item eadem die posui pro una lampade, XII den.

Item die martis, XXIX^{a} Octobris, solvi Petro Aycardi corderio pro duobus cabestris mulorum, III sol. IIII den.

Item pro una libra et media de stopis, XV den.

(*) Parchemin et annales utiles autant que curieux à consulter.

Item dicta die solvi Hugoni Cayrane qui stetit in orto una die ad refodendum caules, II sol.

Item dicta die solvi Boysiete masclese ad reclaudendum caules et mundandum bladum, II sol.

Item pro uno palmo de fustan. pro domino Petro de Monmatono, infirmis, pro uno amplastro, XII den.

Item eadem die solvi Guillelmo Borgonhoni pro se et animali suo qui ivit quesitum Marcilie cucullas monachorum et cortadias, VIII sol.

Summa istius pagine, XXIII sol. I den.

Fol. 276 v°.

Novembris (sic). Item prima die Novembris, que fuit dies veneris, collocavi hospicium Petri Capolerii pro comorandis scolaribus domini nostri pape quia nimis morabantur stricte in aliis hospiciis, cum penore et vasis capasibus nec (sic) milhayrol. vini a Bertrando Capolerii de Tritis, precio XXIIII flor. ad unum annum continuum et completum — valent XIX lib. IIII sol.

Item die iovis, VIa die Novembris, conduxi duos homines ad curandum cellarium, dedi eis II sol. VIII den.

Item eadem die, emi VIItem banastonos et duas banastas magnas pro pane in tinello ad portandum, et unum canistrum, XIII sol. VIII den.

Item emi unam palam de ferro, III sol. IIII den.

Item pro duobus squillonis de metallo mulis, II sol. VII den.

Item pro uno cannono ferri embuti penorum, III sol. IIII den.

Item pro uno cabatio magno, II sol.

Item eadem die, solvi Thomacio qui curavit cameram graneriorum, XVI den.

Summa istius pagine, XX lib. XIX sol.

Fol. 277.

Novembris. Item die martis, XIIa die Novembris, posui

pro IIII^or crucibolis ad tenendum tam in coquina quam in tinello, despensa, pistoria, costiterunt XVI sol.

Item solvi Guillelmo Borgonhoni pro portu unius saumate fabarum de Sancto Maximino, III sol. IIII den.

Item pro uno quartayrono de pega, II den.

Item pro una libra de stopis, VIII den.

Item conduxi Alasayciam, uxorem Thomacii et uxorem coqui ad mundandum bladum, dedi eis II sol.

Item expendi pro faciendo pannipurgium tam scolarium quam hospicii a die XV^a mensis Augusti usque ad diem XV^am mensis Novembris sequentis, solvi Alaete, Cepete, Mone, XXXI sol. VIII den.

Summa istius pagine, XLIII sol. X den.

Fol. 277 v°.

Item die iovis, XXI^e Novembris, solvi Alasaycie uxori Thomacii et Mone uxori coqui pro duobus diebus que mundaverunt bladum, dedi eis IIII sol.

Item eadem die conduxi Johannem Banasterii pro portando vinum emptum in villa de Tritis ad hospicium, dedi ei II sol.

Item solvi Anthonio Germani qui perforavit hospicium Petri Capolerii, XVI den.

Item die lune, XXV^a Novembris, solvi Thomatio Cotheti qui portavit vinum de domo Rebolli ad hospicium de claustro, pro una die, II sol. VI den.

Item dicta die solvi uxori Aycardenis que ushulavit unam botam, VI den.

Item eadem die posui pro duabus ollis terreis, XVI den.

Summa istius pagine, XI sol. VIII den.

Fol. 278.

Item die mercurii, XXVII^a Novembris, accessi Avinionem pro querendo pecuniam et pro sciendo si scolares solvent IIII flor. pro introitu, quia volebant recedere. Expendi pro novem diebus in eundo, stando Avinionem et redeundo

Tritis computando pro qualibet die XV sol. — valent VI lib. XV den.

Item emi Avinione tres sarralhas quia magister Johannes voluit ut in quolibet hospicio esset una sarratura, ne panni scolarium perderentur, solvi XX sol.

Item eadem die solvi pro loquerio hospicii Jacobi de Granseleriis quod tenent scolares domini nostri pape, IX lib. XVIII sol. X den.

Summa istius pagine, XVII lib. I den.

Fol. 278 v°.

Decembris (sic). Item die martis, III^a die Decembris, conduxi Alasayciam uxorem Thomacii et uxorem coqui per duos dies ad mundandum bladum, IIII sol.

Item die lune, IX^a die Decembris, posui pro uno palmo de tela pro uno scolari infirmo pro faciendo emplastrum, VI den.

Item dicta die solvi Thomacio Choteti qui stetit per quinque dies, dabam sibi pro dieta XVI den., ad curandum curtem et stabulos, VI sol. VI den.

Item die veneris, XIII^a Decembris, misi dominum Petrum in Sancto Maximino pro emendo XII^cim porcos, expendit II sol.

Item dicta die emi IIII^or XII^nas scutellarum et IIII^or cissoria; deconstiterunt (sic) XIII sol. VI den.

Item die sabati, XIIII^a die Decembris, emi unum sestarium de glandis porcis, costitit II sol. — Item solvi pro ligando tres cyphos VIII den.

Summa istius pagine, XXIX sol. II den.

Fol. 279.

Decembris. Item pro clavis serraturis, XV den.

Item eadem die emi a Johanne banasterio unam banastam et unum canistrum ad tenendum scutellas et cissoria in coquina, IIII sol.

Item die lune, XVI^a die Decembris, conduxi Anthonium Germani et Guillelmum Guis ad interficiendum porcos et

salandum, tenui eos duobus diebus ; dabam cuilibet pro dieta II sol. — valent VIII sol.

Item eadem die conduxi Thomacium Cotheti duobus diebus ad tritandum sal dictorum porcorum ; habuit II sol. VIII den.

Item die martis, XVII^{a} die Decembris, solvi uxori Guillelmi Guis et Mone uxori coqui pro duobus diebus que steterunt ad lavandum tripas et faciendum trulos dictorum porcorum, habuerunt IIII sol.

Item eadem die, computavi cum Bertrando Auduberti manescallo et facto finali computo de ferrando et referrando animalia a die XXVIII^{a} Septembris usque ad hanc diem, solvi dicto Bertrando XXIIII sol.

Summa istius pagine, XLIII sol. XI den.

Fol. 279 v°.

Decembris. Item die iovis, XIX^{a} Decembris, conduxi Guillelmum Chaudoyni et Thomacium Cotheti ad portandum vinum emptum, XX metretas Alasaycie Capolerie, ad hospicium, et ad girandum fimum in suelha orti pro dicto orto ; tenui eos duobus diebus ; dabam eis pro dieta XVI den. — valent V sol. IIII den.

Item die sabati, XXI^{a} Decembris, solvi Anthonio Germani pro remeirendo baconos, duobus vicibus, II sol. VIII den.

Item eadem die solvi Guillelmo Chaudoyni pro sindendo ligna, VI den.

Item dicta die solvi pro duabus cellis ad radendum scolares, XX den.

Item die predicta solvi Johanni de Alesto basterio de Tritis pro reparatione unius basti, X sol.

Summa istius pagine, XXI sol.

Fol. 280.

Januarii (sic). Item die lune, VI^{a} die Januarii, emi unam libram de stopis pro usholando vasa, VIII den.

Item eadem die conduxi Guillelmum Balbi ad fodendum in orto, XVI den.

Item eadem die emi de paleis (*) ad ponendum in tinello et auditoribus scolarium, V sol.

Item eadem die emi tres iauras ad tenendum oleum pro expensis hospicii, XXII sol.

Item die martis, VII^{a} die Januarii, feci aptare bastum muli nigri et ponere unam formam novam, et duodecim libras de borra, solvi XV sol. VI den.

Item die veneris, X^{a} die Januarii, solvi Anthonio Germani pro remenando baconos duobus vicibus, II sol.

Item eadem die conduxi Guillielmum Balbi ad fodendum unam tabulam in orto et ad aptandum ianuam hospicii Jacobi de Granselleriis ut non intraret pluvia in auditorio, XVI den.

Summa istius pagine, XLVII sol. X den.

Fol. 280 v°.

Januarius. Item eadem die computavi cum Andrea Pascalis semellatore a die IIII^{a} mensis Octobris preteriti usque ad hanc presentem diem, facto finali computo tum pro sotularibus magistri Johannis, magistri Liuini, Petri Massabonis, Giraudi Charelli, domini Durandi, domini Petri de Areabaudosa, videlicet pro decem paribus sotularium predictorum solvi dicto Andree Pascalis, XXXIII sol. IIII den.

Item die lune, XIII^{a} die Januari, emi de tela IIII^{or} cannas, pro faciendo saccos, XVI sol. IX den.

Item solvi uxori coqui pro faciendo saccos, II sol. IIII den.

Item die martis, XIIII^{a} die Januarii, posui pro vitris et una lampade, XI sol. IIII den.

(*) Toutes les informations de ces lignes sentent et respirent la froidure. Au cœur de l'hiver, en effet, les portes sont bien fermées et un chaud tapis de paille est épandu au réfectoire ainsi que dans les salles et classes du *Studium*. De la forêt on apporte du bois ; aux pieds des professeurs et des élèves apparaissent des chaussures neuves ; quant à la cuisine, une odeur de porc rôti l'environne et l'imprègne.

Item pro una cella de fusta et duobus taulonis, II sol.

Item die iovis, XVI^{a} die Januarii, solvi Mone uxori coqui et Alaęte uxori Thomacii pro IIII^{or} iornalibus, pro mundando bladum, IIII sol.

Item solvi dicte Mone uxori coqui pro aptando XXXV saccos et faciendum unum barutellum, IIII sol.

Summa istius pagine, LXXIIII sol. IX den.

Fol. 281.

Januarii (sic). Item die martis, XXI^{a} die Januarii, emi de postibus IIII^{or} pro faciendo unum pestrim, XL sol.

Item pro clavellis pro dicto pistorio, II sol.

Item solvi magistro Johanni Manganelle pro facturis, VIII sol. IX den.

Item solvi pro uno quartayrono canapis pro filando repum, VIII den.

Item die mercurii, XXII^{a} die Januarii, posui pro duabus tortoreriis et tribus aiois (sic), pro animalibus, V sol. VII den.

Item die iovis, XXIII^{a} die Januarii, emi duos tabularios pro mensis tinelli, XVI den.

Item emi septem tabulas ubi reponatur panis in despensa, XVII sol.

Item solvi uni mulieri et uxori coqui pro mundando bladum, II sol.

Item solvi Johanni de Alesto basterio pro XII^{cim} libris borre et rebatre bastum et aptando formam et pro una layderia in dicto basto, VI sol. XI den.

Summa istius pagine, IIII lib. IIII sol. III den.

Fol. 281 v°.

Febroarius. Item die martis, IIII^{a} die Febroarii, solvi pro duabus trabis pro panateria, XII sol.

Item pro clavellis pro predicta panateria, XVI sol.

Item pro facturis dicte panaterie magistris Johanni et Stephano Tasilli, VII sol.

Item solvi Alaete Thomasse et alteri mulieri que cerclaverunt spinargia, II sol.

Item solvi eadem die pro CL scutellis, XXXII sol.

Item pro LXXIIII cissoriis, XII sol.

Item solvi eadem die pro lignis, II sol. — Item pro grana porrati, XVII den.

Item die iovis, VIa die Febroarii, expendi pro una sarratura cum clave capse ubi tenentur candele, VII sol.

Item pro IIIIc clavellis pro necessitate studii, VI sol. VIII den.

Summa istius pagine, IIII lib. III sol. V den.

Fol. 282.

Item die sabbati, VIIIa die Febroarii, emi unam ollam terream pro infirmis, VIII den.

Item pro grana spinargiorum ad seminandum, II sol.

Item pro grana lactucarum, II den.

Item pro corda fontis, II sol.

Item pro grana cucurbitarum, VIII den.

Item pro mundando bladum in Podionerio, solvi matri domini Anthonii que dictum bladum mundavit, II sol. VI den.

Item die lune, Xa die Febroarii, emi XXIII urinalia, XV sol. IIII den.

Item eadem die solvi Guillelmo Blancardi moynerio, pro multura bladi, V libras, XII sol.

Item emi IIIIor ollas terreas pro infirmis, XIIII den.

Item emi de pane albo pro Bernardo et Gaucelino monachis, IIII den.

Summa istius pagine, VI lib. XVI sol. X den.

Fol. 282 v°.

Febroarius. Item die martis, XIa die Febroarii, posui pro milgranis IIIIor infirmis, VIII den.

Item pro XIIIclm broquetis et duobus barralis magnis, solvi magistro Hugoni Domicelli, XXXIX sol. IIII den.

Item tenui duos homines ad fodendum in orto, solvi eis VI sol.

Item die iovis, XIIIª die Febroarii, solvi magistro Johanni Payrolerii pro uno scalfatorio et aptando unam conquam coquine, XXXII sol.

Summa istius pagine, LXXVIII sol.

Fol. 283.

Marcius. Item die iovis, VIª die Marcii, emi tres cellas perforatas pro infirmis, III sol.

Item eadem die solvi duobus hominibus qui steterunt pro plantando caules et refodendum dictum ortum, IIII sol.

Item pro II cloqueariis, IIII den.

Item pro una olla infirmorum, X den.

Item die lune, Xª die Marcii, misi Johannem de Rivo Avinionem cum una litera, ad sciendo (sic) cum domino meo Thesaurario et cum domino meo Bernardo de Sancto Stephano si infirmis provideretur ex integro, tradidi ei pro salario et expensis XVI sol.

Item die sabbati, XVª die Marcii, solvi Johanni Pascalis pro fodendo ortum, duobus diebus, IIII sol.

Item eadem die, emi de fimo pro ponendo in tabula ceparum, in orto, IIII sol.

Summa istius pagine, XXXII sol. II den.

Fol. 283 v°.

Marcius. Item die veneris, XXIª Marcii, conduxi Johannem Pascalis pro fodendo in orto, stetit duobus diebus, solvi IIII sol.

Item eadem die emi de cepis a Raimundo Borgondionis pro plantando in orto, VI sol.

Item eadem die conduxi Johannem Chaudoyni pro fodendo ortum, duobus diebus, solvi IIII sol.

Item die lune, XXIIIIª Marcii, emi de fimo pro caulibus, IIII sol.

Item die iovis, XXVII^a die Marcii, conduxi Johannem Pascalis pro sindendo ligna in nemore, stetit duobus diebus, solvi IIII sol.

Item eadem die, conduxi tres mulieres ad cerclandum in orto, solvi eis II sol.

Summa istius pagine, XXIIII sol.

Fol. 284.

Aprilis. Item die martis, prima die Aprilis, conduxi duos homines ad fodendum ortum, dedi eis IIII sol.

Item die sabbati, IIII^a die Aprilis, conduxi unum hominem ad vertendum fimum in suelha, dedi ei XXII den.

Item eadem die emi duas palas fusteas, II sol. IIII den.

Item eadem die emi de grana caulum, X den.

Item die mercurii, VIII^a die Aprilis, posui pro quinque vitris, X den.

Item die predicta Aprilis emi octo aioas (?) pro mulis, II sol. VIII den.

Item emi mediam libram de stopis, IIII den.

Item eadem die, solvi magistro Ysnardo Bruni medico de Sancto Maximino qui de mandato domini Astorgii venit ad castrum de Tritis ut consultaret cum eo quare infirmitates scolarium processerunt, solvi, de voluntate domini Astorgii, XVI sol.

Summa istius pagine, XXVIII sol. X den.

Fol. 284 v°.

Aprilis. Item die mercurii, II^a die Aprilis, recessi apud Avinionem cum domino Astorgio de Cayraco, de mandato domini nostri Thesaurarii, et de eius mandato transivimus per Pertusium et per Sanctum Romigium, ad videndum si dicta loca erant ydonea pro studio domini nostri pape quod erat Tritis, quia volebat quod permutaretur, et feci expensas dicto domino Astorgio in itinere cum IIII^or animalibus suis, qui dominus Astorgius erat Tritis, et pro me, pro duobus animalibus, ut infra sequitur.

Primo expendi dicto die pro predictis, Aquis, in prandio, XXVIII sol.

Item eadem die, expendi in portu Pertusii, VII sol.

Item in cena nichil expendi in Pertusio quia eramus in hospicio domini abbatis Montis-maioris.

Item die veneris, IIII[a] die Aprilis, expendi in portu Cadaneti, VI sol.

Item dicta die expendi in cena in Mallemorte, XX sol. VI den.

Item die sabati, V[a] die Aprilis, expendi in Sancto Romegio in prandio, XXX sol. monete provincialis.

Item eadem die, expendi in portu Castri-Raynaldi, VI sol.

Item dicta die expendi in cena, Avinione, pro me et duobus animalibus, et postea non feci expensas dicto domino Astorgio, IX sol. provincialis (sic).

Fol. 285.

Item die dominica, VI[a] die Aprilis, et die lune et die martis sequentibus steti Avinione; expendi, pro me et duobus animalibus, XLV sol. monete provincialis.

Item die mercurii, IX[a] die Aprilis, recessi de Avinione Tritis ; expendi in itinere, XXIIII sol.

Summa huius pagine et precedentis, videlicet VIII lib. XV sol. VI den.

Fol. 285 v°.

Madius. Item die iovis, prima die Madii, emi unam senglam mulo nigro, XVI den.

Item pro aptando carreriam fontis, VIII den.

Item die predicta emi V vitra, X den.

Item die sabbati, IIII[a] die Madii, solvi, de mandato domini Thesaurarii et domini Bernardi de Sancto Stephano, Petro Olivarii officiali Aquensi, de tempore quo dominus Bernardus Guidonis rector studii olim regebat beneficium prioratus de Tritis pro domino nostro papa, decimam impositam per dominum nostrum papam de anno domini millesimo

CCC^{o} LXIII^{o}, qui dictus dominus Bernardus recepit fructus dicti prioratus pro domino nostro papa : que decima ascendit XV lib.

Item expendit lator predicte pecunie, quando solvit dictam pecuniam, II sol.

Summa istius pagine, XV lib. IIII sol. X den.

Fol. 286.

Madius. Item die iovis, VIII^{a} die Madii, emi octo londerias et IIII^{or} ligamina pro ligando trocellas quas misi apud Manoscam, XV sol. VIII den.

Item eadem die solvi domino Hugoni Girardi quem misi ad Sanctum Maximinum pro vendendo vinum, expendit XVI den.

Item die sabati, X^{a} die Madii, solvi de mandato domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, ut patet per suam literam, magistro Johanni Manganelle apothecario, videlicet de tempore quo dominus Bernardus Guidonis et Petrus de Areabaudosa rexerunt studium de Tritis, scilicet tam pro speciaria quam etiam pro rebus medicinalibus acceptis tempore quo dicti dominus Bernardus Guidonis et Petrus de Areabaudosa dictum studium gubernabant, videlicet XXIII lib. IIII sol. VI den.

Summa istius pagine, XXIIII lib. XVIII den.

Fol. 286 v°.

Madius. Item XI^{a} die Madii, que fuit dies dominica, emi IX vitra, XVIII den.

Item die iovis, XV^{a} die Madii, solvi Ferando Garini apothecario de Tritis pro infirmitate Petri Audrici scolaris gratie domini nostri pape, de rebus medicinalibus, IX sol. VI den.

Item die lune, XXIX^{a} mensis Madii, conduxi duos homines pro mensurando farinam que restabat Tritis, II sol. VIII den.

Item die sabbati, ultimo die Madii, solvi Bertrando Tar-

dini manescallo de Tritis pro ferrando mulos et roncinos (*), sic quod facto finali computo solvi a die XVII^a Decembris usque ad hanc presentem diem, videlicet XXXIII sol.

Item dicta die, computavi cum Andrea Pascalis sabaterio de Tritis, sic quod a die X^a mensis Januarii preteriti usque ad diem presentem, solvi pro sotularibus magistri Livini, magistri Giraudi, domini Durandi et Raynaudi et Columboni, videlicet XXIIII sol.

Summa istius pagine, LXX sol. VIII den.

Fol. 287.

Junius. Item die lune, II^a die mensis Junii, de anno domini M^o CCC^o LXV^o feci finale computum cum Guillelmo Marini apothecario de Tritis et scolarium domini nostri pape, sic quod apothecaria et alie res recepte ab eodem a die prima mensis Julii de anno domini M^o CCC^o LXIIII^{to} usque ad secundam diem futuri mensis Junii, ascendunt prout patet per cartularium scriptum manu propria dicti Guillelmi Marini, videlicet CII lib. IX sol. I obolum, quas eidem Guillelmo Marini solvi.

Item expendi pro Petro Gaii clerico infirmo Tritis post recessum studii, III sol. IIII^{or} den. pro IIII^{or} pullis.

Item pro mutone pro eodem, XII den.

Item pro eodem expendit dominus Hugo Giraudi Tritis, nomine mei, pro suis necessariis, IIII sol.

Item dicta die expendit dominus Hugo nomine mei pro Syffredo clerico infirmo Tritis, post dictum recessum studii, pro suis necessariis, VII sol. IIII den.

Summa istius pagine, CIII lib. IIII sol. VIII den. obolum.

Fol. 287 v°.

Item dicta die, feci finale computum cum magistro Johanne

(*) Sous ce terme, qui est souvent répété dans le manuscrit, on désignait les chevaux de deuxième ordre. Sans avoir la valeur du *palefroi*, cheval de bataille ou de parade, le *roussin* en avait une notable.

de Fraxino de hiis que ipse expendit in infirmitatibus puerorum dum erant furiosi seu incensati, me absente, de mense Julii preteriti, quia ante recusabam solvere cum videretur michi excessivum, sed dominus Jacobus Cena, de mandatò domini mei domini Bernardi de Sancto Stephano, literatorie mihi mandavit ut infra scripta solverem domino magistro Johanni, videlicet pro IIII^or lib. candelarum cum dimidia cere oblatarum in processionibus, dum dicti scolares erant incensati, precio cuiuslibet libre, III sol. VI den. — valent XV sol. IX den.

Item ad longitudinem corde cum qua ligabantur pueri in infirmitate fuit facta una candela IX^em librarum cere oblate altari beate Marie, quia miraculose videbantur sanari, precio cuiuslibet libre, III sol. VI den.— valent XXXI sol. VI den.— que predicta solvi dicto magistro Johanni de Fraxino, mandato predicto.

Summa istius pagine, XLVII sol. III den.

Fol. 288. Sequuntur soluciones mercenariorum de tempore domini Astorgii de Cayraco et domini Bernardi Guidonis tunc rectoris studii de Tritis pro domino nostro papa, de anno domini millesimo CCC° LXIIII°.

Primo a die prima mensis Novembris usque ad diem secundam mensis Junii, de anno domini M° CCC° LXIIII^to, solvi magistro Dyans Losal iudeo, physico studii, pro pentione, XII lib. II sol. VIII den.

Restantes de summa quam ei debebant pro pentione dicti domini Astorgius et Bernardus.

Item a die dicta prima Novembris usque ad secundam diem Junii anni predicti, solvi magistro Stephano Castellani barberio, pro pentione sua, XXVI sol. VIII den.

Restantes ad solvendum de summa quam ei debebant domini Astorgius et Bernardus de tempore eorum.

Item dicta die secunda mensis Junii, feci finale computum

cum Petro Verderie de Aquís pistori, sic quod solvi, de tempore predictorum, pro salario quod ei debebant, XXXIIII sol.

Summa istius pagine, XV lib. III sol. IIII den.

Fol. 288 v°. Sequuntur solutiones mercenariorum de tempore mei Deodati Jordani.

Primo a die prima mensis Julii proxime preteriti usque ad primam diem futuri mensis Julii anno revoluto, solvi, per diversas soluciones, primo Rebolli pistori studii, pro mercede sua, XV lib. XV sol. IIII den.

Item prima die Augusti, solvi Mosse de Audusia iudeo, sartori, qui suebat vestes VI monachorum Massilie, pro mercede sua usque ad festum Sancti Micaelis proxime venturum, XVI sol.

Item XVIII^a die Augusti, computavi cum magistro Dyans Losal physico studii, sic quod facto finali computo a die secunda mensis Junii proxime preteriti usque ad presentem diem, solvi dicto magistro Dyans Losal, pro pentione sua, IIII lib. IX sol.

Item XIX^a die Augusti, venit magister Livinus medicus.

Item X^a die Septembris, feci finale computum cum Petro Alamanni, coquo studii, sic quod a die prima mensis Junii proxime preteriti usque ad primam diem futuri mensis Junii, anno revoluto, solvi dicto Petro pro mercede sua IX lib. XII sol.

Item feci finale computum cum Johanne Girardi boticulario studii, sic quod a die ultima mensis Septembris proxime preteriti usque ad diem secundam mensis Junii subsequentis, solvi dicto Johanni pro mercede sua VI lib.

Item dicto die, tradidi domino Rostagno Camboni magistro scolarium qui non sunt de gratia, IIII^{or} sest. annone pro victu.

Summa istius pagine, XXXVI lib. XII sol. IIII den. et IIII^{or} sest. annone.

Fol. 289.

Item feci finale computum cum Stephano de Nivers de Valobrica, Petro Clerici et Petro Guillelmi Agathensis diocesis sulhardis studii cum u[i?]num habueram post alium quia recedebant, sic quod predictis solvi per diversas soluciones pro VI mensibus inter omnes, LXIIII sol.

Item ultima die Madii, feci finale computum cum Anthonio Germani de Tritis, bugaderio sive lavatorio pannorum studii, sic quod a XIX^a^ die mensis Novembris usque ad ultimam diem Madii solvi domino Anthonio pro mercede sua, per diversas soluciones, videlicet CXVIII sol. II den.

Item dicta die, ultima mensis Madii, feci finale computum cum Johanne Blancardi mulaterio studii, sic quod a die II^a^ mensis Junii proxime preteriti usque ad diem secundam futuri mensis Junii, anno revoluto, solvi dicto Johanni pro mercede sua, per diversas soluciones, LXIIII sol., pro vestitu et calciamento, et XL sest. annone.

Item dicta die ultima mensis Madii, computavi cum Bartholomeo de Ortica de Tritis molenerio sic quod solvi dicto Bartholomeo pro moltura, per diversas soluciones, XXX sest. I pannal. de annona.

Summa istius pagine, XII lib. VI sol. II den. et LXX sest. et I pannal. annone.

Fol. 289 v°.

Item die ultima Madii, feci finale computum cum magistro Stephano Castellani, barberio studii, sic quod a die II^a^ mensis Junii proxime preteriti usque ad secundam diem futuri mensis Junii, anno revoluto, solvi dicto magistro Stephano pro mercede sua, videlicet VIII lib.

Item dicta die computavi cum Johanne Blancardi molenerio, solvi pro moltura dicto Johanni, X sest. annone.

Item dicta die computavi cum Johanne Pascalis ortolano suo, X sest. annone.

Item ultima predicta Madii, solvi magistro Dians Losal iudeo, physico, qui in infirmitatibus scolarium laboravit

diligenter cum medicus studii non poterat servire tot infirmis cum essent LX scolares infirmi, solvi pro labore, XII lib. et adhuc non contentatur.

Item dicta die, solvi Moseneto Lunelli iudeo qui ivit cum dicto medico Manuascam, unam saumatam annone.

Summa istius pagine, XX lib. et XXIIII sest. annone.

Fol. 290. Sequuntur expense facte in itinere et in loco de Manuasca pro permutatione studii de Tritis in dicto loco Manuasce facienda (*).

Primo die lune XIIII^a^ die Aprilis discessi de Tritis eundo apud Manuascam, expendi in Sancto Paulo in prandio, computando portum Sancti Pauli, XII sol. VI den.

Item eadem die, in cena Manuasce expendi cum duobus ronsinis et V personis, XII sol. VIII den.

Item die martis, XV^a^ die Aprilis, expendi in ostelaria per totam diem cum predictis personis et animalibus XVIII sol. VI den.

Item die mercurii, XVI^a^ die Aprilis, usque ad diem ultimam dicti mensis inclusive steti in ostelaria Jacobi Symonis cum non habebam aliqua hospicia per me cum dictis V personis et animalibus et pro XV diebus expendi pro qualibet dieta XVIII sol. — valent XIII lib. X sol.

Item die iovis, prima die Madii, fuerunt michi tradita hospicia pro scolaribus domini nostri pape, in quibus feci mansionem. Et a dicta die iovis usque ad XII^am^ diem Madii que fuit dies lune inclusive, expendi cum VII personis et duobus animalibus, computando pro qualibet die XVI sol. VI den. — valent IX lib. XVIII sol.

Summa istius pagine, XXV lib. XI sol. VIII den.

(*) L'abbaye de Saint-Victor de Marseille possédait à Manosque l'église de Notre-Dame.— « Cette paroisse est placée au centre de la ville, dit l'abbé Féraud, dans son histoire de Manosque ; elle a eu, de tout temps, le second rang ; tandis que l'église de Saint-Sauveur a toujours été la paroisse principale. »

Fol. 290 v°.

Item VIIIa die Madii, solvi portanerio Manuasce pro portu X animalium tam eundo et redeundo exceptis duobus que non fuerunt reversa, que portaverunt lectos et pannos meos et aliquorum magistrorum et unam saumatam baconum, videlicet XXIIII sol.

Item expendiderunt dicti nuncii (*) animalium cum dictis animalibus, XVI sol.

Item die martis, XIIIa die Madii, ivi Avinionem, de mandato domini mei domini Thesaurarii, quia magister Johannes de Fraxino erat Avinione, steti ibidem tribus diebus. Expendi eundo, stando et redeundo pro VII diebus, computando pro qualibet die XVI sol. — valent CXII sol. provincial.

Item misi Bertrandum Genesii cum uno animali Tritis, pro portando raubam, et revenit cum aliis duobus mulis que portaverunt raubam monachorum Massilie. Expenderunt tam pro portu, eundo et redeundo, et pro expensis, XX sol.

Item dicta die martis, usque ad diem XIXam mensis Madii, que fuit dies lune inclusive, restaverunt IIIIor persone Manuasce pro faciendo reparare hospicia, computando pro qualibet die VI sol. — valent XLII sol.

Summa istius pagine, X lib. XIIII sol.

Fol. 291.

Item die martis, XXa die Madii, venerunt Manuascam de Avinione, de Ponte-Sorgie, de Carpen., de Mosteriis et de aliis locis, XIX scolares et magister Petrus. Et a dicta die martis usque ad XXVIam diem Madii que est dies lune inclusive, expendi cum dictis XIX scolaribus et magistro Petro et VI persone que erant ante mecum Manuasce, exceptis

(*) Les *nuncii* ou *cursores* étaient des gens de service auxquels on faisait remplir toutes sortes de fonctions. Ils avaient à la fois un salaire fixe et un casuel. — L. BLANCARD, chapitre XVIII. — Monnaies de Provence.

animalibus, computando pro quolibet die et pro qualibe persona, XII den. — valent pro dieta XXVI sol.

Summa VI dierum supradictarum, VII lib. XVI sol.

Item pro dictis VI diebus ante dictis expendi pro duobus animalibus, XXVIII sol. VI den.

Item die veneris, XXIII[a] die dicti mensis, misi Petrum Berengarii ad portus Manuasce et Sancti Pauli ad sciendum quis portus erat melior ut in meliori scolares transirent, cum studium recederet Manuasce; expendit pro dictis portubus et aliis expensis IX sol. VI den.

Item die martis, XXVII[a] die Madii, accesi Tritis pro faciendo venire studium de Tritis domini nostri pape Manuascam; expendi in Sancto Paulo cum portu, in prandio, IX sol. VIII den.

Item dicta die in cena fui Tritis.

Summa istius pagine, X lib. V sol. VIII den.

Fol. 291 v°.

Item de dicta die martis usque ad terciam diem Junii inclusive que fuit dies martis, post festum Penthecostis, expendi pro XXIIII[or] personis sive scolaribus cum servitoribus Manuasce, computando pro qualibet persona, in die qualibet, XI den. — ascendit qualibet die XXII sol.

Summa octo dierum predictorum, VIII lib. XVI sol.

Item die martis tercia die Junii, recessit studium domini nostri pape de Tritis (*), in quo studio erant C et X persone,

(*) Grégoire XI vient d'Avignon pour visiter la Sainte-Baume. Le Pape s'arrête à Aix, puis, le 17 septembre 1376 arrive à Trets. On y fait commémoration de l'École d'Urbain V qu'une privation de quelques années ne permettait point d'oublier et on y reçoit chaleureusement son auguste successeur. — Voici, dans son langage poétique, la part, glorieuse pour notre localité, du journal de voyage de Pierre Amélius, ancien sacriste d'Urbain V. « *In Trecis paratur meridionalis mansio, refectioque grata ; qua fiunt triplicia omnium bonorum copia, quia civitas amœna.* »

Itinerarium Gregorii pape XI, reproduit par Muratori ; t. III, page 691.

que omnes persone fuerunt pransi (sic) et cenaverunt et iacuerunt in Sancto Paulo ; et expendi exceptis pane et vino et uno mutone portatis de Tritis pro cena, videlicet XLII sol. VI den.— quia portanerii nolebant dicta die dictum studium transire quia Durencia erat magnus (sic).

Item die mercurii, IIII^ta^ die Junii, transivit dictum studium Durenciam et solvi pro portu portaneriis de Sancto Paulo, tam pro dictis clericis quam pro XIII animalibus, tam eundo quam redeundo, et pro IX trossellis pannorum, videlicet VII lib. VI sol.

Summa istius pagine, XVIII lib. IIII sol. VI den.

Fol. 292.

Item solvi pro loquerio unius roncini pro magistro Dians Losal phisico, qui ivit cum studio Manuasce, VII sol.

Item die mercurii dicta, solvi hospitibus Sancti Pauli pro feno VIII animalium pro una die et pro XIIII lectis et candelis et pro feno et stabulo quem comederunt muli quando portabant trocellas de Tritis ad Sanctum Paulum, videlicet XVIII sol. VIII den.

Item dicta die mercurii, expendi in prandio in Sancto Paulo, quia remansi cum XV scolaribus in dicto loco, quia non poteramus transire Durenciam, X sol.

Item dicta die, expendi pro dictis scolaribus in beguda (*) belli montis in potu qui ibidem fecerunt transitum dicti scolares, et biberunt de mane in dicta beguda, videlicet XVI sol. X den.

Summa istius pagine, LVII sol. VI den.

Fol. 292 v°.

Item dicta die mercurii, IIII^a^ die Junii, solvit Ludovicus

(*) *Beguda*, sive *Begudo*, *Beguta*, était un logis ou lieu de station pour les voyageurs. Sur toutes nos routes fréquentées ces sortes d'hôtelleries se trouvaient nombreuses, et aujourd'hui encore, avec le nom provençal de *Bégudo*, restent les ruines de ces utiles établissements.

Bartholomei monachus Massilie, nomine mei, pro IX trocellis portatis de Sancto Paulo Manuasce, excepto portu Durencie, videlicet XLIX sol.

Item pro expensis IIII^or animalium que portaverunt pannos restantes Tritis Manuasce, expendi tam pro portu, eundo et redeundo, et pro expensis tam pro animalibus quam pro nunciis, videlicet, XX sol. VIII den.

Summa istius pagine, LXIX sol. VIII den.

Fol. 293. Hec sunt expense facte pro reparacionibus hospiciorum receptorum pro scolaribus domini nostri pape in loco Manuasce, et aliis expensis tangentibus studium predictum, ut infra sequitur.

Primo II^a die Madii expendi, pro uno ponte fuste facto inter hospicium Raymundi Juliani et hospicium in quo inhabitabat dominus Arnulphus miles, carreria media inter dicta hospicia, tam pro magistris scilicet magistro Ludovico Robaudi, Bertrando Castoni fusteriis, et pro fusta posita in dicto ponte, videlicet IX lib. IIII sol.

Item pro tribus lecheriis fuste et pro clavellis et pro fusterio qui eas fecit solvi XVI sol.

Item III^a die dicti mensis, solvi pro faciendo curari fimum carrerie Sancti Salvatoris et alia inmundicia portata pro XVI animalibus et quinque hominibus, videlicet LIII sol. VI den.— que carreria est contigua hospiciis iuxta cancellum scolarium domini nostri pape (*).

(*) De pareilles révélations dénotent une rare insouciance de la salubrité publique dans ce quartier de la ville de Manosque. Elles indiquent aussi le soin que l'administration scolaire s'appliquait à mettre dans la propreté et la saine hygiène.— D. Arbaud dans son etude historique de Manosque cite une délibération de cette commune « qui voulait que les fumiers non enlevés dans le délai fixé par la publication fussent donnés au premier occupant, » 26 avril 1486.

Le moyen, rarement manquait son effet, ajoute l'érudit historien, p. 184.

Item pro IIII^or ferris pro mulis, IIII sol. IIII den.

Item pro una caxa necessaria studio, solvi R. Gausi, XVIII sol.

Item dicta die pro mundando tinellum quando fuit factus archus in dicto tinello, solvi cuidam homini II sol.

Summa istius pagine, XIII lib. XVII sol. X den.

Fol. 293 v°.

Item VI^a die Madii, que fuit dies martis, solvi Petro Baralerii pro gipo pro claudendo portas aliquarum camerarum et pro gradario facto noviter et III fenestris posito, et pro magistro qui eum posuit VII lib. XI sol.

Item dicto die pro pingendo arma domini nqstri pape supra hospicia in IIII^or locis, V sol. IIII den.

Item pro latrina facta iuxta cameram meam tam pro curando quam pro portando lapides, terram, et pro magistris, LV sol. VIII den.

Item dicta die, solvi pro latrinis communibus pro curandio et pro murando, et lapides ferendo, computatis duobus trabis emptis, CV sol. VIII den.

Item VIII^a die, emi quamdam tabulam a domino Petro Vezilha Manuasce pro tinello, solvi XII sol.

Item pro portando terram pro arcu hospicii Petri Hospitallerii solvi, pro uno animali, III sol.

Item dicta die solvi cuidam homini qui cavavit dictam terram, videlicet III sol. IIII den.

Item pro portando duas tabulas magnas quas a fratribus minoribus in comandam solvi VIII den.

Summa istius pagine, XVI lib. XVI sol. VIII den.

Fol. 294.

Item VIII^a die Madii, solvi pro IIII^or ferratis, pro duobus

puteis (*) studii tam pro ferramentis et pro fusta et magistris, et pro duabus telhelis munitis de fusta et ferramentis pro puteis, videlicet LXXVII sol. II den.

Item posui quamdam campanam in tinello studii, solvi tam pro magistro, fusta et ferramento, videlicet IX sol. VIII den.

Item dicta die pro faciendo X tabularios, et unam ianuam in gradario, et pro una ianua private, pro magistro, solvi XXIIII sol.

Item pro una cera in porta graderii et pro clavellis, XII sol. II den.

Item pro ferrando duos pedes roncini et pro ferrando unum pedem, et pro una duelha ferri candelabri, III sol.

Item pro una tabula fuste in tinello, solvi VII sol.

Item Xª die Madii, emi XII candelabra ferri pro tinello, XVIII sol.

Summa istius pagine, VII lib. XI sol.

Fol. 294 v°.

Item dicta die pro palmelis et pro gofonis et clavellis et una clave unius caxe solvi fabro Manuasce, XIX sol.

Item pro XX cyphis pro tinello, VIII sol. IIII den.

Item pro faciendo archum tinelli solvi duobus magistris, LXIIII sol.

Item solvi cuidam mulieri que portavit aquam, VIII den.

Item dicta die emi VIII sestar. calcis pro dicto archu, solvi VII sol.

Item XIIª die Madii solvi Petro Bonerii pro perforando parietes operatoriorum que sunt subtus tinellum ubi facte fuerunt ianue nove, videlicet X sol.

(*) Jusqu'à la fin du XVe siècle, à Manosque, la population était réduite à des puits publics ou privés. Des eaux suffisantes au besoin public ne furent amenées en ville que dans la première moitié du XVIe siècle. — Délibération du conseil municipal de Manosque, citée par Arbaud, p. 188.

Item dicta die solvi duobus hominibus pro removendo maniadoyras stabuli Raimundi Capelli, et pro curando torcular, videlicet V sol.

Item solvi pro papiro, XII den.

Item dicta die solvi pro duobus cancellis et pro fusta et pro traversariis et pro duobus magistris qui dictos cancellos fecerunt, XXXII sol.

Summa istius pagine, VII lib. VII sol.

Fol. 295.

Item dicta die, solvi cuidam mulieri que portavit aquam pro murando ianuas magnas, VIII den.

Item solvi pro duabus cordis pro ferratis puteorum, V sol. IIII den.

Item solvi pro aptando duos bastos mulorum, videlicet unum feci aptare in castro de Relhania, alterum in Manuasca, costiterunt XXVIII sol. VIII den.

Item dicta die, pro clavellis in porta meiana stabuli, XII den.

Item pro faciendo portare de Tritis Manuasce XXIIII saumatas farine, solvi pro cena animalium et hominum, videlicet XXXII sol.

Item dicta die, solvi pro IIII^or^ gavedas fuste, VIII sol. VIII den.

Item emi XLV lapides a Jacobo Hostalerii pro faciendo arcum tinelli, precio cuiuslibet lapidis, X den. -- valent in summa, XXXVII sol. VI den.

Item solvi pro uno homine qui mostravit nemus Johanni Blancardi mulaterio studii qui etiam scindit ligna, II sol. IIII den.

Summa istius pagine, CXVI sol. II den.

Fol. 295 v^o^.

Item XV^a^ die Madii solvi pro una cera pro porta meiana stabuli cum clavellis, videlicet V sol.

Item dicta die, solvi pro IIIIor ferris et referraturis pro roncinis, V sol. IIII den.

Item XVIa die dicti mensis, conduxi duo animalia que portaverunt lapides pro faciendo meianum in auditorio hospicii Petri Hospitalerii, solvi VI sol.

Item pro duobus banastonis, solvi XIIII den.

Item solvi cuidam homini qui ivit Bastidam pro habendo clavem hospicii Raimundi Capelli, VI den.

Item XVIIIIa die Madii, emi a Guillelma Dalmacie unam tabulam pro tinello, XIIII sol.

Item solvi Guillelmo Crote pro curando tinellum et hospicia, II sol VIII den.

Item XIXa die Madii, solvi Guillelmo Bonerii et Guillelmo Aurosono peyreriis qui fecerunt unum parietem in auditorio basso, XXV sol. IIII den.

Item pro aptando unum circulum ferrati novi, solvi XII den.

Summa istius pagine, LXI sol.

Le fol. 296 est en blanc.

Fol. 296 v°.

Item XXa die Madii, solvi Micaheli Mirabelli qui fecit maniadoyras stabuli et unam ianuam, videlicet XVI sol (*).

Fol. 297.

Summa universalis omnium summarum expenssarum extraordinariarum supradictarum in pecunia, videlicet :

(*) Les matières économiques traitées dans un grand nombre de pages de cette publication et appliquées aux *êtres évaluables* de la dernière moitié du XIVme siècle pourront donner plusieurs éléments de solution du problème de l'expression la plus vraie du pouvoir monétaire à cette époque, en Provence. En général, et cette remarque nous parait importante, les données multiples de cette synthèse, comparées à celles du XIIIme siècle, nous ont fait

VI^{c} XXXVII lib. VI sol. II den. — valent in florenis del grayle : VIII^{c} XIII fl. IX sol. II den.

Item summa annone expendite extraordinarie : IIII^{xx}XVIII sest. I panal. annone, quibus additis summe supra dicte bladi expensi in ordinariis est totalis summa bladi expensi qualitercumque MIII^{c} LVIII sest. III cart.

Et sic constat quod plus recepi quam expendi : III^{c} XXXVI sest. III cart. bladi.

Item summa tocius vini tam expensi tam in ordinario quam extraordinario et venditi et devastati : VIII^{c} I milhayrolas IIII scandals, II tercia vini. Et sic constat quod plus recepi quam expendi de vino : C milhayrol. VI scandalia, I tercium.

Item constat quod plus recepi quam expendi de carnibus salsis : VIII quintalia, XVIII lib. et mediam.

Item constat quod plus expendi quam recepi de oleo : III libras et medium cartayr. qui debentur michi pro plus expensis quam receptis.

Item constat quod plus recepi quam expendi de candelis : LX libras.

Item constat quod plus recepi quam expendi de deauratis : VI^{xx} aurat. et media barila de tonina.

Item constat quod plus recepi quam expendi de legumi-

arriver à ce résultat : decroissance très progressive et surprenante du pouvoir essentiellement instable de la monnaie.

Fixer l'ensemble des marchandises citées, en exprimer le coût total, réunir le plus grand nombre de prix, les mettre en regard de leurs équivalents des XIII^{me} et XIX^{me} siècles ; déterminer les rapports existants entre les séries de prix de divers salaires, de vente, d'achat de toutes sortes d'objets, de transport, de frais de voyage, de nourriture quotidienne etc.; déduire de la somme de ces rapports une évaluation des espèces monétaires aux deux époques constitue une étude des questions sociales étendue, utile autant qu'attachante, même dans un simple essai.

nibus emptis pro provisionibus : IIII sest. fabarum et VI sest. de lentibus.

Item constat quod plus recepi quam expendi de nucibus provisionis : I sest.

Item constat quod plus recepi quam expendi de caseis, computatis pro expensis XLIX libris et media que furate fuerunt me absente et existente in Manuasca : XXIII lib.

Item constat quod plus recepi de sale quam expendi : I sest.

Item fenum et avenam (sic) supra emptis et receptis (sic) omnia sunt expensa, et ideo nichil restat.

Fol. 298.

Item summa universalis omnium summarum supradictarum emptarum provisionum et expensarum ordinariarum et extraordinariarum supradictarum, facta reducione sol. et lib. et avaluatan. ad florenos de grayleto computando XV sol. VIII den. pro floreno, est : II^m VI^c XLVII fl. III sol. III den. dicte monete.

Fol. 299.

[*Sequuntur reste dictarum provisionum et pecunie* (*).

Et sic restant quod facto finali computo de receptis et omnibus provisionibus supra emptis et expensis ordinariis

(*) Les ff. 299-299 v° se trouvent raturés dans le texte du Vatican. La raison de cette effaçure est qu'ils sont la répétition partielle des ff. 297-297 v° avec certaines petites variantes dans la comparaison des chiffres énoncés. A noter que l'*apro* a été apposé aux ff. 297-297 v°, mais point aux deux autres. Et à ce sujet il est bon de constater encore ceci : dans le total des articles ou dans la récapitulation générale des recettes et des dépenses, s'il manque quelque chose, c'est bien peu, et ce peu sera dû probablement à quelque omission, négligence ou distraction. Aussi après examen sérieux, nous n'osons proposer une rectification, tant les différences sont légères et de médiocre importance pour la substance même de ce travail aussi difficultueux qu'original.

et extraordinariis supradictis computatis et deductis que restant in prioratu de Tritis, et in aliis locis prout sequitur :

Primo restat de annona et farina : III^c XXXVII sest. VIII ochenas.

Item restant de vino II^c XXXVI milhayrole VIII scand. et medium, de qua resta vini vendidi Hugoni Regordi de Sancto Maximino IIII^xx milhayrol. vini, precio cuiuslibet milhayrol. XIIII sol. — valent LVI lib.

Item de dicta resta vini vendidi Petro Negrelli de Tritis LIII milhayrol. VIII scand. et medium, precio cuiuslibet milhayrol. XVI sol. — valent XLII lib. XIX sol. IIII den. — valent dicte due summe ultime : CXXVI fl. de grayleto, V sol. IIII den.

Et sic restant finaliter omnibus supradictis computatis et deductis que sunt in Sancto Maximino de resta vini predicti CIII melayrol. vini.

Fol. 299 v°.

Item restant de carnibus salsis, VIII quintalia, XXI lib. et mediam.

Item restat de oleo, V libre I quart. que sunt devastate pro crama.

Item restant de candelis LXI lib.

Item restant de piscibus salsatis VI^xx aurat. salsate et media barrilha de tonina salsata.

Item restant de leguminibus IIII sest. fabarum et VI de lentibus.

Item restant de nucibus : I sest.

Item restant de caseis LXXII lib. et mediam de quibus dum ego eram Manuasce pro permutatione studii de Tritis facienda furate fuerunt XLIX libre et media de orreis ubi reponebantur de quibus sunt excommunicati, et in ecclesia de Tritis plubicati (sic), et sic finaliter non restant nisi XXIII libre caseorum.]

Fol. 301 v°.

Item finaliter facto finali computo de omnibus singulis receptis et expenssis ordinariis et extraordinariis pecunie ac venditis de quantitatibus dictarum provisionum supradictis computatis et deductis que restant de summis pecunie sive florenorum superius receptorum, videlicet II^{c} XXXII fl. del grayle, I sol. obolum, de quibus florenis emi aliquas provisiones vini et carnium Manuasse pro scolaribus studii domini nostri pape dicti loci, et solvi pro loqueriis hospiciorum scolarium et feci aliqua extraordinaria in dicto loco Manuasse que in presentibus computis supradictis nichil continentur neque computantur.

FINIS.

Ex Archivo Apostolico Vaticano
die 17 Augusti 1897 : Collatio in quantum
fieri potuit concordat cum Originali.

PETRUS WENZEL, *subarchivista.*

Place du sceau des archives secrètes du Vatican.

Dom Grégorio Palmiéri unanimement estimé par ses recherches sur les archives vaticanes s'est montré à notre égard d'une parfaite obligeance. Monsieur Vincenzo Nardoni et son collègue Monsieur Herzen, très distingués paléographes du Vatican, ont été nos précieux collaborateurs dans l'œuvre délicate de la collation. Nous sommes heureux d'offrir ici à ces trois savants nos remercîments bien vifs et bien sincères.

M. CHAILLAN.

LES

EXHALAISONS VOLCANIQUES

CONSIDÉRÉES AU POINT DE VUE

DE LA GENÈSE DU GLOBE TERRESTRE

Par M le Vicomte DE SELLE.

Au nombre des phénomènes qui s'accomplissent dans les régions volcaniques, pendant la période active et alors même qu'elle a pris fin, il en est un qui, après avoir passé longtemps inaperçu, n'a pas été étudié dans ses origines par les observateurs qui en ont fait connaître la nature.

Il nous semble que bien interprété, il apporte une preuve nouvelle en faveur de cet état de fluidité, que l'on considère généralement comme le trait le plus caractéristique de l'histoire de notre globe à ses débuts. Je veux parler des *exhalaisons volcaniques*.

La lave d'un volcan se déverse assez rarement par dessus les bords du cratère. On a sans doute des exemples de ce mode d'écoulement ; mais ils sont peu nombreux, et on le conçoit aisément. Le cratère est une muraille circulaire formée de scories, de fragments déchiquetés de lave refroidie, de cendres et même de matériaux solides, parfois très volumineux, empruntés aux assises stratifiées, à travers lesquelles la cheminée a été ouverte. Tous ces débris sont rejetés par la bouche volcanique et, après s'être élevés à une grande hauteur, retombent autour de son contour pour

y former une enceinte à double talus, l'un inclinant vers l'axe de l'orifice, l'autre penchant à l'opposé. Ces matériaux de toute figure, de toute dimension, sont jetés les uns sur les autres dans le plus grand désordre, dans le pêle-mêle le plus complet.

Imaginez maintenant la lave s'élevant graduellement dans ce bassin, comparable à un véritable crible — la lave dont la densité est trois fois supérieure à celle de l'eau, ou, si vous le voulez, un liquide, dont le mètre cube pèse trois mille cinq cents kilogrammes. Vous estimez sans effort la pression latérale exercée sur la face interne du récipient. Voilà une force énorme en lutte avec une paroi sillonnée de cavités, branchées les unes sur les autres. Sitôt qu'en vertu de l'ascension du fluide pesant, le moteur aura acquis une certaine puissance, il ne pourra manquer d'avoir bien vite raison, sur un niveau déterminé, du simulacre d'obstacle qui lui est opposé et, s'ouvrant un passage à travers le vase, la lave s'échappera par une région du cratère voisine de sa base. Cette brèche, à laquelle on donne le nom de *fente*, sera sans cesse élargie par la poussée du liquide.

Laissons maintenant la coulée prendre son régime et gagner les basses altitudes. Elle affecte la figure d'une nappe, dont la largeur va en s'amplifiant, au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de son origine. Près de la fente elle est franchement liquide sur toute son épaisseur ; mais un peu plus loin elle subit un refroidissement superficiel et s'enveloppe d'un manteau solidifié de scories. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la marche si lente de la coulée qui, sur des pentes de cinq à six degrés, ne se déplace que de quelques centimètres par seconde. Il lui faut, en effet,

briser et repousser sa carapace terminale, qui est comme une digue construite en travers de son cours.

Plaçons-nous maintenant aussi près que possible de la nappe et dans le voisinage de la fente, là où le courant de feu a conservé l'état fluide. Nous voyons s'en échapper des vapeurs qui flottent à sa surface, rassemblées çà et là, à la manière de véritables nuages. La lave est très riche en vapeur d'eau, nous le savons. Elle est assimilable à une éponge sursaturée de vapeur surchauffée. C'est à la tension de ce fluide aériforme qu'il faut attribuer ses déplacements dans la cheminée volcanique, comme c'est à la tension du gaz refoulé dans les boissons mousseuses qu'il faut attribuer l'éruption du liquide hors du flacon qui le renferme. Ce nuage est formé par de la vapeur d'eau, il n'en faut pas douter. Mais un observateur consciencieux ne doit rien avancer sans contrôler son dire.

Une cloche en verre où a été fait le vide et munie d'une soupape, sur laquelle nous pouvons agir au moyen d'un cordon, est placée à l'extrémité d'une longue tige. Engageons la cloche dans le nuage et faisons jouer la soupape. Le gaz ambiant se précipite aussitôt dans la cavité. Fermons alors la soupape et ramenons la cloche à nous. Elle est pleine de gaz, dont la teinte est le gris cendré. Pour être bien assurés que nous avons recueilli de la vapeur d'eau, il nous faut plonger le récipient dans un milieu amené à une basse température. Des vésicules de vapeur vont se réunir pour former une buée épaisse, puis il se produira une véritable condensation et des gouttelettes liquides ruisselleront sur les parois transparentes du vase. Chose étrange ! nous n'observons rien de semblable. Il n'y a ni

condensation ni ruissellement. Nous voilà entièrement déroutés. Il faut tenter alors quelques essais, mais ils restent infructueux jusqu'au moment où la pensée nous vient de verser dans la cloche une solution de nitrate d'argent. Cette solution noircit aussitôt et le précipité qui apparaît revêt cet aspect caséeux, caillebotté, caractéristique du chlorure d'argent. C'est donc un chlorure qui est volatilisé dans cette zone ; mais je me trompe, ce sont des chlorures qui s'en dégagent et, entre tous, le chlorure de sodium (sel marin) est le prédominant. Pour garder bonne mémoire de notre déconvenue, nous donnerons aux produits exhalés par cette première zone le nom de *Fumerolles sèches*.

Faisons maintenant quelques pas, en suivant les pentes du relief. Il faudrait prêter au phénomène une attention bien distraite pour ne pas reconnaître que l'apparence du nuage, son allure et jusqu'à la figure sous laquelle le modèlent les vents ont été entièrement modifiées. D'ailleurs, dans cette région, la coulée est déjà recouverte d'une croûte de scories, et ce sont les fêlures de cette enveloppe qui livrent passage aux produits exhalés. Usons à nouveau de notre instrument de prise pour les capturer, et, après les avoir refroidis, nous reconnaîtrons, non sans satisfaction, que cette fois nos prévisions sont pleinement justifiées et que la vapeur d'eau constitue la plus grande partie du nuage. Mais cette eau pourrait n'être pas pure. Si elle tient en dissolution quelques corps étrangers, sa saveur nous les fera peut-être connaître. Laissons tomber sur notre langue une goutte du liquide condensé, et nous sommes aussitôt avisés de la présence de l'acide chlorhydrique associé à l'acide sulfureux, celui qui se dégage d'une allumette enflammée, en laissant dé-

gager des senteurs exceptionnellement piquantes. Ce nouveau groupe d'émanations a reçu le nom de *Fumerolles acides*.

Mais nous sommes engagés dans une voie qu'il faut suivre jusqu'au bout. Descendons plus bas encore. Parvenus au niveau d'une autre zone, nous ne saurions douter que l'aspect du nuage et sa nature n'aient encore changé. Apparaît alors un phénomène dont nous n'avons pas tout d'abord l'explication. La masse exhalée, d'une teinte sombre, est traversée par des filaments très déliés d'un blanc éblouissant, qui voltigent dans toutes les directions. L'engin dont nous faisons usage en saisira certainement quelques-uns. Placé sous nos yeux, nous reconnaissons le chlochydrate d'ammoniaque, mais en remarquant qu'il subit dans la cloche une décomposition rapide et qu'il y a scission entre l'ammoniaque et l'acide saturateur. L'odeur suffocante d'alcali volatil qui se dégage du vase en est un sûr garant. En poussant plus loin nos investigations, nous constatons encore la présence du carbonate d'ammoniaque et aussi celle de l'acide sulfhydrique, ce gaz dont la senteur est particulièrement repoussante. Mais la vapeur d'eau est encore ici l'élément essentiel. C'est la zone des *Fumerolles ammoniacales*.

La température des émanations s'est déjà singulièrement abaissée. Dans les fumerolles sèches elle était de 500 degrés, elle ne descendait pas au-dessous de 300 degrés dans les fumerolles acides. Elle est à peine supérieure à 100 degrés dans ces dernières.

Les *fumerolles froides* succèdent aux précédentes à une moindre altitude. La température est de 100 degrés et

même plus basse, si le relief est assez élevé pour se prêter à une vaporisation plus hâtive. Elles se réduisent à de la vapeur d'eau, à peu près pure, ou tout au moins ne renfermant qu'un proportion minime (cinq pour cent environ) d'acide carbonique, accompagné d'acide sulfhydrique qui, partiellement décomposé par la vapeur, laisse déposer sur les parois de la cloche un mince enduit de soufre libre.

La série se termine par des exhalaisons d'acide carbonique qui constituent de véritables moffettes ; mais il importe de ne pas prendre l'apparence pour la réalité. Le gaz dégagé est un carbure d'hydrogène qui, subissant une oxydation provoquée par le contact de l'atmosphère, est converti en acide carbonique. Nous donnons à ce dernier groupe le nom de *Fumerolles carbonées.*

Tel est l'exposé du phénomène dans l'espace. La coulée est comparable à une échelle graduée, dont les divers degrés sont comme les sources des exhalaisons que nous avons dénommées : sèches, acides, ammoniacales, froides et carbonées, lesquelles sont distribuées suivant les termes décroissants de la température.

Puisqu'il est démontré que la nature des fumerolles varie avec la température, il est à l'avance évident qu'elles devront aussi varier à une même place dans le temps.

Quand la coulée a cessé et que les liens qui la rattachaient à la source interne du calorique ont été tranchés, le refroidissement gagne de proche en proche les parties les plus élevées, et il se produit une rétrogradation des zones. Si l'on considère, par exemple, l'espace qui émettait au début les fumerolles sèches, on y voit successivement apparaître

les fumerolles acides, puis les fumerolles ammoniacales et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la série.

Il nous reste maintenant à interpréter ces faits et à en démêler, s'il est possible, l'origine.

Lorsqu'une question de genèse se pose en géologie, on en découvre le plus souvent la solution, en invoquant le principe fondamental, qui est comme le flambeau dont la lueur éclaire tous les faits révélés par l'observation. Ce principe est celui de la fluidité originelle du globe. Nous allons, si vous le voulez bien, tenter ensemble l'entreprise.

Il est assez malaisé de mettre la main sur *un liquide* dont on puisse élever la température dans des limites très étendues. Les corps qui se montrent à nous à cet état, dans les conditions de pression qui prévalent à la surface, sont convertis en vapeur, quand une quantité d'ordinaire assez minime de chaleur leur est fournie, et le résultat poursuivi est mis en défaut. Pour l'obtenir il convient de s'adresser aux corps solides et d'y dénouer les liens de la cohésion par un apport de calorique. Certains métaux se prêtent bien à ce changement d'état, qui persiste, sans modification, en même temps que la température s'élève, aussi longtemps que sont maintenues les relations avec le foyer qui l'a provoqué.

Si l'on fait choix de l'argent, on obtient un bain liquide qui, au début, accuse une température de 1000 degrés; et l'on peut, sans craindre de voir se former, à ses dépens, un fluide aériforme, élever la température bien au-delà de cette limite. Or, ces milieux liquides, capables de fixer ces températures exceptionnelles, offrent la propriété singulière *d'absorber* certains gaz, certaines vapeurs et parfois même

certaines substances amenées à l'état volatil, qui constituent leur atmosphère ambiante. Chacun d'eux afflue dans le liquide, doué du pouvoir attractif, *à une température différente;* mais tous y demeurent emprisonnés tant que la température capable d'amener la résolution du bain en fluide élastique n'a pas été atteinte.

Ce résultat acquis, éloignons le bain de la source où il a puisé son calorique. Il se refroidit par voie de rayonnement. Sitôt que l'instrument de mesure, dont nous avons fait usage pour déterminer l'état thermique du milieu absorbant, accuse de nouveau celui où l'appel de l'une des substances avait été produit, nous voyons cette substance s'échapper brusquement, violemment, comme si une force lui était appliquée pour l'expulser. C'est le phénomène du *rochage*. Si donc plusieurs gaz sont venus se loger dans les intervalles intermoléculaires de la masse en fusion, nous observerons des départs successifs qui correspondent à des températures successivement décroissantes.

Admettons maintenant qu'à l'origine le globe terrestre ait passé par une période au cours de laquelle la somme de calorique emmagasiné dans sa masse a été assez élevée pour la maintenir à l'état de fusion. L'écorce granitoïde qui est à la base de toutes les assises sédimentaires a dû former une nappe liquide continue et accuser une température de 1500 degrés. Voilà certainement un milieu liquide qui remplit toutes les conditions requises pour absorber les gaz, les vapeurs et les principes volatils qui, flottant à sa surface, sont aptes à subir son attraction. Or, l'observation des fumerolles nous a appris que des substances gazeuses ou volatiles : eau, chlorures, alcalis, acides,

etc., sont incorporées à la lave, c'est-à-dire à des nappes profondes. D'autre part on ne saurait douter qu'en raison de leur légèreté spécifique ces corps n'aient fait partie de l'atmosphère primitive. Nous sommes dès lors autorisés à conclure de l'absorption à une température de la masse assez élevée pour lui procurer à la fois la fluidité et le pouvoir absorbant.

Que la vapeur d'eau ait été capturée jusqu'à saturation par le sphéroïde terrestre, c'est chose évidente. Il n'est pas une seule roche de la série éruptive, ou autrement, il n'est pas un seul témoin parvenu à la surface, après s'être élevé des régions profondes, dont la texture n'indique clairement, sous le microscope, qu'il a été consolidé non pas seulement par le fait de l'expulsion du calorique natif, mais bien plutôt par le fait de l'expulsion définitive de l'eau surchauffée dont il était imbibé. Il a fallu que la sphère ait été pénétrée jusqu'à refus par la vapeur d'eau, pour que le reste du fluide ait pu se condenser, de manière à former les océans qui, sous une profondeur moyenne de quatre mille mètres, s'étendent sur les trois quarts de la surface terrestre.

Ces eaux, évidemment présentes dans l'atmosphère, nous les retrouvons dans les fumerolles.

Il en est de même des chlorures alcalins et autres qui donnent aux mers leur salure.

Il faut ajouter encore l'ammoniaque qui est la source où animaux et végétaux ont constamment puisé l'azote de leurs tissus ; l'acide calorique qui, dans tous le cours des temps géologiques et de nos jours encore, fournit au calcaire la moitié ou à peu près de sa charpente.

Ne soyons pas étonnés si dans l'atmosphère de cette époque nous ne rencontrons pas la chaux, la silice et l'argile qui entrent pour une si large part dans la constitution des terrains sédimentaires. Nous savons en effet que toutes ces substances existaient dans le globe sous-jacent et que ce sont les eaux météoriques qui les ont entraînées par voie de dissolution ou d'ablation mécanique, pour les charrier aux places qu'elles occupent aujourd'hui.

L'acide carbonique a droit à une autre mention. C'est à lui, à lui seul, que tous les végétaux qui se sont succédés sur la terre ont emprunté le carbone qu'ils ont fixé dans leurs fibres combustibles, assainissant sans trêve ni relâche une atmosphère qui, tout d'abord empoisonnée, est aujourd'hui devenue assez pure pour se plier aux conditions très étroites de la vie de l'homme et des animaux supérieurs.

Il nous resterait à vous donner la preuve que les acides chlorhydriques, sulfureux, sulfhydriques, qui eux aussi entraient dans la composition de l'atmosphère primitive, ont accompli depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours une mission particulière. Mais je ne puis qu'indiquer le rôle qui leur a été dévolu. Ils ont été les véhicules qui ont entraîné les métaux localisés dès le début, en vertu de leur grande pesanteur, dans les régions les plus profondément situées, pour les faire remonter jusqu'à la surface dans ces cheminées aux contours réguliers, ou ces enceintes aux profils capricieux, que l'on désigne sous les noms de filons et amas métallifères.

Le phénomène de l'exhalaison volcanique, compris de cette manière, se résumerait dans un acte de restitution à

notre atmosphère de produits, qui lui ont été dérobés dans le passé par une sphère en fusion et dès lors apte à acquérir le pouvoir d'absorber les fluides qui formaient son enveloppe aérienne.

Il nous semble que cette thèse repose sur de solides fondements, et que de la discussion des faits que nous avons eu l'honneur de vous rappeler, découle, en faveur de l'hypothèse de la fluidité originelle du globe terrestre, un argument que les géologues n'ont pas mis en lumière et qui, à nos yeux, n'est cependant pas sans valeur.

LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE

A AIX

AU XV^me & XVI^me SIÈCLES

PAR

L'ABBÉ MARBOT

Il y a deux ans, notre éminent confrère, M. Ch. de Ribbe, donnait sa large part d'intérêt à la séance publique de l'Académie, par une communication sur les *Fiançailles et les mariages en Provence à la fin du moyen-âge.* Il a depuis, sur le même sujet, publié une brochure [1] des mieux documentées, avec de plus vastes horizons et des développements amplifiés ; le charme seul en est resté le même : il ne pouvait plus grandir.

Or, tandis qu'il nous dévoilait ce point particulier de ses études si complètes sur la famille, en parcourant avec nous ce champ qu'il explore en maître et où il moissonne à pleines mains, M. de Ribbe exécutait lui-même l'ordre

(1) Ch. de Ribbe.— Les fiançailles et les mariages en Provence à la fin du moyen-âge. In-8° de 55 pages. Montpellier. Firmin et Montane. 1896.

que Booz donnait à ses ouvriers [1] : il négligeait sciemment quelques épis, pour laisser au moins une glane à ceux qui modestement marcheraient sur ses traces. Je l'en remercie pour ma part ; et je veux en tirer profit, bien que je n'aie rien qui ressemble à la moabite, dont Booz favorisait l'humble labeur.

Je vous demande donc la permission de vous dire comment à Aix, au XV[e] siècle et au XVI[e], s'administrait le sacrement de mariage.

Un document de grande valeur nous fixe à cet égard : c'est le Bréviaire aixois de 1499 [2], incunable dont l'exemplaire sur velin est unique et que notre confrère de l'Académie, M. Mouravit, juge sage et compétent, appelait si justement « un joyau précieux » de la Méjanes [3].

A la fin de ce volume se trouve le Rituel. C'est là que très authentiquement s'affirme le rit sacré auquel je désire vous initier.

Mais une sèche énumération de textes et de formules vous fatiguerait peut-être. Faisons mieux ; et mettons en scène deux heureux fiancés. Les fiancés sont... toujours heureux !

Henri Patrisi a rencontré dans Aix *Catherine Platel*,

(1) Livre de Ruth, II-16.

(2) Breviaire d'Aix. — impr. sur velin in-12. 333 folios (calendrier non compris.) Lyon. Michel Thopie 1499. — *Bibl. Méjanes*, côté 17485.

(3) Mouravit. Rapport à l'Académie d'Aix, sur les incunables de la Méjanes. Séance du 18 mars 1889.

que le ciel lui destine [1]. Tous deux sont d'égale condition ; leurs familles sont honnêtes ; leur foi chrétienne et leurs sentiments s'harmonisent ; entre eux a passé un courant plus que sympathique. Quant à leur fortune, elle est dans leur labeur, soutenu de quelque épargne. Henri est maître-maçon. Son intelligence et son travail l'ont conduit assez tôt à cette maîtrise qui n'était pas alors un simple titre. Catherine n'est pas sans avoir : et, au jour du contrat, son oncle Raudet Pidance ajoutera à sa dot cinq florins, dont deux et demi payables le jour des épousailles, *in die subarrhationis*.

Tous renseignements assurés et tous préliminaires accomplis, nous voici au 18 janvier 1493. C'est *le jour des fiançailles*. Les deux familles sont réunies ; les actes sont dressés ; il faut aussi le concours de la Religion dont alors tout évènement familial ne se dispensait jamais, et qui revêtait, au seuil des nouveaux foyers, un caractère plus particulièrement ému.

Le prêtre s'est levé devant les futurs époux agenouillés.

— *Voulez-vous être fiancés ?* dit-il [2]. Un *oui* simultanément et fort bien accentué répond à cette question.

(1) Ch. de Ribbe, loc. cit. page 51 note 2.

(2) – Pour rendre plus accessibles à la majorité de l'auditoire les textes de notre rituel nous en avons fait la traduction. Nous mettons donc en notes les textes latins originaux. Quant aux phrases qui sont en français dans le rituel, nous les produisons sans changement au courant de cette étude. Le style et l'orthographe les distinguent assez clairement de nos traductions, pour qu'il soit inutile de les signaler autrement

Voici le début de la cérémonie :

— Vultis affidari.— ℟. sic. — Quod est nomen tuum. — Johanès. — Et mulier : Maria, — Par la foy. etc...

— *Comment vous appelez-vous ?*

— *Henri Patrisi — Catherine Platel.*

— *Par la foy de vostre corps*, ajoute le prêtre, *avez-vous promesse ou aultre en cas de mariage ?*

— *Non.*

Les précautions étant ainsi prises, voici la formule essentielle :

— *Henri Patrisi, tu promets et jures par ta foy que prendras à femme et à espouse Catherine Platel qui est cy-présente dedans quarante jours, si Dieu et notre Mère saincte Eglise consent et accorde ?*

— *Oui, sire*, répond loyalement Henri.

Et la même question [1] posée à Catherine Platel obtient une réponse non moins empressée et non moins loyale.

C'est alors que, levant la main, d'un signe de croix le prêtre les bénit en disant :

— *Affido vos* (je vous fiance). *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.*

M. de Ribbe nous avait fait assister déjà à cette cérémonie. Il a pris soin de noter que la caractéristique de ces fiançailles était une « parole de futur, » *sponsalia per verba de futuro*, comme dit la langue juridique. Cet engagement si formel devait, dans le délai fixé de quarante jours, se convertir en un contrat définitif par des « paroles du présent » *verba de præsenti*, au jour de la célébration du mariage « en face la sainte Eglise. »

Mais, entre temps, se faisait la *publication des bans*,

(1) -- Sic et mulier — Affido vos, etc.

durant trois jours de dimanche ou de fête, à la messe solennelle et à vêpres (*tam intra missam solen. q. in vespis*).

Aussi bien, les dimanches qui suivirent l'inoubliable 18 janvier 1493, les amis de nos fiancés et tous les fidèles de Saint-Sauveur durent-ils entendre tomber de la chaire cette proclamation :

« *Henri, fils de* [Louis] *Patrisi, de cette paroisse et Catherine, fille de* [Jean] *Platel, demeurant en cette même paroisse, se veulent se prendre et assembler par loyal mariage. S'il est nul ne nulle qui saiche entre eux lignage, affinité ne empeschement p. quoy le mariage* [*ne*] *se doive faire, si le die sus peine de excommuniment avant que on procède plus avant, c'est pour le premier ban.* [*C'est*] *pour le second.* [*C'est*] *pour le tiers.* »

Nul ne sut « lignage, affinité ne empeschement » entre Henri et Catherine. Aussi, trop lentement peut-être au gré des fiancés, les quarante jours étant écoulés, le 27 février, un cortège tout en habit de fête s'ébranle et, — précédé du ménestrier, — pédestrement il se dirige vers la métropole. C'est le jour solennel « de la subarrhation » ou des épousailles, le *jour du vrai mariage.*

On s'arrête à la porte de l'église [1]. Le prêtre s'y pré-

(1) — Dans quelques localités, où c'est l'usage on entre de suite à l'église et l'on va devant l'autel. Cette disposition était exceptionnelle. Nous croyons que l'usage, alors général, était que le mariage se fit devant la porte de l'église, en laquelle on entrait ensuite pour la bénédiction nuptiale.

18

sente, revêtu des ornements sacrés ; et il adresse à l'assistance ce grave monitoire :

« *Nous avons proclamé en l'église de céans troys bans solennellement par troys jours solennels pour le mariage que Henri fils de [Louis] Patrisi et Catherine fille de [Jean] Platel de ce diocèse et de cette paroisse cy-présens entendent à contracter et faire ensemble à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie : auxlquieulx nul n'a contredit. Derechief nous proclamons le quart ban d'abundance en faisant commandement s'il y a aucun qui sache nul empeschement légitime par quoi le présent mariage ne se puisse faire, si le die sur peine de excommunément ; ou aultrement nous dénoncions excommuniés tous ceux qui malicieusement nous vouldront bailler faulx troublemens et empeschemens.* »

S'ils avaient craint « faulx troublemens, » Henri et Catherine eussent respiré à cette dernière phrase, qui mérite notre attention. On a toujours, en effet, déploré les intrigues parfois nouées par la malice humaine pour jeter le trouble au sein des familles et mettre obstacle aux plus légitimes établissements. Ici l'Eglise veut y couper court par la menace de l'excommunication. Et telle est l'importance que notre Rituel attache à ce monitoire qu'il en déclare la lecture nécessaire, quand bien même les parties auraient obtenu dispense des autres bans. — Il ajoute d'ailleurs que si l'un des deux époux est d'un diocèse étranger, le prêtre aura dû prendre la

précaution de faire jurer à tous deux qu'il n'y a entre eux aucun empêchement.

Ce préambule achevé, on procède à la *Datio corporum*, qui est le vrai contrat matrimonial, constituant l'essence même du Sacrement de mariage.

Les deux époux se donnent la main droite. C'est Henri qui va parler le premier, l'homme étant, dit saint Paul, « le chef de la femme. » Il dit :

— « *Je, Henri Patrisi, donne à toy Catherine Platel mon corps en loyal mari.*

« *Et le reçoy*, répond aussitôt Catherine, qui dit à son tour :

— « *Je, Catherine Platel, donne à toy Henri Patrisi mon corps en loyale femme.* »

— « *Et le reçoy*, répond Henri. »

Rien de plus rigoureusement juste, on oserait presque dire de plus technique, que cette forme sacramentelle ! A tous ceux que l'on aime, mais avec des nuances diverses, à des degrés différents, on donne son cœur. Le serment conjugal enchaine la vie corporelle. A Dieu seul on donne son âme !

A cette dation des corps succède *la subarrhation*.

L'anneau nuptial est présenté au prêtre. On l'accompagne de treize sous tournois [1] et d'une lettre conçue en ces termes :

(1) Le texte de la lettre dit *decem solidos turon.* Et la rubrique qui suit dit douze ou treize deniers tournois ou une pièce de monnaie, selon l'usage. — Voir sur le treizain etc. le travail de M. de Ribbe (loc. cit.) p. 48 et suiv.

« *Au nom du Christ, moi Henri Patrisi prend pour épouse Catherine Platel et lui donne en présent de noces treize sous tournois. Philippe Herbert étant archevêque d'Aix, Charles étant notre roi de France. Donné à Aix le 27 février 1493* [1]. »

Le prêtre bénit l'anneau, avec les arrhes et la lettre qui les mentionne en disant [2] :

« *Bénissez, Seigneur, ces arrhes que livre aujour-*

(1) Nous mettons *Charles VIII roi*, pour correspondre au mariage pris en exemple en 1493. Mais la formule du Brév. de 1499 porte *Ludovico* (Louis XII régnant depuis 1498.)

Texte : In Xpi nomine, Ego Petrus N. duco in uxorem Johanam N. cui concedo in sponsalicio decem solidos turon. Karolo d'borbonio vel gaudiosia Claramonten vel sancti flori epo existente rege nostro Ludovico fra[n]corum regna[n]te. Datum etc.

Il y a dans la rédaction de cette formule un petit problème bibliographique. Remarquez qu'on y a mis le vrai nom du roi régnant Louis XII. Pourquoi pas de même pour l'archevêque ? Le compositeur avait sans doute sous les yeux la même formule rédigée pour Clermont et Saint-Flour, qui eurent leur liturgie commune au XV^{e} et au XVI^{e} siècles, et dont les évêques étaient, à cette époque Charles II de Bourbon et Charles de Joyeuse. Mais nous ne connaissons pas de Bréviaire de ces églises se rapportant à cette date. Nous savons seulement que *Thopie* imprima leur Missel en 1492.

(2) Texte : Adjutorium nostrum. — Dne exaudi — Dns vob. — Oremus. Benedic ✠ Dne has arras quas hodie tradat famulus tuus N. in manu ancille tue N. quemadmodum benedixisti Abraham cum Sara Ysaac cum Rebecca Jacob cum Rachel : Dona super eos gratiam salutis tue abundantiam rerum et constantiam operum. Florescant sicut rose in hierico plântate et Dnum nostr. Jesum Xpm timeant et adorent. Qui tecum vivit et regnat. Et benedictio Dei patris opotentis et filii et spir. si descendat et maneat super stas arras. Amen.

d'hui votre serviteur Henri aux mains de votre servante Catherine, ainsi que vous avez béni ceux d'Abraham à Sara, ceux d'Isaac à Rebecca, ceux de Jacob à Rachel. Répandez sur ces époux la grâce de votre salut. Donnez-leur l'abondance des biens, la constance dans leurs œuvres. Qu'ils fleurissent comme les rosiers plantés en Jéricho. Qu'ils craignent et adorent Jésus-Christ notre Seigneur qui vit et règne avec vous. Et que la bénédiction de Dieu le Père tout-puissant et du Fils et du Saint-Esprit descende et demeure sur ces arrhes. Ainsi soit-il. »

L'époux reçoit aussitôt du prêtre et la lettre pliée en laquelle on met les arrhes et l'anneau qu'il va passer au doigt de l'épouse.

Remarquez bien ici la solennité de ce dernier acte.

De trois doigts de la main droite, Henri a saisi l'anneau. De la gauche il prend et soutient la main droite de Catherine. Il va successivement lui introduire l'anneau à l'index, au grand doigt et à l'annulaire (le doigt moyen) où il le laissera ; mais à chacun de ces trois mouvements il tracera auparavant le signe de la croix avec ce gage des plus loyaux serments ; et il dit :

« *Je, Henri Patrisi, épouse toi Catherine Platel, ainsi que Dieu, la loy, la saincte foy catholique et la saincte Eglise de Rome le commande. In nomine Patris* ✠ (in indice) *et Filii* ✠ (in magno) *et Spiritus sci* ✠ (in medio remanet) *Amen* [1]. »

(1) « *In medio*, écrit-on pour désigner l'annulaire, sans doute à cause de sa moyenne grosseur entre le doigt du milieu et le petit doigt. » (Ch. de Ribbe, loc. cit. page 53).

Et le prêtre dit aussitôt l'ordre divin : *Quod Deus conjunxit homo non separet. In nomine Patris*, etc.

Et il continue :

« *Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob vous unisse Lui-même, et qu'il vous emplisse de sa bénédiction. Ainsi soit-il.* »

« *Seigneur, jetez un regard favorable sur ce contrat ; et comme vous avez envoyé Raphaël, l'ange de la paix, à Tobie et à Sara la fille de Raguel, ainsi daignez répandre votre bénédiction sur votre serviteur et sur votre servante. Au nom du Père.......... Ainsi soit-il*[1]. »

Les deux époux sont alors aspergés d'eau bénite.

Les voici maintenant qui entrent à l'église, avec leur cortège. La foule les suit, car foule il y a pour voir l'air heureux d'Henri et la bonne grâce de Catherine. Rien ne nous indique l'attitude de cette foule. Mais Catherine a sur sa robe rouge un manteau bleu « couleur perse ; » et son voile blanc est surmonté de la couronne de perle ! C'est sa toilette de mariée [2]. Or, la toilette d'une mariée a toujours eu le privilège d'attirer les regards féminins. Et comment supposer qu'en Provence, dans ce pays où l'on pense tout haut, il fut jamais possible, en pareil cas, d'ad-

(1) TEXTE. Deus Abraham : Deus Ysaac : et Deus Jacob ipse vos conjungat impleatque benedictionem suam in vobis. Amen. Respice Dne super hanc conventionem et sicut misisti angelum tuum Raphaelem pacificum Thobie et Sare filie Raguelis : ita mittere digneris Dne tuam bndictionem superhunc famulum tuum et famulam tuam. In nomine Patris, etc.

(2) Détails donnés par M. de Ribbe.

mirer sans parler ? Quoiqu'il en soit, je n'avancerai certainement rien de trop, ni ne calomnierai mon temps, en assurant au XIX^e siècle que dans les églises, à l'occasion d'un mariage, au XV^e siècle on ne parlait pas davantage.

Les époux sont arrivés au pied de l'autel. Henri et Catherine ont pris place, côte à côte, sur leurs agenouilloirs, tout pénétrés des grâces de ce grand jour et prêts à bénéficier, en bons chrétiens qu'ils sont, du saint sacrifice qui est offert à leur intention. C'est à la messe d'ailleurs qu'ils vont recevoir la bénédiction nuptiale.

La messe que dit le prêtre devant les époux est celle de la Sainte-Trinité, — car la messe spéciale *pro sponsis* n'est pas encore en usage [1], mais aux oraisons du rit on en ajoute une autre pour les époux. L'Epître et l'Evangile sont appropriés à la cérémonie. De plus, à l'*hanc igitur*, on accentue que « *cette oblation sainte est présentée au Seigneur pour l'épouse qu'il a fait grandir et*

(1) *Introït*. Benedicta sca Trinitas. *Oraisons*. 2 propres : la 1ère de la Trinité, la 2me pro sponsis : « Exaudi nos, omnip. et « misericors Deus, ut quod nostro ministrante officio tua bndic- « tione impleatur. P. D. N. » — Toujours *Gloria* et *Credo* — *Epitre* S. Paul : Nescitis quia corpora nostra membra sunt Christi. — *Graduel* Bndictus es Dne qui intueris abyssos. Sans *Alleluja* — *Evangile*. Noces de Cana, (de St-Hilaire à la Septuag.). Regi qui fecit nuptias filio suo (temps de la septuag.). Accesserunt... si licet dimittere (les autres temps). — *Offert*. Bndictus sit Deus pater — *Secrètes* 1ère de la Trinité. 2me « suscipe quesumus Dne pro « sancta connubii lege munus oblatum et cum largitor es operis « esto dispositor. P. D. N. » — *Préface* de la Trinité. — *Communion* Bndicimus. — *Post communion* 1° de la Trinité. 2° « Quesumus « omnipotens Deus instituta providentie tue pio amore comitare « ut quos legitima societate connectis longeva pace custodias. P.D.»

qu'il a conduite jusqu'à ce jour de ses noces, afin que Lui-même soit le lien favorable l'unissant à son époux[1].

Après le *Pater*, le prêtre ayant rompu la sainte hostie se retourne avant de dire le *Pax*. Les époux s'agenouillent devant l'autel. C'est le moment de la ***bénédiction nuptiale***.

La formule en est la même qu'aujourd'hui, avec cette seule différence que la deuxième oraison affecte la forme d'une préface [2]. Mais la bénédiction complémentaire *Deus Abraham*, maintenant en usage, est remplacée par celle-ci :

« *Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, nous réitérons no sprières et, suppliants, nous vous demandons d'être favorable à cette union de vos serviteurs. Qu'ils méritent de recevoir vos bénédictions; que vous daigniez confirmer leur mariage, comme vous le fîtes pour le premier homme ; que loin d'eux se détournent les embûches de l'ennemi, afin qu'ils imitent dans leur vie conjugale la sainteté des aïeux,*

(1) Texte. Hanc igitur... pro famula tua quam producere dignatus es ad statum mensure et ad diem nuptiarum : pro qua maiestati tue fundimus supplices preces ut eam ppcius cum viro suo copulare digneris : quesumus Dne ut placatus. etc.

(2) Texte. Dns vobisc. — Oremus : Propitiare, etc. — Per omnia sec. sec. — Dns vob. — Sursum. — Gratias. — Vere dignum et justum est equum et salutare nos tibi....eterne Deus. qui potestate virtutis. etc.

dont la vertu obtint de votre providence l'union dans le Seigneur[1]. »

La messe est achevée, Henri et Catherine se sont levés. Les voici qui s'approchent une fois encore du prêtre. Celui-ci prend une hostie, non consacrée mais bénite ; il la partage par le milieu ; il en donne à chacun une moitié : précieux symbole qu'ils emporteront et garderont, pour se souvenir que désormais, étant deux dans une même chair, selon le mot divin, chacun ne doit plus être que la moitié de l'autre.

Une cérémonie complémentaire s'ajoutait, en ce temps-là, à la solennité nuptiale dont nous venons de lire les détails.

Dans le courant de la journée, sans se mêler aux « esbaudissements » de la noce ni les troubler, le prêtre, s'il en était requis [2], se rendait à domicile pour bénir la chambre nuptiale. — Suivons-le et assistons à cette *benedictio thalami.*

Elle commence par le psaume *Nisi Dns :* « *Si le Seigneur n'édifie une maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui la bâtissent.* » Et le psaume achevé, le prêtre dit : « *Bénissez, Seigneur, cette chambre et*

(1) Texte. Dne sancte pater ops eterne Deus iteratis precibus supplices exoramus ut conjunctioni famulorum favere digneris et benedictiones tuas accipere mereantur nuptias eorum sicut primi hominis confirmare digneris avertantur ab eis insidie inimici : ut sanctificationem patrum in ipso conjugio imitentur : qui providentia tua Dno conjungi meruerunt. Per D. . .

(2) Si fuerit presb. requisitus.

tous ses habitants, afin que ceux-ci y demeurent en votre paix, qu'ils soient fidèles à votre volonté et qu'ils se multiplient en de longs jours [1] P. N. S. J.-C. »

Puis, à la suite de quelques versets, il reprend : « *De votre ciel saint, ô Seigneur, jetez un regard sur ce mariage : et de même que vous avez envoyé saint Raphaël, votre ange, à Tobie et à Sara, la fille de Raguel, ainsi fortifiez et conservez ceux-ci, afin que ils vivent en votre amour, qu'ils y vieillissent et qu'ils se multiplient en de longs jours. P. N. S......* »

Et, se tournant vers les époux, il les bénit en disant : « *Soyez bénis du Père et du Fils et du Saint-Esprit qui est trine dans le nombre et unique en la déité ; et qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.* »

Enfin, s'accomplit un rit final dont le charme ne peut

(1) Texte. Ps. Nisi Dns... Gloria.—Dne exaudi or.—Dns vobisc. — Oremus. Benedic Dne thalamum istum et omnes habitantes in eo et in tua pace consistant et in tua voluntate permaneant et multiplicent in longitudinem dierum. P. C. Dn...

℣ Manda Deus virtute tua : confirma hoc Deus quod operatus es in nobis. — ℟ A templo tuo etc. — ℣ Increpa feras arundinis congregatio taurorum in vaccis populorum. — ℟ Ut excludant eos qui probati sunt argento. — Gloria — Kyrie — Pater N. — Dns. vob. — Oremus. Respice Dne de celo sco tuo super conventionem istam et sicut misisti scum angelum tuum Raphaelem Thobie et Sare filie Raguelis ita et hos confortare et conservare digneris ut in amore tuo vivant et senescant et multiplicent in longitudinem dierum. P. D. N...

Alia bndictio super sponsum et sponsam : Benedicat ✠ vos Pater et Filius et Spiritus scs qui trinus est in numero et unus in deitate, qui vivit et regnat etc.

échapper à personne. On présente au prêtre un pain et du vin :

— « *Bénissez*, dit-il. — *Que ce soit Dieu qui bénisse !* » répond l'assistance. Et le prêtre étend la main et prononce ces mots :

« *Que le généreux dispensateur de tous biens bénisse ce pain et ce vin. Au nom du Père*, etc.[1]. Et prenant le pain et le vin, il les remet à l'époux avec cette suave injonction :

— « *Prenez et donnez à vostre espouse en luy faisant aussi bonne part et loyauté que voulés qu'elle vous fasse.* »

Enfin, les saluant tous deux pour se retirer, il conclut :

— « *Demourez en paix : Dieu demoure avec vous.* »

Tel était dans tout son développement le rit matrimonial qui se pratiquait en l'Eglise d'Aix au XV[e] siècle.

J'ai cru assez longtemps que, avec le bréviaire qui en gardait le texte, ce rit était resté invariable jusqu'au Concile de Trente. J'ai tout récemment reconnu mon erreur, en étudiant un petit livre de 1577, rarement feuilleté, exemplaire unique gardé soigneusement à la Méjanes et qui, sous le titre de *Liber ordinarius*[2], n'est autre chose qu'un rituel.

(1) Texte. Benedicite — *R'* Deus. — Largitor bonorum benedicat ✠ istum panem et vinum. In nom. Patr. etc.

(2) *Liber ordinarius* sive modus baptizandi secundum usum et consuetudinem sancte metropolitanæ Aquensis ecclesie ordinem,

Un rituel de 1577 ! On s'attendrait presque à le trouver conforme aux décrets du Concile de Trente [1] ! Il n'en est rien. L'archevêque d'Aix, Antoine Filholi, qui avait été le seul évêque français présent à l'ouverture de la grande Assemblée, et qui y avait si bien marqué sa place, avait voulu, dès 1549, publier les décrets déjà portés par le Concile. Henri II l'y avait même autorisé le 4 février 1549 [2]. Mais la maladie et sa mort, arrivée l'année suivante, ne lui avaient point permis de réaliser son dessein. Or, une fois le Concile achevé, nul n'ignore comment les évènements en retardèrent la publication : ce qui ne fut fait en Provence que par le Concile d'Aix de 1585. Le rituel romain du reste ne fut donné qu'en 1614 par Paul V.

Cette explication suffit à faire comprendre comment le *Liber ordinarius* est un dernier écho des vieux usages. Mais il devient, précisément à ce titre, un témoin aussi curieux qu'authentique de la transformation que la première moitié de ce XVI[e] siècle si remuant avait fait subir à nos coutumes séculaires.

Ici, en effet, n'apparaît plus la cérémonie des fiançailles. Il est vrai que cela n'en suppose pas la complète suppres-

ab benedicendu[m] aqua[m] diebus dominicis et multa alia continens. (*e* et *æ*, sic).

Impr. in 18 de 222 pages. Aquis Sextiis apud Thoman Maillou 1577. — Bibl. Mejanes côté 36023 —

L'archevêque d'Aix siégeant alors était Alexandre Canigiani, qui devait en 1585 convoquer et présider le concile provincial.

(1) 1545 à 1563.

(2) Voir Albanès. *Gallia christiana novissima*. I.

sion, car la rubrique énonce que les habitudes particulières peuvent être retenues.

La dation des corps reste la même avec addition des mots *loyal époux* et *loyale épouse* aux termes *loyal mari* et *loyale femme* existant déjà.

La subarrhation subit de plus notables changements. Deux oraisons[1] précèdent le *Benedic Dne has arrhas* qui se dit encore ; et, chose digne de remarque, il y est question de plusieurs anneaux : *hos annulos ut... qui eos gestaverint*. Le mari en portait donc un, ainsi qu'on le pratique quelquefois de nos jours. Quant à la lettre qui contenait les treize sous ou deniers, on n'en parle plus.

Mais la modification la plus importante est dans la forme de la tradition de l'anneau.

Ce n'est plus à la main droite mais à la main gauche de l'épouse qu'est remis ce symbole de l'union. Ce ne sont plus l'index, le grand doigt et l'annulaire, mais

(1) TEXTE. ℣ Ostende nobis — Dne exaudi or. — Dns vobisc. — Or, Creator et consecrator humani generis, dator gratiæ spiritualis, largitor æternæ salutis, emitte benedictionem tuam super hos annulos ut armati virtute celestis qui eos gestaverint defensionis tuæ muniantur auxilio. Per Chr. D. N.

Dne Deus omnipotens pater qui per similitudinem sancti connubii, Isaac cum Rebecca per intermissionem arrarum Abrahe famuli tui copulari jussisti : ut oblatione numerum universitas cresceret filiorum, quæsumus omnipotentiam tuam, ut ad hanc oblationem arrarum quam hic famulus tuus dilecte suæ sponsæ (sic *e* - *æ*) offerre procurat, sanctificator accedas eosque cum suis muneribus propitius benedicas quatenus tua benedictione protecti et invicem dilectionis vinculo innexi gaudeant se feliciter cum tuis fidelibus perhenniter mancipari. Per Dom. N.....

Benedic Dne arras istas etc...

le pouce, l'index et l'annulaire (doigt moyen) qui le reçoivent successivement. Le signe de croix ✠ n'est plus marqué dans le texte : ce qui ne prouve pas qu'on l'omit alors, l'usage acquis pouvant y suppléer et le mot *super* de la rubrique le supposant au contraire.

Et voici quelle formule accompagne cette cérémonie :

« *Je N. vous espouse N. avec cestuy anneau et les arrhes vous donne, en signe de mariage ensins comme Dieu et S. Peire et S. Paul et la saincte mère Eglise de Rome ha ordonné et commandé. In nomine Patris* (super pollicem) *et Filii* (super indicem) *et Spiritus Sci. Amen.* (super medium et in ipso remanet in manu sinistra mulieris).

La bénédiction nuptiale est la même qu'en 1499, — celle de notre Rituel Romain, avec l'adjonction de quatre versets au début [1]. Mais la courte bénédiction complémentaire de la fin est modifiée. Ce n'est plus celle de 1499. Ce n'est pas encore celle du Rit actuel, bien qu'elle s'en rapproche par les premiers mots.

Le prêtre, en effet, prend les mains des deux époux et les joint en disant :

« *In nomine Patris*, etc. *Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob ipse sit vobiscum et ipse vos conjungat impleatque benedictionem suam in vobis. Amen.* »

C'est une sorte d'acclamation, qu'il répète trois fois ;

(1) Texte. ℣ Salvum fac servum tuum et ancillam tuam. — ℟ Deus meus etc. — ℣ Ostende nobis. — ℣ Mitte eis. — ℣ Exurge Dne. — Dne exaudi or. — Dns vobisc. — Oremus Propitiare etc.

puis il ajoute : *Et benedictio Dei Patris et Filii et Spir. S. descendat super vos et maneat semper. Amen.*

Une observation s'impose à mon esprit en terminant ces modestes pages.

Aix avait gardé dans sa liturgie la tradition romaine, sauf de légers écarts. La variation que je viens de signaler ne suffit-elle pas cependant à démontrer que de tels changements, laissés à l'arbitre des évêques et des chapitres, avaient le double inconvénient de détruire des usages locaux plus anciens et d'exposer le Rit à de perpétuelles fluctuations ? N'était-ce pas assez pour justifier les décrets disciplinaires de Trente, dont l'archevêque d'Aix fut l'un des meilleurs champions et que Rome allait bientôt exécuter par la réforme successive des livres liturgiques et la loi de leur usage exclusif ?

Le Rituel Romain a définitivement consacré le principal détail que nous remarquions tout à l'heure au *Liber ordinarius* d'Aix. Ce n'est pas à la main droite comme autrefois, c'est à la main gauche que l'épouse reçoit l'anneau nuptial.

Il me plairait de répondre à la légitime curiosité, qui ne peut manquer de saisir une respectable partie de cette assemblée ; et je voudrais vous dire, Mesdames, pourquoi la main gauche l'a emporté sur la main droite. Mais... je l'ignore.

M. de Ribbe va venir à mon secours.

Dans son intéressante étude, que je signalais en commençant, il rapporte cette explication naïve du choix de l'annulaire : on dit, et c'est une vieille croyance, qu'en

ce doigt est une veine communiquant plus directement au cœur. — Pourquoi ne dirai-je pas de même ?... La main gauche, c'est le côté du cœur ! — Voilà mon dernier mot.

L'argument, je l'avoue, est peu scientifique. L'Académie ne le sanctionnera pas ; mais les épouses et les mères l'accepteront, car leur meilleur trésor c'est leur cœur.

INSCRIPTION

de la tapisserie

de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur à Aix

(Réduction aux 6/10^{mes})

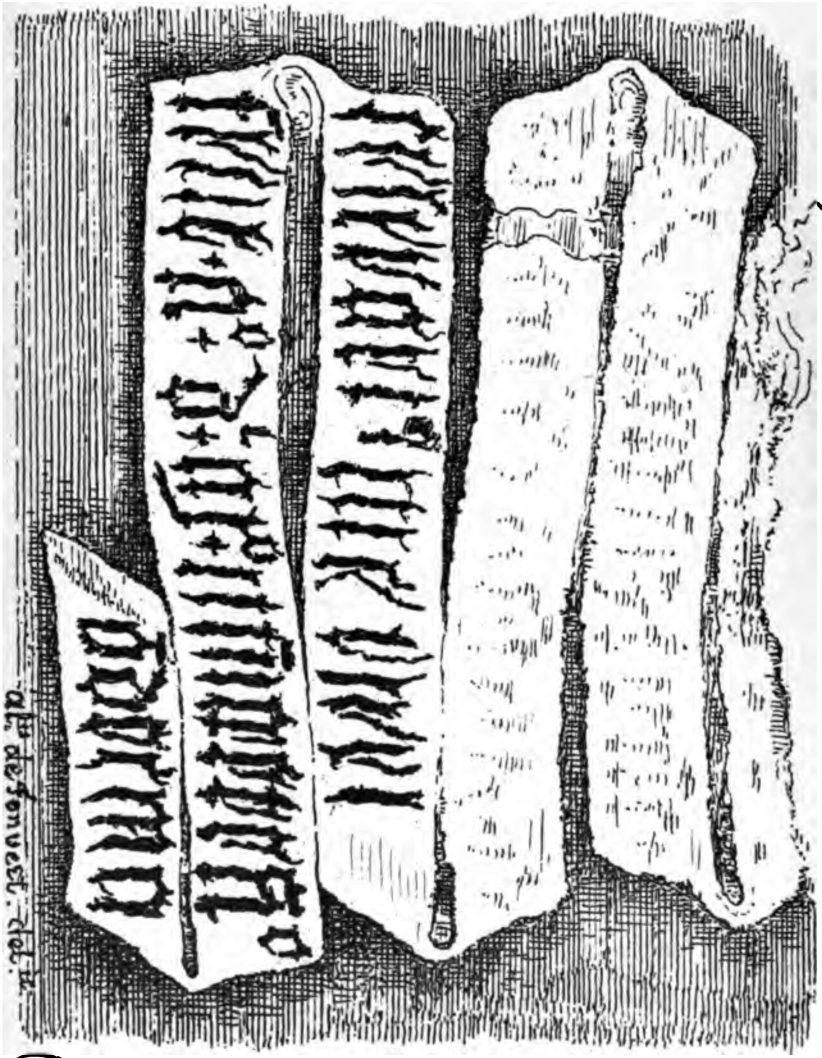

LA TAPISSERIE

DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE S^t-SAUVEUR
à Aix-en-Provence

Par M. A. DE FONVERT et M. le Chanoine J. MILLE.

Quelle est l'origine de la tapisserie de Saint-Sauveur à Aix, quelle fut sa première destination, quel peintre dessina ses cartons ?

Ces diverses questions ont fait l'objet des recherches de plusieurs historiens et les ont singulièrement partagés.

On admet généralement qu'elle décorait le chœur de la cathédrale Saint-Paul de Londres jusqu'à l'époque où, par suite de la Réforme Anglicane, les tableaux, les tapisseries, les statues et autres ornements religieux furent exclus des temples ; c'est à ce moment, seulement, que les Anglais brûlèrent un grand nombre de ces objets d'art sacrés et cherchèrent à vendre les plus précieux dans les pays étrangers.

Cette époque est précisée dans l'histoire par la mort d'Henri VIII en 1547. On sait que ce prince, quoique auteur de la réforme dans son royaume, avait conservé dans l'Anglicanisme beaucoup de pratiques de la religion catholique, entr'autres le culte des saints et des images. Après sa

sont naturellement reproduites les dernières scènes de la vie de Marie, dont l'enfance, la jeunesse et la divine maternité ont servi de prologue à l'œuvre.

Ce sont : un tableau représentant la Sainte-Vierge debout sur le seuil de sa demeure et tenant un livre à la main ; elle est entourée de cinq personnages, l'un d'eux au premier plan est à genoux devant elle.

L'attribution de ce tableau, désigné comme représentant la Sainte-Vierge entourée de quelques apôtres, est assez difficile ; comme sujet, ne serait-ce pas les adieux de Jésus à sa mère ? Une tradition dont l'art au moyen-âge et même en pleine renaissance s'est fréquemment inspiré, rapporte qu'avant sa passion, le Sauveur vint s'agenouiller devant sa Mère comme pour lui demander de souffrir pour le genre humain.

Dans le tableau, à la droite de la Sainte-Vierge, est Saint-Jean l'évangéliste, reconnaissable à sa figure imberbe et à la palme qu'il porte, attribut qui le distingue assez ordinairement. Le personnage, agenouillé devant Marie, est vêtu de la robe violette que porte ordinairement le Christ, et les trois figures qui sont derrière lui ressemblent plutôt à des pharisiens qu'à des apôtres.

Nous signalons cette hypothèse qui pourrait amener quelque lumière sur une composition aussi mystérieuse.

Suivent : la mort de Marie — sa sépulture — son assomption glorieuse.

L'épilogue final est la scène qui représente le jugement dernier.

On pourrait s'étonner que certains sujets des plus importants de l'histoire évangélique, de préférence même à

quelques-uns de ceux qui ont été représentés, n'aient pas trouvé place dans cette admirable suite de tableaux, tels par exemple : l'adoration des mages, la Cène, un épisode du Chemin de la Croix. Il y aurait peut-être une explication plausible à donner de ces lacunes.

A l'égard de l'adoration des mages on peut répondre, d'abord, que le sujet de la composition étant à peu près identique, quant au cadre de la scène et à la plupart des personnages, avec le tableau de la naissance de Jésus qui précède, il n'y avait pas à reproduire, coup sur coup, un événement à peu près analogue. D'ailleurs le baptême de Jésus est, avec l'adoration des mages et le miracle des Noces de Cana, une des trois formes consacrées de l'Epiphanie. Ce mystère ne manque donc point à la série des peintures évangéliques que présente notre tapisserie.

Pour la Cène, le motif de son absence est, peut-être, la difficulté matérielle de disposer le sujet dans un cadre relativement restreint par le nombre des personnages à y placer, vu la taille que le peintre a adoptée pour toutes les figures de la tapisserie. En effet, si dans le tableau du lavement des pieds où tous les personnages sont debout, il n'y a que neuf apôtres sur douze qui soient représentés, comment les grouper au complet assis autour de la même table ?

Quant à l'épisode du Chemin de la Croix, nous observons que M. de Saint-Vincens, dans son mémoire sur la tapisserie de Saint-Sauveur, publié en 1812, parle d'une composition à laquelle il donne pour titre : *Apparition de Jésus ressuscité aux Saintes-Maries.*

Or, non-seulement le tableau représentant ce sujet, de fait n'existe pas, mais il n'y aurait pas même moyen de

l'intercaler à sa place unique, c'est-à-dire entre les deux scènes de la résurrection et de l'ascension, attendu qu'à cet endroit, ainsi que nous l'avons observé en parlant de la représentation des mystères glorieux, le tissu de la tapisserie est absolument continu, le panneau est d'une seule pièce.

L'auteur du mémoire dans lequel on relève d'ailleurs quelques erreurs par rapport à la disposition des compartiments de la tapisserie, n'aurait-il pas confondu, au point de vue de la désignation du sujet : *Jésus apparaissant aux trois Maries* avec *Jésus consolant les filles de Jérusalem qui le suivent au Calvaire*, mystère douloureux que représente la huitième station du *Via Crucis ?* Dans cette hypothèse que confirme une interruption sensible de la tapisserie entre les deux tableaux du couronnement d'épines et du crucifiement, la question de l'épisode relatif au Chemin de la Croix serait expliquée.

A quel artiste peintre, à défaut de signature, faut-il attribuer le dessin des cartons que l'ouvrier tisserand a si richement reproduits ?

Une inscription en écriture gothique placée sur la bordure du haut, touchant à la lisière de suspension et assise sur le chapiteau de la colonnette qui sépare le tableau du couronnement d'épines de celui du crucifiement, donne la date de la confection de la tapisserie.

Depuis très longtemps la partie supérieure de cette inscription, détériorée par de fréquents maniements, était cachée sous des replis de la tenture et sur la partie restée visible on ne lisait plus que les mots :

Fecit anno Domini millesimo quingentesimo ondecimo (sic).

Il y avait tout lieu de supposer que ces mots étaient précédés du nom de l'auteur des cartons et peut-être du lieu où la tapisserie avait été confectionnée.

Mais les plis ayant été soigneusement déroulés, nous avons vu que de cet écrit brodé en laine noire dans les méandres d'une banderole blanche, les premières lignes étaient effacées par une longue usure ; sur le tissu effiloché n'existent plus que des traces illisibles des lettres emportées.

Pourtant, sur la partie encore intacte, nous avons pu découvrir, précédemment cachés par les replis de la tapisserie, trois mots qui jettent un jour nouveau sur l'inscription et écartent toute idée qu'elle pouvait contenir le nom du peintre ; ces trois mots sont : *Celerarius me fieri.*

L'inscription se termine donc ainsi :

Celerarius me fieri
fecit anno Domini millesimo quingentesimo
ondecimo.

Le titre de cellerier est un nom d'office dans une communauté régulière (chapitre, abbaye, monastère). Les nom et prénom de celui qui a commandé la tapisserie devaient précéder le mot *Celerarius*, et probablement encore avec eux il était fait mention du lieu où le cellerier était en charge et qui devait être orné de la tapisserie. Il faut alors remarquer que ces indications rempliraient toute la partie effacée des méandres de la banderole, et que si le nom du peintre avait dû figurer quelque part sur l'inscription, son introduction n'aurait été possible qu'entre les mots : *Celerarius me fieri fecit* et la date. Or, à cet endroit il n'y a évidemment point de place pour cette insertion.

A défaut de toute indication d'auteur, il a donc fallu

recourir à un système d'attribution qui eut, au moins, le mérite d'être plausible. On croit l'avoir trouvé par la judicieuse observation des tableaux, par l'étude comparée du genre de la composition, de la manière du dessin, du type des personnages, de la forme des costumes, des détails d'ornementation, des effets de lumière et de coloris.

D'après ces inductions très consciencieuses, la tapisserie, qui est tout à fait du style de Quentin Metsis, serait l'œuvre de ce célèbre peintre flamand, né en 1450 et mort en 1529. Ce nom restera donc celui du peintre de la légende, quelque soit, d'ailleurs, le lieu où la tenture a été ouvrée.

Dans cette œuvre splendide, si l'on considère, à part, la composition artistique des scènes représentées, le dessin et l'expression des figures, l'originalité et la richesse des costumes, l'ampleur si bien accusée des draperies dont les personnages sont revêtus, le choix des accessoires, les effets du coloris, en un mot, l'aspect pittoresque des tableaux, il en est parmi eux à remarquer plus particulièrement ; nous citons entr'autres : le baptême de Jésus, le sermon sur la montagne, l'arrestation de Jésus trahi par Judas, le couronnement d'épines, le crucifiement, la descente de croix, pour les scènes relatives à la vie du Sauveur ; l'annonciation et l'assomption pour celles qui ont trait à la vie de sa Mère.

Au devant du tableau le sermon sur la montagne, deux femmes sont assises ; celle de droite richement vêtue et dont la tête est ornée d'un diadème, représente Catherine d'Aragon, première femme d'Henri VIII. C'est elle encore qui, dans le tableau de la descente de croix, parée du manteau royal, s'agenouille devant le corps du Christ déposé au pied

de la croix, la tête reposant sur les genoux de la Sainte-Vierge.

La bordure de la tenture, enjolivée par une guirlande de feuillage de vignes et de rosiers entremêlé de raisins violets, de roses rouges et de pensées, est aussi très intéressante par les armoiries qu'elle porte dans le haut et par les signes héraldiques disséminés dans tout son parcours ; manifestation, sans doute, de reconnaissance envers les insignes bienfaiteurs de l'église à laquelle la tapisserie était destinée. On y voit, plusieurs fois reproduites, les armoiries du roi d'Angleterre, de la famille d'Octhampton, des archevêques de Cantorbéry : Henri Déné, cardinal Morton et William Warham [1]. — Des écussons portant sur champ un daim accroupi, attaché à un pieu par une corde et un anneau et ayant sur le flanc la lettre R. — La même lettre sans écusson et d'autres lettres très ornées sont multipliées au milieu du feuillage de la bordure.

Les tableaux de la tapisserie, au nombre de vingt-six, ont été reproduits par M. A. de Fonvert en autant de dessins au trait ; nous publions les trois premiers de la série dans les planches qui suivent :

(1) William Warham avait été évêque de Londres avant de devenir archevêque de Cantorbéry, primat et chancelier d'Angleterre en 1503.

TAPISSERIE DE S^t-SAUVEUR A AIX.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES TROIS PREMIERS TABLEAUX DE LA SÉRIE

Dessinée par M. A. de FONVERT.

La Nativité de la S^te Vierge.

S^te Anne est, dans son lit, entourée de six femmes qui l'assistent, une d'elles lui présente une potion dans une soucoupe à long pied.

Au-devant du lit, une autre femme verse de l'eau dans un bassin pour laver l'enfant, que tient sur ses genoux une sixième femme assise et richement vêtue.

La Présentation au Temple.

La Vierge, enfant, conduite par un ange, monte avec assurance les degrés du Temple et sur le seuil de la porte elle est reçue par le grand prêtre.

S^t Joachim et S^te Anne assistent à la Présentation.

Sur la bordure du haut est un écusson parti; au premier, d'azur, au pallium potencé portant des petites croix de sable; il accompagnait toujours les archevêques d'Angleterre et d'Irlande. Au deuxième d'argent à trois oiseaux de sable, au bec et aux pieds de gueules. Ce sont les armoiries de Henri Déné ou Déené transféré de l'évêché de Salisbury à l'archevêché de Cantorbéry en 1500, après la mort du cardinal Morton. Déné mourut en 1503. William Warham lui succéda.

Al[ie] de Fonvert del[t]

UNIV.

Alte de Fonvent del.

L'Annonciation.

La Ste Vierge couverte d'un grand manteau est à genoux devant une table richement drapée, sur laquelle est un grand livre ouvert. Elle se retourne vers l'ange Gabriel qui apparaît les ailes déployées, vêtu d'une longue robe blanche et d'une chape en drap d'or doublée d'écarlate. De la main droite élevée vers le ciel, il annonce à Marie la volonté du Très-Haut et de l'autre main il lui présente le sceptre, symbole de sa future grandeur.

Au-dessus de la tête de la Vierge, on voit le St Esprit sous la forme d'une colombe blanche dans un cercle radieux.

LA PROVENCE DES TEMPS AUTONOMES

RAPPORT

SUR « LA SOCIÉTÉ PROVENÇALE »

DE M. CHARLES DE RIBBE

Présenté à l'Académie d'Aix

Par M. L. de Berluc-Perussis.

« La plupart de nos contemporains semblent peu touchés par le culte de l'art pour l'art... Le vieux monde, condamné à se dissoudre dans la poussière des ruines, leur paraît, en littérature comme ailleurs, s'effacer devant un monde nouveau, où l'étude plus complète, une satisfaction plus large et plus générale des besoins éternels de l'âme humaine, retremperont les esprits dans le sentiment du juste et du vrai...

« Les enseignements des révolutions mettent à nu la vanité des conceptions politiques ou sociales qui ne s'inspirent pas de la loi morale. Ils placent l'homme en présence de lui-même et de l'histoire, et la recherche du passé devient le point de départ de la philosophie pratique... C'est alors qu'aux jouissances purement littéraires succèdent le sens nouveau et les vives ardeurs des recherches historiques. L'observation exacte des faits, de leurs développements, de leurs causes, de leurs conséquences, se lie à tout un travail d'élaboration et de

rénovation intellectuelle... L'étude du passé prend alors la place qu'occupaient d'une manière exclusive de séduisantes et aussi, trop souvent, de décevantes abstractions. Nous en sommes là, et c'est ce qui explique les succès de l'école historique...

« Il était possible autrefois aux Académies de se réfugier dans les hauteurs d'un platonisme où elles s'isolaient du mouvement général. De nos jours, la société bouleversée convie tous ceux qui ont un cœur et une plume à relever dans son sein le culte des bonnes et patriotiques traditions. * »

C'est en ces termes éloquents que M. Charles de Ribbe esquissait, il y a un tiers de siècle, le programme de la jeune école historique, dont il fut parmi nous le promoteur. C'était l'heure où la Provence, à l'appel claironné de Maillane, venait de s'affirmer dans sa langue, emblème auguste et vivant de sa personnalité ; l'heure où le Languedoc, lui aussi, se ressaisissait, incité par un groupe d'initiateurs zélés, dont l'ouvrier majeur appartient à notre Académie. Cette date sera un repère pour celui qui racontera quelque jour l'évolution de l'esprit provincial.

Joignant l'exemple à la formule, curieux des problèmes du passé, et soucieux tout autant de ceux de l'avenir, M. de Ribbe, tout le long de son abondante carrière d'écrivain, a sans cesse creusé l'histoire au profit de la

* Séance de l'Académie d'Aix du 25 avril 1865. Voir *Revue de Marseille et de Provence*, XI, 351.

réforme sociale. Il a écrit, sur la vieille Provence, nombre de belles études très fouillées, très siennes. Avant lui, les érudits s'étaient limités, pendant trois siècles, à raconter par le détail la chronologie de nos princes, les guerres et les bouleversements politiques qui travaillèrent notre beau, mais infortuné pays, objet perpétuel, comme l'Italie, des convoitises du Nord. Aucun d'eux n'avait soupçonné, sous ces contingences, le fonds immanent d'une race résistante, qui, grâce à la solidité de ses traditions, a pu traverser de continuelles crises, et passer de mains en mains sans abdiquer son individualité propre. La Provence, à l'abri de sa forte éducation successsivement romaine et chrétienne, a pu finalement devenir une des composantes, et une composante inséparable, de l'aggloméré français, tout en demeurant, sous sa nationalité nouvelle, l'impérissable *Provincia*. Si indestructible a été cette personnalité du peuple provençal, qu'aujourd'hui, après cent ans de France une et indivisible, c'est chez nous que se manifeste avec le plus d'intensité la réaction régionaliste ; c'est de la Provence qu'est parti le mot d'ordre qui, avant peu, contraindra les gouvernants à remplacer la bureaucratie parisienne par le libre jeu des organismes locaux. A elle donc reviendra l'honneur d'avoir réveillé les caractères, d'avoir donné au patriotisme cette forme concrète qui seule peut lui assurer une base solide.

Des premiers, il y a quarante ans, M. Charles de Ribbe, élève de prédilection de Rouchon-Guigues avant de l'être de Le Play, contribua à la résurrection des

traditions provençales, en évoquant dans son *Pascalis*, cette robuste et admirable constitution de nos communes et de nos Etats, qui demeurera à jamais le modèle des systèmes politiques à la fois libres et balancés.

Vinrent plus tard de savantes et fort neuves recherches sur l'ancien barreau provençal, cette pépinière prodigue où notre nation recrutait ses administrateurs patriotes, tuteurs indéfectibles des franchises séculaires, qui, pied à pied, et dans la mesure matériellement possible, luttèrent, de François Ier à Richelieu, et de Richelieu à l'effondrement des provinces, contre les empiètements du pouvoir central, chaque jour plus autoritaire, plus accapareur des droits.

Puis, entré plus intimement dans l'exploration de notre passé, M. de Ribbe découvrit cette mine inconnue, aux filons merveilleux, qui s'appelle « les livres de raison. » Par douzaines et presque par centaines, il étudia ces vénérables registres familiaux, où revivent non plus les civiques dévouements de nos pères, mais leur existence privée, leurs habitudes sociales. C'est ainsi qu'il nous offrit tour à tour ces deux admirables volumes de *la Vie domestique* (dont le héros principal, Antoine de Courtois, est devenu, grâce à cette publication, un personnage presque historique), bientôt suivis de deux autres, non moins importants, sur *les Familles et la Société avant la Révolution*. Autour de ces œuvres majeures se groupèrent de précieuses monographies : *Les fiançailles et les mariages en Provence*, *les Guiran Labrillane* (un nom aixois), *Une famille au XVIme*

siècle, *Une grande dame dans son ménage*, *Deux chrétiennes pendant la peste* (ici, c'est dans sa propre maison que l'auteur avait trouvé d'inimitables exemples de vertu), et d'autres encore. Toute une galerie de portraits défila ainsi sous nos yeux émerveillés, nous révélant notre Provence des derniers siècles, prise dans toutes les classes de la société, depuis le personnage féodal ou parlementaire jusqu'à l'ultime valet de ferme. Partout, du plus fier échelon au plus modeste, c'est le même type de simplicité native, de probe labeur, d'attachement à la demeure héréditaire, la même absence de toute ambition, sauf celle de garder et de transmettre intact l'héritage des traditions ancestrales. La fidélité à Dieu, au foyer, à la commune, telle est, au total, la base de l'existence de ces générations. Et de quelle douloureuse façon tout cela ne contraste-t-il point avec le scepticisme, l'individualisme, l'envie, qui, de nos jours, détruisent la joie de la maison et la paix de la cité !

Un seul reproche pouvait être fait à l'œuvre de M. de Ribbe, celui d'être empruntée à des documents de choix, émanés de familles exceptionnellement attachées aux bons principes. Et de fait, les lamentations mêmes de quelques-uns des livres de raison exhumés par ses soins, nous révèlent, à côté d'un élément d'élite, de tout autres milieux, où l'orgueil, la soif de parvenir, et de moins nobles passions offrent un visible contraste avec les modèles proposés. Il va de soi, en effet, que la francisation de la Provence, avait dû, par une infiltration lente mais sûre, entamer l'antique simplicité et les patriarcales

mœurs de nos pères. Les exemples de corruption et de luxe de la cour des derniers Valois, ne pouvaient qu'influer lamentablement sur une partie au moins de la noblesse provençale, et, de proche en proche, sur la bourgeoisie et le peuple. Que cette corruption fût acquise et nullement innée, que la Provence fût, avant son adjonction à la monarchie de France, une terre privilégiée entre toutes, nous en avons désormais la preuve indéniable, par le beau et profond livre que nous donne aujourd'hui M. de Ribbe.

L'auteur de tant de probants travaux a voulu couronner sa tâche d'érudit et de dévot provençal, en s'enfonçant plus haut dans le passé indigène, en nous peignant, cette fois, la vie provençale aux derniers temps de notre autonomie.

Une chance des plus heureuses a permis à M. de Ribbe de mettre la main, dans un recoin perdu du Var, sur le doyen probable des livres de raison que la Provence possède. C'est celui de Jaume Deydier, d'Ollioules, dont les premières lignes datent de 1477, mais qui contient des mentions rétrospectives remontant jusqu'à 1250. A l'aide de cet inappréciable registre, l'auteur a pu nous donner la monographie d'une famille vraiment biblique, durant de longues générations. Mais c'est surtout la figure de Jaume Deydier qui se détache sur ce fond de captivant intérêt. Son livre, régulièrement et soigneusement tenu, nous permet d'étudier — et d'admirer — en lui le chef de maison, le propriétaire rural, le citoyen.

De là les trois grandes divisions de l'ouvrage de M. de

Ribbe : la famille, la propriété, la commune.

Fidèle à l'ingénieuse méthode qui caractérise ses publications antérieures, et leur donne une force si concluante, le savant écrivain ne s'est pas borné à suivre son héros dans le cadre, nécessairement étroit, où il se meut. De même que, dans *La Vie domestique*, il groupa, autour d'Antoine de Courtois, toute la Provence des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, de même, ici, de nombreux personnages des deux siècles précédents font cortège à Jaume Deydier ; et tous ces exhumés lui ressemblent si étonnamment, que l'on dirait un provençal unique, aux noms divers, aux situations variées, mais à l'inchangeante physionomie : tant la tradition médiévale coulait les âmes dans un même moule de vertu et d'honneur. Deydier, comme Courtois, n'est, à vrai dire, qu'un prétexte, une ébauche première, que l'auteur complète et affine à l'aide d'éléments dispersés, et qui, sous son experte main d'artiste, devient un type achevé : le Provençal d'avant l'union, le Provençal sans alliage.

On n'attend pas de nous que nous parcourions, avec l'éminent sociologue, tous les développements de sa large étude. Il nous suffira d'indiquer, d'une plume rapide, les principaux points de vue de l'horizon si complet qu'il déroule à nos yeux et qui contraste du tout au tout, avec la noire image que l'on nous présentait, au collège, du moyen-âge français : image vraie en grande partie pour les provinces coûtumières du Nord, mais absolument mensongère pour notre Midi, de droit écrit et de libertés indéracinables.

C'est la famille, avons-nous dit, que l'auteur décrit tout d'abord. Ce cercle, qui semble limité aux quatre murs de la maison, embrasse, en réalité, tout un monde intime. La vie ne se dépensait point à cette époque de reconstitution sociale, en mondanités et en sports. Elle avait son assise au foyer. Tour à tour nous assistons, sur les pas de notre guide, aux solennités touchantes du baptême, du contrat de mariage et du testament : Deydier et ses contemporains nous en disent les rites et les émotions. Ils nous racontent leurs fêtes domestiques, leurs pélerinages, les audiences de la judicature villageoise, les arbitrages entre amis, en un mot les infinis détails d'une existence qui étonne et charme par son cachet de simplicité et d'harmonie. Il y a là des tableaux d'une exquise douceur, et dont la plume si littéraire de M. de Ribbe a tiré des effets émouvants. Ce qui frappe et domine dans l'ensemble, c'est, à tous les étages de cette société, une solidarité surprenante entre le pauvre et le riche, si tant est qu'il y eût des riches et des pauvres à cette heure où le monde se reprenait à vivre après les désastres du XIV^{me} siècle. Seigneurs, bourgeois et paysans, également ruinés, se donnent la main en frères, pour sortir ensemble de leur écrasement, à l'aide des deux leviers éternels que rien ne remplacera jamais chez les civilisés, le travail loyal et l'épargne courageuse. Et si entière est la fusion des classes, qu'elles s'unissent entre elles par des mariages, par des baptêmes, par des arbitrages quotidiens, où le bourgeois et le paysan, le gentilhomme et le barbier contractent d'égal à égal. Ce n'est

pas la Provence du XV^e siècle qui eût inventé, pour ses pélerinages, trois catégories de voyageurs ou, pour ses représentations de Mystères, des fauteuils d'orchestre. Ils étaient trop égalitaires pour cela. Si leur pyramide avait un monarque au sommet, elle avait la république communale à sa robuste base.

L'étude de la Propriété suit naturellement celle de la famille. Et ici, les découvertes sont, s'il est possible, plus inattendues encore. Le repeuplement de la Provence, après tant de guerres et de pestes, s'accomplit grâce à de nombreux « actes d'habitation », à d'innombrables baux emphythéotiques, qui firent passer la terre aux mains des cultivateurs, indigènes ou étrangers, à des conditions d'incroyable bon marché. Il nous faudrait, par malheur, dix fois l'espace dont nous disposons, pour suivre M. de Ribbe dans les curieux et précis détails qu'il nous donne sur la propriété, le colonat partiaire, les *afreiramen*, le taux des salaires, et surtout sur le mouvement de concentration agricole qui amena, à la fin du moyen-âge, la création des domaines ruraux actuels, sans cesse morcelés, depuis lors, par les partages de famille (car la Provence ne connut jamais le droit d'aînesse, même pour les fiefs), et sans cesse reconstitués par l'énergique et indéfectible labeur des pères de famille, qui accomplissaient des prodiges d'économie pour doter leurs filles sans écorner leur capital.

Viennent enfin, pour couronnement, de très nouveaux aperçus sur la Commune provençale, qui, non moins que la maison, non moins que la « bastide », fut, pour nos

devanciers, un centre de dévouement et d'activité. L'ori-gine de nos municipes a été très mal racontée jusqu'à présent. On a cru longtemps que les institutions romaines avaient traversé sans éclipse toutes les invasions barbares. C'est là une erreur désormais insoutenable. M. Ch. de Ribbe, après Firmin Guichard et d'autres, nous montre dans les « confréries du S^t^-Esprit », établies au XIII^me^ siècle, le berceau de bien des consulats du Midi. Il fait l'histoire des transactions qui, de bonne heure, ré-glèrent les droits réciproques des possédant-fiefs et de leurs tenanciers, et devinrent la charte des franchises locales.

Rien de plus intéressant que l'exposé du méca-nisme communal, où les *Cap d'oustau* délibérèrent en assemblée plénière sur toutes les questions majeures, et tranchent par un vrai *referendum* les difficultés dont la moderne bureaucratie se réserve jalousement la solution autoritaire. Rien, d'autre part, de plus attachant à suivre que les efforts patients, et presque toujours couronnés de succès, des municipalités provençales, pour racheter les droits seigneuriaux, et assurer aux personnes comme aux biens cette pleine indépendance que Richelieu devait malheureusement confisquer au profit d'une oligarchie administrative, dont le joug est autrement lourd que celui de l'aristocratie terrienne. M. de Ribbe cite à ce sujet d'éloquents exemples de concorde entre féodaux et vas-saux. Ce sont là, dit-il en terminant, « les fruits naturels des sociétés chrétiennes. Dans l'esprit chrétien, dans l'es-prit de l'Évangile, était alors le grand ressort social, parce

qu'en lui était le régulateur des mœurs. C'est lui qui, disposant les seigneurs fonciers à ne pas se laisser entraîner par leurs passions, quand elles étaient en conflit avec celles des populations, les faisait se détacher d'une préoccupation trop exclusive de leurs intérêts particuliers pour déférer à leurs vœux, et qui, chez celles-ci, exerçaient un semblable pouvoir d'apaisement. » C'est ce frein qui manque aujourd'hui aux gouvernants comme aux gouvernés, et dont l'absence rend insoluble la question sociale, jadis si simple à solutionner, à l'aide du Décalogue.

Telles sont les grandes lignes de ce livre magistral, livre à la fois de vulgarisation érudite et de haute portée sociale. M. Charles de Ribbe, auteur de toute une bibliothèque d'histoire et d'économie, nous a donné là une synthèse de son œuvre entière. Tout provençal qui lira ce volume connaîtra l'âme profonde de son pays, et sentira croître en lui le respect et le culte de sa race. Ces pages révélatrices affermiront dans les cœurs patriotes le triple amour de la famille, du sol natal et des vieilles libertés endormies.

LA BULLE DE SAVON

APOLOGUE[1]

Par M. Alexis DE FONVERT.

De son souffle puissant Dieu créa l'univers,
— Du souffle d'un bambin je naquis toute ronde ;
Les soleils que Dieu fit pour éclairer le monde
De leur masse brûlante illuminent les airs ;
— Quand, au jeu de l'enfant, mon corps a pris naissance,
Transparent et sans flamme il jette un faible éclat,
Mais dans l'éther il prend, tour à tour, la nuance
Du bleu, du vert, du jaune et du vif incarnat.
— A d'immuables lois Dieu soumit la nature,
Les astres dans leur cours ne s'égarent jamais ;
— Je vais, tournant comme eux, mais j'erre à l'aventure,
Je monte, je descends, je brille et disparais ;
— Dans l'empire des airs le Soleil et la Lune,
Mars, Vénus, Jupiter et l'immense Neptune,
En leurs corps grands et lourds se moquent des autans.
— Bien petite et légère, au gré des moindres vents
Lorsque je m'abandonne, ils protègent ma vie
Qu'à terre un heurt fatal m'aurait bientôt ravie ;
— Des rayons divergents du grand astre du jour,
Tout ici-bas reçoit la couleur, la lumière.
— Je n'ai que des reflets décorant mon contour

Et qui, pâles ou beaux, se fondent en poussière.
— De me lancer en l'air s'est amusé l'enfant,
Au bout du chalumeau d'où son souffle me chasse
Je nais et m'arrondis, pour briller un instant,
Puis il rit de mon sort quand j'éclate en l'espace.

C'est là ce que l'on voit très souvent ici-bas :
Aider dans le malheur, rendre quelque service,
Pousser le dévoûment jusqu'au jour du trépas.....
Ne laisser qu'un ingrat, et même l'injustice.

Avec les corps sortis des mains du créateur
Me comparant, j'ai dit quelle est la différence.
Il est pourtant un être, œuvre du même auteur,
Qui conserve avec moi parfaite ressemblance :
Ne voit-on pas, parfois, un fat, un orgueilleux,
Comme moi goutte d'eau, se croyant une sphère,
Et d'un mince succès faisant très grosse affaire ?
D'esprit on l'a cru plein quand en lui tout est creux,
De s'élever très haut, tout en rampant, il rêve;
Ballotté dans tous sens, il se soutient encor ;
On dirait un moment, qu'il prendra son essor,
Mais... le meilleur lui manque, au premier choc... il crève.

POÉSIES

PAR

M. le Baron DE MEYRONNET-SAINT-MARC.

I

JE VEUX MOURIR!

PARAPHRASE DE *Vorei Morire*

DE PAOLO TOSTI

ROMANCE

—

Je veux mourir au printemps de l'année
Quand l'air est tiède et que le ciel est pur,
Quand l'hirondelle à l'humble maisonnée
Suspend son nid protecteur du vieux mur.

Je veux mourir au lever de l'aurore
Quand mille fleurs éclosent sous mes pas,
Quand dans les prés l'insecte dort encore
Et qu'au matin s'entr'ouvrent les lilas.

Alors, vers Dieu, joyeuse irait mon âme,
Quittant la terre au lever d'un beau jour,
Et dans mon cœur, brûlerait cette flamme
Que donne seul le véritable amour.

Mais, quand les airs sont troublés par l'orage,
Le temps, plus noir que l'aile des corbeaux,
Quand l'ouragan arrache le feuillage
Et que l'hiver dépouille les rameaux,

Alors, j'ai peur de partir, et la terre
Me semble un lit trop dur pour y mourir ;
Pour résister, je me jette en arrière,
Dussé-je vivre ici-bas pour souffrir.

Je veux mourir au lever de l'aurore
Quand mille fleurs éclosent sous mes pas,
Quand dans les prés l'insecte dort encore
Et qu'au matin s'entr'ouvrent les lilas.

II

LE MOIS DE MAI

CHANT D'AMOUR.

—

1

Pourquoi le pinson sur la branche
Chante-t-il ses refrains joyeux ?
Pourquoi, sous l'orme qui se penche,
Dans l'herbe un bruit mystérieux ?
Tout s'anime dans la nature
Quand rayonne l'astre du jour,
Pourquoi ? pourquoi ? C'est le murmure
De la grande chanson d'amour.

2

Pourquoi sortent de leurs cellules
Tous les cri-cris dans les sillons ?
Pourquoi volent les libellules
Et deux par deux les papillons ?
Les oiseaux vont dans le feuillage
Faire leurs nids tout alentour,
Pourquoi ? pourquoi ? C'est le ramage
De la grande chanson d'amour.

3

Pourquoi dans les forêts lointaines
Le cri des grands fauves la nuit ?
Pourquoi par les monts, par les plaines,

Ces soupirs, ces plaintes, ce bruit ?
Serait-ce donc la voix du monde,
Du printemps fêtant le retour ?
Pourquoi ? pourquoi ? C'est bien la ronde,
La grande ronde de l'amour.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1898)

Président...........	M. le Doyen Guibal.
Vice-Président......	M. le Chanoine Mille.
Secrétaire perpétuel..	M. Charles de Ribbe.
Secrétaire...........	M. le Baron Guillibert.
Archiviste..........	M. de Berluc-Perussis.
Bibliothécaire.......	M. de Gantelmi d'Ille.
Trésorier...........	M. Mouravit.
Vice-Trésorier.......	M. J. de Magallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Feraud-Giraud O. ✻ ✻ ✠ Delphin, président honoraire à la Cour de Cassation, doyen de l'Académie, 10 février 1857.

Ribbe (de) ✻ Charles, 10 février 1857.

Reinaud de Fonvert Alexis, ancien membre de la commission des Musées, 16 mars 1858.

Berluc-Perussis (de) ✻ O. ✠ Léon, 24 janvier 1865.

Cherrier (l'abbé) Auguste, chanoine, docteur en Théologie, 15 avril 1872.

Guillibert (baron) ✻ O. ✠ Hippolyte, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour, 15 janvier 1878.

Vidal ✻ ✻ François, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes, 21 janvier 1879.

Meyronnet de Saint-Marc (baron de) ✻ Philippe, 2 mars 1880.

Chavernac Félix, docteur en médecine, lauréat de l'Académie de médecine, 9 mars 1880.

Mouravit ✠ Gustave, ancien président de la Chambre des notaires, 8 février 1884.

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour d'appel, président du Comice agricole, 15 février 1884.

Guibal ✻ ✠ ✻ Georges, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 15 février 1884.

Magallon (de) ✻ ✻ C. ✠ Jules, ancien membre de la Commission des Musées, 9 mars 1885.

Marbot (l'abbé) Edmond, chanoine, ancien vicaire général, 28 mars 1887.

Gantelmi d'Ille (de) ✻ ✠ O. ✻ Charles, 17 juin 1890.

Lanéry d'Arc ✠ ✠ C. ✠ O. ✠ Pierre, docteur en droit, lauréat de l'Institut, 8 mars 1892.

Pontier I. P. ✠ Henry, conservateur-directeur du Musée, 5 avril 1892.

Joret I. P. ✠ Charles, professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, 16 mai 1893.

Selle (vicomte de) ✠ ✠ C. ✠ ✠ Albert, ingénieur, professeur à l'Ecole Centrale en retraite, vice-président du Conseil général des Basses-Alpes, 16 mai 1893.

Mille (l'abbé) Joseph, chanoine, curé de S^t^-Jean du Faubourg, 23 mai 1893.

Sigaud de Bresc (de) Louis, ancien conseiller général, 23 janvier 1894.

Chabrier Achille, docteur en médecine, ancien conseiller général, vice-président du conseil d'hygiène, 30 janvier 1894.

Fassin Emile, I. P. ✠ conseiller à la Cour, 24 avril 1894.

Bec (de) Albert, 1^er^ mai 1894.

Moreau I. P. ✠ Félix, professeur à la Faculté de Droit, 8 mai 1894.

Tourtoulon (baron de) I. P. ✠ G. O. ✠C. ✠ Charles, ancien président de la société des Langues Romanes, correspondant le 4 juin 1878, résidant le 28 mai 1895.

Saporta (comte de) Antoine, 23 mars 1897.

Aude O. ✠ ✠ ✠ Philippe, médecin en chef de la marine, en retraite, 6 avril 1897.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Pison ✻ I. P. 🙰 ✠ Alexandre, doyen de la Faculté de droit, 30 janvier 1894.

Mougins de Roquefort (de) ✻ C. ✻ O. ✠ Eugène, conseiller doyen honoraire à la Cour d'appel d'Aix, 1er mai 1894.

Granier ✻ Désiré, conseiller doyen à la Cour d'appel, 29 mai 1894.

Boisgelin (marquis de) C. ✠ Eugène, 16 juin 1896.

Duranti de la Calade (de) Maurice, ancien conseiller à la Cour d'appel, 16 juin 1896.

MEMBRES RÉGIONAUX.

MM.

Matheron ✱, ingénieur, de l'Académie de Marseille, correspondant de l'Institut, 21 décembre 1866.

Revoil O. ✱, ancien architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nîmes, 27 février 1877.

Marion ✱, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, 24 mai 1881.

Forbin-d'Oppède (marquis de), château de Saint-Marcel, près Marseille, 19 décembre 1882.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général, inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron, 19 décembre 1882.

Plauchud ✿ Eugène, président de l'Athénée, à Forcalquier, pharmacien-chimiste de 1re classe, etc., 19 décembre 1882.

Faucher (de) Paul, membre de l'Académie de Vaucluse, à Bollène (Vaucluse), 5 janvier 1883.

Jessé-Charleval (marquis de), ancien directeur de la *Revue de Marseille et de Provence,* 5 janvier 1883.

Jessé-Charleval (vicomte de) ✱ Antoine, ancien maire, membre de l'Académie de Marseille, 5 janvier 1883.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes), 5 janvier 1883.

Terris (de) ✱ Jules, notaire à Avignon, membre de l'Académie de Vaucluse, 5 janvier 1883.

Chailan ✱ O. ✱ C. ✠ Alfred, président honoraire de l'Ecole félibréenne, à Marseille, 5 janvier 1883.

Guigou Just, docteur en droit, doyen honoraire de la Faculté libre de droit, à Marseille, 12 janvier 1883.

Aube Frédéric, ancien notaire au Luc, membre de la Société d'Archéologie, 12 janvier 1883.

Roux ✳ Jules-Charles, ancien président de la Société Artistique de Marseille, ancien député, 12 janvier 1883.

Isnard I. P., archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne, 12 janvier 1883.

Ollivier ✳, docteur en médecine, ancien conseiller général, président honoraire de la Société scientifique et littéraire de Digne, 12 janvier 1883.

Mireur ✳, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan, 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes), 9 février 1883.

Brun, architecte, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, à Nice, 9 février 1883.

Bernard ✳ Charles, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix, 16 février 1883.

Clappier ✳ Félix, ancien procureur général, à Saint-Gabriel, près Tarascon, 16 mars 1883.

Pellissier (l'abbé), vicaire général à Digne, 6 avril 1883.

Cortès Fernand, à Saint-Maximin, 25 janvier 1886.

Magallon (de) Xavier, avocat, conseiller général des Hautes-Alpes, à Marseille, 16 mars 1889.

Mougins-Roquefort (vicomte de) Charles, avocat à la Cour d'Aix, 11 mars 1891.

Gamber (l'abbé) Stanislas, aumônier du Lycée, à Marseille, 7 avril 1891.

Pélissier ♆ Léon, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, 4 juin 1891.

Daime ♆ Louis, ingénieur, ancien président de la Société Littéraire de Digne, 12 janvier 1892.

Collot ♆ Louis, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon, 26 janvier 1892.

Sénequier Paul, juge de paix à Grasse, 30 mai 1893.

Poncet ✠ Henri, maître de chapelle de la Basilique métropolitaine d'Aix, 6 juin 1893.

Collongue (d'Avon baron de), ✵ ✠ O. ✵, ministre plénipotentiaire, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse), 6 juin 1893.

Constantin (l'abbé), curé de Rognes (Bouches-du-Rhône), 9 janvier 1894.

Chaillan (l'abbé), curé de Beaurecueil (Bouches-du Rhône), 12 janvier 1894.

Dollieule O. ✠, Frédéric, ancien magistrat, de l'Académie du Var, à Marseille, 28 mai 1895.

Bourguet Alfred, avocat à la Cour de Paris, 10 mars 1896.

Joubert (l'abbé) vicaire de la Madeleine, à Aix, 24 mars 1896.

Borel ✵, anc. chef de musique militaire, à Aix, 9 mai 1896.

Ferrier Raymond, amateur d'art, à Aix, 16 juin 1896.

Tourtoulon (baron de), marquis de Barre, Pierre, docteur en droit, à Aix, 12 janvier 1897.

Teil (baron du) ✠ Joseph, à Paris, 4 mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, ancien curé de Puymoisson, à Marseille, 18 mai 1897.

Bonnecorse-Lubières (comte Charles de), avocat à la Cour d'Aix, 28 décembre 1897.

Regnier I. P. (Antony), artiste peintre, à Marseille, 15 février 1898.

Autheman, ancien maire aux Martigues, 15 février 1898.

Le Bourgeois (l'abbé) hagiographe, à Aix, 1er mars 1898.

Prou-Gaillard ✿ C. ✠ (Auguste), ancien directeur de l'Académie de Marseille, 3 mai 1898.

Remacle (comte) ✠ Louis, ancien maire d'Arles, 24 mai 1898.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Zeller Jules, professeur au collège de France, à Paris, résidant le 6 février 1855, correspondant le 13 avril 1858.

Ferrand Joseph, ancien préfet, correspondant de l'Institut, rue de la République, 14, à Amiens (Somme), 20 janvier 1861.

Mistral Frédéric, à Maillane, 2 mars 1863.

Mouttet Alexandre, juge de paix à Aix, 20 avril 1863.

Teissier Octave, conservateur de la Bibliothèque, à Draguignan, 20 avril 1863.

Lescouvé, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, résidant le 20 février 1866, correspondant le 3 décembre 1878.

Desjardins Arthur, avocat général à la Cour de Cassation, membre de l'Institut, résidant le 8 avril 1867, correspondant le 1er décembre 1873.

Blancard Louis, correspondant de l'Institut, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille, 7 décembre 1868.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, à Paris, 25 avril 1870.

Bonvallot Edouard, ancien conseiller à la Cour de Dijon, à Paris, 26 février 1872.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Lyon, 14 mars 1876.

Roque-Ferrier Alphonse, président du Félibrige latin, à Montpellier, 4 juin 1878.

Bec (de) Léon, à Rieux-en-Minervois (Aude), 11 juin 1878.

Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, 3 juin 1879.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme), 12 décembre 1882.

Dorlhac de Borne, directeur honoraire d'Ecole Normale, à Tarascon, résidant 6 avril 1883, correspondant 9 mai 1893.

Jullien Ernest, vice-président du Tribunal civil, en retraite, à Reims, 2 mai 1884.

Boœt Alfred, président de la Société d'émulation de Montbéliard, 4 juin 1888.

Cottin Paul, sous-bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris, 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère), 27 janvier 1891.

Proal Louis, président à la Cour de Riom, résidant le 22 décembre 1891, correspondant le 15 déembre 1896.

Son Excellence Sawas-Pacha, à Menton, ancien ministre des affaires étrangères de l'Empire Ottoman, 26 janvier 1892.

Gras Félix, capoulié du Félibrige, à Avignon, 11 novembre 1895.

Zeiller Charles-René, secrétaire du Conseil Général des Mines, à Paris, 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur consultant à Royat et Paris, 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie, à Paris, 11 mai 1897.

MEMBRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER.

MM.

Adriani J.-B., membre du comité royal d'histoire nationale et de l'Académie des sciences, à Turin, 26 janvier 1858.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie, 6 avril 1868.

Rotrou (de), à Rome, 2 mai 1882.

Gubernatis (comte de) Angelo ✠ C. ✠ professeur à l'Institut national, à Rome, 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia ✠, juge suppléant, professeur agrégé à l'Université d'Athènes, 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, New-York, 5 juin 1894.

Portal (le chevalier Emmanuel), Palerme, 12 février 1895.

Le présent Tableau a été arrêté le 16 Juin 1898, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président :
G. Guibal.

Le Secrétaire :
Baron Guillibert.

LISTE

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Abbeville.	Société d'émulation.
Agen.	Académie Jasmin.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
Alais.	Société scientifique et littéraire.
Alençon.	Société historique et archéologique de l'Orne.
Alger.	Association scientifique algérienne.
Amiens.	Société des antiquaires de Picardie.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
Angers.	Société académique de Maine-et-Loire.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
Arras.	Académie des sciences, lettres et arts.
Avignon.	Académie de Vaucluse.
Bar-le-Duc.	Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne.	Société des sciences et arts.
Belfort	Société Belfortane d'émulation.
Besançon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société de médecine.
Béziers.	Société archéologique, scientifique et littéraire.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Bordeaux.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer.	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Bourg.	Société historique et littéraire de l'Ain.
Brest.	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.

Caen.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société française d'archéologie.
—	Société linnéenne de Normandie.
—	Société des beaux-arts.
—	Société d'agriculture et de commerce.
Cahors.	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai.	Société d'émulation.
Cannes.	Société académique.
Carpentras.	Commission de la bibliothèque.
Châlons-sur-Marne.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône.	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry.	Académie des sciences, belles-lettres ét arts de Savoie.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chartres.	Comice agricole.
Cherbourg.	Société nationale académique.
Constantine.	Société archéologique du département.
Digne.	Société scientifique, littéraire et artistique des Basses-Alpes.
Dijon.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Commission archéologique.
—	Société d'agriculture et d'industrie agricole du département.
Douai.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan.	Société d'études scientifiques et archéologiques.
—	Société d'agriculture et de commerce du Var.
Dunkerque.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Forcalquier.	Athénée littéraire, scientifique et artistique.
Gap.	Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble.	Académie delphinale.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
Hippone.	Académie.
Le Hâvre.	Société nationale hâvraise d'études diverses.
—	Société des sciences et arts, agricole et horticole.
Lille.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Limoges.	Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier.	Société d'émulation du Jura.
Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
—	Société botanique.
—	Société académique d'architecture.
Le Mans.	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société de statistique.
—	Société de géographie.
—	Société de médecine.
—	Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
—	Société d'horticulture.
—	Société botanique et horticole de Provence.
Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Montauban	Société d'agriculture du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard.	Société d'émulation.
Montbrison.	La Diana.
Montpellier.	Académie des sciences et lettres.
—	Société pour l'étude des langues romanes.
—	Société archéologique.
Nancy.	Académie de Stanislas.
—	Société centrale d'agriculture et comice de Nancy.
Nantes.	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
—	Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nice.	Commission de la bibliothèque de la ville.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
—	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.

Nimes.	Académie.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Niort.	Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
Paris.	Faculté des sciences.
—	Association philotechnique.
—	Société philotechnique.
—	Société nationale d'encouragement au bien.
—	Société française de numismatique et d'archéologie.
—	Société philomatique.
—	Société ethnographique.
—	Société de secours des amis des sciences.
—	Société de biologie.
—	Société de médecine légale.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société centrale d'agriculture de France.
—	Société zoologique de France.
—	Société protectrice des animaux.
—	Musée Guimet.
Pau.	Société des sciences, lettres et arts.
Perpignan.	Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers.	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
Quimper.	Société archéologique du Finistère.
Reims.	Académie nationale.
Rennes.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
La Rochelle.	Société littéraire.
—	Société des sciences naturelles.
Rodez.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Romans.	Comité de rédaction du Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
Rouen.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
Saint-Étienne.	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.

Saint-Lô.	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histu naturelle de la Manche.
Saint-Omer.	Société des antiquaires de la Morinic.
Saint-Quentin.	Société académique des sciences, arts, bell lettres, agriculture et industrie.
Saintes.	Société des archives historiques de la Saintoı et de l'Aunis.
Toulon.	Académie du Var.
Toulouse.	Académie des jeux floraux.
—	Académie des sciences, inscriptions et bell lettres.
—	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
—	Société hispano-portugaise.
Tours.	Société d'agriculture, sciences, arts et bell lettres.
—	Société archéologique de Touraine.
Troyes.	Société académique d'agriculture, des scienc arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence.	Société départementale d'archéologie et statistique.
Versailles.	Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oi
—	Société des sciences morales, des lettres et ı arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François.	Société des sciences et arts.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Anvers.	Académie royale d'archéologie de Belgique.
Boston.	American academy of arts and sciences.
—	Society of natural history.
Bruxelles.	Comité du Bulletin Rubens.
—	Académie d'archéologie.
—	Société belge de géologie et de paléontogie,
—	Comité de la revue de Belgique.
Bucarest.	Académie roumaine.
Buenos-Aires.	L'Université.
Chicago.	Académie des sciences.
Christiania.	Université royale frédéricienne de Norwège.
Claudiopoli.	Sociéé royale universitaire hongro-claudiopolitaine François-Joseph.
Colmar.	Société d'histoire naturelle.
Colombus.	Ohio state agricultural society.
Florence.	Société dantesque italienne.
Genève.	Institut national genevois.
Metz.	Académie des lettres, sciences, arts et agriculture.
Mexico.	Société scientifique Antonio Alzate.
Milan.	Institut lombard.
—	Société italienne des sciences naturelles.
Montevideo.	Musée national.
Moscou.	Société impériale des naturalistes de Moscou.
—	Société impériale d'agriculture.
Munich.	Société d'histoire naturelle.
Naples.	Institut royal d'encouragement.
Neufchâtel (Suisse).	Société neuchâteloise de géographie.
Ottawa.	Institut canadien.
—	Société royale du Canada.
Rio de Janeiro.	Commission géologique des États-Unis du Brésil.
—	Musée national.
—	Observatoire national.
Rome.	Bibliothèque centrale Victor Emmanuel.
—	L'Orient (revue).

Santiago.	Société scientifique du Chili.
Stockholm.	Académie royale d'histoire et d'antiquités.
Turin.	Université royale des études.
Washington.	Smithsonian institution.
—	United states geological and geographical Survey of the territories.
—	Académie américaine.
Vienne.	Musée d'histoire naturelle.

Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.

Répertoire des travaux historiques.

Revue des travaux scientifiques.

Réunion des sociétés savantes des départements, section des beaux-arts.

Archives des missions scientifiques.

Dictionnaire topographique de la France.

Répertoire archéologique de France.

Journal des savants.

Romania.

Rapports sur les archives nationales.

—

Annales de l'Institut national agronomique.

Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce

Bulletin consulaire français.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Rapport sur l'élection du Cardinal Boyer, par M. Guillibert 5

Marius Reinaud, graveur provençal, par M. F. Vidal. 15

Catalogue de l'œuvre de Marius Reinaud, par M. R. Ferrier 39

Le « Studium » papal de Trets au XIV^{e} siècle, par M. l'abbé Chaillan 113

Les exhalaisons volcaniques considérées au point de vue de la genèse du globe terrestre, par M. le V^{te} de Selle 257

La célébration du mariage à Aix aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, par M. l'abbé Marbot 269

La tapisserie de l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix, par M. A. de Fonvert et M. le Chanoine J. Mille 289

La Provence des temps autonomes ; rapport sur « la Société provençale, » de M. Ch. de Ribbe, par M. L. de Berluc-Perussis 301

La bulle de savon, apologue, par M. A. de Fonvert .. 313

Poésies, par M. le baron de Meyronnet-Saint-Marc ... 315

Bureau de l'Académie 319

Liste des membres 321

Liste des sociétés correspondantes 332

TABLE DES PLANCHES

—

	Pages
Portrait de Marius Reinaud, par Lucien Gautier.....	16
La Vierge de la Miséricorde, par Marius Reinaud....	30
Portrait de Granet, d'après Ingres, par Marius Reinaud	38
Le Colisée de Rome, d'après Granet, par Marius Reinaud	69
Jésus enfant, par Marius Reinaud..................	78
Inscription de la tapisserie de Saint-Sauveur, par A. de Fonvert..................................	289
1er tableau de la tapisserie : la Nativité de la Vierge.	298
2e » » : la Présentation »	»
3e » » : l'Annonciation »	»

ACADÉMIE D'AIX

ACADÉMIE D'AIX

jules antoine Fauris de St Vincens,
correspondant de l'institut, officier de la
antiquaire. auteur d'un grand nombre de
Relatifs à l'histoire de la Provence.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES
D'AIX

TOME XVIII

Aix-en-Provence
A. GARCIN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
1900

LE CABINET

DES

FAURIS DE SAINT-VINCENS

à Aix

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

Alexandre MOUTTET

Les belles collections d'antiquités, d'inscriptions, de médailles, de manuscrits de MM. Fauris de Saint-Vincens, père (1) et fils (2), présidents à mortier au Parlement de Provence, ont eu leur célébrité à la fin du XVIII^{me} et au commencement du XIX^{me} siècle. Elles étaient propres à satisfaire les savants et elles excitaient la curiosité de nombreux voyageurs.

Millin les visita, en 1804, au moment des jeux de la Fête-Dieu. Il avait pris gîte, sur le Cours, dans l'hôtellerie qui devait se trouver, croyons-nous, dans la maison portant le n° 17 bis, entre la rue de

---

(1) Jules-François-Paul de Fauris, seigneur de Saint-Vincens et de Noyers, né à Aix le 21 juillet 1718, mort le 22 octobre 1798.

(2) Alexandre-Jules-Antoine, né à Aix, sur la paroisse Saint-Esprit, le 2 septembre 1750, mort le 15 novembre 1819.

la Masse et l'ancien hôtel d'Arbaud-Jouques, ayant en face l'hôtel Saint-Vincens, n° 14 (1).

Le lendemain de notre arrivée, dit-il en son *Voyage dans le Midi de la France*, nous commençons à voir la collection de mon respectable ami. On éprouve un sentiment de vénération en entrant dans la maison de M. de Saint-Vincens; tout y respire le savoir, la bienfaisance et la vertu. Le vestibule, la cour et les escaliers sont remplis d'inscriptions

(1) Roux-Alphéran nous apprend que cet hôtel a été bâti, vers 1660, sur les anciens terrains de l'évêché, par Honoré de Rascas, seigneur du Canet, conseiller au Parlement. — En 1668, il le passa à son neveu, sénéchal de Draguignan, qui le revendit, en 1698, à Silvy de Raousset, comte de Boulbon, seigneur de Mazaugues, etc., etc., président à mortier au Parlement.

Antoine de Fauris, chevalier, seigneur de Saint-Vincens, conseiller aux Comptes, père et grand-père de nos deux présidents, fit l'acquisition de cette maison, cour, écuries, remise et grenier à foin, sise dans l'enclos de cette ville et au grand cours, confrontant au levant, maison du marquis de Mirabeau, etc., etc., au prix de 31,060 livres, de Joseph-André-Silvy de Raoulx-Raousset, comte de Boulbon, petit-fils du président au Parlement (Etude Bertrand, dans les minutes de Me Garcin, l'un des prédécesseurs, à la date du 9 juin 1739).

Après la mort du dernier président de Saint-Vincens, sa succession, ayant été acceptée sous bénéfice d'inventaire, l'hôtel fut judiciairement vendu le 4 juin 1822 et adjugé à sa veuve, née Dorothée de Trimond, au prix de 30,550 fr.

Légué par elle à M. Alphonse d'Esmivy d'Auribeau, directeur des contributions directes à Nîmes, l'hôtel fut remis aux enchères devant Mr Béraud, notaire à Aix, et adjugé, le 26 mars 1835, au prix de 38,500 fr., à M. Benjamin Crémieux, qui l'aliéna, le 16 juillet suivant, même notaire, à M. le conseiller Auguste Fabry, au prix de 40,000 fr. Il appartient aujourd'hui à ses fils, tous les deux magistrats.

grecques, romaines et du moyen-âge ; les dessus des portes sont ornés de fragments de mosaïque ; son cabinet présente une nombreuse collection de livres imprimés et manuscrits, de médailles et divers monuments d'antiquité ou relatifs à l'histoire de son pays (t. II, p. 195) (1).

MM. de Saint-Vincens avaient compromis leur fortune à donner trop libre carrière à leur passion de collectionneurs. Aussi, après le dernier des Saint-Vincens, mort en 1819, président de la Cour royale d'Aix, ces richesses, si péniblement acquises, furent-elles judiciairement dispersées au feu des enchères publiques.

On a été jusqu'ici inexactement renseigné sur cette vente. La *Statistique des Bouches-du-Rhône* (2), qui aurait pu nous dire la vérité, étant rédigée dans les bureaux de la préfecture au milieu de tous les documents officiels, effleure à peine le sujet, au Chapitre des bibliothèques publiques, dans la note suivante consacrée à la Méjanes :

...... Cette bibliothèque, remarquable surtout par le choix des éditions et la beauté des reliures, s'est encore enrichie par différents envois du gouvernement et par l'achat d'une partie de la bibliothèque de M. Fauris de Saint-Vincens, qui

---

(1) *Voyage dans les départements du Midi de la France,* par Aubin-Louis Millin. Paris, de l'imp. nat. 1807-1811, 4 vol. in-8° avec atlas in-4°. — Voir l'*addition*, p. 51.

(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône,* dédiée au roi par le comte de Villeneuve, préfet de Marseille. A. Ricard, 4 vol. in-4° avec atlas in-folio. Marseille, 1821-1829.

a été partagée entre les villes de Marseille, d'Aix et d'Arles. Par cet arrangement, la ville d'Aix a, en outre, obtenu les objets d'antiquité et une foule de monuments, sceaux, monnaies du moyen-âge, et des manuscrits précieux, parmi lesquels une certaine quantité ont appartenu au célèbre Peiresc (tome III, p. 582).

Tout cela est bien vague et bien confus et ne fait qu'obscurcir l'histoire.

M. Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix, qui ne pouvait pas ignorer la provenance du fonds Saint-Vincens, n'a été ni plus explicite ni plus exact que la *Statistique* dans la *Notice sur la Méjanes* (1).

La belle collection, dit-il, que les présidents de Saint-Vincens avaient formée, en livres et manuscrits, en médailles et autres antiquités, fut acquise en 1820 (c'est 21 qu'il faut lire) par le département sous les auspices du comte de Villeneuve, préfet, à qui rien n'échappait de ce qui pouvait être utile aux sciences et aux lettres, et répartie entre les villes d'Aix, d'Arles et de Marseille ; cette dernière eut les médailles et les livres qui s'y rapportent ; Arles eut à peu près tous les autres ; Aix les manuscrits et les antiquités qui forment la plus riche partie de son musée.

Plus tard, Roux-Alphéran dans ses *Rues d'Aix*, arrivé à l'hôtel des présidents de Saint-Vincens, devait naturellement parler de leur célèbre cabinet. Plein de confiance en l'érudition de son ami, qu'il avait tout lieu de croire au courant des choses de

---

(1) *Notice sur la bibliothèque d'Aix dite Méjanes*, par M. Rouard, bibliothécaire. Aix, Aubin, 1831, in-8°, p. 232.

sa bibliothèque, Roux-Alphéran varia en ces termes le passage que nous venons de citer :

Après lui (le dernier président de Saint-Vincens), le beau cabinet que son père avait passé sa vie à former et que lui-même avait augmenté, fut acheté par le département ; les livres furent envoyés à Arles, les médailles à Marseille, les antiquités et les manuscrits demeurèrent à Aix, où ils sont encore, les uns au Musée, les autres à la bibliothèque Méjanes (1).

Les erreurs ont la vie dure ! Bien des années après, en 1894, un érudit parisien, inspecteur général des bibliothèques et des archives, fut chargé de rédiger l'*Introduction au catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Aix*, dressé par le regretté abbé Albanès. Loin d'Aix, étranger à la Provence, que voulez-vous qu'il fît contre deux érudits Aixois, ordinairement mieux informés, il est vrai ? Il résuma ainsi ce qui avait été fort légèrement dit avant lui :

Ces livres et antiquités ont été acquis en 1820 [pardon, c'est en 1821] par le département et répartis entre les villes d'Aix, d'Arles et de Marseille.

Telle est la légende qui s'est faite autour de la vente du cabinet Saint-Vincens, légende à laquelle l'autorité de l'inspecteur général venait donner plus

---

(1) *Les Rues d'Aix, recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alphéran. Aix, typ. Aubin, 1846-1848, 2 vol. gr. in-8°, t. II, p. 209.

de crédit ; mais M. l'inspecteur n'a sans doute pas connu les *Catalogues du Musée d'Aix*, publiés, en 1862 et en 1882 par M. Gibert, son conservateur. Ils l'auraient mis sur la voie des documents que nous avons trouvés, en fouillant les registres des délibérations du conseil municipal d'Aix, et qui nous ont appris que, si le département a partagé entre les villes d'Aix, de Marseille et d'Arles, le lot de livres dont le préfet fit voter l'acquisition par le conseil général, ces villes avaient acquis, de leurs deniers : Aix, les antiquités et les manuscrits ; Marseille, les médailles, et Arles, qui n'avait pas de bibliothèque, le restant des livres.

C'était assez pour couper court à la légende ; mais M. Gibert n'est pas entré dans les détails, s'il a toutefois connu les documents de la vente Saint-Vincens, conservés aux archives municipales d'Aix et aux archives des Bouches-du-Rhône à Marseille.

Ces documents, encore inédits, vont nous permettre de rétablir les faits dans leur parfaite exactitude. Mais avant de poursuivre, il nous paraît essentiel de dire sommairement les origines des présidents Fauris, seigneurs de Saint-Vincens et de Noyers.

Les Saint-Vincens, appartenant à une ancienne et très distinguée famille de robe, aujourd'hui éteinte,

étaient originaires de Manosque (1). Jules-François-Paul Fauris, seigneur de Saint-Vincens et de Noyers, arrière-petit-neveu de Christophe de Fauris de Saint-Vincens, avocat général au Parlement en 1645, était fils de second lit d'Antoine (2), conseiller à la Cour des Comptes, et de Anne-Bartholomée de Bouchet de Faucon, dont le père était conseiller au Parlement; il naquit à Aix le 12 juillet 1718, et fut baptisé le même jour à la paroisse Saint-Esprit de cette ville.

La carrière de la magistrature s'ouvrait devant lui. Tout en étudiant le droit, il faisait ses délices des belles-lettres, de l'histoire et de l'antiquité. Les médailles le passionnaient. Le 8 octobre 1737, il était reçu conseiller au Parlement, au siège de Jean-Baptiste de Suffren, et le 10 mars 1746 il remplaçait André-Elzéar de Jouques en sa charge de Président à mortier. Il avait alors à peine vingt-huit ans. Le 31 mai suivant, il épousait Julie de Villeneuve, native d'Aix, âgée d'environ dix-neuf ans, fille du marquis

(1) Un des chefs-lieux de canton les plus importants des Basses-Alpes, sur la rive droite de la Durance, non loin du château de Mirabeau. C'est dans cette charmante petite ville que le jeune comte de Mirabeau fut exilé en 1774, qu'il y fut interdit et qu'il découvrit les relations coupables de sa femme avec le mousquetaire de Gassaud, de ce lieu.

(2) Antoine de Fauris avait épousé en premières noces, le 16 janvier 1700, Catherine-Thérèse d'Arbaud.

de Villeneuve-Vence et de Sophie de Simiane, qui avait pour bisaïeule M^me^ de Sévigné (1).

De cette union, dont le Président eut beaucoup à souffrir (2), naquirent deux enfants :

M. Alexandre-Jules-Antoine que, par la suite, on désigna plus particulièrement sous le nom de M. de Noyers pour le distinguer de son père ; et Julie-

---

(1) Rég. de la paroisse Saint-Esprit d'Aix pendant l'année 1746, f. 10.

(2) Voir le retentissant procès en faux survenu entre le vieux maréchal duc de Richelieu et la présidente de Saint-Vincens. La haute noblesse provençale intervint dans ces débats. De nombreux mémoires furent publiés à l'époque. La riche bibliothèque de M. Paul Arbaud possède une collection fort rare de ces factums, trois gros vol. in-4°. Mary-Lafon en a publié un résumé sous ce titre : *Les dernières armes de Richelieu — Mme de Saint-Vincent (sic)* (lib. Didier, 18). Ce livre très partial, incomplet, sans valeur historique, avec le nom des parties souvent estropié, ne manque pas cependant d'intérêt. Notre ami, le regretté M. Lucas de Montigny, en a laissé une relation manuscrite. Ce travail, intitulé : *Un procès scandaleux au XVIII^e^ siècle*, composé tout entier à l'aide de lettres inédites de M. et de M^me^ de Saint-Vincens, de l'illustre Monclar, procureur général du Parlement de Provence ; de Mme de Simiane. du duc de la Vrillière, du marquis de Castellane, du chancelier Maupeou, du conseiller Meyronnet-Saint-Marc, etc., etc., est d'autant plus intéressant qu'il donne, pour la première fois, l'histoire vraie et le dénouement tragique de l'existence de cette malheureuse et spirituelle petite-fille de Mme de Sévigné (voir notre plaquette : *G. Lucas de Montigny 1814-1874, Notes et Souvenirs*. Aix, 1895, imp. Remondet-Aubin.

Le manuscrit autographe d'*Un procès scandaleux au XVIII^e^ siècle*, prêt à être livré à l'impression, fait partie aujourd'hui de la bibliothèque du commandant L. de Montigny.

Sophie-Rossoline, mariée à Boniface de Perier, conseiller au Parlement, d'où Charles-Jules-Michel et Alexandre-Louis-Gaspard de Perier, qui héritèrent de leur oncle maternel.

Comme son père, Alexandre fut destiné à la magistrature ; comme lui, et sous sa direction, il cultiva les lettres, l'histoire et les antiquités.

Né le 3 septembre 1750 (1), il était en 1775 reçu conseiller au siège et sénéchaussée d'Aix. En 1782 son père résignait en sa faveur sa charge de président à mortier, sous réserve de cinq ans de survivance, avec rang et séance. La même année il épousait Marguerite-Dorothée, l'une des filles d'Henri-Joseph-Gabriel de Trimond, seigneur de Puymichel, petite-fille du conseiller Louis de Thomassin de Mazaugues et de Gabrielle de Seguiran, celle-ci petite-nièce de Peiresc.

Les présidents de Saint-Vincens étaient deux grands collectionneurs, comme *le Procureur général de la République des lettres*, dont ils devinrent par ce mariage les alliés.

Le président Saint-Vincens père tenait en telle

(1) M. Aude, conservateur de la Méjanes, me communique les placards illustrés qu'il vient de découvrir des deux thèses de philosophie soutenues par le jeune Fauris de Saint-Vincens : *In aula Academiæ Regiæ Juliacensis sacerdotum oratorii domine Jesu.* Ces thèses sont du 8 février et du 17 août 1768. Fauris de Saint-Vincens n'avait pas encore accompli sa dix-huitieme année.

estime la mémoire de son illustre devancier, qu'il lui fit élever, à l'église de la Madeleine, un petit monument confié au ciseau de Chastel (1). Il mourut à Aix le 1[er] brumaire an VII (22 octobre 1798), dans la quatre-vingt-unième année de son âge, laissant aux mains de son fils les belles collections qu'ils avaient passé leur vie à former ensemble.

Le premier soin de Saint-Vincens, après la mort de son père, fut de rendre un hommage public à sa mémoire en faisant imprimer une Notice sur sa vie publique et privée, dans laquelle il donnait une analyse des travaux littéraires qui l'avaient occupé jusqu'au dernier moment de sa vie (2).

Après la suppression du Parlement, Saint-Vincens fils se tint à l'écart des évènements. Il partageait son temps entre l'étude et les soins qu'il donnait à son vieux père. Il n'en fut pas moins quelque peu inquiété ; mais le calme étant revenu, il accepta, en 1802, d'être administrateur des hospices d'Aix. En mai 1807 (3), il remplaça au conseil général M. Millard (4), démissionnaire. Il fut nommé maire

(1) *Autour de Peiresc*, par T. de Larroque et Mouttet. Aix, 1898.

(2) *Magasin Encyclopédique*, de Millin, 1798, et réimprimé à Aix par Henricy, an VIII et an IX, in-4°.

(3) *Le dép. des B.-du-Rh.*, par S[t]-Yves et Fournier, 1899, p. 91.

(4) Millard était alors commissaire de police à Aix.

de cette ville par décret du 18 mars 1808 et installé le 13 mai. L'année suivante, le département l'ayant désigné comme candidat, il fut appelé au Corps législatif par un décret, signé au camp de Schoenbrunn le 13 octobre 1809.

Le décret d'organisation de la Cour impériale d'Aix (1er juin 1811), créa son président, le baron Baffier, premier président, et appela M. de Saint-Vincens à une présidence de chambre.

Le président Alexandre de Saint-Vincens mourut à Aix le 15 novembre 1819 (1).

Ses deux neveux, Charles et Gaspard de Perier, fils de sa sœur Rossoline, mariée à Boniface de Perier, conseiller au Parlement de Provence, seuls habiles à se porter héritiers de leur oncle maternel, firent, le 22 du même mois et jours suivants, conservatoirement procéder à l'inventaire des facultés mo-

---

(1) Voici son acte de décès :

Etat-civil d'Aix. Du 16 novembre 1819. Acte de décès de M. Alexandre-Jules-Antoine de Fauris de Saint-Vincens, ancien président à mortier au Parlement de Provence, ancien maire d'Aix, second président en la Cour royale, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, décédé hier à midi en son hôtel sur le Cours, n° 16 [il faut lire 14] âgé de 69 ans, natif de cette ville, fils de feu M. Jules-François-Paul de Fauris de Saint-Vincens, second président à mortier du Parlement de Provence, et de feue dame Julie de Villeneuve de Vence, époux de dame Marguerite-Dorothée de Trimond.

bilières qui composaient sa succession, et ce par Me Gassier, notaire à Aix (1), assisté de trois experts désignés par eux : MM. Mane, tapissier ; Pontier, imprimeur-libraire, et Marcelin Boyer de Fonscolombe, « réputé par ses connaissances en objets d'art. » Le 10 janvier 1820, ils acceptaient la succession sous bénéfice d'inventaire.

En l'état, l'affaire entrait dans la voie judiciaire, et l'on pouvait se demander quel sort attendait la célèbre collection Saint-Vincens qui allait passer aux enchères publiques.

Heureusement le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, songea à conserver ces trésors à son cher pays de Provence. A cet effet, il adressa au ministre de l'intérieur, M. Decazes, la dépêche suivante :

Marseille, 20 février 1820.

La mort du respectable président Fauris de Saint-Vincens laisse ses héritiers en possession d'un cabinet magnifique en antiquités, en médailles, en monnaies anciennes et modernes, en manuscrits et en livres précieux pour l'histoire de Provence. Son père et lui s'en étaient occupés sans relâche pendant leur longue carrière, et, d'après l'étude que j'ai faite par moi-même de cette immense collection, je puis vous certifier qu'il n'en existe pas de plus intéressante dans son ensemble et dans ses rapports avec la localité. Cependant elle va être

(1) Les minutes de ce notaire se trouvent aujourd'hui dans l'étude de Me Bernard, successeur de Me Pontier.

vendue et vraisemblablement dispersée ; la position des héritiers, qui n'ont accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire, l'exige impérieusement, et ils font toutes les dispositions préalables à cette vente. Il paraîtrait même qu'ils ont reçu des propositions de quelques amateurs des arts et particulièrement de M. le comte de Blacas.

D'un autre côté, tout ce qui en Provence cultive les sciences, les belles-lettres et les arts, tout ce qui s'intéresse à la gloire de cette partie de la France, déjà si remarquable par ses souvenirs et ses monuments, gémit de voir s'anéantir une réunion d'objets uniques pour la plupart et que les étrangers venaient visiter avec un empressement presque religieux ; c'était, en quelque sorte, un abrégé de ce que la Provence offre d'intéressant, et, de toutes parts, on me supplie d'employer tous les moyens les plus efficaces pour faire en sorte que ce cabinet devienne une propriété publique.

Ces vues rentrent trop dans les miennes, et comme administrateur et comme homme de lettres et comme provençal, pour que je ne les adopte pas avec zèle et empressement ; d'ailleurs, ami et parent de M. de Saint-Vincens, lui ayant entendu dire souvent que si Dieu lui prêtait vie et s'il pouvait payer ses dettes, son vœu était de donner son cabinet à la ville d'Aix ou au département. Je regarde comme un devoir sacré en concourant à l'accomplissement des derniers vœux d'un homme qui fait tant d'honneur à sa patrie de prendre l'initiative pour lui élever ainsi le monument le plus digne de lui et de nous. Je suis convaincu que V. E. est d'avance disposée à me seconder, et, qu'après lui avoir fait connaître mes vues, je vais lui indiquer les moyens que je crois les plus propres à en assurer la prompte exécution (1).

Les héritiers que j'ai vus et qui me paraissent disposés

---

(1) Minute autographe de la dépêche : Arch. des Bouches-du-Rhône.

à répondre à mes intentions, non moins qu'au désir qu'ils entendent se manifester par tous leurs concitoyens, m'ont dit que le cabinet de leur oncle était estimé 100,000 fr.; mais que cette somme était susceptible de rabais, soit par suite d'une estimation contradictoire, soit même par des arrangements particuliers. Ainsi donc, pour partir d'une base quelconque, et sans rien préjuger toutefois, admettons que le prix soit de 80,000 fr. Cette donnée semblerait même assez juste, car il est notoire qu'en 1812 ou 1813 le cardinal Fesch en avait offert 70,000 fr., sans la bibliothèque, dans laquelle il ne prenait qu'un certain nombre d'ouvrages de choix.

Cette somme serait bien considérable pour un département peu riche et pour les villes de Marseille et d'Aix dont les ressources financières sont absorbées par des charges énormes ; mais il ne me paraît pas impossible d'y atteindre en éloignant les termes du paiement et en multipliant les parties qui pourraient concourir à la dépense.

Sur le premier point, les héritiers m'ont dit qu'ils étaient disposés à accorder cinq ou six ans et même plus pour le paiement, pourvu qu'il se fît en pactes égaux (sic) et qu'on leur précomptât l'intérêt légal. Ce sont à mon avis les principaux obstacles aplanis.

Abordons ensuite la question relative aux parties qui doivent acquérir :

Le département ne le pourrait et ne le voudrait pas. Un cabinet de ce genre est par sa nature, un établissement communal, et le Conseil général consentirait tout au plus à accorder un secours pour cet objet aux villes qui, formant cette utile entreprise, auraient besoin d'être aidées.

Marseille et Aix sont celles que la chose devrait naturellement regarder ; mais, outre que leurs dépenses ordinaires absorbent les recettes et que la charge du cabinet en entier serait énorme pour chacune d'elles en particulier, il faut

convenir qu'il contient des objets qui, inappréciables pour l'une d'elles, serait sans valeur pour l'autre.

Ainsi, par exemple, Marseille pourrait se charger des médailles, attendu qu'elle n'en a pas ou presque pas, et qu'une collection de ce genre y est vivement désirée ; tandis qu'Aix tiendrait surtout à avoir les manuscrits, les antiquités et plusieurs objets qui consacrent, en quelque sorte, l'illustration de l'ancienne capitale de la Provence et complèteraient la bibliothèque qu'elle possède déjà.

Quant aux livres, la plupart existent déjà à Aix ou à Marseille. Ces deux villes pourraient se partager les ouvrages qui leur manquent et les doubles seraient envoyés à Arles qui, s'occupant à se créer une bibliothèque, serait indubitablement disposée à voter annuellement quelques fonds pour cette destination.

Ainsi donc, en résumant ces diverses indications, on peut croire que le département consentirait à accorder, à titre de secours, une somme de . . . . Fr. 20,000
payable dans six ans. Elle n'aurait, assurément, rien de difficile à supporter.

En supposant que les villes de Marseille et d'Aix émissent le vœu d'acquérir par moitié ce cabinet, proportion qu'on peut approximativement déterminer entre les médailles et les autres objets, sauf les rectifications entraînées par la reconnaissance de ces mêmes objets, par leur estimation ou par ce qui serait amiablement déterminé par les deux villes, chacune d'elles pourrait y appliquer, pendant cinq ans, une somme de 5,000 fr., ce qui, au bout du terme, produirait un résultat de. 50,000

En admettant la quotité assignée à la ville d'Arles, et dont le montant lui serait imputé en livres, à la somme de 6,000

on aurait un total de. . . . . Fr. 76,000

Somme qui, répartie en six paiements, d'année en année, ne saurait être onéreuse et qui d'ailleurs se rapprocherait tellement de la valeur présumée, qu'une augmentation quelconque influerait faiblement sur les calculs ci-dessus, lorsque surtout les héritiers offrent de donner un plus grand nombre d'années pour effectuer le paiement, si la chose est jugée nécessaire.

Jusqu'ici j'ai raisonné dans l'hypothèse que, pour faire cette acquisition, nous serions réduits à nos ressources locales ; mais ne pourrions-nous pas nous flatter que, sur nos instances, le gouvernement ne consentît à nous aider sur des fonds généraux ou communs destinés à l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, soit qu'il le fit par pure bienveillance envers une contrée intéressante du royaume, soit qu'il voulût lui-même acquérir quelques objets qui peuvent manquer aux collections royales, ce que nous nous empresserions d'offrir.

En outre, la Caisse de commerce de Marseille contenant des sommes considérables sans emploi pressant, on pourrait extraire en tout ou en partie le prix de l'acquisition pour être prêté au département ou aux villes dont il s'agit, de manière à être restitué dans un délai de dix ans, ce qui allègerait d'autant la charge en principal et intérêt ; et, pour cela, il suffirait de donner un an de plus à la ville de Marseille qui rembourse chaque année 72,000 fr. à cette caisse pour le cinquième de la somme empruntée en 1813 pour venir au secours des hôpitaux.

Tels sont les moyens d'exécution que je vous soumets, Monseigneur, pour réaliser un projet auquel tiennent singulièrement tous les Provençaux éclairés. Rien ne me paraît faire prévoir des difficultés impossibles à surmonter, pour peu que vous veuilliez accéder à ces vues ; d'avance, je crois être sûr des bonnes dispositions du Conseil général et des Conseils municipaux, et je les en entretiendrai officiellement dès que Votre Excellence m'aura fait connaître ses intentions;

elles nous seront favorables, j'en ai pour garant la protection que le Roi accorde aux sciences et sa bienveillance pour cette province dont il a porté le nom, non moins que vos inclinations personnelles qui se manifestent si bien dans chacun de vos actes. Je me bornerai donc à vous assurer que, déterminer cette acquisition, sera faire une chose utile et agréable à cette contrée et dont elle vous aura la plus vive reconnaissance. Veuillez en conférer avec notre très honorable compatriote Siméon (1), qui, né à Aix et connaissant à fond ce cabinet et ses dignes possesseurs, vous donnera des notions certaines sur le prix qu'on doit attacher à empêcher qu'il ne se dissémine. Il se joindra à nous, je n'en doute pas, pour vous prier avec instance de protéger cette entreprise.

En attendant que le catalogue détaillé soit achevé, je vous envoie une notice qui en tiendra lieu autant que possible. Sa lecture vous prouvera que tout ce que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux n'est pas exagéré et déterminera, de votre part, une approbation sur laquelle je compte avec la plus entière confiance.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Comte de VILLENEUVE.

Voici la réponse du nouveau ministre, M. Siméon, à la date du 13 mars 1820 :

---

(1) M. le comte Siméon, à ce moment sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, était nommé le lendemain 21 février ministre-secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, en remplacement de M. le comte Decazes, démissionnaire pour cause de santé, et que le Roi, par deux ordonnances du même jour (20 février), avait fait duc et ministre d'Etat en son conseil privé. La dépêche du préfet des Bouches-du-Rhône arriva aux mains du nouveau ministre et la réponse était signée : SIMÉON.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 du mois dernier, concernant l'acquisition du cabinet de M. le président Fauris de Saint-Vincens.

J'ai examiné les propositions que vous avez cru devoir me faire à cet égard et je ne puis qu'être disposé à les approuver si, comme vous semblez l'espérer, vous pouvez les faire adopter par le Conseil général du département et les conseils municipaux des villes intéressées.

Je vous engage donc à procéder d'abord à une estimation contradictoire de la collection dont s'agit, à convenir ensuite du prix définitif avec les héritiers de M. Fauris Saint-Vincens et à vous assurer par les voies qu'indique votre lettre les moyens de faire face aux payements.

Lorsque ces formalités préliminaires seront remplies, vous voudrez bien me renvoyer l'affaire, afin qu'il soit définitivement statué sur son objet.

Vous avez proposé d'emprunter à la caisse de commerce de Marseille les fonds nécessaires à cette acquisition ; mais si, comme vous le dites, les héritiers sont disposés à accorder des termes pour les payements, cette mesure n'offrirait qu'une complication qu'il me semble qu'on peut éviter.

Agréez, etc. Signé : Siméon (1).

Conformément à ces instructions, il fut procédé contradictoirement à une première évaluation du cabinet Saint-Vincens, par Sallier (2) et Revoil (3),

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône.

(2) François Sallier, ancien maire d'Aix, alors receveur particulier des finances de l'arrondissement, le célèbre collectionneur provençal, mort dans cette ville le 20 février 1831.

(3) Pierre Revoil, peintre d'histoire, ancien directeur de l'école des beaux-arts à Lyon et président de l'Académie d'Aix, père de l'architecte actuel, qui lui succéda comme correspondant de l'Institut.

« experts désignés, » le premier par le préfet et le deuxième par les héritiers.

Cette évaluation portait le prix total de la collection à la somme de 60,503 fr., savoir : 22,629 fr. pour les antiquités et manuscrits, 18,723 fr. pour les médailles et 19,151 fr. pour les livres.

Entre temps le préfet adressa aux maires d'Aix, de Marseille et d'Arles une lettre-circulaire tirée de sa dépêche au ministre et de la réponse de S. E. pour inviter chacune de ces villes à voter l'acquisition de la partie du cabinet Saint-Vincens la concernant plus spécialement.

Nous allons nous occuper d'Aix, laissant Marseille et Arles agir de leur côté dans leurs intérêts particuliers.

L'affaire mise à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 avril 1820, d'Estienne Dubourguet, maire d'Aix, dit :

Messieurs,

M. le préfet désirant conserver dans le département les objets précieux qui composent le cabinet de feu M. le président Fauris de Saint-Vincens, a pensé que le seul moyen d'y pourvoir était d'en faire faire l'acquisition par les villes de Marseille, d'Aix et d'Arles ; il s'est empressé, en conséquence, de soumettre ses vues à S. E. le ministre de l'intérieur qui a daigné les approuver, et il me charge de vous les communiquer par sa lettre du 1er de ce mois qui m'a été transmise par le sous-préfet et dont je vais vous donner lecture, bien persuadé que vous seconderez ses intentions pour

que cette belle collection d'antiquités, de livres et de manuscrits précieux ne soit pas enlevée à la Provence. Je vous invite à émettre votre vœu sur cette proposition.

Après cet exposé :

Le conseil a délibéré à l'unanimité, pour répondre aux vues de M. le préfet, de faire l'acquisition des monuments, livres et manuscrits du cabinet de M. le président de Saint-Vincens qui intéressent plus particulièrement la ville d'Aix ; qu'à cet effet MM. Pontier (1) et de Fonscolombe (2), membres du conseil, seront chargés de faire la recherche de ces divers objets dans l'inventaire général du dit cabinet, afin que, d'après leur rapport, par l'estimation faite par les experts commis, contradictoirement par M. le préfet et les héritiers bénéficiaires de M. de Saint-Vincens, il puisse voter les fonds nécessaires à cette acquisition, suivant les conditions stipulées pour les paiements.

L'affaire suivit le cours ordinaire. A la session du Conseil général de 1820, le préfet présenta dans la séance du 14 août le rapport suivant sur *l'acquisition du cabinet de Saint-Vincens :*

Cet honorable membre du Conseil général, dont nous ne saurions assez regretter les éminentes vertus, les bonnes qualités, la profonde érudition et surtout le dévouement à tout ce qui était bon et utile à son pays, a laissé en mourant un cabinet précieux ; comme collection de médailles, de monnaies des comtes de Provence, d'antiquités, d'inscriptions, de manuscrits relatifs à l'histoire de Provence, bibliothèque choisie, etc.; il serait difficile de trouver ailleurs une

(1) Augustin Pontier, imprimeur à Aix.

(2) Hippolyte Boyer de Fonscolombe, l'aîné des trois frères qui faisaient tous partie de notre Académie.

réunion plus intéressante, et la voir dispersée par une vente publique ou particulière serait une perte irréparable pour tout ce qui prend quelque intérêt au progrès des sciences, des lettres et des arts. Tous se sont réunis pour émettre le vœu d'en faire l'acquisition pour un établissement public, afin que ces objets pussent servir aux recherches de l'homme instruit comme aux études de la jeunesse. Toujours il fut ouvert aux personnes qui désiraient la vue ou la communication des trésors qu'il renferme, et ce fut là la principale jouissance de MM. de Saint-Vincens père et fils, qui avaient consacré leur longue carrière à former et à accroître cette collection. L'intention du dernier possesseur (et il l'a plus d'une fois manifestée) était d'en faire don au département ou à la ville d'Aix, pour peu qu'il lui fut possible de se mettre au courant de ses affaires que les circonstances avaient singulièrement dérangées.

Le projet d'acquisition paraissait bien difficile au premier moment, car la valeur présumée de ce cabinet est portée fort haut et aucune de nos villes ne saurait y atteindre avec ses seules ressources. Mais les difficultés se sont affaiblies quand j'ai su que d'une part, les objets pouvaient être répartis d'une manière analogue aux vœux et aux intérêts des villes qui pourraient y concourir, et que de l'autre les héritiers possesseurs actuels étaient disposés à accorder plusieurs années pour effectuer le paiement, désirant eux-mêmes fortement que le fruit des longs travaux de deux oncles (1) si recommandables ne fût pas perdu pour le pays auquel ils ont consacré tant de veilles et de capitaux.

Ces vues ont été soumises au Ministre de l'intérieur qui, en sa qualité de Provençal, les a particulièrement approuvées

---

(1) Inutile de relever ici la distraction du bon préfet. Il oublie que M. de Saint-Vincens fils, étant l'oncle maternel des de Périer, M. de Saint-Vincens père est leur aïeul, et non leur oncle.

et m'a chargé d'en suivre l'exécution, soit auprès de vous, soit auprès des conseils municipaux, en ayant soin au préalable de faire procéder par des experts contradictoirement nommés à l'estimation de chacun des articles qui composent ce cabinet. Les héritiers ont confié cette mission à M. Revoil, peintre de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, aussi recommandable par ses talents que par ses sentiments; pour mon compte j'ai cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de M. Sallier, receveur particulier de l'arrondissement, qui possède lui-même un superbe cabinet et réunit toutes les connaissances que ce goût entraîne à un dévouement sans borne, à la gloire de son pays et à une intégrité généralement reconnue.

Ces Messieurs se sont acquittés de cette mission intéressante avec le zèle qu'on devait attendre de l'empressement mis à l'accepter, et leur travail sera mis sous vos yeux s'ils ont le temps de le mettre au net.

On avait cru d'abord et d'après des données généralement admises que ce cabinet pouvait valoir de 70 à 80,000 francs; il fallait d'ailleurs une base quelconque et dût-elle être exagérée, il convenait de l'accepter, sauf à la réduire d'après l'estimation.

Cette opération terminée donne en résultat une somme totale de 60,503 francs, savoir :

Antiquités.	22,629 fr.
Médailles	18,723
Livres.	19,151
	60,503 fr.

Parmi tous les objets que renferme le cabinet, les seules qui conviennent à la ville de Marseille sont les médailles et monnaies qui dans l'estimation sont portées à la somme de 18,723 francs.

De son côté, la ville d'Aix tend uniquement à avoir les manuscrits, les antiquités et quelques livres de la bibliothè-

que; on peut les évaluer à 22,629 francs, et déjà elle a voté en principe l'acquisition de cette quotité.

La ville d'Arles, qui s'occupe de former une bibliothèque, a voté l'acquisition des livres dont Aix et Marseille n'auraient pas besoin, et on peut calculer qu'elle aura à s'abonner à une dépense de 4,000 francs.

Mais le département sera sans doute jaloux de concourir à une acquisition toute d'utilité publique et de donner quelques facilités aux trois villes chefs-lieux d'arrondissement qui ont voté cette acquisition, soit en leur distribuant les livres qui, tombés dans son lot, sembleraient utiles à l'une des villes, soit en formant du surplus une bibliothèque préfectorale. Connaissant mieux que personne votre empressement à seconder les efforts des amis des sciences, des lettres et des arts, je n'ai pu former le moindre doute à cet égard, et Son Excellence le Ministre de l'intérieur m'a expressément chargé de vous en entretenir.

En supposant que vous assigniez au département un contingent égal à la valeur estimative des trois quarts des livres, il s'agirait d'une somme de :

	15,160	60,503 fr.
Marseille aurait donc à payer	18,723	
Aix	22,620	
Arles.	4,000	

Comme les héritiers ont offert de donner jusqu'à dix ans pour solder la somme, pourvu qu'on leur en bonifiât les intérêts, chaque ville serait maîtresse de prendre tels arrangements qui pourraient lui convenir et de régler le partage des objets acquis d'après les rapports des commissaires respectivement délégués et sous la direction de l'autorité supérieure; mais le département ne voudrait pas, sans doute, renvoyer ce paiement à des termes si reculés, et en prenant cinq ans il en résulterait seulement une dépense annuelle de 3,000 francs. Le motif que j'ai eu l'honneur de vous

développer et la certitude d'entrer dans vos vues, m'ont déterminé à la porter dans le budget de cette année; outre les avantages qui doivent résulter de cette acquisition, vous y trouverez particulièrement occasion de rendre un hommage éclatant à la mémoire d'un homme respectable qui, membre du Conseil général pendant un grand nombre d'années, sut s'y montrer assidu, zélé, dévoué au bien public et y captiva l'estime et l'affection de tous ses coopérateurs (1).

Le Conseil adoptant la proposition, décide de participer à cette dépense jusqu'à concurrence de 15,000 fr., en achat de livres qui seraient également distribués entre Aix, Marseille et Arles.

Par sa lettre-circulaire du 21 du même mois d'août, le préfet fit part de cette décision aux maires de ces trois villes, en les engageant à mettre le catalogue sous les yeux du Conseil et à lui faire voter la somme nécessaire à l'acquisition de la partie à leur convenance et à leur choix. Les délibérations prises à ce sujet leur furent retournées approuvées, avec prière de les mettre à exécution.

En lui transmettant, le 21 janvier 1821, la délibération du Conseil municipal du 22 avril 1820, approuvée le 2 décembre suivant, M. de Coriolis, sous-préfet d'Aix, donnait avis au maire de cette ville que Marseille avait fait son choix et il lui envoyait, pour lui servir de modèle, une copie du

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, série N° 1, registre 8, p. 105.

traité intervenu entre la ville et les héritiers bénéficiaires du défunt Saint-Vincens :

Veuillez bien, M. le maire, ajoutait-il, donner suite à la délibération du Conseil le plus tôt possible ; il est urgent que le choix que doit faire la ville ait lieu le plus tôt possible pour que la ville d'Arles et le département puissent retirer de ce cabinet ce qu'ils désirent acquérir. Rien ne peut arrêter vos opérations. M. le préfet vous a remis la copie de l'inventaire estimatif du cabinet de M. de Saint-Vincens, dressé d'après ses instructions ; cette pièce remplit l'objet de la délibération du Conseil municipal qui a nommé deux membres de ce Conseil qui doivent faire les recherches des monuments, livres et manuscrits dont il désire augmenter sa bibliothèque.

Je vous recommande de veiller à ce que cette affaire soit terminée dans le plus bref délai, etc., etc.

En l'état, le Conseil s'étant réuni le 14 février 1821, autorisa le maire à traiter avec les héritiers bénéficiaires au prix définitivement fixé à 17,000 fr. pour les antiquités et les manuscrits.

A la séance du 28 avril suivant, le maire déposa sur le bureau le contrat provisoire qu'il venait de signer avec les héritiers Saint-Vincens et qui est ainsi libellé :

« Par la présente faite à double original

Entre M. d'Estienne du Bourguet, maire d'Aix, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, agissant au nom de la ville d'Aix, d'une part,

Et MM. Charles-Jules-Michel de Perier et Alexandre-Louis-Gaspard de Perier, demeurant et domiciliés à Aix, héritiers bénéficiaires de M. Jules-François Fauris de Saint-Vincens,

président à la Cour royale d'Aix, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article I^{er}. — MM. de Perier, en leur qualité, vendent à la ville d'Aix les morceaux d'antiquités du moyen-âge, les tableaux, dessins et gravures faisant partie du cabinet de M. de Saint-Vincens, suivant l'inventaire estimatif qui en a été fait par MM. Revoil et Sallier (1).

Art. II. — La susdite vente est faite pour le prix de 17,000 francs pour les morceaux d'antiquités, dessins et gravures spécifiés dans l'inventaire estimatif.

Art. III. — Ladite somme de 17,000 francs sera payable dans le terme de cinq ans, comptables du 1er janvier 1822 jusqu'au 31 décembre 1826, à raison d'un cinquième ou de 3,400 fr. chaque année, avec intérêts au 5 pour 100 par an, franc de retenue, et qui commenceront à courir du 1er janvier 1822, lesquels intérêts décroîtront au fur et à mesure et dans la proportion des paiements successifs, la ville se réservant

---

(1) Notons en passant que les *Manuscrits* — chose essentielle — ne figurent pas dans l'acte de vente ; c'est sans contredit une simple omission du copiste ; les manuscrits faisaient partie du lot que la ville était autorisée à acquérir ensuite de la délibération sus-visée du 14 février ; ce qui est confirmé par le catalogue dressé entre les parties, au bas duquel est l'attestation suivante :

« Nous...... arrêtons le présent catalogue détaillé des manuscrits dudit feu M. le président de Saint-Vincens, *acquis par la ville d'Aix*.

« Fait double pour être annexé à chacun des originaux de l'acte de vente sous seing-privé.

« A Aix, en l'hôtel-de-ville, le 17 mai 1821. »

Suivent les signatures.

Mme Louise de Magallon qui a signé « la marquise de Périer » comme mandataire de son mari Charles de Périer, est la tante paternelle de M. Jules de Magallon, ancien président de l'Académie d'Aix.

au surplus la faculté d'anticiper sur les termes ci-dessus convenus pour ces paiements.

Art. IV. — La présente convention n'aura d'effet qu'après qu'elle aura été approuvée par une délibération expresse du Conseil municipal de la ville d'Aix, approuvée par M. le préfet du département, et qu'en outre l'acquisition qui en fait l'objet aura obtenu l'autorisation du gouvernement pour la ville et celle du tribunal de première instance pour les héritiers bénéficiaires vendeurs.

En conséquence, les objets ci-dessus mentionnés vendus à la ville ne seront mis en sa possession que lorsque lesdites approbations et autorisations seront rapportées.

Fait à Aix, en l'hôtel-de-ville, le 10 mars 1821.

Signé : D. Dubourguet, Charles de Perier, Alex. de Perier. »

Le Conseil municipal a unanimement délibéré d'approuver le traité dans tout son contenu et prie enfin le maire de le soumettre à l'approbation de M. le préfet.

Les héritiers bénéficiaires traitèrent aussi, dans les mêmes conditions, avec Marseille pour la collection des médailles et monnaies au prix de 18,000 fr.; avec le département, pour les livres, jusqu'à concurrence de 15,000 fr., et avec Arles, pour le restant des livres au prix de 4,151 fr.

Après quoi, ils provoquèrent la vente judiciaire des facultés mobilières et immobilières de l'hoirie Saint-Vincens et demandèrent spécialement l'autorisation de faire vendre à l'encan les objets composant le cabinet, décrits dans l'inventaire du 22 novembre 1819, notaire Gassier, pour être, la vente du cabinet, effectuée en trois lots ainsi composés :

1er lot, médailles et monnaies ;

2me lot, antiquités et manuscrits ;

3me lot, la bibliothèque.

Par son jugement, en date du 12 mai 1821, le tribunal ordonna, avant dire droit, que le cabinet, décrit et estimé dans l'inventaire sus-visé, serait vu et visité par M. Diouloufet, sous-bibliothécaire de la ville, expert nommé d'office, lequel déclarera, dans son rapport, s'il est ou non plus avantageux que les dits objets soient vendus en trois lots plutôt qu'au détail.

Sur le rapport de l'expert, le tribunal rendit le 6 juillet suivant un nouveau jugement. Voici les passages essentiels :

Attendu qu'il résulte du rapport de l'expert Diouloufet qu'il sera plus avantageux de vendre en trois lots la bibliothèque, les médailles et les morceaux d'antiquités, que de les vendre par volume et pièce par pièce ;

Que néanmoins, pour être assuré de parvenir à ce résultat, il convient d'augmenter la mise à prix des susdits objets, afin de prévenir toutes les chances contraires au but qu'on se propose.

Le tribunal autorise les héritiers bénéficiaires à faire procéder à la vente aux enchères publiques par devant M. Agnelly, juré-priseur de cette ville d'Aix, des facultés mobilières de l'hoirie bénéficiaire de feu Fauris de Saint-Vincens.

Et, quant au cabinet des médailles, aux antiquités et à la bibliothèque, ordonne la vente en trois lots, dont le premier sera composé du cabinet des médailles ; le deuxième, des morceaux d'antiquités, et le troisième, de la bibliothèque ;

Que le premier lot, composé du cabinet des médailles et monnaies, estimé dans le susdit inventaire à la somme de 8,443 fr. 35 c., sera exposé aux enchères publiques sur la mise à prix de . . . . 17,900 fr.

Que le deuxième lot, composé des morceaux d'antiquités, etc., estimé à la somme de 2,429 fr., sera exposé aux enchères publiques sur la mise à prix de . . . . 16,900 »

Et que le troisième lot, composé de la bibliothèque, estimé 10,485 fr., sera exposé aux enchères sur la mise à prix de . . . . 19,000 »

On nous permettra, à propos de ce dernier chiffre, d'ouvrir une parenthèse, au sujet de l'estimation des livres :

Nos amis les bibliophiles ne liront pas sans surprise ni curiosité quelques-unes de ces évaluations. Ils seront frappés de l'écart énorme de ces prix avec ceux qu'atteindraient aujourd'hui les mêmes ouvrages.

Ainsi, d'une part :

Les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, jusqu'en 1818, 50 vol. in-4°, avec 10 vol. des manuscrits de la bibliothèque du Roi, sont cotés 800 fr.;

Et *Le Magasin Encyclopédique* de M. Millin, 134 vol. 1/2 reliure, 400 fr.

Tandis que, d'autre part, on évalue à des chiffres vraiment dérisoires des ouvrages fort rares et recherchés.

Qu'on en juge :

	Fr.
A) Trois livres d'heures, sur vélin, manuscrits,	3
B) « Breviarium » d'Aix, 1526, 1 vol. in-12 goth.	3
C) « Breviarium Aptense, » 1532, in-12 goth.	4
D) « Breviarium Forojuliense, » 1530, in-12. .	3
E) « Breviarium Grassense, » in-8, vieux. . . .	6
F) La « Royale couronne des rois d'Arles, » par Bovis, 1641, in-4°, parch.	3
G) « Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix pour le duc de Bourgogne, » 1701, in-folio	2
H) « Annales de l'Église d'Aix, » par Pitton. Lyon, 1658, in-4°	3
Un lot de livres comprenant :	
I) 1° « L'Entrée de Louis XIII à Arles, » en 1622	6

A) Ces volumes se payeraient aujourd'hui 450 fr.

B) Le Bréviaire d'Aix, 250 fr.

C) Celui d'Apt, 200 fr.

D) Le Bréviaire de Fréjus vaut 200 fr.

E) Celui de Grasse, 180 fr.

F) Vaut 32 fr.

G) N° 3264 du catalogue Rouard, a été adjugé à 105 fr.; coté 30 fr. au dernier catalogue de la librairie Durel.

H) Ce livre vaut couramment de 18 à 20 fr.

I) L'exemplaire exceptionnel de la vente Rouard (n° 3333 du catalogue) a atteint le prix de 1400 fr., mais on peut trouver ce livre dans des conditions ordinaires à 450 fr.

J) 2° « Discours sur les arcs triomphaux dressés à Aix à l'entrée de Louis XIII » en 1624 6

K) 3° « Éloges et discours sur la réception du Roi à Paris après la prise de La Rochelle, » 1629 6

4° « La Rochelle aux pieds du Roi, » plus 50 diverses pièces de vers 6

Un autre lot de livres composé de sept articles parmi lesquels on distingue :

L) Le « Baudrier de Louis XIII, » petit in-4°.

Le tout prisé 4

C'était le bon temps pour les bibliophiles.

Au commencement de juin 1821 le préfet avait rendu compte au Ministre de l'intérieur des négociations au sujet du cabinet Saint-Vincens, des difficultés et des longueurs qui s'étaient produites et qu'il était parvenu à vaincre, et lui transmit les délibérations du Conseil général et des Conseils municipaux d'Aix, de Marseille et d'Arles, les catalogues estimatifs et les traités provisoires avec les héritiers bénéficiaires.

J) Se vend de 60 à 180 fr. Nous le trouvons porté à 100 fr. dans le dernier catalogue Durel.

K) A été vendu 85 fr. à la vente Sauvageot. (*Voir* Brunet.)

L) Ce seul volume (n° 2946 du catalogue Rouard) a été adjugé à la somme de 76 fr.

Le regretté Tamizey de Larroque a fait connaître l'origine de ce recueil de vers dans son travail sur Boniface Borrilly, l'un des correspondants de Peiresc. *Mém. de l'Académie d'Aix,* 1893. Tom. XV.

J'accompagne toutes ces pièces, ajoute-t-il en finissant, d'un avis motivé qui puisse servir de base à l'ordonnance royale que je vous prie de solliciter le plus tôt possible, afin que les villes de Marseille, d'Aix et d'Arles soient bientôt à même de posséder une si précieuse réunion d'objets rares et dignes de figurer dans les cabinets et bibliothèques publiques de ces villes.

C'est alors que fut rendue l'ordonnance royale à la date du 31 juillet 1821, portant :

Art. Ier. — L'acquisition du cabinet d'antiquités, médailles, manuscrits et livres, formée par feu le fils Fauris de Saint-Vincens, est autorisée.

Art. II. — Les fonds de cette acquisition seront faits, savoir :

1° Par le département des Bouches-du-Rhône, pour la somme de 15,000 fr. ;

2° Par la ville de Marseille, pour la somme de 18,000 fr. ;

3° Par la ville d'Aix, pour la somme de 17,000 fr. ;

Par la ville d'Arles, pour la somme de 4,151 fr.

Entre temps le Tribunal civil de première instance d'Aix avait rendu, à la date du 6 du même mois de juillet, le jugement autorisant la vente en trois lots du cabinet dépendant de la succession bénéficiaire de feu le président de Saint-Vincens, et commettant M. Agnelly, juré-priseur de cette ville d'Aix, pour procéder à ladite vente aux enchères publiques.

En exécution de ce jugement cette vente eut lieu au jour indiqué, 24 septembre 1821, à neuf heures du matin, en la maison qu'habitait, quand il vivait, feu M. de Saint-Vincens, sise sur le Cours, n° 14, en présence des héritiers bénéficiaires du défunt.

Il résulte du procès-verbal de la vente, dressé à la date dudit jour par le juré-priseur, que les adjudications furent ainsi rapportées.

Le premier lot, comprenant les livres, au prix de 19,151 fr., savoir : 15,000 fr. pour le compte du département et 4,151 fr. pour la ville d'Arles.

Le second lot, comprenant les médailles et monnaies, au prix de 18,000 fr. pour le compte de la ville de Marseille.

Et le troisième lot, comprenant les antiquités [les manuscrits], au prix de 17,000 fr., par la ville d'Aix (1).

Le catalogue détaillé des manuscrits compris dans ce lot est joint à l'expédition du procès-verbal de la vente qui se trouve aux archives de la mairie d'Aix. Signalons, en passant, les articles ci-après :

1° Manuscrit sur le Parlement sur parchemin de 1504 à 1587, par le sieur Fabry, aïeul de Peiresc, 1 vol. gr. in-f°;

2° Recueil du Parlement, en grande partie par Peiresc, 1 vol. in-f° ;

3° Correspondance littéraire de Peiresc par ordre alphabétique, 13 vol. in-f°, demi reliure, dos parcheminé.

4° Correspondance de Peiresc avec Jérôme Aléandre, en italien, 1 vol. in-f° ;

5° Traduction de ces mêmes lettres, autre vol.

6° Portefeuille contenant principalement correspondance de Peiresc ;

7° Ancien catalogue de la bibliothèque Peiresc;

8° Manuscrit in-f° de Mazaugues intitulé au dos : *Registrum Ludovici III, comitis Provinciæ,* en caractères gothiques, 1 vol. in-f° ;

---

(1) On remarquera que les lots n'ont pas été mis aux enchères dans l'ordre porté au jugement.

9° Délibérations du Parlement par MM. de Mazaugues, 4 vol. in-f° ;

10° Catalogue des livres de Thomassin-Mazaugues, titre au dos : *Bibliotheca Thomassina,* in-4° basane.

Les opérations de la vente achevées, le préfet prit l'arrêté suivant, relatif à la répartition du lot des livres acquis au nom du département au prix de 15,000 francs :

Nous, maître des requêtes, préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu l'ordonnance du Roi du 31 juillet 1821 qui autorise l'acquisition du cabinet d'antiquités, médailles, manuscrits et livres, formé à Aix par feu Fauris de Saint-Vincens et détermine que les fonds de cette acquisition seront faits, savoir :

1° Par le département des Bouches-du-Rhône, pour la somme de. . . . . Fr, 15,000

2° Par la ville de Marseille 18,000

3° Par la ville d'Aix 17,000

4° Par la ville d'Arles 4,151

Vu la délibération prise le 23 août 1821 par le Conseil général du département à l'effet d'approuver la convention passée le 26 avril précédent entre le préfet et MM. de Perier, héritiers bénéficiaires, pour l'acquisition d'une partie de la bibliothèque de M. le président de Saint-Vincens pour la somme de 15,000 fr. payables en cinq annuités ; laquelle délibération porte en outre que les livres payés des fonds du département seront distribués en valeur égale entre les bibliothèques publiques des villes de Marseille, Aix et Arles, d'après l'état qu'en dressera le préfet, et ce qui recevra de suite son exécution, sauf à le présenter au Conseil général dans sa prochaine session ;

Considérant que, par sa délibération du 4 août 1821, le Conseil municipal de la ville d'Arles a fait le choix des

livres qu'elle désirerait acquérir pour la somme de 4,151 fr., à laquelle elle contribue dans l'acquisition de ladite bibliothèque de M. de Saint-Vincens, ainsi qu'il résulte de l'état joint à cette délibération ;

Que la distribution des 15,000 fr. de livres payés des fonds départementaux a été faite d'après la connaissance des besoins de chaque bibliothèque des villes de Marseille, Aix et Arles et en donnant aux deux premières les livres qui avaient rapport aux médailles et aux objets d'antiquités acquis par elles ;

Arrêtons :

Article 1er. — Les livres choisis par la ville d'Arles sur la bibliothèque de feu M. de Saint-Vincens, suivant le catalogue joint à la délibération du 4 mai 1821, seront livrés à M. le maire de cette ville jusqu'à concurrence de 4,151 fr. Ce catalogue restera annexé au présent arrêté sous le n° 1.

Art. 2. — La distribution des 15,000 fr. de livres acquis avec les fonds du département aura lieu suivant les catalogues séparés annexés au présent arrêté sous les nos 2, 3 et 4, entre les bibliothèques de Marseille, d'Aix et d'Arles. MM. les maires de ces villes désigneront des mandataires pour la réception de ces livres, leur enlèvement de la maison où ils sont déposés et leur transport au lieu de leur destination.

Art. 3. — En conséquence, M. le sous-préfet d'Aix est chargé de surveiller en notre nom cette distribution des livres qui sera faite en comparant l'inventaire général dressé le 29 janvier 1820 par MM. Sallier et Revoil avec les catalogues particuliers joints au présent arrêté.

M. le sous-préfet se concertera avec MM. Revoil et Sallier pour que chaque ville reçoive les livres qui lui sont assignés et pour que, dans le cas où il y aurait quelque erreur dans les additions du catalogue général ou des catalogues particuliers, elle soit rectifiée, de manière à ce qu'il revienne

pour 5,000 fr. de livres à chacune des bibliothèques de Marseille, Aix et Arles.

Art. 4. — Il sera donné récépissé des livres revenant à chaque ville, sur le catalogue particulier qui leur est destiné. Ce reçu sera signé par les délégués de MM. les maires.

Fait à Marseille, le 19 février 1822.

Signé : Comte De Villeneuve (1).

Parmi les livres obtenus par la bibliothèque Méjanes, figurent :

72 volumes, journaux et gazettes littéraires reliés en 36 liasses ;

46 volumes de Trévoux et des Nouvelles de la République des lettres reliés ;

28 plans de villes, cartes géographiques, chronologiques, héraldiques et albums de moyenne et grande dimension ;

28 liasses de brochures de tous formats, sur diverses matières, avec un catalogue de 900 pièces détaillées, dans un registre-carton, sur papier grand raisin joint aux dites liasses ;

147 volumes manuscrits et 37 portefeuilles ou cartons contenant un grand nombre de pièces sur les antiquités et autres matières, avec un catalogue des manuscrits, estimés 3,500 fr.

Livre essentiel ajouté :

« Catalogue des livres du cabinet du président

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, série K 2, registre 42, p. 388.

de Saint-Vincens, à Aix ; manuscrit de MM. de Saint-Vincens père et fils, écrit en divers temps et contenant des notions raisonnées. »

Les livres choisis par la ville d'Aix ont été remis à la bibliothèque Méjanes le 28 février 1822, suivant reçu donné au bas du catalogue qui se trouve aux archives municipales d'Aix. En voici le texte :

Je, soussigné, bibliothécaire de la ville d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, reconnais avoir reçu de M. le maire de ladite ville d'Aix les livres mentionnés dans l'inventaire d'autre part.

A Aix, ce 17 mars 1822.

Signé : GIBELIN, D. M. bibl.

La note qui suit résume les opérations de cette vente :

NOTE ESSENTIELLE.

La bibliothèque de feu M. de Saint-Vincens était composée d'environ 10,500 volumes, dont l'estimation fut portée à 19,151 fr. dans un inventaire dressé par le sieur Pontier, imprimeur-libraire d'Aix. Il fut clos et arrêté le 29 juillet 1820 et approuvé par MM. Sallier et P. Revoil, nommés par M. le comte préfet, et les héritiers bénéficiaires pour procéder contradictoirement à l'estimation de l'ensemble du cabinet de feu M. de Saint-Vincens.

Le 19 février 1822 M. le comte préfet prit un arrêté pour la répartition, délivrance et transport des livres, conformément au choix qu'en avaient fait les trois villes d'Aix, de Marseille et d'Arles.

M. le comte préfet avait fait délibérer en 1820 par le conseil du département un don de 15,000 fr. pour l'acquisition de la bibliothèque, dont 5,000 fr. en faveur de chacune des

trois villes ; et attendu que l'estimation des livres dépassait de 4,151 fr. les 15,000 fr. accordés, la ville d'Arles fut invitée à choisir la première une valeur de livres équivalente de 4,151 fr., payables par ladite ville à des époques convenues. La ville d'Aix choisit pour 5,000 fr. de livres manquant à la bibliothèque Méjanes, et Marseille fit aussi son choix pour la même somme d'une belle suite de livres d'archéologie et de numismatique. Après ces deux choix, la bibliothèque Saint-Vincens s'est trouvée réduite à une dernière valeur de 5,000 fr. dans les livres restant qui ont été dévolus à la ville d'Arles. Du 1er mars au 15 du dit mois le transport de tous les livres a été opéré dans les trois villes, conformément à l'arrêté de M. le comte préfet.

Et voilà comment cette riche collection, judiciairement vendue aux enchères publiques le 24 septembre 1821, aurait été acquise en bloc, en 1820, ainsi que cela a été dit, par le département et répartie entre les villes d'Aix, de Marseille et d'Arles.

—

La mort du président de Saint-Vincens fut comme un deuil public. L'Académie y prit une part toute particulière.

Dans sa séance du 15 décembre 1819, la première qui suivit ce douloureux évènement, M. Marcellin de Fonscolombe, son président, s'exprime ainsi :

C'est sous de bien tristes auspices que nous recommençons le cours de nos travaux académiques........ Nous ne verrons plus parmi nous l'homme aimable, le savant sans pédanterie, toujours occupé à décrire les monuments de notre ville, à tirer de la poussière et à dérober à l'oubli les restes précieux qui rappellent encore l'existence de nos anciens souvenirs, les corporations et les familles illustres de notre patrie.

Notre comité d'antiquité a perdu le plus actif de ses collaborateurs. Il nous donnait à tous une forte impulsion ; la vivacité et la facilité de son esprit ne laissaient pas languir longtemps, dans les bureaux, les rapports dont la commission était chargée.

La Société a délibéré ensuite un éloge public pour honorer la mémoire de feu M. Fauris de Saint-Vincens, un de ses savants les plus distingués, et elle a prié en même temps M. Marcellin de Fonscolombe de rassembler les matériaux propres à ce sujet (1).

Vingt ans après, l'Académie, toujours soucieuse de la mémoire du président de Saint-Vincens, songea à provoquer un hommage public en sa faveur. Sur la proposition de M. Rouard, elle décida de solliciter du Conseil municipal le transfert de ses restes dans le nouveau cimetière, et donna mission à son président, M. Charles Giraud (qui devint membre de l'Institut et fut ministre), de se concerter avec M. le maire pour l'exécution de cette mesure (Séance du 11 juin 1839).

Le mois suivant l'Académie demanda une concession gratuite de terrain pour le tombeau du président Saint-Vincens.

Les pourparlers furent longs et laborieux, mais ils finirent à la pleine satisfaction de l'Académie. A

---

(1) Cet éloge fut lu dans la séance publique annuelle du 3 juin 1820, et inséré au tome II des *Mémoires de l'Académie,* publié en 1823.

la séance du Conseil municipal du 3 décembre 1839, M. Aude, maire, expose l'affaire en ces termes :

« Messieurs,

« Le 9 de ce mois de novembre M. le président de l'Académie d'Aix m'a adressé une demande, au nom de cette société savante, tendante à ce que le Conseil municipal voulut bien concéder gratuitement, au nom de la ville, une place au cimetière actuel pour y transférer, de l'ancien cimetière de Saint-Sauveur, les restes de M. le président Fauris de Saint-Vincens.

« Cet hommage public à la mémoire de ce magistrat, qui a honoré la cité, soit comme savant, soit comme administrateur municipal, me semble enfin devoir être accueilli par vous, qui, sans contredit, auriez désiré prendre l'initiative pour rendre aux mânes d'un citoyen si respectable les honneurs qu'ils méritent. »

Et le Conseil délibère d'accorder gratuitement une partie de terrain dans le nouveau cimetière pour y déposer les restes de M. de Saint-Vincens.

Cette délibération, fort honorable pour l'Académie et dont elle sentit vivement tout le prix, lui fut tardivement communiquée à la séance du 6 juin 1843. L'Académie décida alors :

Que la commission nommée pour cet objet se concertera avec M. le maire pour choisir dans le nouveau cimetière le lieu le plus convenable pour recevoir ce dépôt, et poursuivre auprès des diverses autorités les démarches nécessaires à cette cérémonie.

Sur le rapport fait par M. Rouard au nom de la commission, l'Académie vote 500 francs pour sa

participation aux frais de la translation, et le Conseil municipal vote de son côté la somme de 300 francs (Séance du 18 juin 1843).

Sur le vœu exprimé par l'Académie, le Conseil municipal délègue MM. Alexis, de Fortis et Bouteille pour se joindre à la commission de l'Académie aux cérémonies de la translation, qui eurent lieu le 28 juin 1843 (1).

Cette solennité, à laquelle assistaient MM. les doyen et chanoines du vénérable chapitre métropolitain d'Aix, avait attiré un énorme concours de population.

C'est un devoir pour nous de transcrire ici la page que le secrétaire de l'Académie, M. le docteur Payan, consacra à cette pieuse cérémonie, dans son compte-rendu des travaux de l'Académie, lu à sa séance publique annuelle tenue le 8 juin 1844 :

Je ne saurais omettre ici, sans croire déroger à ma tâche, de vous rappeler cette imposante cérémonie, encore présente à tous les esprits, à laquelle prit part l'élite de notre cité, savoir, la translation des restes mortels du président de Saint-Vincens dans le nouveau cimetière. C'est, en effet, à l'Académie, dont il avait été un des membres fondateurs, que revient l'honneur d'avoir la première exprimé le pa-

---

(1) A cette commission, composée d'abord de MM. Rouard, Maurin, Castellan et de Fonscolombe, furent adjoints M. Gendarme de Bévotte, M. d'Astros et en dernier lieu M. Mouan, vice-président de l'Académie.

triotique désir d'un hommage public rendu à sa mémoire. L'inscription qu'elle a fait graver sur le monument funéraire qui recouvre la nouvelle tombe, rappellera sans cesse, à la génération présente et aux âges futurs, le pieux souvenir de l'érudit infatigable, du magistrat intègre et éclairé, du génie bienfaiteur de l'humanité, que notre pays citera toujours comme une de ses gloires et comme un exemple de toutes les qualités qui peuvent embellir un cœur généreux et vertueux.

Voici l'inscription qui fut composée par M. Rouard et légèrement modifiée par l'Académie :

A LA MÉMOIRE
DU PRÉSIDENT DE SAINT-VINCENS
(ALEXANDRE-JULES-ANTOINE DE FAURIS)
ANCIEN MAIRE D'AIX ET DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ET DEPUIS MEMBRE LIBRE
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ETC.,
DONT LES VERTUS ET LA SCIENCE HÉRÉDITAIRES
HONORÈRENT ET SERVIRENT LE PAYS.

NÉ A AIX EN 1750—PRÉSIDENT AU PARLEMENT EN 1782—
MORT PRÉSIDENT A LA COUR ROYALE LE 15 NOVEMBRE 1819.

LA TRANSLATION SOLENNELLE DE SES RESTES ICI
A EU LIEU LE 28 JUIN 1843, VINGT-QUATRE ANS APRÈS SA MORT,
SUR LA DEMANDE DE L'ACADÉMIE D'AIX,
DONT IL ÉTAIT MEMBRE FONDATEUR.
LE CONSEIL MUNICIPAL A CONCÉDÉ LE TERRAIN A PERPÉTUITÉ
ET A COOPÉRÉ AVEC L'ACADÉMIE
A L'ÉRECTION DU MONUMENT
AU NOM DE LA CITÉ RECONNAISSANTE.

Nous sommes heureux d'ajouter à ces documents l'inscription latine que nous venons de découvrir avec notre ami Guillibert, secrétaire de l'Académie d'Aix, sur la pierre tombale, transférée, avec les restes mortels du président, de l'ancien cimetière Saint-Sauveur au nouveau cimetière Saint-Pierre. Elle est plaquée, contre le mur de ceinture, en arrière du monument que surmonte le médaillon en marbre du président. Ce médaillon est dû au ciseau de l'artiste provençal, Antoine Olive, né à Biot (Alpes-Maritimes), ancien professeur à notre école supérieure de dessin (1). Il en existe quelques reproductions en plâtre que l'on peut voir au musée, chez M. Paul Arbaud, à la Méjanes et dans la maison, n° 9, de l'ancienne rue Longue-Saint-Jean, où, le 8 février 1858, mourut l'auteur des ***Rues d'Aix***. Cette rue porte aujourd'hui le nom de Roux-Alphéran, conformément à la délibération du conseil municipal d'Aix du 17 mars suivant, approuvée par décret impérial du 7 juillet même année.

Cette inscription est aujourd'hui un peu fruste; nous avons mis tous nos soins à en restituer le texte.

---

(1) N° 587 du catalogue du Musée d'Aix de 1882, p. 312.

Epitaphe gravée sur le monument de 1819 :

HIC JACET

PATRIÆ MELIORIS SPE INNIXUS
NOBILISSIMUS VIR
ALX. JUL. ANT. DE FAURIS S. VINCENS,
REG. ORD. LEG. HON. MAJOR,
ET EX ACAD. REG. INSCRIPT.
PRIMUM IN SENATU AQUENSI.
PRÆSUL INFULATUS,
DEIN HUJUSCE URB. AQUENS. PRÆF.
POST IN CURIA REG. AQ. PRÆSES
PER VARIOS VITÆ ET RERUM CASUS
SINE MACULIS ET OFFENSA ;
APUD PARENTES ET AMICOS PIETATE
ET SERMONIS AMŒNITATE ;
APUD DOCTOS, ANTIQUITATUM
ET REI NUMISMATICÆ NOTITIA ;
APUD PAUPERES LARGITATE,
APUD CIVES OFFICIIS SINE PRETIO DATIS
COMMENDANDUS
DE PATRIA, DE CIVITATE, DE OMNIBUS
BENE MERITUS EST.
OBIIT DIE XV. NOV. MDCCCXIX.
ANNO ÆTATIS SUÆ LXX.

—

POS. UXOR, NEPOTES ET MŒRENTES AMICI.

—

Il nous a paru intéressant d'accompagner cette étude des reproductions qui suivent :

C'est d'abord le fac-simile en couleurs des armes de la maison de Fauris Saint-Vincens dessinées et peintes par le président de Saint-Vincens père. L'original appartient à notre savant confrère M. J. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille.

Puis, une lettre inédite de chacun des présidents, qui permettra de reconnaître les manuscrits de nos deux érudits. Ces autographes sont tirés de la riche collection de M. P. Arbaud, membre d'honneur de la Compagnie.

La première lettre de Saint-Vincens père est adressée d'Aix, le 13 décembre 1782, à M. Mévoilhon à Paris. Tout nous porte à croire que le destinataire de cette lettre est Jean-Gaspard Mévolhon, fils aîné de Jean-Pierre, consul de Sisteron, frère de Jean-Antoine-Pierre, baron de l'Empire, dont les biographies sont dans l'*Histoire de Sisteron*, par de Laplane (t. 2, p. 435 et s.). Les armes de la famille de Mévolhon, qui avait à Bevons des terres voisines de la seigneurie de Noyers, des Saint-Vincens, sont reproduites dans l'*Armorial des Tribunaux de Sisteron* récemment publié par M. Eys-

seric Saint-Marcel, membre régional de l'Académie.

La seconde est du fils, Alexandre-Jules-Antoine. Elle est écrite d'Aix le 2 octobre 1817. Son texte et le titre de cousin donné au destinataire nous autorisent à supposer qu'elle est envoyée au préfet de Marseille, le comte Christophe de Villeneuve, auteur de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, ou à son frère, le comte François de Villeneuve, préfet de la Meurthe, qui a publié en 1825 l'*Histoire de René d'Anjou*, 3 vol. in-8°.

Le portrait du second président de Saint-Vincens, que nous donnons en tête de cette notice, est inédit.

Il provient du cabinet de Roux-Alphéran, qui l'avait donné à son cousin M. de Sigaud de Bresc, père de notre aimable confrère M. L. de Bresc, possesseur également du superbe Peiresc, de Finsonius. On nous saura gré de le publier, le médaillon par Olive, que nous avons mentionné, n'ayant pas été gravé, ni aucun de ses portraits.

Quant au portrait de Saint-Vincens père, il a été dessiné et gravé par B. Lantelme; il se trouve dans la plupart des cabinets provençaux, soit en tête de la notice publiée par son fils, soit à part, ce qui nous dispense de le donner ici.

Addition à la page 7 de cette étude.

Vers la même époque M. de Labédoyère, comme Millin, visitait la Provence. Il nous paraît intéressant de retenir le passage qu'il a consacré dans son journal, à Aix et au cabinet du président de Fauris, seigneur de Saint-Vincens et de Noyers, qu'il nomme le président Desnoyers :

« On trouve encore (à Aix) chez quelques particuliers de belles galeries de tableaux : Le cabinet de M. le président Desnoyers mérite l'attention des antiquaires. Le goût le plus éclairé, l'érudition la plus vaste en ont dirigé la formation. Il est très riche en fragments d'antiquités, en inscriptions, en livres, en dessins et surtout en médailles. M. Desnoyers possède la suite complète de celles du Bas-Empire, ainsi que toutes les monnaies frappées en France depuis le commencement de la monarchie. Nous étions recommandés à ce respectable savant, qui consacre au soulagement de l'humanité toutes les heures qu'il dérobe à l'étude ; il nous accueillit avec une bonté pleine de grâce et se plut à nous montrer dans un grand détail sa précieuse collection. »

Extrait du *Journal d'un voyage en Savoie et dans le midi de la France, en 1804 et 1805*, par H. de la Bédoyère (Paris, 1849, p. 180. — C'est une deuxième édition ; la première est de 1807 et fut traduite en allemand en 1809.

L'ABRICOTIER & LE PÊCHER

Par M. CHARLES JORET
Professeur à la Faculté des Lettres
Correspondant de l'Institut.

Quoi qu'on en ait dit, d'ailleurs sans en donner de preuves, l'abricotier et le pêcher ont fait, à une époque relativement récente, leur apparition dans l'horticulture de l'Asie occidentale, de l'Afrique et de l'Europe. La Bible ne les connaît pas, et les inscriptions de l'Egypte et de l'Assyrie, pas plus que celles des Achéménides, n'en font mention. Jusqu'ici Pline a été considéré comme le premier écrivain de l'antiquité qui ait parlé de ces arbres aux fruits délicieux.

« On donne, dit-il dans un passage connu (1), le nom de pomme, quoique d'une espèce différente, à la pomme de Perse — *Persica*.... Parmi les pêches, la palme est aux duracines. Deux espèces sont dis-

(1) *Historia naturalis*, lib. XV, cap. 11.

tinguées par des noms de nation : la gauloise et l'asiatique ; elles mûrissent après l'automne. Les précoces —*praecocia*, ce sont les abricots—mûrissent en été ; il n'y a que trente ans qu'on les a ; originairement on les vendait un denier — environ 6 fr. 82 c. — la pièce. C'est un fruit innocent qu'aiment les malades ; il y en a eu de vendus jusqu'à trente sesterces — 6 fr. 30 c.; — aucun fruit n'a été payé davantage. »

Ailleurs (1), revenant sur le pêcher, qu'il ne paraît pas ici bien distinguer du perséa, arbre égyptien tout différent, l'écrivain latin dit que le premier n'avait été « introduit que tardivement et avec difficulté » dans l'Occident.

D'où venaient l'abricotier et le pêcher, dont les fruits étaient encore si rares au temps de Pline et ont été si mal décrits par lui ? « Le nom de pomme persique — la pêche, — dit-il (2), montre que ce fruit est exotique même dans l'Asie et la Grèce et qu'il vient de la Perse. » On sait que les Romains donnaient aux abricots le nom de « pomme d'Arménie (3); » mais ces noms n'ont aucune valeur scientifique. L'abricotier ne vient pas d'Arménie, où il est même à peine cultivé de nos jours. Si le pêcher

(1) *Historia naturalis*, lib. XV, cap. 13.
(2) *Historia naturalis*, lib. XV, cap. 13.
(3) *Historia naturalis*, lib. XV, cap. 12.

est cultivé avec succès en Perse et y donne d'excellents fruits, il n'y est pas davantage indigène. D'où proviennent donc ces arbres fruitiers ?

On a rencontré l'abricotier à l'état spontané dans la vallée du Zérafshan et dans le Ferghânah, ainsi que dans l'Alatau transilien et le territoire de Wernoje; il croît aussi dans la Zongarie, la Mandchourie et la Daourie. Przewalski a vu des bois entiers d'abricotiers sauvages sur les bords du Youldous, dans la première de ces contrées (1). C'est de là que cet arbre a dû se répandre dans l'Iran. S'il n'y était pas encore acclimaté avant la conquête d'Alexandre,— sans cela on ne s'expliquerait pas que Théophraste n'en eût pas parlé—il y était sans doute déjà cultivé avant notre ère. De l'Iran, l'abricotier ne tarda pas à pénétrer dans l'Asie antérieure et bientôt même en Europe. Nous venons de voir qu'à l'époque où écrivait Pline, c'est-à-dire vers l'an 60 à 77 de notre ère, cet arbre était connu en Italie depuis une trentaine d'années. La précocité de ses fruits leur avait fait, ainsi qu'à une espèce hâtive de pêches, donner le nom de *praecoqua* ou *praecocia* en même temps que celui de « pomme d'Arménie (2). » D'Italie, l'abricotier s'est répandu dans les autres contrées de

(1) A. Engler, ap. V. Hehn, *Die Kulturpflanzen*. Berlin, 1894, in-8°, p. 418.

(2) Dioscoride, *De materia medica*, lib. 1, cap. 165 : Τά δὲ μικρότερα καλούμενά Ἀρμενιακά, ῥωμαϊστὶ δὲ πραικόκια.

l'Europe tempérée occidentale avec le nom transformé qu'il avait reçu des Romains : esp. *albaricoque*, port. *albricoque*, it. *albercocco*, fr. *abricot*.

Quant au pêcher, bien qu'on l'ait cru indigène dans le Ghilan, où il n'est que naturalisé, sa patrie est encore plus orientale que celle de l'abricotier. On rencontre dans les montagnes des environs de Pékin, ainsi que dans les provinces chinoises de Shensi et de Kansou, une espèce de prunier—***Prunus Davidiana*** — voisine de notre pêcher — le ***Prunus persica*** de Linné, — et les diverses variétés de cet arbre aux fruits savoureux sont cultivées depuis un temps immémorial dans l'Empire du Milieu (1).

C'est de là qu'à la suite des relations commerciales qui s'établirent entre la Chine et la Bactriane, depuis le voyage d'exploration entrepris en 139 avant notre ère par le général Tshang-Kiën sur l'ordre de l'empereur Hsiawouti, le pêcher a sans doute pénétré dans le Turkestan actuel (2). A partir de 114 et surtout depuis la conquête du Tawan — le Ferghânah — par la Chine, de nombreuses caravanes furent envoyées par les Fils du Ciel dans le pays des 'Ansi —peut-être le royaume des Parthes— et y portèrent

(1) A. de Candolle, *L'origine des plantes cultivées*. Paris, 1883, in-8°, p. 176-180. — A. Engler, ap. V, Hehn, p. 418.

(2) Nicolas Svertzow. *Étude de Géographie historique sur les anciens itinéraires à travers le Pamir*. (*Bulletin de la Société de Géographie*, vol. XI (1890), p. 596.)

de riches présents. Elles furent suivies d'ambassades qui se rendirent à leur tour de la Bactriane et de la Sogdiane en Chine. Ces échanges de relations contribuèrent à faire connaître et à répandre dans l'Occident les produits agricoles et industriels de l'Empire du Milieu. Il n'est pas impossible qu'une des ambassades dont je viens de parler ait apporté le pêcher dans la région caspienne.

Si c'est bien de cet arbre et non du perséa, comme je l'ai supposé (1), que le syrien Posidonius dit qu'il croissait dans son pays, ainsi que le pistachier (2), le pêcher aurait, au premier siècle avant notre ère, été déjà connu dans la région méditerranéenne. Quoi qu'il en soit, il a dû être importé du Turkestan dans l'Iran occidental, sous la domination des Parthes, qui servirent pendant plusieurs siècles d'intermédiaires entre le monde gréco-romain et l'Extrême-Orient. De l'Iran il ne pouvait tarder à passer dans l'Asie antérieure et de là en Europe. Il

---

(1) *Le πέρσειον de Posidonius*. (*Revue des études grecques*, an. 1899, pp. 43-47.)

(2) Φέρει δὲ καὶ τὸ πέρσειον ἡ Ἀραβία καὶ ἡ Συρία καὶ τὸ καλούμενον Πιστάκιον. Athénée, *Deipnosophistae*, lib. XIV, cap. 61 (649 d). Le savant botaniste de Berlin, M. G. Schweinfurth, croit qu'il s'agit ici réellement du perséa, et il me fait remarquer qu'en supprimant le καὶ, qui suit Συρίαν, on écarte toute difficulté et qu'on a un sens satisfaisant : « L'Arabie produit le perséa et la Syrie le pistachier », ce qui est conforme à la réalité.

était cultivé du temps de Pline en Italie et même en Gaule, c'est-à-dire évidemment en Provence, où il avait même, nous apprennent Pline (1) et Columelle (2), donné une variété nouvelle.

---

(1) Cognomen Gallica habet. *Historia naturalis*, lib. XV, cap. 11.

(2) Quæ maxima Gallia donat.
De re rustica, lib. X, v. 111.

LES NOUVELLES HÉBRIDES

LEUR COLONISATION

Par M. le Docteur AUDE.

Il m'a été donné, dans le cours de ma carrière maritime, de visiter une partie des peuplades de l'Océanie, et, à l'époque où la question de colonisation est partout à l'ordre du jour, j'ai pensé que l'Académie écouterait avec intérêt la description des mœurs et des coutumes des Néo-Hébridais que la France est appelée à coloniser dans un avenir très prochain.

Les Nouvelles Hébrides, appelées aussi Mélanésie, grandes Cyclades, archipel de Quiros, sont un archipel de l'Océanie centrale situé dans le grand Océan Pacifique, entre les 14e et 20e degrés de latitude sud et les 164e et 168e degrés de longitude est, au nord de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie.

Découvertes en 1606 par Queiros, il s'écoula plus d'un siècle avant qu'un nouvel explorateur, Bougainville, jetât l'ancre, en 1768, dans ces parages

que Cook visita six ans après. En 1788, Lapérouse parcourant les mêmes régions, se perdit avec ses deux navires, *l'Astrolabe* et *la Zélée*, sur les récifs de l'île Vanikoro qui fait partie de l'archipel de Santa-Cruz, voisin de celui des Nouvelles Hébrides.

Ce n'est que vers le milieu de notre siècle que ces contrées, plus fréquentées par les navires européens, ont été évangélisées par les missionnaires et exploitées par les traitants.

Le groupe du nord, formé par les îles Santa-Cruz, est placé sous le protectorat Anglais ; les Nouvelles Hébrides constituant le groupe sud de la Mélanésie, sont sous le protectorat commun de la France et de l'Angleterre, ce qui conduira un jour au partage de ces îles entre ces deux puissances.

Les Nouvelles Hébrides comptent trente-sept îles, dont sept seulement ont une superficie importante ; ce sont : Espiritu-Santo, Mallicolo, Ambrym, Vaté, Erromango, Tanna et Anatom. Elles ont ensemble une superficie d'environ 11,000 mètres carrés et 53,000 habitants. Espiritu-Santo a 20,000 habitants et Tanna 10,000 ; ce sont les deux îles les plus grandes. Situées dans la zone de transition entre la Malaisie et la Polynésie, elles présentent des types variés suivant la juxtaposition des races. C'est une sous-race qui tient le milieu entre le Malais et le Canaque, qui peuple la Nouvelle-Calédonie.

Front bas et fuyant, pommettes saillantes, nez

aplati, lèvres épaisses, teint jaunâtre tournant sur le noir clair, chevelure et barbe laineuses, taille moyenne, peu de corpulence, tel est l'ensemble des caractères physiques des Néo-Hébridais. Les mères, dit Roberjot dans le bulletin de géographie, ont l'habitude de déformer le crâne de leurs enfants au moyen de planchettes qui allongent l'encéphale d'avant en arrière, le rétrécissent et l'abaissent. Aussi sont-ils les plus dolicocéphales des hommes. Pourquoi cette pratique ? Dans un but de coquetterie sans doute, aussi peu raisonné et raisonnable que celle qui déforme les pieds des jeunes chinoises et la taille des européennes. Cook dit qu'à son arrivée aux Nouvelles Hébrides il avait vu des guerriers se serrer tellement la taille avec des cordes, qu'ils ressemblaient à de grosses fourmis. Combien de grosses fourmis circulent aussi dans nos rues ! Du reste. aux Nouvelles Hébrides la plupart des modes d'embellissement usités en Europe sont aussi employés. Les oreilles sont percées pour recevoir des anneaux ; la poitrine et la tête sont ornées de coquillages rappelant les tortues vivantes qui font en ce moment fureur à Paris et ailleurs ; le visage est peint au moyen d'ocre rouge, de chaux et de pigments divers, et la cendre de certains bois est usitée pour donner à la chevelure une belle couleur dorée ; autant de recettes à retenir par nos élégantes. A Tanna, le suprême du genre, dit Marklam, consiste

à diviser la chevelure en une multitude de petites touffes liées par des fibres végétales près de la racine des cheveux. On appelle cela en France se poser des *bigoudis.*

Comme vêtement, celui d'Adam avant la faute était d'abord le seul usité, puis sont venus les pagnes d'écorce battue, de feuilles ou de fibres de cocotier ; et, depuis le séjour des Européens dans les îles, les naturels emploient, pour se couvrir, des étoffes de différentes couleurs.

Les productions de ces îles Mélanésiennes sont très variées. La fécondité des terres et la richesse de la végétation y sont très grandes. Le maïs, le riz, le coton, le tabac, le café s'y développent sans peine, grâce à une fumure constituée par des astérides retirées des mers voisines. La flore comprend un grand nombre d'espèces propres au pays ; les myrthes et les cèdres y prennent un développement considérable ; le bois de sandal en est très apprécié. Les plantes nourricières et les arbres à fruit sont les mêmes que dans les autres îles Océaniennes : cocotier, sagoutier, arbre à pain, bananier ; les ignames sont l'aliment principal des habitants, et l'époque de leur récolte sert de base à la supputation des années : il y a tant d'ignames depuis tel évènement, dit-on habituellement aux Nouvelles Hébrides. La faune indigène est très pauvre : des chauves-souris, des rats, des chèvres et des porcs, ces derniers sont-

ils encore d'importation assez récente ; aussi, comme nous le verrons bientôt, le porc est la monnaie courante, c'est bien le cas de le dire, et joue un grand rôle dans les cérémonies publiques et les transactions commerciales. La nourriture animale aurait donc été à peu près inconnue aux Néo-Hébridais, qui auraient été des végétariens obligés, si le cannibalisme n'était venu à leur aide. Ils dévoraient d'abord les prisonniers de guerre et les cadavres des ennemis pour se nourrir de leur force et de leur courage ; puis, le goût de la chair humaine leur étant venu, ils mangeaient les morts de leur propre tribu. L'anthropophagie ne s'est du reste maintenue que dans quelques îles où elle tend aussi à disparaître à mesure que la chèvre et le porc deviennent plus répandus.

Il n'y a, aux Nouvelles Hébrides, aucune organisation sociale générale : les habitants d'une île sont indépendants de ceux des autres, et même dans chacune d'elles il existe encore des tribus absolument étrangères entre elles. L'unité est la tribu dont tous les membres sont solidaires, ce qui transforme bien souvent un différend d'homme à homme en guerre de tribu à tribu. Chacune d'elles a un territoire fort restreint, très rapproché par conséquent de celui des tribus voisines, et le *casus belli* naît par suite avec une grande facilité. Qu'un attentat soit commis, la victime use immédiatement de représailles, et si l'agresseur ne s'exécute pas aussitôt qu'il y est invité en

payant une indemnité, qui est d'habitude constituée par un ou plusieurs porcs, suivant la gravité de l'offense, la tribu toute entière prend parti pour son homme et la guerre est déclarée. Ce n'est pas une guerre ouverte, en rase campagne, mais une série d'embuscades, de pillages, d'incendies, de dévastations, où la ruse, la trahison, la surprise remplacent l'héroïsme, le courage et l'habileté.

Jusqu'à ces dernières années les armes des Néo-Hébridais étaient celles qui ornent aujourd'hui bien des panoplies d'amateur : des sagaïes, des casse-têtes, des arcs de différentes tailles. Chacune des îles avait sa spécialité pour la fabrication de ces armes. Espiritu-Santo produisait les plus belles sagaïes, Mallicolo les plus beaux arcs et les flèches empoisonnées les plus terribles ; Ambrym et Pentecôte livraient de superbes casse-têtes ; mais si ces articles d'échange faisaient naître quelques relations d'île à île, les rapports ne devenaient jamais amicaux et la moindre cause les supprimait brusquement. Les Néo-Hébridais lancent les sagaïes, sorte de javelot, avec une dextérité inouïe ; ils se servent surtout du casse-tête par surprise et des flèches, empoisonnées ou non, lorsque la distance est hors de portée des sagaïes. Ils empoisonnent les flèches en les trempant dans un cadavre en putréfaction ou dans le suc d'une plante vénéneuse. De nos jours ces peuplades sont presque toutes armées de fusils *Snider* qui leur sont

donnés en échange par les maisons de commerce trafiquant avec eux.

Quant au climat, il diffère dans les différentes parties de l'Archipel. En moyenne, l'humidité est très abondante, les pluies fréquentes, la chaleur très élevée ; aussi les Européens y sont-ils décimés par la fièvre et les naturels par la phthisie.

Il faut avouer que tous les explorateurs sont unanimes pour ne pas louer les qualités morales des Néo-Hébridais. L'astuce, la jalousie, la haine sont les mobiles de la plupart de leurs actes. Ils ne sont soumis à aucune loi ; le droit coutumier et au besoin le droit du plus fort règlent les contestations.

Les chefs ne sont désignés ni par l'hérédité ni par les qualités qui peuvent les distinguer ; ils ne doivent leur élection qu'à leur fortune qui leur permet de payer un nombre plus ou moins grand de porcs et de franchir ainsi tous les degrés hiérarchiques pour arriver à la dignité suprême.

Chaque promotion donne lieu à une cérémonie assez piquante. Tous les hommes de la tribu, armés de pied en cap et la figure peinte, se réunissent sur la plage du village, à l'endroit où sont les tambours et où s'exécutent les pilous-pilous. Là se trouve une sorte de toiture en bambous, soutenue par quelques poteaux et abritant de grandes figures grimaçantes taillées dans des troncs de fougères et peintes des couleurs les plus voyantes et le plus bizarrement

disposées. Derrière ces figures sont plantés, très denses, des bambous qui forment comme un clayonnage serré et qui dépasse la toiture ; une échelle masquée donne accès sur la plate-forme au-dessus des statues. Le chef qui concède le grade se place auprès d'elles, sous le toit et le peuple reste en dehors, attendant le récipiendaire qui, s'il s'agit d'un grade inférieur, se place à côté du chef et offre le prix de sa dignité ; mais pour un grade supérieur, le récipiendaire en armes et la figure peinte monte par l'échelle et apparaît soudain sur la plate-forme. Il est aussitôt assailli par tous les projectiles qui tombent sous la main des spectateurs : bananes, mangues, ignames, noix de coco. Pour mettre un terme à l'assaut dont il est l'objet, il s'empresse de jeter à la foule, du haut de l'estrade, les porcs qui doivent servir au festin du jour et qui mêlent leurs cris harmonieux à ceux de la foule en délire ; les casse-têtes pleuvent alors sur eux et ils sont immédiatement livrés à la cuisson.

Les grades ainsi acquis sont surtout honorifiques ; le chef nommé aura désormais sa case à part, il ne prendra ses repas qu'avec ses égaux ; après son décès son corps ne sera point enterré, mais placé sur une claie élevée dans sa case où il se décomposera à loisir. Dans certaines îles les corps des chefs sont conservés comme de véritables momies qui deviennent des fétiches. Le privilège le plus

précieux du chef est de prononcer le tabou sur un objet quelconque et de le rendre ainsi sacré et inviolable ; il apprécie lui-même la violation, si elle est commise, et elle doit être effacée par le coupable qui doit payer au profit du chef le nombre de porcs jugé nécessaire. Si un chef cependant abusait de son droit de tabouer, il lui serait enlevé et sa déchéance serait prononcée par la tribu entière. Il serait destitué pour abus de pouvoir, dirions-nous en France.

La tribu, ainsi organisée, est formée d'un certain nombre de feux ou familles dont le développement et l'existence nous offrent des particularités intéressantes. La femme n'est rien dans la famille ; elle est achetée par le mari, fait toutes les grosses besognes, travaille la terre, prépare les aliments et ne reçoit que des coups pour toute récompense ; c'est la bête de somme. Dans quelques îles, notamment à Mallicolo, on leur brise les deux incisives supérieures ; à Anatom, elles doivent suivre leur mari dans la fosse et, le jour même du mariage, on leur met la corde au cou afin de n'avoir plus qu'à la serrer le jour des funérailles. Ne serait-ce pas de la connaissance de cette coutume qu'est née chez nous, à propos du mariage, cette expression humoristique : Se mettre la corde au cou ? Il faut avouer qu'elle est injuste pour les hommes et fort irrévérencieuse pour les femmes.

L'homme est seul propriétaire, il vit dans l'oisiveté et ne porte que ses armes. Le père a sur ses enfants un droit de propriété absolu qu'il conserve sur ses filles jusqu'à leur mariage, et qu'il perd sur ses fils quand ils sont susceptibles de se défendre eux-mêmes. Lors de la naissance d'un enfant, la famille s'assemble et célèbre l'arrivée du nouveau-né par un repas dont un porc, tué pour la circonstance, fait tous les frais. La circoncision en usage chez les Néo-Hébridais donne lieu à une cérémonie publique. Quand un certain nombre d'enfants de la tribu a atteint l'âge de huit ans, les habitants se réunissent sur la place publique autour d'un grand feu où rougissent des cailloux ; les enfants sont amenés devant le sorcier qui, après avoir introduit un morceau de bois entre le prépuce et le gland, opère la circoncision et cautérise la plaie avec un caillou rougi. Après la cérémonie les enfants sont reconduits dans les cases où ils restent enfermés pendant neuf jours. Leur départ est le signal d'un pilou-pilou effréné avec accompagnement de tambours. Un grand festin suit les danses et la licence la plus complète règne ensuite dans l'assemblée. Ce jour-là chacun peut ravir la femme qui lui plaît, pourvu que le mari ne s'en aperçoive pas, au moins immédiatement ; ce sont là de vraies saturnales rappelant celles de l'ancienne Rome.

Jusqu'à l'âge du mariage le Néo-Hébridais vit dans

la famille du travail des femmes, et lorsqu'il s'est procuré des armes il songe à acheter une femme. L'entente se fait avec les parents de la jeune fille sur le nombre de porcs à payer pour cet achat, et le marché conclu, le mari amène sa compagne. Mais il semble que le mariage le place dans un état de subordination vis-à-vis de ses beaux-parents ; il ne peut ainsi ni manger, ni s'asseoir, ni monter sur un arbre devant eux et il paie une amende s'il manque à ces preuves de déférence. Elle consiste en un objet bien précieux pour le pays, un porc à dents recourbées, un sanglier sans doute.

Le divorce est admis aux Nouvelles Hébrides, mais il n'est pas plus gratuit que le mariage et il faut encore payer le père pour qu'il reprenne sa fille. La polygamie est aussi admise : il suffit d'avoir de la fortune pour acheter plusieurs femmes.

Le dernier terme de l'existence, la mort, ne donne pas lieu à des cérémonies particulières. Quand le Néo-Hébridais se sent mortellement atteint, il se couche dans un coin de sa case et y attend la mort dans le plus grand calme. Les parents essaient bien de le sauver par l'emploi de médicaments que distribue le sorcier de la tribu, mais si les ressources de l'art et de la sorcellerie sont impuissantes, tout respect pour le malade disparaît aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir ; le cadavre est enterré sans cérémonie, et quand le squelette est bien desséché, il est

la duplicité. On a souvent parlé de la scélératesse et de la férocité des Néo-Hébridais ; il est vrai qu'ils sont traîtres, méditant pendant des années, s'il le faut, une vengeance à exercer, empoisonnant leur ennemi après l'avoir comblé de protestations d'amitié ; c'est bien là de la duplicité, mais elle a été chez eux plus provoquée que native, et les durs traitements qu'ils ont subis lors de l'occupation Anglaise, qui fut la première, sans qu'ils aient pu se défendre ouvertement parce qu'ils n'étaient pas les plus forts, les a conduits à user de ruse et de trahison, qui sont les armes des faibles. Dans les relations entre les Mélanésiens et les blancs, ceux-ci ont été de beaucoup les plus faux et les plus cruels, dit Elisée Reclus. Que de fois les blancs ont assailli les villages pour en capturer les défenseurs, les vendre comme *engagés* (euphémisme qui veut dire esclaves) sur les plantations lointaines ! Que de fois les blancs ont massacré de sang-froid des femmes, des enfants, des vieillards et brûlé des récoltes pour affamer ceux que les balles n'avaient pu atteindre ! et alors, si parfois des blancs tombaient entre les mains des Mélanésiens, quoi d'étonnant qu'ils les aient dévorés ! Lorsque des missionnaires ou des commerçants ont traité les indigènes avec justice et bienveillance, ils ne se sont jamais montrés scélérats et féroces envers eux.

J'ai certainement abusé de vos instants, Messieurs, en insistant comme je l'ai fait sur les mœurs, les coutumes et le caractère d'un peuple que nous sommes appelés à coloniser. Mais en présence du système Anglais, qui consiste à supprimer les autochtones, et du nôtre qui se les assimile, nous avons le droit de nous demander si nous ne faisons pas fausse route à l'égard de gens qui sont cannibales, féroces, traîtres et scélérats, ainsi qu'on l'a dit, en cherchant à leur infuser nos mœurs, nos coutumes et notre caractère, ou s'il ne vaudrait pas mieux les rayer à tout jamais du nombre des humains.

Tels que nous les connaissons, les Néo-Hébridais sont la fidèle image de tous les peuples à leur début, et il ne faudrait pas jurer que nous n'ayions été un peu cannibales dans nos premiers âges. A côté d'instincts qui sont ceux de l'animal et qui se montrent chez les enfants dans les nations les plus civilisées, on en retrouve d'autres tels que la vanité, la coquetterie, l'amour de la parure, la cupidité que les peuples civilisés possèdent encore.

L'organisation civile et celle de la famille procèdent des mêmes idées et la superstition est de tous les pays et de tous les temps. Seules les qualités intellectuelles diffèrent. Elles sont plus ou moins développées suivant les races, et le degré de civilisation ne saurait jamais modifier les aptitudes in-

tellectuelles que vaut à chaque homme comme à chaque peuple sa conformation cérébrale. N'espérons donc pas voir surgir un jour des hommes de génie parmi les Néo-Hébridais et demandons-leur seulement d'être d'honnêtes travailleurs. Déjà, depuis une vingtaine d'années, les Nouvelles Hébrides sont occupées commercialement par des Français venus de la Nouvelle-Calédonie qui ont fondé une compagnie pour l'exploitation du coprah, du maïs, du café, du tabac. Cette compagnie prend chaque jour une extension plus grande et elle emploie de nombreux indigènes qui ne sont plus les sauvages qu'ils étaient. Soyons assurés qu'instruits par nos zélés Missionnaires, débarrassés des craintes que leur inspiraient à si juste titre les blancs, ils se façonneront à nos mœurs et ils deviendront de puissants auxiliaires de notre expansion coloniale.

Nous aurons ainsi une fois de plus l'honneur de prouver qu'il est plus humain de s'assimiler les peuples conquis que de les détruire.

THÉORÈMES

SUR LA SÉRIE DES NOMBRES IMPAIRS

CONSIDÉRÉE COMME GÉNÉRATRICE DES CARRÉS

Par le Vicomte DE SELLE.

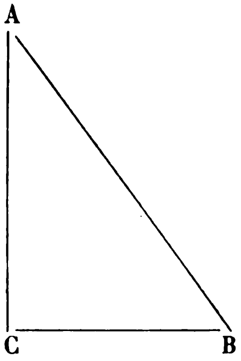

Soient deux droites rectangulaires A C et B C se coupant en C. Soit une transversale A B rencontrant les deux premières droites en A et en B. Pour une situation donnée de la transversale A B les trois longueurs A B, A C, C B sont commensurables.

Supposons que la situation cherchée de la transversale A B soit celle qu'exprime la figure et soit i l'angle A B C. On peut toujours admettre qu'entre les trois longueurs A B, A C, B C, il en est deux, A B et C B par exemple, qui sont commensurables.

Faisons A B = p. C B = q.

On aura $A\,C = \sqrt{p^2 - q^2}$. $\text{Cos}\, i = \frac{q}{p}$:

$$\text{Sin}\, i = \frac{\sqrt{p^2 - q^2}}{p}$$

soit p = q + x. En élevant au carré on obtient :

$$p^2 = q^2 + 2\,q\,x + x^2$$

$$p^2 - q^2 = 2\,q\,x + x^2 = q\,x + q\,x + x^2$$

On reconnaît la forme du développement d'un carré, dont la racine a été elle-même ramenée à la forme $(2m + m)$.

$$(2m + m)^2 = 4m^2 + 4m^2 + m^2$$

A cette expression il faut identifier

$$qx + qx + x^2$$

On doit donc avoir à la fois : $x = m^2$ et $x^2 = m^2$; d'où il suit : $x = 1$ et l'on obtient $p = q + 1$; d'autre part $q = 4$; d'où $p = 5$, et l'on a $\text{Cos}\, i = \frac{4}{5}$;

$$\text{Sin}\, i = \frac{\sqrt{25-16}}{5} = \frac{3}{5}$$

$$i = 36^{\circ},\ 54'.$$

Telle est la position assignée à la transversale AB. Supposons la longueur B C partagée en quatre parties égales et prenons $\frac{BC}{4}$ pour unité : cette unité sera contenue exactement trois fois dans A C et cinq fois dans A B.

En effet $AC = BC \frac{\text{Sin}\, i}{\text{Cos}\, i} = \frac{3}{4} BC = 3 \frac{BC}{4}$

$$AB = \frac{BC}{\text{Cos}\, i} = \frac{BC}{\frac{4}{5}} = 5 \frac{BC}{4}.$$

Le triangle-rectangle A B C donne $4^2 + 3^2 = 5^2$

Mais si cette équation est satisfaite, l'équation $(4^2 + 3^2)\, n^2 = 5^2\, n^2$ l'est aussi, quelque soit n. Or cette dernière peut être écrite :

$$(4n)^2 + (3n)^2 = (5n)^2$$

Considérons la progression arithmétique dont le premier terme est 1 et la raison 2. Cette série est celle des nombres impairs

$$1,\ 3,\ 5,\ 7,\ 9 \ldots\ldots\ldots (2n - 1)$$

Le terme qui occupe le rang n a pour valeur $2n - 1$.

La somme des n premiers termes est le carré de n.
En effet, cette somme est : $\frac{2n - 1 + 1}{2} n = n^2$.

Si dans cette série on demande quel est le dernier terme de la somme dont la valeur est n^2, on devra prendre la racine carrée de n^2, doubler cette racine et retrancher l'unité.

Si l'on demande quel est le carré exprimé par la série dont le dernier terme est $2n - 1$, on devra ajouter l'unité à ce dernier terme, diviser par 2 et élever cette moitié au carré.

THÉORÈME I.

Si l'on tient compte de ces observations, on peut écrire les trois identités qui suivent :

$$(5n)^2 = 1 + 3 + 5 + \ldots + (6n-1) + (6n+1) + \ldots \ldots + 8(n-1) + 8(n+1) + \ldots + (10n-1)$$

$$(4n)^2 = 1 + 3 + 5 + \ldots + (6n-1) + (6n+1) + \ldots \ldots + (8n-1)$$

$$(3n)^2 = 1 + 3 + 5 + \ldots + (6n-1)$$

Mais nous avons démontré que l'équation

$$(5n)^2 = (4n)^2 - (3n)^2$$

est toujours satisfaite quelque soit n.

On a donc :

$$(4n)^2 = (5n)^2 - (3n)^2 = (6n+1) + (6n+3) + \ldots + (8n-1) + (8n+1) + \ldots + 10n - 1)$$

Et aussi

$$(3n)^2 = (5n)^2 - (4n)^2 = (8n+1) + 8n+3) + \ldots + \ldots + (10n-1)$$

La série $(6n+1)+(6n+3+\ldots+(8n-1)+\ldots \ldots+(10n-1)$ comprend 2 n nombres; car le premier terme $(6n+1)$ est de rang $(3n+1)$ et le dernier terme $(10n-1)$ est de rang 5 n.

La série $(8n+1)+(8n+3)+\dots+(10n-1)$ comprend n nombres, car le premier terme est de rang $(4n+1)$ et le dernier terme $(10n-1)$ est de rang $5n$.

Il suit de ces observations :

1° Que les carrés de tous les multiples de 4; soient : $4n$, peuvent être exprimés par des sommes de $2n$ nombres impairs consécutifs, dont le premier $(6n+1)$ diffère de l'unité.

2° Que les carrés de tous les multiples de 3; soient : $3n$, peuvent être exprimés par des sommes de n nombres impairs consécutifs, dont le premier $(8n+1)$ diffère de l'unité.

Je n'ai pas trouvé mention de cette observation dans les ouvrages qui traitent des nombres carrés. Il a toujours été enseigné que la série naturelle des nombres impairs commençant par 1 donne par addition successives tous les carrés ; mais je n'ai vu nulle part qu'il ait été remarqué que dans cette série on rencontre périodiquement des groupes de deux, trois, quatre..... nombres successifs, dont le premier diffère de l'unité et dont les sommes donnent néanmoins des carrés. Ces zones numériques privilégiées sont exclusivement réservées à former les carrés des multiples de 3 et de 4.

Exemples : 1° Carré de 4×3 :

Calculer la valeur de la somme des six nombres impairs consécutifs dont le premier est $(6 \times 3 + 1)$

$$19+21+23+25+27+29 = \frac{19+29}{2} \times 6 =$$
$$(19+29) \times 3 = 48 \times 3 = 144$$
$$(4 \times 3)^2 = 12^2 = 144.$$

2° Carré de (3×4) :

Calculer la valeur de la somme des quatre nombres

impairs consécutifs, dont le premier est $(8 \times 4 + 1)$

$$33+35+37+39=\frac{33+39}{2}\times 4=(33+39)\times 2=72\times 2=144$$

Théorème II.

Tout carré pair peut être exprimé par la somme de deux nombres impairs consécutifs.

Un nombre pair est de la forme $2n$. Le carré de $2n$ est $4n^2$; c'est un nombre pair si on divise par 2, la moitié : $2n^2$ est encore pair. Or, dans la série naturelle des nombres, tout nombre pair est précédé par un nombre impair et suivi par un autre nombre impair. Le nombre impair qui précède $2n^2$ est $(2n^2 - 1)$; le nombre impair qui suit $2n^2$ est $(2n^2 + 1)$. La somme de ces deux nombres impairs est $4n^2$: carré de $2n$.

Théorème III.

Dans la série des nombres impairs, arrêtons-nous arbitrairement au terme de rang n, sa valeur est $2n - 1$. Prenons h termes à sa suite : le premier vaut $(2n + 1)$, le second $(2n + 3)$, le dernier est de rang $(n + h)$ et vaut par conséquent $2(n + h) - 1$. Je fais la somme de cette série, cette somme est

$$\frac{2n+1+2(n+h)-1}{2}\times h=(2n+h)\,h,$$

soit $2nh + h^2$. J'appelle A cette somme et je pose $A = 2nh + h^2$. Revenons au terme $(2n - 1)$ qui est de rang n et faisons la somme de $(2n - 1)$ et des $(h - 1)$ impairs qui le précèdent, de manière à avoir de nouveau une somme de h termes. Ces termes sont : le premier $(2n - 1)$, le second $(2n - 3)$, le dernier $2(n - h) + 1$.

la somme est donc : $\frac{2n+2n-2h}{2} \times h$; soit $2nh-h^2$
et je pose $B = 2nh - h^2$

$$A - B = 2nh + h^2 - (2nh - h^2) = 2h^2;$$

d'où le théorème dont suit l'énoncé.

Si dans la suite des nombres impairs on trace arbitrairement une barre divisoire entre deux termes consécutifs et que de part et d'autre de cette barre divisoire on prenne 2 h termes : h à droite, h à gauche, la différence entre la somme des h termes à droite de la barre et la somme des h termes pris à gauche est de $2h^2$.

Exemple : 1 3 5 7 | 9 11 13 | 15 17 19 | 21 23
tirons le trait séparatif entre 13 et 15 et prenons trois termes à droite et trois termes à gauche, la différence entre les sommes doit être $2 \times 3^2 = 2 \times 9 = 18$.

On a effet : $15 + 17 + 19 = 51$
$9 + 11 + 13 = 33$

Différence 18

Mais nous n'avons fait aucune hypothèse sur la valeur de h qui peut varier de un à l'infini. Traçons donc arbitrairement encore une barre divisoire entre deux termes quelconques et convenons de prendre à sa gauche tous les termes qui précèdent jusqu'à 1. La somme de ces termes est un carré n^2. Partageons maintenant la série en tranches comprenant autant de termes que la première. Il suit de notre théorème que la seconde tranche vaut $3n^2$, puisqu'elle excède de $2n^2$ la précédente qui vaut n^2; la troisième tranche vaudra $3n^2 + 2n^2$, soit $5n^2$..... La n^e tranche vaudra $(2n - 1)n^2$.

Du théorème général découle dès lors un corollaire très remarquable que l'on formule en disant

que tous les multiples impairs d'un carré quelconque n^2, pair ou impair, sont exprimables par des sommes de nombres impairs consécutifs, dont le premier diffère de l'unité. Toutes ces sommes ont un nombre constant de termes : n.

Si l'on pratique dans la série des coupes de deux en deux termes et que l'on s'arrête successivement au second terme à droite de chaque tranche, on obtient tous les carrés pairs.

1	2	3	4	....	n	
1,3	5,7	9,11	13,15		(4 n—3) (4 n—1)	

La 1^{re} tranche vaut 4
La 2^e » . . . . 3×4
La 3^e » . . . . 5×4
. . . .
La n^e » . . . . $(2n—1)\,4$

Tout carré pair a donc sa représentation dans le schema qui suit :

4 . . . . carré de 2
+
4 + 4 + 4 . . . . » de 4
+
4 + 4 + 4 + 4 + 4 . . . . » de 6
+
4 + 4 + 4 + 4 + 4 + 4 + 4 . . . . . . » de 8
. . . .

Dans $(2n)^2$ il entre $(1+3+5+...+[2n-1])$ fois 4.

Dans la série des nombres impairs isolons l'unité et pratiquons des coupes comprenant deux termes.

	1	2	3	4	......	n
1	3,5	7,9	11,13	15,17		(4 n—1) (4 n+1)

Appliquons le théorème fondamental. La différence entre une tranche et celle qui la précède immédia-

tement est $2h^2$, h étant le nombre de termes qui entre dans chacune des tranches. Donnons à chaque tranche le numéro d'ordre qui lui appartient. La première tranche vaut 8, la seconde $8+2\times 2^2=8+8$, la troisième tranche $8+8+2\times 2^2=8+8+8$.... Si on ajoute successivement toutes ces sommes entre elles et à l'unité, on obtient la série des carrés impairs. Tout carré impair a donc sa représentation dans le schema qui suit :

1 . . . . carré de 1
+
8 . . . . » de 3
+
8 + 8. . . . . » de 5
+
8 + 8 + 8 . . . . » de 7
. . . .

Dans le carré $(2n+1)^2$ il entre donc

$(1+2+3+....+n)$ fois 8, soit $(2+4+6+8+....+2n)$ fois 4

THÉORÈME IV.

Considérons les carrés impairs qui suivent :

1 + 3 + 5 . . . . carré de 3
1 + 3 + 5 + 7 + 9 . . . . » de 5
1 + 3 + 5 + 7 + 9 + 11 + 13. . . . . » de 7
. . . .

Il convient de remarquer que le nombre impair qui occupe le milieu de chacune de ces sommes est précisément la racine du carré exprimé par cette somme. On en voit aisément la raison. Dans toute progression arithmétique, si on prend un nombre impair de termes, celui qui occupe le milieu est la moyenne de tous les autres. Or, dans notre première expression il y a trois termes et 3 est celui du milieu, la somme vaut donc $3\times 3=9$. Dans la seconde expression c'est le nombre 5 qui succède

immédiatement à 3 qui sera le terme médian, et l'expression ayant deux termes de plus que la précédente, en aura 5 ; la somme est donc $5 \times 5 = 25$. La règle est donc générale.

Considérons les carrés pairs qui suivent :

$$1 \overset{2}{|} 3 \ldots\ldots\ldots\ldots \text{ carré de } 2$$

$$1 + 3 \overset{4}{|} 5 + 7 \ldots\ldots\ldots\ldots \text{ » de } 4$$

$$1 + 3 + 5 \overset{6}{|} 7 + 9 + 11 \ldots\ldots\ldots \text{ » de } 6$$

. . . .

On remarquera que dans chacune de ces sommes le nombre pair *déficient*, que l'on peut supposer intercalé en son milieu est la racine du carré exprimé, par la somme. On peut se demander si la règle est générale. Soit n^2 un carré pair.

$$n^2 = 1 + 3 + 5 + \ldots + 2\,(n - 1)$$

Puisque n est pair, on peut poser $n = 2\,h$. Si on suppose la série n^2 coupée en son milieu par une barre divisoire, le nombre impair le plus voisin de la barre et à sa gauche est de rang h et vaut $(2\,h - 1)$. Le nombre pair déficient qui serait rencontré par la barre divisoire s'il était intercalé est donc $2\,h$. Or $2\,h = n$, racine de n^2.

Théorème V.

Considérons de nouveau la série des nombres impairs et pratiquons dans cette série des coupes, en observant les règles suivantes :

La tranche n° 1 a un chiffre ; la tranche n° 2 a deux chiffres.....; la tranche n° n à n chiffres.

1	2	3	4	5	.....	n
1	3,5	7,9,11	13,15,17,19	21,23,25,27,29	.....	$n(n-1)+1,\ n(n-1)+3, \ldots, n(n-1)+2n-1$

Il résulte des remarques antérieures que dans ce mode de partage de la série des nombres impairs :

1° Le carré du nombre qui exprime le numéro d'ordre d'une tranche est ou bien le nombre impair qui occupe le milieu de la tranche, si elle admet un nombre impair de termes, ou le nombre pair déficient que l'on peut supposer intercallé au milieu de la tranche, si elle admet un nombre pair de termes, de telle sorte que ce nombre pair ou impair est la moyenne des termes dont la tranche est formée ;

2° Qu'il y a autant de termes dans la tranche que d'unités dans le nombre qui exprime son numéro d'ordre.

La 1re tranche vaut donc . .	$1^2 \times 1 = 1 = 1^3$
La 2e » » . .	$2^2 \times 2 = 8 = 2^3$
La 3e » » . .	$3^2 \times 3 = 27 = 3^3$
....	
La ne » » . .	$n^2 \times n = n^3$

Ce qui revient à dire que la valeur de chaque tranche est le cube du nombre qui exprime son numéro d'ordre.

THÉORÈME VI.

Nous avons démontré que tout carré pair est de la forme :

$$\begin{array}{ccccccc} 2^2 & 4^2 & 6^2 & 8^2 & & (2\,n)^2 & \\ [1\ + & 3\ + & 5\ + & 7\ + & \ldots\ldots\ldots + & 2\,n-1] & 4 \\ 1 & 4 & 9 & 16 & & n^2 & \end{array}$$

Que tout carré impair est de la forme :

$$\begin{array}{cccccccc} & 3^2 & 5^2 & 7^2 & 9^2 & & (2n+1)^2 & \\ 1+[& 2+ & 4+ & 6+ & 8+ & \ldots\ldots\ldots\ldots + & 2n] & 4 \\ & 2 & 6 & 12 & 20 & & n(n+1) & \end{array}$$

Ces tableaux montrent que tout carré pair est un multiple de 4, et que tout carré impair diminué de 1 est à la fois un multiple de 4 et de 8.

AUTOUR DE SAINT-CANADET

Par M. A. DE FONVERT

Prenant exemple du charmant conteur d'un voyage autour de sa chambre, je voudrais vous intéresser — puissé-je y réussir — en vous faisant voyager avec moi autour d'une localité voisine de nous : le petit village de Saint-Canadet.

Ce lieu comprenant une quarantaine de feux, section paroissiale de la commune du Puy-Sainte-Réparade, est situé au pied de l'un des versants de la Trévaresse, colline dont la chaîne s'étend, du sud au nord, depuis Venelles jusqu'à Rognes, passant sur les laves éparses de l'ancien volcan de Beaulieu.

Des terrasses de ce village, faisant face vers le nord à la ville de Pertuis et au long cours de la Durance coulant de l'est à l'ouest, on jouit d'un des plus beaux points de vue de la Provence.

Parcourir son étendue ne vous donnera aucune fatigue, si je sais, conducteur de la marche, vous en montrer les pittoresques détails.

Dans cette promenade on peut voir, avec la ville de Pertuis, plusieurs villages dont quelques-uns, par le nombre des habitations et de la population, par l'importance des marchés qui s'y tiennent, peuvent, hardiment, prétendre au nom de bourg plutôt qu'à l'appellation de village.

Contempler le vaste horizon qui les renferme est l'attrait du voyage que je vais faire avec vous, si vous voulez bien suivre avec une bienveillante indulgence votre nonagénaire *cicerone*. Mais les limites du temps qui nous est donné pour l'accomplir nous obligeront à passer, sans nous y arrêter, devant les stations d'un intérêt secondaire et à les parcourir seulement *de visu ;* course, alors, rapide autant qu'en vélocipède, mais moins fatigante, je l'espère.

Sur notre droite voici, d'abord, Meyrargues dont le château perché au haut d'un mamelon que les maisons de la bourgade entourent à sa base, apparaît, de tous côtés, comme une sentinelle placée à la garde de la grande plaine qui se développe à ses pieds.

Peyrolles surgissant au milieu des riantes prairies qu'arrose la Durance.

Passant sur le premier pont suspendu qui fut construit en Provence par les frères *Seguin*, nous

voici en face de Pertuis, ville florissante, centre d'une des plus belles exploitations agricoles.

Non loin de ses boulevards *Villelaure*, *Cadenet* et *Lauris* décorant par leurs blanches constructions et par leurs élégantes villas les croupes ombreuses du *Luberon* sur lesquelles leur aspect se projette.

Retournant de l'ouest vers l'est sur la rive gauche de la Durance : *Charleval* et la *Roque-d'Antheron*, puis la célèbre abbaye de Sylvacanne devenue château de plaisance, conservant néanmoins de beaux restes de ses anciennes décorations architecturales et son grand cachot souterrain très intact, avec ses poteaux, ses gros anneaux en fer scellés contre des murs suintants et ses lourdes chaînes ; sombres et humides oubliettes où croupissaient les brigands pourchassés par la corporation militaire des Frères pontifes.

A quelques kilomètres plus loin, les ruines du séjour de cette association qui transporta son quartier général sur les terrains de *Bonpart*, à l'ouest de la ville d'Aix, en un passage alors réputé très dangereux nommé *Malepart*, parce qu'il était souvent exploité par les voleurs et les assassins et qui dès lors changea de nom sous la protection de ces religieux déposant, à l'occasion, le froc de constructeurs de ponts pour endosser la tunique du gendarme.

Sur notre route nous rencontrons la belle œuvre de M. l'ingénieur Pascalis, le grand bassin d'épu-

ration des eaux du canal de Marseille à ***Saint-Cristophe***, et l'élégant essai, de même nature, fait à ***Poncereau***, aujourd'hui abandonné pour cause de capacité insuffisante.

Nous passons devant ***Saint-Estève-de-Janson*** et nous traversons le village du ***Puy-Sainte-Réparade*** bâti en plaine après la destruction de la ville du même nom qui couronnait sur un plateau de rochers le pic au pied duquel s'étend aujourd'hui la nouvelle localité ; c'est par antiphrase que celle-ci conserve le vocable de ***Puy***.

Reportant nos regards vers le levant, dans un lointain accidenté par des côteaux boisés, nous voyons la ***Bastidonne*** et non loin d'elle ***La Tour-d'Aigues*** remarquable par les grandes ruines du château du duc de Lesdiguière.

Du milieu des restes de cette princière habitation s'élève une tour carrée de construction romaine, jadis incendiée et dont, au travers d'une large brèche, on voit encore de très loin l'intérieur avec ses murailles noircies.

En arrière de La Tour-d'Aigues et par une dépression de la crète du ***Luberon,*** apparaissent le clocher et les toitures de deux villages célèbres : ***Saint-Martin*** et ***Cabrières***.

De ce côté nous voyons, surpassant les derniers contreforts des Basses-Alpes, la longue échine du

Cheval-Blanc, montagne couverte, une grande partie de l'année, d'un grand linceul blanc.

A l'entrée de cette échappée de vue apparaissent les gigantesques rochers du défilé de Mirabeau, masquant pour nous le village dont le nom rappelle le célèbre tribun, le puissant orateur.

Au pied de ces rochers, lieu unique pour une belle prise de l'eau de la Durance, nous voyons les travaux inachevés que le savant ingénieur Floquet entreprit, au commencement du siècle qui va finir, pour la création d'un grand canal qui devait arroser presque toute la Provence, projet grandiose et national dont l'exécution s'évanouit dans la tourmente révolutionnaire et qu'une œuvre très remarquable surtout par son caractère monumental, mais d'une utilité absolument restreinte, a, *sic voluere fata,* à jamais remplacé.

Faut-il croire, au dire de quelques géologues : que les rochers du défilé de Mirabeau, au temps qui ont précédé le déluge universel, unis en une seule et même masse, opposaient un barrage aux eaux de la Durance ainsi qu'à toutes celles qui s'écoulent en amont des derniers contreforts des Alpes et formaient ainsi un grand lac, une mer dont le fond, aujourd'hui mis à nu, présente un amas de cailloux roulés qui attestent, disent-ils, la préexistence de ce grand lac ? Le vide que laissent entr'elles les deux grandes masses de rochers au passage de la Durance

paraît cependant suffisant pour mettre en doute leur ancien raccordement. Mais, si par un effort d'imagination, on l'établit et qu'on contemple la cascade qui déverserait le trop plein du lac d'une hauteur de plus de trente mètres, on a la sensation d'un phénomène rivalisant au moins à celui des chûtes du Niagara.

Traversant avec impétuosité les assises resserrées de ces grandes et hautes murailles naturelles, la Durance, reprenant son cours de traîne effiloquée et sa marche vagabonde sur la plaine qui s'étend devant elle, divise, féconde et dévaste en même temps les terrains qu'elle traverse, donnant aux uns les détritus fertilisants qu'elle charrie, creusant les antres ou bien les comblant de sable, de graviers et de cailloux.

Cette grande étendue de pays a pour enceinte, au nord, la bleuâtre chaîne du Luberon ; à l'est, les collines de *Manosque* et de *Valensole*, dominées par les cimes neigeuses des montagnes de *Lure* et du *Cheval-Blanc :* puis, avancé vers le sud, le pic de *Concors* aux pieds duquel s'étend le gros bourg de *Jouques*.

Le mont *Sainte-Victoire* et la *Trévaresse* sont, au sud, les dernières bornes du vaste horizon que nous venons de parcourir.

C'est sur le grand champ qu'il circonscrit et qui se prête si bien à la stratégie que furent exécutées,

en 1876, les grandes manœuvres, commandées par le général Espivent, repoussant l'envahissement simulé, peut-être prévu, des troupes italiennes.

De cette excursion dans l'étendue du panorama déroulé devant nous, revenons auprès du hameau de Saint-Canadet.

Pourquoi ce nom qu'on cherche vainement dans le martyrologe ?

Un groupe de maisons était anciennement bâti autour d'une chapelle érigée sous le vocable de *Saint-Pierre-es-Liens* et soumise, ainsi que l'église du Puy-Sainte-Réparade, à la juridiction du chapitre de Saint-Sauveur.

Vers le milieu du XV^e^ siècle la chapelle fut dévastée pendant les guerres de religion.

Chassés de leur demeure, les habitants de ce lieu, dépourvu de source d'eau, se transportèrent en un site plus favorable ; un nouvel hameau fut construit ainsi qu'une nouvelle église, à laquelle on donna le même vocable : *Saint-Pierre-es-Liens : Sanctus Petrus ex catenæ:* ce dernier mot signifiant *lien, chaîne,* en provençal *Cadeno* on en a fait *Cadanet* puis *Canadet,* que, par euphémie, on a sanctifié.

Les diverses peuplades qui, dans les temps anciens, ont successivement foulé le sol de notre contrée, ont laissé, comme presque partout ailleurs, de nombreuses traces, des témoins, de leur passagère existence, de leurs usages et de leurs agitations.

On a trouvé épars dans les terres cultivées, mais surtout autour des habitations, des ossements humains, des squelettes entiers dépourvus de cercueils et parmi eux plusieurs sujets d'une stature dépassant deux mètres.

Dans des tombeaux on a recueilli des armes de guerre, le plus souvent en forme de poignard à large lame avec la poignée croisée ; des boucles en fer et en bronze, des éperons, des mors de cheval, des bracelets ciselés dont quelques-uns ornés de pierres de couleur, des fragments de boucliers et de nombreuses médailles, toutes preuves des agitations belliqueuses de nos ancêtres ou prédécesseurs.

Parmi les objets intéressants récoltés dans nos parages, il faut compter un témoignage topique relatif aux coutumes qui donnent tant d'attrait à l'histoire des variations de la mode pour l'habillement et la parure.

Dans un champ fraîchement labouré un vieux berger faisant paître son troupeau, par un beau clair de lune, ramassa un pendant d'oreilles en or, suivant l'expression populaire un *rond*, de forme semblable à ceux qui, peu nécessaires à relever le piquant de leurs attraits, portent cependant nos belles arlésiennes. Il était plus grand et plus massif avec un châton à faces pentagonales, ciselé, mais sans gemme.

On plaisanta le vieux pâtre sur sa trouvaille, l'engageant à en parer sa large oreille ; pas si niais le

bonhomme, mais émule malin du coq détournant une perle, il porta le bijou à M. Sallier, receveur des finances, grand collecteur d'objets d'art et d'antiquité.

Cet honorable et distingué savant, sachant bien qu'un ducaton ferait mieux l'affaire du berger, le satisfit en l'engageant à chercher et à lui apporter le pendant du *rond*.

Cinq années après, un honorable juge de paix, propriétaire à Saint-Canadet, par un temps d'orage, dans un sillon détrempé par la pluie, rencontra le pendant souhaité. Le châton, cette fois, était garni d'une fort belle amétiste. Le chercheur heureux combla gracieusement la lacune, et l'érudit collecteur, plus heureux encore et très reconnaissant, plaça les deux *ronds* auprès du fameux papyrus égyptien qu'il possédait depuis quelque temps et que peu de temps après déchiffra le savant orientaliste, M. Champolion, à son passage à Aix.

Aux découvertes déjà mentionnées il faut ajouter les bases d'un petit temple en pierres froides, de forme quadrangulaire. Sur ces pierres ornementées de moulures sont restées les traces d'une enceinte en barreaux de fer.

Des inscriptions dont une en langue hébraïque (1),

---

(1) L'inscription en langue hébraïque, mais dont les mots sont très effacés, a été trouvée sur la façade d'une vieille

d'autres en latin des temps les plus reculés, de ce nombre une épitaphe sur pierre tombale portant le nom de *Valeria*.

Tout récemment un autel-votif aux nymphes de la localité et dont le dévot a nom *Servacus* (1).

Au sommet d'un côteau existe une ancienne ruine qu'on nomme le *Castellas* ou *château de Féline*. Quelle est l'origine et quelle fut la destination de cette construction ayant caractère de bâtisse romaine? On l'ignore. Dans ce qui l'entoure, des restes de clôtures, des traces de jardins, paraissent indiquer qu'elle a été habitée. Ce qu'il y a de certain c'est que pendant les guerres de religion elle servit, aux partisans, de refuge fortifié et qu'il y eut échange de bombardement entre eux et les troupes du duc d'Epernon, occupant la ville du Puy-Sainte-Répa-

---

maison de l'ancienne ville du Puy-Sainte-Réparade, maison épargnée par les démolisseurs. Elle fut acquise par M. l'abbé Castellan, chanoine de Saint-Sauveur, professeur de lithurgie à l'Université d'Aix, membre de notre Académie. Il la plaça dans le tympan de sa demeure, cours Notre-Dame, où on la voit encore.

(1) L'inscription de l'autel-votif aux nymphes *Nymphis votum (vovit* sous entendu) *libens merito servacus* a récemment été publiée dans la revue épigraphique dirigée par M. le capitaine Esperandieu, membre du comité historique et professeur à l'école militaire de Saint-Maixent, grâce à l'obligeance de M. Clerc, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, directeur du Musée Borély à Marseille.

rade en 1582 et 1583. Les deux points culminants sont distants l'un de l'autre, à vol d'oiseau, d'environ trois kilomètres. Nous possédons des biscaïens en fer trouvés au milieu des amas de pierres écroulées du château de Féline.

Quant à l'ancienne ville du Puy-Sainte-Réparade qui s'était maintenue en effervescence de liberté, elle fut détruite en 1612 par ordonnance des Etats de Provence.

Et maintenant la légende s'est emparée des ruines du Castellas, leur donnant un caractère mystérieux. Une chèvre d'or les habite, mais elle n'apparaît qu'une seule fois dans l'année, au moment où le premier rayon du soleil levant surgit et s'élance dans les airs du plus haut sommet du Luberon. L'heureux mortel qui, la surprenant à ce moment précis s'en rendra maître, possèdera la source du bonheur. Personne encore n'a saisi l'instant fatidique.

Une autre croyance s'est accréditée : sous ces antiques murailles seraient rangées plusieurs amphores pleines d'un vin célèbre. Un sorcier, il en est toujours là où se trouvent des simples, des superstitieux, celui-ci voulant profiter d'une crédulité sur laquelle il comptait, se faisant fort de la vertu de sa baguette divinatoire, affirmait l'existence du précieux dépôt. Il s'offrait, moyennant bon salaire, à faire les fouilles. Soit, lui dit-on, mais vous vous

paierez vous-même sur la grosse moitié de la découverte. Le malin, mais peu sorcier en ceci, avait compté sur un autre marché et le précieux vin du Cécube, peut-être, reste encore sous les décombres du Castellas.

Arrivés au terme de notre voyage, heureux, serais-je, Mesdames, Messieurs, si dans mon rôle de conducteur je n'ai pas abusé de votre bienveillance à m'écouter.

Jetons un dernier regard sur le plateau désolé de l'ancienne cité. A son extrémité septentrionale, sous la voûte d'une grotte, découle encore sur un sol boueux un filet d'eau, unique ressource des anciens habitants qui l'appelaient la nymphe *Gâcharelle*. A l'extrémité méridionale une sorte de pyramide semblable à une quille dont elle porte le nom provençal *lou quiaou*, s'élève faisant silhouette sur le firmament ; c'est un angle du château, croit-on, peut-être de l'église, témoin attristant des destructions faites par la main des hommes. Les pierres qui la forment, couche par couche, s'écroulent lentement ; le jour viendra qu'à son tour elle sera rasée par le temps. Le touriste, alors retour du sud africain, triste encore des actes accomplis au Transvaal, viendra s'asseoir sur sa dernière dalle comme Manlius sur les ruines de Carthage.

THIERS

ÉTUDIANT EN DROIT

SES RAPPORTS AVEC L'ACADÉMIE D'AIX

Par M. le Docteur AUDE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans la séance publique de l'an dernier le Président de l'Académie, Monsieur le doyen Guibal, a lu une remarquable esquisse sur la seconde jeunesse de Thiers, rappelant cette partie de la vie de l'historien national de la République, du Consulat et de l'Empire, comprise entre 1821 et 1830.

Je me propose de placer aujourd'hui sous vos yeux la première jeunesse de Thiers, de 1815, date de son arrivée à la Faculté de Droit d'Aix, à 1821, l'année où il quitta notre barreau, pour commencer sa brillante carrière à Paris.

C'est à Aix qu'elle s'écoula et si Thiers, qui présida un moment aux destinées de la France, appartient à l'Histoire, la ville d'Aix, berceau de sa famille et notre Académie, première révélatrice de

son talent, ont le devoir de rappeler son séjour parmi nous et ses rapports avec nos devanciers.

Thiers fut de cette pléïade de jeunes hommes nés dans les dernières années du XVIII^me^ siècle et les premières du XIX^me^ qui constituèrent ce qu'on a appelé la génération de 1830.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient épuisé le prestige des armes et arrêté le mouvement littéraire du siècle de Louis XIV. L'ère de paix et de liberté qui s'ouvrait donnait un nouvel essor aux conceptions de l'esprit tenues en bride par le despotisme des sectaires et le césarisme militaire, et cette génération accomplit l'œuvre de rénovation avec Lamartine, Balzac, Victor-Hugo, Thiers, Mignet, de Musset, Berryer, pour ne citer que les plus illustres.

En 1815, la Faculté de Droit d'Aix réunissait sur ses bancs un groupe d'élèves doués de brillantes qualités natives, formant un joyeux cénacle où la jurisprudence, les arts, la politique, la littérature, étaient discutés avec l'ardeur, l'assurance, la désinvolture de la jeunesse. Parmi eux Thiers, doué d'un esprit fin et subtil, d'une intelligence vive, saisissant rapidement les questions les plus ardues et les exposant avec clarté, était de beaucoup le plus entraînant et le mieux préparé à la lutte.

Né à Marseille le 15 avril 1797, il était fils de Pierre et de Marie Amic, cousine germaine des

Chénier. C'est en souvenir de cette parenté que Thiers reçut au baptême les prénoms de Marie-Joseph. Son grand père paternel, dont l'histoire a été écrite par le distingué bibliophile M. Octave Teissier, né à Aix en 1714, avait été reçu avocat au Parlement et s'établit plus tard à Marseille où il remplit les fonctions d'Archivaire de la ville. Il était lui-même le fils de Charles Thiers, bourgeois de la ville d'Aix.

La famille de Thiers est donc originaire d'Aix, puisque son bisaïeul et son aïeul y étaient nés ; il y a demeuré lui-même de 1815 à 1821, aussi pouvait-il écrire en 1830 au docteur Arnaud : « Si je ne suis point d'Aix j'y ai passé tout le temps de ma jeunesse, ma mère a continué d'y habiter elle-même et j'y ai conservé de nombreux amis. »

Après avoir commencé ses études dans une pension particulière, Thiers entra en 1809 au lycée de Marseille, en qualité de boursier, en souvenir des services rendus à la ville par son grand père. Il y fut toujours au premier rang et il en sortit en 1814. A cette époque le baccalauréat n'existait pas ; il était remplacé par des certificats des deux derniers professeurs de l'élève. La Faculté de Droit possède ceux de Thiers dans ses archives. Le professeur de rhétorique, M. Louis Brunet, déclare que l'élève Adolphe Thiers a suivi avec exactitude son cours de deux années et qu'il s'est distingué par son

application, sa bonne conduite et les succès les plus brillants (1). Le professeur de philosophie, M. Arnaud-Dennas, certifie qu'Adolphe Thiers, élève du gouvernement, a suivi exactement ses cours et s'est rendu également recommandable par sa bonne conduite, son application et ses progrès. Le proviseur du lycée, M. Dubreuil, atteste que l'élève Thiers s'est constamment distingué par sa bonne conduite, ses principes, ses talents et ses progrès. Enfin le censeur du lycée, M. de Saint-Manac, déclare que Thiers s'est comporté de manière à mériter les éloges des chefs et que son application suivie pendant plusieurs années et des succès distingués l'ont placé au rang des élèves que l'on voit partir avec regret.

Après sa sortie du lycée Thiers passa une année à Marseille puis il vint à Aix pour suivre les cours de la Faculté de Droit. Il prit sa première inscription le 8 novembre 1815. Il se logea au 2[me] étage du n° 30 de la rue des Pénitents Noirs (aujourd'hui rue

(1) M. Brunet écrivait encore le 7 avril 1814 à Madame Thiers mère : « M. Thiers est un excellent sujet. Il a fait ses études au lycée de Marseille avec la plus grande distinction. Il a remporté presque toutes les années les premiers prix. Il réunit aux plus sérieuses dispositions pour les sciences et les belles-lettres, l'amour de l'étude et le désir de se distinguer dans une profession honorable. Quelle que soit la carrière dans laquelle il se propose d'entrer, il ne peut manquer de la parcourir avec le plus brillant succès. » *(Communiqué par Mademoiselle Dosne.)*

Lieutaud), maison modeste, s'il en fût, à porte étroite et cintrée, avec une seule fenêtre de façade et un magasin au rez-de-chaussée où se trouvait l'établi du propriétaire, un menuisier nommé Chave. En 1815 une chambre de la rue des Pénitents Noirs à Aix, devait être d'un prix bien modique et convenir seulement à un étudiant peu fortuné. Au mois de janvier suivant Thiers alla demeurer rue Plateforme (aujourd'hui Eméric-David) n° 31, dans une maison appartenant à M. Turrel. En 1817 il change encore de logement et s'installe rue Adanson 3 (bis) chez un maçon nommé Rey chargé de réveiller son locataire chaque matin à la première heure, le maçon allant à son chantier et l'étudiant ouvrant ses livres. En 1818, la mère et la grand mère de Thiers viennent se fixer à Aix ; ils habitent en commun traverse Silvacanne, n° 12, un immeuble appartenant au marquis de Gueydan. Plus tard M^me^ Thiers, mère, acquit une maison, rue des Chartreux, mais elle l'habita seule, son fils étant alors fixé à Paris.

Thiers prit ses douze inscriptions du 8 novembre 1815 au 3 août 1818 ; il subit son premier examen de baccalauréat en droit le 20 décembre 1817, le second le 9 juillet 1818, ses deux examens de licence et sa thèse en août 1818. Dans chacun de ces examens il eut constamment l'unanimité des suffrages et il n'obtint que des boules blanches. La

thèse était une formalité sans valeur ; on peut en juger par celle de Thiers qui n'a que trois pages d'impression, une pour le droit romain : « de Ingenuis,» la seconde pour le code civil : « Publication des effets, » la troisième pour la procédure civile : « Des enquêtes. »

Les professeurs de la Faculté étaient : MM. Balzac, doyen, Bouteille, Constans, Bernard, Mottet et Defougères, et les principaux condisciples de Thiers, qui subirent leurs examens avec lui : Mignet, Mottet, Floret, Aude, Alphonse Rabbe, Euzière, Revoil, Tavernier, de la Boulie, Guillibert, de Gabrielli, Rouvière, de Ribbe, Goyrand, Palis, Peisse. Nous trouvons là bien des noms qui sont ceux des plus anciennes et des plus honorables familles de notre ville.

Parmi ces camarades d'école certains devinrent les amis de Thiers, les compagnons habituels de ses études et de ses plaisirs. Notre illustre compatriote Mignet et Thiers se lièrent à cette époque d'une amitié inaltérable et indissoluble, dit Sainte-Beuve, « qui les honore tous deux, d'une de ces amitiés que si peu d'hommes de talent savent continuer inviolable entre eux après la jeunesse. » Elle dura pendant soixante années et si elle fut rompue par Thiers en 1877, année de sa mort, elle se continua dans le cœur de Mignet jusqu'en 1884, au moment où il nous quitta lui-même. Un historien

de Thiers, Alexandre Laya, a dit en parlant de Thiers et de Mignet : « Rien de plus touchant, rien de plus consolant et de plus précieux que le spectacle de cette amitié qui fut pour les deux jeunes enfants de cette belle contrée de la Provence un lien toujours fort et sacré. Ils marchaient ensemble du même pas, se donnant la main comme frères, se mêlant aux mêmes luttes, aux mêmes travaux, recevant les mêmes impressions, se soutenant enfin dans la vie de cet appui si énergique dont l'association fait la force et l'intimité le charme. L'un prompt, ardent dans la pratique, écrivain passionné pour les faits, se servant de sa plume comme d'une arme, homme d'état toujours sur la brêche, toujours actif, toujours présent aux évènements qui demandent la parole et l'action ; l'autre enfermant sa vie pure et modeste dans le sanctuaire de la science et de l'art, harmonieux et beau dans son style, plus philosophe qu'historien, ne se mêlant aux faits que quand on lui demande l'expression d'une âme dévouée et courageuse, aimant la science et l'étude comme Raphaël aimait la Fornarina. »

La ville d'Aix a consacré par une plaque commémorative la place où Thiers et Mignet venaient si souvent travailler à la bibliothèque Méjanes et leur buste orne ces vastes salles, témoins de leurs études.

Dans l'intimité de Thiers, à Aix, se trouvaient

surtout Alphonse Rabbe, journaliste de talent, Peisse, critique médical très autorisé, Rouchon-Guigues, historien et magistrat, Mottet, conseiller d'État et recteur d'académie, Aude, longtemps maire d'Aix, Floret, préfet sous Louis-Philippe, Martin, président à la Cour des comptes, Giraud, ministre de l'instruction publique, Euzière, conseiller à la Cour.

Tous ces jeunes hommes épris de libéralisme se réunissaient souvent et discutaient avec ardeur les questions de principes dont la Restauration permettait alors l'accès à toutes les intelligences.

Thiers était l'âme de ces réunions ; il s'exerçait volontiers à la parole parmi ses amis et les charmait par sa verve et son éloquence entraînante et persuasive. Le père de Mignet était un de ces serruriers d'art qui fabriquaient à la forge ces belles rampes en fer ornant encore plusieurs de nos maisons d'Aix. Il occupait un grand nombre d'ouvriers dans son atelier, situé au numéro 44 de la rue Bellegarde (aujourd'hui rue Mignet), là même où, signe des temps, est établi un débitant de vins et liqueurs. Au sortir de la Faculté, Thiers et ses amis s'arrêtaient parfois chez Mignet et continuaient leur conversation dans l'atelier. Elle fut un jour si animée que Thiers captiva l'attention de tous les ouvriers qui suspendirent leurs travaux pour l'écouter : « les marteaux restèrent en l'air tant qu'il parla », disait,

en langue provençale, l'un d'eux racontant cette scène longtemps après.

A ces joûtes oratoires se mêlaient aussi de vraies espiègleries bien dignes de jeunes gens de vingt ans. Thiers, écrivant à l'un de ses amis en 1821, peu après son arrivée à Paris, lui disait : « Assure ta mère que je n'oublierai jamais ses bontés et son indulgence pour nos folies. » Il en est une qui a été attribuée à Thiers, mais qui fut commise quelques mois avant son arrivée à la Faculté, au cours de mon grand père, professeur de droit romain. Le fait est assez piquant pour vous être rapporté. En attendant l'heure du cours plusieurs étudiants, se promenant sur la place où est aujourd'hui le buste de Peiresc, aperçurent un âne qu'un paysan venu au marché avait attaché au barreau de fer d'une fenêtre voisine. Si nous faisions entrer cet âne dans la salle du cours, dit l'un d'eux. L'inspiration était bonne, l'âne fut conduit dans l'amphithéâtre où les étudiants se groupèrent autour de lui. Le professeur, montant en chaire, aperçoit les oreilles du baudet émergeant au-dessus de celles de ses auditeurs habituels. Sans se déconcerter il prend ainsi la parole : On ne pourra pas dire, comme dans l'Evangile de Saint-Jean, *in propria venit et sui non receperunt eum,* mais bien : Il vint parmi les siens et ils l'admirent au milieu d'eux ! Cette spirituelle saillie fut couverte d'ap-

plaudissements et le néophyte fut reconduit à son barreau.

Mais ce qui est assurément à l'actif de Thiers et de ses amis, c'est le supplice infligé à un jeune chat domestiqué, l'idole d'une jeune fille qui le comblait de caresses et le couvrait de rubans. Il eut les pattes enfermées dans des coquilles de noix scellées à l'aide d'une cire molle et il fut ensuite lâché dans la maison. Ce nouveau chat botté faillit en mourir de peur et sa maîtresse, de chagrin.

Ces jeunes tortionnaires se répandaient aussi dans la campagne pour s'y livrer, il est vrai, à de plus humaines distractions.

La famille Roux-Martin, très hospitalière, les recevait dans sa villa du Tholonet d'où, après une soirée consacrée à la musique et à la danse, on se rendait au quartier de Langesse pour y terminer la nuit à la campagne de l'un d'eux. Comme la maison n'était pas assez vaste pour abriter cette exubérante jeunesse, on s'installait dans une grange dépendant de la propriété, après avoir toutefois subtilisé, avec la complicité du fils de la famille, quelques flacons de cet excellent vin cuit du quartier, jadis si renommé. Les paysans du voisinage appellent encore « bastidon de Thiers » cette grange aujourd'hui couverte de lierres où le futur Président de la République Française remplaçait le sommeil par de bruyantes et joyeuses conversations.

Je vous demande pardon de ces détails, peut-être puérils et assurément peu dignes d'une réunion académique, et je les aurais passés sous silence s'il n'existait encore parmi vous des fils et des petits-fils de leurs auteurs. Les actions de nos pères, fussent-elles des folies, comme le disait Thiers, nous intéressent toujours et leur récit ne nous parait jamais fastidieux.

II.

Le temps n'était cependant pas tout donné au plaisir, une large part en était consacrée à l'étude, peut-être moins à celle du droit qu'aux questions d'art, d'histoire, de philosophie, de politique et de littérature.

La Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, établie en cette ville d'Aix le 11 février 1808 et qui est aujourd'hui notre Académie, donnait alors des prix d'agriculture et de littérature dont les sujets pouvaient plus particulièrement intéresser les habitants de la région, les étudiants des écoles, les jeunes magistrats. Elle proposa, en 1813, pour prix de littérature à décerner en 1814, la question suivante : « Tracer rapidement l'histoire de l'éloquence judiciaire, surtout dans les temps modernes et plus spécialement en France.

« Rechercher les causes qui en ont retardé la marche, indiquer l'influence que les progrès des scien-

ces, des lettres et de la philosophie ont exercé sur ce genre d'éloquence et en déterminer les principaux caractères et les principaux effets.

« Distinguer le style propre au magistrat parlant au nom du souverain ou dans l'intérêt de la loi, de celui de l'avocat, soit dans la discussion des affaires civiles, soit dans la défense des accusés.

« Apprécier le mérite de nos orateurs en ce genre, appeler l'attention sur ceux qui doivent servir de modèle et examiner quelle peut être l'influence de la plaidoirie publique sur la jurisprudence, les mœurs et l'esprit général d'une nation. »

Une note disait en outre : « La Société, toujours guidée par ses sentiments patriotiques, verra avec plaisir les concurrents entrant dans quelques détails historiques et critiques, plus particulièrement relatifs à l'histoire de l'éloquence judiciaire dans les anciennes cours de magistrature et dans l'ancien barreau d'Aix, mais en émettant ce vœu elle ne prétend point en faire une condition de concours. »

C'était là un sujet bien attrayant dans une ville où avaient brillé les Monclar, les Castillon, les Saurin, les Décormis, les Pascal, les Gensollen et les Colonia. Cependant aucun mémoire ne fut adressé à la Société et la question fut remise au concours pour 1815. Les évènements politiques de cette année s'opposèrent sans doute à la séance publique annuelle, et dans celle du 18 mai 1816 la même

question de 1813 fut proposée de nouveau pour la troisième fois. En 1817 un mémoire parvint enfin à la Société. Elle y reconnut l'empreinte d'un vrai talent, mais elle y rencontra des défauts qu'elle attribua à la précipitation d'un travail commencé trop tard et elle prorogea le terme du concours jusqu'à l'année suivante.

En 1818 deux mémoires sur l'éloquence judiciaire furent déposés au secrétariat de la Société. Nos archives n'ont pas conservé celui de 1817 et elles ne possèdent des deux travaux de 1818 que le mémoire couronné. Il eût été intéressant de rechercher si l'auteur de 1817 avait suivi les conseils donnés, s'il avait remanié son œuvre pour la présenter encore au concours de 1818. Nous inclinons à penser que le mémoire primé était le même, retouché, mais nous ne pouvons en donner la preuve.

Nous trouvons, en effet, dans le remarquable rapport de M. de Castellet, chargé de rendre compte des deux mémoires déposés, des considérations sur les défauts et les qualités de l'ouvrage identiques à celles du rapporteur précédent, défauts et qualités forts atténués par un auteur désireux d'un meilleur résultat.

Ce mémoire portait le numéro 1. Il avait pour épigraphe cette pensée des fragments politiques et littéraires de Lacretelle aîné : « Le digne emploi de l'éloquence judiciaire parmi nous n'est pas, comme

chez les anciens, de soulever les passions contre la raison, d'égarer ou de désarmer la justice, de bouleverser l'empire des lois ; elle s'honore aujourd'hui de les servir. »

L'ouverture du billet cacheté annexé à ce mémoire en fit connaître pour auteur « M. Thiers, étudiant en droit en l'Académie d'Aix. » Son nom fut proclamé dans la séance publique du 2 mai 1818, présidée par M. le marquis de Foresta, et le prix de la valeur de 300 francs lui fut délivré.

Le mémoire de Thiers n'est pas entièrement de sa main ; un calligraphe, que Thiers n'a jamais eu la prétention d'égaler, l'a copié ; l'épigraphe, les notes et les cinq dernières feuilles ont seules été écrites par l'auteur.

En lisant ce mémoire de quatre-vingt-seize grandes pages on est frappé de la mâturité d'esprit et des grandes connaissances littéraires dont fait preuve l'auteur, un jeune homme de 21 ans, et on admire les qualités qui le distinguaient déjà.

M. de Castellet a bien résumé dans son rapport les observations les plus importantes que suggère la lecture du mémoire de Thiers. « L'auteur paraît, dit-il, avoir voulu traiter son sujet en philosophe autant qu'en orateur. Il cherche, dès l'entrée de son discours, à présenter des considérations générales sur l'essence, la nature de l'éloquence. Il y établit cette idée nouvelle, et qui lui appartient, que l'art

de la discussion, presque inconnu des anciens, successivement perfectionné dans les temps modernes, est devenu de nos jours le caractère distinctif du barreau, est le plus puissant, le plus fécond des moyens qu'il ait eus en son pouvoir. »

M. de Castellet reproche ensuite à l'auteur « son défaut de méthode dans l'ordonnance générale de l'ouvrage, dans la distribution, l'ordre et l'enchaînement des idées. » Il aurait voulu plus de clarté, mais cette obscurité provient surtout, dit-il, « de la précipitation avec laquelle le mémoire paraît avoir été rédigé. L'auteur n'a pas eu le loisir de mûrir complètement ses idées, de les coordonner, de les éclaircir, de les dégager enfin de toutes ces demiconceptions qui les rendent parfois vagues et confuses. » Mais il ajoute : « Avouons qu'au milieu de cette métaphysique, dont l'auteur s'enveloppe quelquefois, on voit briller par intervalles des vérités lumineuses, et, lorsqu'il abandonne cette nébuleuse métaphysique, soit pour développer les causes morales qui ont influé sur l'éloquence judiciaire, soit pour en retracer les plus glorieuses époques, soit enfin pour en apprécier les chefs-d'œuvre, sa diction se colore, s'anime, s'élève avec sa pensée. Ce n'est plus alors ce froid dissertateur dont le style sec, entortillé, fatiguait l'attention et mécontentait le goût, c'est un écrivain éloquent et pur, un penseur profond, quelquefois même un orateur éloquent;

des vérités neuves et philosophiques, des images vives et nobles, des portraits dessinés avec un crayon ferme et solide, des jugements pleins de justesse et de goût, enfin des expressions tour à tour riches, brillantes, énergiques, telles sont les beautés qu'on observe dans cet ouvrage. »

Après avoir rendu compte du mémoire n° 2, qui n'était pas sans mérite, M. de Castellet termine par ces lignes son rapport sur le concours de 1818 : « On a dit du Tintoret qu'il avait trois pinceaux, un d'or, un d'argent, un de fer. Ne pourrait-on pas dire que l'auteur du mémoire n° 1 a deux plumes, une de fer et une d'or, qu'il s'est servi de la première dans toute la partie théorique et systématique de son ouvrage ; mais que c'est avec la seconde qu'il a écrit le beau morceau sur l'apologétique de Tertullien, tracé le portrait du grand Arnaud et caractérisé le genre d'éloquence de son immortelle apologie des catholiques anglais, que c'est enfin avec cette plume d'or qu'il a si dignement apprécié la plupart des chefs-d'œuvre du barreau moderne ? Quant à la plume d'argent, il paraît l'avoir laissée à son compétiteur. »

Je ne saurais, après M. de Castellet, apprécier le mémoire de Thiers, mais je ne peux résister au plaisir de mettre sous vos yeux le rapprochement qu'il établit entre César et Louis XIV ayant à se prononcer l'un sur Ligarius, défendu par Cicéron,

l'autre sur Fouquet, assisté par Pélisson. « Fouquet avait été disgrâcié ; la cour nombreuse qui l'entourait s'était dissipée au bruit de ses malheurs ; un ami lui restait, mais il avait partagé sa disgrâce et il était aux fers. Du sein de sa prison Pélisson entreprit la défense du surintendant et, tandis que tout tremblait, que tout, suivant sa belle expression, *révérait* la colère du Souverain, seul il osa faire entendre à Louis une voix respectueuse, mais énergique. Il écrivit trois mémoires à Louis XIV qui sont le chef-d'œuvre de l'éloquence judiciaire pendant le XVII^{e} siècle. Voltaire les compare à ceux de Cicéron. Le premier, le plus beau des trois, nous rappelle celui que l'orateur romain prononça pour la défense de Ligarius. Les deux défenseurs s'adressent à un maître absolu. César et Louis XIV étaient juges exclusifs dans la cause dont il s'agissait. Ils aimaient tous deux la louange, ils avaient tous deux une âme sensible, mais tous deux furent jaloux de leur autorité. Il est beau de voir les deux orateurs allier la force à l'adresse, flatter le maître en conservant leur dignité, dicter les arrêts de la justice en paraissant implorer la clémence et quelquefois inquiéter la conscience du Souverain, réveiller en lui ce secret pressentiment de l'avenir, en prononçant, par intervalle, ces mots de peuple et de postérité.

Dans ces deux causes l'orateur n'est plus protégé par les Institutions, il ne parle plus à des juges au

nom impérieux de la loi ; il est devant un maître dont la volonté est la loi souveraine et qu'il doit fléchir. Ce ne sont pas des arbitres impartiaux qu'il doit instruire, c'est un homme qui s'irritera d'être éclairé. Une résolution est déjà prise, il faut la combattre ; mais en attaquant cette volonté fière et ombrageuse il faut la caresser, il faut la saluer comme souveraine, en l'enchaînant, lui laisser tous les honneurs de la victoire, après l'avoir vaincue !...

Tubéron est l'accusateur de Ligarius et le favori de César. Il accuse Ligarius d'être ennemi du dictateur et il a été lui-même à Pharsale ! Qu'on lise Cicéron dans ce magnifique passage.

On accuse Fouquet d'avoir dilapidé les finances. Mazarin avait absorbé une partie des richesses dissipées. Sa famille était enrichie ; il laissait une fortune immense. Mais sa mémoire était respectée par Louis XIV. Ici la tâche de Pélisson était plus difficile, il la remplit avec un art admirable. Tout est attribué aux largesses du souverain. Les ministres ont voulu seconder sa magnificence. Il peint des plus nobles traits cette libéralité qui fut si chère à Louis XIV et qu'il prit pour une vertu.

Tantôt il rappelle au roi les guerres nombreuses que la France a eu à soutenir et tout à coup il réveille une agitation bouillante dans cette âme guerrière. C'est un tableau sublime. Ce sont ses soldats au pied de Stenay ; la place va céder sous leurs

efforts, mais soudain les subsides manquent, les soldats se découragent et la victoire a fui. Tel eût été, s'écrie-t-il, le résultat du siège si Fouquet eût suivi la conduite que ses ennemis lui commandent dans leurs accusations.

On trouve dans Pélisson une morale douce et tendre, une douleur simple et touchante, des plaintes sans reproche. Il se plaint de la fragilité des amitiés humaines et il accuse les séductions de la grandeur. »

Ne sont-ce pas là de belles pages qui justifient le choix de la Société Académique et prédisent la destinée de celui qui les a écrites ?

Thiers, reçu avocat à la fin de cette même année 1818, continua à demeurer à Aix jusqu'en 1821 et il aborda la barre. Il plaida avec succès quelques causes, mais, bien que ses aptitudes si variées lui assurassent un des premiers rangs au barreau d'Aix, c'est sur un théâtre plus élevé qu'il songeait à jouer un rôle. Il s'y prépara par un travail opiniâtre et saisit toutes les occasions pour discuter les questions d'art, de littérature si passionnantes dans une ville comme Aix qui a un nom, un passé, et dont l'avenir, s'il n'est pas tourné vers le gain des affaires commerciales, demeurera toujours digne de sa réputation si noblement acquise.

Thiers, dont le talent était fort apprécié, était recherché et admis dans les meilleurs salons, sur-

tout chez M. d'Arlatan-Lauris, président à la Cour royale, qui goûtait son esprit et présageait son avenir. « Ce magistrat de vieille roche, dit Sainte-Beuve, protégeait et encourageait le jeune avocat libéral. » Et il eut l'occasion de le prouver.

Après le concours sur l'éloquence judiciaire la Société Académique proposa pour prix de littérature à décerner en 1820 « l'Éloge de Vauvenargues. » Aucune des neuf pièces déposées sur ce sujet ne lui ayant paru mériter son suffrage, elle prorogea le concours jusqu'en 1821 et porta le prix à la somme de 500 fr. La Société distingua cependant trois de ces éloges, et surtout le nº 9 qui portait pour épigraphe cette pensée de Marc-Aurèle : « Je résolus d'être homme, de souffrir et de faire le bien. » Ce mémoire, déposé par Thiers, est écrit en entier de sa main.

Il y émet sur les grands penseurs précurseurs de Vauvenargues, des opinions peu goûtées à une époque où la littérature du XVII^{me} siècle était en si grand honneur.

« Montaigne, dit-il, nous transmet ses impressions secrètes, se complaît dans des aveux, les publie avec orgueil, fier de dire ce que les autres s'efforcent de taire. Larochefoucault, élevé dans les Cours, a surpris quelques faiblesses, quelques hypocrisies de l'homme, quelques déguisements de l'intérêt personnel ; il en compose toute la nature humaine,

refuse d'admettre le désintéressement qu'il n'a pas rencontré dans les ridicules dissensions de la Fronde, ne croit ni à la grandeur ni à la noblesse d'âme, ni au patriotisme, et seulement à la vanité, parce qu'elle excitait les factieux de son temps, et décide enfin que les grands mobiles de l'homme sont vils de leur nature, parce qu'il ne les a vus qu'avilis.»

En 1821 eut lieu la 12^{me} séance annuelle de la Société Académique dans la grande salle de l'Université, celle même où nous sommes réunis aujourd'hui. Le secrétaire perpétuel fit connaître que six éloges de Vauvenargues avaient été déposés au secrétariat, qu'ils avaient tous, à divers degrés, beaucoup de mérite, que les débats avaient duré longtemps et le travail définitif confié à des commissaires.

Ces paroles du secrétaire étaient l'indice des divergences que souleva ce concours au sein de la Société Académique ; elles étaient le reflet des opinions émises en ville. L'année précédente M. d'Arlatan, membre de la Société, avait défendu avec vivacité le discours anonyme de Thiers, mais qui n'était pas un secret pour lui, dit Sainte-Beuve dans ses *Portraits contemporains*, et les adversaires politiques avaient deviné qu'il s'agissait de Thiers et s'étaient arrangés pour faire remettre le prix à l'année suivante, comme si le morceau ne se trouvait digne en effet que du second rang. »

La Société Académique décerna le prix à l'éloge inscrit sous le n° 5 et portant pour devise ces mots : « Doctrina viri per patientiam noscitur. » L'accessit fut donné à l'éloge n° 6 et l'éloge n° 3 avec cette devise : « Je résolus d'être homme, de souffrir et de faire le bien » fut seulement jugé digne d'une mention honorable spéciale. C'était le mémoire de Thiers de l'année précédente, avec la même devise, écrite de la main de l'auteur. Le travail de Thiers fut donc encore écarté et rélégué au troisième rang, malgré les retouches et les développements qu'il avait subis.

Thiers, dont les idées libérales étaient connues, n'ignorait pas qu'on disait de lui : Il écrit bien mais il pense mal. Il avait prévu le résultat du concours que lui avait laissé pressentir son protecteur, M. d'Arlatan, et « aux approches du terme fixé, dit encore Sainte-Beuve, Thiers fabriqua en toute hâte un nouveau discours, le n° 5, qu'il fit cette fois arriver de Paris, par la poste. Le secret fut bien gardé. La cabale s'empressa, comme c'était immanquable, d'admirer l'éloge nouveau venu et de l'opposer à celui de Thiers, si bien qu'on lui décerna le prix et à l'autre la mention honorable. Et lorsque le bulletin cacheté qui accompagnait le mémoire n° 5 fut ouvert on y lut encore le nom de Thiers, avocat à la cour d'Aix !

Cette espièglerie venant consacrer le vrai talent

eut achevé d'établir à Aix la réputation du jeune avocat si Thiers n'était parti vers ce temps-là pour la capitale. »

J'ai voulu laisser à Sainte-Beuve le soin de vous raconter cette anecdote et en vous donnant quelques extraits de ce mémoire n° 5, qui fut couronné, vous jugerez que nos devanciers, les Académiciens d'Aix, ont réellement récompensé le talent de l'auteur, sans se laisser influencer par des considérations d'ordre secondaire.

On ne peut s'empêcher de trouver un certain air de ressemblance, de famille, entre ce mémoire arrivé inopinément de Paris et celui que Thiers avait presque ostensiblement déposé au secrétariat de l'Académie. Malgré la souplesse de son talent Thiers n'a pu changer d'opinion sur Montaigne « qui célèbre le plaisir, le repos, se fait une voluptueuse sagesse et se montre un peu cynique, » sur Larochefoucault, « entouré de femmes galantes. » Il complète son appréciation des moralistes par un portrait de La Bruyère plein de finesse pénétrante. « La Bruyère avait un génie élevé et véhément, une âme forte et profonde. Logé à la Cour, sans y vivre, et placé là comme en observation, on le voit rire amèrement et quelquefois s'indigner d'un spectacle qui se passe sous ses yeux. Il observe ceux qui se succèdent et les dépeint à grands traits, souvent les apostrophe vivement, court à eux, les dépouille

de leurs déguisements et va droit à l'homme qu'il montre nu, petit, hideux et dégénéré. On voit dans Tacite la douleur de la vertu, dans La Bruyère son impatience.

L'auteur *des Caractères* n'est pas un indifférent comme Montaigne, ou froidement détracteur comme Larochefoucault, c'est l'homme, son frère, qu'il trouve ainsi avili et de qui il dit avec un regret douloureux : il devrait être meilleur. »

Les convictions spiritualistes de Thiers s'étalent ouvertement dans son éloge de Vauvenargues. Il regrette que Vauvenargues se soit montré fataliste lorsqu'il dit que tout est nécessaire, que notre volonté est dirigée au bien ou au mal par un pouvoir surnaturel et qu'il fait ainsi de l'homme un esclave qui se commande à lui-même d'après un commandement supérieur et qu'il ne serait pas plus coupable lorsqu'il égorge son semblable que l'arme dont il fait usage. Il oubliait ainsi, dit Thiers, nos dogmes sacrés, nos doctrines religieuses qui ont si bien concilié la puissance divine et la liberté humaine et qui placent en Dieu la source de tout bien et laissant à l'homme la faculté d'y puiser, lui ont conservé le mérite de ses actions. »

Voltaire avait, on le sait, une grande amitié pour Vauvenargues. « Beau génie, lui écrivait-il, j'ai lu votre premier manuscrit et j'y ai admiré cette hauteur d'une grande âme qui s'élève au-dessus des

petits brillans d'Isocrate. Si vous étiez né quelques années plutôt mes ouvrages en vaudraient mieux. Vous êtes la plus douce de mes consolations dans les maux qui m'accablent. »

Thiers juge ainsi Voltaire : « Chef monarque et despote du monde littéraire qui ne cherchait dans les écrivains de son siècle que des courtisans et les payait d'un mot et d'un regard des flatteries qu'il en recevait. »

Voltaire n'était pas en odeur de sainteté, si je peux m'exprimer ainsi, auprès des victimes d'une Révolution que ses écrits avaient contribué à déchaîner. Aussi l'auteur du mémoire n° 5, affirmant des idées spiritualistes et jugeant sévèrement Voltaire, devait, quel qu'il fût, rallier bien des suffrages et fixer sur lui le choix de la Société.

Là s'arrêtèrent les rapports de Thiers avec la Société Académique d'Aix. Le stagiaire suivit sa destinée qui l'appelait à Paris. Il partit avec Mignet au mois d'août 1821.

S'il n'entre pas dans mon cadre de l'y suivre, je veux cependant mettre sous vos yeux les premières impressions de Thiers à son arrivée à Paris ; il les a consignées dans une lettre inédite, écrite à mon père, à la date du 23 décembre 1821 :

« Tu connais Paris, tu as rêvé à la Provence dans ce vilain pays et tu as éprouvé combien on y perd du temps en courses inutiles, en regrets pénibles, et

combien surtout on devient paresseux quand on a vingt personnes à entretenir, non pas de ce qu'on fait, mais de ce qu'on ne fait pas. Je n'ai pas trop à me plaindre de mon voyage. Les choses n'ont point été mal du tout. Cependant il ne faut point se figurer que ce soit ici le pays de Cocagne ; on a beau se baisser pour en prendre, on ne trouve que de la boue ; il faut courir, s'agiter, avoir beaucoup d'assurance et surtout faire espérer d'être utile, car on ne vous accueille qu'à ce prix. Je n'ai pas eu à essuyer trop de refus et on ne m'a pas cassé le nez en me fermant la porte. Cependant je désirerais davantage, parce qu'on n'est jamais satisfait et que je ne le serai d'ailleurs que lorsque j'aurai ramené près de moi tout ce qui m'est cher. Je ne me figurais pas que l'absence fut aussi douloureuse, et souvent je me surprends dans un état de malaise et une violence de regrets que je ne conçois pas de mal plus cruel. Je comprends aujourd'hui ce qu'ont dit tous les exilés de la cruauté d'une telle peine. Tu es plus heureux que moi et je te souhaite bien sincèrement le bonheur que mérite un esprit agréable, une intelligence très grande et un des meilleurs cœurs que je connaisse. Travaille, ô mon ami, arrive à ton but et pose ta tente. Le bonheur est dans une situation tranquille et réglée ; ne crois pas qu'un peu plus d'ardeur dans l'esprit rende plus heureux. Je voudrais que tu visses de près ces hommes fameux dont nous ambition-

nons le sort : haine de partis, jalousies de talents, calomnies lancées et rendues, inquiétude continuelle, telle est leur vie. Les plus élevés souffrent davantage, parce qu'ils sont le sujet de plus grands débats. Pourtant il faut aller. Ce ne sont pas là des sermons de Bourdaloue, c'est la triste et triviale vérité. Mon ciel, ma famille et nos niaiseries me vaudraient beaucoup mieux que tout ça. Mais à quoi bon les regrets ? j'ai choisi, ou, pour mieux dire, Dieu avait choisi pour moi. Je n'ai donc pas à me plaindre ou du moins ce serait inutile.

Assure ta mère que je n'oublierai jamais ses bontés, son indulgence pour nos folies et que je fais pour elle le vœu le plus heureux pour une mère, le bonheur de son fils. Adieu, mon ami, je ne t'oublierai en aucun temps et en aucun lieu. Je t'embrasse de tout mon cœur. »

Vous me pardonnerez d'avoir ainsi abusé de vos instants, mais il m'a semblé que vous accueilleriez avec intérêt et bienveillance l'évocation de ces souvenirs faite par le fils d'un ancien camarade de Thiers, toujours demeuré son ami. Il vous sera agréable de penser qu'Aix et notre Académie ont signé les premières lettres de noblesse de celui de qui Talleyrand

a dit : « Il n'est pas parvenu, il est arrivé » et que la France, dans un élan de reconnaissance, salua un jour du glorieux titre de

LIBÉRATEUR DU TERRITOIRE.

COPERNICIENS & ANTICOPERNICIENS

par

Le Comte A. DE SAPORTA

Tout un ensemble de preuves irréfutables, tirées des lois de la mécanique et de l'optique, milite aujourd'hui, dans l'état de nos connaissances acquises, en faveur du double mouvement de la Terre : sur son axe pendant la période de 24 heures et autour du soleil dans l'intervalle d'une année. Mais, au milieu du XVII[e] siècle, ces démonstrations n'étaient pas connues, et partisans d'Aristote, d'une part, sectateurs de Galilée, de l'autre, avaient beau jeu : les uns pour confirmer leur adage : *Terra autem in æternum stat ;* les autres pour étayer leur hypothèse de mobilité, soit par des raisonnements dans le vide, soit par des arguments spécieux sans doute, mais enfin non absolument probants encore.

Les auteurs antérieurs à Galilée et à Képler ne purent étudier le ciel au télescope, et pour cause ; leur incompétence absolue les rend récusables. A partir de la seconde moitié du règne de Louis XIV, après les observations et les études d'Huygens,

Newton, Rœmer, Richer, les coperniciens eurent désormais vraiment trop beau jeu. Ayant publié en 1651 son *Almagestum novum*, sorte de répertoire astronomique plus complet que choisi, Riccioli incarne précisément une intéressante époque de transition. Nous avons consacré quelques pages à cet auteur dans notre discours de réception, lu le 8 juin 1897 devant l'Académie d'Aix, et examiné la statistique des connaissances alors acquises relativement aux astres. Nous ne reviendrons pas sur cette première esquisse, bien qu'à peine ébauchée, mais nous comptons étudier dans le présent travail les arguments sur lesquels s'appuyaient les savants, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle école, pour défendre leurs théories opposées. Nous sommes de ceux qui croient que l'étude des paralogismes dont se contentaient nos devanciers, présente un intérêt rétrospectif non médiocre au point de vue de l'évolution de la pensée humaine. Comme guide, Riccioli nous suffira de reste à lui tout seul, et encore serons-nous forcés de couper et d'abréger beaucoup en parcourant ses dissertations un peu trop prolixes.

Le malentendu qui divisait en deux partis adverses le clan des gens instruits, s'explique bien mieux si l'on réfléchit que l'astronomie était alors exclusivement, ou presque exclusivement, cultivée par des savants dont plusieurs, comme Riccioli, avaient professé la philosophie et dont les autres, sur les

bancs de l'école, avaient été saturés de son enseignement. Comme d'ailleurs l'étude de la philosophie scolastique se complétait toujours de fortes notions théologiques, les cosmographes adversaires ou partisans du mouvement de la Terre se trouvaient tout naturellement conduits, en développant leur plaidoyer, à fortifier leurs preuves, tirées de la science elle-même, par des raisonnements plus ou moins heureux que leur fournissait l'arsenal de la logique et de la théologie. A cet égard, certains coperniciens astronomes ne le cédaient guère à leurs adversaires qui, n'étant pas toujours du métier, méprisaient les arguments tirés d'une doctrine qu'ils possédaient mal. Le meilleur moyen, à coup sûr, de terminer rapidement cette querelle eût été, pour les uns, de moins feuilleter Aristote et de jeter par dessus bord sa physique vieillie, pour les autres, de se renfermer strictement dans le domaine de la science pure et expérimentale, sans la mêler à tort et à travers d'une théologie de fantaisie. Essayons du moins d'être plus sage que ceux dont nous résumons les idées; laissons *a priori* absolument de côté les raisonnements théologiques du P. Riccioli et passons brièvement sur les arguments déduits de la métaphysique du moyen-âge.

I

Ayant prouvé la sphéricité de la Terre par la considération de la forme de l'ombre portée sur la Lune

pendant les éclipses, Copernic dit que le mouvement diurne convient plutôt à la Terre sphérique qu'au monde. Finie ou infinie, la forme de ce dernier est inconnue. L'anglais Gilbert, auquel on doit les premières expériences relatives à l'électricité et la première observation du magnétisme terrestre, Képler et Gassendi reprennent cette idée qui, traduite en langage vulgaire, peut assez bien s'exprimer ainsi : « Si la Terre est ronde, c'est qu'elle est destinée à rouler. » Ce raisonnement, dit Riccioli, n'est pas décisif, étant donné qu'on a des preuves du repos de la Terre ; d'ailleurs la figure ronde facilite le mouvement de rotation sans lui être absolument nécessaire.

On pouvait se demander comment il se faisait, dans l'hypothèse de Ptolémée, que l'ébranlement provoqué par la révolution du ciel entier fût impuissant à déplacer notre infime demeure. C'est ce que pensèrent Mœstlin et, après lui, Képler. Galilée dans ses dialogues a développé la même idée. Il est bien évident au contraire que la Terre, en tournant, ne saurait entraîner le ciel. Riccioli répond avec assez de justesse en invoquant l'absolue fluidité du ciel. Il oublie d'ajouter, ce qui est bien plus important, que le mouvement constituant un phénomène tout à fait relatif, la Terre aurait été réellement en rotation si l'on avait supposé tout l'univers visible circulant autour d'elle, car alors où prendre un re-

père pour en constater la fixité ? Les physiciens modernes n'ignorent pas, depuis bien longtemps déjà, que repos et mouvement *absolus* ne sont qu'une fiction de notre esprit.

Laissons de côté un argument qui sent trop la scolastique et venons à la proposition suivante qui dérive des observations astronomiques anciennes et modernes et non de la vieille physique. On fait remarquer aujourd'hui, au début des cours de cosmographie élémentaire, que le mouvement d'énormes globes célestes s'opérant avec une vitesse vertigineuse autour d'un grain de poussière comme le globe est chose bien improbable. Peut-être, au XVII[e] siècle, les astronomes se faisaient-ils illusion sur l'énorme distance des étoiles qu'ils rapprochaient beaucoup trop de nous, mais plusieurs d'entre eux leur attribuaient une grosseur démesurée, eu égard aux dimensions supposées des planètes et l'objection, somme toute, malgré ces erreurs plus que grossières, persistait avec son autorité implacable. Galilée n'avait pas manqué dans ses *Dialogues* de faire toucher du doigt la difficulté par Salviati, celui des trois interlocuteurs qui représente la vraie science et qui parle au nom de l'auteur. Celui, dit-il, qui voit se refléter dans un miroir mobile l'image d'un paysage, se persuade-t-il pour cela que le paysage se déplace ? Plus pratique encore, Képler compare les incrédules obstinés à un cuisinier qui,

ayant à rôtir une pièce de viande, préfèrerait faire tourner le feu autour de la broche immobile.

Nourri de classiques, Riccioli ne peut s'empêcher de trouver la comparaison peu relevée : il préfère le style de Gassendi, lequel, n'osant embrasser trop ouvertement la doctrine copernicienne, mettait dans la bouche d'un partisan du mouvement de la Terre d'élégantes périodes qui peuvent se résumer ainsi en style moins fleuri : « Nul ne dira qu'un navire est immobile et que les rivages courent à sa rencontre ; que les édifices se meuvent au gré d'un spectateur qui, pour examiner les diverses parties d'une ville, se tourne au sommet d'un clocher ; que l'auditoire se déplace devant un orateur dont les regards se promènent sur la foule au fur et à mesure qu'il parle. Et pourtant un vaisseau ou un homme n'est-il pas plus important, eu égard à un port, à une ville, à une nombreuse réunion de personnes que ne l'est la Terre comparée au ciel entier, avec tous ses astres. »

Sans doute, répond Riccioli, notre globe remplit une bien faible place dans l'univers comme dimensions brutes, mais n'est-il pas peuplé d'êtres animés, de créatures intelligentes qui en relèvent la dignité ? C'est également par des raisons philosophiques et théologiques qu'il riposte aux novateurs, lorsque ceux-ci lui disent : « Dieu et la nature opèrent toujours par les voies les plus simples ; or, il est plus

facile de faire tourner en 24 heures la Terre que le ciel. »

Laissons de côté l'argument suivant comme trop analogue au premier que nous avons résumé et passons-en deux autres émis par Copernic : le ciel, comme universel contenant, doit être immobile et, du reste, l'immobilité plus noble que le mouvement convient mieux au firmament incorruptible.

Une nouvelle objection se présente alors sous le patronage de deux anticoperniciens résolus : Longomontanus et G. Gilbert. Nous avons déjà appris que tous deux, incrédules quant au mouvement annuel, défendaient ouvertement le mouvement diurne. Les étoiles, dit Longomontanus, sont situées à des distances de la Terre probablement très inégales ; elles flottent au sein de l'éther ; leurs distances respectives, immuables, d'après les plus anciennes observations, n'ont jamais varié. Dans de semblables conditions, comment songer à leur imprimer un mouvement de rotation en 24 heures, parfaitement simultané ? Gilbert répète le même argument en insistant surtout sur l'immensité des distances mutuelles des fixes et il observe avec raison que ceux qui, avec Ptolémée, n'osent pas faire pivoter la Terre sur son axe de peur d'un bouleversement universel, n'hésitent pas à supposer l'existence d'un phénomène capable de provoquer les plus épouvantables catastrophes que l'imagination

puisse rêver. Dans ses *Dialogues*, Galilée n'a garde d'oublier une objection aussi pressante, et Gassendi l'emploie à son tour.

Riccioli s'en tire d'abord en déclarant le ciel des fixes solide et, alors, l'argument tombe, selon lui, ou si par extraordinaire ce même ciel est fluide, les intelligences motrices entretiennent l'ordre universel.

L'auteur de l'*Almagestum novum* semble dire que la plus redoutable des objections coperniciennes relatives au mouvement des étoiles, est due non à Copernic lui-même, mais à l'allemand Mœstlin, maître de Képler. Mœstlin, se basant sur des calculs de pure fantaisie et fort inférieurs à la vérité, trouvait encore absurde que les étoiles de la zone équatoriale fussent obligées de parcourir dans l'intervalle d'un seul battement de notre pouls l'énorme espace de 760 milles germaniques (le mille allemand vaut près de 7 kilomètres et demi). Képler répéta la même remarque ; mais Riccioli lui reproche d'augmenter beaucoup trop, pour les besoins de sa cause, les distances stellaires, d'avoir laissé échapper, en maniant ces énormes chiffres, un *lapsus* de calcul, bien pardonnable en pareil cas, et surtout de comparer entre eux, afin de fortifier son argument, les mouvements des planètes qui leur sont propres à ceux des étoiles communs à tout l'univers visible. De fait, Képler et Galilée trouvaient bizarre qu'après Saturne, qui met trente années à tourner autour du Soleil ou de

la Terre et au-delà d'un vide dont nul n'avait sondé la profondeur, mais qu'on jugeait considérable, on rencontrât un tourbillon circulant en 24 heures. Tous deux avaient parfaitement raison lorsqu'ils soutenaient qu'en astronomie le mouvement est plus lent à mesure qu'on s'éloigne du centre, et ils justifiaient leur proposition par l'exemple des planètes et des astres de Médicis. Au contraire, si on écoute les divagations des partisans de Ptolémée, non-seulement les étoiles, en dépit de leur immense éloignement, sont forcées de circuler à une allure impossible, mais encore celles qui sont le plus reculées doivent accélérer encore leur course afin de soutenir leur distance ! Le mouvement diurne du ciel, répliquaient Riccioli et consorts, entraîne *tous* les astres, de la Lune aux étoiles ; il est d'un ordre *sui generis* et n'a pas d'analogie avec les déplacements planétaires. En se plaçant à leur point de vue, ces « réactionnaires » raisonnaient assez juste.

Même réduite à sa partie essentielle, l'objection, irréfutable aujourd'hui qu'on connaît les énormes distances auxquelles brillent les étoiles, était alors déjà plus que spécieuse, en dépit des préjugés du temps relatifs aux dimensions de l'univers. On personnifiait ce raisonnement en l'appelant « l'Achille des coperniciens, » à cause de sa force. Riccioli ne craint pas d'avancer que cet « Achille » a des pieds d'argile.

Nos sens, dit-il, répugnent à la rotation du globe, telle que la supposent les coperniciens et du reste nous ne la sentons pas. Au contraire, nous voyons tourner sous nos yeux le ciel d'un mouvement qui peut être très rapide, mais qui nous paraissant assez lent ne choque pas nos organes. Quant aux inégalités de vitesse des astres, elles n'ont rien d'absurde comme proportionnelles aux distances. La même harmonie comparative règle le pas d'un géant et le pas d'une fourmi.

Après une autre remarque qui s'écarte trop du sujet que nous nous sommes imposés pour que nous la résumions, Riccioli insiste, comme parenthèse, sur sa répugnance à accepter l'immense intervalle vide et inutile que les théories de Copernic conduisent à interposer entre Saturne et les fixes.

Lorsque Képler, Galilée et Lansberg insistent sur l'absurdité de ce mouvement des fixes en 24 heures, comparé à l'allure si lente du vieux Saturne, incomparablement plus rapproché de nous, Riccioli réplique avec les anticoperniciens que le véritable mouvement propre et spécial aux étoiles fixes est celui de la précession des équinoxes. Or, ce déplacement se distingue au contraire du tourbillonnement diurne par son extrême lenteur ; il n'atteint que 50 secondes par an et il faudrait attendre pendant un laps de temps de 26,000 ans pour que la circonférence de rotation fut parcourue. Ainsi, con-

clut Riccioli, l'allure de tous les astres, depuis la Lune notre voisine jusqu'aux fixes, en passant par le soleil, se ralentit progressivement à mesure que l'on s'éloigne de la Terre et du centre du monde.

Les mêmes auteurs auxquels vint plus tard s'adjoindre Gassendi, se demandaient aussi comment il était possible de concilier cette effroyable impulsion du « premier mobile » qui entraînait l'univers entier avec le déplacement rétrograde vers l'occident qu'on observait chez les planètes à certaines périodes de leur course. Voilà une difficulté offrant moins d'importance que nos coperniciens ne le supposaient, et nos contemporains pourraient la résoudre mieux que ne le faisait Riccioli. Journellement nous voyons des corps animés de deux mouvements en sens inverse : la Lune nouvelle, lorsqu'elle est en conjonction avec le Soleil, chemine en sens inverse de la Terre, qui l'entraîne pourtant avec elle ; nul ne s'étonnera en voyant des enfants jouer à la balle dans le salon d'un paquebot en marche, ou des officiers de marine tromper la longueur de la traversée en s'amusant à tirer au revolver contre une cible disposée à l'arrière du navire.

Les coperniciens et semi-coperniciens, ajoute Riccioli, vantent la simplicité de leur système ; un seul mouvement de rotation maintenant attribué à la Terre en remplace plusieurs infligés aux corps célestes. Mais, dit-il, pourquoi ne pas conserver ces

révolutions des astres, si complexes qu'elles soient, plutôt que d'admettre que des phénomènes se déroulant dans notre demeure, sous nos yeux, sont en réalité embrouillés, au lieu de s'effectuer, comme ils paraissent le faire, d'après des principes très simples ?

Les principes, par exemple, qui règlent la marche des comètes ne paraissaient alors rien moins que simples. Comme, suivant le sentiment commun, ces astres chevelus ou barbus flottent dans l'espace bien au-dessous de la Lune, pour ne pas bouleverser les cieux solides, auxquels beaucoup ajoutent encore foi, ils ne devraient pas subir le mouvement du premier mobile, qui ne se fait pas sentir jusqu'à la Terre. Mais alors leur marche devient incompréhensible. Riccioli admet qu'en effet leur trajectoire est très compliquée, mais il pense, lui, qu'elles subissent le mouvement diurne et que des intelligences les guident.

Nous prions le lecteur de nous pardonner l'allure un peu lourde et didactique de notre exposition ; mais, d'une part, la nécessité d'être fidèle en suivant de près notre guide, de l'autre, la forme technique, fatigante à la longue, des raisonnements de Riccioli, nous a obligés à trop de méthode. Aussi croyons-nous être en droit de quitter un instant l'*Almagestum* pour suivre, dans l'histoire de la science, la question du mouvement diurne de notre planète.

Descartes avait expliqué, le premier, la nature et les effets de la force centrifuge. L'abbé Picard, excellent astronome contemporain de Louis XIV et fermement convaincu du mouvement de la Terre, soupçonna que cette force développée par la rotation pourrait bien combattre la pesanteur. « Les poids, disait-il, doivent descendre avec moins de force sous l'équateur que sous les pôles. » Comme la force centrifuge, nulle aux pôles que l'homme n'a jamais foulés aux pieds, s'affaiblit sous les latitudes tempérées, et que d'ailleurs en Europe par sa direction elle ne contrarie pas beaucoup la pesanteur, ses effets se feront surtout sentir dans les régions tropicales, dans cette zône où la rotation est rapide et où les effets de cette même rotation agissent absolument en sens inverse de la gravitation universelle. Aussi l'abbé Picard échoua-t-il lorsqu'ayant opéré à Uraniborg, l'ancien observatoire ruiné de Tycho, il voulut prouver qu'en ce lieu la longueur du pendule battant la seconde excédait un peu le même élément observé à Paris.

Mais, en 1672, Cassini, alors tout puissant à la cour de Louis XIV (on sait que le protecteur de Molière et Boileau encouragea mieux encore les sciences que les lettres), voulut trancher une grave question astronomique dont nous parlerons plus loin, et pour mesurer la parallaxe de Mars envoya à Cayenne, comme observateurs, Richer et son aide

Meurisse. Meurisse ne put résister aux épreuves de ce triste climat et succomba, moins heureux que Richer dont la santé s'altéra pourtant gravement, mais qui revit la France. Durant son séjour, Richer observa que son horloge astronomique réglée à Paris *retardait* de deux minutes et demie par jour, et pour la mettre d'accord avec le mouvement des étoiles ou le temps sidéral, il dut raccourcir son pendule. Toutefois, il ne put attribuer ce phénomène ni à un excès de résistance de l'air, sans quoi le poids moteur restant le même, l'horloge se fût bientôt arrêtée spontanément ; ni, ce qui eût été plus vraisemblable, à la dilatation du métal par la chaleur des tropiques. De retour à Paris, Richer constata que l'instrument dont la marche était juste à Cayenne, *avançait* de deux minutes et demie, et il fallut pour rétablir l'accord primitif revenir à l'ancienne longueur pendulaire observée avant le voyage.

La célèbre expérience de Richer prouve que la pesanteur diminue de Paris à l'équateur ; elle établit qu'à Paris la longueur du pendule à seconde est supérieure à la même donnée pour Cayenne. Or, l'expérience de tous les jours, d'accord avec la mécanique élémentaire, prouve que, toutes choses égales d'ailleurs, les oscillations d'un pendule sont d'autant plus précipitées que la force attirante est plus puissante elle-même, et qu'à durée constante de vibration, les longueurs changent comme les forces

motrices. Or, tout le monde comprend qu'un pendule qui retarde, comme celui de Richer à Cayenne, bat trop doucement, et qu'un pendule qui avance comme le même instrument reporté de Cayenne à Paris, oscille trop vite.

On attribua d'abord à une erreur de Richer un phénomène aussi singulier ; néanmoins, peu d'années plus tard, le célèbre astronome anglais Halley ayant observé à Sainte-Hélène la même anomalie que Richer à Cayenne, l'Académie revint sur sa première opinion. Sur sa demande et par l'ordre de Louis XIV, Varin et Deshaies durent s'embarquer pour Cayenne et répéter l'expérience. Ils constatèrent en effet l'existence d'une erreur commise par Richer, mais cette erreur une fois corrigée, le phénomène, loin de s'atténuer, ressortait plus nettement que lors de la première expédition. Du reste, à cette époque les voyages scientifiques finirent par se multiplier tellement que les variations de pesanteur furent signalées sous les longitudes les plus diverses. Rappelons à ce propos que Cassini eut le mérite d'initier aux études astronomiques bon nombre de missionnaires que les Jésuites envoyaient pour prêcher la foi dans toutes les parties du monde et surtout en Asie.

Mais, observa Newton, si cette force centrifuge est réelle, elle a dû à l'époque de la formation du globe, lorsque celui-ci était fluide encore, déter-

miner un aplatissement sensible aux pôles et provoquer un renflement appréciable à l'équateur. Un exemple indiscutable s'offrait pour rendre cette allégation très plausible. Cassini, soit qu'il disposât d'instruments d'optique plus puissants que ses devanciers, soit qu'il fût meilleur observateur qu'eux, avait très bien constaté l'aplatissement énorme du disque de Jupiter, dont l'axe polaire ne vaut que les onze douzièmes environ de l'axe équatorial. Il est singulier, remarque Bailly, que ce phénomène ait échappé à Galilée, puisque nous le constatons sans peine avec des lunettes de force égale à la sienne. D'autre part le même Cassini découvrit sur ce disque imparfait des taches permanentes, et en guettant leurs apparitions et disparitions successives, il parvint à constater la rotation de Jupiter sur son axe en 9 heures et 55 ou 56 minutes. Une rotation aussi rapide doit engendrer une force centrifuge très énergique, propre à provoquer un affaissement dans le sens de l'axe planétaire, et au rebours ce même affaissement dénote *a priori* la célérité du tourbillonnement de Jupiter. Les deux phénomènes se corroborent mutuellement.

Fermement convaincu de la rotation de la Terre autour de son axe, Newton annonça que notre planète, par le fait même de cette rotation, devait accuser un léger renflement à l'équateur. En France où tout le monde pensait alors comme Copernic,

les opinions de Newton, en général, rencontrèrent pourtant plus d'adversaires que de partisans. Néanmoins, après la mort de Newton, ses idées reçurent une éclatante confirmation à la suite des mesures géodésiques réalisées par des savants français : Clairant et Maupertuis d'une part ; Bougner et La Condamine de l'autre. L'aplatissement terrestre ressortit sans conteste à la suite de la comparaison des mesures d'un degré terrestre estimé en Laponie, puis au Pérou. Sans insister sur une question scientifique très intéressante, mais qui s'écarte de notre cadre, nous nous bornerons à conclure que la rotation devenait bien difficile à nier après une manifestation aussi claire des effets par elle produits.

Aucun homme de bon sens ne pouvait dès lors contester le phénomène, mais un siècle environ plus tard, Léon Foucault, le même physicien qui perfectionna le télescope réflecteur, vint fournir à la suite d'expériences célèbres la preuve physique et palpable de la rotation de la Terre. L'expérience de Foucault est bien simple et n'offre aucune difficulté. La voici telle qu'on la réalise fréquemment dans les leçons publiques des Facultés. Au plafond d'un amphithéâtre suffisamment haut on accroohe un fil de fer qui supporte une boule en cuivre bien centrée ; sur le prolongement du fil la boule est munie d'une petite pointe en fer rasant presque le sol, lorsque le pendule est vertical. On écarte la boule

de sa position d'équilibre en la retenant par un fil combustible et on entoure la suspension d'un tas de sable annulaire, pareil à ceux qu'amassent les enfants sur les plages ou les promenades. Les choses étant ainsi disposées, on brûle le fil ; le pendule n'étant plus soutenu, retombe, commence à osciller et, à chaque vibration, sa pointe creuse, de côté et d'autre dans le sable, deux légères rainures opposées. Si l'appareil est bien calibré suivant toutes les directions rayonnant autour de la verticale, si, d'autre part, son mode de suspension lui rend également facile le balancement suivant n'importe quel sens, condition délicate à obtenir, mais non irréalisable, on constate au bout de peu de minutes que les rainures tracées par la pointe tournent petit à petit dans le même sens que le mouvement apparent des étoiles, c'est-à-dire en sens inverse des aiguilles d'une montre.

La mécanique rationnelle enseigne en effet que le plan d'oscillation doit, en réalité, rester immobile dans l'espace ; le pendule ne suivant pas la Terre dans son mouvement de rotation, celle-ci se déplace par rapport à lui et le mouvement des rainures sur le sable résulte de ce déplacement angulaire. Sous nos latitudes, le phénomène saute aux yeux, mais son explication théorique est moins simple que si un explorateur heureux venait à bout de le réaliser au pôle même. Pour peu que les précautions néces-

saires eussent été bien prises et que l'impulsion primitive donnée au pendule persistât durant 24 heures ininterrompues, on constaterait au bout d'un jour sidéral que le pendule a décrit un cercle parfait, égratignant successivement le pourtour entier du tas de sable.

L'expérience du pendule de Foucault n'est que la généralisation appliquée du principe suivant énoncé par le géomètre Poisson, mais que jamais l'on n'a pu mettre en pratique : si un canon ou mortier lance un projectile, ce dernier, durant les quelques secondes qui s'écoulent entre le moment où il est chassé par la détente de la poudre et l'instant de sa chute, échappe provisoirement à la rotation terrestre, en sorte qu'il est rejeté vers l'occident d'une quantité inappréciable aux mesures directes, mais que le calcul peut estimer. Or, qu'est-ce qu'un pendule disposé comme nous l'avons dit ? C'est un véritable projectile à mouvement très lent qui refait un très grand nombre de fois le même trajet dans un sens puis dans l'autre : à chaque voyage d'aller et retour les déviations s'accumulent successivement et finissent à la longue par constituer un angle mesurable.

Nous mentionnerons plus loin, à la fin de cette rapide étude, les noms ou les ouvrages de quelques originaux qui, au XVIII[e] ou au XIX[e] siècle, se sont encore refusés à admettre le système de Copernic,

mais nous tenons à dire que nul d'entre eux, sauf Mercier, n'a songé à contester le mouvement diurne de la Terre sur son axe en 24 heures et que toutes leurs objections, fausses ou sans portée d'ailleurs, s'adressaient au seul mouvement de translation, dont il nous reste à parler maintenant.

II

Tout en présentant une grosseur apparente égale à celle de l'astre des nuits, le Soleil, comme le prouvaient déjà divers phénomènes d'ordre purement négatif, surpassait de beaucoup la Lune en grandeur réelle, et en dépit de la grossièreté des erreurs commises dans l'évaluation des intervalles, les astronomes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles en savaient bien assez pour raisonner ainsi : La Lune, dont on mesure la distance, se présente comme une sphère dont le rayon vaut, en nombres ronds, le tiers du rayon terrestre : * pour que le Soleil, qui est si loin, couvre dans le ciel un espace égal, il faut qu'il soit énorme. Conclusions : nul ne saurait contester que le Soleil ne surpasse en dimensions, non-seulement la Lune, mais encore la Terre, et de beaucoup.

Un savant moderne n'hésiterait pas et ajouterait

* Le nombre indiqué par Riccioli en personne tient le milieu entre les résultats de Tycho, qui rapprochait trop la Lune de la Terre, et ceux de Kircher qui la jugeait trop éloignée.

que le corps le plus gros des deux doit être immobile et occuper le centre du système. Mais cet argument spécieux n'ébranlait pas beaucoup d'astronomes et n'émeuvait guère Riccioli qui fait observer que, dans ce bas monde, la grosseur matérielle n'est pas tout et qu'il faut aussi tenir compte de la « dignité » de notre séjour qui ne lui permet pas de pivoter autour du Soleil. Malheureusement pour Riccioli, les lois du monde moral n'influent guère sur les phénomènes de la mécanique céleste.

Depuis que coperniciens et anticoperniciens avaient vu de leurs propres yeux, au travers de leurs lunettes, les phases de Mercure et de Vénus, il semblait démontré pour tout esprit impartial que ces deux planètes inférieures tournaient autour du Soleil ; quant aux mouvements de Mars, Jupiter et Saturne, il était bien plus simple de les rapporter au Soleil pris pour centre qu'à la Terre. Copernic n'avait pas manqué d'invoquer, en ce qui concerne particulièrement Vénus et Mars, les énormes variations d'éclat de ces deux astres comme une preuve évidente que leur éloignement de la Terre varie dans de larges limites et que dès lors celle-ci n'est pas, à beaucoup près, le centre de leur mouvement. Galilée ainsi que tous ses contemporains et successeurs constatèrent aisément que ce fait était très réel et ne dérivait nullement d'une illusion d'optique. Le fait apparaissant certain pour les planètes inférieures

et très probable pour les autres, pourquoi la Terre ne se comporterait-elle pas comme ses compagnes en circulant autour du Soleil immobile ? Ainsi du moins raisonnaient après Copernic, Rhetius, Galilée et Képler.

Oui, réplique Riccioli, nous concédons volontiers que la Terre ne soit pas le centre des mouvements de toutes les planètes ; pour Vénus et Mercure surtout le fait est hors de contestation. Mais, d'autre part, le témoignage de nos yeux établit que la Lune et l'ensemble de la sphère étoilée tournent autour de nous, sans parler des comètes ni des étoiles nouvelles ; la Terre a donc plus de droit que le Soleil à être placée au centre de l'univers et c'est le Soleil, jouant comme la Lune l'emploi de luminaire, qui, comme elle, enserre dans ses orbes notre demeure, l'astre radieux ayant en plus le privilège d'entraîner avec lui Mercure, Vénus et Mars comme satellites.

Képler se trompait grossièrement lorsqu'il jugeait, sur la foi de conceptions plus que fantaisistes, le Soleil le plus dense des corps célestes, au lieu qu'en réalité c'est un des plus légers ; il ne se trompait pas moins en lui attribuant une transparence surnaturelle, mais ces rêveries dérivaient du sentiment que le Soleil jouait un rôle prépondérant dans l'univers conçu par Képler et, avant lui, par Copernic. A travers ces louanges hyperboliques on devinait un argument très juste et très spécieux ;

ce foyèr embrasé qui éclaire et échauffe tout par sa bienfaisante influence doit être placé au milieu même des planètes circulant autour de lui afin de leur mieux distribuer ses effluves. « La lampe, avait dit Copernic, doit être disposée au milieu du temple de l'Univers. » Riccioli nie un peu légèrement cette égalité présumée ; le Soleil favorise plus ou moins tels ou tels astres. Il est vrai qu'à cette époque on n'avait pas encore découvert le phénomène de la révolution des planètes autour de leurs axes.

Comme l'auteur de l'*Almagestum*, nous passerons bien légèrement sur deux arguments assez puérils : la Terre, séjour de créatures intelligentes, doit se mouvoir afin de leur permettre, par la variabilité du coup d'œil, de mieux admirer les splendeurs du ciel. De plus, l'univers « macrocosme » ou grand monde a pour image notre corps (?) ; les Cieux figurent la tête et la Terre les pieds. Or, chez l'homme, ce sont les pieds qui marchent et non la tête.

Copernic n'avait eu garde d'étayer son système sur de pareilles pauvretés. Il n'a pas davantage insisté sur l'argument suivant que Riccioli emprunte à un partisan bien inconnu de la rotation de la Terre : Nous savons qu'on appelait le « ciel » d'un astre mobile les parties de l'espace que l'astre pouvait rencontrer dans sa course. Avec l'hypothèse de la Terre immobile on est conduit à attribuer un très petit ciel « au Soleil dont la marche est assez régu-

lière et des cieux énormes aux planètes d'allure capricieuse et vagabonde. » Or, quoi de plus absurde que de supposer le Soleil, flambeau de l'univers, si mal partagé, de le forcer à se mouvoir dans un espace bien plus restreint que le vaste domaine concédé à des corps infiniment plus petits ? Il y a quelque chose de plus absurde encore, fait observer Riccioli, c'est d'obliger ce pauvre Soleil à rester immobile en lui refusant même un coin de l'espace pour se mouvoir ! Nous pouvons renvoyer les adversaires dos à dos. La partie sérieuse de l'objection vise au fond la complication étrange du système planétaire de Ptolémée dont partisans et adversaires étaient obligés de convenir. Quant à la partie fantaisiste, elle touchait peu Riccioli qui attribuait au Soleil un ciel très suffisant, puisqu'il rattachait à l'astre du jour Mercure, Vénus et Mars.

Cette dernière planète, les lunettes l'avaient déjà prouvé lors de ses oppositions, s'approche de la Terre bien plus près que ne le fait le soleil et paraît énorme, comme aux moments où nous écrivons ces lignes. A d'autres époques, Mars s'éloigne bien au-delà du Soleil et se rapetisse singulièrement. Tycho et Riccioli admettaient que Mars tournait non autour de la Terre, mais autour du Soleil. Réfutant le sentiment du premier de ces auteurs, Képler trouve au moins bizarre que la trajectoire de Mars puisse couper celle du Soleil. Au contraire, dit-il,

plaçons Mars entre la Terre et Jupiter et chacun de ces trois corps célestes circulera paisiblement dans des portions de l'espace bien distinctes et même séparées par d'immenses intervalles. Ici nous pouvons nous ranger à l'avis de Riccioli : l'argument tombe de lui-même pour ceux qui n'admettent point la solidité des cieux et les autres raisons que fournit l'*Almagestum* deviennent superflues. D'ailleurs Mars, simple satellite du Soleil suivant Riccioli, doit couper l'orbe solaire ; exactement comme, dans le système de Copernic, la Lune en quadrature peut rencontrer l'écliptique lorsqu'elle précède ou suit la Terre.

Malgré son génie, Képler se signalait par un étrange penchant à chercher partout des lois harmoniques et mystérieuses. Aussi prétendait-il confirmer d'une manière éclatante le système de Copernic en comparant les cinq planètes, autres que la Terre, aux cinq polyèdres réguliers de la géométrie, et en forçant les nombres tout relatifs indiquant le rayon des orbites rapporté à celui de l'écliptique, il obtenait par hasard des rapports assez curieux. Exagérant l'importance de cette coïncidence fortuite, il en tirait argument en faveur du système de la mobilité de notre globe, car, disait-il, sans cela ces sublimes relations disparaissaient. Mais, riposte notre jésuite astronome, Képler prend ses rêveries pour des réalités ; ses prétendues règles ne sont qu'approchées

et pourront se trouver en défaut à la suite d'observations plus exactes. Il serait déraisonnable d'imposer à l'Auteur de toutes choses un monde construit d'après nos idées géométriques ou nos conceptions musicales (car Képler faisait aussi intervenir la musique dans ses étranges théories). Telle est une des raisons que Riccioli oppose à Képler, et on ne peut s'empêcher de trouver celui-là plus sage, en cette occurrence, que celui-ci.

Si nous remontons à la naissance — non pas du monde, avec l'Intimé — mais de la science astronomique, nous constatons que l'aspect seul du ciel étoilé tournant avec une régularité invariable sous les yeux des premiers observateurs leur inspira tout naturellement l'idée d'un mouvement circulaire et uniforme. Ce principe fut étendu ensuite à la course apparente du Soleil et de la Lune, puis, envisagé désormais en tant que loi nécessaire, s'appliqua aussi aux planètes. Seulement pour rendre compte de l'allure capricieuse de celles-ci et des inégalités spéciales à la progression de nos deux luminaires, on admit que leurs trajectoires résultaient de plusieurs mouvements circulaires et uniformes combinés entre eux. Partant d'un point de départ très logique, mais faux, la science finissait par être obligée de compliquer sans cesse les anciennes hypothèses, sans les modifier. Effrayé de cet ensemble qui s'embrouillait de plus en plus à mesure que les

observations s'accumulaient, Copernic proposa de tout simplifier en disposant le Soleil, à la place de la Terre, au centre de l'Univers. La nature, disait-il, opère par les voies les plus simples. Son disciple Rheticus parla de même et Riccioli ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité du chanoine de Thorn qui explique si facilement par les simples déplacements respectifs de la Terre et des planètes ce que Ptolémée et consorts ne pouvaient représenter que par une infinité d'orbes imaginés à grand renfort d'hypothèses. Képler, bien inspiré cette fois, et Lansberg insistèrent de toute leur force sur l'avantage qu'offrait l'hypothèse copernicienne, au point de vue de l'explication des phénomènes.

Écoutons maintenant la réfutation de Riccioli : Si simple qu'il soit, on ne peut admettre un système contraire au sens commun et aux apparences. A la vérité nos sens peuvent nous tromper, mais alors c'est aussi par des témoignages du même ordre que nous constatons l'illusion. L'entendement dont on invoque ici la force, pour l'opposer à l'impression de nos organes, l'entendement erre dans maintes circonstances. Quant à la nature animée ou inanimée, elle n'offre rien de très simple, et un esprit chimérique pourrait découvrir bien des superfluités parfaitement inutiles à l'homme. Ce qui est très perfectionné n'est pas simple : les meilleures horloges ont beaucoup de rouages. Un concert excitera-t-il

notre admiration par cela seul qu'il sera composé de peu d'instruments accompagnant quelques voix ? Ne gagne-t-il pas au contraire à être exécuté par un très nombreux personnel ?

Le système de Copernic simplifie-t-il réellement les choses ? Il oblige la Lune à obéir à un double mouvement *, force les quatre éléments terrestres à se mouvoir de concert, sans parler d'une nécessité corrélative pour les êtres vivants ; il met les astronomes dans la nécessité absolue de compliquer le tout d'un mouvement diurne en 24 heures... N'est-il pas bien préférable de supposer immobile la Terre et tout ce qu'elle renferme, tandis que les planètes, guidées par des « intelligences, » décrivent leurs spirales dans l'éther ?

Parmi les bizarreries les plus choquantes du mouvement apparent des planètes, il faut signaler d'abord le phénomène de la rétrogradation. Si la marche du Soleil paraît tant soit peu irrégulière, si la course de la Lune présente des anomalies beaucoup plus accusées, du moins ces deux astres s'avancent toujours au milieu des constellations zodiacales dans le sens que les astronomes appellent *direct* ** en

* Qu'eût dit le bon Père si les coperniciens avaient eu connaissance du mouvement du Soleil vers la constellation d'Hercule ?

** Le mouvement direct a lieu d'occident en orient. Pour un observateur qui, tournant le dos à l'étoile polaire, regarde le Soleil ou la Lune, leur déplacement, sur la sphère céleste, s'opère en sens inverse des aiguilles d'une montre, de la droite à la gauche, comme l'impulsion d'une vis qu'on desserre.

passant du Bélier au Taureau, du Verseau aux Poissons. Mais les cinq planètes connues au XVII[e] siècle, de même qu'Uranus, Neptune et les innombrables astéroïdes aujourd'hui observés, cheminent tantôt dans le sens direct, tantôt dans le sens *rétrograde* *, en remontant le zodiaque. Les deux périodes de progression directe et de marche rétrograde sont séparées par des *stations :* l'astre ralentit sa marche et semble un instant s'immobiliser sur la voûte étoilée. Enfin, il est facile de constater sans télescope pour Jupiter, Mars et Saturne, que le mouvement de recul acquiert son maximum de célérité à peu près à l'époque des oppositions, lorsque la planète, passant au méridien à minuit, brille de son plus vif éclat.

Ce phénomène, qui avait mis à la torture l'imagination des premiers astronomes, s'explique très facilement dans les idées de Copernic. Quand Mars, par exemple, est en opposition, il s'avance sur son orbite dans le même sens que la Terre le long du sien ; mais comme sa marche est beaucop plus lente, l'observateur qui rapporte instinctivement tout à la Terre immobile croit voir reculer Mars. Lorsque, au contraire, Mars et la Terre sont séparées par le Soleil, la vitesse propre de la planète s'ajoute à celle

* Le mouvement rétrograde est l'inverse du mouvement direct. Lorsque les planètes sont rétrogrades, elles se déplacent au milieu des étoiles dans le sens des aiguilles d'une montre ou d'une vis qu'on enfonce.

de la Terre pour déterminer un rapprochement mutuel, et Mars glisse dans le ciel dans le même sens que le Soleil, c'est-à-dire suivant un mouvement direct qui atteint son maximum de rapidité. Entre ces deux situations extrêmes, à l'époque des quadratures, lorsque Mars se couche ou se lève vers minuit, il semble stationnaire, parce qu'alors son déplacement réel et celui de la Terre sont combinés de telle façon que la ligne de visée partant de notre demeure et aboutissant à Mars perce transitoirement le même point de la voûte céleste *.

Képler, Galilée et Gassendi triomphaient, lorsqu'ils opposaient la complication des cercles de Ptolémée, dont les circonférences servaient de centres à d'autres trajectoires circulaires, à la clarté des conceptions de Copernic. Quant à Riccioli qui transformait Mercure, Vénus et Mars en simples satellites du Soleil, il pouvait, en ce qui concernait les astres susdits, offrir une explication à peu près semblable à celle du chanoine de Thorn. Mais il trouve aussi pour Jupiter et pour Saturne que la marche par épicycles est plus parfaite, par cela seul qu'elle est plus complexe. Riccioli ajoute une réflexion qu'il

* Nous ne rédigeons pas ici un cours élémentaire d'astronomie, aussi ajouterons-nous sans explications que Mercure et Vénus, planètes inférieures, sont animées d'un mouvement direct lorsqu'elles sont pleines et éloignées de la Terre, et d'un mouvement rétrograde lorsqu'elles sont nouvelles et que leur diamètre apparent se développe à un maximum.

qualifie bien à tort de *valde notabilis*. Puisque, selon Copernic, la Terre s'avance en tournant sur elle-même, comment ne nous apercevons-nous pas des inégalités énormes de mouvements qui se produisent suivant que les deux impulsions se combattent, ce qui a lieu pendant le jour, ou s'ajoutent, ce qui se produit durant la nuit ? Comment aussi supposer que la Lune soit entraînée aussi par la Terre autour du Soleil, alors que sa trajectoire propre la dirige en sens contraire lorsqu'elle est nouvelle ? N'est-il pas enfin plus simple de sacrifier l'hypothèse de Copernic et d'admettre, non pour notre séjour lui-même, mais pour des planètes fort éloignées, un mouvement conforme aux apparences, rétrograde ou direct, avec de courts intervalles de repos ?

Franchement Riccioli fut mieux inspiré lorsqu'il jeta hardiment par dessus bord l'hypothèse de Ptolémée en ce qui concerne Mercure et Vénus. L'étude de leurs mouvements oscillatoires autour du Soleil et surtout l'existence de leurs phases visibles au télescope le conduisit à les regarder comme de véritables satellites du Soleil.

Ce qui dans l'hypothèse de Ptolémée contribuait à ajouter encore à la confusion de la théorie, c'était ce fait que les planètes ne se meuvent pas dans le plan même de l'écliptique ou orbite terrestre. En effet, si la coïncidence existait, pour Vénus par exemple, les passages de l'Etoile du Berger sur le

disque du Soleil au lieu de ne se présenter que deux fois par siècle *, se renouvelleraient à chaque conjonction, pour la plus grande joie des astronomes. L'hypothèse de Copernic une fois admise et l'inclinaison des orbites étant reconnue et mesurée, les éphémérides des planètes deviennent relativement faciles à dresser ; les calculs, à la vérité, affectent moins de simplicité que si un même plan contenait à la fois toutes les ellipses planétaires. Mais si l'on se cramponne à la vieille croyance, au lieu d'une théorie simple traduisant des phénomènes embrouillés, il faut user d'hypothèses complexes elles-mêmes. Toutefois Riccioli tient au mouvement de libration ou de balancement qu'on avait imaginé pour interpréter les excursions des planètes en dehors de l'écliptique ; il justifie son dire par des raisons qui nous sont déjà connues ; il invoque de rechef le témoignage de nos sens et reprend son apologie de la beauté des complications naturelles. Qui empêche d'ailleurs les « intelligences » de faire décrire aux planètes des spires convenables à l'interprétation des mouvements **.

* On nomme « ligne des nœuds » la droite intersection des deux plans orbitaux. Comme ceux-ci, la ligne des nœuds passe par le centre du Soleil. On voit de la Terre Vénus traverser comme une tache noire le disque solaire lorsque les deux planètes sont l'une et l'autre à la fois très voisines de la ligne des nœuds, ce qui arrive bien rarement.

** Nous passons sous silence l'objection suivante qui, bien que purement astronomique, n'offre ni portée, ni intérêt.

Aujourd'hui si le mouvement annuel venait encore à être scientifiquement contesté, les astronomes contemporains pourraient, nous le verrons bientôt, alléguer maintes preuves et entre autres ce fait que quelques étoiles, en très petit nombre, ont une parallaxe annuelle infime, mais mesurable. Autrement dit, suivant la position de la Terre sur son orbite, certaines étoiles se déplacent infiniment peu sur la voûte céleste, abstraction faite du phénomène de l'aberration. Néanmoins il a fallu pour constater ce fait, employer des instruments très perfectionnés, maniés par des savants rompus aux observations. Comment alors admettre que tel ou tel astronome d'il y a trois cents ans ait réellement vu l'aspect du ciel changer de six en six mois ? Copernic lui-même se serait empressé de repousser une semblable allégation et Riccioli a raison de ne pas insister.

Il remporte une victoire non moins facile sur les maladroits amis de Copernic, lorsqu'il étudie la décroissance régulière de la « Pèlerine. » Quelques braves gens, lorsque apparut dans le ciel cette merveilleuse étoile, partirent du principe qu'elle s'était allumée entre Saturne et les fixes. Dès lors, disaient-ils, si Copernic est dans le vrai, la Pèlerine doit subir des variations sensibles d'éclat suivant que la Terre s'approche ou s'éloigne d'elle. Hélas ! en présence d'une extinction régulière, les novateurs confondus expièrent leur pétition de principe. De même,

Képler invoquait trop prématurément certaines inégalités des satellites de Jupiter, lesquelles, mieux approfondies, ont permis à Rœmer d'estimer la vitesse de la lumière.

Dans le chapitre suivant Riccioli disserte longuement au sujet de la comparaison de certaines observations anciennes avec des observations plus nouvelles, desquelles il semble résulter un déplacement de la méridienne et une modification de la hauteur du pôle. Purement imaginaires, ces anomalies résultaient seulement de mesures mal faites qu'on ne voulait pas sacrifier.

L'auteur s'écarte ensuite derechef de son sujet pour aborder deux questions : celle des taches du soleil et de leur découverte par Scheiner plutôt que par Galilée et celle des marées et il s'efforce d'en déduire des raisons en faveur de sa thèse. Nous le laisserons discuter à son aise la question de priorité, et quant aux marées, nous n'infligerons pas au lecteur l'énoncé des quinze opinions que résume complaisamment Riccioli au sujet de ce phénomène. Vient au seizième rang le sentiment de Képler qui en attribue la cause à la force magnétique de la Lune comme « force magnétique » d'après le contexte, signifie tout bonnement force attractive, on voit, sans analyser à fond la pensée de Képler, que ce grand astronome n'était pas très éloigné de la vérité. Mais le phénomène, assez simple dans sa cause

réelle, se manifeste, nous ne l'ignorons pas, comme très complexe dans ses effets. Aussi Riccioli trouve-t-il facilement des exemples très justes pour infirmer les idées de Képler. Il combat aussi la dix-septième opinion, celle de Galilée, qui fait provenir le flux et le reflux du double mouvement de la Terre. Là encore Riccioli n'a pas tort. Pour conclure, il émet son propre avis qui est un chef-d'œuvre d'éclectisme ; la Lune excite comme un bouillonnement au fond de la mer ; mais le Soleil jouit aussi de sa petite influence, ainsi qu'une foule de circonstances relatives à la configuration de chaque mer. Quoique l'auteur de l'*Almagestum* invoque assez mal à propos les feux souterrains, les gouffres des Océans, quoiqu'il confesse de bonne foi ne pas comprendre comment la force attirante de la Lune peut s'exercer au-delà du centre de la Terre jusqu'au nadir, il conçoit assez bien les marées comme un phénomène gouverné par une cause principale, mais que peuvent modifier diverses influences secondaires. Quant à la controverse avec Galilée, qui prétendait prouver la mobilité du globe au moyen de l'étude des marées, elle n'a aucune portée et nous ne perdrons pas notre temps à l'exposer. *

* Non plus que le paradoxe de Baliani, noble génois du XVII[e] siècle qui attribuait les alternatives du flux et du reflux à la rotation de la *Terre*, non autour du Soleil, mais ***autour de la Lune !*** C'est, croyons-nous, le seul auteur qui ait songé à renverser les rôles de la Terre et de son satellite.

Ici se termine la longue énumération des raisons justes ou fausses, faibles ou puissantes, que les divers auteurs coperniciens ont invoquées à l'appui de leur thèse, souvent à la suite de leur chef d'école.

Ne concluons pas encore, car nous exposerons dans une prochaine étude les répliques de leurs adversaires et enregistrerons les découvertes postérieures qui ont définitivement donné gain de cause aux sectateurs du chanoine de Thorn.

RAPPORT

Sur le cours de M. CLERC, professeur à la Faculté des Lettres

RELATIF A LA

CAMPAGNE DE MARIUS EN PROVENCE

par

M. MAURICE DE DURANTI LA CALADE

Il y a un mois à peine que M. Clerc, professeur d'histoire de Provence à la Faculté des Lettres, clôturait son cours public de cette année et terminait en même temps l'étude approfondie de la guerre cimbrique et de la campagne de Marius dans les Gaules, qui avaient fourni la matière de son cours pendant trois hivers consécutifs.

A cette occasion, quelques-uns d'entre vous ont bien voulu manifester le désir que je présentasse à l'Académie un résumé succinct de ce cours dont le sujet est si intéressant pour les habitants d'Aix. Ils m'ont demandé d'indiquer dans ce résumé comment le savant professeur avait envisagé les diverses phases de ce fait d'armes mémorable qui a eu pour théâtre les environs de notre ville, de faire connaître le système qu'il a adopté sur ce thême, à propos duquel tant d'autres, avant lui, ont émis des opinions

si variées, et enfin de formuler un avis sincère sur la valeur qu'on doit attribuer à ce système.

Je vais essayer de satisfaire ce désir ; mais vous ne vous étonnerez pas si je ne puis le faire que très imparfaitement, bien que j'aie suivi avec assiduité le cours de notre professeur et que j'y aie prêté l'attention la plus soutenue. Il n'est pas aisé, n'ayant pour guide que mes seuls souvenirs, de condenser en quelques pages un enseignement très complet, fortement documenté et qui a fait l'objet de leçons nombreuses et bien remplies.

M. Clerc, en effet, a traité la question de la campagne de Marius avec la haute autorité que lui donne sa vaste érudition. Il est très versé dans la connaissance de l'histoire ancienne et, en particulier, de l'histoire romaine. Il sait trouver, dans les historiens de l'antiquité les moins connus, les textes isolés qui se rapportent à son sujet. Aucun monument épigraphique ne lui échappe. Enfin, en ce qui concerne spécialement la campagne de Marius dans les Gaules, il a analysé et critiqué avec une rare sagacité tous les historiens anciens et les auteurs modernes qui s'en sont occupés. Il a parcouru toutes les localités dont il avait à parler, les a étudiées de très près, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue stratégique, aidé des lumières d'un officier d'état-major.

Après avoir exposé, dans les deux premières an-

nées, ce que j'appellerai les préliminaires de la campagne, il a enfin, cet hiver, développé ce qui est relatif à la campagne proprement dite, c'est-à-dire à la marche des armées belligérantes, à l'emplacement et aux détails des deux batailles qui ont eu pour résultat la défaite et la destruction des Ambro-Teutons.

Comme j'avais, moi-même, en 1892, publié quelques observations sur le même sujet, en réponse à une conférence du capitaine Dervieu (1), j'ai naturellement redoublé d'attention aux leçons de notre éminent professeur, et ce n'est pas sans une certaine anxiété que je me demandais si le système qu'il allait exposer serait conforme aux idées que j'avais émises.

Cette conformité s'est produite quelquefois. Cependant, sur un point très important à mes yeux, les conclusions de M. Clerc ont été bien différentes de celles que j'avais proposées.

Je m'étais efforcé, en effet, de démontrer que, sur les deux combats livrés par Marius, le premier avait eu pour théâtre les bords de l'Arc très près de notre ville, et le second la plaine de Trets ou de Pourrières. Tandis que M. Clerc soutient que toutes les phases de ce grand drame militaire se sont déroulées

(1) Observations d'un habitant d'Aix sur la brochure de M. Claude Dervieu, intitulée : *Campagne de Marius contre les Teutons*. — Aix, A. Makaire, 1892.

sur le même champ de bataille et que les deux combats ont eu lieu aux environs de Pourrières.

Sans doute notre professeur a appuyé son opinion sur de fort bonnes raisons. Et, à cause de l'autorité qui s'attache à son nom et à son talent, il est probable que cette opinion prévaudra à l'avenir et qu'il serait téméraire de la contredire.

Cependant je ne puis m'empêcher de penser que ce système n'est pas absolument indiscutable, et je voudrais tenter de montrer ici les points sur lesquels il peut donner lieu à quelques critiques. Dans ce but il me faudra d'abord, sauf à revenir plus tard sur les questions sujettes à controverse, exposer dans une vue d'ensemble et très sommairement la campagne de Marius telle que M. Clerc l'a comprise.

Pour entreprendre cet exposé, j'aurais voulu avoir sous les yeux un texte écrit. Ce texte paraîtra probablement bientôt, car M. Clerc a annoncé la publication prochaine d'un ouvrage sous ce titre : MASSALIA, *histoire de Marseille dans l'antiquité depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'Empire Romain.* L'histoire de la guerre des Teutons sera la matière du chapitre 2 du livre IV^e^ de ce grand ouvrage.

Malheureusement je ne puis pas attendre d'être à même de lire ce livre. A mon âge on ne peut compter sur l'avenir et je vais être obligé de parler de l'enseignement de M. Clerc à l'aide de ma seule

mémoire. Je serai certainement incomplet, peut-être inexact. J'en fais mes excuses d'avance au professeur ainsi qu'à ceux qui voudront bien me lire.

D'ailleurs je parlerai uniquement de ce que j'ai appelé la campagne proprement dite. Quant aux intéressants développements auxquels M. Clerc s'est livré sur la composition des armées romaines, l'organisation et la disposition de leurs campements, l'ordre de bataille des légions et les modifications que Marius y a apportées ; quant à la discussion savante qu'il a fournie en dernier lieu sur les inscriptions, les monuments triomphaux ou tumulaires que l'on a cru relatifs à la guerre contre les Teutons et leur plus ou moins d'authenticité, je n'essayerai pas de les résumer. Mes souvenirs seraient trop infidèles, et c'est dans le livre annoncé qu'il faudra les lire.

Au début des leçons de cette année, M. Clerc a établi le principe suivant : en étudiant la campagne de Marius pour en retrouver les diverses circonstances, pour déterminer quels ont été les mouvements des belligérants sur lesquels les historiens de l'antiquité nous fournissent bien peu de renseignements, il ne faut pas prendre ces circonstances en détail et les discuter dans leur ordre chronologique, depuis le début jusqu'au dénouement. Il faut, au contraire, rechercher d'abord le but à atteindre et,

une fois qu'on l'a fixé, revenir en arrière sur les points discutables. Car, alors, le but éclaire les moyens à prendre pour l'obtenir et, si l'on hésite entre plusieurs combinaisons, on a moins de chances de se tromper en choisissant celle qui conduit le mieux au résultat désiré.

Or, le but que poursuivait Marius, la mission qu'il avait reçue de Rome, c'était d'empêcher la horde des Barbares de pénétrer en Italie. Il devait leur barrer le chemin et, non-seulement les vaincre, mais les anéantir s'il le pouvait.

Marius qui avait séjourné trois ans dans la province romaine, en attendant l'ennemi, avait certainement étudié à fond cette région. Il avait dû chercher un champ de bataille dans les meilleures conditions possibles et il avait, sans doute, reconnu que celui qui répondait le mieux à ses vues c'était la plaine de Trets.

Cette plaine, en effet, qui est actuellement comprise entre les villages de Rousset, de Puyloubier, de Pourrières, de Pourcieux et de Trets, était assez vaste pour que les hordes barbares pussent s'y étendre et s'y grouper. En se dirigeant vers l'Italie et en venant conséquemment du côté de l'ouest, ils ne pouvaient y pénétrer que par le couloir étroit occupé par l'Arc, entre les collines de Châteauneuf-le-Rouge, dernier échelon de Sainte-Victoire, et les hauteurs voisines de Fuveau et de Château-l'Arc.

Pour en sortir du côté du levant, il fallait s'engager dans la vallée qui s'ouvre entre Pourrières et Pourcieux, vallée qui forme un cul-de-sac fermé de tous côtés, car c'est là que l'Arc prend sa source. Les hauteurs qui la bornent à l'Est ne sont pas, sans doute, infranchissables. Elles ont cependant une certaine importance, et, après les avoir gravies, on redescend de l'autre côté vers Saint-Maximin et on tombe dans le bassin de l'Argens.

Une armée enfermée dans la plaine qui vient d'être décrite et à qui on barre le passage vers l'Est, ne peut s'échapper ni au Nord ni au Midi, à cause des montagnes inaccessibles de Sainte-Victoire et de la chaîne des monts Auréliens. Elle peut très difficilement rebrousser chemin vers la ville d'Aix, car son entassement dans le défilé près de Châteauneuf-le-Rouge amènerait un désordre très dangereux en cas de défaite, et d'ailleurs ce passage étroit peut être aisément défendu.

Marius ne pouvait donc trouver un terrain plus avantageux. La plaine de Trets était non-seulement un champ de bataille favorable pour lui, mais un *véritable piège* dont l'ennemi ne pouvait se tirer après une déroute.

Toutes les combinaisons, tous les efforts, toutes les manœuvres du général romain ont eu certainement pour objet de faire prendre position à son armée au fond de la haute vallée de l'Arc et d'attirer

ou de pousser l'ennemi dans le piège ainsi préparé.

Ceci posé, M. Clerc a exposé, ainsi que je vais essayer de l'indiquer, les mouvements des deux armées.

En ce qui concerne l'emplacement du camp où Marius s'était retranché pour attendre l'arrivée de l'ennemi, notre professeur rejette d'abord les anciennes hypothèses insoutenables qui l'avaient placé soit à Marignane, soit à Fos, soit dans la Camargue. Les commentateurs plus modernes étaient à peu près d'accord pour supposer que ce camp était sur un point plus ou moins voisin de Saint-Remy ou de Saint-Gabriel. M. Clerc lui assigne une position peu éloignée de la chaîne des Alpines, sur la *Montagnette*, petit massif montagneux au Nord-Ouest de cette chaîne et encadré entre Tarascon, Mézoargues, Barbentane et Graveson.

C'est sur un plateau au sommet de ces hauteurs, connu sous le nom de plateau de Beauregard, que Marius, d'après M. Clerc, avait établi son camp d'attente. De là il surveillait le cours du Rhône et celui de la Durance, très près de leur confluent. Il pouvait voir si l'ennemi arrivait par l'une ou l'autre des rives du Rhône et s'il passait la Durance. Dans ce dernier cas, il était presque assuré que les Barbares ne songeaient pas à remonter cette rivière pour entrer en Italie par le mont Genèvre et qu'ils voulaient y arriver par le littoral.

Ce camp était d'ailleurs approvisionné par des barques qui remontaient le Rhône jusqu'au pied de la Montagnette, après avoir suivi les *fosses mariennes* qui, partant de Fos, faisaient communiquer la mer avec la branche orientale du fleuve qui embrasse la Camargue.

C'est dans cette forte position que Marius attendait les Ambro-Teutons, qui arrivèrent probablement par la rive gauche du Rhône. Ils traversèrent la Durance et le général romain ne chercha pas à leur disputer le passage, car il ne demandait pas mieux que de les voir s'engager dans les routes traversant la basse Provence où son plan était de les attirer.

Ils s'établirent dans la plaine qui s'étend entre la rivière, la Montagnette et les Alpines. Ils provoquèrent les Romains au combat ; Marius resta derrière ses retranchements en dédaignant leur défi. Les Barbares essayèrent alors de donner l'assaut au camp des Romains qui les repoussèrent, et, après cet échec, ils poursuivirent leur route dans la direction d'Aquæ-Sextiæ en suivant un chemin dont, si j'ai bien compris les explications de M. Clerc, le tracé était à peu près le même que celui de la route nationale actuelle d'Avignon à Aix et passait, par conséquent, par le défilé d'Orgon, entre l'extrémité des Alpines et la Durance. En défilant devant l'armée romaine, ils la bravaient en disant aux soldats

qu'ils allaient à Rome porter de leurs nouvelles à leurs femmes.

Marius décampe à son tour et les suit, non pas *en queue*, comme l'ont dit certains historiens trompés par une fausse interprétation du texte de Plutarque, mais par une marche *latérale et parallèle*. Il a soin de camper sur des lieux élevés pour y passer la nuit en sûreté et s'efforce aussi de gagner l'ennemi en vitesse et même de le devancer. Il le pouvait sans doute, grâce à la mobilité de ses troupes exercées et à la lenteur des Barbares qui, embarrassés de leurs charriots, de leurs femmes, et obligés de s'éparpiller pour trouver des vivres, ne pouvaient avancer rapidement.

Dissimulant ses mouvements derrière le rideau formé par la chaîne des Alpines, l'armée romaine suit d'abord le versant méridional de cette chaîne ; puis, arrivée à la gorge de Lamanon, elle la franchit en se dirigeant vers l'emplacement de Mallemort. J'aurai à revenir, dans la discussion, sur cette manœuvre, après laquelle Marius, au lieu de se tenir sur le flanc droit de l'armée ennemie, se trouve sur son flanc gauche.

De là, suivant les hauteurs de la chaîne des Côtes et de la Trévaresse, dans la direction de Rognes, il arrive vers Venelles aux environs d'Aix. Continuant ensuite par Saint-Marc-de-Jaumegarde, Vauvenargues, Claps et contournant la croupe de Sainte-

Victoire, il arrive enfin près de Pourrières dans la haute vallée de l'Arc.

Parvenu ainsi à l'extrémité orientale du champ de bataille qu'il a choisi d'avance, le consul romain prend position sur une éminence à une altitude de 314 mètres, d'après la carte d'état-major, au point désigné sur la même carte par les mots *Bastide blanche*. A ce moment les Ambrons, qui marchaient en tête de la horde barbare, avaient déjà pénétré dans la plaine de Trets et avaient campé vis-à-vis les Romains, aux environs de Saint-Andéol et de Sacaron.

C'est alors que sur la plainte de ses soldats qui manquaient d'eau, Marius leur montra l'Arc qui les séparait des ennemis. Les valets d'armée descendent vers la rivière pour remplir leurs cruches et le combat s'engage dans les conditions que l'on sait. Les Ambrons sont culbutés et la nuit empêche les Romains d'achever leur victoire.

Marius rentre dans son camp, dont les retranchements ne sont pas achevés, et redoute une attaque nocturne qui ne se produit pas. Les Ambrons battus attendent l'arrivée des Teutons leurs alliés. Une journée s'écoule et peut-être deux, si on adoptait la version de l'historien Orose. Marius en profite pour compléter ses fortifications, faire reposer ses troupes et leur faire prendre, à l'heure voulue, le repas du

soir (1). Il envoie son lieutenant Claudius Marcellus à la tête de 3000 hommes avec l'ordre de se dissimuler dans les ravins couverts de bois qui règnent le long du bord méridional de la plaine, à la base des monts Auréliens, près de Trets et de Peynier, afin de tourner l'ennemi et de le surprendre par derrière, en lui fermant le passage vers Rousset et Châteauneuf.

Enfin, dès le matin, le général déploie sa cavalerie sur son aile droite, dans la plaine du côté de Puyloubier, pour provoquer ses adversaires. Ceux-ci s'élancent à l'assaut du camp romain. Marius recommande à ses légions, rangées en bataille devant les palissades de son camp, d'attendre le choc de pied ferme, sans descendre de la hauteur où ils sont placés. L'élan des Barbares est amorti par la montée qu'ils sont obligés de gravir. Bientôt la chaleur du climat méridional auquel ils ne sont pas habitués les accable. Les premiers rangs sont rejetés sur ceux qui sont en arrière. Marcellus enfin paraît à l'extrémité occidentale de la plaine et attaque de ce côté. L'armée Ambro-Teutonne, se voyant cernée de toutes parts, est saisie d'une terreur panique et tombe dans une inexprimable confusion. La fin de la bataille dégénère en massacre et les Barbares sont exterminés.

(1) Δεῖπνον.

Telle est, dans ses grandes lignes, la rapide esquisse de l'exposé de la campagne de Marius développé par M. Clerc dans le courant de l'hiver dernier.

On voit que son système repose principalement sur des considérations stratégiques et qu'il présente beaucoup d'analogie avec celui de M. Dervieu. Il en diffère notablement, toutefois, en ce que M. Dervieu, à la suite de M. Tiran, fait prendre position à Marius sur le *Pain de munition*, ce qui est tout-à-fait inadmissible ; tandis que M. Clerc place son campement au fond de la vallée de l'Arc dans des conditions beaucoup plus conformes aux principes de l'art militaire et aux récits des historiens de l'antiquité.

J'ai maintenant à indiquer les points sur lesquels le système de M. Clerc me paraît prêter à quelque critique.

La première et la principale objection qu'on peut faire au système de M. Clerc, c'est qu'il n'est pas complètement en harmonie avec le récit de Plutarque. En se refusant à admettre que le premier combat livré par Marius a eu lieu sur les bords de l'Arc, en face de notre ville, le savant professeur s'écarte, en effet, quelque peu du texte de l'historien grec, qu'il est nécessaire de rappeler ici en peu de mots.

Le biographe de Marius nous dit dans son XVIII[e]

chapitre que les deux armées arrivèrent au lieu qu'on appelle *les Eaux de Sextius*. Que le consul romain prit un poste avantageux sur un *lieu fort* (1), mais où l'eau n'était pas abondante. Que ses soldats se plaignant de la soif, il leur montra de la main une rivière qui coulait près du camp des Barbares, en leur disant : « C'est là qu'il faut aller acheter de l'eau au prix de votre sang. » Que les valets d'armée descendirent vers la rivière avec des cruches et des armes, parce qu'ils s'attendaient à en avoir besoin pour combattre ; et il ajoute ensuite textuellement :

« Ils furent, en effet, attaqués par les Barbares « qui ne vinrent d'abord qu'en petit nombre. La « plupart étaient à se baigner ou à prendre leur « repas après le bain ; *car, là même, le terrain fait « surgir des sources de fontaines chaudes* (2), et une « partie des Barbares, séduits par la beauté du lieu, « ne pensaient qu'à s'amuser et à faire bonne chère « quand ils furent surpris par les Romains. »

Les Ambrons cependant prirent les armes et marchèrent en bon ordre au combat en poussant leur cri de guerre.

« Mais la rivière rompit l'ordonnance des Bar- « bares, et quand ils l'eurent *passée* ils ne purent « reprendre leurs rangs et furent chargés par les

(1) Τόπον ὀχυρὸν.

(2) Ῥήγνυσι γὰρ αὐτόθι ναμάτων θερμῶν πηγὰς ὁ χῶρος. (Vie de Marius, chap. XIX).

« Liguriens qui couraient en descendant la colline.»

Si l'on en croit, dans son intégrité, le passage que je viens de transcrire, l'emplacement du premier combat ne saurait être douteux. Les Barbares se baignaient dans les eaux chaudes qui surgissent à Aix. Ils étaient donc près de cette ville, sur la rive droite de l'Arc. Ils avaient à passer la rivière pour combattre. Donc les Romains étaient de l'autre côté, sur la rive gauche, établis sur un lieu élevé qui ne peut être que le Montaiguet.

Cette conclusion est absolument forcée.

C'est, appuyés sur ce raisonnement, que nos anciens auteurs aixois, Pitton, de Haitze et plus tard M. Rouchon-Guigues ont assigné aux armées, lors du premier engagement, les positions que je viens d'indiquer.

C'est l'opinion que j'avais soutenue moi-même dans mes Observations sur la conférence de M. Dervieu que M. Clerc a bien voulu mentionner et citer avec la plus bienveillante indulgence. Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente de lui témoigner à ce sujet ma profonde reconnaissance.

Depuis lors un érudit d'Aix, M. Numa Coste, dans un article publié dans *le Sémaphore* du 8 février 1893, et M. Bérenger-Feraud dans son ouvrage très complet et très développé sur la campagne de Marius en Provence, ont émis, eux aussi, l'avis que le

premier combat s'était déroulé tout près de la ville d'Aix.

M. Clerc n'a pas contesté la rigueur du raisonnement qui amène cette conclusion. Pour y échapper, il est obligé de s'en prendre au texte de Plutarque, et voici comment il essaye de l'écarter :

Il s'est demandé d'abord si la phrase incidente, dans laquelle il est question des sources thermales, n'avait pas été ajoutée après coup ; si ce n'était pas une note insérée par un commentateur et qu'un copiste aurait glissée dans le corps même du texte. Il a reconnu pourtant loyalement que rien n'autorisait cette supposition, et que la phrase gênante se retrouvait invariablement dans toutes les éditions de Plutarque.

Notre professeur a recherché également si, comme l'avait insinué M. Tiran, il n'existait pas des sources thermales dans la haute vallée de l'Arc. Il a consulté sur ce sujet des géologues qui lui ont répondu que, non-seulement il n'y en avait point, mais qu'il ne pouvait pas y en avoir.

Cependant il a pris des renseignements sur les lieux et il a découvert qu'aux environs de Pourrières se trouvait un lavoir dont l'eau ne descendait pas au-dessous d'une température de 16 degrés. D'autre part M. l'abbé Spariat, curé de Pourcieux, lui a écrit, si mes souvenirs sont exacts, que, dans cette commune, un certain terrain sablonneux, après

de grandes pluies, laissait échapper des infiltrations qui n'étaient pas tout-à-fait froides (1).

En admettant l'exactitude de ces faits, il est à peine nécessaire d'y répondre que ces filets d'eau plus ou moins tièdes ne peuvent être confondus avec les sources thermales multiples dont parle le biographe de Marius et n'auraient pu être utilisées par les Barbares pour y prendre des bains.

Au reste M. Clerc n'a pas paru insister sérieusement sur ces découvertes, et il a été enfin amené à dire qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance à cette circonstance, rapportée par Plutarque, que les Ambrons se baignaient dans l'eau chaude ; que dans l'antiquité on n'écrivait pas l'histoire, comme on cherche à le faire de nos jours, en compulsant soigneusement les documents authentiques et officiels ; que les historiens anciens s'attachaient plutôt à l'élégance littéraire qu'à une rigoureuse exactitude ; que Plutarque, enfin, plus moraliste qu'historien, sachant qu'il y avait à Aix des sources thermales, avait bien pu tirer de son imagination les bains pris par les Barbares et introduire ce détail dans son récit pour le colorer, le rendre plus intéressant et donner à sa narration un certain relief pittoresque.

(1) Il paraît que, sur ce point, je me suis trompé. Le lavoir de Pourrières est à la température ordinaire ; ce sont les infiltrations de Pourcieux qui ne descendent pas au-dessous de 16 degrés.

Finalement et comme dernier argument, le meilleur peut-être, il a ajouté que si l'on admet que le premier combat s'est passé à Aix, il devient impossible d'expliquer ce qui l'a suivi et tout le reste de la campagne.

Que Plutarque ait imaginé que les Ambrons s'étaient baignés dans nos eaux thermales, c'est assurément possible. Mais alors comment pourra-t-on discuter les circonstances de la campagne de Marius ? Si l'on révoque en doute l'exactitude du seul historien ancien qui fournisse quelques détails de nature à nous éclairer, nous tombons fatalement dans la confusion et l'arbitraire. M. Clerc ne veut pas croire à ces bains. Un autre dira que la soif qui dévorait les Romains et la descente des valets de l'armée vers la rivière ne sont qu'un tableau pittoresque inventé de toutes pièces. Un troisième soutiendra que la résistance opposée par les femmes dans leur camp est une invention du moraliste pour faire ressortir, avec Tacite, la chasteté des épouses de la Germanie, et ainsi de suite.

Dans de pareilles conditions, il faudrait renoncer à reconstituer un fait historique remontant à l'antiquité. Lorsqu'on entreprend une reconstitution de ce genre, toujours difficile, j'estime qu'il faut principalement s'appuyer sur les textes et que les considérations théoriques de stratégie ou autres ne viennent qu'au second rang.

Dans le cas spécial qui nous occupe, il s'agit d'emplacer un combat. Plutarque énonce un fait précis qui n'a rien d'impossible ni même d'improbable. Ce fait implique nécessairement la détermination d'un lieu. La topographie de ce lieu correspond d'une façon saisissante avec les circonstances de la bataille dont on recherche l'emplacement. Que peut-on désirer de mieux ? On ne trouve pas toujours, dans les études historiques, des éléments de certitude aussi satisfaisants.

Aussi, malgré l'autorité bien méritée qui s'attache à l'enseignement de M. Clerc, je crois qu'il est permis, sur ce point, de ne pas partager son avis. Loin de chercher à faire disparaître du texte de Plutarque la phrase relative aux bains d'eau thermale, j'estime qu'il faut au contraire la recueillir précieusement, parce qu'elle fait voir clairement que c'est très près d'Aix qu'a eu lieu le premier engagement de l'armée de Marius avec les Barbares.

La disposition topographique des environs de notre ville concorde à merveille avec le récit de l'historien. On pourrait même ajouter que le cours de l'Arc, le long du Montaiguet, est plus conforme aux détails du combat que la vallée en amont de Pourrières. En effet, aussi près de sa source, cette rivière n'est encore qu'un petit ruisseau trop peu considérable pour jouer le rôle important que Plutarque lui assigne dans sa narration.

Sous le bénéfice de ces diverses considérations, je me crois autorisé à persister dans l'opinion que j'avais émise en 1892, à savoir que les deux victoires remportées par les Romains contre les Ambro-Teutons n'ont pas eu le même théâtre, et que la première bataille s'est déroulée sur les bords de l'Arc, à proximité de la ville de Sextius.

J'examinerai bientôt la question de savoir s'il est vrai qu'en considérant ce point comme acquis, il devient impossible d'expliquer le reste de la campagne. Mais, pour épuiser ce qui est relatif au premier combat, je dois dire un mot du trajet que M. Clerc fait suivre aux Romains depuis leur camp de la Montagnette jusqu'au champ de bataille définitif.

On se rappelle que, d'après notre professeur, Marius longea d'abord le versant sud des Alpines, traversa ensuite le col de Lamanon et arriva près de Pourrières en suivant la ligne jalonnée par Rognes, Venelles, Saint-Marc, Vauvenargues et Claps.

M. Clerc admet qu'il aurait pu prendre une autre route et rester, comme dans la première partie de son trajet, sur le flanc droit de l'ennemi au lieu de se porter sur son flanc gauche en passant par la gorge de Lamanon. Les régions où se trouvent maintenant les localités d'Aurons, du Vernègues, de La Barben, d'Eguilles ou de Ventabren lui auraient fourni des points élevés pour établir ses campements de nuit.

Cependant il a donné la préférence à la ligne qui se rapproche de la Durance, et a motivé cette préférence sur plusieurs raisons que je vais successivement indiquer.

La première, c'est qu'il trouvait de ce côté des altitudes plus considérables.

Cela est vrai, mais l'essentiel pour le général romain était-il de rechercher les côtes les plus élevées? Ne suffisait-il pas qu'il choisit pour camper des points dominant suffisamment le terrain occupé par l'ennemi ? Ils ne lui auraient pas manqué dans les régions qui viennent d'être énumérées.

D'ailleurs, sans avoir la prétention d'être habile dans l'art militaire, il me semble qu'on peut soutenir que la manœuvre consistant à quitter la droite des Barbares pour passer à leur gauche par la gorge de Lamanon, en traversant la route que devait suivre l'ennemi, est sujette à la critique. Marius s'exposait ainsi à être attaqué pendant une marche de flanc, ce qui est toujours dangereux.

M. Clerc explique, il est vrai, qu'il pouvait devancer les Barbares et traverser la route avant eux, ou bien attendre qu'ils eussent défilé, et passer sur leurs derrières.

Les devancer, c'était difficile. Il n'y a qu'une dizaine de kilomètres d'Orgon à Lamanon, et les Romains qui partaient de la Montagnette ne pouvaient guère gagner une telle avance.

Attendre leur passage, c'était perdre beaucoup de temps et risquer d'arriver trop tard au but qu'on voulait atteindre.

Seconde raison donnée par M. Clerc : — Marius en restant sur la droite de l'ennemi avait à craindre, en cas d'échec, d'être jeté à la mer.

Il semble qu'entre la route suivie par les Teutons et le rivage, il y a assez d'espace pour que les Romains n'eussent pas à redouter d'y être acculés. Au reste, une attaque était peu probable : les Barbares marchant vers l'Italie ne demandaient qu'à avancer. Ils dédaignaient un ennemi qui leur avait obstinément refusé le combat près du Rhône, et ne l'auraient attaqué que s'ils y avaient été provoqués.

Troisième raison : — Marius avait intérêt à se tenir sur la gauche des Barbares pour s'opposer à leur retour vers la vallée de la Durance et les pousser plus sûrement dans la plaine de Pourrières, où il était dans son plan de les combattre.

Il n'était nullement présumable que les Teutons, après avoir passé la Durance et quitté ses bords, eussent l'idée de s'en rapprocher pour gagner l'Italie par le mont Genèvre. Il semble, au contraire, que Marius pouvait prévoir une autre éventualité qui devait le porter à se tenir sur la droite de ses ennemis plutôt que sur leur gauche. C'est celle où, attirés par l'espoir du butin et du pillage, ils auraient marché sur Marseille pour s'avancer ensuite vers l'Italie

en prenant les chemins qui devaient servir à relier par voie de terre la citée phocéenne avec ses colonies du littoral, Cythariste, Olbia, Antipolis et Nice.

D'autre part, Plutarque nous dit qu'en suivant les Barbares dans leur marche, Marius *se tenait toujours près d'eux* (1). Or, d'après le système de M. Clerc, pendant que les Teutons remontaient le cours de l'Arc, les Romains se dirigeaient vers Pourrières par la vallée de Vauvenargues et de Claps. En suivant cette route très accidentée et peu praticable, en longeant ainsi le massif énorme et infranchissable de la chaîne de Sainte-Victoire qui le séparait de l'ennemi, Marius s'éloignait beaucoup de ses adversaires ; il les perdait complètement de vue, il retardait sa marche et s'exposait à n'arriver sur le champ de bataille, choisi par lui, qu'après le passage des Ambro-Teutons, et à manquer ainsi son but.

Telles sont les considérations que je me permets d'opposer au trajet proposé par M. Clerc pour la marche de l'armée romaine du Rhône à la haute vallée de l'Arc. Elles me font penser que, dans cette marche, Marius n'a pas cessé de se tenir à la droite de l'ennemi, en campant la nuit sur les hauteurs qu'on peut rencontrer de ce côté comme de l'autre.

Au reste, je ne cache pas que, si je donne la préférence à ce dernier trajet, c'est surtout parce qu'il

(1) Εγγὺς μὲν άεὶ καὶ παρ' αὐτοὺς ἐκείνους ἱδρυόμενος. (Vie de Marius, chap. XVIII).

conduit les Romains sur le Montaiguet, tandis que l'autre les en éloigne.

M. Clerc a eu raison de dire au début de son cours que sur les questions douteuses, au sujet desquelles nous manquons de renseignements, il était sage de se laisser guider par le but à atteindre. J'applique ici le même principe, car j'estime qu'on doit considérer comme but à atteindre, non-seulement le dénouement final de la campagne, mais aussi les faits intermédiaires tels que le premier combat emplacé à Aix, que l'on peut considérer comme suffisamment établi.

Il y a encore une objection de M. Clerc contre l'emplacement de ce premier combat que je ne dois pas passer sous silence.

Marius, nous dit-il, voulant amener ses ennemis sur le champ de bataille de son choix, avait intérêt à les laisser avancer tranquillement et à ne pas les inquiéter en route. Il devait, tout en les surveillant, ne pas se montrer, dissimuler autant que possible sa marche et éviter, avec les Barbares, tout contact pouvant amener un engagement prématuré. C'eût été donc une faute de la part du général romain de se poster sur le Montaiguet à proximité des Ambrons.

Ce raisonnement n'est pas sans valeur, je le reconnais volontiers, à la condition, toutefois, que des circonstances que nous ignorons n'aient pas obligé

Marius à se départir de sa prudente réserve. Or, des circonstances de ce genre ont pu certainement se produire.

Marius avait-il laissé une garnison dans le *Castellum* d'Aix pour le défendre ? comme l'a pensé M. Numa Coste dans l'article déjà cité, ou bien l'avait-il fait évacuer et livré sans défense à l'ennemi ? M. Clerc ne s'est pas expliqué sur ce point, ou, s'il l'a fait, j'avoue que je n'en ai pas conservé le souvenir.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si le Castellum était gardé, on peut admettre que le général romain ait cru nécessaire de s'en rapprocher pour savoir s'il était assiégé et le secourir en cas d'attaque.

On pourrait supposer encore que Marius, ayant des raisons de craindre que les Teutons, arrivés à Aix, ne voulussent marcher sur Marseille, serait venu se poster au Montaiguet pour leur fermer la route.

Ce ne sont là que des exemples. On pourrait en trouver d'autres et ils tendent seulement à établir que l'argument de M. Clerc ne serait véritablement concluant que, si l'on connaissait à fond, et mieux qu'il ne nous est possible de le faire, tous les détails, toutes les combinaisons et tous les mouvements des deux armées belligérantes.

En dernière analyse, si l'on veut que Marius ait commis une faute en engageant prématurément le

combat près d'Aix, il est certain qu'elle lui a réussi. C'est ce que semble dire l'historien Florus dans cette phrase : « Il est douteux de savoir si le général « a agi de dessein prémédité, ou s'il a su tourner « habilement une erreur à son avantage (1). »

Il me reste maintenant à examiner si, en admettant que le premier combat a eu lieu près d'Aix, il est impossible d'expliquer le reste de la campagne.

Je vais essayer de montrer que cela est possible. Je reconnais cependant, et j'ai toujours reconnu, qu'en l'absence de tout renseignement fourni par les auteurs anciens, c'est réellement difficile. Tous ceux qui ont supposé, comme moi, que les deux batailles s'étaient déroulées sur des terrains différents, ont été obligés, pour expliquer le mouvement des armées entre ces combats, de présenter des hypothèses plus ou moins probables, mais aussi toujours contestables sur quelque point. Je ne prétends pas échapper à cette difficulté.

Dans mes Observations sur la conférence de M. Dervieu, j'ai traité cette question de l'intervalle entre les deux batailles.

Je ne veux pas répéter tout ce que j'ai dit alors, et, pour abréger, je me contente d'y renvoyer le lecteur qui voudrait connaître les diverses opinions

(1) Consultone id egerit imperator, an errorem in consilium verterit, dubium. (Florus, abrégé d'Hist. Romaine, liv. III, chap. 3).

émises sur ce sujet. Je ne me mets aujourd'hui en présence que de celle de M. Clerc. Mais, pour lui répondre, je crois nécessaire de revenir sur une question que j'avais examinée dans le temps ; car je ne voudrais pas m'exposer, après avoir défendu de mon mieux l'exactitude du récit de Plutarque, à être accusé de l'attaquer à mon tour.

Il est certain que, lorsqu'on lit la biographie de Marius, on est tenté d'en conclure qu'après le premier combat, ni les Romains, ni les Barbares n'ont changé de position : en ce qui concerne les premiers, l'historien dit qu'après avoir passé la nuit dans l'anxiété et la crainte d'une agression nocturne, ils ne furent pas attaqués, et que Marius profita de ce répit pour envoyer Marcellus opérer son mouvement tournant, pour faire souper ses soldats et leur donner un peu de repos.

Quant aux barbares, Plutarque dit que, dans la nuit qui suivit le combat et dans la journée subséquente, ils ne *survinrent* pas, c'est-à-dire qu'ils n'attaquèrent pas et qu'ils employèrent leur temps à *s'arranger entr'eux* et à se préparer (1). Comme je l'ai dit ailleurs, une armée peut *s'arranger* pour une marche aussi bien que pour une bataille.

On voit que ce texte ne dit pas, il est vrai, que les armées ont changé de place, mais il n'affirme pas

(1) Οὐ μὴν ἐπῆλθον.... ἀλλὰ συντάττοντες ἑαυτοὺς καὶ παρασκευαζόμενοι διετέλουν. (Vie de Marius, chap. XX).

non plus qu'elles n'en aient pas bougé. Et comme, d'autre part, en admettant que les combats ont eu un champ de bataille différent, il faut qu'un mouvement se soit opéré dans l'intervalle, il en résulte qu'il y a dans le texte, non pas une inexactitude, mais une lacune.

Or, on m'accordera, j'espère, que nier la vérité d'un fait précis affirmé par un historien, et combler une lacune qu'il a laissée dans son récit, sont deux choses bien différentes.

D'ailleurs on ne peut s'étonner de cette lacune. Plutarque écrivait à Cheronée. Comme les autres historiens de l'antiquité, il ne connaissait pas la localité. C'est parce que nous l'avons sous les yeux que nous arrivons à nous convaincre que la disposition des lieux sur les rives de l'Arc, près d'Aix, permet de se rendre compte parfaitement des péripéties de la première bataille, et qu'au contraire elle ne se prête nullement aux conditions topographiques de la seconde. L'historien grec a donc pu penser que le même champ de bataille avait servi aux deux engagements. Du point de vue éloigné où il était placé, les environs immédiats d'Aix et la plaine de Trets se confondaient pour ne former qu'un seul et même lieu.

Ceci dit, j'aborde la continuation de la campagne de Marius après le premier combat, que je suppose livré aux bords de l'Arc, au pied du Montaiguet et

près du quartier que nous désignons encore sous le nom de *Malouesso*.

J'admets également que les Romains n'ont eu là affaire qu'aux Ambrons qui marchaient à l'avant-garde des barbares et que les Teutons étaient encore en route, ou à peine arrivés dans les régions qui s'étendent au couchant de la ville d'Aix.

Cette question de savoir si les Ambrons marchaient à la tête ou à la queue de la horde, et sur laquelle les anciens historiens sont muets, est très importante, car sa solution exerce une grande influence sur les suppositions que l'on peut concevoir au sujet des mouvements des belligérants. Pour ma part, j'avais toujours pensé que les Ambrons étaient en tête, mais les raisons que j'en donnais n'étaient pas, je l'avoue, très solides. J'ai été heureux de constater que, sur ce point, M. Clerc partageait ma manière de voir et en fournissait une preuve qui me paraît très concluante.

En effet, j'ai déjà dit que, dans le système de notre professeur, Marius, venant de son camp de la Montagnette, avait marché, non par derrière, mais parallèlement à ses ennemis en cherchant toujours à les devancer ou, tout au moins, à se tenir au niveau de leur tête de colonne. Or, comme, d'après l'histoire, ce sont les Ambrons qu'il a rencontrés au premier contact, il est évident que ceux-ci formaient l'avant-garde.

Je reviens maintenant à Marius campé sur le Montaiguet.

Après sa victoire interrompue par l'obscurité du soir, il regagne son camp qu'il n'a pas eu le temps de fortifier. Il passe une nuit inquiète, craignant une attaque nocturne. Mais dès qu'il le peut il se hâte de quitter une position dangereuse et, dès l'aube, peut-être même avant le jour, il décampe et poursuit sa marche en avant en se dissimulant derrière les hauteurs du Montaiguet.

Il ne faut pas oublier que cette chaîne, après avoir régné de l'Ouest à l'Est parallèlement à l'Arc, se détourne brusquement vers le Nord-Est au lieu connu sous le nom de *Langesso*, et a l'air de fermer complètement la vallée, dans laquelle la rivière s'introduit pourtant en se frayant un lit très étroit dans l'anfractuosité des collines. Ainsi les Romains, toujours protégés et masqués par ce rideau montagneux, peuvent avancer dans la direction de Pourrières jusqu'à six ou sept kilomètres à l'Est de la ville d'Aix, et descendre au niveau de la rivière sans être aperçus de leurs ennemis.

Ceux-ci, pendant toute la nuit, ont déploré leur défaite par des lamentations et des hurlements féroces. Au lever du soleil ils ne voient plus l'armée romaine. Ils ignorent la direction qu'elle a prise. Ils hésitent, attendent leurs alliés les Teutons qui, sans doute, arrivent successivement et par bandes. Ils

tiennent conseil et se décident enfin à se *ranger*, comme le dit Plutarque, soit pour avancer, soit pour combattre s'ils sont attaqués. Ils ont perdu ainsi un temps précieux dont Marius a pu profiter pour atteindre son but.

Lorsque j'ai écrit mes *Observations* je pensais que le consul romain, arrivé au-delà des gorges de *Langesso*, s'était dirigé vers le plateau du *Cengle* pour s'y établir. J'avais été séduit, je l'avoue, par cette position si admirablement fortifiée par la nature. M. Clerc a critiqué cette idée. A ses yeux, Marius, pour livrer la bataille décisive, devait se placer en travers de la route des Teutons et barrer le fond de la haute vallée de l'Arc. D'ailleurs, dit-il, si les Romains avaient pris position sur le Cengle, ils pouvaient s'y trouver bloqués, en cas de revers et sans ligne de retraite possible.

M. Clerc peut fort bien avoir raison sur ce point, et je renonce à le discuter, car c'est toujours avec le plus grand regret que je me vois réduit à le contredire.

Si donc Marius ne marche pas sur le Cengle, une fois qu'il a dépassé la chaîne du Montaiguet, il me semble que rien ne l'empêche de prendre le chemin que ses ennemis doivent suivre après lui, chemin qui plus tard, sous les Empereurs romains, s'appellera la Voie Aurélienne, et de gagner rapidement et directement ces hauteurs de la Bastide-Blanche, que

notre professeur lui assigne comme dernier campement. C'est le cas, pour lui, de déployer cette merveilleuse rapidité dont parle Florus en ces termes : « Marius avec une admirable célérité, ayant « pris les chemins les plus courts, prévint l'en- « nemi (1). » Je suis porté à croire qu'il pouvait faire cette manœuvre sans danger.

Du quartier de *Malouesso* à la Bastide-Blanche il y a, à vol d'oiseau, 27 kilomètres; mettons-en une trentaine à cause des détours inévitables. C'est une étape qu'une armée exercée peut parcourir en sept ou huit heures. En quittant le Montaiguet de grand matin, les Romains pouvaient être rendus au terme de leur course à une heure peu avancée de l'après-midi du même jour. Marius avait le temps d'établir et de fortifier son camp, de faire souper ses soldats et de leur laisser passer une nuit tranquille. A plus forte raison avait-il le loisir nécessaire, en acceptant le texte d'Orose qui donne un jour de plus.

En route, le général avait toute facilité pour détacher son lieutenant Marcellus sur sa droite avec ses 3,000 hommes, en lui ordonnant de se cacher dans les ravins boisés au-dessous de Peynier et de paraître en temps opportun sur les derrières de l'ennemi.

En définitive la bataille finale s'engagera exacte-

(1) Marius, mira statim velocitate occupatis compendiis, prævenit hostem. (Florus, liv. III, chap. 3).

ment dans les conditions proposées par M. Clerc. Les règles stratégiques sont respectées et le texte de Plutarque reste intact.

Ce que je viens de dire je ne le donne, bien entendu, que comme une hypothèse plausible. J'en avais proposé une autre il y a huit ans. Aujourd'hui je présente celle-ci pour me rapprocher de l'enseignement de M. Clerc. Quelqu'un autre, convaincu comme moi que les deux batailles ont eu lieu sur des champs différents et connaissant mieux la topographie de la plaine de Trets et de ses environs, en trouvera sans doute une meilleure.

J'ai voulu montrer seulement qu'en admettant comme vrai le fait des bains pris par les barbares dans nos eaux thermales, il n'était pas impossible de comprendre les dernières phases de la campagne et de les expliquer de plusieurs manières.

Je ne me fais pas cependant illusion et, comme je l'ai dit en débutant, lorsque notre éminent professeur aura publié le livre qu'il annonce, il est probable que cet ouvrage fera autorité et que ceux qui alors étudieront la guerre contre les Teutons le prendront pour guide.

En tout cas j'estime qu'à la suite des savantes études de M. Clerc, la solution des questions qui se rattachent à ce fait historique aura fait un grand pas. Il a réfuté victorieusement, selon moi, l'opinion des nombreux auteurs qui prétendaient que les Ro-

mains avaient constamment marché derrière leurs ennemis jusqu'à la fin de la campagne. Il a démontré aussi que les Ambrons marchaient en tête de l'armée barbare. En établissant ce dernier fait, il a même facilité, pour l'avenir, la tâche de ceux qui, ne partageant pas son avis sur l'identité de champ de bataille pour les deux engagements, voudraient étudier encore le problème du mouvement des armées entre ces batailles ; car, la position des Ambrons étant fixée, le champ des hypothèses qu'ils auraient à imaginer se trouve considérablement restreint.

Quant à moi, j'aurai tout au moins tenté de défendre une opinion qui me paraît soutenable, et, en attendant que le dernier mot soit dit sur la campagne de Marius, je demande la permission de croire encore que le premier des deux combats livrés par ce général s'est passé à nos portes et de continuer à l'appeler : *la bataille d'Aix.*

8 Mai 1900.

LE ROI RENÉ
Seigneur de Gardane

Par M. Louis BLANCARD
Correspondant de l'Institut.

René avait acheté le domaine de Gardane quelques semaines avant de partir pour l'Anjou. Il se hâta d'en instituer la gérance par une ordonnance datée d'Aix et du 8 juillet 1454. Le 14 juillet, il était en route à l'étape d'Avignon ; le 20 août, il arrivait à Angers, d'où il ne repartit pour la Provence qu'en avril 1457. Vers la fin de l'année il fit mettre le château de Gardane en état et y vint enfin pour la première fois le 31 décembre 1457.

« Lo redier jorn de desembre vent lo Rey à Gar-
« dana pendre lo primier jorn de l'an, au tot son
« estat on era Mossen de Calabria, Mossen de Va-
« demon ; que lo Rey mi comandet que dones fen
« à tost los cavals, ont hi avia CLX cavals, hont si
« despendet gran fen. » (B. 1472, f° XXXV, v°).

C'est ainsi que Gibert d'Auton, le gérant, mentionne la première visite de René à son nouveau domaine.

Le Roi s'était fait précéder de son maître d'hôtel, Jean de la Salle, qui arriva le 28 décembre avec quatre chevaux; de Fabrici et Pierre, « ses fruictier et garde-robe ; » de son pellicier, de son fourrier, assistés du fourrier du duc de Calabre, de celui de Ferry et de plusieurs autres, au nombre de douze, « à cause de prendre et adouber les logis à la première venue du Roy. » (B. 1657, f° 35).

Tout n'était pas prêt. Il fallut en toute hâte mettre des portes à plusieurs chambres et entr'autres à celle du duc de Calabre, des crémaillères aux cheminées, des bancs et des torchères, étendre çà et là des nattes de sparte achetées à Marseille pour la circonstance. Quatre juifs vinrent d'Aix pour tendre et adouber les lits et courtines du palais. Quatre ménétriers prirent part à la fête de la première venue du Roy; quatre chapelains Augustins aidèrent à faire la procession à la dite venue. (B. 1657, f^os 34 v° et 35).

Le Roi fit donc sa première entrée à Gardane au son de la musique, précédé processionnellement du clergé et de ses vassaux, entouré d'un nombreux et brillant cortège.

Avant de reprendre le chemin de l'Anjou, ce qu'il fit à la fin de 1461, René retourna plusieurs fois à Gardane. M. Lecoy de la Marche a signalé des chartes royales faites en cette ville aux dates des 18 juillet et 16 novembre 1458, 10 janvier 1459,

21 février, 29 mai et 29 novembre 1460, 15 mai et 9 août 1461 (*Le Roi René*, t. II, p. 459 à 462).

René se mit en route pour l'Anjou dès la fin de décembre, malgré la rigueur de la saison, et la Provence ne le revit plus qu'en novembre 1469.

Aussitôt revenu à Aix, il s'occupa de Gardane. Pendant l'absence du Roi, René de Castillon s'y était logé, il en avait usé le linge et détérioré les ustensiles et les meubles. Or, quoiqu'il eût vidé les lieux depuis plus de quatre ans, après y avoir demeuré durant dix-huit mois, les traces de son séjour restaient encore. Le chatelain commença à les faire disparaître sitôt que le retour du Roi fut connu.

Brisés par Castillon et ses gens, quatre grandes symoises, deux petites, vingt-un plats, quatre douzaines d'écuelles en étain étaient dès le 10 novembre entièrement refaits; les broches de la cuisine forgées et aiguisées à nouveau, les escabeaux rétablis sur leurs pieds; les chandeliers de la chapelle, le lustre de la salle basse à six doubles branches avaient été raccommodés et écurés; trois pièces de toile de Mâcon, cinquante-six cannes de toile de Hainaut et de Constance récemment achetées à Avignon étaient déjà transformées en quarante paires de draps à joindre aux trente draps en toile de Bourg qui restaient de l'ancien linge tissé de la main même de la chatelaine; un beau lit de pare-

ment recouvert d'une grande couverture pleine de duvet d'oie avait été dressé.

Me Gentil, peintre de Marseille, achevait de restaurer les peintures jadis faites par Léon de Forli; bref, le zèle des serviteurs s'était étendu à tout et le Roi pouvait venir : « l'hôtel avait été remis en état d'un bout fin à l'autre. »

Le Roi pourtant différa sa visite. En décembre 1469, il y envoya d'abord des officiers de sa maison, puis le fils du comte de Vaudemont, Monseigneur le Bâtard, M. de Beauvau et quelques autres gentilshommes, autorisés à chasser. Il y eut alors dans les écuries royales jusqu'à vingt-six chevaux. Enfin vint le Roi. Ce fut sans pompe. Il demeura à Gardane quelques jours, pendant lesquels il fit peindre ses armes sur un écusson qu'il plaça dans la cour de l'hôtel. Il est probable que ce séjour se serait prolongé malgré la rigueur de la saison, si le feu n'avait pris à la cuisine et de là gagné tout l'édifice. René retourna à Gardane le 1er avril 1470. (LECOY sur *Le Roi René*, p. 470). Sous ses yeux, le 12 avril, il fit déblayer, approprier, garnir de bancs une place qui se trouvait au pied de Captivel afin d'y prendre son ébat (fo 557). En même temps il lui « plus » de prendre une vigne, laquelle était de dame Mauvière, de Gardane, et la « volut avoir pour son plaisir, à cause qu'elle était près de sa mayson » et la fit estimer et récompenser en un sien « prat, » et

aussitôt après son départ, l'on en « déraba » les souches, on aplanit le sol en forme de « prateau, » l'on y planta des cerisiers, des pêchers et d'autres arbres à fruit.

Au commencement de juillet 1470, en revenant de Saint-Maximin à Aix, le Roi passa par Gardane et y donna l'ordre de paver la salle basse du château, d'y creuser un puits et au-devant de cette salle, « là où il y a un trilhat regardant sur le vallat, » de faire « ung pradeau avec des sièges tout en tour. »

Ces travaux étaient terminés quand le Roi se retrouva à Gardane le 28 du même mois; il s'y reposa durant une semaine et peu après reprit le chemin d'Angers. Le séjour qu'il y fit et qui dura environ un an fut le dernier.

C'est à Angers qu'il apprit la mort quasi soudaine de son fils et qu'il vit du coup s'évanouir ses plus chères espérances. Il n'avait sans doute pas le projet de s'attarder en Anjou. Les circonstances hâtèrent son départ, et dès le mois de novembre de 1471 il avait regagné la Provence. Il y avait laissé bien des affections, il les retrouva avec bonheur, ainsi que ce bon soleil qu'il avait toujours aimé et dont il commençait à avoir besoin. Gardane lui avait aussi manqué; il se proposa de le visiter sans retard et ordonna qu'en attendant sa visite on y apportât quelques embellissements. On était à la saison où l'arbre et la vigne achèvent de perdre leurs feuilles,

où la terre de labour est dépouillée; les prairies et les bois gardaient seuls leur verdure. René qui reposait volontiers son regard sur les prés, tint à les agrandir et « pour son plaisir, » et par son ordre on en construisit un nouveau; la vue des bois le charmait également, surtout quand la chasse les animait. Aussi, en même temps qu'on étendait le tapis vert de ses prairies, on mettait la main à « ungts escalliers de pierre et de terre, afin que le Roi put aller sur la montagne de Captivel, à cause de veser la chasse et pour prendre son déport. »

Ce n'est pas la seule amélioration que le Roi fit apporter durant l'hiver de 1471-72 au domaine de Gardane. Il fit construire deux galeries couvertes qui, appuyées et en saillie sur les façades de l'hôtel, formèrent un promenoir agréable et de pittoresque aspect.

René demeura à Gardane du mercredi 15 janvier 1472 au dimanche suivant. Il se plaisait dans ce domaine. A quelques centaines de mètres au sud du château était l'étang, le grand pesquier, dont il avait relevé les bords et facilité l'accès, peuplé les eaux avec les brochets de l'étang des Baux et les carpes des fossés d'Aix. Sur ce vaste bassin le Roi aimait à se promener en barque; la barque ayant coulé, ce fut une distraction pour lui de l'en faire sortir. L'opération eut lieu le samedi 18 janvier :

huit hommes appelés de Marseille y travaillèrent avec succès.

Le Roi quitta Gardane le lendemain pour y rentrer le 27 janvier, attiré par le spectacle de la chasse, à laquelle se livrait à ce moment, par son ordre, son braconnier le Picart, avec une meute de vingt-quatre chiens.

Le Picart et sa meute chassaient depuis le 19. Ils continuèrent jusqu'au 6 de février, et du haut de Captivel le Roi put durant deux jours les suivre dans leurs évolutions et leurs courses. Le 6 février 1472, le Picart qui chassait aux perdrix, aux lièvres, aux lapins et même aux renards et aux loups, partit et fut remplacé par Jean-le-Page, valet de chambre de René, Yvonnet, valet de la garde-robe, et six autres attachés à la maison du Roi qui vinrent par son ordre dresser l'iraigne.

L'iraigne, en fil de chanvre ou en soie, n'était autre que le filet actuel ; elle tirait son nom de l'araignée dont la toile est un inimitable filet. Le filet ne servait qu'à prendre la gent volatile et elle y donnait abondamment. On se servait de pièges comme aujourd'hui pour prendre les lièvres et les lapins et surtout les renards et les loups : en une semaine, au commencement de janvier 1474, deux louvetiers, Et. Bonnet de Sujens et Jean Maurel, du Puy-Saint-Martin, appelés par le Roi et les éleveurs de la région, prirent au piège vingt-deux renards sur

le territoire de Gardane. Les loups étaient également nombreux et s'attaquaient non-seulement aux moutons, mais aux porcs, aux bœufs et même aux chevaux. La chasse au filet et au piège avait moins d'attrait que la chasse à courre. Les gentilshommes ne se livraient qu'à celle-ci.

C'est ainsi que chassèrent pendant douze jours, en décembre 1469, deux écuyers et l'arbalétrier du Roi, suivis de leurs valets montés ; après eux, le 28 décembre, M^{gr} de Vaudemont, M^{gr} le Bâtard, M. de Beauvau, M^{gr} de Nogent et plusieurs seigneurs de leur rang. Chaque hiver depuis lors jusqu'à la mort de René, les gentilshommes de son entourage vinrent chasser à Gardane ; mais cette chasse, généralement destinée à alimenter la table royale aux jours de réception, fut surtout pratiquée par des officiers royaux : c'était tantôt le fou du Roi qui avec furets et chiens avait ordre de pourvoir de lapins un banquet donné par son maître (11 nov. 1479, B. 1666, f° 81); tantôt les valets de la chambre ou l'oiseleur du Roi qui, dans le même but, tendaient leurs filets de novembre en avril, chassant aux cailles à cette époque-ci (B. 1665, f° 236; B. 1666, f° 81); tantôt son arbalétrier qui pareillement en avril chassait à courre (B. 1665, f° 236). Parfois nul des gens du Roi ne venait, et les maîtres d'hôtel se bornaient à écrire au chatelain qu'il eût à envoyer à la chasse le jour même, c'est-à-dire le samedi, ceux

de la ville qui ont « accoustumé » de chasser « pour ce que le dit Seigneur avait délibéré de tenir son estat dymenche qu'estait la Pentecouste, » et quatre hommes s'employaient alors durant la journée eux et leurs chiens à fournir de gibier la royale réception.

Le Roi trouvait à Gardane un autre spectacle aussi attrayant que la chasse, c'était celui du troupeau. Pons de Rousset, l'un des prédécesseurs du Roi dans la possession du domaine de Gardane, élevait la vache et la jument, lorsque pour crime de félonie son bien lui fut confisqué. La donation de ce bien, faite par Louis III le 1er octobre 1429 à sa mère Yolande, mentionne en effet dans l'avoir du domaine ce double élevage : « *Nec non armentis sive rasciis vaccarum et jumentorum.* » (B. 11, f° 13). Mais ce n'était pas là ce qui constituait le troupeau. Le troupeau proprement dit n'existait pas sous Pons de Rousset ni même sous Guillaume, son neveu ; on n'en trouve aucune mention dans la vente que celui-ci fit à René. Ce fut René lui-même qui le créa.

Dans l'année de sa rentrée en Provence, le Roi constitua sa vacherie et sa porcherie, puis le 5 avril 1458 il acquit 1300 brebis. Ainsi fut créé son troupeau. L'accroissement en eut tout naturellement lieu et fut sensible ; René s'y intéressa. Il fit parfois venir le troupeau à Aix au moment de la tonte afin d'y assister ; il se complaisait aussi à en voir défiler les

trenteniers nombreux lorsqu'ils rentraient de l'estivage et il en égayait la marche monotone en la faisant accompagner par des musiciens de circonstance, par exemple par des « compaignons cornemusaires lougas pour cause que le Roy voulait veser son aver passer par devers son jardin joyeusement et en bonne chière faisent, et tenus ung jour entier pour jouer des cornemuses. » (13 octobre 1472, B. 1662, f° 82).

Dans son instinctive bonté, il ne dédaignait pas de présider lui-même aux soins à donner aux brebis prêtes à mettre bas, et il prenait plaisir à leur faciliter la délivrance en faisant curer tous les jasses à cause « des fedes qui sont venues à court et à jasses pour ygneler. » (Ibid. f° 82 v°).

La bonté de René que ses sujets ont louée, que ses historiens ont admise, s'était vers la fin de ses jours alliée d'une brusquerie dont les textes gardent le témoignage.

Avant de quitter la Provence, en août 1470, René avait ordonné la construction de galeries qu'on se hâta de terminer à sa rentrée, en novembre 1471, pour « que le Roy ne se courcest, » et de même s'empressa-t-on de réparer la toiture de l'hôtel « à celle fin que le Roy n'eust cause pour quoy de ce courrocier. » (B. 1661, f° 150 et 151). Il est vrai que l'affaire en valait la peine, puisque le Roi n'aurait pu venir à Gardane si son hôtel n'avait été en état

de le recevoir ; mais on a la preuve qu'il se laissait aller à cette époque à des accès de mauvaise humeur à propos des moindres ennuis, par exemple au sujet d'une corde cassée, « pour une corde joncquière comprat pour le poux à cause que l'austre était rompue, et que le Roy ne s'en courçast, ou parce que, n'ayant pas sous la main ses jeux de « tables, » le Roy se corrossait quand il les demandait. » (B. 1662, f^{os} 156 et 157).

Le séjour de Gardane était cependant pour lui un délassement, il y oubliait ses chagrins et ses regrets ; il tenait à y être simplement reçu quand il venait seul ; le chatelain prévenu la veille louait un ou deux journaliers qui nettoyaient la place des Ormes, la cour de l'hôtel, mettaient de la paille dans les écuries. Ainsi fit-on quand on le reçut les 11 avril, 24 juillet, 21 septembre, 6 et 15 octobre, 20 décembre 1472; 9 mars, 7 avril, 21 mai, 12 juin, 1473; les 26 janvier et 5 novembre 1474 et le 16 mars 1478.

Une réception aussi sommaire ne pouvait être décemment faite à la reine. Aussi lorsque le 1er juin 1472 Jeanne de Laval arriva à Gardane, escortée, il est vrai, « d'auculnes demoyselles qui jamés n'avoient esté en Provence, il y eut provision de rames de greos ou joux en my la place garnie d'aurenges. » (B. 1661, f° 156), et lorsqu'elle revint, le 6 juillet 1474, en compagnie du duc de Calabre (depuis

Charles III), elle trouva l'hôtel garni de verdure et embaumé « de bonnes herbes de senteur. » (B. 1663, f° 194).

Le Roi se passa une seule fois, pour lui seul, cette fantaisie, peu coûteuse du reste, d'une « grant quantité de may et plusieurs bonnes herbes pour mettre à l'ostal, » ce fut le 21 mai 1473, en allant à Saint-Maximin. (B. 1662, f° 159).

Toutefois, s'il se contentait d'être simplement reçu dans un hôtel propre et durant l'hiver bien chauffé, il ne s'accommodait ni pour son logement ni pour la table, des ressources que lui offrait son personnel de Gardane.

Etait-il nécessaire de procéder à quelque nouvelle installation intérieure parce que le Roi par exemple, afin de logier plusieurs seigneurs et dames venus veser jouer la Passion, avait fait porter tout le ménage de Gardane en son jardin d'Aix, « c'était à des valets de la garde-robe du Roy ou de la Royne, en compagnie de Juifs, qu'en estoit confiée la besogne. » (B. 1662, f° 160).

Le Roi se proposait-il de séjourner à Gardane, ne fut-ce que pendant quelques jours, il s'y faisait apporter des provisions de bouche et chargeait ses propres cuisiniers du soin de les accommoder, et eux s'y employaient si bien que tantôt le « fougueron de l'une des cheminées de la cuysine estoit tout fondut par la grande force du feu qu'ils fay-

soient (B. 1662, f° 150) et tantôt le feu se mestoit à l'ostal par le tuau de la cheminée de la cuisine. » (B. 1660, f° 556).

Le bon René aurait pu, sans inconvénient, laisser à son palais d'Aix des serviteurs si zélés, et s'en tenir au service du chatelain de Gardane. On confiait à celui-ci le blanchissage du linge royal ; c'était quelque chose, car il fallait une forte « buguade » pour laver le linge du Roy « qu'estoit parfois tout salle ; » une lessiveuse n'y suffisait ordinairement pas, même quand le Roi ne passait à Gardane que deux jours, comme dans le cas auquel s'applique le texte que je viens de citer (B. 1665, f° 222). On aurait même pu laisser au chatelain la direction des fourneaux de l'hôtel. Du reste, quand il ne s'agissait pas du Roi ou de quelqu'un de sa famille, il l'avait toujours, et la plupart des registres de comptes se terminent par des articles à taxer pour frais de « chières et receuillements faits par les survenans à la mayson de Gardane et les passans pour la veser, tant gens de la mayson du Roy, que aultres » comme sont Mgr de Nogent, Mgr d'Epernay, Mgr le contrôleur, Mgrs d'Entrevennes et le Brau, Mme de Beauchastel et Mgr de Charlus, gouverneur de Languedoc, avecques toutes leurs familles « et aultres que sont venus et sans nombre visiter la dicte maison (B. 1662, f° 163) sans en avoir rien heu, sinon de grans mercis. » (B. 1665, f° 237).

Les gens du Roi remerciaient sans doute, mais moins que d'autres se faisaient scrupule de s'attarder à Gardane aux frais du chatelain, comme le fit « Michau, » l'oyseleur du Roy, qui, venu chasser aux cailles pour le plaisir dudit seigneur, se sentit malade en estant à la chasse et fut tellement malade que devint tout despouderat, en telle manière qu'il ne se povait aider des mains ni des piez, fors de la langue seulement, et incontinent qu'il se sentit malade manda quérir par son valet une sienne commère qu'il avait à Aix où il logeoit, qui se nommait done Anthoinecte la lanternière, pour le penser et gouverner, etc.; lequel a été tenu aux dépens du chatelain ambe la femme et son varlet, troys semaines justement à pain, à vin et à companaige, etc. (B. 1665, f° 236).

Le séjour de Michau eut pour cause sa maladie. D'autres étaient traités par ordre royal, et lorsque René tenait à être aussi gracieux que possible, par exemple quand son invitation s'adressait à des femmes, le chatelain se surpassait en prévenances.

Voici en quels termes, dans une circonstance de ce genre, il se rend témoignage qu'il s'est conformé aux instructions du Roi :

« Le samedi après diner, premier jour de décembre (1472), les Bouquines de Marseille sont venues souper et couchier à Gardane en compaignie de cinquante ou soixante chevalx, tant de leur part que

de la bande de l'espousat, et l'endemain après disner s'en sont tous allés à-s-Aix ; dont nostre sire le Roy m'avait commandé par deux foys que, comment que fust, que je tinse ayse ladite compaignie et que fussent bien couchiés, traités et bien pancés et que tout leur fust abandonné et que les meilleurs vins fussent percés et que l'on leur fist grant chière et que fussent grandement reculhis, dont ay despendut deux sommades et demye de sivade, et plus que moins, et de foing à foyson et à leur abandon, et si ay fait faire grant feu par toutes les chambres ainsi que se le Roy y deust venir, car ainsi le m'avait-il commandé, et que fussent bien festiés, et si ont beu des vins blancs et rouges leurs plaines testes et si ont estés couchés blanc et mol, et l'ostal estoit bel net et paré, ainsi que se le Roy y deust arriver, etc. Et ledit seigneur a fait porter la provision du companaige comme poysson et cher et tout le surplus ay proveu à mes despens, dont iou susdit met pour la despense, tant pour le souper que landemain disner, XV florins, et s'y ay despendut plus que moins. » (B. 1662, f° ancien 153).

Une question se pose tout naturellement à la lecture de cet article de dépenses : Quelles étaient ces femmes que le comptable désignait simplement par leur nom, sans adjonction de titre, tandis que le Roi les comblait de ses amabilités ? Pour tirer quelque induction de ce double fait, il ne suffit pas

de savoir que depuis près de un tiers de siècle René traitait le chef de la famille Bernard Bouquin avec bienveillance, qu'il avait préféré lui céder plutôt qu'à la ville de Marseille (5 décembre 1442, B. 13, f° 14) la place au Change que cette ville voulait acheter, et que trente ans après (le 24 avril 1472) il l'avait anobli (1), manifestant par cette faveur nouvelle la persistance de sa bonté pour son féal marseillais. (B. 112, f° 58).

Tout cela est intéressant à connaître, mais n'explique pas le contraste existant entre la galanterie de René pour les « Bouquines » et le sans-façon avec lequel le chatelain désignait les invitées de son maître.

Une des filles de Bernard Bouquin, Honorade, épousa Jacques de Néry. Celui que l'article du chatelain nomme « l'espousat » était-il ce gentilhomme? Honorade, veuve en 1478, remplissait en cette année-là et probablement depuis quelque temps de très délicates fonctions : elle était la nourrice de deux enfants naturels de René, que les comptes de 1478 appellent « le petit seigneur et la petite dame, » et touchait en cette qualité 300 florins de gages an-

(1) Antoine de Margalet fit enregistrer ces lettres de noblesse le 13 janvier 1688 ; il avait épousé Isabeau de Thoron, fille d'Antoine de Thoron, dont la mère fut Isabeau de Bouquin, fille d'Antoine de Bouquin.

nuels (B. 2484, f° 19). Mais elle n'était pas encore leur nourrice en 1472, et qu'était-elle alors, si elle faisait partie du groupe des « Bouquines » que le chatelain accueillit sur l'ordre du Roi si poliment, et mentionna dans ses comptes si cavalièrement ?

Pendant qu'Honorade nourrissait à Avignon, lieu de sa résidence, deux enfants naturels de René, probablement les derniers qu'il ait eus, M^me^ de Beauvau, la plus connue des filles naturelles de ce prince, accouchait d'une fille à Tarascon (1) (B. 2484, 1^er^ janvier 1479), et le marquis grandissait sous la direction du célèbre Matheron son gouverneur et s'instruisait aux leçons d'un « magister » du nom de Michelet (B. 2484, f^os^ 14 et 15). Le marquis, que les comptes de Gardanne dénomment crûment le « Bastard du Roy, » était encore entre les mains de sa gouvernante en 1472. Au mois de juin 1472, une mortalité exceptionnelle sévissait sur la ville d'Aix. René jugea prudent de mettre son jeune « bastard » à l'abri et il l'envoya à Gardane, sous la conduite de Nodum son valet de chambre et de Vincent son

(1) La date de la mort de cette princesse doit donc être rectifiée : M^me^ de Beauvau avait, je crois, en M^me^ de la Jaille une sœur naturelle et royale : ceci est une supposition fondée sur ce fait, que René ne se séparait pas plus de M^me^ de la Jaille que de M^me^ de Beauvau.

charretier qui, avec l'aide de deux valets, menait le charriot royal attelé de cinq chevaux.

« Ledit Monseigneur le Bastard du Roy avoit pour son estat, à Gardane, cinq personnes pour le servir et un cheval, et sont si déclérés : et primo M^{me} de Pugniers pour le régir et le gouverner et René son fils, ung serviteur nommé Léo pour cuysiner, un paige nommé Ricart pour le servir, et une servente nommée Margarite pour adober sa chambre ; lequel seigneur avecques son estat a demouré audit lieu l'espace d'ung moys, jusques à samedi 10 de juillet que s'en ala à la bastide du Roy près de Marseille, à cause de la pestillence que commenssoit estre audit lieu, ou estoit mort une jeune fille de XV à XVIII ans, et après la visite de maistre Jéhan Acanart, médecin de la Royne, qui vint à cause que ja se murmurait audit lieu qu'estoit inficit de pestillence. » (B. 1662, f° 321).

Le Roi vint fréquemment à Gardane en 1472 et 1473 et y séjourna longuement. En 1474 il n'y vingt que deux fois, une seule en 1478 ; il s'abstint d'y paraître en 1479. Le domaine fut donc peu à peu délaissé par René, malgré les améliorations considérables qu'il y avait apportées en 1458, malgré les embellissements qu'il y fit en 1472.

L'animation, la vie que les visites et les chasses royales avaient amenées à Gardane, s'éteignirent en même temps que René, et, lui disparu, le château

rentra dans le cercle des demeures seigneuriales qui n'ont point d'histoire.

SONNETS

Par le Baron DE MEYRONNET-SAINT-MARC.

LA RECHERCHE DU BONHEUR

L'homme s'empresse en ce bas monde,
Les yeux fixés sur l'avenir,
Et, guidé par l'ardent désir,
Poursuit sa course vagabonde.

Courtisant la brune et la blonde
A la recherche du plaisir,
Ou de la science martyr
Bravant les tempêtes de l'onde,

Partout, il va d'un pas pressé,
Triste ou joyeux, mais harassé
Dans sa recherche infatigable,

Puis il meurt, tout est consommé
Près du seul bonheur véritable
Qu'il ignore : aimer, être aimé !

DE LA SOLITUDE

J'ai l'horreur de la solitude ;
Elle est faite pour le chagrin
Ou pour le vieux Bénédictin
Que son goût plonge dans l'étude.

Malgré sa noire ingratitude,
Je préfère encor mon prochain,
Dussé-je du soir au matin,
En éprouver la lassitude,

Que de rester seul avec moi.
Si vous me demandez pourquoi,
Je ne saurais trop que vous dire.

Mais, à mon sens, on n'est heureux,
— Ne croyez pas que je veux rire,—
Que dans la solitude à deux.

LE VERGISSMEINICHT

Chacun a de la préférence
Pour une fleur, dans son jardin.
Ce qu'on aime dans le jasmin
C'est un symbole d'espérance.

Le muguet convient à l'enfance
Et la tulipe à l'homme vain,
Quant au lys, attribut divin,
De la Vierge il peint l'innocence.

Pour moi, simple dans sa pâleur,
Le " vergissmeinicht " est ma fleur
Et c'est pour elle que je chante.

Désirez-vous savoir pourquoi ?
En Français cette fleur charmante
S'écrit : *Souvenez-vous de moi.*

LE CHOIX

Un homme aimait deux sœurs. Ce cas
Peut se présenter dans le monde,
L'une était brune, l'autre blonde ;
Vous concevez son embarras.

Vers l'océan portant ses pas,
Il connut l'une au bord de l'onde,
Et dans sa course vagabonde
Trouva l'autre au temps des lilas.

Choisir lui semblait impossible :
Prenant une tige flexible
Il y pendit deux poids égaux ;

Ils montaient, baissaient en cadence...
Quand soudain sur l'un des plateaux
L'amour fit pencher la balance.

POÉSIES

Par le Baron GUILLIBERT

A LA MÉMOIRE DE VILLEBOIS-MAREUIL

—

Tel un preux de l'antiquité,
Si devant le nombre il succombe,
Les armes à la main il tombe
Pour le Droit et la Liberté.

Pour venger sa propre Patrie
Chez les Boers il combat l'Anglais ;
Il nous montre en donnant sa vie
Comment sait mourir un Français.

Dieu nous rendra sa mort féconde :
Pleurons, mais gardons nos cœurs hauts ;
Déjà la grande voix du monde
Mêle les espoirs aux sanglots.

18 avril 1900.

AU PRESIDENT KRÜGER

—

Oumage Triouleti

I

Au capoulié Krüger-lou-Grand
Salut, respèt, óumage e glòri ;
Nosti cor van en l'amiran
Au capoulié Krüger-lou-Grand.
E sèmpre li pople diran,
Dins lis annalo de l'istòri :
Au capoulié Krüger-lou-Grand
Salut, respèt, óumage e glòri.

II

De sa fièro e libro nacioun
Manten li dre 'mé sa valènsi ;
Es l'amo di resoulucioun
De sa fièro e libro nacioun :
La lucho sènso remessioun,
Mouri pèr soun independènci.
De sa fièro e libro nacioun
Manten li dre 'mé sa valènsi.

III

E que vòu pèr si bravi Bourgh ?
La liberta de la Patrìo ;
Dins lou fougau lou sant amour,
Es ço que vòu i bravi Bourgh.
Diéu benesira sis ardour ;
Un soulèu d'espèr escandiho,
Amor que vòu i bravi Bourgh
La liberta de la Patrìo.

MANDADIS

au President KRUGER à soun desbarca de Lorenço-Marquez
à Marsiho.

—

Tre qu'au marage de la Franço
Desbarques, Eros segne-grand,
Li Prouvençau t'oufron subran
Sa fe vivo en tis esperanço.

Ais-de-Prouvènço
lou 22 de nouvembre 1900.

A SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT

KRÜGER

POUR LE 75me ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE.

—

Ton nom au jour de ta naissance
Par tous les cœurs Boers est fêté ;
Il symbolise résistance,
Espoir en Dieu, foi, volonté.

En vain, Albion les opprime
Et contr'eux accroît les horreurs ;
Le Droit est le vengeur qui prime
La Force et dompte ses fureurs.

Il n'est rien contre la Patrie,
L'amour du sol et du foyer ;
Comme toi, ta race est pétrie
D'un fer qui ne saurait ployer.

Kervallat par Ais-en-Provence
11 octobre 1901.

FONDATION IRMA MOREAU

I.

Mademoiselle IRMA MOREAU, décédée à Aix-en-Provence le 19 janvier 1899, a, suivant testament authentique reçu le 7 du même mois par Me Mouravit, notaire, disposé de sa fortune en ces termes :

« Je recommande mon âme à Dieu.

J'institue pour ma légataire universelle l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, établie à Aix-en-Provence, voulant qu'elle recueille, dès le jour de mon décès, tous les biens qui composeront alors ma succession, sans exception ni réserve, mais à charge des legs et aux conditions ci-après :

Ces prélèvements opérés et dès que tous les biens de ma succession étant réalisés, on aura fait face aux legs particuliers ci-dessus, la somme restée libre sera de suite et entièrement employée à l'achat d'un titre de rente sur l'Etat Français au nom de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-

lettres d'Aix et les arrérages ou intérêts de ce titre de rente seront exclusivement appliqués à la fondation de prix destinés à offrir une récompense et procurer un secours à des personnes qui seront particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires et qui se trouveront les plus dignes de ces prix.

Ces personnes seront choisies dans les deux catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie ou autres vices et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

Ma légataire universelle appliquera l'émolument entier des intérêts produits par la rente sur l'Etat précitée à des pensions annuelles qui seront attribuées, à raison de deux cents francs par an, à chaque lauréat.

Les deux cents francs de rente alloués aux lauréats leur seront servis semestriellement, termes échus, les dix juillet et dix janvier de chaque année, le premier terme devant écheoir le dix juillet qui suivra la proclamation du prix sera acquis en entier au lauréat, quelle que soit la date de cette proclamation, et ladite pension sera ainsi servie, savoir :

1° Aux ouvrières pauvres, leur vie durant, à moins qu'il ne survienne au cours de leur existence un changement dans leur situation, comme guérison ou héritage, supprimant la nécessité de leur rente ;

2° Aux pères et mères de famille malheureux, tant qu'ils resteront dans l'infortune et qu'ils conserveront au moins deux enfants, et jusqu'à ce que le plus jeune de leurs enfants ait atteint dix-huit ans révolus.

En outre, ma légataire universelle restera toujours libre de faire cesser la rente, pour les uns ou les autres des bénéficiaires, lorsque sur le rapport de trois de ses membres et après une délibération prise en présence de douze de ses membres au moins, elle aura décidé cette suppression.

Aux cas prévus par les trois paragraphes qui précèdent, la suppression des rentes ne pourra être prononcée que par une délibération de l'Académie, à laquelle son bureau prendra part tout entier, sauf empêchement légitime pour l'un ou l'autre des dignitaires ; la cessation de la rente aura lieu dès la date de la délibération.

Il devra être pourvu au remplacement des rentiers lauréats au fur et à mesure des extinctions ou des suppressions ; la proclamation de tous lauréats se fera dans chacune des séances publiques annuelles de l'Académie.

Enfin voulant mettre à jour le mobile impulsif et

déterminant de mes présentes dispositions et bien définir leur caractère, en ce qui concerne les fondations des prix annuels en rentes viagères que je viens de faire, je tiens à ajouter que ces fondations ont, dans ma pensée comme dans mon but, une complète analogie avec les prix déjà fondés à Aix par M. Rambot et par M. Reynier ; ainsi l'Académie sera juge souveraine des mérites respectifs des candidats ; elle demeurera chargée de tous les détails qui assureront le service exact de leurs rentes, et sauf ce point qu'il suffira aux candidats d'être Français, elle appliquera aux présentes fondations les règles qu'elle a adoptées pour les deux premières que je viens de rappeler. C'est ainsi, notamment, que les prix devront être décernés et proclamés en séance publique et que toute décision pour le choix des candidats sera prise à la suite de rapport et de pièces officielles, au moyen de la délibération d'au moins douze membres de l'Académie présents.

Telles sont mes intentions. »

II.

Dans sa 79e séance publique du 16 juin 1899 l'Académie a fait connaître la libéralité dont elle était l'objet.

M. le doyen Guibal qui présidait s'est ainsi exprimé :

« L'Académie a, par l'organe de son président, un pieux devoir de reconnaissance à remplir envers la mémoire de Mlle Irma Moreau.

Obéissant à une pensée de charité et de philanthropie, depuis longtemps arrêtée dans son esprit net et ferme, Mlle Moreau a, par son testament du 7 janvier 1899, institué notre Compagnie sa légataire universelle.

La somme que les legs particuliers une fois acquittés et les droits d'enregistrement et de mutation payés laisseront libre, sera employée à l'achat d'un titre de rente sur l'Etat français, au nom de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. L'Académie appliquera l'émolument entier des intérêts et arrérages de cette somme à des prix sous la forme de pensions annuelles de 200 francs chacune.

Ces prix ou pensions seront attribués à des personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires et choisies dans les seules catégorics suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non et mères de famille connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres, atteintes de maladie, d'infirmité ou de vieillesse, qui les mettrait dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

Ces dispositions témoignent d'une sollicitude éclairée pour le travail et la vertu qui seront récompensés et assistés à domicile, avec un profond respect pour la vie de famille et pour la sainteté des plus humbles foyers.

L'Académie que M^lle^ Moreau a choisie, après une longue enquête, pour exécuter ses dernières volontés et gérer sa fortune, est d'autant plus touchée de cette marque de confiance qu'elle ne s'enrichit que de nouveaux devoirs à remplir.

Elle n'avait pas le droit de les décliner ; elle attend avec une patiente tranquillité le moment de s'en acquitter.

Ils ne la surprendront pas. Il existe dans le sein de notre Compagnie une tradition de justice élevée et sereine, à laquelle, après MM. Rambot et Reynier, M^lle^ Moreau a rendu un public hommage.

Cette tradition ne peut que puiser une force nouvelle dans nos réunions solennelles qui entourent d'un culte esthétique et moral les choses les meilleures et les plus hautes du monde de l'art, de la pensée et de la conscience : j'ai nommé le talent ou le génie, la charité, la vertu. »

III.

L'Académie a été autorisée à accepter la fondation Irma Moreau par décret du 18 janvier 1901, rendu

par M. le Président de la République française, le Conseil d'Etat entendu.

L'ampliation de cette décision reçue, la Compagnie a, par délibérations des 26 février et 2 avril 1901, décidé de faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de M^lle^ Irma Moreau et de transporter sa dépouille mortelle dans la concession lui appartenant, en modifiant le monument pour que son médaillon figure à côté de ceux du président de Fauris Saint-Vincens et des fondateurs de prix Rambot et Reynier.

IV.

Cet hommage funèbre à M^lle^ Irma Moreau a été fidèlement exécuté.

Voici le compte-rendu qui en a été publié :

Les restes mortels de M^lle^ Irma Moreau, décédée à Aix le 19 janvier 1899, ont été transférés, le mardi 21 mai 1901, dans le tombeau de l'Académie où reposaient ceux du président de Fauris Saint-Vincens. La cérémonie, d'un caractère intime et pieux, a réuni autour de M. le curé et du clergé de Saint-Jean-Baptiste (paroisse de la défunte) MM. les vice-président, secrétaire-perpétuel et de nombreux membres de la Compagnie, parmi lesquels M. de Magallon, représentant la famille de Saint-Vincens.

Les formalités administratives étaient remplies par M. le commissaire central.

Les prières liturgiques récitées, et avant le scellement de la pierre tombale, M. le baron Guillibert, secrétaire-perpétuel de l'Académie, a prononcé cette allocution :

« Messieurs et Chers Confrères,

Au moment où nous déposons dans le caveau, spécialement construit à cet effet, les restes mortels de M^lle^ Irma Moreau, et en attendant l'achèvement des superstructures d'art de ce monument funèbre, il est de notre devoir d'exprimer publiquement comment nous avons pensé rendre un hommage de reconnaissance à la mémoire de notre généreuse fondatrice de pensions, en la faisant reposer dans le tombeau de l'Académie, à côté du président de Fauris Saint-Vincens.

La Compagnie n'a cessé, depuis sa fondation plus que séculaire, de concourir au bien-être général de la Provence et particulièrement de son antique capitale, en s'appliquant à améliorer les ressources de notre région agricole, à développer les études littéraires et scientifiques, à provoquer les recherches d'histoire et d'archéologie et à faire fleurir le goût des arts.

Le souvenir de notre glorieux passé, le maintien de nos traditions de « ville studieuse et policée en-

tre toutes » sont l'âme de nos travaux. De vénérés donateurs ont élargi notre domaine en instituant des prix de vertu pour récompenser les actes les plus méritoires qui nous seraient signalés.

Nos efforts ne se sont pas ralentis un instant dans la meilleure réalisation de cette mission dont nous sommes fiers; rigoureux et fidèles observateurs de la volonté de nos testateurs, nous avons exécuté avec une scrupuleuse exactitude les mandats dont ils nous ont chargés; aussi avons-nous continué leur mémoire, en perpétuant le souvenir de leur générosité et de leur dévouement à la ville d'Aix.

Parmi les membres de l'Académie, il en est un dont le nom méritait d'être conservé avec un soin jaloux : celui de l'un de nos fondateurs, le président A.-J.-Antoine de Fauris Saint-Vincens, né à Aix en 1750, y décédé le 15 novembre 1819, « dont les vertus et la science héréditaires honorèrent et servirent le pays. »

Sur la proposition de notre Compagnie, le Conseil municipal, présidé par un de nos membres d'honneur (1), qui revit si bien par son fils et son petit-fils au milieu de nous, accorda à l'Académie, le 3 décembre 1839, une concession gratuite dans le nouveau cimetière Saint-Pierre pour y transférer

(1) M. Aude, maire d'Aix.

les restes de M. de Saint-Vincens, reposant depuis 1819 dans les sépultures de Saint-Laurent. La solennité d'inauguration du monument eut lieu le 25 juin 1843.

Le 19 janvier 1899, Mlle Irma Moreau rendait son âme à Dieu, à l'âge de 66 ans. Elle laissait la majeure partie de sa fortune à l'Académie, en vue de distribuer comme prix de vertu des pensions de 200 francs à des pères et mères de famille et ouvrières nécessiteux et d'une parfaite conduite.

Les volontés de la testatrice sont ainsi exprimées (suit le texte du testament).

L'autorisation d'accepter ce legs universel a été accordée à la Compagnie par décret présidentiel rendu en Conseil d'Etat le 18 janvier 1901.

L'Académie a délibéré que son premier hommage public à Mlle Irma Moreau devait être de faire célébrer un service solennel pour le repos de son âme et d'inhumer sa dépouille mortelle dans le tombeau qui lui a été concédé en 1839.

La cérémonie religieuse a eu lieu, le 12 mars dernier, dans l'église Saint-Jean-Baptiste, paroisse de la défunte.

Un arrêté de M. le Maire, du 22 avril suivant, a donné les autorisations nécessaires pour la construction d'un caveau, les exhumations et transferts et la reconstruction du monument.

Vous savez, Messieurs, que nous avons confié à

l'habile ciseau de notre confrère M. Pontier, un maître de la sculpture, conservateur du Musée, de reproduire en médaillons, du genre de celui de Saint-Vincens, la douce et intelligente figure de M^lle^ Moreau, ainsi que celles de MM. Rambot et Reynier.

Une cérémonie officielle marquera l'achèvement de la construction du monument. Notre réunion intime de ce jour a pour but de constater les transferts des cercueils de M^lle^ Irma Moreau et de M. de Saint-Vincens dans leur définitive demeure.

Si de savants travaux et un dévouement héréditaire à la Cité ont valu au président de Saint-Vincens des honneurs funèbres exceptionnels, M^lle^ Irma Moreau a bien mérité de l'Académie et des familles ouvrières pour en obtenir de semblables. Ses dispositions testamentaires ne sont pas seulement inspirées par son cœur généreux, elles sont aussi le fruit d'observations sages et méditées des faits économiques contemporains : cette institution de *pensions ouvrières* à des candidats *exempts d'ivrognerie* n'entre-t-elle pas en effet dans la solution pratique des problèmes sociaux du moment ?

En tous cas, nous avons là une preuve de l'esprit éclairé et des vues élevées de M^lle^ Moreau.

Et lorsque, venant prier sur ce tombeau, nos successeurs et les visiteurs verront l'image d'Irma Moreau à côté de celles de Saint-Vincens, Rambot et

Reynier, ils pourront dire que l'Académie fait œuvre de bien social en réalisant ainsi, sous l'égide de la vertu et de l'étude, l'alliance des classes laborieuses et du monde savant. »

V.

Les travaux du monument ont été terminés au mois de décembre 1901.

L'Académie a fixé le jour de l'inauguration à l'anniversaire de la mort de M^lle^ Moreau.

Sa lettre d'invitation était ainsi conçue :

Aix, le 14 janvier 1902.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à l'inauguration du monument funèbre, consacré par l'Académie à la mémoire de M^lle^ Irma Moreau, fondatrice des pensions ouvrières, et de MM. Rambot et Reynier, qui ont institué nos prix de vertu.

Cette cérémonie aura lieu lundi 20 janvier, à onze heures du matin, au cimetière d'Aix.

Nous avons l'honneur d'être vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Docteur Aude, président de l'Académie ; baron de Tourtoulon, vice-président ; baron Guillibert, secrétaire-perpétuel.

Ordre de la cérémonie :

1° Bénédiction du monument. Allocution de M. le chanoine Cherrier, membre de l'Académie ;

2° Discours de M. le docteur Aude, président ;

3° Discours de M. le docteur Bertrand, maire d'Aix ;

4° Stances en l'honneur d'Irma Moreau.

VI.

Une foule sympathique où se trouvait représentée la population tout entière a répondu à cette invitation.

M^gr^ l'Archevêque absent, MM. le premier président, le sous-préfet, le colonel commandant d'armes, empêchés, s'étaient excusés.

Des fonctionnaires et représentants de tous ordres civil et militaire, des membres du clergé, de la magistrature et de l'Université, des délégués des sociétés, cercles et groupes sociaux de la ville, un grand nombre de personnes de toutes conditions et de dames formaient une assistance importante autour de M. le Maire et MM. les conseillers municipaux.

M. le docteur Aude, président, ayant à ses côtés M. Guibal, ancien président, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, et M. Pison, membre honoraire, doyen de la Faculté de Droit, étaient, ainsi que Messieurs de l'Académie, à côté du monument.

M. le chanoine Cherrier, l'un des anciens de la Compagnie, a le premier pris la parole avant de bénir le monument, et ensuite elle a été donnée à M. le président, à M. le Maire d'Aix et à M. le secrétaire-perpétuel.

Allocution de M. le Chanoine CHERRIER.

Messieurs,

Le monument que nous allons bénir et inaugurer est une œuvre d'art délicat, de pieux souvenir et de grave enseignement.

L'art est l'expression du vrai, dans une harmonieuse proportion, par la pureté des lignes et la suavité des contours.

Tels les médaillons incrustés aux pierres de ce tombeau. Fauris de Saint-Vincens, Rambot, Reynier, Irma Moreau avec leurs têtes fines, leur visage ouvert et leur air de bonté nous y apparaissent dans la fidélité résistante qui les suivra jusqu'à l'immortalité.

Immortalité convenue, dans le marbre, dans le bronze, dans nos archives d'Académie, dans le cœur de ceux dont les blessures ont été guéries et les dévouements récompensés.

Immortalité vraie, dans la vie qui s'élance des cimetières. « Mourir, dit S. Paul, c'est commencer à vivre. » (1)

Au moment du départ, en rencontrant, aux confins des deux mondes, Dieu qui est son élément sympathique, comme le feu est l'élément sympa-

---

(1) Rom. XI, 15.

thique de la poudre, l'âme qui s'en va portant de belles actions sur ses ailes, s'irradie et se dilate dans une félicité sans limite. Plus tard, au premier coup de clairon de la Résurrection, la poussière qui fut riche palais ou hutte à charpente disloquée par les ans, sera spiritualisée. « La substance qui a animé le premier germe de la vie, dit S. Thomas (1), sera retrouvée. Avec elle, Dieu nous refera un corps glorieux, reconnaissable dans ses traits principaux, correct dans son modelé, d'un âge qui sera le même pour tous, conforme à la beauté du Christ notre éclaireur et notre frère aîné dans la région des morts (2). »

Ce sera le triomphe final de l'art dans la rutilante fixité de l'idéal dont la palette et le ciseau ne peuvent nous donner qu'un pâle et fugitif reflet. L'espoir qui jaillit d'une si consolante doctrine suffit pour nous réjouir vivants et nous embaumer au tombeau.

***

Cette vérité qui émerge de toutes les croyances et de tous les caveaux a fait éclore notre « pieux souvenir, » indiqué par ce mot bien doux : Reconnaissance.

---

(1) Tom. XII, p. 700.
(2) Cor. XV, 20.

La reconnaissance est justement appelée la mémoire du cœur. Un poète a dit :

L'honnête homme à la reconnaissance
Sur toute autre vertu donne la préférence.
Un bienfait le captive, et des vices du cœur
Il voit l'ingratitude avec le plus d'horreur.

Le bon Dieu lui-même qui n'a besoin de rien veut que nous lui rendions grâce pour le pain qu'il nous donne.

Le cardinal de Richelieu, créateur de l'Académie Française, pour presser la publication du Dictionnaire, avait rétabli, en faveur de Vaugelas, une pension de 2,000 livres. Celui-ci alla remercier le cardinal qui lui dit : « Vous n'oublierez pas, du moins, dans le Dictionnaire, le mot *pension.* » — Non, Monseigneur, encore moins celui de *reconnaissance.*

Cette parole aimable que nous faisons nôtre est, pour l'Académie d'Aix, plus qu'un écho dans la solitude et l'oubli. Les donateurs qui nous ont constitués leurs fondés de pouvoirs, en établissant des prix pour les héroïques ignorés et des pensions pour les douloureuses réalités de la vie, ont touché notre âme avec la leur au point de faire d'eux et de nous un seul être moral. A mesure que les années descendent, nous faisons connaître leur nom dans mille endroits où, de leur vivant, on n'eût pas songé à leur existence. Mission sacrée qui est accomplie

avec amour, non pour un jour, mais avec la séduisante magie de la perpétuité.

Il est juste, d'ailleurs, que ce qui jaillit du cœur retourne au cœur en pluie délicieuse. Nous y avons pensé.

« Rien de plus pur et de plus frais, pour les défunts, que la prière intime ou collective. (1) » — « Les solennités funèbres, expiatoires pour les morts, dit S. Thomas, sont utiles aux vivants, parce qu'elles affirment la vie personnelle et distincte, dans les responsabilités d'outre-tombe. (2) »

Quoi de plus émouvant que nos grandes réunions académiques ! Chaque année, sous l'œil ravi d'une assemblée sympathique, nos lauréats, leur diplôme à la main, rendent hommage aux testateurs dont le nom a, pour eux, un prestige qui tient du ciel et de la terre. « Merci, M. le président ! Merci, Messieurs ! » Cette gratitude cordiale dite sans discours, et non sans larmes, nous la renvoyons à ceux dont nous sommes les représentants et ils l'acceptent avec une joie qui augmente leur bonheur. « Par les anges, par d'autres âmes venues du pays, par une révélation spéciale, les âmes séparées savent ce qui les intéresse parmi les survivants. (3) »

(1) Machale, XII, 46.
(2) Tom. XV, p. 556.
(3) S. Th., tom. III, p. 429.

Ainsi confondus dans le même « pieux souvenir, » les économes et les protégés de la Providence associent aux inspirations dont ils cueillent les fruits savoureux quelque chose qui les divinise. L'érudit qui a coopéré à la formation de notre Société, les hommes de nobles pensées chez qui la générosité naturelle et l'amour de la vertu n'étaient point séparables, la femme de prévision tendre qui alliait tant d'idées hautes et de sentiments exquis, sont honorés ensemble par le monument funéraire que la main respectueuse et fidèle de l'Académie a fait élever à leur mémoire. Enfaîté de la croix, consacré par la bénédiction qui rattache à Dieu la pierre froide et les brûlants soleils, cet édifice de reconnaissance est la traduction ciselée de cette parole encourageante : « Ce que vous faites aux plus petits des miens, vous le faites à moi-même. — Si vous avez la charité, faites ce qu'il vous plaira. »

***

Quel enseignement aussi projette ce mausolée, en rappelant ceux qui ont reçu de Dieu, avec une ardeur scientifique, extrême, le don d'une sensibilité si active aux maux et aux sacrifices de leurs frères ! Ce n'est pas l'enseignement des désirs vains et sans action, c'est l'enseignement des caractères trempés

pour le bien, qui en savent le prix et donnent à leurs paroles la sanction de l'exemple.

Le songe caressé par les esprits élevés, l'idée qui remue l'opinion, qui inspire tant de belles pages, l'idée de la fraternité a ici une application chaude et féconde. Le pauvre qui ne comprend pas l'état du riche aimant mieux enfouir que donner, le dévoué qui voit tant d'âpres appétits à la curée de ce monde, diront en lisant ces épitaphes : Pourtant, sur cette terre qui paraît le patrimoine privilégié des plus habiles et des plus forts, il y a toujours l'exception de ceux qui partagent avec nous la peine des travaux et la joie des biens.

Quand le peuple voit qu'on l'aime, que l'on comprend ses efforts et ses besoins, ses yeux s'ouvrent ; dans sa pensée simple et pratique, la fraternité naît d'elle-même, comme l'olive naît de son arbre et tombe de soi quand elle est mûre.

En répondant avec tant de bon vouloir aux intentions de ses donateurs, Messieurs, l'Académie peut goûter le doux pressentiment qu'elle n'est pas inutile à la cause de la Religion de la morale et de l'humanité.

Discours de M. le Docteur AUDE, Président de l'Académie.

Messieurs,

Si un sentiment d'intime tristesse nous étreint en franchissant le seuil de cet asile, où dorment les nôtres, où nous reposerons demain peut-être, la pensée du pieux devoir qui nous réunit l'adoucit aujourd'hui.

Nous venons saluer avec gratitude et respect l'image et la mémoire des bienfaiteurs du pauvre.

L'Académie d'Aix, dépositaire de leurs volontés, veut aussi être la gardienne de leurs cendres et unir, après la mort, ceux dont la vie modeste s'est achevée dans une même pensée généreuse. — Parents par l'élévation du cœur, ils forment une famille toujours ouverte, que l'Académie, son héritière, abrite sous la pierre du plus éminent de ses fondateurs.

Le 15 novembre 1819 s'éteignait à Aix le dernier descendant de l'illustre maison des Fauris, seigneurs de Saint-Vincens et de Noyers, qui, pendant près de deux siècles, avait donné aux Comptes et au Parlement une longue série de conseillers et de présidents.

Comme son père, Alexandre-Jules-Antoine eut la passion de l'antiquité. Il avait réuni dans son hôtel du cours Mirabeau de merveilleuses collections d'inscriptions, de médailles, de manuscrits, de

livres et consacré, sans compter, son temps et sa fortune à la recherche et à l'acquisition de tout ce qui pouvait dérober à l'oubli les anciens souvenirs de la ville d'Aix et des familles qui l'ont le plus honoré. — Le président Fauris de Saint-Vincens avait pour trisaïeule M^{me} de Sévigné ; il était l'arrière-petit-neveu de Peiresc. — Cet atavisme le voua aux belles-lettres et aux études archéologiques. Aussi, lorsqu'au commencement du siècle passé, notre Académie se forma, le président Fauris de Saint-Vincens en fût-il le plus zélé promoteur et jusqu'à sa mort le membre le plus actif.

En 1839, le terrain où nous sommes devint l'unique champ de repos de la ville d'Aix. — L'Académie sollicita la concession d'un emplacement pour transférer du cimetière Saint-Laurent la dépouille mortelle du président Fauris de Saint-Vincens et lui élever un monument commémoratif. — Le maire, membre d'honneur de l'Académie, et dont la mémoire vénérée me sera toujours si chère, assura l'exécution de ce pieux hommage et, en 1843, notre nécropole vit s'élever ce tombeau, devenu dès lors la propriété de l'Académie. — La courtoisie envers notre Compagnie est demeurée de tradition à l'Hôtel-de-Ville. Cette année encore, au moment où il a fallu rajeunir l'œuvre d'il y a soixante ans, la municipalité et son chef si digne de la représenter dans les intérêts qui de près ou

de loin mettent en lumière notre héritage littéraire ou scientifique, le conservant ou l'accroissant, nous ont donné le plus bienveillant concours. Qu'ils reçoivent ici le témoignage public de notre reconnaissance.

Dans ces derniers temps de généreux philanthropes ont agrandi le cercle d'action de l'Académie en l'instituant l'exécutrice testamentaire de leurs libéralités. — C'est là une noble tâche qu'elle a acceptée et, chaque année, l'Académie distribue, depuis 1858, le prix Rambot, depuis 1870 les prix Reynier; cette année les pensions ouvrières d'Irma Moreau recevront leur destination. — Devenue ainsi la mandataire des donateurs, l'Académie s'est inspirée du sentiment de gratitude des obligés et elle a décidé de consacrer ce monument à la mémoire des fondateurs passés et à venir de prix de vertu, de pensions ouvrières ou de tout legs analogue qu'elle aurait la mission de délivrer. Vous assistez aujourd'hui à l'exécution de cette pensée de l'Académie.

Des tombeaux de famille ont reçu les dépouilles mortelles de Rambot et de Reynier; celles d'Irma Moreau reposent en paix sous ce mausolée. — Décédée à Aix le 19 janvier 1899, la translation de ses cendres a eu lieu le 21 mai dernier en présence du clergé de sa paroisse, de notre bureau et de nombreux membres de l'Académie. — Après les

prières liturgiques, notre distingué et si dévoué secrétaire perpétuel, le baron Guillibert, a rappelé l'origine de ce monument, son affectation actuelle. Au médaillon reproduisant les traits du président Fauris de Saint-Vincens ont été joints le médaillon géminé de Rambot et de Reynier et celui d'Irma Moreau. — C'est au délicat et fin ciseau de notre confrère de l'Académie, M. Pontier, que sont dues ces sculptures où la douce image de nos bienfaiteurs est si fidèlement reproduite.

L'hommage public que la ville entière rend aujourd'hui à leur mémoire ne saurait être complet si je ne vous rappelais les fondations qu'ils ont faites :

Rambot établit un prix destiné à rémunérer, à honorer les belles actions et les bonnes, fussent-elles les plus modestes et les plus obscures. — Il veut récompenser, mettre en évidence, proposer en exemple les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse, à l'enfance pauvre et abandonnée.

Reynier fonde plusieurs prix à distribuer aux personnes qui s'en seront le plus rendu dignes par des actes de dévouement, de fidélité, de secours au malheur, par les soins durables donnés aux infirmes, aux vieillards, ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre. — Une partie des prix sera réservée pour les parents qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-

dire d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Irma Moreau consacre toute sa fortune à l'établissement de pensions ouvrières qui seront attribuées à des pères, des mères de famille connus comme gens malheureux, nécessiteux, ayant au moins deux enfants; à des ouvrières pauvres atteintes ou de maladie ou d'infirmité ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

N'y a-t-il pas là, Messieurs, tout le programme de la charité la plus pure, la plus élevée, celle que la foi chrétienne sait si bien inspirer à nos cœurs ? Cette bienfaisance posthume n'est-elle pas la lumineuse trace de l'âme libérée des misères terrestres et prenant sa suprême envolée ?

Il semble exister une sorte de loi qui rapproche ces généreux testateurs des Sociétés littéraires ou scientifiques. — C'est presque toujours aux Académies qu'est confiée la haute mission de distribuer les largesses humanitaires faites aux pauvres, aux vieillards, aux infirmes épuisés par le malheur ou le travail, celles qui récompensent les belles actions.

Ce rôle paraîtrait de prime abord devoir incomber aux bureaux de bienfaisance. Il lui reviendrait sans conteste s'il n'existait une profonde différence dans la mission dévolue à chacune de ces institutions.— Le bureau de bienfaisance distribue des secours, l'Académie décerne des récompenses. Aussi, celui

qui désire assurer la stricte exécution de ses volontés cherche autour de lui une Société qui, par sa composition, son but et son caractère, sa constitution éternelle, autant que peuvent l'être les choses de ce monde, son éloignement des agitations qui passionnent et faussent l'impartialité, lui présente une sécurité et une garantie de tout repos.

Ces justes considérations ont conduit M. de Monthyon et ses imitateurs à désigner l'Académie Française, cette élite intellectuelle de la France, comme l'exécutrice de leurs volontés, et si les Académies de province ne prétendent pas au même lustre, elles ont du moins la même auréole de probité qui attire vers elle la confiance des donateurs.

L'Académie d'Aix, déjà dotée de prix de vertu par Rambot et Reynier, est, je crois, la seule Académie de France qui soit aussi appelée à distribuer des pensions ouvrières. — Elle a reçu le premier souffle de ce vent généreux qui pousse à l'institution de pensions de retraite pour les laborieux hors d'état désormais de travailler. Puisse la généreuse pensée d'Irma Moreau être fécondée, puissions-nous un jour la voir s'étendre, par de justes et saines applications, à tous les ouvriers seuls dignes de ce beau nom. — Alors, ce que l'initiative individuelle a commencé, la collectivité l'achèvera, et lorsque, plus tard, on écrira l'histoire des pensions ouvrières,

on dira qu'Irma Moreau fut la première à les établir par une fondation faite à l'Académie d'Aix.

Notre Compagnie ne faillira jamais à la délicate mission dont elle est investie. Elle aura toujours dans ses décisions le seul souci d'obéir à la pensée des testateurs, de n'écouter aucune de ces préférences basées sur les recommandations ou les sympathies locales et personnelles, d'attribuer aux plus dignes les prix de vertu et les pensions viagères.— Une seule considération l'influencera parfois, celle de l'âge. Les vieillards peuvent moins attendre. En cela nous obéirons encore aux vœux des donateurs qui, tous, ont plus particulièrement signalé la vieillesse à notre attention.

Sous de captieuses interprétations nous ne changerons pas la destination de ces héritages. Nous attirerons ainsi à nous, au lieu de les éloigner, les testateurs de l'avenir, séduits par les beaux exemples de Rambot, de Reynier, d'Irma Moreau.

L'Académie d'Aix considèrera toujours comme la plus haute de ses attributions le devoir de remplir fidèlement les intentions généreuses dictées par le sentiment le plus élevé qui puisse germer dans le cœur de l'homme, l'amour du prochain.

Discours de M. le Docteur BERTRAND, Maire d'Aix.

Vous venez d'entendre, Messieurs, des voix plus autorisées que la mienne, vous exposer le motif de cette cérémonie ; vous venez d'écouter le discours du si sympathique et si savant président de l'Académie d'Aix, et c'est à peine si j'ose après lui prendre la parole et vous adresser quelques mots :

Je le dois cependant, car je tiens à affirmer ici les liens d'affectueuse sympathie qui, depuis sa fondation, n'ont jamais cessé d'unir les membres de l'Académie et les représentants de la population de notre cher pays.

Votre président n'a pas voulu vous dire les services rendus par l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Il n'a pas voulu vous exposer le rôle de cette éminente Compagnie dont il est aujourd'hui l'écho si justement apprécié.

N'ayant quant à moi aucun des motifs qui ont pu lier sa modestie, j'ai le droit et le devoir de dire combien est aimée et respectée l'Académie dans notre chère ville d'Aix, et je ne veux pour preuve de la confiance qu'elle inspire à tous, que le but même de la cérémonie touchante d'aujourd'hui.

Oui, Messieurs, si jadis on ne connaissait, au point de vue des misères humaines, que le bureau de bienfaisance ou les hospices, institutions chari-

tables qui gardent pieusement les noms de de Bourguignon-Fabregoules, d'Auguste Castellan, de Tavan, de Gros, de Bausset, de Gontard, de de Gueydan, d'Arnaud, de Marie Ollivier, de Ponsard, de Chambarel, de Zallony, etc....., depuis quelques années de généreux philanthropes ont reconnu le rôle bienfaisant que peut jouer une assemblée éloignée des troubles et des querelles politiques, et qui par son recrutement particulièrement choisi ne peut que rester elle-même en maintenant ses traditions de savoir, de sagesse, je pourrais dire de.... vertu.

La ville d'Aix est fière de son Académie, elle en est fière et nous pouvons affirmer qu'elle l'a toujours été, parce que sa composition même en a toujours fait, depuis sa fondation, une réunion d'élite, un groupement de savants, d'artistes et de littérateurs de premier ordre, et je répète volontiers la phrase d'un des magistrats municipaux les plus regrettés et les plus estimés de notre ville, du père de votre si sympathique président qui disait lors de l'inauguration des statues de Siméon et de Portalis, nos deux éminents compatriotes : « .... La ville d'Aix ne produit pas seulement des jurisconsultes, des historiens, des littérateurs, des savants, elle donne aussi le jour aux artistes qui reproduisent les traits des célébrités qu'elle enfante. »

Et c'est précisément, Messieurs, ce qui nous permet de contempler encore les physionomies si sym-

pathiques et si populaires de Reynier et de Rambot et les traits si doux, si intelligents d'Irma Moreau, la bienfaitrice de l'ouvrier, qui revit aujourd'hui par son image, grâce au ciseau si plein d'habileté de notre compatriote et ami, l'éminent sculpteur Henri Pontier.

L'ancienne capitale de la Provence, Messieurs, n'est pas déchue, elle ne le sera jamais et nous tenons à l'affirmer chaque fois que l'occasion se présente. Elle peut avoir perdu de son importance au point de vue administratif ou commercial, mais elle est toujours restée, n'en déplaise à quelques-uns, la ville studieuse et policée entre toutes, la vieille capitale de la politesse, du bon ton, de l'intelligence et du savoir.

Elle restera toujours l'Athènes du Midi, parce qu'il y a chez nous un génie propre à la terre natale que nul ne saurait transférer parce qu'il s'évanouirait en fumée en franchissant le seuil de nos vieilles murailles.

On pouvait croire, Messieurs, avec quelque semblant de raison, que nos richesses littéraires et artistiques ne devaient plus s'accroître, tant elles étaient abondantes et inappréciables, et cependant, grâce à vous, je suis bien obligé de le dire, elles s'accroissent tous les jours, et je n'en veux pour preuve que les études si pleines de finesse et de vérité du regretté M. de Ribbe, que les découvertes

et les conceptions universellement connues de notre compatriote Gaston de Saporta, pour ne citer que ces deux éminentes figures parmi celles qui viennent à peine de disparaître.

L'héritage de vos pères est lourd à porter ou du moins il paraît l'être, mais il est confié en de telles mains, que loin de se répandre follement comme jeté au hasard de la vie par un enfant prodigue, il ne cessera, j'en suis certain, d'être religieusement recueilli et sans cesse augmenté par vous dont la modestie empêche les éloges et par les générations futures.

Il manquait quelque chose à notre Académie des sciences, d'agriculture, des arts et des belles lettres, Rambot et Reynier l'ont compris et ils l'ont choisie comme intermédiaire pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les belles actions et les bonnes, fussent-elles les plus modestes et les plus obscures (extrait du testament olographe de G. Rambot, 1858).

Et tout récemment une femme, intelligente et bonne, une femme qui a eu du socialisme une conception vraie, a compris que la création de pensions ouvrières en faveur de pères ou de mères de familles, malheureux et nécessiteux, exempts de vices et d'ivrognerie, en faveur d'ouvrières pauvres, atteintes de maladie, d'infirmités ou de vieillesse, était le

meilleur moyen d'utiliser après elle la fortune qu'elle pouvait laisser.

Elle a choisi pour distribuer ses pensions, pour être l'interprête de ses pensées, l'Académie d'Aix, parce qu'elle savait que cette Compagnie rigoureuse et fidèle observatrice de la volonté des testateurs, remplirait scrupuleusement, religieusement ses intentions et que, confiées à des mains telles que les vôtres, ses générosités iraient directement à leurs destinations, sans qu'un soupçon puisse jamais effleurer ses exécuteurs testamentaires.

Et, Messieurs, puisque j'ai la parole, et puisque vous daignez m'écouter quelques instants, permettez-moi d'affirmer les sentiments de gratitude, de reconnaissance et d'admiration de notre population pour votre Académie, se souvenant de votre origine et de la part prise dans vos travaux par quelques-uns des hommes éminents qui se sont succédés, à l'Hôtel-de-Ville, dans le siècle qui vient à peine de finir, la municipalité d'Aix est heureuse et fière d'être invitée à vos réunions : elle vous en remercie.

Elle vous remercie du dévouement dont vous faites preuve dans toutes les circonstances et, voulant s'associer à votre œuvre, elle me charge de vous dire, au nom du Conseil municipal tout entier, qu'elle donne le nom d'Irma Moreau à la rue de la ville que cette si charitable bienfaitrice habitait.

Et c'est encore au nom de notre bonne ville d'Aix,

ainsi que l'histoire se plaît à l'appeler, que je vous remercie d'avoir bien voulu honorer la mémoire de ces amis du peuple qui, sans le savoir, ont trouvé le véritable secret du progrès social, par cela seul qu'ils ont été très charitables et très bons et qui ont fait plus pour le soulagement de la condition humaine que tous les théoriciens du monde entier.

STANCES A IRMA MOREAU

Par M. le Baron GUILLIBERT.

—

Quand la foule, ivre, se remue
A la poursuite du plaisir,
Ton âme, au sort du peuple émue,
Rêve et s'emplit d'un seul désir.

Rechercher la sombre misère,
Aider l'honnête travailleur
Et secourir l'humble ouvrière
A qui devient lourd son labeur.

Tu veux qu'au foyer de famille
Nombreux grandissent les enfants ;
Tu songes à la pauvre fille
Malade, infirme en ses vieux ans.

Et tu prescris que la plus sage
De leurs vertus à louanger
Sera qu'ils n'aient point fait usage
De boissons, ferments de danger.

Dans la vision des problèmes
De nos régimes sociaux
Tu mets, fuyant de vains systèmes,
Le remède à côté des maux.

Puis, cherchant une sûre amie
Qui respectât tes volontés,
Tu lègues à l'Académie
Tes biens, tes libéralités.

Le cœur d'une modeste femme
A lui seul est un vrai trésor ;
Au contact d'une sainte flamme
Il s'épure et grandit encor.

Et cette flamme en toi rayonne,
Intelligence et charité :
C'est ta belle âme qui se donne
Et conquiert l'immortalité.

Au-dessous du médaillon d'Irma Moreau a été gravée sur marbre cette inscription, composée par M. l'académicien Mouravit :

A LA MÉMOIRE
DE JEANNE-IRMA MOREAU,
NÉE A MAZAMET (TARN) LE 9 SEPTEMBRE 1819.
PLEINE DE BONTÉ,
METTANT EN PRATIQUE LA GRANDE IDÉE
D'UN MODERNE PHILANTHROPE,
ELLE FORMA LE DESSEIN D'ENCOURAGER ET DE SOUTENIR
LES OUVRIÈRES ET OUVRIERS BESOGNEUX
EN LEUR PROCURANT UNE ASSISTANCE
AUSSI PERSISTANTE QUE LEURS NÉCESSITÉS.
DANS CE BUT ELLE A LÉGUÉ
LA TOTALITÉ DE SA FORTUNE
A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES D'AIX,
CHARGÉE D'EXÉCUTER SES VOLONTÉS
SOUS FORME DE PRIX ANNUELS ET VIAGERS.
ELLE VOULUT DONNER CE BEL EXEMPLE
AUTANT POUR OBÉIR A UNE PENSÉE SPONTANÉE
QU'EN MÉMOIRE
DE SA MÈRE ET DE SON UNIQUE ET TRÈS AIMÉ FRÈRE,
LE CAPITAINE VICTOR-MARIUS MOREAU,
MORT POUR LA PATRIE EN 1870.

—

ELLE EST DÉCÉDÉE A AIX, LE 19 JANVIER 1899.

Les pensions ouvrières fondées par Mlle Irma Moreau commenceront à être attribuées dès l'année 1902. Ces prix consistent en pensions viagères de 200 francs, au profit des personnes particulièrement recommandables par leur honnêteté et leur vertu notoires et choisies dans les deux catégories suivantes :

1° Pères de famille, veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie ou autres vices et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres, atteintes ou de maladies, ou d'infirmités, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de suffire à leurs besoins.

Les formalités à remplir pour l'obtention de ces pensions viagères sont les mêmes que celles en vigueur pour les prix de vertu Rambot et Reynier, annuellement décernés par l'Académie.

Un mémoire établissant en détail la situation des candidats au regard des intentions de Mlle Moreau et revêtu des apostilles et signatures de personnes notables, doit être produit à l'Académie et déposé au secrétariat avant le 31 décembre de chaque année ; il est accompagné de pièces justificatives, le tout sur papier libre. Les signatures sont soumises à la légalisation en mairie.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de l'Académie d'Aix

DEPUIS SA FONDATION EN 1765

JUSQU'AU 15 JUIN 1902.

Les noms des membres titulaires sont suivis d'un..... T
Ceux des membres d'honneur ou honoraires d'un..... H
» associés régionaux d'un .... R
» correspondants d'un................. C

Date de réception		
1809.	ACHARD Jean-Joseph-André, à Marseille.	C
1867.	ACHINTRE Joseph	T
1808.	d'ADAOUST Pierre-Augustin	T
1858.	ADRIANI Jean-Baptiste, à Turin	C
1844.	AGARD Félicien	T
1883.	AGARD Michel, à Marseille	R
1808.	AGUILLON, juge à la Cour d'appel	T
1808.	AILHAUD, juge à la Cour d'appel	T
1808.	d'ALBERT-S[t]-HIPPOLYTE, ancien président à mortier au Parlement	T
1883.	ALECSANDRI Vasile, à Bucarest	C
1808.	ALEXIS, adjoint au Maire d'Aix.	T
1781.	ALPHERAN François-Nicolas-Boniface	T
1812.	AMATON C. N., à Dijon	C
1868.	AMARI (CARNAZA), à Catane.	C
1808.	AMÉ	T
1830.	AMPÈRE André-Marie, de l'Institut	C

1850. AMPHOUX de BELLEVAL, à Miramas C

1863. ANDRÉ Ferdinand, à Mende C

1901. ANINARD Casimir. . . . . T

1883. ARBAUD Paul. . . . . H

1808. d'ARBAUD-JOUQUES (comte) Bache . . . . T

1808. d'ARBAUD-JOUQUES (marquis) Charles . . . . . . T

1828. d'ARBAUD-JOUQUES Philippe, à Marseille C

1887. d'ARC (LANÉRY) Pierre . . . . T

1808. d'ARLATAN-LAURIS (marquis) Boniface-Marie-Joseph-Alexandre. . . . . T

1812. ARNAUD, procureur général.. . . . . T

1881. ARNAUD Emile . . . . T

1808. ARNAUD Jean-Honoré-André . . . . T

1789. ARNULPHY, consul d'Aix . . . . T

1816. ARTAUD, à Lyon. C

1817. d'ASTROS Joseph-Jacques-Léon . . . . T

1830. d'ASTROS Paul-Thérèse-David, cardinal . . . . . . H

1883. AUBANEL Théodore, à Avignon . . . . R

1883. AUBE Frédéric, au Luc . . . . R

1808. AUDE Antoine-Laurent-Michel . . . . T

1837. AUDE Antoine-François, maire.. . . . . H

1900. AUDE Edouard . . . . R

1897. AUDE Philippe . . . . T

1902. AUDE Sextius, à Paris. . . . . H

1818. AUDIFFRET Louis-Dominique, à Draguignan. . . . C

1826. d'AUDIFFRET Charles-Hippolyte, à Paris C

1835. AUDOIN Victor, à Paris C

1812. AUGIER, à Allein C

1898. AUTHEMAN, aux Martigues . . . . R

1808. d'AUTHEMAN. . . . . T

1785. d'AUTRIC (marquis), premier consul d'Aix. . . . . T

1808. AUVET Antoine. . . . . T

1858. AYMA Louis . . . . T

1877. AZAIS Gabriel, à Béziers. C

1808. BAFFIER (baron), premier président. . . . . T

1781. de BALLON-la-PENNE, consul d'Aix. . . . . T

1808. BALZAC Jean-Antoine . . . . T

1813. BANON, à Toulon C

1826. BARD Joseph, à Thorey C
1882. BARTHÉLEMY, à Marseille . . . . R
1808. BOUDIER Antoine-Augustin . . . . T
1808. BAUDIER, sous-préfet à Barcelonnette . . . . T
1808. BAUMIER Jean-Baptiste . . . . T
1808. de BEAULIEU (de ROBINEAU) Armand-Benoit . . . . T
1874. BEAUMARCHEY Louis . . . . T
1876. BEAUNE Henri, procureur général . . . . H
1883. de BEAUREGARD (REVEILLÉ) . . . . R
1778. de BEAUVAL (CYMON) Louis-Théodore-Xavier . . . T
1779. de BEAUVAL (CYMON), consul d'Aix . . . . T
1894. de BEC Albert . . . . T
1808. de BEC Fortuné . . . . T
1878. de BEC Léon, à la Montauronne C
1844. de BEC Polydore, à la Montauronne C
1808 BEISSON Etienne . . . . T
1890. BELIN Ferdinand, recteur . . . . H
1882. BELLET, l'abbé, à Tain C
1886. BELUZE Eugène . . . . R
1873. BENOIST Eugène . . . . T
1783. BENOIT fils, consul d'Aix . . . . T
1865. de BERLUC-PERUSSIS Léon . . . . T
1808. BERNARD . . . . T
1808. BERNARD Aimé, président du Tribunal . . . . T
1808. BERNARD le Jeune . . . . T
1808. BERNARD, notaire . . . . T
1778. BERNARD fils, à Trans . . . . T
1883. BERNARD Charles, à Dijon . . . . R
1808. BERNARD Jean-Baptiste-Antoine-Tranquille . . . . T
1901. BERNARD d'ATTANOUX (comte) Henry . . . . . . R
1883. BERNARD-BLACAS Albin . . . . R
1812. de BERNARDI, à Monteux C
1836. BERNET Jacques, cardinal . . . . H
1778. BERTRAND, membre de la Société d'agriculture . . . T
1808. BERTRAND de FONSCUBERTE . . . . T
1876. BESSON, évêque de Nîmes C
1808. BEYLOT, chanoine . . . . T
1861. BILLOT Frédéric, à Arles C

1778. BLANC, de la Société d'agriculture. . . . . T
1883. BLANC Edmond, à Nice . . . . R
1868. BLANCARD Louis, à Marseille. C
1808. BLANCHE, grand-vicaire . . . . T
1822. BLAVIER, ingénieur en chef des mines. . . . . . . T
1878. BLONDEAU Charles . . . . T
1810. BODARD, docteur, à Paris C
1896. de BOISGELIN Eugène (marquis) . . . . H
1849. BONAFOUS Norbert-Alexandre . . . . T
1900. BONAFOUS Raymond . . . . T
1883. BONHOMME, chanoine, à Riez . . . . R
1897. de BONNECORSE de BENAULT de LUBIÈRES d'ALBE de ROQUEMARTINE, (comte) Charles . . . . . . T
1812. de BONSTETTEN (baron), à Berne C
1872. BONVALOT Edouard, à Colmars. C
1896. BOREL Gilles . . . . R
1808. BORÉLY Toussaint-Joseph, procureur général. . . . C
1836. BOSQ Louis-Charles . . . . T
1854. BOURGEAT Jean-Baptiste, l'abbé, à Oullins. C
1879. BOURGET, recteur. . . . . H
1896. BOURGUET Alfred. . . . . T
1866. BOURGUET Benjamin-Eugène. . . . . T
1808. de BOURGUIGNON de FABREGOULES Jean-Baptiste T
1895. BOURRELLY Marius, à Pourcieux . . . . R
1867. BOUSCHET Henri, à Montpellier. C
1861. BOUSCHET de BERNARD, à Montpellier C
1858. BOUSQUET Casimir-Gabriel, à Marseille C
1808. BOUTEILLE aîné Alexandre-Joseph . . . . T
1808. BOUTEILLE cadet, juge de paix. . . . . T
1865. BOUTEUIL, doyen de la Faculté de droit. . . . . . H
1888. BOVET Alfred, à Montbéliard C
1870. BOYER Jean-Pierre, cardinal . . . . T
1814. BOZE, l'abbé, à Apt C
1829. BRACCINI Frédéric-Louis-Charles-Gaëtan. . . . . . T
1808. BRÉMOND. . . . . T
1891. de BRÉMOND d'ARS, marquis de MIGRÉ, à Nantes. C
1883. de BRESC (de SIGAUD) Louis. . . . . T
1828. BRESSIER, à Dijon C

1841. BRESSON C
1882. BRISSE Alexandre, à Rome C
1883. BRUN à Nice . . . . R
1878 de BRUNY de la TOUR-d'AIGUES (baron) Jean-Baptiste-Jérôme . . . . T
1858. CABANTOUS . . . . T
1831. CABASSE Prosper, à la Guadeloupe C
1896. de la CALADE (de DURANTI) Maurice . . . . H
1808. CAMOIN, professeur . . . . T
1808. CAPPEAU Louis-Jean-Joseph-Pierre . . . . T
1882. de CARNÉ (vicomte) Olivier . . . . R
1867. CARRO A., à Meaux C
1808. CARSI . . . . T
1808. CASSAGNE, docteur . . . . T
1843. CASTAGNE Jean-Louis-Martin . . . . T
1808. de CASTELET (de COYE) Antoine-Joseph-Lazare-Hippolyte . . . . T
1808. CASTELLAN, à Rians . . . . T
1808. CASTELLAN Jean-Probace, chanoine . . . . T
1833. CASTELLAN, président de chambre à la Cour . . . . T
1781. de CASTELLANE-MAZAUGUES (marquis) . . . . . T
1864. CASTILLON, à Berre C
1866. de CAUMONT, directeur de l'Institut des provinces . C
1830. CAVALIER Jules, à Draguignan C
1869. CAZALIS Frédéric, à Montpellier C
1894. CHABRIER Achille . . . . T
1883. CHAILAN Alfred . . . . R
1894. CHAILLAN (l'abbé), à Beaurecueil . . . . R
1857. CHALANDON Georges-Claude-Louis-Pie, archevêque. H
1808. CHAMBAUD Joseph-François-Florentin . . . . T
1814. CHAMPOLLION-FIGEAC, à Paris C
1830. CHAMPOLLION-le-jeune, en Egypte C
1808. CHANSSAUD, avocat . . . . T
1851. CHAUDRUC de CRAZANNES, à Auch C
1808. CHAUSSE (l'abbé) . . . . T
1880. CHAVERNAC, docteur . . . . T
1856. CHERBONNEAU, à Constantine C
1808. CHRISTINE Antoine-Etienne . . . . T

1819.	de CICÉ (CHAMPION) Jérôme-Marie, archevêque	H
1872.	CHERRIER, chanoine	T
1882.	de CLAPIERS (marquis)	R
1883.	CLAPPIER Félix	R
1878.	CLÉMENT-SIMON Gustave	H
1808.	CLÉRIAN Louis-Mathurin	T
1810.	de COETLOGON	T
1811.	COLLIZI Vincent, à Rome	C
1893.	de COLLONGUE (d'AVON, baron)	R
1892.	COLLOT Louis	R
1812.	COLOMB, avocat général	T
1808.	CONSTANS Casimir	T
1823.	CONSTANT Jacques	T
1808.	CONSTANTIN Jean-Antoine	T
1894.	CONSTANTIN, chanoine	R
1839.	COQUAND, géologue	T
1844.	COQUAND (abbé)	T
1829.	de CORIOLIS Léon	H
1886.	CORTÈS Fernand, à Saint-Maximin	R
1828.	COTTARD Louis-Magloire	T
1888.	COTTIN Paul, à Paris	C
1808.	COURCIÈRES, professeur	T
1864.	de COURTOIS, à Paris	C
1809.	COUTURE (abbé), aux Martigues	C
1898.	CROUSILLAT Antoine	C
1890.	da CUNHA Xavier, à Lisbonne	C
1892.	DAIME Louis, à Digne	R
1808.	DALGA (abbé)	T
1778.	DARLUC, directeur du Jardin des Plantes	T
1826.	DAUDIN, colonel, à Angers	C
1838.	DAUVERGNE, docteur, à Manosque	C
1778.	DAVID, membre de la Société d'agriculture	T
1866.	DAVID (baron)	C
1808.	DAVIN (abbé) Henri	T
1828.	DEFOUGÈRES de VILLANDRY Paul, recteur	T
1822.	DELEMER Ch., Ad., à Bruxelles	C
1846.	DELEUIL, à la Montauronne	C
1879.	DELIGNE Albert	T

1787. de DEMANDOLS-la-PALU (marquis) . . . . T
1879. DEMONTZEY Prosper-Gabriel-Louis . . . . H
1861. DESCLOZEAUX Ernest, recteur. . . . . H
1867. DESJARDINS Arthur . . . . T
1833. DESMICHELS, premier membre élu de l'Académie. . T
1813. DIEUDÉ (curé), à Entrevaux C
1808. DIOULOUFET Jean-Joseph-Marius . . . . T
1895. DOLLIEULE Frédéric, à Marseille . . . . R
1883. DORLHAC de BORNE Alphonse. . . . . T
1814. DOUNANT, assesseur à la Cour prévôtale . . . . . T
1778. DUBREUIL aîné, membre de la Société d'agriculture. T
1785. DUBREUIL cadet Joseph, assesseur d'Aix. . . . . . T
1850. DUFAUR de MONFORT, à Vagney. C
1828. DUPIN (baron) Charles, à Paris. C
1835. DUPONCHEL, à Paris C
1789. de DURANTI-COLLONGUE, consul d'Aix. . . . . . T
1866. EGGER, de l'Institut, à Paris C
1808. ÉMÉRIC-DAVID Toussaint-Bernard . . . . T
1808. ESPARIAT (chevalier) . . . . T
1858. ESPIEUX, chanoine . . . . T
1819. d'ESTIENNE du BOURGUET, maire d'Aix . . . . . T
1836. ESTRANGIN, à Arles C
1785. de l'EVESQUE, consul d'Aix . . . . T
1808. d'EYGLUMEN Jacques . . . . T
1808. d'EYMAR André-Alexandre . . . . T
1808. EYMIEU, curé de Saint-Sauveur . . . . T
1882. EYSSÉRIC-SAINT-MARCEL, à Sisteron . . . . . . R
1813. FABRE Jean-Antoine, à Brignoles C
1829. FABRE Augustin-Jules-Esprit, à Marseille C
1808. FABRY Pierre-Denis-Prosper . . . . T
1808. FABRY-CHEYLAN, précepteur des enfants du duc d'Otrante . . . . T
1838. FALLOT de BROIGNIART, à Marseille C
1876. FALSAN Albert, à Lyon C
1789. de la FARE (RUFFO, marquis), premier consul d'Aix T
1894. FASSIN Emile. . . . . T
1883. de FAUCHER Paul, à Bollène . . . . R
1808. FAUCON, juge à la Cour criminelle . . . . T

1864. FAURE, professeur . . . . T
1827. FEISSAT Toussaint, à Marseille C
1849. FÉRAUD Jean-Joseph-Maxime, aux Sièyes. C
1857. FÉRAUD-GIRAUD Louis-Joseph-Delphin. . . . . . T
1861. FERRAND Joseph-Jacques C
1894. FERREE-BARR, à New-Yorck C
1896. FERRIER-RAYMOND. . . . . R
1884. FIGUIÈRES Joseph-Charles. . . . . T
1808. FLORENS, grand-vicaire. . . . . T
1878. FONCIN Joseph . . . . T
1808. de FONSBELLE (REINAUD), adjoint . . . . T
1778. de FONSCOLOMBE (BOYER) E.-H. . . . . T
1808. de FONSCOLOMBE (BOYER) Hippolyte . . . . . . T
1808. de FONSCOLOMBE (BOYER) Marcellin . . . . . . T
1812. de FONSCOLOMBE (BOYER) Charles . . . . T
1866. FONSSAGRIVES, à Montpellier C
1809. de FONTANES (comte), président du Corps législatif H
1808. FONTANIER, greffier de la Cour criminelle. . . . . T
1862. de FONVERT (REINAUD) Amédée. . . . . T
1858. de FONVERT (REINAUD) Alexis. . . . . T
1810. de FORBIN (comte) Auguste-Louis-Nicolas-Philippe. C
1882. de FORBIN d'OPPÈDE (marquis) Louis-Michel-Marie-Palamède . . . . R
1876. FORCADE Augustin, archevêque d'Aix. . . . . . . H
1816. de FORESTA (marquis) Marie-Joseph-Maffre . . . . T
1808. de FORTIS, maire d'Aix . . . . T
1845. de FORTIS, président de chambre. . . . . T
1810. FOUCHÉ duc d'OTRANTE Joseph, sénateur d'Aix . H
1773. FRANC, professeur de la Société d'agriculture . . . T
1810. FRANÇOIS de NEUFCHATEAU . . . . H
1808. FRÉGIER Antoine . . . . T
1859. de FRESQUET Raymond-Frédéric. . . . . T
1836. de FREYCINET (de SAULCE) Louis. C
1808. GABRIEL Joseph-Etienne. . . . . T
1860. de GABRIELLI de GUBBIO (comte) Charles-Fortuné-Jean-Baptiste . . . . T
1844. de GALLIFET (marquis), à Paris C
1891. GAMBER, à Marseille . . . . R

1822. GARCIN de TASSY Joseph-Héliodore, à Paris . . . C
1836. de GARIDEL Augustin-Joachim-Léon . . . . T
1824. GARNIER, à Toulon C
1837. GATTA, docteur, à Turin. C
1867. de GAUCOURT, à Saint-Saëns. C
1808. GAUFRIDY de SAINT-ESTÈVE . . . . T
1863. GAUT Marius-Jean-Baptiste . . . . T
1846. GAUTHIER Auguste, à Lyon C
1808. GAUTIER du POET, ancien conseiller au Parlement. T
1888. de GAVOTY Laurent, à Marseille . . . . R
1840. GENDARME de BÉVOTTE, insp. des ponts-et-chaussées T
1787. GÉRARD, consul d'Aix. . . . . T
1901. de GÉRIN-RICARD (comte) . . . . R
1808. GIBELIN aîné, Esprit-Antoine, corresp^t de l'Institut. T
1808. GIBELIN Jacques, conservateur de la Méjanes . . . T
1808. GIBELIN, juge de paix à Gardanne . . . . T
1852. GIBERT Joseph-Marc . . . . T
1860. GILBERT, à Paris C
1883. GIMON, à Salon . . . . R
1870. GIRAUD, à Paris C
1825. GIRAUD Charles, ministre . . . . T
1851. GIRAUD Magloire, à Saint-Cyr C
1860. GISTEL Jean, à Ratisbonne. C
1783. de GLANDEVÈS (baron), premier consul d'Aix . . . T
1816. GOUFFÉ de LACOUR (chevalier) Roch-Bernard-Marie, à Marseille C
1890. GOUTHE-SOULARD Xavier, archevêque d'Aix . . . H
1810. GRANET François-Marius, à Paris. C
1822. GRANGE Jean-Baptiste-Henri-Amédée, à Marseille . C
1894. GRANIER Désiré, doyen de la Cour . . . . H
1895. GRAS Félix, à Avignon. C
1811. de GRAS, maire d'Aix . . . . T
1859. GRAS du BOURGUET C
1893. de GUBERNATIS (comte) Angelo C
1808. GUÉRIN Charles-Antoine. . . . . T
1860. GUÉRIN Joseph, à Grasse. C
1884 GUIBAL Georges, doyen de la Faculté des lettres . . . T
1855. GUIET (abbé) . . . . T

1883. GUIGOU Just, à Marseille. . . . . R
1883. GUILLAUME Paul, à Gap. C
1878. GUILLIBERT (baron) Hippolyte. . . . . T
1839. d'HAUTHUILLE (MÉNIOLLE) Alban . . . . T
1808. HENRICY Antoine . . . . T
1811. HERNANDEZ, à Toulon C
1821. d'HOMBRES-FIRMAS (baron) Louis-Augustin. . . . C
1841. HONNORAT à Digne C
1809. d'HORBRIENECK C
1821. HUART à Paris C
1897. HULOT (baron), à Paris C
1826. ICARD Ambroise-Ange . . . . T
1883. d'ILLE (de GANTELMI) Charles-Joseph-Tancrède (marquis). . . . . T
1883. ISNARD à Digne . . . . R
1808. ISNARDON, curé de la Madeleine . . . . T
1830. d'ISOARD Joachim-Jean-Xavier, cardinal. . . . . . H
1808. d'ISOARD Joseph, grand prévôt. . . . . T
1836. d'ISOARD-VAUVENARGUES (baron) Aloïs-Joachim, auditeur de Rote. . . . . T
1871. JANNET Claudio. . . . . T
1808. JANSSAUD, de Forcalquier . . . . T
1808. JAUBERT, docteur. . . . . T
1823. JAUBERT (chevalier) Amédée-Pierre-Emilien-Probe, à Paris. C
1811. JAUFFRET Gaspard-Jean-André-Joseph, archevêque nommé d'Aix . . . . T
1819. JAUFFRET Louis-François, à Marseille C
1821. JAUFFRET Adolphe . . . . T
1810. JAY François, de l'Institut C
1883. de JESSÉ-CHARLEVAL (marquis), à Marseille . . . R
1883. de JESSÉ-CHARLEVAL (comte), Antoine, à Marseille R
1884. de JOANNIS (marquis) à l'Isle-sur-Sorgue . . . . . R
1783. de JOANNIS--la-BRILLANNE, consul d'Aix. . . . . T
1808. JOLY, docteur. . . . . T
1860. JOLY Aristide . . . . T
1893. JORET Charles, de l'Institut . . . . T
1896. JOUBERT Alexis. . . . . R
1882. JOURDAN Alfred, correspondant de l'Institut. . . . T
1901. JOURDANNE Gaston C

1863. JULIEN Félix, à Toulon C
1827. JULLIEN A., à Paris. C
1884. JULLIEN Ernest, à Reims. C
1808. JURAMY, sculpteur . . . . T
1808. de LA BOULIE-la-DURANE Esprit-Joseph-Balthazar. T
1853. de LA BOULIE Camille, à Marseille C
1900. LACOSTE Ernest, à Toulon . . . . R
1829. de LADOUCETTE (baron). C
1849. LAFAYE . . . . T
1808. de LAGOY (de MEYRAN, marquis) Jean-Baptiste. . H
1835. LAIR Pierre-Aimé, à Caen C
1858. LALLEMANT Louis, à Nancy C
1808. LAPIERRE, musicien. . . . . T
1866. de LARCY (baron). C
1879. LAUGIER Joseph-François, à Marseille. C
1818. LAURE Henri-Alexandre, à Toulon. C
1809. LAURENT, à Marseille C
1872. LAURIN Auguste . . . . T
1870. LAVOLLÉE Paul-René, à Paris C
1898. LE BOURGEOIS Ludovic. . . . . R
1869. LEGUAY Louis, à Paris. C
1809. LEJEY François, à Milan C
1867. LE MAISTRE (chevalier), à Tonnerre C
1808. LE PAIGE, général . . . . T
1859. LEROY, à Marseille. C
1866. LESCOUVÉ, président . . . . T
1866. de LESSEPS (comte) Ferdinand C
1808. de LESTANG-PARADE Alexandre. . . . . T
1808. LEYDET, architecte de la ville . . . . T
1781. LIEUTAUD consul d'Aix . . . . T
1900. LIEUTAUD Victor, à Volone . . . . R
1810. LION, à Marseille C
1823. LIOTARD Charles-Laurent-Joseph . . . . T
1814. LOQUEZ, à Nice. C
1860. LORTET, docteur à Lyon. C
1823. LUDICKE (comte de HORTENSTEIN). C
1787. LYON de SAINT-FERRÉOL, consul d'Aix . . . . . T
1885. de MAGALLON Jules. . . . . T

1889. de MAGALLON Xavier, à Marseille . . . . R
1808. MAGNAN (marquis de la ROQUETTE). . . . . . . T
1828. MAILLARD de CHAMBURE, à Dijon C
1841. MAILLET Alphonse, à la Tour-d'Aigues C
1870. MALINOWSKI, à Alais. C
1898. de MANTEYER (PINET) Marie-Barthélemy-Georges . R
1808. MANUEL Jacques-Antoine, député. . . . . T
1887. MARBOT chanoine. . . . . T
1881. MARION Antoine-Fortuné . . . . R
1838. MARLOY C
1838. MARTIN F C
1821. MARTIN-GUILLAUME C
1866. MATHERON Philippe, à Marseille . . . . R
1897. MAUREL J.-M., à Puymoisson . . . . R
1841. MAURIN Elysée-François. . . . . T
1882. MAZEL, à Marseille . . . . R
1808. de MAZENOD Eugène-Charles-Joseph, évêque de Marseille . . . . T
1808. MEYFRED (chevalier), juge à la Cour d'appel. . . . T
1778. de MÉJANES (marquis de PIQUET) Jean-Baptiste, premier consul d'Aix . . . . T
1852. MÉRY Louis . . . . T
1861. du MESNIL-MARIGNY C
1813. de MEVOLHON (baron), à Sisteron C
1838. MICHAUD, à Paris. C
1808. MICHEL, graveur . . . . T
1778. MICHEL, membre de la Société d'agriculture . . . . T
1809. MICHEL Etienne, à Paris. C
1902. MICHEL Evariste, à Paris . . . . H
1838. MICHEL de LOQUI Etienne . . . . T
1882. MIGNET François, à Paris . . . . H
1808. MILLE . . . . T
1893. MILLE Joseph, chanoine-curé. . . . . T
1872. MILLIEN Achille, à Beaumont-la-Ferrière C
1813. de MIOLLIS (comte) Sextius-Alexandre-François, général. . . . . H
1833. MIREUR F., à Draguignan . . . . R
1863. MISTRAL Frédéric, à Maillane . . . . H
1848. de MONLÉON, à Paris C

1785. MOLLET de BARBEBELLE fils, consul d'Aix . . . . T
1809. MOLLET Joseph, à Lyon C
1902. de MONCLAR (marquis de RIPERT) François . . . R
1820. MONNIER, à Avignon C
1840. MONNIER du JURA, à Toulouse C
1808. de MONTMEYAN (d'EYMAR) Joseph-François-Pascal. T
1812. de MONTMEYAN (d'EYMAR) Isidore. . . . . T
1808. de MONTVALON (de BARRIGUES, comte) Casimir . T
1894. MOREAU Félix . . . . T
1901. MORIS Henri, à Nice C
1867. MORISOT Jean-Baptiste. . . . . T
1809. MORLAND, docteur à Dijon C
1899. MORROZO della ROCCA (comte) Emmanuel, général à Turin. C
1866. MORTREUIL, de l'Institut, à Marseille. C
1808. MOTTET, professeur de droit . . . . T
1833. MOUAN Jean-Louis-Gabriel-Napoléon . . . . T
1894. de MOUGINS-ROQUEFORT Eugène . . . . H
1890. de MOUGINS-ROQUEFORT (vicomte) Charles. . . . R
1884. MOURAVIT Gustave . . . . T
1863. MOUTTET Alexandre, à Toulon. C
1901. MULSANT Sébastien, à Saint-Etienne . . . . R
1816. MUS, à Bordeaux C
1901. MUTERSE Maurice, à Antibes. . . . . R
1808. NATOIRE, peintre . . . . T
1824. NICOT, recteur, à Montpellier C
1808. d'OLIVARY Gaston-Marius-Ovide . . . . T
1778. OLIVIER, consul d'Aix. . . . . T
1842. d'OLIVIER-VITALIS H. C
1844. d'OLIVIERA-BARBORA, à Rio-de-Janeiro C
1883. OLLIVIER, docteur à Digne. . . . . R
1808. OUVIÈRES, docteur . . . . T
1860. OUVRÉ Henri. . . . . T
1883. PANESCORSE Ferdinand, à Draguignan . . . . . . R
1895. PARIS Gaston, de l'Académie Française . . . . . . H
1808. PARMENTIER, de l'Institut, à Paris. . . . . H
1864. PARROCEL Etienne, à Marseille. C
1773. PASCALIS Jean-Joseph-Pierre, assesseur d'Aix . . . T

1821. PASCALIS Antoine-André, général . . . . T
1839. PATAILLE Alexandre-Siméon, premier président . . H
1844. PAYAN Pierre-Scipion, docteur . . . . T
1863. de PAYAN-DUMOULIN, conseiller à la Cour . . . . T
1808. de PAZÉRY-THORAME François-Pierre-Joseph . . . T
1824. PÉCLET Eugène, à Paris C
1901. PÉCOUL A., à Draveil C
1808. PEISSE (chevalier), procureur général . . . . . . T
1808. PEISSE Hippolyte . . . . T
1891 PELISSIER E., à Montpellier . . . . R
1847. PELLICOT André, à Toulon C
1808 PELLICOT de SEILLANS . . . . T
1883. PELLISSIER, grand-vicaire à Digne . . . . R
1813. du PELOUX Alexandre, sous-préfet . . . . T
1808. de PÉRIER (marquis) Charles . . . . T
1808. de PÉRIER, chanoine, prévôt du chapitre . . . . . T
1863. PÉRIGOT, à Paris C
1808. PERRIN . . . . T
1897. PETIT, docteur, à Royat C
1810. PEYRON Jean-François-Pierre, à Paris C
1836. PIERQUIN, docteur, à Grenoble C
1808. PIN Jacques, chanoine . . . . T
1894. PISON, doyen de la Faculté de droit . . . . H
1872. PLAISANT Thomas . . . . T
1867. PLAUCHON Emile, à Montpellier C
1882. PLAUCHUD Eugène, à Forcalquier . . . . R
1778. de POCHET, assesseur d'Aix . . . . T
1808. POILROUX, docteur . . . . T
1809. POILROUX Jacques, docteur à Castellane C
1809. POITEVIN-PEITAVI, à Toulouse C
1893. PONCET Henri . . . . R
1869. PONCY Charles, à Toulon C
1849. PONS, doyen de la Faculté des lettres . . . . . . T
1843. PONS Emile, docteur . . . . T
1883. PONS Lucien, à Grenoble . . . . R
1825. PONS Zénon, à Toulon C
1808. PONTIER Augustin . . . . T
1808. PONTIER Henri, inspecteur des forêts . . . . T

1892. PONTIER Henri, conservateur du musée . . . . . . T
1778. PONTIER Pierre, médecin . . . . T
1895. PORTAL Emmanuel, commandeur, à Palerme . . . C
1779. PORTALIS (comte) Jean-Etienne-Marie, ministre . . T
1809. PORTALIS (comte) Joseph-Marie, ministre . . . . . H
1809. de PORTALY-MARTIALIS Philippe . . . . T
1824. PORTE Jean-Baptiste-François. . . . . T
1824. de POSADA-RUBIN de CELIS Antoine, évêque de Carthagène. . . . . H
1811. POUILLARD Jacques-Gabriel, à Paris C
1838. POUJOULAT J.-J.-François, à Paris C
1845. POULLE-EMMANUEL, premier président . . . . . H
1891. PROAL Louis . . . . T
1898. PROU-GAILLARD, à Marseille . . . . R
1844. PRUDHOMME, docteur en médecine à New-Yorck . . C
1811. QUENIN, docteur à Châteaurenard. C
1778. du QUEYLAR, conseiller au Parlement . . . . . . T
1808. du QUEYLAR Paulin-Hugues-Jean-François. . . . . T
1902. de QUINTANA-Y-COMBIS don Albert, à Barcelone . C
1808. RABBE Alphonse . . . . T
1829. RAFN Charles-Chrétien, à Copenhague. C
1833. RAILLON Jacques, archevêque d'Aix . . . . H
1848. RAMBOT Bruno-Gustave . . . . T
1839. RAMUS Joseph-Marius, à Paris C
1850. RAYBAUD. T
1882. REYNAUD Félix, à Marseille . . . . R
1819. RAYNOUARD François-Just-Marie, à Paris C
1844. REBOUL Jean, poète. C
1767. REBOUL B.-L., secrétaire de la Société d'agriculture. T
1778. REDORTIER, chanoine. . . . . T
1779. REDORTIER, consul d'Aix . . . . T
1778. de REGINA, de la Société d'agriculture . . . . . . T
1898. REGNIER Antony, à Marseille . . . . R
1877. RÉGUIS Marius, à Meyrargues C
1825. REINAUD Joseph-Toussaint, à Paris. C
1847. REMACLE, député à Arles C
1898. REMACLE (comte) Louis, à Arles. . . . . R
1879. RENOUX, chanoine . . . . T

1901. REQUIN, à Avignon . . . . R
1862. de REVEL du PERRON (comte), à Dieppe C
1877. RÉVOIL Henri, correspondant de l'Institut, à Nîmes. C
1816. RÉVOIL Pierre, correspondant de l'Institut. . . . . T
1808. REY Claude, évêque de Dijon. . . . . T
1858. REY, à Montauban. C
1883. de REY Gonzague, à Marseille . . . . R
1870. REYNALD Hermite . . . . T
1808. REYNAUD, docteur, inspecteur des Eaux Sextius . . T
1809. REYNAUD, à Toulon. C
1816. REYNAUD à Marseille C
1857. de RIBBE Charles . . . . T
1846. RICARD Adolphe, à Montpellier. C
1843. de RICARD Joseph-César-Paul, à Marseille C
1830. de RICHERY Charles-Alexandre, archevêque d'Aix . H
1844. RIEDEL, à Rio-de-Janeiro C
1830. RIFAUD C
1859. RIGAUD Emile, premier président. . . . . H
1827. de RIVIÈRE (baron), à Saint-Gilles C
1812. ROBERT Louis-Joseph-Marie, à Marseille. C
1846. ROBERT neveu, docteur à Marseille. C
1808. de ROBINEAU de BEAULIEU, doyen du chapitre. . T
1808. ROCCAS père, docteur . . . . T
1808. ROCCAS Jean-Baptiste-Antoine . . . . T
1900. de ROCHAS d'AIGLUN Albert, à Paris. C
1900. ROLLAND Henri, chanoine . . . . T
1819. ROMAN, chanoine . . . . T
1789. ROMAN de TRIBUTIIS, assesseur d'Aix . . . . . . T
1878. ROQUE-FERRIER Alphonse, à Montpellier C
1863. ROQUES (abbé), à Albi C
1814. ROSTAN Casimir, à Paris. C
1853. ROSTAN Louis, à Saint-Maximin . . . . R
1853. ROTHE Auguste, à Soroë, Danemarck C
1882. de ROTROU, à Rome. C
1828. ROUARD Etienne-Antoine-Benoit . . . . T
1825. ROUCHON-GUIGUES Etienne-Charles . . . . T
1868. ROUMANILLE Joseph, à Avignon C
1808. ROURE, docteur . . . . T

1845. ROUSTAN recteur . . . . T
1808. ROUTIER, architecte de la ville. . . . . T
1808. ROUX, jurisconsulte . . . . T
1819. ROUX, secrétaire de l'Académie, à Lyon. C
1883. ROUX Jules-Charles, député à Marseille. . . . . . R
1866. ROUX Pascal, maire d'Aix . . . . H
1838. ROUX Pierre-Martin, à Marseille C
1808. ROUX-ALPHERAN François-Ambroise-Thomas. . . T
1808. ROUX-MARTIN Antoine . . . . T
1830. RUFFIN, à Bastia C
1825. SABATERY, à Grenoble. C
1808. de SAINT-MARC (de MEYRONNET baron) Philippe. T
1880. de SAINT-MARC (de BOYER de FONSCOLOMBE de MEYRONNET baron) Philippe . . . . T
1821. de SAINT-MAURICE Charles, à Paris C
1808. de SAINT-VINCENS (de FAURIS, chevalier) Alexandre-Jules-Antoine . . . . T
1808. de SAIZIEU (BARTHÉLEMY) père. . . . . T
1808. de SAIZIEU (BARTHÉLEMY, baron) fils . . . . . . T
1816. de la SALLE (BOISSON) Joseph-Amédée-Xavier. . . T
1844. de SALLES Eusèbe, à Marseille. C
1808. SALLIER François. ancien maire . . . . T
1880. de SALVE-VILLEDIEU Isnard-Louis-Ernest . . . . T
1833. de SAPORTA (marquis) Adolphe. . . . . T
1866. de SAPORTA (marquis) Louis-Charles-Joseph-Gaston T
1892. de SAPORTA (comte) Antoine. . . . . T
1883. SARDOU, de Nice . . . . R
1883. SARRAZIN Jules. . . . . R
1809. SARRAZIN de MONTFERRIER C
1809. Mademoiselle SARRAZIN de MONTFERRIER Victoire C
1861. SAUDBREUIL, procureur général . . . . T
1892. SAWAS-PACHA, ancien ministre ottoman C
1879. SCHIMPER, à Strasbourg C
1866. SEGOND-CRESP Paul-Jean-Baptiste-Théodore C
1893. de SELLE (vicomte) Albert . . . . T
1893. SÉNEQUIER, à Grasse . . . . R
1808. de SÉRAN Jules. . . . . T
1858. de SÉRANON (de SAUTERON) Jules . . . . T

1778. SERRÉ, trésorier général de France . . . . T
1824. de SÈZE Casimir, premier président de la Cour . . . H
1838. SIBOUR Léon, évêque de Tripoli . . . . T
1808. SICARD, de l'Académie des Inscriptions. . . . . T
1860. SIGAUDY Jean-Louis-Honoré. . . . . H
1858. SILBERT, docteur . . . . T
1783. SIMÉON (comte) Joseph-Jérôme, assesseur d'Aix. . . T
1813. SIMÉON (vicomte) Joseph-Balthazar, pair de France. H
1809. de SINÉTY, à Marseille C
1884. SOUBRAT Charles, conseiller . . . . T
1810. de STASSART (baron), préfet C
1808. SUCHET, président du Tribunal de commerce . . . . T
1814. de SUFFREN, à Salon C
1779. de SUFFREN de SAINT-TROPEZ (marquis) Pierre-Marie, premier consul d'Aix . . . . T
1809. de SYLVESTRE (baron) Auguste-François, à Paris . C
1863. TAILLARD, président à la Cour de Douai. C
1880. TAMIZEY de LARROQUE Philippe, à Gontaud. . . . C
1808. TASSY, juge au Tribunal . . . . T
1808. TASSY Antoine-Blaise-Laurent . . . . T
1844. TAUNNAY, consul de France à Rio-Janeiro. C
1840. TAVERNIER Adolphe-Alexandre . . . . T
1879. TAVERNIER Eugène, conseiller. . . . . T
1840. TAXIL, docteur, à Toulon. C
1897. du TEIL (baron) Joseph, à Paris . . . . R
1863. TEISSIER Octave, à Toulon C
1808. TEISSIER Pierre, curé de Saint-Jean . . . . T
1883. de TERRIS-SAINT-JAUME Jules, à Avignon . . . . R
1844. TEISSIER, professeur de botanique. C
1803. THIBAUDEAU, préfet . . . . H
1861. THIERS Adolphe. H
1820. THOMAS C
1778. de THOMASSIN SAINT-PAUL, consul d'Aix . . . . . T
1809. de THOZET (COTTION), à Versailles C
1889. THUMIN Auguste . . . . R
1861. TISSERAND (abbé), à Nice C
1847. TOPIN Hippolyte, à Marseille C
1808. TOPIN Joseph, chanoine. . . . . T

1870. TOPIN Marius, à Paris. C
1852. de TOURNADRE Théophile . . . . T
1878. de TOURTOULON (baron) Charles . . . . T
1896. de TOURTOULON (marquis de BARRE) Pierre. . . . R
1812. de la TREILLE Pierre-André, à Paris C
1814. TRÉLIS Jean-Julien, à Nîmes C
1894. TYPALDO-BASSIA à Athènes C
1810. VALENTIN, docteur à Marseille. C
1867. VALÈRE-MARTIN, à Cavaillon C
1841. de VALERNES (BERNARDY, vicomte) C
1877. VALLET Pierre, conseiller. . . . . T
1867. VALLIER Gustave, à Grenoble C
1808. de VALORY aîné. T
1810. de VALORY Henry C
1808. VASSAL, magistrat. . . . . T
1811. VASSE de SAINT-OUEN, inspecteur d'Académie . . T
1883. de VAUZELLES Ludovic, à Hyères . . . . R
1778. de VENTO (marquis des PENNES), 1er consul d'Aix. T
1808. VIAL, receveur de la ville. . . . . T
1879. VIDAL François, conservateur de la Méjanes. . . . . T
1869. VIEILLE, recteur de l'Académie d'Aix . . . . H
1812. VIENNET, à Paris C
1817. de VILLENEUVE-BARGEMONT (comte) Christophe, préfet. . . . . H
1901. de VILLENEUVE-FLAYOSC (marquis de TRANS) Léonce. . . . . R
1818. VINCENT-SAINT-LAURENT, à Nîmes C
1812. de VOGHT (baron), à Copenhague C
1865. de VOULX Albert, à Alger C
1815. WILLIAMS J. C
1876. WYSE (BONAPARTE) sir WILLIAM Charles, à Waterford C
1809. de ZACH (baron), à Marseille C
1897. ZEILLER Charles-René, à Nancy C
1855. ZELLER. . . . . T
1877. ZÉVORT, recteur de l'Académie d'Aix . . . . H
1901. ZUCCARO Luigi, à Aquila. C

(679 Membres.)

Tous les renseignements biographiques ou bibliographiques concernant les personnes qui figurent sur cette liste seront recueillis avec reconnaissance par l'Académie d'Aix, en vue de la prochaine publication d'une histoire de la Compagnie, qui contiendra une notice aussi complète que possible sur chacun de ses anciens membres. Nos correspondants sont priés de les adresser à M. d'ILLE, archiviste-bibliothécaire de l'Académie, à Aix-en-Provence.

TABLEAU

des

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

—

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

BEAUNE ✻ ✠, Henri, ancien procureur général à Aix, doyen de la Faculté libre de Droit à l'Institut catholique de Lyon. Élu le 25 janvier 1876.

CLÉMENT-SIMON ✻ C. ✻, Gustave, ancien Procureur général près la Cour d'appel d'Aix, au château de Bach, près Tulle. 19 février 1878.

BELIN O. ✻ I. P. ✿, recteur de l'Université d'Aix. 21 janvier 1890.

ARBAUD ✿ Paul, bibliophile à Aix. Associé régional le 5 janvier 1883, membre d'honneur le 30 janvier 1894.

GASTON PARIS C. ✻, de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 11 novembre 1895.

MISTRAL O. ✻ C. ✻ ✠ Frédéric, à Maillane. Correspondant le 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Feraud-Giraud O. ✻ ✠ I. P. ✪ Delphin, président honoraire à la Cour de Cassation, doyen de l'Académie. Élu le 10 février 1857. *Rue Eméric-David, 12.*

Reinaud de Fonvert Alexis, ancien membre de la commission des Musées. 16 mars 1858. *Rue Lacépède, 8.*

Berluc-Perussis (de) ✻ O. ✠ Léon. 24 janvier 1865. *Rue Cardinale, 25.*

Cherrier (l'abbé) Auguste, chanoine titulaire de la Métropole, docteur en Théologie. 15 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

Guillibert (baron) ✻ O. ✠ Hippolyte, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 10.*

Vidal ✪ ✻ François, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes. 21 janvier 1879. *Avenue Victor-Hugo, 15.*

Meyronnet de Saint-Marc (baron de) ✻ Philippe. 2 mars 1880. *Cours Mirabeau, 18.*

Chavernac Félix, docteur en médecine, lauréat de l'Académie de médecine. 9 mars 1880. *Rue Matheron, 14.*

Mouravit ✠ Gustave, ancien président de la Chambre des notaires. 8 février 1884. *Place de la Madeleine, 34.*

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 4.*

Guibal ✻ ✠ I. P. ✪ Georges, doyen honoraire de la Faculté des Lettres. 15 février 1884. *Rue Roux-Alpheran, 23.*

Magallon (de) ✵ ✵ C. ✠ Jules, ancien membre de la Commission des Musées. 9 mars 1885. *Place des Prêcheurs, 10.*

Marbot (l'abbé) Edmond, chanoine, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Villeverte, 21.*

Gantelmi d'Ille (marquis de) ✵ ✠ O. ✵ Charles. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

Lanéry d'Arc ✵ ✠ C. ✵ O. ✵ Pierre, docteur en droit, lauréat de l'Institut. Associé régional le 12 décembre 1887, membre titulaire le 8 mars 1892. *Rue des 4-Dauphins, 23.*

Pontier I. P. ✵ Henry, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

Selle (vicomte de) ✵ C. ✵ ✠ ✵ Albert, ingénieur, professeur honoraire à l'Ecole Centrale. 16 mai 1893. *Cours Mirabeau, 46.*

Sigaud de Bresc (de) Louis, ancien conseiller général. Associé régional le 12 janvier 1885, membre titulaire le 23 janvier 1894. *Rue Sallier, 5.*

Fassin Emile, I. P. ✵, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *Boulevard du Roi-René, 46.*

Bec (de) Albert. 1er mai 1894. *Rue Eméric-David, 31.*

Moreau I. P. ✵ Félix, professeur à la Faculté de Droit. 8 mai 1894. *Cours Mirabeau, 10.*

Tourtoulon (baron de) I. P. ✵ G. O. ✠ C. ✵ Charles, ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

Saporta (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 26.*

Aude O. ✵ ✵ ✵ Philippe, médecin en chef de la marine, en retraite. 6 avril 1897. *Rue du Lycée, 1.*

BONNECORSE LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

BONAFOUS I. P. ✪ Raymond, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

ROLLAND I. P. ✪ Henri, chanoine titulaire de la métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 juin 1901. *Cours Mirabeau, 3.*

ANINARD ✠ Casimir, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du 4-Septembre, 5.*

N.... (Fauteuil de M. le chanoine MILLE.)

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

PISON ✻ I. P. ✿ ✠ Alexandre, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

MOUGINS DE ROQUEFORT (de) ✻ C. ✻ O. ✠ Eugène, conseiller doyen honoraire à la Cour. 1er mai 1894. *Rue Mazarine, 8.*

GRANIER ✻ Désiré, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

BOISGELIN (marquis de) C. ✠ Eugène. 16 juin 1896. *Rue des Quatre-Dauphins, 11.*

MICHEL ✻ Evariste, docteur en médecine. 21 février 1902. *Villa Mignet,* à Aix.

AUDE Sextius, ancien trésorier payeur général, 25 février 1902. *Rue Saint-Georges, 37,* à Paris.

BOREL ✻ Gilles-Jacques, officier en retraite, compositeur de musique. Associé régional le 12 mai 1896, membre honoraire le 10 juin 1902. *Rue Lice des Cordeliers, 15.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX.

MM.

EYSSERIC Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

PLAUCHUD I. P. ✿ Eugène, président de l'Athénée, à Forcalquier. 19 décembre 1882.

FAUCHER (de) Paul, membre de l'Académie de Vaucluse, à Bollène (Vaucluse). 5 janvier 1883.

REY (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

TERRIS (de) G. O. ✠ ✵ Jules, membre de l'Académie de Vaucluse, à Avignon. 5 janvier 1883.

GUIGOU Just, docteur en droit, doyen honoraire de la Faculté libre de droit, à Marseille. 12 janvier 1883.

AUBE Frédéric, ancien notaire au Luc, membre de la Société Française d'Archéologie. 12 janvier 1883.

ROUX ✵ Jules-Charles, ancien président de la Société Artistique de Marseille, ancien député. 12 janvier 1883.

ISNARD ✿ I. P., archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

OLLIVIER ✵, docteur en médecine, ancien conseiller général, président honoraire de la Société scientifique et littéraire de Digne. 12 janvier 1883.

MIREUR ✵, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard ✵ Charles, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Clappier ✵ Félix, ancien procureur général, conseiller général des Basses-Alpes, à Moustiers. 16 mars 1883.

Pellissier (l'abbé), vicaire général à Digne. 6 avril 1883.

Magallon (de) Xavier, avocat, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, à Marseille. 16 mars 1889.

Mougins-Roquefort (vicomte de) Charles, avocat à la Cour d'Aix. 11 mars 1891.

Gamber (l'abbé) Stanislas, aumônier du Lycée, à Marseille. 7 avril 1891.

Pélissier ✿ Léon-G., professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier. 4 juin 1891.

Daime Louis ✿, ingénieur, à Marseille. 19 janvier 1892.

Collot ✿ Louis, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Mille (l'abbé) Joseph, chanoine, doyen de Saint-Remy. Titulaire le 23 mai 1893, associé régional le 4 décembre 1900.

Sénequier Paul, juge de paix à Grasse. 30 mai 1893.

Collongue (d'Avon baron de), ✵ ✠ O. ✵, ministre plénipotentiaire, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

Constantin (l'abbé), curé doyen à Château-Renard (Bouches-du-Rhône). 9 janvier 1894.

Chaillan (l'abbé), lauréat de l'Institut, curé de Beaurecueil (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

Ferrier Raymond, amateur d'art, à Aix. 16 juin 1896.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit, à Aix. 12 janvier 1897.

Teil (baron du) ✠ Joseph, à Paris. 4 mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, ancien curé de Puymoisson (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

Regnier Antony, artiste peintre, I. P. ✿ à Marseille. 15 février 1888.

Autheman, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

Le Bourgeois (l'abbé), à Aix. 1er mars 1898.

Prou-Gaillard, ancien directeur de l'Académie de Marseille. 3 mai 1898.

Pinet de Manteyer Georges, villa du Castellar, à Manosque. 13 décembre 1898.

Lacoste Ernest, ingénieur à Toulon (Var). 20 février 1900.

Aude Edouard, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. 20 mars 1900.

Lieutaud ✻ Victor, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

Villeneuve-Trans (marquis de) ✻, président de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence, à Aix. 5 février 1901,

Mulsant de Roquefort ✠ Sébastien, avocat à Saint-Etienne. 19 mars 1901.

Muterse Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

Bernard d'Attanoux (comte) Henri, avocat, ancien magistrat à Nice. 14 mai 1901.

Requin (l'abbé), archiviste du diocèse d'Avignon. 14 mai 1901.

Gérin-Ricard (comte de), secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille. 4 mars 1902.

Ripert de Monclar (marquis de), C. ✻, François, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Ferrand Joseph, ancien préfet, correspondant de l'Institut, à Amiens (Somme). 20 janvier 1861.

Teissier Octave, conservateur de la Bibliothèque, à Draguignan. 20 avril 1863.

Lescouvé, conseiller honoraire à la Cour de Cassation. Titulaire le 20 février 1866, correspondant le 3 décembre 1878.

Blancard Louis, correspondant de l'Institut, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, à Marseille. 7 décembre 1868.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, à Paris. 25 avril 1870.

Bonvallot Edouard, ancien conseiller à la Cour de Dijon, à Paris. 26 février 1872.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Lyon. 14 mars 1876.

Roque-Ferrier Alphonse, président du Félibrige latin, à Montpellier. 4 juin 1878.

Bec (de) Léon, à Rieux-en-Minervois (Aude). 11 juin 1878.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Dorlhac de Borne, directeur honoraire d'Ecole Normale, à Tarascon. Titulaire 6 avril 1883, correspondant 9 mai 1893.

Jullien Ernest, président honoraire du Tribunal civil, à Reims. 2 mai 1884.

Bovet Alfred, président de la Société d'émulation de Montbéliard. 4 juin 1888.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris, 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Joret Charles, membre de l'Institut. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat et Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie, à Paris. 11 mai 1897,

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'école polytechnique. 24 avril 1900.

Pécoul Auguste, à Paris. 5 mars 1901.

Moris Henri. 12 mars 1901.

Jourdanne Gaston, à Carcassonne. 14 mai 1901.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER.

MM.

Adriani J.-B., membre du comité royal d'histoire nationale et de l'Académie des sciences, à Turin. 26 janvier 1858.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Rotrou (de), à Rome. 2 mai 1882.

Son Excellence Sawas-Pacha, à Menton, ancien ministre des affaires étrangères de l'Empire Ottoman, 26 janvier 1892.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université, à Rome. 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia, député, professeur agrégé à l'Université d'Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894,

Portal (le commandeur Emmanuel), à Palerme. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte de) Emmanuel, général, à Turin. 21 mars 1899.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque royale à Lisbonne. 11 décembre 1900.

Zuccaro Louis, professeur à l'Institut royal technique d'Alexandrie (Italie). 2 avril 1901.

Son Excellence don Alberto de Quintana y Combis, Travesia Portalnou, à Gerona (Espagne). 22 avril 1902.

Le présent Tableau a été arrêté le 14 Juin 1902, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président : Le Docteur Aude.

Le Secrétaire Perpétuel : Baron Guillibert.

LISTE

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Abbeville.	Société d'émulation.
Agen.	Académie Jasmin.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
Alais.	Société scientifique et littéraire.
Alençon.	Société historique et archéologique de l'Orne.
Alger.	Association scientifique algérienne.
Amiens.	Société des antiquaires de Picardie.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
Angers.	Société académique de Maine-et-Loire.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.
—	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
Arras.	Académie des sciences, lettres et arts.
Avignon.	Académie de Vaucluse.
Bar-le-Duc.	Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne.	Société des sciences et arts.
Belfort	Société Belfortane d'émulation.
Besançon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société de médecine.
Béziers.	Société archéologique, scientifique et littéraire.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Bordeaux.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer.	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Bourg.	Société historique et littéraire de l'Ain.

Brest.	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Caen.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Société française d'archéologie.
—	Société linnéenne de Normandie.
—	Société des beaux-arts.
—	Société d'agriculture et de commerce.
Cahors.	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai.	Société d'émulation.
Cannes.	Société académique.
Carpentras.	Commission de la bibliothèque.
Châlons-sur-Marne.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône.	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chartres.	Comice agricole.
Cherbourg.	Société nationale académique.
Constantine.	Société archéologique du département.
Digne.	Société scientifique, littéraire et artistique des Basses-Alpes.
Dijon.	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Commission archéologique.
—	Société d'agriculture et d'industrie agricole du département.
Douai.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan.	Société d'études scientifiques et archéologiques.
—	Société d'agriculture et de commerce du Var.
Dunkerque.	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Forcalquier.	Athénée littéraire, scientifique et artistique.
Gap.	Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble.	Académie delphinale.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
Hippone.	Académie.

Le Hâvre.	Société nationale hâvraise d'études diverses.
—	Société des sciences et arts, agricole et horticole.
Lille.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Limoges.	Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier.	Société d'émulation du Jura.
Lyon.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
—	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
—	Société botanique.
—	Société académique d'architecture.
Le Mans.	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société de statistique.
—	Société de géographie.
—	Société de médecine.
—	Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
—	Société d'horticulture.
—	Société botanique et horticole de Provence.
Mende.	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Montauban	Société d'agriculture du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard.	Société d'émulation.
Montbrison.	La Diana.
Montpellier.	Académie des sciences et lettres.
—	Société pour l'étude des langues romanes.
—	Société archéologique.
Nancy.	Académie de Stanislas.
—	Société centrale d'agriculture et comice de Nancy.
Nantes.	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
—	Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.

Nice.	Commission de la bibliothèque de la ville.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
—	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
Nimes.	Académie.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Niort.	Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
Paris.	Faculté des sciences.
—	Association philotechnique.
—	Société philotechnique.
—	Société nationale d'encouragement au bien.
—	Société française de numismatique et d'archéologie.
—	Société philomatique.
—	Société ethnographique.
—	Société de secours des amis des sciences.
—	Société de biologie.
—	Société de médecine légale.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société centrale d'agriculture de France.
—	Société zoologique de France.
—	Société protectrice des animaux.
—	Musée Guimet.
Pau.	Société des sciences, lettres et arts.
Perpignan.	Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers.	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
Quimper.	Société archéologique du Finistère.
Reims.	Académie nationale.
Rennes.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
La Rochelle.	Société littéraire.
—	Société des sciences naturelles.
Rodez.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Romans.	Comité de rédaction du Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

Rouen.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
Saint-Étienne.	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Saint-Lô.	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.
Saint-Omer.	Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin.	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
Saintes.	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Toulon.	Académie du Var.
Toulouse.	Académie des jeux floraux.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
—	Société hispano-portugaise.
Tours.	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
—	Société archéologique de Touraine.
Troyes.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence.	Société départementale d'archéologie et de statistique.
Versailles.	Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
—	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François.	Société des sciences et arts.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Anvers.	Académie royale d'archéologie de Belgique.
Boston.	American academy of arts and sciences.
—	Society of natural history.
Bruxelles.	Comité du Bulletin Rubens.
—	Académie d'archéologie.
—	Société belge de géologie et de paléontologie.
—	Comité de la revue de Belgique.
Bucarest.	Académie roumaine.
Buenos-Aires.	L'Université.
Chicago.	Académie des sciences.
Christiania.	Université royale frédéricienne de Norwège.
Claudiopoli.	Sociéé royale universitaire hongro-claudiopolitaine François-Joseph.
Colmar.	Société d'histoire naturelle.
Colombus.	Ohio state agricultural society.
Florence.	Société dantesque italienne.
Genève.	Institut national genevois.
Metz.	Académie des lettres, sciences, arts et agriculture.
Mexico.	Société scientifique Antonio Alzate.
Milan.	Institut lombard.
—	Société italienne des sciences naturelles.
Montevideo.	Musée national.
Moscou.	Société impériale des naturalistes de Moscou.
—	Société impériale d'agriculture.
Munich.	Société d'histoire naturelle.
Naples.	Institut royal d'encouragement.
Neufchâtel (Suisse).	Société neuchâteloise de géographie.
Ottawa.	Institut canadien.
—	Société royale du Canada.
Rio de Janeiro.	Commission géologique des États-Unis du Brésil.
—	Musee national.
—	Observatoire national.
Rome.	Bibliothèque centrale Victor Emmanuel.
—	L'Orient (revue).

Santiago.	Société scientifique du Chili.
Stockholm.	Académie royale d'histoire et d'antiquités.
Turin.	Université royale des études.
Washington.	Smithsonian institution.
—	United states geological and geographical Survey of the territories.
—	Académie américaine.
Vienne.	Musée d'histoire naturelle.

Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.
Répertoire des travaux historiques.
Revue des travaux scientifiques.
Réunion des sociétés savantes des départements, section des beaux-arts.
Archives des missions scientifiques.
Dictionnaire topographique de la France.
Répertoire archéologique de France.
Journal des savants.
Romania.
Rapports sur les archives nationales.

—

Annales de l'Institut national agronomique.
Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce.
Bulletin consulaire français.

TABLE DES MATIÈRES

DU XVIIIme VOLUME.

—

Le cabinet des Fauris de Saint-Vincens à Aix, d'après des documents inédits, par M. Alexandre Mouttet . 5
L'Abricotier et le Pêcher, par M. Charles Joret, de l'Institut.................................... 53
Les Nouvelles Hébrides, leur colonisation, par M. le docteur Aude................................ 59
Théorèmes sur la série des nombres impairs, considérée comme génératrice des carrés, par M. le Vte de Selle.. 75
Autour de Saint-Canadet, par M. Alexis de Fonvert.. 87
Thiers, étudiant en droit, ses rapports avec l'Académie d'Aix, par M. le docteur Aude............. 99
Coperniciens et Anticoperniciens, par M. le comte Antoine de Saporta.......................... 127
La Campagne de Marius en Provence, par M. Maurice de Duranti la Calade......................... 163
Le Roi René, seigneur de Gardane, par M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut............ 197
Sonnets, par M. le baron de Meyronnet-Saint-Marc.. 217
Poésies, par M. le baron Hipp. Guillibert.......... 221
Fondation Irma Moreau.............................. 229
Liste alphabétique des membres de l'Académie d'Aix, depuis sa fondation.......................... 265
Liste des membres.................................. 285
Liste des Sociétés correspondantes................. 296

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04849 3772

Filmed by Preservation CIC
20